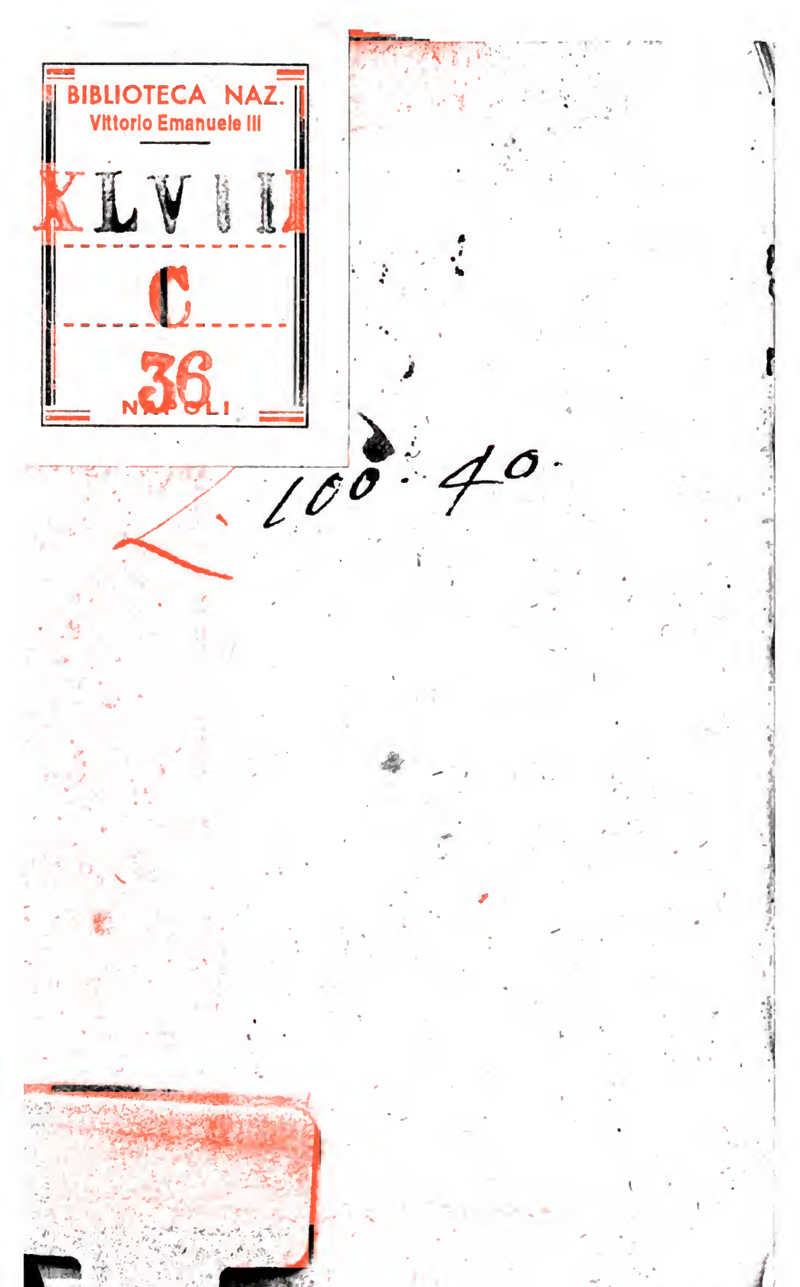
HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES PAR M.V. LA CROZE ..

Maturin Veyssiere La Croze





BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
C
36
NAPOLI
100 · 40 ·



HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.


BIBLIOTECA NAZ VITTORIO EMANUELE III

HISTOIRE
DU
CHRISTIANISME
DES
INDES;

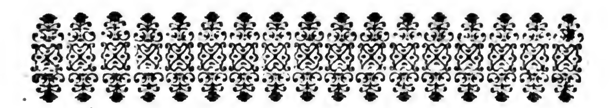
Par M. V. LA CROZE,
Bibliothécaire & Antiquaire du
ROI DE PRUSSE.



A LA HAYE,
Chez les Freres VAILLANT, & N. PREVOST.

MDCCXXIV.



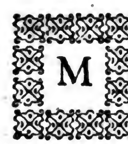


A SON

ALTESSE ROIALE

MADAME LA

PRINCESSE DE PRUSSE.


ADAME,

J'ai l'honneur d'offrir à VÔTRE ALTESSE ROIALE *un Ouvrage qui roule ſur des Matiéres qui ne lui ſont point inconnuës. Comme elles ſont avec cela extremement intéreſſantes, je me flatte qu'elles pourront faire naître dans Vôtre Eſprit des Reflexions propres à entretenir vôtre Piété & vôtre Amour pour la Religion. Dans un âge peu avancé* VÔ-

TRE

TRE ALTESSE ROIALE *a fait des Progrès dont il faut avoir été témoin comme moi pour en être pleinement persuadé. Elevée sous les yeux & par les soins de la Reine Vôtre Auguste Mere, Vous avez surpassé jusqu'aux Esperances des Personnes qui s'intéressoient le plus à vôtre Education. Je n'ai pû vous refuser ce Témoignage*, MADAME. *Vous m'avez défendu de vous louër, & je m'en suis abstenu. Ce que je viens de dire est moins un Eloge, que l'Hommage que je me sens obligé de rendre aux merveilleuses Qualitez dont Dieu a orné Vôtre Auguste Personne. J'ai l'honneur d'être avec une vénération respectueuse,*

MADAME,

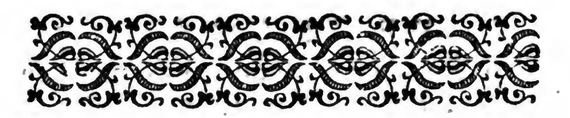
DE VOTRE ALTESSE ROIALE,

Le trèshumble & très-obéïssant Serviteur,

M. V. LA CROZE.

A Berlin le 30. Janv. 1723.

PRE-



PREFACE.

LOrs que j'entrepris de mettre au net l'Ouvrage que j'expose ici à la censure du Public, je crus que je travaillois sur un sujet tout neuf, & presque inconnu aux Savans. La Traduction Françoise de l'Expedition de Don Alexis de Menezes, connuë de peu de personnes, est d'ailleurs remplie des Préjugez du Moine Flamand qui en est l'Auteur; & Mr. l'Abbé Renaudot, qui a souvent fait mention de cette Histoire, nonobstant son grand savoir, n'étoit pas plus éxemt de Préventions que les moins éclairez Controversistes de l'Eglise Romaine. J'en ai déja donné des Preuves publiques, & on en trouvera de nouvelles dans cet Ouvrage, où j'ai eu lieu d'éxaminer quelques Endroits de son Recueil de Liturgies, dans lesquels il n'a pas assûrément eu tous les égards qu'il devoit avoir pour des Véritez de Fait contre lesquelles on ne peut rien objecter.

J'en étois-là ſur ce qui concerne cette Hiſtoire, lors que j'appris que le ſavant Mr. Geddes, Chancelier de l'Egliſe de Salisbury, connu par d'autres Ouvrages également pieux & ſavans, avoit composé ſur les Memoires Portugais d'Antoine de Gouvea, une Hiſtoire abrégée de l'ancienne Egliſe du Malabar, & qu'il avoit joint à cette Hiſtoire une Traduction complette du Synode de Diamper. Quoique mon Manuſcrit fût déja entre les mains du Libraire, je ſouhaitai avec ardeur de pouvoir conſulter l'Ouvrage de ce pieux Anglois, dont les Mélanges que j'avois lûs depuis quelque tems m'avoient fait concevoir une idée fort avantageuſe. Un ſavant Eccleſiaſtique Anglois, qui n'a pas voulu que je le nommaſſe, alla d'abord au devant de mes deſirs, & me procura à ſes frais, outre ce Livre de Mr. Geddes, l'Hiſtoire de l'Egliſe d'Ethiopie du même Auteur. Je pourrai faire uſage de ce dernier Ouvrage en quelque autre occaſion.

Mr. Geddes s'eſt principalement attaché aux Actes du Synode de Diamper. Il les a traduits en Anglois, & y a joint quelques Remarques, courtes à la verité, mais

mais doctes & judicieuses. Pour ce qui concerne l'Histoire, il s'est mis au large, & n'en a donné qu'un Abregé qui pût servir d'Introduction au Synode qu'il avoit principalement en vuë. Cette Histoire ne va que jusqu'à l'an 1599. qui fut la fin des travaux de l'Archevêque de Goa, au lieu que la mienne a été conduite autant qu'il m'a été possible jusqu'au commencement du Siécle où nous vivons présentement. Je n'ai donné les Actes du Synode de Diamper que par Extraits, craignant de dégoûter les Lecteurs par une trop grande prolixité; persuadé d'ailleurs que ces mêmes Actes paroitroient plus convenablement entiers dans un Ouvrage Latin de plus longue haleine que celui-ci, où je tacherai de donner une Histoire fidelle & éxacte de la plupart des Communions Orientales.

Il m'a paru nécessaire que celle-ci vît le jour en François. On y trouvera de quoi desabuser autant ceux qui semblent apprehender ou negliger la Tradition, que ceux qui s'empressent à la faire valoir au delà de ses justes bornes aux dépens de la Verité. Nous trouvons ici une Eglise qui pendant plus de douze cent ans,

n'aiant eu aucun commerce avec les Communions de Rome, de Conſtantinople, d'Alexandrie, & d'Antioche, conſerve la plus grande partie des Dogmes admis par les Proteſtans, & rejettez en tout ou en partie par ces Egliſes. On verra les Chrêtiens Malabares rejetter poſitivement la Suprémacie du Pape, nier la Tranſſubſtantiation, & ſoutenir que le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt que la Figure du Corps de Jeſus Chriſt. Ajoutez à cela la Confirmation, l'Extrême-Onction, & le Mariage, exclus du nombre des Sacremens, le Culte des Images traité d'Idolatrie, & le Purgatoire regardé comme une Fable.

Toutes ces Véritez de Fait ſont appuiées ſur les Actes mêmes du Synode, & ſur le Témoignage d'un Prélat, qui n'épargna, ni la Force, ni la Ruſe, pour établir ces Dogmes parmi ces anciens Chrêtiens qui ne vouloient point les admettre. Leur Croïance ſur l'Euchariſtie parut ſi ſurprenante au Moine Portugais, Antoine de Gouvea, à qui nous ſommes redevables de cette Hiſtoire, que comme ſi la tête lui avoit tourné, il a ôſé dire, que les Hérétiques de ſon tems, c'eſt ainſi qu'il ap-

appelle les Proteſtans, avoient derivé leurs Erreurs ſur cet Article, de celles des Chrêtiens des Indes: Illuſion ſi ſurprenante, que peut-être ne la croiroit-on point, ſi je ne raportois ici ſes paroles (a). *Na Conſegraçam do Corpo de Chriſto noſſo Senhor, & na do Sangue acrecentou em ambas para encontrar o erro & heregia dos que diziam que era sò Figura do Corpo de Chriſto, donde parece que os malditos hereges de noſſo tempo, reſucitando todos os erros de todas as ſeitas antigas, & condenadas, o tumaram.* C'eſt-à-dire. [Un des derniers Prelats des Chrêtiens de St. Thomas] „ fit des „ Additions aux paroles de la Conſecra- „ tion du Corps & du Sang de nôtre „ Seigneur, pour aller au-devant de l'Er- „ reur & de l'Héréſie de ceux qui di- „ ſoient que ce n'étoit que la Figure du „ Corps de Jeſus Chriſt; d'où il paroit „ qu'ont puiſé leurs ſentimens les mau- „ dits Hérétiques de nôtre tems, qui ont „ fait revivre les Erreurs de toutes les „ Sectes anciennes. „ Voilà un échantillon du Raiſonnement de ces doctes

 Théo-

(a) Dans la Preface miſe au-devant de la Meſſe des Chrêtiens des Indes.

Théologiens des Indes, que le P. Du Halde a tant louez dans l'Epitre Dedicatoire du douziéme Recueil des Lettres Edifiantes. On en verra d'autres Exemples dans cet Ouvrage.

J'apprens de Mr. Geddes, qui avoit fait un long séjour à Lisbonne, & qui avoit soigneusement lû les Historiens Espagnols & Portugais, qui ont décrit les Conquêtes & les Missions des Indes, que Don Alexis de Menezes fut, à son retour en Europe, élevé aux plus hautes Dignitez de l'Etat & de l'Eglise (a). Il fut Archevêque de Brague, Vice-Roi de Portugal pendant deux ans sous Philippe III. & Président du Conseil d'Etat de Portugal à Madrid, où il mourut. Manuel de Faria parle de lui en ces termes, dans le troisiéme Tome de son Asie Portugaise (b). *Este illustre Prelado estuviera ya por ventura en el numero de los Santos, sino passara à España, adonde le quito esta gloria en lo opinion mortal, lo dificil del acierto en el manejo de los grandes puestos que vino à ocupar, o fuessen solicitados,*

(a) History of the Church of Malabar. pag. 74. & 75.
(b) Geddes. ibid.

dos, o fuessen ofrecidos. Ce qui ſignifie: „ Cet illuſtre Prelat ſeroit peut-être dé- „ ja mis au nombre des Saints, s'il n'é- „ toit pas allé en Eſpagne, où il perdit „ aux yeux des hommes la gloire qu'il „ avoit acquiſe; ce qu'il faut attribuer à „ la difficulté qu'il trouva à manier heu- „ reuſement les Affaires dans les grands „ Poſtes qu'il remplit, ſoit qu'il les eut „ briguez, ou qu'on les lui eut offerts. „ Je n'ai pas du omettre ce Témoignage, qui fournit de nouvelles ouvertures pour connoitre le Caractére de Menezes. On peut comparer ces Paroles avec divers Endroits de mon Hiſtoire (a).

Il me reſte ici à remarquer que depuis quelques jours un de mes Amis m'a fait tenir des Extraits d'un Ouvrage du Jeſuite Portugais François Barreto, qui aiant paſſé quelques années dans les Indes, vint à Rome pour les Affaires de ſa Miſſion, & y fit imprimer l'an 1645. en Italien une Relation de l'état du Chriſtianiſme de la Côte de Malabar. Cet Auteur, dont Alegambe fait mention dans ſon Catalogue, ne m'a rien appris de nouveau que la Suite des Prélats Jéſuites de Cran-

(a) Voyez la Table, au Mot *Menezes.*

Cranganor, jusqu'à Don François Garcia dont il est fait tant de fois mention dans mon Histoire. Je mets ici une Traduction un peu abregée des Paroles du Jesuite Barreto. Je n'en cite point la page, parce qu'on a oublié de la marquer dans les Extraits que j'ai reçus.

„ Le P. François Roz, Catalan, de la
„ Compagnie de J., gouverna ces Chrê-
„ tiens Malabares d'une maniere qui leur
„ fut fort avantageuse, nonobstant les
„ Persecutions de l'Archidiacre, qui avoit
„ beaucoup de Pouvoir & d'Autorité
„ dans le Païs....... Lors que ce ver-
„ tueux Prélat fut allé jouir de la félicité
„ des Saints qui étoit duë à ses merites,
„ il eut pour Successeur le P. Etienne
„ de Britto, qui avoit été son Compa-
„ gnon dans ses Missions....... Celui-
„ ci occupa dix-sept ans le Siége Ar-
„ chiepiscopal. Aprés sa mort, sa Dignité
„ passa au P. François Garcia, homme
„ fort savant & versé dans la connoissan-
„ ce de plusieurs Langues....... Il resulte du Raport de ce Jesuite, que D. François Garcia prit possession de sa Dignité vers l'an 1634; Etienne de Britto aiant tenu le Siége dix-sept ans, & Fran-

çois

çois Roz étant mort environ l'an 1617, ſelon Alegambe, qui dit que Jerome Xavier, nommé pour lui ſucceder, mourut cette année-là à Goa, étant en chemin pour ſe rendre à la Côte de Malabar.

Je ſouhaite extrémement que mon Ouvrage ſoit lu, mais qu'il le ſoit ſans prévention. J'ai pû me tromper en quelque choſe. Je prie quiconque s'en appercevra d'avoir la bonté de m'en avertir, je ſaurai me retracter. Cependant, je répons de tous les Faits que j'ai avancez, n'aiant eu en tout & par tout aucune autre vuë que la Découverte de la Verité. Il me ſemble qu'un des plus grands Malheurs de nôtre tems eſt l'Indifference pour la Religion. Il y a des Gens, qui cherchent à ſe diſtinguer par-là; & il y en a d'autres, qui ne s'en ſoucient que par raport à l'Etabliſſement de leurs Affaires. Il arrive de là, que les Erreurs ſe fortifient, & que l'Impiété s'établit. On ſe diviſe ſur des Dogmes, qui peuvent être de quelque importance, mais ſur leſquels on ſe reconcilieroit aiſément, ſi des Vuës purement humaines ne s'y oppoſoient pas. Pendant ces Troubles, il ſe trouve des Gens, qui repandent dans le

mon-

monde de nouvelles ſemences d'Erreurs pernicieuſes.

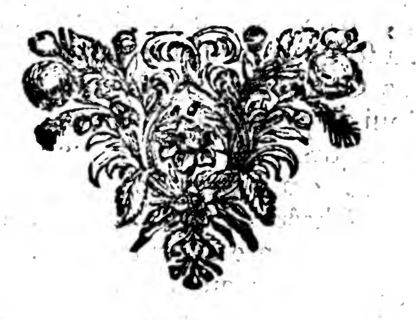
Nous ſommes ſur le point de voir naitre une Héréſie plus dangereuſe qu'aucune de celles qui ont juſqu'à préſent diviſé les Egliſes de Jeſus Chriſt. On travaille à exterminer preſque tous les Monumens antiques Sacrez & Profanes. C'eſt à quoi on ne fait aucune attention. Les uns regardent cette Entrepriſe comme une Folie, & les autres comme un Chef d'Oeuvre de la Critique la plus ſublime. Les Auteurs de ce Deſſein ſe cachent; ils ſont même inconnus dans leurs Corps à la plus grande partie de leurs inferieurs: ils ſe contentent d'expoſer un homme qu'ils deſavoueront auſſi ſouvent qu'il en ſera beſoin. Cependant, l'Affaire demeure entre leurs mains, & s'établit peu-à-peu par le ſoin qu'ils ont de faire naitre & d'entretenir des Diviſions qui tournent d'un autre côté l'Attention du Public. Ils ne manqueront jamais de Conſtitutions ni de Bulles, pour commettre entre eux ceux qui pourroient leur tenir tête s'ils étoient réünis. Quoiqu'il n'y ait guéres de Remede à eſpérer, il eſt bon de faire de tems en tems revivre ſes Plaintes.

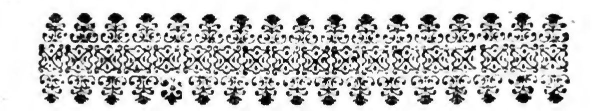
Quand

Quand le Malheur ſera arrivé, il ſe trouvera au moins qu'il a été prévû, & qu'il y a eu des Gens qui en ont averti, lors qu'il étoit encore tems d'y remedier.

Comme ce Syſteme pernicieux doit ſa naiſſance à la haine que ſes Auteurs ont conçu pour les Ecrivains anciens peu favorables à leurs Viſions, on peut dès à préſent leur oppoſer les principaux Faits de cette Hiſtoire. Ils produiront en vain leurs prétenduës Societez du treiziéme Siécle, dans leſquelles ils ſoutiennent qu'on a forgé la meilleure partie des Monumens Grecs & Latins, qui font aujourd'hui le principal Ornement de nos Bibliotheques. Ce qu'ils trouvent à redire dans ces Livres eſt confirmé par ceux des Chrêtiens Malabares, & par la Pratique conſtante de leur Egliſe. On ne peut pas ſe flatter que ces Novateurs enviſagent cette Objection de près ni de loin. Ils iront leur chemin, comme ils ont fait juſqu'à préſent. L'Expérience les convainc de plus en plus de l'utilité de leur ancienne Méthode, qui conſiſte à ſemer des Diſſenſions, après s'être fait des appuis ſolides parmi les Gens qui ne connoiſſent point leurs Vuës, ou qui les ap-

appuient pour faire valoir les leurs. Il faut esperer que la Providence ne permettra pas qu'un Désordre si criant ait toutes les suites qu'il peut avoir. En attendant, il est à souhaiter que ceux qui en sont informez aient assez de prudence & de zéle pour s'y opposer de toutes leurs forces.





HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.

LIVRE PREMIER.



E tître de Catholique ou Universel a été venerable aux Chrêtiens dès le commencement de l'Eglise. La premiére Idée attachée à ce mot ne signifioit que la vocation des Gentils à la Religion prêchée par les Saints Apôtres; les observances de la Synagogue aiant été particuliéres à la Nation des Juifs, au lieu que les veritez de l'Evangile étoient adressées & offertes à tous les Peuples de la Terre. Cette Idée s'est changée peu à peu: on a conçu par-là une Eglise Orthodoxe, étenduë en plusieurs lieux, & distinguée par des dogmes particuliers, qui la separent de

toutes les autres Aſſemblées Chrêtiennes. C'eſt ainſi que les Grecs, les Latins, les Syriens, les Armeniens, en un mot toutes les Communions s'attribuent le nom de Catholiques, qu'elles refuſent aux autres. Il ſeroit à ſouhaiter que la conformité Univerſelle des ſentimens eût ſubſiſté depuis la Prédication des Apôtres, & qu'elle n'eût pas diſparu avec la Sainteté des mœurs. Les Schiſmes fréquens ont aliené les eſprits : il n'y a plus d'Union, ni même d'eſpérance d'en avoir. On fait conſiſter en Europe, parmi quelques Nations, ce que l'on appelle le Centre de l'Unité, dans le Schiſme. C'eſt en excommuniant toutes les autres Egliſes, même les plus anciennes & les plus étenduës, qu'on ſe dit Orthodoxe, & que par un aveuglement extraordinaire on pretend ériger une Egliſe particuliere en Egliſe Univerſelle.

Nonobſtant cet abus, le mot de Doctrine Univerſelle renferme une Idée qui doit être reſpectable aux Chrêtiens. Ce qui eſt uniformement crû dans toutes les Egliſes anciennes merite une attention particuliére, & peut-être en pourroit-on tirer, pour la defenſe des Dogmes Orthodoxes, des preuves qui auroient un grand degré de probabilité. Cette penſée, qui m'a ſouvent roulé dans l'eſprit, m'a engagé à étudier les ſentimens de toutes les Communions Chrêtiennes, par raport aux Dogmes fondamentaux, que j'ai trouvé aſſez bien conſervez. L'Yvroie que Satan, ſoûtenu de l'ambition & de l'avarice de quelques mauvais Chrêtiens, à ſemée en divers lieux n'a pas étouffé le bon grain par-tout. Le Chriſtianiſme ſubſiſte en ſon entier en diverſes Egliſes, dont

dont les Prélats & les Docteurs s'anathematizent les uns les autres, pour des Disputes de mots, que l'ambition & l'intérêt ont fait naître, & qui ne se sont soutenuës jusqu'à présent que par entêtement & par prévention.

J'ai commencé par l'examen d'une des plus anciennes Eglises du Monde. C'est celle qu'on nomme la Communion Nestorienne, separée depuis le cinquiéme Siécle de toutes les autres. J'y ai trouvé des caractéres de pureté & d'antiquité très considerables. Au reste, pour ne pas m'exposer aux reproches qu'on à faits mal à propos à un autre Auteur, je suis obligé de remarquer que les Nestoriens, dont je parlerai dans la suite, ne font qu'un Corps dependant d'un Prelat, qu'on appelloit autrefois le Catholique de Perse, & qu'on nomme aujourd'hui le Patriarche de Babylone ou de Mosul. L'Auteur (a) qui s'est imaginé qu'il y avoit d'autres Nestoriens au Monde, & qui a parlé sur ce sujet avec de grands airs de suffisance, étoit mal informé. Il ne meritera aucune refutation, jusqu'à ce qu'il montre ces autres Nestoriens, dont il parle, comme s'il les connoissoit. Mais il est tems d'entrer en matiere.

Le Christianisme se repandit pendant les quatre premiers siécles avec une rapidité prodigieuse dans toutes les parties du Monde. Il fleurit sous la Croix arrosé du sang des Martyrs pendant les persecutions. La paix aiant

(a) Dissertation envoiée de Paris. Au commencement de la septiéme Partie de la Bibliotheque Ancienne & Moderne de M. le Clerc. pag. 255. & 256.

été donnée à l'Eglise par la conversion de Constantin le Grand, deux choses contribuérent également à corrompre la Discipline Ecclesiastique, qui jusqu'alors s'étoit tellement maintenuë, que plusieurs des ennemis de la Foi avoient été obligez de respecter la Sainteté de la Morale Chrêtienne.

La premiére plaie de l'Eglise fut l'Arianisme, aux dogmes duquel je ne toucherai point ici. Cette Hérésie, aiant trouvé de l'appui, commença à introduire dans le Monde Chrêtien la Persecution, & toutes les horreurs qui l'accompagnent. Les Orthodoxes à leur tour, maltraitez par les Ariens, apprirent d'eux premiérement à rendre le mal pour le mal, & ensuite à emploïer le bras seculier, pour forcer de se joindre à leur Eglise ceux qui avoient de l'éloignement pour elle. Socrate remarque, sous le regne de Theodose le Jeune, que Theodose Evêque de Synnade en Phrygie fut le premier qui, contre la coutume de l'Eglise Orthodoxe, commença à persecuter les Macedoniens (a). Ce n'est qu'en passant, que j'indique ici cette premiére source d'une violence qui depuis tant de siécles deshonnore presque toutes les Communions qui font exterieurement profession de l'Evangile. Ceux qui sont bien versez dans l'Histoire Ecclesiastique ne m'en dementiront point, s'ils se donnent la peine de rappeller dans leur souvenir l'Histoire du quatriéme & du cinquiéme siécle, où ils ont pu voir les violences exercées par les

(a) Livre 7. c. 3. pag. 277. καὶ τοῦτο ἐποίει οὐκ εἰωθὸς διώκειν τῇ ὀρθοδόξῳ ἐκκλησίᾳ.

les Ariens dans toutes les Provinces de l'Empire Romain.

L'autre ſource de corruption de l'Egliſe fut le luxe & l'ambition des Prelats. On commença à faire valoir bien haut les prérogatives dont on avoit vu jouïr pendant la Perſecution les Evêques des Metropoles, ſoit qu'on les leur eût accordées pour de bonnes raiſons, ou qu'ils ſe les fuſſent attribuées eux-mêmes. Cette ambition s'étant fait jour, & le peuple toujours entrainé par le Clergé, l'aiant enviſagée comme un avantage pour l'Egliſe, le mal alla toûjours en augmentant. On établit, outre les Evêchez & les Archevêchez, des Patriarchats à l'imitation des Juifs, & d'autres têtres, qui, tout nouveaux qu'ils étoient alors, ſont aujourd'hui defendus ſous le nom ſpecieux de Traditions Apoſtoliques, quoiqu'il ſoit de notoriété publique, que leur antiquité ne ſe peut pas rapporter aux tems des Saints Apôtres.

La digue étant une fois rompue, & l'ambition aiant établi un Gouvernement Eccleſiaſtique tel qu'il lui convenoit, la jalouſie & l'envie, fruits inévitables de ce vain amour des préſeances ſi étroitement defendu dans l'Evangile, ne manquérent pas de ſuivre. Depuis ce tems-là, l'Hiſtoire de l'Egliſe n'eſt preſque plus qu'un narré des diſputes & des haines des Evêques; haines colorées la plus-part du tems par un zéle apparent de Religion: car les perſonnes plus attachées à leur propre gloire, qu'à celle de Dieu, n'ont point de pretexte plus favorable que celui-là, autant pour en impoſer aux hommes, que pour ſe tromper eux-mêmes.

Il ne faut pas s'imaginer que nous donnions ceci pour de nouvelles découvertes. Nos plaintes sont ici celles de plusieurs personnes vertueuses de l'Antiquité. Pour abreger, je ne rapporterai que celle d'Isidore de Peluse, Auteur du cinquiéme siécle, encore plus estimable par sa candeur que par son erudition (a). „ Si l'ambition dereglée, dit-il, étoit ôtée du „ monde, on auroit une juste esperance que „ tous les hommes conviendroient dans la „ prédication orthodoxe de la Foi. „

Ce qui suit est encore plus fort. (b) „ Pour- „ quoi êtes vous surpris de ce que les hom- „ mes mis presentement en fureur par un vio- „ lent amour de domination feignent d'avoir „ des differens entre eux sur des dogmes qui „ sont au dessus de leur portée & de leurs ex- „ pressions? Voilà une Accusation bien étrange! Des Prelats accusez de feindre par esprit de domination, & de feindre sur des dogmes essentiels à la foi.

Entre toutes les anciennes Eglises il n'y en avoit guéres qui se distinguât autant que l'Eglise d'Alexandrie, celebre & par le nombre des Chrêtiens qu'elle renfermoit dans son sein, & par la quantité d'Evêques qui en dependoient, distribuez dans toutes les Villes d'Egypte & de la Cyrenaïque. Il paroît par un

(a) Livre 4. Epitre 55. Il dit que les contentions de son tems sont nées διὰ φιλαρχίαν, par un amour de domination, ce qui ne se peut entendre que des Evêques.

(b) Livre 4. Ep. 57. τί θαυμάζεις εἰ καὶ νῦν περὶ πρᾶγμα θεῖον καὶ λόγου κρεῖττον διαφωνεῖν προσποιοῦνται ὑπὸ φιλαρχίας ἐκβακχευόμενοι.

un Canon du Concile de Nicée, que tous ces Prelats dependoient tellement de l'Evêque d'Alexandrie, que toute l'autorité de ces Provinces étoit entre ſes mains (a). Ce Canon attribue la même prerogative aux Evêques de Rome & d'Antioche par raport aux lieux qui dependoient de leurs Metropoles. De quelque maniére que ces Primats aient uſé de leur autorité, & en quelque tems qu'elle ſoit née, on peut dire que cette ſubordination, qui auroit pu être utile ſi elle avoit eu pour baſe l'humilité Chrêtienne & l'inſtruction des fidelles, devint enfin un piége que l'ambition a tendu au Clergé, pour l'exciter à rapporter tout à un vain amour de préſeance, qui a été & qui continuë d'être la plaie la plus funeſte & la plus incurable de la Religion.

Les trois Egliſes dont je viens de parler, jalouſes de leurs prerogatives eurent enſuite lieu de craindre que les Prelats de Conſtantinople, qui étoit devenue la Ville Imperiale; ne pretendiſſent s'attribuer les droits dont le Canon de Nicée les avoit revêtuës (b). Il paroit par l'Hiſtoire que les Evêques d'Alexandrie furent plus ſenſibles à cette crainte que les deux autres. S. Jean Chryſoſtome aiant été tiré du Clergé d'Antioche pour être ſacré

(a) Can. VI. Nicaen. *τὰ ἀρχαῖα ἔθη κρατέιτω τὰ ἐν Αἰγύπτῳ καὶ Λιβύαις καὶ πενταπόλει, ὥςε τὸν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἐπίσκοπον πάντων ἔχειν τὴν ἐξȣσίαν.* Voyez ſur ce Canon Epiphane, Livre 2. Tom. 1. Hereſie 68. *Meletianorum*: & Mr. de Valois dans ſes Remarques Eccleſiaſtiques ſur Socrate & Sozomene.

(b) V. Renaudot. Coll. Liturg. Tom. 1. Diſſert. de Liturg. Orient. origine. pag. xxxvj.

Evêque de Constantinople, Theophile Evêque d'Alexandrie à qui des Auteurs anciens, qui ne sauroient passer pour suspects, ne rendent pas un témoignage fort avantageux, attaqua ce Saint Evêque sous d'autres pretextes, & achemina si bien ses intrigues, que malgré l'attachement du peuple de Constantinople pour son Prelat, Jean Chrysostome fut envoié en exil dans un lieu sauvage & reculé, où il rendit son ame à Dieu. Cela arriva vers le commencement du cinquiéme siecle, & fut comme le prélude de ce que fit plusieurs années après Cyrille neveu de Theophile contre Nestorius, qui de simple Prêtre du Diocése d'Antioche fut appellé à Constantinople pour y remplir la place de Sisinnius Evêque de cette Ville, mort l'an 427.

Plusieurs Ecrivains ont travaillé au Portrait de cet infortuné Prelat: mais comme beaucoup de ceux qui l'ont entrepris étoient extremement prevenus, il ne seroit guéres raisonnable de compter sur leur rapport. Je ne trouve rien dans l'Antiquité qui donne une mauvaise idée de ses mœurs: au contraire, il faut qu'il ait eu des qualitez peu communes pour se conserver, après une deposition ignominieuse, un nombre considerable d'amis distinguez, tant à Constantinople même que dans plusieurs Diocéses d'Asie, surtout dans ceux qui dependoient de la Metropole d'Antioche. Nestorius, de l'aveu même de ses ennemis, étoit un homme estimable par son abstinence, & par son éloignement pour toute sorte de plaisirs. Zélé, outre cela, au delà même de ce qu'il faloit, pour les sen-

ſentimens orthodoxes, il ſe donnoit tout entier à rappeller à la ſaine doctrine les Ariens, les Macedoniens, les Apollinariſtes, & divers autres Heretiques, qui s'étoient multipliez à Conſtantinople & dans les Diocéſes voiſins. Loüable en cela, s'il n'eût emploïé pour ces converſions, que les armes dont Jeſus Chriſt nôtre Sauveur nous a permis l'uſage; & s'il n'eût pas cru devoir, à l'exemple de pluſieurs autres Evêques, abuſer de ſon credit auprès de l'Empereur & ramener par violence les Herétiques à une Religion qui ne nous prêche que la douceur & la charité! „O Empereur„ prêchoit-il un jour à Conſtantinople, en apoſtrophant Theodoſe le Jeune, „ offrez „ moi vôtre Païs purgé de tous les Heréti- „ ques, & je vous donnerai le Ciel en re- „ compenſe : detruiſez les Heterodoxes avec „ moi, & je détruirai les Perſes avec vous. „ Ce zéle ardent & indiſcret ne ſe dementit point pendant le cours de ſa prelature. L'Hiſtorien Socrate (a) raconte de quelle maniére il perſecuta les Ariens, & finit par cette belle Reflexion : *Pendant que Neſtorius avoit tant d'empreſſement pour chaſſer les autres, il lui arriva à lui-même d'être chaſſé de ſon Egliſe.* Reflexion judicieuſe, & qui ne pouvoit échaper qu'à un Laïque; les Eccleſiaſtiques, depuis le tems que j'ai marqué, ſe faiſant preſque tous un merite de leur cruauté envers ceux qui s'éloignent de leurs ſentimens.

Entre les Hereſies de ce tems-là, une des plus étendues étoit celle d'Apollinaire, dont les

(a) Livre 7. c. 29. pag. 270.

ſentimens ne differoient preſque en rien de ceux qu'on a depuis attribuez aux Eutychiens. Cette ſecte née dans le quatriéme ſiecle ne ſemble s'être formée que par oppoſition à l'Arianiſme, qui diminuoit les prérogatives du Fils de Dieu, comme Apollinaire augmentoit celles de la Nature humaine du Verbe en l'egalant ou plûtôt en la confondant avec la Divinité. Ce fut dans cette vuë, que cet Hereſiarque inventa cette dangereuſe Expreſſion, adoptée depuis par Cyrille d'Alexandrie : *Il n'y a dans le Verbe qu'une ſeule Nature incarnée.* Ce peu de mots a cauſé tous les Schiſmes qui ſont nez depuis, ſur la doctrine de l'Incarnation, & qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Outre S. Athanaſe, S. Baſile, S. Gregoire de Nazianze, & S. Gregoire de Nyſſe, qui s'oppoſérent à Apollinaire, Diodore Evêque de Tarſe, fameux alors par ſa piété & par ſes Ecrits, cheri d'ailleurs des plus illuſtres Prelats de ſon tems, aiant entrepris de combatre cette Hereſie, écrivit entre autres Livres un Traitté contre les *Synouſiaſtes*, c'eſt à dire, contre ceux qui confondoient les deux Natures de Jeſus Chriſt; Ouvrage qui eſt perdu, auſſi bien que les Réponſes qu'y firent, premiérement l'Hereſiarque Apollinaire lui-même, & depuis Cyrille Evêque d'Alexandrie. Diodore fut ſecondé dans cette diſpute par le celebre Theodore de Mopſueſte, qui s'appliqua pareillement à diſtinguer avec ſoin les deux Natures de Nôtre Sauveur; & Neſtorius, qui avoit étudié ſous Theodore, continua à combatre après lui les diſciples d'Apollinaire, en ſui-

vant

vant le même systême & emploiant les mêmes expressions que son Maître.

Il est juste de convenir que Nestorius donna dans quelques excès, peu importans à la verité, & dont il auroit été aisé de le faire revenir dans une dispute reglée, si la chaleur & la haine de Cyrille, qui s'étoit mis à la tête de ses ennemis, n'eût pas precipité sa condamnation par des procedures violentes que rien ne peut justifier. Le titre de Mere de Dieu donné à la Sainte Vierge, quoiqu'il vienne premiérement des Ariens (a), & ensuite des Apollinaristes, n'a pourtant rien de contraire à la veritable Theologie. Sans parler de Saint Basile (b) & de quelques autres Peres, Saint Gregoire de Nazianze, que Nestorius devoit respecter, comme un de ses plus Saints prédecesseurs au Siége de Constantinople, s'étoit servi de ce terme dans la premiére Epitre à Cledonius. On pourroit dire pour excuser Nestorius, qu'il ne condamnoit pas absolument l'usage de cette expression, mais que voiant l'abus qu'en faisoient les disciples d'Apollinaire, il jugeoit qu'il étoit dangereux de s'en servir. Cette explication est fondée sur diverses expressions de Nestorius lui-même, & sur la Profession de Foi qu'Elie Patriarche des Nestoriens envoia à Rome l'an 1610. adressée au Pape Paul V (c). Cette même raison faisoit qu'en

(a) Il se trouve dans le Commentaire d'Eusebe de Cesarée sur le Pseaume 109. Voiez le Marius Mercator du P. Garnier. 1. Partie. p. 303. col. 1.

(b) Homil. 15. de Humana Christi generatione. p. 590 & alibi.

(c) Petrus Stroza de Dogmatibus Chaldæorum, pag. 12. Hoc

qu'en parlant des deux Natures de Jesus Christ, Nestorius s'appliquoit fort à en faire sentir la distinction, sans pourtant, autant qu'il paroît par les monumens de l'Antiquité, qu'il s'éloignât en aucune chose des Dogmes definis au Concile de Nicée, & soûtenus depuis par les Ecrivains les plus Orthodoxes. *Je distingue les Natures*, dit-il en un discours raporté dans le Concile d'Ephése, *mais j'unis mon Adoration*: paroles, qui jointes à plusieurs autres, prouvent evidemment que Nestorius admettoit en Jesus Christ deux Natures unies tres étroitement en une seule Personne; sentiment auquel on fut obligé de revenir, avec les restrictions nécessaires pour assurer d'un côté le Dogme Orthodoxe, & de l'autre pour soûtenir la reputation du Concile d'Ephése. C'est ce qui se fit au Concile de Chalcedoine où le retablissement de la bonne doctrine fut principalement dû à l'excellente Lettre que le Pape Leon le Grand avoit écrite à Flavien Patriarche de Constantinople.

On objecte ordinairement à Nestorius, qu'il admettoit deux Fils en la personne de Nôtre Seigneur Jesus Christ, reproche qui tire son origine des Ecrits de Cyrille, & qui est sans cesse rebatu dans tous les Livres *Polemiques* des Orientaux Orthodoxes & *Monophysites*: mais on peut se convaincre du contraire par la lecture du peu d'Ecrits qui nous restent de cet Evêque, & par ceux de ses disciples. Le P. le Quien, qui a eu assez de force d'esprit pour dé-

Hoc enim positum est propter confirmationem & reprobationem falsæ opinionis Apollinaris, &c.

découvrir & pour avouer plusieurs veritez sur ce sujet, nonobstant les préventions que lui fournissoit la Theologie Scholastique, dans l'étude de laquelle il a été élevé, reconnoit de bonne foi dans une de ses Remarques sur le Livre des Héréfies composé par Jean Damascene, que Nestorius (a) evitoit soigneusement de dire qu'il y eut deux Fils en la personne de Nôtre Seigneur Jesus Christ. C'est aussi ce qu'il ne pouvoit faire, vû l'étroite union qu'il admettoit entre les deux Natures. Il enseignoit que c'étoit la plus grande de toutes les unions intelligibles: ainsi, si l'on entreprend de le blâmer pour n'avoir pas admis une union Hypostatique, on commet assurément une grande injustice; puisqu'il ne pouvoit pas se servir d'un terme qui n'étoit pas encore inventé. On auroit plûtôt lieu de lui reprocher d'avoir poussé l'union trop loin; car il n'admettoit en Jesus Christ qu'une seule volonté, ce qui a depuis été l'erreur des Monothelites. Cela paroîtra etrange à ceux qui ont une tout autre idée des Dogmes de Nestorius : cependant, c'est un fait attesté par Maxime Martyr, par Jean Damascene, & par Gregoire Abulpharage (b). Les Nestoriens de Mosul & leurs Patriarches soûtiennent encore aujourd'hui la même unité de volonté en Nôtre Seigneur, comme il paroît par leurs Ecrits authentiques, que raporte Pierre Stroza dans son Livre

(a) Oper. Damasceni Tom. 1. pag. 100. *Diligentissime cavebat Nestorius ne duos filios & Deos efferre videretur.*

(b) Abul-Pharag. p. 145. Dynast. *Nestorius qui asseruit unitatem voluntatis, absque unitate ipsius Verbi.*

Livre des Dogmes des Chaldéens (a), c'eſt à dire des Neſtoriens Orientaux. Je ne crains point d'aſſurer que cette queſtion n'eſt comme l'autre qu'une pure diſpute de mots.

Après avoir donné une Idée ſuffiſante de la Perſonne & des Dogmes de Neſtorius, il eſt à propos de repreſenter avec la même fidelité le Caractére de Cyrille ſon Antagoniſte. Pour une entrepriſe auſſi hardie que celle-là il faut aimer la verité, & ſe mettre au deſſus des preventions ſuperſtitieuſes qui font encore aujourd'hui enviſager à pluſieurs perſonnes ce Prélat comme un Héros, & un zélé Defenſeur de la Foi. Cependant, quand on n'auroit à lui reprocher que le maſſacre de l'Illuſtre Hypatia fille du Philoſophe Theon, amie intime du celebre Evêque de Ptolemaïde, on auroit dequoi le regarder avec horreur. Cette Fille, l'honneur de ſon Païs & de ſon ſexe, fut dechirée en piéces par la populace d'Alexandrie, pour les interêts de Cyrille, comme l'avouë Socrate l'Hiſtorien, qui n'a pas oſé s'étendre autant qu'il auroit pû ſur un fait auſſi odieux que celui-là. Nous en apprenons davantage dans un Fragment raporté par Suidas (b); ſoit que ce Fragment ait été tiré de la Vie du Philoſophe Iſidore écrite par Damaſcius, ou qu'il ſoit de l'Hiſtorien Philoſtorge, comme je l'ai ouï aſſurer à un fort ſavant homme; quoique le premier ſentiment me paroiſſe le plus probable. L'un & l'autre de ces temoignages font voir que Cyrille étoit au

(a) Pag. 16. 30. 31. & alibi.
(b) Au mot Ὑπάτια.

au moins complice de cet aſſaſſinat, duquel il ne paroît pas qu'il ait jamais entrepris de ſe juſtifier. La Relation, adreſſée à l'Empereur Theodoſe le Jeune par le Concile des Orientaux aſſemblez à Ephéſe après la depoſition de Neſtorius, depeint Cyrille comme un monſtre, & le qualifie d'homme né & nourri pour la deſtruction des Egliſes (a). Certainement, il étoit bien difficile de parler autrement d'un homme dont les emportemens avoient été ſi loin, que ſans vouloir attendre la partie la plus conſiderable du Concile qui ſe devoit tenir, il avoit jugé & condamné par defaut Neſtorius dans une ſeule ſéance, & avoit eu l'infame dureté de lui faire annoncer ſa condamnation en ces Termes, „ A Neſtorius nou„ veau Judas, *Sache que tu es dépoſé & déchu de tout rang Eccleſiaſtique, &c.* Ces expreſſions ſi oppoſées à l'eſprit de l'Evangile, ſuffiroient pour décrier la meilleure cauſe du monde. Joignez y les triſtes evenemens qu'à entrainez après ſoi cette condamnation, & vous aurez lieu de conclure que les Peres du Concile Oriental avoient ce ſemble parlé par un eſprit Prophetique, quand ils avoient écrit à l'Empereur que Cyrille étoit né pour la deſtruction des Egliſes.

Baronius lui même reconnoit (b) que les diſſenſions nées à l'occaſion du Concile d'Ephéſe & des diſputes qui l'ont ſuivi ont été le com-

(a) Concil. Epheſ. p. 711. Tom. 3. Concil. edit. Labbei. ὁ δὲ ἐπ' ὀλέθρῳ τῶν Ἐκκλησίων τεχθεὶς καὶ τραφεὶς, ὡς ἔοικε, Κὺριλλος ὁ τῆς Ἀλεξανδρείας.

(b) Ad annum 448. num. 47.

commencement de la ruine de l'Empire d'Orient. Du côté de la Religion il eſt difficile de ſonger aux ſchiſmes qui tirent leur origine de cette malheureuſe controverſe, qu'on ne deplore outre les malheurs du genre humain, ceux de l'Egliſe que la juſtice Divine a livrée pour les pechez des Chrêtiens à ſervir de jouët aux paſſions d'un petit nombre d'Eccleſiaſtiques ſouvent ignorans & factieux, & quelques fois factieux ſans ignorance. C'eſt un veritable miracle, qu'au travers de tant de cabales, d'emportemens, & de cruautez, le Chriſtianiſme ait pû ſubſiſter.

L'erudition de Cyrille étoit fort legére & ſon éloquence mediocre. De tous les Ouvrages des Anciens il y en a peu qu'on liſe avec moins d'utilité. Ce qu'il a écrit contre l'Empereur Julien paroît d'abord quelque choſe, mais on n'eſt pas long-tems à ſentir la foibleſſe de l'Ouvrage & de l'Auteur, qui ne produit preſque rien qui ne ſoit copié des Ecrits d'Euſebe de Ceſarée, de Clement d'Alexandrie, & de quelques autres Anciens; de ſorte que ces Livres meriteroient à peine d'être lus, s'ils ne nous avoient conſervé quelques Fragmens de l'Hiſtoire Philoſophique de Porphyre, & d'un petit nombre d'Auteurs que nous n'avons plus, & ſi nous n'étions pas bien aiſes de ſavoir ce que l'Empereur Julien avoit cru pouvoir objecter contre nôtre ſainte Religion.

Pour ce qui concerne les ſentimens de Cyrille ſur l'Incarnation, il eſt conſtant qu'au commencement de ſa diſpute ils differoient fort peu de ceux d'Apollinaire. Neſtorius & ſes

ſes Amis le lui reprochérent, & il paroit répondre bien froidement à ce reproche dans la defenſe du troiſiéme des Anathêmes qu'il avoit rendus publics avant le Concile d'Ephéſe: „ (a) Nous ne nous mettons nullement „ en peine, dit-il, des Dogmes d'Apollinaire. „ Il faut avoir de l'éloignement pour les Perſonnes qui ont été condamnées; comme „ aiant falſifié la verité. „ Apollinaire accordoit un Corps & une Ame, à l'humanité de Notre Sauveur; mais il lui refuſoit ce que les Grecs appellent Νῦς, c'eſt à dire l'entendement, qui ſelon quelques Philoſophes (b), & preſque tous les Peres Grecs eſt une faculté diſtincte de l'Ame. Mais le capital de ſon Héréſie conſiſtoit à ne reconnoître qu'une Nature en Jeſus Chriſt. Cela paroît par le témoignage de Gregoire de Nyſſe, Auteur contemporain qui dans un Livre qu'il a écrit exprès, & que feu Mr. Zacagni a fait imprimer à Rome ſur un ancien Manuſcript s'attache particuliérement à refuter cette erreur d'Apollinaire. On trouve dans cet Ouvrage les Fragmens de cet Héréſiarque dont la maniére de diſputer contre les Orthodoxes, eſt

B toute

(a) *In Apologetico adverſus Orientales*, dans les Actes du Concile d'Epheſe & dans le Marius Mercator du P. Garnier. pag. 143. τῶν δὲ Ἀπολιναρίȣ δογμάτων ȣ̓δεὶς παντελῶς ἡμῖν ὁ λογος. τȣ̃ς γὰρ ἅπαξ κατακεκριμμένȣς ὡς κραχαράττοντας τὴν ἀλήθειαν ἀποστρέφεσθαι χρή.

(b) Plutarque dans le Livre du Demon de Socrate pag. 50. de l'Edit de Henry Eſtienne in 8. τὸ μὲν ȣ̃ν ὑποβρύχιον ἐν τῷ σώματι φερόμενον ψυχὴ λέγεται. τὸ φθορᾶς λειφθὲν οἱ πολλοὶ νȣ̃ν καλȣ̃σιν. V. Whiſton dans l'Appendix à ſa premiére Replique à Mr. Allix. pag. 31.

toute ſemblable à celle dont s'eſt ſervi Cyrille contre Neſtorius. Apollinaire accuſe les Evêques ſes Adverſaires d'admettre deux Perſonnes dans le myſtere de l'Incarnation parce qu'ils diſtinguoient les deux Natures (a). „ Il „ nous accuſe, dit Gregoire de Nyſſe, d'ad- „ mettre deux Perſonnes en Jeſus Chriſt: „ Dieu & l'Homme auquel il s'eſt uni. „ J'ai des témoignages en main, dont je ferai autre part uſage pour prouver que cet Apolliniſme un peu deguiſé étoit déja connu à Alexandrie pendant la vie de Theophile, Oncle de Cyrille qui fut ſon Succeſſeur. Euloge Patriarche d'Alexandrie vers la fin du ſixiéme ſiécle nous a conſervé des paroles d'Apollinaire où on trouve un abregé de ſes erreurs (b): „ O la nouvelle Créature! O le „ divin mélange! Dieu & la chair n'ont fait „ qu'une Nature. „ Mais c'eſt une peine fort peu neceſſaire que de vouloir prouver plus au long un fait dont on ne peut diſconvenir.

Acace Evêque de Berée, le plus ancien Prelat qui vécût alors en Orient, accuſa publiquement Cyrille d'Apollinariſme, non ſeulement par écrit adreſſé au Concile d'Epheſe; mais encore par une Lettre qu'il écrivit ſur le même ſujet à l'Empereur. Il fut à la verité un des Mediateurs de l'accord qui ſe fit quelques

(a) Greg. Nyſſ. §. 35. ἡμᾶς φησὶ δύο πρόσωπα λέγειν, τὸν Θεὸν, καὶ τὸν παρὰ τȣ͂ Θεȣ͂ προσληφθέντα λὸγον.

(b) Phot. Biblioth. Cod. 230. pag. 850. ὢ καινὴ κτίσις καὶ μῖξις θεσπεσία! Θεος καὶ σαρξ μιὰν ἀπετέλεσαν φὺσιν.

ques années après entre Cyrille & les Evêques Orientaux. Mais outre que l'amour de la Paix l'emporta en lui & en plusieurs autres, Cyrille qui voioit les troubles qu'il avoit causez, beaucoup plus grands qu'il ne se l'étoit d'abord imaginé, & qui d'ailleurs avoit obtenu la déposition de Nestorius à laquelle il buttoit uniquement, ne fit point de difficulté de mollir, pour ne pas laisser sa memoire chargée de l'opprobre d'un Schisme déja commencé, dont il ne fit pourtant que diminuer un peu l'étenduë. C'est par là qu'il faut expliquer les Lettres de ce Prelat à *Succensus*, où il adoucit ses anciennes expressions, sans pourtant aller jusqu'à avoüer ouvertement & en termes non équivoques la distinction des deux Natures de Jesus Christ.

Il seroit inutile d'objecter ici que Cyrille dans l'action cinquiéme du Concile d'Ephése prononce Anathême contre tous les Hérétiques & nommément contre Apollinaire; car ce dernier avoit des opinions que Cyrille apparemment ne croioit pas devoir adopter, quoiqu'il defendît la principale de ses erreurs, qui est l'unité ou plûtôt la confusion des deux Natures. Cela paroit manifestement par son Apologie contre les Orientaux, où disputant contre Nestorius, il propose ses sentimens avec la derniére clarté (a): „ Vous

(a) Cyrilli Apologia adversus Orientales in Actis Concil. Ephesini & apud Garner. in Operibus Marii Mercatoris, pag. 141. posterioris partis. Ὁρᾷς πανταχῆ διορίζοντα μετ' ἀλλήλιων τὰς φύσεις, ἑνῶντα ὡς φησὶ τὴν προσκύνησιν.

„ voiez, dit-il, que Neſtorius, dont il vient „ de rapporter un paſſage, diſtingue par tout „ les Natures, en réüniſſant, comme il dit „ ſon adoration. „ Pluſieurs Ecrivains Latins de ce tems-là diſputérent contre Neſtorius de la même maniere, témoin Marius Mercator qui parle par tout comme un Monophyſite, & l'on ne ſauroit douter qu'il ne le fût après ce qu'il a dit des Actes du Brigandage d'Ephéſe auxquels il donne ſon approbation (a). On peut dire la même choſe de Jean Caſſien, dont les Livres de l'Incarnation ſont pleins d'erreurs & de raiſonnemens pueriles. Le ſeul Vincent de Lerins dans ſon Commonitoire s'eſt ſervi d'Expreſſions fort juſtes & fort moderées ſur cet article, quoiqu'il n'ait pas épargné la perſonne de Neſtorius, auquel il attribue toutes les erreurs que Cyrille avoit eu ſoin de repandre dans le Monde, pour noircir la reputation de ce malheureux Prelat.

Les Sentimens de Cyrille étoient particuliérement établis ſur une Expreſſion qui a été comme le ſignal du Schiſme, & qu'il s'efforça de faire paſſer pour une preuve des ſentimens les plus Orthodoxes ſur l'Incarnation. Il vouloit qu'on ne reconnût en Jeſus Chriſt qu'une Nature du Verbe Incarnée (b), & pour établir cette maniére de parler juſqu'alors inconnuë dans l'Egliſe, il ſe fondoit ſur l'autorité de S. Athanaſe, dans les Ecrits duquel

(a) Voiez la Preface générale du P. Garnier, pag. 4.

(b) *μία φύσις τῦ λόγυ σεσαρκωμένη. Una natura Verbi Incarnata.*

quel il prétendoit avoir puiſé cette dangereuſe formule, qui fut alors & qui l'eſt encore la principale cauſe de la ſeparation. Cependant, cette pretenduë autorité de S. Athanaſe eſt tirée d'un Ecrit qui lui eſt fauſſement attribué, & dont le veritable Auteur eſt l'Hereſiarque Apollinaire, comme l'a invinciblement prouvé le ſavant P. le Quien dans la ſeconde des Diſſertations qu'il a miſes à la tête de ſon Edition des Oeuvres de Jean Damaſcene (a). „ Il ne faut point, dit-il, faire difficulté d'a- „ voüer que ce S. Docteur [Cyrille] a été „ trompé par la fauſſe Inſcription de cét Ou- „ vrage, mal à propos attribué à Saint Atha- „ naſe. „ On ſent ici l'embarras où doivent ſe trouver les Defenſeurs de Cyrille. Il étoit Archevêque d'Alexandrie, le quatrieme Succeſſeur de S. Athanaſe, ſacré quarante ans après la mort de celui-ci, duquel les Prelats d'Alexandrie étoient cenſez avoir conſervé les Ouvrages avec beaucoup de reſpect & de ſoin. Cyrille pouvoit-il ignorer ce qu'il faiſoit, & n'impoſoit-il pas groſſiérement au Public en attribuant à ſon Saint Prédeceſſeur un Ouvrage compoſé par un Herétique dans de mauvaiſes vuës, & en canonizant une Expreſſion de laquelle ce même Herétique s'étoit ſervi pour établir un Dogme pernicieux? D'ailleurs ce même Ouvrage n'avoit jamais été produit auparavant ſous le nom de S. Athanaſe; de ſorte qu'on ne peut s'empêcher de ſoupçonner que Cyrille étoit le veritable Auteur de la frau-

(a) Pag. xxxiij col. 2. *Neminem ergo pigeat fateri ſanctum Doctorem deceptum fuiſſe falſa opuſculi hujus inſcriptione.*

fraude, aussi-bien que de tant d'autres Ecrits supposez, dont il fit alors usage sous les noms de Jules & de Felix Evêques de Rôme. Ajoutez à cela l'autorité de Vital Evêque Apollinariste d'Antioche emploïée par le même Cyrille, qui depuis n'eût point de honte d'écrire un Livre pour refuter celui que Diodore de Tarse avoit opposé aux *Synousiastes*, Livre que l'Heresiarque Apollinaire avoit déja combatu par un Ouvrage de sa façon.

Je m'arrête ici, la matiére étant trop abondante, bien résolu pourtant d'y revenir dans une autre occasion. Je sai qu'il est dangereux de dire hardiment la verité sur des matiéres qu'une longue prevention a tellement obscurcies pendant plus de douze siécles, qu'il est comme impossible d'en desabuser les hommes. On en peut juger par ce qui arriva sur ce sujet vers le milieu du siécle passé. Un Philosophe (a) écrivit librement ce qu'il pensoit sur ces Disputes entre Nestorius & Cyrille, & l'on peut dire que quoiqu'il ait été un peu plus loin qu'il ne devoit, & que ses Idées soient trop Scholastiques, il a pourtant fourni des lumiéres à une Histoire que la prevention a fort obscurcie. Le P. Petau un des plus grands Hommes de la Société des Jésuites entreprit de le refuter dans ses Dogmes Théologiques (b), & le fit avec tant d'aigreur & une si grande effusion de duretez & d'injures, qu'on en a honte pour ce savant Hom-

(a) David de Rodon, Auteur du Traité *De Supposito*.

(b) De Incarnatione Libr. VI. Tom. IV. Edit. Paris. p. 498. & seq. Voïez aussi le P. Garnier tom. I. des Oeuvres de Marius Mercator, pag. 272. col. 2.

Homme, qui cependant ne peut nullement passer pour avoir ruiné les argumens de son adversaire.

Cela n'empêche pas que la force de la verité n'ait tiré de tems en tems de la bouche de quelques Auteurs, d'ailleurs prévenus, des aveux qui font voir que ces Disputes sur l'Incarnation ne sont fondées que sur de vaines Logomachies. On sait ce que divers Auteurs Modernes ont écrit sur ce sujet: je ne les citerai point tous ici: mais je ne saurois obmettre quelques autoritez considerables qui meritent qu'on y fasse attention. La premiére est du Patriarche Photius (a), qui faisant l'Extrait d'un Livre d'Euloge Patriarche d'Alexandrie contre Timothée & Severe, s'exprime en ces termes. „ L'Eglise avoit pour „ lors à combatre deux sortes d'ennemis, qui „ avoient à leur tête Eutyche & Nestorius. „ Le champion de l'Eglise [Euloge] les „ ataque les uns & les autres, & les blesse „ des armes qui sont propres à les combatre. „ Lorsqu'il a à faire à Nestorius, il defend „ telement l'étroite union des deux Natures, „ qu'il

(a) Cod. ccxxv. pag. 767. τί δήποτε δὲ ὁ συγγραφεὺς διὰ ποικίλων ὥδευσε ῥημάτων; διττὸς τηνικαῦτα κατὰ τῆς ἐκκλησίας συνίστατο πόλεμος...... πρὸς οὖν ἑκατέρους ὁ τῆς εὐσεβείας στράτηγος διαμαχόμενος οἰκείοις καὶ καταλλήλοις βέλεσι τοὺς ἀντιπάλους ἐτίτρωσκε. καὶ Νεστόρῳ μὲν πολεμῶν σύγχυσιν διὰ τὴν ὁμολογίαν τῆς ἄκρας ἑνώσεως τοῖς ἀσυνέτοις δοκεῖ παρεισάγειν. Εὐτυχεῖ δὲ συμπλεκόμενος καὶ τὴν τῶν φύσεων διαφορὰν ἀκριβολογούμενος διαφορὰν ὑποστάσεων κατηγορεῖται προτείνειν.

„ qu'il ſemble tomber ſans s'en appercevoir
„ dans l'erreur de ceux qui les confondent.
„ Mais lorſqu'il combat Eutyche, & qu'il
„ s'attache à établir exactement la diſtinction
„ des deux Natures, il ſemble auſſi établir
„ fort clairement celle des perſonnes. C'eſt
„ pourquoi il faut que les Lecteurs équitables
„ aïent égard au but de l'Auteur, & à la liai-
„ ſon de tout ſon Ouvrage. „ Si Photius avoit fait ici les Reflexions qu'il pouvoit faire, il ſe ſeroit ſenti porté à avouer que les Dogmes du Neſtorianiſme & de l'Eutychianiſme ſont tellement enveloppez ſous mille termes de chicane, dont la pluspart n'ont jamais été exactement definis, qu'il n'eſt preſque pas poſſible d'attaquer une de ces Sectes, ſans paroître adopter les Sentimens de celle qui lui eſt oppoſée. Le P. Louïs Maracci Confeſſeur du Pape Innocent XI. Auteur fort connu par ſa belle Edition de l'Alcoran, & par la Refutation qu'il y a jointe, a bien oſé faire un aveu qui ne s'éloigne en rien de ce que j'ai dit ſur ce ſujet. „ (a) Ces Schiſmes, dit-
„ il, ſont nez en partie de paroles équivo-
„ ques, & juſqu'à préſent ils ne s'entreten-
„ nent que par-là. „ Ces paroles ſont d'autant plus dignes d'être peſées qu'il n'y a que la force de la verité qui ait pu les arracher à cet Auteur. Mais comme il a plu à Mr. Renaudot, auquel on avoit objecté ce paſage, de travailler à l'éluder, en revoquant en dou-
te

(a) Part. 3. Prodromi ad Refut. Alcorani, pag. 49. col. 2. *Porro hæc ſchiſmata orta ſunt & hodie quoque vigent aliqua ex parte ex æquivocatione verborum.*

te l'érudition du P. Maracci (a) par raport à la connoiſſance des Dogmes des Chrêtiens Orientaux, & de leurs maniéres de s'exprimer, je fortifierai ces Autoritez d'une autre encore plus deciſive & plus conſiderable. Elle conſiſte dans un témoignage précis de Jean de Damas, extrait du Traité des deux Volontez (b). „ Il faut donc ſavoir, dit-il,
„ que la confuſion des mots a cauſé les er-
„ reurs. Car comme les Monophyſites & les
„ Acephales prenant pour la même choſe le
„ mot de Nature & celui d'Hypoſtaſe, en
„ ſont venus à dire qu'il n'y avoit qu'une
„ Nature en Jeſus Chriſt, de peur qu'ils ne
„ paruſſent le diviſer en deux Hypoſtaſes, de
„ même les Sectateurs de Neſtorius ont dit
„ qu'il y avoit en Jeſus Chriſt deux Hypoſ-
„ taſes, de peur de confondre les deux Na-
„ tures. „ Quelle Idée peut-on avoir d'un Auteur qui a fait un ſemblable aveu, & qui a paſſé la meilleure partie de ſa vie à écrire contre les Neſtoriens & les Eutychiens, en les accablant d'Anathêmes & d'Injures?

Au reſte les Expreſſions de Cyrille ont trouvé des Diſciples, & même des Diſciples

 opi-

(a) Defenſe de l'Hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie, pag. 81. 84. 85.

(b) Tom. I. Oper. pag. 539. §. xx. εἰδέναι τοίνυν χρέων, ὡς ἡ τῶν ὀνομάτων σύγχυσις ποιεῖ τοῖς αἱρετικοῖς τὴν πλάνην. καθὼς οὖν τοῖς Μονοφυσίταις. τοῖς Ἀκεφάλοις, φημὶ τὸ ταυτὸν λέγειν φύσιν καὶ ὑπόστασιν, αἴτιον γέγονε λέγειν ἐπὶ χριστοῦ μίαν φύσιν, ἔτι δὲ καὶ τοῖς Νεστορίου ὁμόφροσι, τοῦ λέγειν δύο ὑποστάσεις, ἵνα μὴ τὰς δύο χριστοῦ φύσεις εἰς μίαν συγχέωσιν.

opiniâtres : mais les Sentimens orthodoxes n'en ont point souffert. Les Communions Orientales à qui on attribuë les Dogmes des Monophysites, ne different des autres Eglises qu'en ce qu'elles se servent de termes moins mesurez. Elles anathematizent toutes Eutyche & ses Dogmes : mais elles s'en tiennent à l'expression dangereuse de Cyrille, qui n'admettoit au commencement qu'une seule Nature du Verbe incarné. Cependant le soin qu'elles ont d'expliquer ce qu'elles entendent par ces mots, fait voir manifestement qu'elles n'ont sur ce sujet aucune erreur dans la Doctrine. Je ne touche ceci qu'en passant, resolu, comme je l'ai déja dit, d'y revenir autre part.

Aïant plusieurs fois fait reflexion à ce que je viens de dire, je n'ai point été surpris de trouver des Auteurs favorables à l'une ou à l'autre de ces Sectes, qui ont long-tems passé pour Orthodoxes, desquels même on a souvent fait usage pour combatre les Dogmes de ce qu'on appelloit Heresie ou Nestorienne ou Monophysite. Tel est, par exemple, l'Auteur de l'Exposition de la Foi, faussement attribuée à S. Justin Martyr. C'est constamment l'Ouvrage d'un Nestorien, comme l'a evidemment prouvé le savant P. le Quien, dans la IV. des Dissertations qu'il a mises à la tête de son Edition de Jean de Damas (a). Cependant divers Auteurs Grecs, entre autres Leontius & Jean de Damas lui-même, l'ont fait valoir sous le nom de S. Justin, & l'ont

(a) Pag. ljx. & suivantes.

l'ont opposé aux Monophysites dans leurs Disputes contre ces Gens-là. Tel est encore le prétendu Denys Areopagite, que tout l'Orient, à l'exception des Nestoriens, revere comme un Auteur Apostolique, & duquel on n'est pas encore parfaitement desabusé dans l'Eglise Latine. Le même Pere le Quien fait voir dans sa seconde Dissertation que l'Imposteur qui a supposé cet Ouvrage étoit un Monophysite, que la credulité & l'ignorance de ceux qui passoient pour Orthodoxes dans le cinquiéme & le sixiéme siécle leur a fait mal-à-propos adopter.

Sur ce sujet je vais parler d'un Auteur qui paroît depuis quelques années sans avoir été soupçonné quoiqu'il soit manifestement Nestorien. Dès le neuviéme siécle il avoit passé sous les yeux du Patriarche Photius, qui ne s'en étoit pas non plus apperçu (a). C'est Cosmas surnommé (b) le Voïageur des Indes. Cet Auteur a été publié & traduit par Don Bernard de Montfaucon (c), qui étant un des plus savans hommes de nôtre siécle, auroit sans doute découvert le Nestorianisme de cet Ecrivain, si les Dogmes de cette Secte ressembloient un peu moins à ceux de la Religion Orthodoxe.

Il y a deux sortes de preuves du Nestorianisme de cet Auteur, les unes que j'appelle Historiques, & les autres Dogmatiques. Je mets

(a) Cod. 36. voyez la Bibliotheque Grecque de Mr. Fabricius. Tom. 2. p. 609.
(b) Indicopleustes.
(c) Nova Collectio Patrum. Tom. 2.

mets entre les premiéres les louanges qu'il donne à un certain Patricius (a) de qui il avoit appris ce qu'il debite ſur la figure du Monde & ſur la comparaiſon qu'il en fait avec le Tabernacle de Moyſe. Il appelle ce Patricius, qui depuis fut Archevêque de Perſe, dans un tems où ces Prelats étoient tous Neſtoriens, un homme Divin & un illuſtre Docteur. De plus il invective en pluſieurs endroits contre les Hérétiques, du Catalogue deſquels les Neſtoriens ſont toujours exclus. Il fait mention (b) des Manichéens, des Marcionites, d'Eutyche, d'Arius, d'Apollinaire, ſans dire un ſeul mot de Neſtorius. Cette preuve jointe à la précedente fournit, ſi je ne me trompe, un aſſez violent préjugé contre lui: mais ſi nous paſſons aux Dogmes, tout y depoſe pour le Neſtorianiſme de l'Auteur.

Dans l'explication des Propheties de l'ancien Teſtament, il ſemble s'attacher uniquement aux Interpretations de Theodore de Mopſueſte, Auteur pour lequel les Neſtoriens avoient une vénération qui lui fut nuiſible dans la ſuite des tems. On ſait que cet Evêque dans ſes Commentaires ſur les Pſeaumes (c) & ſur les Prophétes s'étoit tellement attaché à la lettre, qu'il avoit preſque par tout abandonné les Explications communes des

(a) Pag. 125. La verſion Latine a beſoin d'être ici retouchée. Elle attribue à Thomas, qui ſelon le texte Grec étoit mort à Conſtantinople, ce qui dans l'original eſt dit de Patricius.

(b) Pag. 242.

(c) Voiez les Actes du cinquiéme Concile tenu ſous l'Empereur Juſtinien.

des Textes que les Anciens ont crû se raporter à Nôtre Seigneur Jesus Christ. Cosmas paroît l'imiter en assurant qu'il n'y a que quatre Pseaumes qui conviennent véritablement au Messie (a). Ces Pseaumes sont le second, le 8., le 42., & le 109. selon la maniere de nombrer de la Vulgate & des anciennes Versions (b). „ Pour ce qui concerne les autres „ Passages, dit-il, que les Apôtres ont cité „ des Pseaumes, ils ne s'en sont pas servis, „ comme si ces Pseaumes avoient proprement „ en vuë le Sauveur; mais ils les ont emploïez comme convenables au sujet. Tels „ sont ces Textes (c): *Ils ont partagé entre „ eux mes habits, ils m'ont nourri de fiel. J'avois perpetuellement le Seigneur en ma pré„ sence. Tu as monté en haut, & tu as mené „ la captivité en esclavage*; & tous les Passa„ ges semblables à ceux-ci, dont les Ecrivains „ du Nouveau Testament se sont servi par „ application, parce qu'ils étoient propres à „ leur sujet. „ Si Theodore de Mopsueste n'avoit point d'autre methode d'expliquer les Livres de l'Ancien Testament, il n'y a pas trop lieu de regreter la perte de ses Commentaires, & ce n'est pas injustement que quelques anciens l'ont accusé de judaïser dans ses Explications.

On pourroit aussi faire réfléxion sur le Systême du Monde que defend Cosmas. C'est sans

(a) Lib. 5. p. 224. 225. & seq.
(b) Pag. 227.
(c) Psal. 21. 19., 68. 22., 15. 8., 67. 19. selon les Septante.

ſans aucune difference celui de Diodore de Tarſe dans la Bibliotheque de Photius, & de Theodore de Mopſueſte, comme il paroit par la refutation qu'en a faite Jean Philoponus dans ſon Livre de la Création. Mais cette ignorance leur a été commune avec pluſieurs autres Ecrivains Eccleſiaſtiques : elle s'eſt même long-tems maintenuë, comme l'a fait voir Don Bernard de Montfaucon dans ſa Preface ſur la Topographie Chrêtienne de Coſmas.

Je vais préſentement produire des preuves inconteſtables du Neſtorianiſme de Coſmas, & je m'engage dans cette Digreſſion pour prouver ce que j'ai avancé, je veux dire que ces Dogmes ſont beaucoup plus imperceptibles que ne ſe l'imaginent ordinairement les Perſonnes qui en jugent ſur les Idées de la Theologie Moderne.

Les Auteurs qui s'étoient le plus oppoſez au progrès des Opinions des Synouſiaſtes, autrement des Apollinariſtes, ſe ſervoient pour diſtinguer les deux Natures en Jeſus Chriſt des deux mots Grecs, *Deſpotés* & *Ky'rios*, que nous pouvons traduire par ceux de *Maître* & de *Seigneur*. Ils joignoient le premier avec le nom de Chriſt, pour exprimer l'humanité, & le ſecond avec celui de Jeſus, qui ſignifioit ſelon eux la Divinité du Sauveur (a).

C'eſt ainſi que l'Auteur d'une Confeſſion de Foi (b) qu'on attribuë à Theodore de Mop-

(a) Le mot Grec δεσπότης étoit inferieur à celui de κύριος. V. Lucianus in Gallo. Pag. 166. l. 4. 5.

(b) V. Petav. de Incarnatione. Cap. XI. num. VI.

Mopsueste, & qui est raportée dans la cinquiéme Action du Concile d'Ephése (a) parle de Jesus Christ en divers endroits: & dans le peu de Fragmens qui nous restent des Ecrits de Nestorius on rencontre souvent la même maniére de s'exprimer. Theodoret s'en sert par tout, autant dans sa refutation des Anathematismes de Cyrille que dans le reste de ses Ouvrages.

Cosmas ne parle jamais autrement: il semble même qu'il affecte plus que les autres de se servir de cette expression; tant elle est frequente dans ses Ouvrages. Comme la Langue dans laquelle j'écris ne comporte pas que je produise ici tous les lieux où il emploie cette maniére de parler, souvent même en des Endroits qui marquent positivement son Nestorianisme, je me contenterai d'en renvoier un bon nombre à la marge (b). J'ai negligé d'en indiquer davantage; je n'ai pas voulu me faire une occupation inutile & ennuïeuse de n'en laisser échapper aucun.

Ce

(a) Pag. 657. Ed. Reg. & pag. 659. ὁ δεσπότης χριστός. Item pag. 308. 318. 508. 512. 514. & alibi.

(b) Pag. 115. D. 116. E. 117. A. 145. D. & E. 146. B. & E. 147. A. B. & E. 151. E. 153. C. 155. B. 164. B. 175. C. & D. 176. A. 209. B. 217. D. 286. E & alibi passim. Il faut voir sur tout la page 269. depuis le milieu, jusqu'au milieu de la page 270. Il y a une trace sensible de cette maniére de parler dans l'Homelie du Catholique Nestorien Elias, imprimée par Golius à la fin de la Grammaire Arabique d'Erpenius. Le Sauveur y est appellé en Arabe *Al Seyd Messiah*, pag. 254. & 262. par deux fois, ce qui repond aux mots δεσπότης χριστός. Le mot de *Rab*, repond à celui de κύριος. On peut observer la même chose dans l'Evangile de l'Enfance de N. S. publié par Mr. Sike en Arabe. Cet Ouvrage vient d'un Auteur Nestorien.

Ce que je viens de rapporter peut-être regardé comme un violent prejugé du Nestorianisme de Cosmas : s'il reste quelques doutes, les preuves suivantes suffiront pour les lever (a). Dans la Description que fait cet Auteur de la Victoire que Jesus Christ remporta par sa Passion, sur la Mort & sur le Peché, il dit qu'étant monté au Ciel il acquit l'incorruptibilité, l'immortalité, & l'immutabilité de son Ame, expression peu mesurée; mais familiére aux Nestoriens, qui aiant contracté quelque teinture du Pelagianisme, comme on le leur a reproché, croioient que Jesus Christ avoit eu pendant sa vie cette même liberté d'indifference qui rend les Hommes capables du bien & du mal (b). Il repete la même chose plus bas en deux differens Endroits ; dans le premier desquels il insinuë son Nestorianisme, sous pretexte d'établir en Jesus Christ la distinction des deux Natures. Lorsqu'il s'agit du Sauveur consideré comme Homme, Cosmas évite soigneusement de lui donner le nom de Dieu & de Seigneur. C'est ainsi que page 175. il dit que dans l'Ancien Testament Dieu a rendu le même témoignage à Moyse que Christ lui a rendu dans le Nouveau ; & dans un autre Endroit en expliquant ces paroles de S. Paul aux Romains (c), *Qui n'a point épargné son propre Fils, mais l'a livré pour nous tous*, Cosmas ajoute, „ quoi-

(a) Pag. 152. C. σὺν τῇ ἀφθαρσίᾳ καὶ ἀθανασίᾳ καὶ τὴν ἀτρεπτότητα τῆς ψυχῆς κομισάμενος.
(b) Pag. 155. A. & pag. 160. E. Voiez aussi pag. 283. C.
(c) Pag. 219.

„ quoique ce ne ſoit que la chair ſeule qui a „ été donnée pour le ſalut du Monde, puiſ- „ que la Divinité ne ſauroit mourir. „ Cette expreſſion eſt Neſtorienne, au moins quant à la premiére partie, & ce qui ſuit après ce que je viens de traduire l'eſt encore davantage.

Je dis la même choſe de quelques autres paroles qui ſe liſent plus bas, & que je raporterai ici, parce que c'eſt un des lieux qui fait le mieux connoître la Theologie de cet Auteur (a). „ David a auſſi prophetiſé de Je- „ ſus Chriſt dans le Pſeaume 109. comme le „ Seigneur lui-même le témoigne en adreſ- „ ſant ſa parole aux Juifs: *Comment donc Da-* „ *vid l'appelle-t-il Seigneur en eſprit, lorſqu'il* „ *dit* (b): *Le Seigneur a dit à mon Seigneur,* „ *aſſeiez-vous à ma droite, juſqu'à ce que j'aie* „ *reduit vos ennemis à vous ſervir de marche-* „ *pied? Si donc David l'appelle Seigneur, com-* „ *ment eſt-il ſon Fils?* Ce mot (c) Seigneur „ predit manifeſtement qu'il eſt Dieu, & ces „ paroles, *aſſeiez-vous à ma droite* convien- „ nent clairement à l'humanité; car ce mot „ *aſſeiez-vous* s'adreſſe à celui qui n'eſt point „ aſſis: mais la Divinité eſt établie dans la „ felicité, l'honneur, & la gloire qui lui ſont „ propres, & n'y peut-être invitée par aucun „ Etre qui lui ſoit ſuperieur. D'autre part „ l'humanité de Jeſus Chriſt eſt invitée par „ ces paroles de la Divinité à laquelle elle eſt „ inſéparablement unie, à s'aſſeoir à ſa droi-

 „ te,

(a) Pag. 226. 227.
(b) Matth. 22. v. 43.
(c) κύριος.

„ te, c'eſt-à-dire dans tous ſes honneurs; car „ Dieu qui n'eſt pas un Etre étendu n'a ni „ gauche ni droite. Ces paroles ſignifient „ donc que l'Humanité a été admiſe dans les „ honneurs & la Perſonne de la Divinité, „ aiant été une image de Dieu manifeſtée à „ toute la Terre. „ Je ne crois pas qu'on puiſſe trouver en aucun Auteur le Neſtorianiſme plus clairement énoncé que dans ces paroles. On y voit l'union des deux Natures, mais telle que Neſtorius lui-même l'admettoit, la Nature Divine ſuperieure à la Nature Humaine invitant celle-ci & l'introduiſant dans tous ſes honneurs, en lui accordant ſes propres prérogatives, comme à une perſonne dont elle ſeroit diſtinguée.

Il ne s'explique pas moins clairement dans un autre Endroit (a), „ lorſqu'il dit que le „ Verbe ou la Parole de Dieu aiant reſolu „ conjointement avec le Saint Eſprit de re„ nouveller le Monde, il forma de la ſubſtance „ de la Sainte Vierge un Homme auquel au „ moment même de ſa formation, il s'unit „ d'une union admirable & indiſſoluble; „ qu'aiant enſuite conſenti que cet homme „ ſouffrit la mort, & l'aiant perfectionné par „ la reſurrection, il le tranſporta au Ciel, le „ fit ſeoir à ſa droite & l'établit juge des vi„ vans & des morts. „ Ces expreſſions ſont toutes dans le même Syſtême; quoique je ne croie pas qu'elles dérogent à la dignité de Jeſus Chriſt incarné. On y voit le Neſtorianiſme: mais s'il avoit plu aux anciens Chrêtiens

(a) Pag. 263. A.

tiens d'en juger selon les regles de l'équité & de la charité, je suis persuadé qu'on n'y verroit point d'erreur.

Que cet usage de nommer le Sauveur *Despotés* en parlant de son humanité soit fondé sur des Sentimens Orthodoxes, je n'en veux point d'autres témoins qu'Alphonse Mendès, Patriarche Jesuite d'Ethiopie, qui dans un Sermon prononcé (a) devant l'Empereur des Abyssins, s'exprime en ces termes (b) : „ Pierre en disant à Nôtre Seigneur, *Vous êtes le* „ *Christ, Fils du Dieu vivant*, exprima les „ deux Natures, la Divine en l'appellant „ Fils. . . . . & l'Humaine en le nommant „ Christ, ce qui signifie Oint. Ce nom ne „ peut pas être attribué à Dieu, parce que „ l'onction signifie une grace nouvelle, ce „ qui n'a pas lieu en Dieu éternel & immuable : ainsi le Seigneur ne s'appelle Christ „ que par rapport à son Humanité. „ Ces paroles du Prelat Jesuite suffisent pour justifier Cosmas & les autres, qui donnent l'Epithéte Grecque dont il s'agit au nom de Christ separé de celui de Jesus. Il faut seulement se souvenir ici du passage d'Euloge d'Alexandrie que j'ai raporté ci-dessus, & observer que Mendès parloit devant un Prince & un Peuple Monophysite. S'il avoit eu à faire à des Nesto-

(a) L'An 1606.

(b) Balt. Tellez Historia de Ethiopia, pag. 413. —— *Porque unçam significa nova graça, & se esta podera haver em Deos de novo, nam sera Eterno & immutavel; & assim se chama Christo, ou Ungido por respeyto da Humanidade.* Cosmas s'exprime de la même maniere & presque dans les mêmes termes, pag. 226.

Neſtoriens, il ſe ſeroit ſans doute expliqué d'une autre maniére.

Pour revenir à Coſmas il ne diminue point les prérogatives du Seigneur ſelon l'humanité (a). Il dit que le Chriſt eſt ſelon la chair le Chef de l'Egliſe & le Pere du ſiécle à venir; & plus bas après avoir dit que les Manichéens ſont exclus du Roïaume des Cieux, il ajoûte ces paroles (b): „ Il en eſt de même de toute autre héreſie, tant de celle qui „ rejette l'humanité parfaite du Chriſt, c'eſt „ à dire qui ne connoît pas en lui une ame „ raiſonnable & intelligente, & un corps „ avec toutes ſes propriétez, que de celle „ qui rejette ou mutile la Divinité du Sauveur. „ Ces paroles qui n'ont rien que d'orthodoxe ſemblent avoir en vuë ceux qui dépouilloient la Nature en Jeſus Chriſt de ſon hypoſtaſe, laquelle Coſmas enviſage avec les autres Neſtoriens comme une proprieté inſeparable de l'Homme.

Si quelqu'un objectoit ici que Coſmas appelle la Sainte Vierge, Mere de Dieu (c), contre la coutume des Neſtoriens, il ſeroit aiſé de prouver, que les Savans de cette Secte ne rejettoient pas abſolument l'uſage de ce terme; mais que, comme je l'ai dit ci-deſſus, ils en uſoient avec retenuë à cauſe de l'abus qu'ils ſoutenoient qu'en avoient fait les Ariens &

(a) Pag. 209. B. ὁ δεσπότες χριςὸς κατὰ σάρκα τῆς ἐκκλησίας κεφαλή ἐςι καὶ πατὴρ τῦ μέλλοντος αἰῶνος.

(b) Pag. 262. D. E.

(c) Θεοτόκος. pag. 260. C.

& les Apollinariſtes. Coſmas lui-même a parlé pluſieurs fois de la Sainte Vierge, & dans les endroits où il ſemble que l'uſage de cette Epithete auroit été le plus à propos, il s'en eſt abſtenu, comme à la page 240. où après avoir décrit Zacharie & Elizabeth, il parle des prérogatives de la Mere de Dieu, ſans lui donner ce titre, quoique ce fût une occaſion où il ſe préſentoit naturellement.

On ne ſauroit au reſte trop reconnoître le ſervice que le ſavant & laborieux Don Bernard de Montfaucon a rendu à l'Egliſe & à la Republique des Lettres par la publication de cet Ouvrage. Sans parler d'un grand nombre de choſes également utiles & curieuſes qui y ſont raportées, on y trouve les plus ſûres & les plus anciennes connoiſſances qu'on ait de l'établiſſement de l'Egliſe Chrêtienne ſur la côte de Malabar, & de la dépendance où étoit leur Evêque à l'égard du Catholique ou Metropolitain de Perſe, dépendance qui a continué juſqu'à ce que les Portugais qui s'étoient rendus puiſſans & formidables dans les Indes, mirent tout en œuvre pour amener cette Egliſe ſous le joug du Pape, auquel elle n'avoit jamais été ſoumiſe; ce qui bien loin de leur réüſſir, leur a fait perdre avec le tems leurs principaux établiſſemens ſur cette côte.

J'entreprens ici d'écrire ſur de bons memoires l'Hiſtoire de ces Chrêtiens des Indes, & je ne ſaurois mieux commencer que par le témoignage de Coſmas témoin oculaire d'une partie de ce qu'il avance (a). „ Il y a, dit-

(a) Pag. 178. 179.

„ il, dans l'Ile Taprobane, dans l'Inde inté-
„ rieure, dans la Mer des Indes, une Eglise
„ de Chrêtiens, avec des Clercs & des Fidel-
„ les: je ne sai s'il n'y en a point au delà.
„ De même dans les Païs de (a) Malé où
„ croît le Poivre, & dans la (b) Calliane il
„ y a un Evêque qui vient de Perse, où il
„ est ordonné. „ Nous avons dans ces paroles un témoignage certain de ce Christianisme établi dans les Indes dans le sixiéme siécle. Cosmas écrivoit environ l'an 547. de Nôtre Seigneur, & ces Chrêtiens se sont conservez jusqu'à nôtre tems dans un état assez florissant, qui paroît n'avoir été exposé par rapport à la Religion à aucune contradiction violente qui soit comparable à celle qu'ils eurent à essuier de la part des Portugais, vers la fin du seiziéme siécle, & depuis ce tems-là jusqu'à la prise de Cochin par les Hollandois.

Ces Chrêtiens se donnent eux-mêmes une antiquité bien plus reculée que celle dont je viens de faire mention. Ils prétendent que l'Apôtre Saint Thomas est le Fondateur de leur Eglise, & cette tradition passe pour si certaine chez eux que ce seroit un crime d'autant plus grand de la contredire que les Portugais leurs Oppresseurs l'ont appuiée de leur consentement. Voici comment les Chrêtiens Malabares racontent la chose.

Dans la repartition de toutes les parties du (c) monde qui se fit entre les Saints Apôtres,

(a) Le Malabar.
(b) Le Calecut.
(c) Gouvea l. 1. c. 1.

tres, les Indes échurent à Saint Thomas, qui après avoir établi le Christianisme dans l'Arabie Heureuse & dans l'Ile Dioscoride appellé aujourd'hui Socotora, arriva à Cranganor où residoit alors le principal Roi de la côte de Malabar. Ce fut là que lui arrivérent les avantures fabuleuses que chacun peut lire dans sa Vie écrite par le prétendu Abdias Babilonien. Le Saint Apôtre aïant établi plusieurs Eglises à Cranganor, passa à Coulan Ville celébre de la même côte, où il convertit plusieurs personnes au Christianisme. Etant allé sur la côte opposée, connue aujourd'hui sous le nom de Coromandel, il s'arrêta à Meliapour, que les Européens appellent S. Thomas, où il convertit le Roi & tout le Peuple. Il alla de là à la Chine, & s'y arrêta dans une Ville appellée Camballé, où il fit diverses conversions & bâtit plusieurs Eglises.

Cette Ville de Camballé, dit ici (a) Antoine Gouvea, nous est entiérement inconnuë, & on n'en trouve aucun vestige à la Chine, quoique, dit-il, nous aïons plusieurs raisons de croire que l'Evangile a été annoncé dans ces lieux-là. Les anciennes Ecritures du Diocése (b) d'Angamale rapportent qu'on envoïoit autrefois à la Côte un Prélat qui portoit le nom d'Archevêque des Indes. Il avoit deux Suffragans, l'un dans l'Ile de Socotora, & l'autre dans le Païs de Masin; c'est ainsi

 que

(a) Gouvea fol. 2. verso col. 1.

(b) Les Portugais appellent ce Diocése, qui est unique dans le Malabar, l'Evêché de la Serra, c'est à dire de la Montagne à cause de sa situation, quoiqu'il s'étende aussi dans des plaines fort vastes & fort fertiles.

que ce lieu eſt appellé dans ces vieux tîtres. Il eſt aiſé de voir que ces lieux, ſur leſquels l'Hiſtorien Portugais (a) raiſonne d'une maniére pitoïable, & que je dois me diſpenſer de traduire, ſont la Metropole de la Chine à laquelle les Tartares avoient donné le nom de Cambalu, ce qui ſignifie en leur Langue la Ville du Souverain (b), & l'autre la partie Meridionale de la Chine, que Marc Paul Venitien nomme Mangi, & qui eſt ordinairement appellée Macin, ou Matſin par les Ecrivains Orientaux.

Saint Thomas retourna de la Chine à Meliapour, où les converſions nombreuſes qu'il avoit faites excitérent contre lui la haine & l'envie de deux Bramines, qui ſont les Prêtres de la Religion Païenne des Indes. Ces deux perſonnages firent ſoulever le peuple qui s'étant joint à eux lapida le Saint Apôtre. Après l'éxécution un des Bramines qui remarqua en lui quelque reſte de vie, le perça d'un coup de lance qui l'acheva.

Je ne perdrai point le tems à refuter cette narration de la mort du Saint Apôtre, qui apparemment n'eſt pas moins fabuleuſe que la venuë de Saint Thomas dans les Indes. Quelque antiquité qu'on attribue à cette tradition, elle ne peut avoir aucune autorité, ne devant, ſelon toute ſorte d'apparences, ſon origine qu'aux Fables des Manichéens, qui avoient

(a) Antoine Gouvea, Religieux Auguſtin, ſon Livre eſt intitulé *Jornada do Arcebiſpo de Goa, &c.* Il a été imprimé à Conimbre, l'an 1606.

(b) Voiez Marc Paul livre 2. c. 10. de l'Edition Latine de Muller. & Magaillan chap. 1. p. 6.

avoient autrefois ſuppoſé divers Actes ſous le nom des Apôtres, entre autres ceux de S. Thomas, & l'Hiſtoire de ſes courſes dans les Indes. Ces Actes fabuleux ſubſiſtent encore aujourd'hui dans un Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi de France: Mr. Simon dans ſes nouvelles Obſervations ſur le Texte & les Verſions du Nouveau Teſtament en a donné un Extrait, que le ſavant Mr. Fabricius de Hambourg a inſeré dans ſon premier volume des Apocryphes du Nouveau Teſtament (a). Il paroit que c'eſt de là que le prétendu Abdias Babilonien a puiſé toutes les Fables qu'il debite dans la vie de ce Saint Apôtre; & il n'eſt pas ſurprenant que les Chrêtiens de Malabar, Gens extremement ſimples & credules, aient adopté la Fable de cette miſſion, auſſi-bien que beaucoup d'autres Narrations Apocryphes, comme nous le verrons autre part.

Jacques Tollius, Critique extremement hardi; mais ſavant, & même judicieux, lorſqu'il ne s'agit point de quelques vaines opinions d'Alchymie, deſquelles il s'étoit malheureuſement entêté (b), ſoupçonne que ce Thomas prétendu Apôtre des Indes eſt un Diſciple de l'Héréſiarque Manès. Son ſoupçon eſt fondé ſur le témoignage de Theodoret, qui dit que Manès envoia prêcher dans les Indes un de ſes Diſciples appellé Thomas. Ce qui favoriſe la conjecture de Tollius, c'eſt que les anciens monumens des Chrêtiens de

 Ma-

(a) Pag. 819. & ſuivantes.

(b) Inſignia Itinerarii Italici, ad Formulam Receptionis Manichæorum. pag. 143. not. 63.

Malabar font mention d'un Mage (a), c'eſt-à-dire d'un Perſan, auquel ils donnent le tître de *Mannacavaſſer*, mot qui ne ſauroit ſignifier que celui de Manichéen. Ce Mage ſelon eux paſſa dans leur Païs, avant qu'ils fuſſent ſoumis au Catholique ou Patriarche de Perſe, y fit de faux Miracles, & enſeigna ſa fauſſe Doctrine avec tant de ſuccès qu'il attira beaucoup de monde dans ſon parti. Qui pourroit s'aſſurer que cet Hérétique n'eſt pas le Thomas mis à mort à Meliapour, où ſes cendres ſont également honorées des Indiens & des Portugais?

Pour ce qui eſt de l'ancien Chriſtianiſme connu & prêché dans le Roïaume de la Chine, il me ſemble qu'il y auroit de la temerité à le nier. Marc Paul en fait mention, & les premiers Miſſionaires des Jéſuites en ont trouvé quelques veſtiges. D'ailleurs les Livres Eccleſiaſtiques des Malabares, & leurs anciennes Ecritures faiſant mention de l'Evêque qu'on y envoioit autrefois de Babylone, il ſemble qu'il n'y a point de lieu d'en douter. A ces preuves je n'oſerois ajouter l'Inſcription déterrée l'an 1625. dans la Ville de *Si gan fù*, Capitale de la Province de Xenſi. C'eſt une piéce manifeſtement ſuppoſée, comme je l'ai fait voir ailleurs.

Les Jéſuites Magalhanes & le Comte font mention de la venuë de S. Thomas à la Chine: mais Monſieur Maigrot Evêque de Conon

(a) Voïez une Lettre écrite de Cochin par Mr. Viſcher dans la Bibliotheque de Breme. Faſcicul. Quart. Claſſis Quintæ, pag. 763.

non & Vicaire Apostolique dans ce Roiaume-là, homme extremement instruit des Antiquitez de la Chine, fait voir que ces Missionaires ont pris pour l'Apôtre S. Thomas (a) *un certain Tamo*, ce sont ses propres termes, *l'un des plus insignes fripons qui soient jamais entrez dans la Chine, qui s'est fait chef d'un rameau de la Secte de Foë, qu'on appelle la Secte des Contemplatifs*, & qui n'entra dans le Roiaume de la Chine qu'après l'an 582.

Pour revenir au Christianisme des Indes, la tradition de l'Eglise de Malabar raconte diverses choses qui arrivérent à (b) Meliapour après la mort de S. Thomas. L'Eglise qu'il avoit fondée, fut, disent-ils, long-tems florissante: elle eut ses Evêques, ses Prêtres, & ses Fidelles, comme les autres Eglises Apostoliques. Mais dans la suite des tems quelques Rois infidelles s'étant rendu Maîtres de la Ville & des Provinces qui en dépendoient, les Chrêtiens y furent exposez à de violentes persécutions de la part des Païens, qui mirent tout à feu & à sang. Ceux qui purent échaper à leur cruauté furent obligez de se retirer vers le Cap de Comorin, qui separe les deux côtes, & en passant de là vers le Nord au couchant de la Prèsqu'Ile des Indes à s'établir dans les Montagnes parmi d'autres Chrêtiens que S. Thomas avoit instruits sur la côte de Malabar. Ils s'étendirent dans le Païs de Cran-

(a) Lettre de Mr. Maigrot à Mr. Charmot, datée de Foü Tcheoü, le 11. Janvier 1699. & imprimée l'an 1701. pag. 58. 59.

(b) Gouvea. c. 2.

Cranganor, de Coulan, de Travancor, & dans les Terres qui appartiennent aujourd'hui au Roi de Calecut, qu'on appelle autrement le Samorin, c'eſt-à-dire l'Empereur.

Quoiqu'on ne puiſſe pas faire beaucoup de fond ſur ces narrations dont les circonſtances ont l'air aſſez fabuleux, il y a pourtant lieu de ſoupçonner qu'elles ſont fondées ſur quelques faits véritables. En effet la connoiſſance de la Religion doit être ancienne en ces lieux-là, puiſqu'on trouve dans les ſouſcriptions du Concile de Nicée celle d'un Prélat (a) qui ſe donne le tître d'Evêque de Perſe & des Grandes Indes, & qu'outre cela un ancien Auteur rapporté par Suidas (b) dit que les Habitans de l'Inde intérieure, les Ibériens & les Arméniens furent batiſez ſous le régne de Conſtantin le Grand. Cette Inde intérieure ne peut pas ici être priſe pour l'Ethiopie. Nous avons vu ci-deſſus que Coſmas donne le même nom à la côte de Malabar.

Les Princes infidelles accordérent de grands priviléges aux Chrêtiens de la côte, entre autres Ceram Peroumal Empereur de tout le Malabar, & Fondateur de la Ville de Calecut (c), pour qui tous les Habitans des deux Côtes ont une ſi grande vénération, qu'ils le met-

(a) Act. Synod. Nicæn. Pars Secunda. c. 28. Ἰωάννης Περσης τῆς ἐν Περσίδι πάσῃ καὶ τῇ μεγάλῃ Ἰνδίᾳ.

(b) Au mot Ἀρμένια.

(c) L'Epoque de cette Ville prend de lui ſon origine. Elle commence, ſelon Scaliger, livre 5: de Emend. Temporum, l'an de N. S. 907. le 984. de l'Ere des Indes. Selon Mr. Viſcher dans la Lettre que j'ai citée plus haut, l'an de N. S. 825.

mettent au nombre de leurs Dieux. Ce fut ce Prince qui, comme le raportent les Histoires du Païs, partagea les Provinces de son Empire entre ses Parens & ses Favoris, & donna lieu par là à la multitude de petits Souverains dont tout le Malabar est rempli. En vertu des priviléges de Peroumal les Chrêtiens Indiens jouissent de tous les droits de la Noblesse du Païs: ils ont le pas sur les Naïres qui sont les seuls Nobles qu'il y ait parmi ces Nations infidelles; & ce qui est plus considérable que tout le reste, ils ne dependent à proprement parler que de leur Evêque, tant pour le temporel que pour le spirituel.

Ces priviléges joints à d'autres que le Roi de Cranganor accorda depuis à un Arménien établi dans ces lieux-là, & duquel nous parlerons incontinent, étoient écrits dans la Langue du Païs sur des lames de cuivre, & ils se sont conservez jusqu'à la venuë des Portugais dans les Indes. Voici de quelle maniére ils se sont perdus. Un Evêque d'Angamale nommé (a) Mar Jacob craignant de les perdre les confia au Commis des Portugais à Cochin, lorsque cette Nation commençoit à s'y établir, & ce Commis les aiant laissé négligemment exposez dans le Magazin, ils ont entiérement disparu au grand regret des Chrêtiens des Indes, qui ne conservent plus que par prescription des droits qu'ils pouvoient faire valoir au besoin par des titres respectez des Princes auxquels ils se sont soumis.

L'Ar-

(a) Ce mot Mar est Syriaque, & signifie la même chose que le *Don* des Espagnols.

L'Arménien dont je viens de parler s'appelloit Thomas Cana, ou Mar Thomas. Il y a de l'apparence que le trafic l'avoit attiré dans les Indes. Les Hiſtoires du Païs font mention de ſes richeſſes & de ſa Nobleſſe, & peut-être pourroit-on avancer ſans crainte de ſe tromper, que la conformité de nom l'a quelquesfois fait confondre avec l'Apôtre S. Thomas. Cet homme qui, comme nous l'avons dit, poſſédoit de grands biens, & faiſoit un gros trafic, avoit auſſi deux Maiſons, l'une du côté du Sud dans le Roiaume de Cranganor, & l'autre vers le Nord, dans un lieu qui n'eſt point nommé, mais qui doit avoir été à Angamale, ou aux environs. Dans la premiére de ces Maiſons il avoit ſon Epouſe legitime (a), & dans la ſeconde une Concubine qui étoit une Eſclave Naire convertie à la foi. Il eut des Enfans de l'une & l'autre de ces Femmes. En mourant il laiſſa à ceux qui lui étoient nez de ſon Epouſe legitime les terres & les biens qu'il poſſédoit au midi; & les Bâtards héritérent de tous ſes biens qui étoient du côté du Nord. Ces deſcendans de Mar Thomas s'étant multipliez dans la ſuite, ils ont partagé tout le Chriſtianiſme de ces lieux-là. Ceux qui deſcendent de la Femme legitime paſſent pour les plus Nobles. Ils ſont ſi fiers de leur origine qu'ils ne contractent point de mariages avec les autres, ne les admettant pas même à la communion dans leurs Egliſes, &

(a) Il faut croire qu'il n'épouſa ces deux Femmes que l'une après la mort de l'autre. Je n'ai oſé le dire, Gouvea s'étant expliqué d'une maniére ambigue.

& ne se servent point de leurs Prêtres. Les Portugais ont beaucoup travaillé à les faire revenir de cette vaine prévention si contraire à l'esprit de l'Evangile.

Tous les Chrêtiens du Malabar se disent descendus de ce Mar Thomas, ce qui ne s'accorde point avec ce qu'ils disent de leur antiquité, qu'ils font remonter bien plus haut: mais il est difficile de prononcer sur des faits, dont nous n'avons presque aucuns autres tîtres que ceux que nous devons aux Portugais Gens peu éclairez & ennemis de cette Nation.

Il est difficile de dire en quel tems Mar Thomas s'établit dans les Indes. Gouvea le fait contemporain de Ceram Peroumal. Cependant il est plus vrai-semblable qu'il vivoit avant le sixiéme siécle, puisque Cosmas, qui, comme nous l'avons remarqué, écrivoit environ l'an 547. avoit trouvé des Eglises Chrétiennes établies dans ces lieux-là plusieurs années avant qu'il mît au jour sa Topographie Chrêtienne.

Quelque tems après la fondation de la Ville de Coulan, à laquelle commence l'Epoque commune du Malabar, c'est-à-dire, après l'an 822. (a) de Nôtre Seigneur, deux Ecclesiastiques Syriens vinrent de Babylone dans les Indes: l'un se nommoit (b) Mar Sapor &

(a) Selon Gouvea, fol. 4. col. 4. l'an 1602. répondoit à l'an 680. de la fondation de Coulan, cette Epoque differe de celle de Calecut.

(b) Gouvea qui corromt tous les noms les appelle Mar Xabro, & Mar Prod. pag. 5. col. 1. J'ai ramené ces noms à la prononciation Persane.

& l'autre Mar Peroſès. Ils abordérent à Coulan, où le Roi voiant qu'ils étoient fort reſpectez des Chrêtiens, leur fit beaucoup de faveurs, & leur accorda entre autres priviléges celui de bâtir des Egliſes par tout où ils voudroient, & de convertir au Chriſtianiſme quiconque le voudroit embraſſer. Ces priviléges ſubſiſtent peut-être encore aujourd'hui : les Chrêtiens Indiens les firent voir à Alexis de Menezès Archevêque de Goa écrits ſur des lames de cuivre en Langues & Caractéres Malabares, Canarins, Biſnagares & Tamuies, qui ſont les Langues les plus en uſage ſur ces Côtes. Les Chrêtiens du Païs avoient mis ces deux Eccleſiaſtiques au nombre de leurs Saints (a) : ils en faiſoient mention dans leurs Priéres Eccleſiaſtiques, & ils avoient bâti pluſieurs Egliſes qui portoient leur nom. L'Archevêque Menezès qui les tenoit pour Neſtoriens, parce qu'il ne les trouvoit pas dans ſon Martyrologe, raia leurs noms dans les Livres Eccleſiaſtiques, & changea le tître des Egliſes qui étoient dediées à Dieu ſous leur nom.

Cette ſuite de proſperitez rendit les Chrêtiens Indiens ſi puiſſans qu'ils ſecouérent le joug des Princes Infidelles, & élurent un Roi de leur Nation. Le premier qui porta ce nom s'appelloit Baliarté, & il ſe donnoit le tître de Roi des Chrêtiens de Saint Thomas. Ils ſe conſerverent quelque tems dans l'indépendance ſous leurs propres Rois, juſqu'à ce qu'un

(a) Ils les appelloient *Gadejagal*, à ce que dit Gouvea. Ce mot eſt corrompu du Syriaque *Cadiſhé*.

qu'un d'eux, qui selon une coutume établie dans les Indes, avoit adopté pour Fils le Roi de Diamper, mourut sans Enfans, & ce Roi Païen lui succeda dans tous ses droits sur les Chrêtiens des Indes. Ils passerent ensuite par une adoption semblable sous la jurisdiction du Roi de Cochin, auquel ils étoient soumis pour la plus grande partie, lorsque les Portugais arrivérent dans les Indes. Il y en avoit cependant un nombre assez considérable qui obéïssoit aux Princes voisins.

Environ l'an 1500 deux Chrêtiens Indiens de Cranganor s'embarquérent sur la Flotte de Pedro Alvarès Cabral qui étoit venu établir dans les Indes le Commerce des Portugais. Ces deux Chrêtiens, dont l'un avoit nom Matthias & l'autre Joseph, avoient fait dessein d'aller à Rome & de passer à leur retour à Mosul pour y voir leur Patriarche. Ils arrivérent tous deux en Portugal où Matthias mourut. Joseph alla premiérement à Rome & de là à Venise. Le reste de son voiage est inconnu. On a sous son nom une Relation qui a été imprimée dans plusieurs Recueils de Voïages sous le nom de *Navigation de Joseph Indien.*

L'an 1502. Vasco de Gama, Amiral du Roi de Portugal, étant arrivé à Cochin avec une Flotte, ces Chrêtiens lui envoiérent des Députez, par lesquels ils lui représentoient que puisqu'il étoit Vassal d'un Roi Chrêtien (a), au nom duquel il venoit pour conquérir les Indes, ils le prioient de les honorer

 de

(a) *Que vinha conquistando a India.* Gouvea. fol. 5.

de sa protection, & de celle de son Roi, duquel dès lors, dit Gouvea, ils se déclaroient les Vassaux. Ces Députez présentérent à Vasco de Gama un bâton de bois vermeil dont les extremitez garnies d'argent étoient surmontées de trois clochettes. C'étoit, disoient-ils, le Sceptre des Rois qu'ils avoient eu par le passé, & dont le dernier n'étoit mort que peu de tems avant l'arrivée des Portugais. L'Amiral reçut ces Députez avec beaucoup d'affection, & leur donna de bonnes paroles pour l'avenir, n'étant pas alors en état de les assister d'une autre maniére. Le tems vint où ces pauvres Gens se repentirent de leur confiance excessive pour une Nation qui faisoit, comme eux, profession du Christianisme. Ils ne connoissoient la Religion que par l'Evangile & par le petit nombre de leurs traditions, & ils ignoroient les abus & les violences de l'Eglise Romaine.

Avant que d'entrer dans le détail de ce que firent les Portugais pour amener les Chrêtiens du Malabar à l'obéïssance de l'Evêque de Rome, je dirai ici quelque chose de celle qu'ils rendoient à l'Evêque de Mosul, Successeur de l'ancien Catholique des Perses, qui faisoit autrefois sa résidence à Seleucie sur le Tigre. La souscription du Concile de Nicée que nous avons raportée plus haut, prouve assez que dès le commencement de leur Christianisme, ils ont dépendu de ces Prelats, & je viens de découvrir dans une Livre recent une autorité conforme à ce que j'ai avancé sur ce sujet. C'est dans l'Histoire des Patriarches d'Alexandrie, écrite par feu Mr. l'Abbé Re-

naudot, Ouvrage où il y a de bonnes recherches, mais mal digérées, & écrites avec un violent esprit de prévention. Je vais traduire ses paroles telles qu'elles sont en Latin vers la fin de la vie de Simon XLII. Patriarche Jacobite d'Alexandrie (a). „ Nous apprenons „ par plusieurs témoignages des Anciens que „ Jesus Christ à été annoncé dans ces vastes „ Provinces des Indes, quoique pourtant on „ n'y ait trouvé aucune trace de Religion, „ qui fût tellement exempte d'erreur, qu'on „ pût se dispenser de croire que l'Hérésie y „ eût été prêchée en même tems que les „ veritez de la foi. Car on ne sauroit dou„ ter que les Malabares ne fassent profession „ de l'Hérésie Nestorienne depuis plus de „ neuf-cens ans, & que sous le Patriar„ che (b) Hanan-Jesu, cette Secte n'ait pé„ nétré jusque dans la Chine, comme le prou„ ve l'Inscription Syriaque & Chinoise, aussi„ bien que d'autres monumens. „ Nous avons déja dit ce qu'il faloit penser de l'Inscription Chinoise: les autres monumens dont parle Mr. Renaudot ne nous sont point connus, à moins qu'il ne veuille parler de ces Voiages Arabes, qu'il a depuis donnez au public en François.

Le même Mr. Renaudot dans plusieurs endroits de son Histoire & de ses Liturgies fait mention de ces Catholiques ou Patriarches

(a) Hist. Patriarch. Alexandrin. p. 188.

(b) Mr. Renaudot écrit *Hananjechua*, ce qui est très ridicule, & defigure entiérement ce nom. Il en use de même à l'égard de tous les mots Orientaux, qu'il écrit dans un Ouvrage Latin selon la prononciation de la Langue Françoise.

Neſtoriens dont l'origine vient de Perſe, & qui au commencement faiſoient leur réſidence à Modaïn, qui eſt la Seleucie des Parthes. Après la ruine de cette Ville par les Califes, ils ſe retirérent à Bagdad, d'où ils ont depuis paſſé à Moſul, que beaucoup de Savans prennent pour l'ancienne Ninive. Monſieur Renaudot avoit écrit l'Hiſtoire de ces Patriarches & promis de la rendre publique. Ce deſſein a été interrompu par ſa mort, qui nous a privé des lumiéres qu'il auroit pu nous fournir, aiant eu entre les mains des Auteurs, qui nous ſont entiérement inconnus. Ce qu'il dit au reſte, que la Religion Chrêtienne a été inconnuë dans les Indes avant le Neſtorianiſme, n'eſt pas conforme à la vérité. Nous avons produit des preuves du contraire.

C'eſt ici que je ſerois en danger de m'égarer, ſi je m'engageois à ſuivre l'Hiſtorien Portugais, duquel j'ai tiré une partie de ce que j'ai dit ci-deſſus. Selon lui après la deſtruction de Meliapour, les Egliſes Indiennes ſe trouvérent tellement deſtituées d'Eccleſiaſtiques qu'il ne leur reſtoit qu'un ſeul Diacre, lequel ils obligérent par un attentat, qu'il appelle également (a) ignorant & impie, à leur adminiſtrer tous les Sacremens juſqu'à ce qu'ils fuſſent mieux pourvus d'ailleurs. Ils députérent donc à l'Egliſe de Babylone fort célébre alors pour l'érudition & la piété de ceux qui l'occupoient, & ils en obtinrent trois Evêques, un pour eux, l'autre pour Zocotora,

(a) Gouvea chap. 3. fol. 5. verſo colonne 2. *Necia & impiamente.*

ra, & le troiſiéme pour Maſin, c'eſt-à-dire pour la Chine Meridionale, comme nous l'avons montré ci-deſſus. Ces trois Prelats s'appelloient Mar Doua, Mar Thoma, & Mar Jonnam, deux deſquels après leur arrivée à Cranganor, s'étant dégoutez du lieu, s'en retournérent dans leur Païs, en ſorte qu'il en falut renvoier d'autres en leur place. Cette Hiſtoire qui peut-être véritable ſelon qu'elle eſt raportée dans les Hiſtoires des Chrêtiens Malabares, eſt dans Gouvea jointe avec des circonſtances qui ne peuvent être admiſes. Je ne dirai rien de cette Babylone qu'il nomme ſans addition, & qu'on ne ſait ſi l'on doit raporter à Modaïn ou à Bagdad. Si cela étoit déterminé en ce lieu-ci, on pourroit conjecturer à peu près le tems de cette Miſſion. Mais ſur le peu de mémoires que j'ai trouvez je n'ai pu reduire les commencemens de cette Hiſtoire à une éxacte Chronologie. Je me ſuis contenté de digérer les faits de la maniére qui m'a paru la plus commode pour moi & pour les Lecteurs. Au reſte il paroît que les Malabares ont donné de tout tems à leur Primat le titre de Patriarche de Babylone, ce qui eſt fondé ſur l'antiquité de la Ville de Seleucie ſur le Tigre, qui ſelon le témoignage de Sozomene (a) étoit dès le quatriéme ſiécle la réſidence des Evêques de Perſe Primats des Indes, aiant autrefois porté le nom de Babylone ſelon le témoignage d'Etienne de Byzance (b).

(a) Sozoméne. L. 2. c. 9.
(b) V. Bochart. Phaleg. L. 1. c. 8.

Je ne vois pas surquoi à pu se fonder Gouvea pour avancer, comme il fait que cette Mission de trois Evêques a precedé le Schisme auquel les sentimens de Nestorius ont donné occasion. Pour avancer une pareille chose il faut d'autres preuves que la prévention puérile où est cet Auteur Portugais que les Chrêtiens des Indes, dans les commencemens de leur Christianisme, ont été soûmis à l'autorité de l'Evêque de Rome, & qu'ils ne l'ont rejettée que depuis la separation du Patriarche de Babylone.

Il est certain que lorsque les Portugais commencérent à prendre connoissance des Dogmes & de la Discipline des Eglises du Malabar, ils y trouvérent le Nestorianisme tellement établi, qu'il n'y avoit point de mémoire qu'on y eût jamais enseigné une autre doctrine. On travailla même en vain à les réduire à l'obéïssance du Pape. Attachez à leurs vieilles coutumes, ils rejettoient avec indignation tout ce qu'on leur enseignoit au contraire. Quoiqu'ils n'eussent qu'un seul Evêque, ordinairement Syrien de Nation, que le Patriarche de Mosul leur envoïoit, il se trouvoit parmi eux plusieurs *Caçanares*, c'est le nom qu'ils donnoient à leurs Prêtres (a), qui entendoient & expliquoient leurs Livres écrits en Langue Syriaque qui étoit & qui est encore aujourd'hui leur Langue Ecclesiastique. Outre les Caçannares, plusieurs autres de ces Chrêtiens s'adonnoient à l'étude & lisoient les Livres

(a) C'est un mot composé des deux Langues Syriaque & Malabare. Il signifie *un Prêtre Noble*, ou *Naire*.

Livres Syriens, qui étoient parmi eux en assez grand nombre, comme on le verra dans l'Histoire du Synode de Diamper, que nous raporterons plus bas.

Les premiers Missionaires qui travaillérent à l'instruction des Chrêtiens Malabares furent des Cordeliers, l'un desquels nommé Frére Vincent, que Gouvea appelle un grand Serviteur de Dieu, avoit accompagné dans les Indes le premier Evêque de Goa qui étoit de son Ordre, & s'appelloit Don Jean d'Albuquerque. Ce Frére Vincent alla s'établir à Cranganor, où il fit bâtir des Eglises à la maniére d'Europe, celles des Chrêtiens Malabares ne différant presque en rien pour la forme extérieure des Pagodes des Gentils. Ce Missionaire à qui le bras séculier manquoit à cause de l'éloignement des Portugais, s'apperçut bien-tôt qu'il ne feroit aucun progrès par ses prédications. Cela l'obligea d'avoir recours au Vice-Roi des Indes, qu'il pria d'établir à Cranganor un College où l'on élevât des Enfans Indiens dans les Lettres & les Rits de l'Eglise Romaine, afin que dans la suite étant ordonnez Prêtres, ils prêchassent eux-mêmes à leur Nation, & l'amenassent à l'obéïssance du Pape. Les Indiens ne refusérent point leurs Enfans; mais quand ils étoient promus au sacerdoce, bien loin de leur permettre de prêcher parmi eux, ils ne les admettoient pas même dans leurs Eglises, ce que jusqu'alors ils n'avoient pas refusé aux Prêtres de la Nation Portugaise. En cela ils suivoient leurs anciens Canons. Ils regardoient les Portugais comme

des Etrangers, & leurs Enfans initiez au Rite Latin comme des Apoſtats.

Les Jéſuites voiant que l'entrepriſe de ce Cordelier n'avoit point réüſſi, & enviſageant cette Miſſion comme une affaire fort lucrative, s'aviſérent d'un autre expédient, qui étoit bien mieux concerté. Ils obtinrent du Roï de Portugal des penſions pour un College, qu'ils établirent à une lieuë de Cranganor, dans un lieu appellé Vaïpicota, où il y avoit une ancienne peuplade de Chrêtiens du Païs. Là ſous l'autorité du Vice-Roi, & avec la permiſſion du Roi de Cochin, ils commencérent à enſeigner la Langue Syriaque aux Enfans des Chrêtiens du Païs. Ce qui les porta à cette entrepriſe fut autant la neceſſité de cette Langue en ces lieux-là, que les reproches continuels des Chrêtiens Malabares, qui leur objectoient ſans ceſſe qu'ils n'étoient point Latins, comme les Portugais ; mais Syriens & Chaldéens comme leurs Ancêtres. Cet établiſſement fut de quelque utilité ; mais il ne produiſit pas tout ce qu'on en avoit d'abord eſperé. Les Indiens inſtruits par les Jéſuites, & promus aux ordres par leurs ſoins, n'oſoient prêcher contre leurs anciens Prélats, & les Jéſuites avoient ſouvent le chagrin de les entendre dans leur Collége même ſoutenir leurs anciennes opinions, & faire mention du Patriarche de Babylone dans leur Liturgie.

Les Prelats Portugais & les Religieux auſſi-bien que le Vice-Roi aiant enfin reconnu l'inutilité de tous les travaux précédens réſolurent de faire un coup de main, & de ſe ſaiſir

ſir de leur Prélat pour l'envoier à Rome, afin que pendant que le Pape le convertiroit, les Chrêtiens Malabares ſe trouvaſſent plus diſpoſez à profiter des inſtructions qu'on leur donneroit pendant ſon abſence. Ce Prélat s'appelloit Mar Joſeph, & il avoit été conſacré & envoié par Mar Abdichio, Patriarche de Babylone. Gouvea rend un bon témoignage à cet Evêque, & dit qu'en pluſieurs choſes il avoit mis ſur un meilleur pied les rits Eccleſiaſtiques de cette Egliſe, où il s'étoit gliſſé quelques abus qu'il reforma. Comme le Patriarche que Gouvea appelle Abdichio, eſt le même qu'Abd ou Hebed-Jeſu qui étoit venu en Italie l'an 1562. où il avoit aſſiſté au Concile de Trente, & donné une Profeſſion de Foi conforme aux Dogmes de l'Egliſe Romaine, il ne faut pas être ſurpris ſi Mar Joſeph que ce Patriarche avoit envoié dans les Indes avoit fait des changemens dans les anciennes coutumes Eccleſiaſtiques de ces Peuples. C'eſt cet Hebed-Jeſu duquel Abraham Echellenſis a fait imprimer à Rome le Catalogue des Ecrivains Syriens, l'an 1653.

Cependant, ajoûte Gouvea, ce Mar Joſeph étoit Neſtorien, ce qu'il fit voir particuliérement en ce que nous allons raporter. Pour paroître Catholique il frequentoit beaucoup à Cochin parmi les Portugais. Il prit même à ſon ſervice quelques Enfans de cette Nation. Un jour qu'il les avoit appellez pour leur donner quelque inſtruction, il les exhorta à être fort dévots à la Sainte Vierge, en leur diſant qu'elle étoit l'Avocate des pecheurs; au reſte, aujouta-t-il, ne l'appellez pas Mere

de Dieu, car elle ne l'eſt pas, mais Mere de Chriſt; ce qu'il leur recommanda particuliérement d'obſerver quand ils reciteroient la ſalutation Angelique, ou l'*Ave Maria*. Les Enfans Portugais ſurpris d'une pareille doctrine, en firent raport à l'Evêque de Cochin, qui ſelon toutes les apparences n'avoit ſouffert qu'on mit ces Enfans auprès de l'Evêque Syrien que pour épier ſes paroles & ſes actions. L'Archevêque de Goa & le Vice-Roi ne furent pas long-tems à être informez de cette découverte. Mar Joſeph fut arrêté à Cochin par leur ordre, & forcé de ſe tranſporter à Goa pour y rendre raiſon de ſa doctrine. Lorſqu'il y fut arrivé on conclut de l'envoier à Rome, ce qui fut éxécuté au moins autant qu'il dépendoit de l'Archevêque & du Vice-Roi. Gouvea, comme nous l'avons vû, avouë que cette affaire étoit la ſuite d'un piege qu'on lui avoit tendu pour l'éloigner, & gagner ſon troupeau pendant ſon abſence.

Mar Joſeph étant arrivé en Portugal, s'inſinua tellement par de feintes apparences de vertu & de Sainteté, ce qui eſt dit Gouvea (a), le propre des Schiſmatiques, dans l'eſprit de la Reine Dona Caterina & de l'Infante Dona Maria, qu'il fut diſpenſé d'aller à Rome, & renvoié honorablement dans les Indes, avec des Lettres de Recommandation de la Reine, alors Regente par la mort du Roi Don Jean. Cette Princeſſe ordonnoit qu'on

(a) *Com moſtras de Virtude & Fingimentos de Santitade, muy proprios de Sciſmaticos.* Gouvea. cap. 3. fol. 7. verſo.

qu'on le laissât vivre paisiblement dans son Diocése, sur ce qu'il avoit promis au Cardinal Infant Don Henri, alors Inquisiteur-Général & Legat *à Latere* dans le Roiaume de Portugal, qu'il purgéroit son Diocése de toutes ses anciennes erreurs, & qu'il le reduiroit sous l'obéissance de l'Eglise Romaine.

Les Chrêtiens Malabares aiant vû enlever leur Prélat pour un voiage dont l'issuë étoit incertaine, en demandérent un autre à leur Patriarche qui s'appelloit alors Mar Simeon. Il leur envoia un nommé Mar Abraham, qui ne put passer dans son Diocése qu'en habit deguisé, à cause des précautions que prennoient les Portugais pour interdire tout commerce entre les Chrêtiens Indiens & le Patriarche de Mosul. Ces pauvres peuples reçurent ce nouvel Evêque avec une grande joie, & il commença d'abord à donner les ordres & à éxercer les autres fonctions de sa charge. Sur ces entrefaites Mar Joseph revint de Portugal. Comme ses Lettres étoient en bonne forme, les Portugais furent obligez de le laisser rentrer dans son Evêché. Cependant ils n'eurent pas de lui le contentement qu'ils souhaitoient. L'Archevêque de Goa & le Vice-Roi le priérent de mener avec soi des Religieux Portugais pour instruire ses Peuples dans la Religion Romaine. Il demanda du tems pour y penser, & la réponse qu'il fit le jour suivant fut, qu'il avoit eu pendant la nuit une revelation qui lui défendoit de le faire. Et moi, dit l'Archevêque, j'ai trouvé une autre revelation dans l'Ecriture Sainte qui m'enseigne que vous n'étes pas le Pasteur que Dieu veut

avoir

avoir pour conduire ſon troupeau; mais un loup revêtu de la peau d'une brebis, la fraude duquel ſe fera enfin connoître au Prince & aux Princeſſes qui vous ont honoré de leur recommandation. L'Archevêque parloit ainſi, dit Gouvea, parce qu'il avoit écrit en Portugal qu'on ne laiſſât jamais revenir Mar Joſeph dans les Indes.

Ce Prélat étant arrivé dans ſon Diocéſe, il y eut une eſpece de Schiſme entre les Chrêtiens, les uns s'attachant à lui & les autres à Mar Abraham. Mar Joſeph ſe plaignit au Vice-Roi & à l'Archevêque de Goa de la conduite de Mar Abraham qu'il traittoit d'*Intrus*, & qu'il accuſoit de prêcher pluſieurs erreurs. Surquoi le Vice-Roi ordonna au Capitaine de Cochin de ſe ſaiſir de lui, ce qu'il fit aiſément, le Roi de Cochin aiant prêté main forte. On l'envoia de Goa en Portugal, pour aller de là à Rome rendre raiſon au Pape de ſa conduite & de ſa doctrine. Le Navire Portugais dans lequel on l'avoit embarqué relacha à Moſambique. Ce fut de là que Mar Abraham s'étant échappé, paſſa premiérement à Melinde, enſuite à Ormus, d'où il ſe rendit à Moſul dans le deſſein d'y prendre de nouveaux ordres de ſon Patriarche & retourner après cela dans les Indes. Cependant il changea d'avis ſur ce qu'il vint à faire réfléxion que les Portugais appuiez des Rois Paiens de la côte de Malabar ne le laiſſeroient jamais en repos. Il prit donc une reſolution extremement hardie, qui fut d'aller lui-même à Rome où il arriva ſous le Pontificat de Pie IV. Ce Pape lui fit faire une nouvelle Profeſſion de Foi, & promettre après

après avoir anathematizé ses anciens Dogmes, qu'il soumettroit les Chrêtiens Malabares à l'obeissance de l'Eglise Romaine. Comme la maniére de conferer les ordres parmi les Orientaux ne convient pas avec celle qui est en usage dans les Eglises qui sont sous l'obéissance du Pape, on conclut que l'ordination de Mar Abraham n'étoit pas légitime, & un Evêque par ordre du Pape lui confera à Rome tous les ordres en commençant par la simple tonsure jusqu'à la Prêtrise inclusivement. On lui donna ensuite un Mandement adressé au Patriarche de Venise, afin qu'il le consacrât Evêque. Les Brefs où étoient contenuës toutes ces circonstances se trouvoient encore du tems de Gouvea dans l'Eglise d'Angamale, qui étoit alors celle du Siége Episcopal des Malabares.

Le même Gouvea raporte ici un fait curieux & propre à faire connoître l'attachement de ces Chrêtiens Orientaux à leurs anciens préjugez. Dans la Confession de Foi que Mar Abraham donna au Pape lorsqu'il étoit à Rome, & qu'il apporta avec soi dans les Indes, au lieu de dire que le Verbe Eternel avoit pris la Nature Humaine, il avoit adroitement substitué au lieu du mot *Nature*, un autre mot Syriaque qui signifie *Personne*, ou ce que les Scholastiques appellent *hypostase*, ou *suppôt* ; en sorte qu'en faisant semblant d'abjurer ses Dogmes, il continuoit à les établir.

Cependant le Pape le renvoia avec des Brefs adressez au Vice-Roi, & aux Prelats des Indes, auxquels ils ordonnoit de le reconnoître

&

& de le recevoir en qualité d'Archevêque d'Angamale; ses Prédecesseurs aiant toujours porté le même titre; je dis celui d'Archevêque, qu'ils portent encore à présent.

Mar Joseph jouïssoit tranquillement de toutes ses prérogatives pendant l'absence de Mar Abraham, & en même tems, dit l'Historien Portugais, il ne cessoit point de prêcher ses erreurs au Peuple, contre les sermens qu'il avoit faits à Lisbone & à Goa. L'Archevêque de cette Ville & l'Evêque de Cochin en informérent le Cardinal Don Henri qui gouvernoit le Roiaume pour le Roi Don Sebastien, & ce Cardinal en aiant écrit au Pape Pie V. il obtint de ce Pontife un Rescrit daté du XV. de Janvier l'an 1567. par lequel il étoit ordonné à Don George, Archevêque de Goa, de faire une éxacte inquisition de la conduite & de la doctrine de Mar Joseph, & en cas qu'il se trouvât coupable d'erreur de le faire saisir & l'envoier incontinent à Rome. Cela se fit aisément, parce que Mar Joseph ne se defioit de rien. On se saisit de lui à Cochin, & on l'embarqua. De Portugal on l'envoia à Rome où il finit ses jours, dit Gouvea (a), qui tranche fort court là-dessus. Cette brieveté d'expression & le naturel du Pontife, qui fit cruellement mourir tant de gens irreprochables pour leurs mœurs, & estimables pour leur savoir, uniquement parce qu'ils s'éloignoient de quelques Dogmes de l'Eglise Romaine, ne permettent pas de douter que ce pauvre Prelat ne fût à Rome la victime de la su-

(a) *Aonde faleceò*. cap. 3. fol. 8. verso. col. 1.

ſuperſtition des Portugais & de la cruauté du Pape.

Mar Abraham qui avoit prudemment évité de paſſer par le Roiaume de Portugal, arriva à Goa peu de tems après l'embarquement de Mar Joſeph. Comme il étoit muni de bons Brefs du Pape, rien ne paroiſſoit devoir l'empêcher de prendre poſſeſſion des droits qu'il avoit acquis par de mauvaiſes voies. Mais ſon arrivée ne convenoit point aux vuës des Portugais, qui avoient reſolu de ſe rendre maîtres de cette nombreuſe Chrêtienté, & de s'en ſervir dans l'occaſion contre les Rois Païens du Malabar. Ils éxaminérent ſévérement les papiers que Mar Abraham apportoit de Rome, & conclurent qu'il avoit mal informé le Pape, l'aiant, diſoient-ils, trompé en tout ce qu'il lui avoit propoſé. En conſéquence de ce jugement il fut ordonné qu'on l'enfermeroit dans un couvent, juſqu'à ce que Sa Sainteté fût mieux informée. Ce couvent fut celui des Dominicains de Goa, d'où Mar Abraham eut le bonheur de ſe ſauver une nuit du Jeudi de la Paſſion, & de ſe retirer dans ſon Egliſe, où il fut reçu avec de grands tranſports de joie & un applaudiſſement univerſel: ces Chrêtiens vivement perſecutez par les Portugais, commençant à deſeſperer de recevoir à l'avenir des Evêques originaires de Babylone, ſelon l'ancien établiſſement de leur Egliſe.

Le Vice-Roi ſe joignit aux Prelats de Goa & de Cochin pour tâcher de ſe rendre encore une fois maître de la perſonne de Mar Abraham. Comme l'experience l'avoit convaincu de

de leurs mauvaiſes intentions, il s'enfonça fort avant dans les lieux les plus reculez de ſon Diocéſe, & n'approchoit jamais des Egliſes voiſines de Cochin. Néanmoins ſoit qu'il agit de bonne foi, ou qu'il voulût ſe menager la confiance des Portugais, il confera une ſeconde fois les ordres aux mêmes perſonnes qu'il avoit ordonnées avant ſon voiage de Rome, ſuppoſant, ou paroiſſant ſuppoſer qu'avant ſa ſeconde ordination, il n'avoit pas été legitimement conſacré. Il écrivoit outre cela ſouvent au Vice-Roi & aux Prélats des Indes, proteſtant toujours de ſon attachement pour l'Egliſe Romaine, pendant qu'au fond de ſon Diocéſe il continuoit à prêcher les Dogmes de Neſtorius, & à ſupprimer le nom du Pape dans les priéres publiques, ne faiſant mention dans la Liturgie que du Patriarche de Babylone. Comme cela ſe paſſoit dans des lieux éloignez des Portugais, ils en avoient peu de connoiſſance, & ſembloient avoir pris le parti de laiſſer vivre Mar Abraham en paix. Enfin pourtant, dit Gouvea, les Prelats aiant reconnu que les peuples n'étoient pas inſtruits dans la ſaine doctrine, & qu'ils ne rendoient aucune obéïſſance à l'Egliſe Romaine, ils écrivirent au Pape Gregoire XIII. qui envoia à Mar Abraham un Bref en datte du 28. de Novembre l'an 1578. par lequel il lui ordonnoit de faire prêcher la doctrine Catholique dans ſon Diocéſe, de ſe tranſporter aux Conciles Provinciaux qui ſe célébreroient à Goa, de s'y ſoumettre & d'obſerver les Decrets qu'on y feroit pour ſon Egliſe. Le même Bref contenoit un ſauf-conduit du Pape pour Mar

Abra-

Abraham, par lequel il lui étoit promis qu'il pourroit s'éloigner de ſon Egliſe, & y retourner ſans que perſonne lui fît aucun empêchement; ſurquoi le Pape lui faiſoit ſavoir qu'il avoit donné ſes ordres aux Eccleſiaſtiques de Goa.

Les choſes étoient en cet état lorſque l'Archevêque de Goa, Don Vincent de Fonſeca convoqua le troiſiéme Concile Provincial des Indes, & ſomma Mar Abraham de s'y rendre en perſonne. Afin qu'il ne fît point difficulté d'obéïr, l'Archevêque lui envoia un ſauf-conduit accompagné d'un ſerment par écrit de lui & du Vice-Roi. Alors Mar Abraham ne ſe put diſpenſer d'obéïr, craignant d'être traitté de Schiſmatique, & de ſe rendre odieux aux Portugais, des mains deſquels il voioit bien qu'il lui ſeroit tôt ou tard difficile de ſe garantir. Etant arrivé à Goa, il fit une nouvelle Profeſſion de Foi, à laquelle, s'il en faut croire l'Hiſtorien Portugais, il joignit l'Abjuration de ſes erreurs. De plus il s'engagea à obſerver tous les Decrets qui ſe feroient dans ce Concile pour la reformation de ſon Egliſe, & à livrer tous les Livres Hérétiques qui ſe trouvoient dans ſon Diocéſe afin qu'on brulât les uns, & qu'on corrigeât les autres. Il avoua au Concile, qu'en' ordonnant les Prêtres il ne mettoit point de vin dans le calice lorſqu'il le leur mettoit en main avec l'hoſtie. Les Evêques Portugais déclarérent l'ordination nulle, l'integrité de la matiére aiant manqué. Le Concile fini, Mar Abraham étant de retour en ſon Egliſe, il ne tint rien de tout ce qu'il avoit promis, excepté l'article de l'or-

 dination

dination des Prêtres, dont il ne put se dispenser, parce qu'on lui avoit donné pour l'accompagner deux Jesuites du Collége de Vaïpicota, qui étant savans dans la Langue Syriaque l'assistérent dans toutes les ordinations qu'il renouvella, & prirent garde qu'il n'y manquât rien, tant pour la forme que pour la matiére. Ainsi ces Prêtres furent ordonnez trois fois, Mar Abraham les aiant déja réordonnez à son retour de Rome, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Il est étonnant que la Theologie Scholastique, qui enseigne que le défaut de vin dans l'ordination des Prêtres rend le Sacrement nul, prétende qu'avec le même défaut l'Eucharistie conserve son integrité. Cependant l'institution de ce dernier Sacrement avec le pain & le vin est fondée sur les propres paroles de Nôtre Seigneur; au lieu que dans l'administration des ordres on n'a guéres d'autre autorité pour l'usage du vin & du Calice, que celle des Scholastiques, ou tout au plus, une tradition peu solidement établie.

Quelque tems après le Concile Mar Abraham, qui appréhendoit sans doute que sa conduite ne l'eût brouillé avec son Patriarche, lui écrivit une Lettre qui fut interceptée. Il lui mandoit qu'il avoit été à Goa au Concile des Evêques des Indes, n'aiant pû s'en dispenser à cause des Portugais, qui, disoit-il, le tenoient de près & étoient sur sa tête (a) comme le marteau sur l'enclume; qu'il y avoit por-

(a) Gouvea cap. 3. fol. 9. *que estavam sobre sua cabeça*, como *malhos sobre bigorna.*

porté sa Profession de Foi, & qu'elle avoit été approuvée & extremement louée des Evêques. C'est ainsi que ce pauvre homme tâchoit de menager les deux partis, ce qui ne lui réüssit pas au point de le laisser paisible dans les fonctions de sa charge.

En effet environ ce tems-là, il arriva dans le Malabar un Syrien nommé (a) Mar Symeon qui se disoit envoié du Patriarche de Mosul pour succeder à Mar Abraham. Il se fit incontinent des brigues de part & d'autre, les uns s'attachant à Mar Abraham, & les autres à Mar Symeon, qui s'étoit mis sous la protection d'une Reine puissante dans ces quartiers, & que les Portugais appelloient (b) la Reine du Poivre. Mar Symeon s'établit sur les Terres de cette Princesse à Carturté, qui est la principale bourgade des Chrêtiens de ce Roiaume, qui le reconnurent pour leur legitime Prélat. Cela produisit des excommunications reciproques, & troubla tout le Païs. Mar Abraham porta ses plaintes au Vice-Roi & à l'Archevêque de Goa, qui voiant l'intrusion manifeste de Mar Symeon, quoiqu'ils regardassent les deux Prélats comme Nestoriens, résolurent pourtant de soûtenir Mar Abraham, comme étant, disoient-ils, le véritable & legitime Pasteur, qui avoit reçu une consécration canonique dans la Communion de l'Eglise Romaine.

Si on fait attention aux désordres que produisent ordinairement l'ambition & l'avarice

(a) Gouvea. cap. 4. fol. 9.
(b) Raynha da Pimenta.

des Ecclesiastiques, on sera peu surpris des troubles que causa alors cette concurrence entre deux Prelats de la même Nation, & originairement de la même dépendance. Mais cela sera encore plus sensible, si l'on fait attention à la nature de la dignité qu'ils s'entre-disputoient. L'autorité des Evêques de la Côte s'étend également sur le temporel & sur le spirituel : ils sont juges nez de toutes les causes civiles & Ecclésiastiques de leur Diocése. En vertu de leurs privileges qui ne sont point contestez, les Princes & les Juges Païens n'ont rien à voir chez eux, si ce n'est en matiére criminelle. Outre le tribut qu'ils paient à leurs Princes, ils ne sont obligez qu'à leur fournir un certain nombre de Troupes, pendant leurs Guerres, qui ne sont ni fréquentes ni de longue durée. Ajoûtez à cela la vaste étenduë de leur Diocése (a) qui contient encore aujourd'hui plus de mille quatre cens Eglises, & autant de bourgs ou de bourgades. Ce grand nombre ne peut aller qu'en augmentant, les Prêtres n'étant point engagez au célibat, & n'y aiant parmi eux ni Moines ni Religieuses, & ces Chrêtiens ne s'établissant que très-rarement hors de leur Païs.

Comme on auroit inutilement tenté de se rendre maître par force de Mar Symeon, qui étoit à Carturté hors de l'atteinte des Portugais, on résolut de l'avoir par ruse; & cela réüssit.

(a) V. Kaempfer Amœnit. Exotic. Observ. viij. p. 561. Vincent de Sainte Marie Carme Déchaussé, duquel nous parlerons plus bas, ne leur donne pas plus de deux cens mille Communians, L. 1. c. 1. p. 2. mais il n'a vû que quelques Cantons de ce Païs-là.

réüssit. Quelques Cordeliers à qui il avoit témoigné de l'affection lui représenterent les dangers auxquels il s'exposoit à moins qu'il n'eût des Brefs de Rome, sans lesquels sa possession seroit toujours troublée par les Portugais, & sa personne ne seroit jamais en sureté. L'aiant ébranlé, ils l'exhortérent d'aller à Rome, ce voiage étant, disoient-ils, le seul moien de se maintenir dans une dignité pour laquelle il avoit déja fait tant de demarches. La ruse étoit grossiére ; mais les Portugais avoient à faire alors à des gens simples, qui ne connurent leur perfidie que quand ils ne furent presque plus en état d'y résister. Mar Symeon accepta le parti, le croiant sûr, & ne doutant point de la bonne foi de ceux qui le conseilloient. Il passa à Goa, & de là en Portugal, d'où il se rendit à Rome. Sixte V. qui regnoit alors le fit éxaminer, & si l'on en croit Gouvea, il fut trouvé qu'il étoit Nestorien, qu'il n'étoit point Evêque, & qu'il n'y avoit point de preuve qu'il eut jamais reçu l'ordre de Prêtrise. Après qu'on lui eût fait anathematizer ses erreurs, on l'enferma dans un monastére, afin qu'il y fût instruit des dogmes de la Religion Romaine. Son procès lui fut ensuite fait, & la sentence, prononcée par le Pape même, portoit qu'il n'étoit point Evêque, & lui défendoit d'en éxercer les fonctions, aussi-bien que de célébrer la Liturgie, vû l'incertitude où l'on étoit de sa promotion à la Prêtrise (a).

 Cette

(a) *Por nam constar de ordenaçam de Sacerdote.* Gouvea. c. 4. fol. 9. verso.

Cette ſentence fut envoiée par le Cardinal de Sainte Severine au Roi d'Eſpagne Philippe ſecond, qui la donna à Don Alexis de Menezes, lorſqu'il partit pour les Indes.

La principale raiſon de cette ſentence fut, dit Gouvea, une Lettre que Mar Symeon avoit écrite à ſon Patriarche. Cette Lettre avoit été interceptée, & il la reconnut lorſqu'on la lui repréſenta. Il lui mandoit qu'il étoit venu dans les Indes, où il avoit trouvé la juriſdiction du Patriarche de Babylone tellement déchuë, le Prélat de Malabar dans un âge ſi avancé, & les Portugais ſi empreſſez à ruiner les Rits & la Doctrine de l'Egliſe Syriaque, qu'il avoit cru rendre ſervice à Dieu de prendre le nom d'Evêque, & d'en éxercer les fonctions, pour conſerver les droits du Patriarche: qu'il le ſupplioit donc d'avouër tout ce qu'il avoit fait, de confirmer les ordres qu'il avoit donnez, & en conſéquence de ſon approbation de lui envoier des Lettres, par leſquelles il le declarât Archevêque des Chrêtiens de la Côte de Malabar. Telle étoit, s'écrie l'Hiſtorien Portugais, le miſérable état & l'ignorance de ces Schiſmatiques, qui s'imaginoient que des Lettres de leur Patriarche ſuffiſoient pour établir Evêque un homme qui n'avoit point été conſacré, & rendre valides les ordres qu'il avoit donnez en cet état. Cela ſeroit, ſans doute, aſſez étrange, n'étant point conforme aux Canons des Egliſes Orientales; mais peut-on compter ſur le recit de Gouvea? Mar Symeon qui perſevera toujours à ſoûtenir ſa miſſion, comme nous le verrons incontinent, pouvoit avoir été en-

envoié par ſon Patriarche & conſacré ſans tître, ce qui eſt aſſez ordinaire en Orient, afin que ſi ſa préſence n'étoit point neceſſaire dans le Malabar, il pût s'en revenir; & qu'il pût reſter en demandant la confirmation de ſon ſuperieur, ſi les affaires étoient ſur un autre pied. L'objection perpetuelle des Portugais contre les Evêques venus de Moſul étoit qu'ils n'étoient pas bien ordonnez. Selon leurs paſſions ils raportoient tout à leurs Idées Scholaſtiques: tantôt il y avoit des défauts eſſentiels du côté de la forme, & tantôt du côté de la matiére; car ces Idées puiſées dans la Philoſophie d'Ariſtote ſont aujourd'hui conſacrées chez eux dans la définition & l'uſage des Sacremens. Cela a duré juſqu'au tems que l'ambition & l'avarice des Jéſuites leur a fait perdre pour jamais cette Egliſe la plus riche des Indes, & où ils avoient tant travaillé pour s'établir. Si les Portugais avoient voulu s'entendre avec les Patriarches de Moſul, dont quelques-uns environ ces tems-là s'étoient unis & ſoumis à l'Egliſe de Rome (a), & concourir avec eux à donner des Prelats aux Malabares, ils auroient pû ſans violer les Canons anciens, dont la conduite des Portugais a été une infraction perpetuelle, établir une union ſûre & inviolable avec cette nombreuſe Egliſe, dont l'amitié les auroit empêché de perdre les Villes de

 Co-

(a) Voiez la Profeſſion de Foi de Sijud Sulaka Patriarche Neſtorien faite à Rome l'an 1553. traduite en Latin par André Maſius, dans la Bibliotheque des Péres; & la Préface d'Abraham Ecchellenſis ſur le Catalogue d'Hebed Jeſu.

Cochin, de Cranganor, & leurs autres établissemens sur cette Côte.

Mar Symeon fut renvoié de Rome en Portugal & renfermé dans le Couvent des Cordeliers de Lisbone. Il écrivoit de là tous les ans aux Eglises de son parti; en particulier à un certain Prêtre ou Caçannare nommé Jacob, qu'il avoit établi son Vicaire-général. Dans ses Lettres où il se donnoit le tître de Metropolitain des Indes, il inseroit toutes les erreurs du Nestorianisme. Don Alexis de Menezes aiant trouvé une de ces Lettres dans la visite qu'il fit l'an 1599. il l'envoia à l'Inquisiteur Général à Lisbone. Comme l'Histoire ne fait plus mention après cela de Mar Symeon, on peut présumer que cette Lettre le conduisit dans les prisons de l'Inquisition & de là au supplice en qualité de relaps. Sa qualité d'étranger ne pouvoit pas le dérober aux cruautez de ce formidable Tribunal, où tout Chrêtien est brûlable dès là qu'il ne consent pas à admettre jusqu'aux moindres dogmes de l'Eglise Romaine.

Le malheur de ce Prelat assura à son compétiteur la possession de son Evêché, quoique le Caçanare Jacob grand Vicaire de Mar Symeon refusât de lui prêter obéïssance. Don Matthieu Archevêque de Goa celébra en ce tems-là, c'est-à-dire l'an 1590. le quatriéme Concile Provincial des Indes. Il y fit appeller Mar Abraham, conformément au Bref du Pape Gregoire XIII. mais ce Prelat qui n'avoit pas tenu ce qu'il avoit promis dans le Concile précedent, ne voulut point s'exposer à des dangers qu'il croioit inévitables, s'il se

fioit

fioit encore une fois aux Ecclesiastiques Portugais. Aux instances réïtérées qu'on lui fit, il ne répondit que par un Proverbe de son Païs (a); *le Chat qui a été une fois mordu de la couleuvre, apprehende jusqu'à la corde.* Il resta donc au grand déplaisir des Portugais dans son Diocése, où il continua, dit nôtre Historien, à administrer pour de l'argent les ordres, & les autres Sacremens, aussi-bien qu'à recevoir les Chrêtiens à la Communion, sans que la Confession (b), qui est en horreur parmi les Chrêtiens du Rit Syriaque, la précédât jamais.

Les Portugais aiant informé le Pape Clement VIII. de cette conduite de Mar Abraham si contraire à leur Religion & à leurs intérêts politiques, ils obtinrent un Bref adressé au nouvel Archevêque de Goa Don Alexis de Menezes, Religieux Augustin, duquel Bref je vais raporter la teneur en peu de mots. Le Pape dit qu'aiant appris avec beaucoup de douleur que Mar Abraham Archevêque d'Angamale dans le Roiaume de Cochin, après avoir autrefois embrassé la Doctrine Catholique, & rendu obéïssance au Saint Siége tant à Rome que dans le Synode de Goa, étoit malheureusement retombé dans son ancien Nestorianisme, & ne vouloit pas consentir que les Livres Syriaques qui se lisoient dans son Diocése, fussent corrigez & purgez

 des

(a) C'est un Proverbe Arabe, qui se trouve dans la Collection d'Erpenius.

(b) *Por ser o Sacramento da Confissam avorrecido antre elles, como he antre todos os Caldeos.* Gouvea. c. IV. pag. 10.

des erreurs dont ils étoient remplis, & qu'outre cela il avoit commis divers actes de Simonie; pour remedier à ces desordres il étoit ordonné à Don Alexis de Menezes, auquel le Discours s'adresse dans ce Bref, de faire d'éxactes recherches de la vie, des mœurs, & de la Doctrine de ce Prelat, & en cas qu'il se trouve coupable, de le faire arrêter & conduire à Goa sous une garde sûre & honnête, d'envoier ensuite à Rome des Copies authentiques des Procès verbaux & des Informations, afin que le Saint Siége en pût porter un jugement éxact & précis. Cependant afin que le Diocése d'Angamale ne souffrît aucun dommage dans le spirituel ni dans le temporel, le Pape ordonnoit par le même Bref à l'Archevêque de Goa, de mettre dans ce Diocése un Vicaire Apostolique, qui fut s'il étoit possible, savant dans la Langue Syriaque, & qu'à l'avenir on n'admit dans ce Diocése aucun Prélat qui ne fût élu par le Saint Siége. Ce Bref est donné à Rome & daté du 27. de Janvier, l'an 1595.

Don Alexis de Menezes aiant reçu ce Bref en arrivant aux Indes fit incontinent faire les Informations qui lui étoient ordonnées, & il en envoia à Rome les Procès verbaux. Quant à ce qui lui étoit enjoint de se saisir de Mar Abraham, il ne se mit point en état de l'entreprendre, aiant appris que ce Prelat retiré dans son Eglise d'Angamale, où les Portugais n'avoient point d'accès, y menoit une vie fort retirée, étant d'ailleurs si vieux, qu'il ne pouvoit plus mettre le pied hors de sa maison. Cependant comme il avoit été informé que

que Mar Abraham & les Chrêtiens de ſon Égliſe avoient écrit au Patriarche de Babylone pour lui demander un nouveau Prélat, il défendit aux Portugais d'Ormus ſous peine d'encourir les Cenſures Eccleſiaſtiques, de laiſſer paſſer dans les Indes aucun Prêtre ou Evêque de Chaldée, de Perſe, ou d'Armenie. Cet ordre ferma le paſſage à un nouvel Archevêque, qui avoit déja reçu ſes dépêches du Patriarche, & qui étant arrivé à Ormus ſe vit obligé de retourner ſur ſes pas. On fit outre cela dans tous les ports des Indes des recherches ſévéres de tous les Arméniens & Syriens qui y venoient ſous prétexte de trafiquer. Quelques-uns mêmes furent renvoiez, parceque l'expérience avoit appris que les Syriens avoient quelques fois paſſé dans le Malabar déguiſez en Matelots, ou en Marchands.

Menezes voulut après cela remedier au mal le plus preſſant, je veux dire, au ſchiſme, qu'entretenoit la reſiſtance du Caçanare Jacob Vicaire général de Mar Symeon. Il envoia donc à Mar Abraham le Decret que le Pape avoit donné contre ſon Competiteur, afin qu'il le fît publier par tout le Diocéſe. Il écrivit auſſi au Caçanare qu'il eût à ſe ſoumettre à Mar Abraham, la commiſſion qu'il avoit reçue étant nulle, puiſque Mar Symeon, qui l'avoit donnée, n'étoit point Evêque. Ce Prêtre refuſa d'obéïr: ſon opiniâtreté étoit d'autant plus dangereuſe, que c'étoit un homme qui affectoit de grands airs de Sainteté & de communication avec Dieu. Il ſe vantoit d'avoir eu des revélations, où il lui avoit été commandé de tenir bon. Cependant,

pendant, dit Gouvea (a), ſa folie & ſon impudence étoit ſi grande, qu'il oſa prêcher dans l'Egliſe de Corlengate que la Sainte Vierge avoit enfanté avec douleur, & qu'elle avoit ceſſé d'être Vierge après ſon enfantement: blasféme, ajoute-t-il, qui ne demeura pas impuni; car à peine avoit-il achevé ces paroles, qu'il fut frappé du ſupplice de Neſtorius. Il lui ſurvint une telle infirmité à la langue, qu'il ne pouvoit plus parler pour ſe faire entendre; & cette incommodité le conduiſit enfin à une mort malheureuſe. Cette mort de Neſtorius à laquelle Gouvea, fait ici alluſion eſt fondée ſur le témoignage d'Evagre (b), Auteur fort credule, qui a veçu vers le ſixiéme ſiécle, long-tems après la mort de Neſtorius. Ainſi c'eſt un fait aſſez mal averé, pour ne pas dire faux & inventé par ſes ennemis, pour décrier ſa perſonne & ſa doctrine. Il y a lieu de ſoupçonner que le mal de langue du Caçanare Jacob eſt pareillement de l'invention des Portugais, qui n'ont pas voulu perdre l'occaſion de faire un parallele ſi propre à ſurprendre des Lecteurs credules & ſuperſtitieux.

Les ſoins de Menezes ne s'étoient pas tellement tournez du côté de ce Caçanare, qu'il negligeât abſolument Mar Abraham. Il lui écrivit pluſieurs fois, auſſi-bien qu'à ſon Archidiacre, la ſeule dignité Eccleſiaſtique qu'il y ait dans la Diocéſe d'Angamale, pour les porter à renoncer aux erreurs de Neſtorius, à livrer

(a) Cap. v. fol. 11. verſo.
(b) Livre 1. c. 7. & 8.

livrer les Manuſcrits où ces erreurs étoient enſeignées, & à ſoumettre leurs peuples à l'obéïſſance de l'Egliſe Romaine. L'Evêque Syrien paioit le Prélat Portugais d'excuſes frivoles, pour gagner du tems: mais enfin l'heure de ſa mort étant venuë, il fit voir que juſqu'alors il avoit perſévéré dans ſon ancienne doctrine. Quelque inſtance que puſſent lui faire deux Jeſuites du College de Vaïpicota, qui étoient venus pour lui rendre les derniers devoirs, il ne voulut jamais ſe confeſſer, & pour rendre ſa ſepulture conforme à ſa vie & à ſa doctrine, il ordonna qu'on l'enterrât dans une Egliſe qu'il avoit fait bâtir à Angamale ſous le tître de l'Abbé Hormiſdas un des plus fameux Neſtoriens de l'Antiquité.

Menezes étoit occupé à la viſite de ſon Diocéſe de Goa, lorſqu'il reçut des Lettres du Vice-Roi Matthias d'Albuquerque, datées du 16. de Février de l'an 1597. par leſquelles il fut informé de la mort de Mar Abraham. Les affaires qu'il avoit alors entre les mains ne ſouffrant point de delai, il ne put ſe rendre lui-même, comme il l'auroit ſouhaité, dans le Diocéſe d'Angamale, pour établir par ſa préſence & par ſon autorité, l'Empire du Pape dans un lieu où tant de tentatives inutiles n'avoient ſervi qu'à aigrir les eſprits. Pour commencer l'éxécution du Bref de Clement VIII. il nomma Gouverneur & Vicaire Apoſtolique de cet Evêché un Jeſuite nommé François Roz, qui fut depuis le premier Evêque de ſa Compagnie dans ce Diocéſe des Indes. Ce Jeſuite avoit pour cela, dit Gouvea, toutes les qualitez neceſſaires. Sans parler

ler de sa vertu, de son érudition, & de sa prudence, il étoit fort savant dans la langue Syriaque & dans celle du Malabar. Il prêchoit avec applaudissement dans cette derniére, ce qui lui avoit acquis la faveur & la bienveillance de tous les Chrêtiens du lieu. Cependant le Conseil de Goa desapprouva cette nomination, qui, quoique conforme au Bref, auroit troublé tous les Chrêtiens Indiens.

Mar Abraham avoit en mourant laissé le gouvernement de son Eglise à George son Archidiacre homme fort aimé & fort estimé. Outre que cet Ecclesiastique étoit soutenu de ses parens qui étoient les premiers du Païs, il avoit pendant la vie de son Prelat gouverné cette Eglise avec une satisfaction universelle. Le dépouiller d'une autorité qui lui étoit legitimement devoluë pour en revêtir un étranger, ç'auroit été aliener les esprits de ces Chrêtiens, & rendre infructueuses les tentatives qu'on meditoit alors, pour les amener à l'obéïssance du Pape, & les soustraire à la jurisdiction de leur Patriarche. On fit gouter ces raisons à Menezes, lorsqu'il fut de retour à Goa, & il envoia de sa part à l'Archidiacre une nouvelle patente de Vicaire Général, lui donnant néantmoins pour adjoints dans l'éxercice de sa charge les Jesuites François Roz & le Recteur du Collége de Vaïpicota. Cette même Patente lui ordonnoit encore de faire solemnellement & entre les mains du Recteur des Jesuites, comme delegué de Menezes, une Profession de Foi conforme au Concile de Trente, avec le formulaire du Serment contenu dans la Bulle du Pape Pie IV.

L'Ar-

L'Archidiacre rejetta cet Ecrit, disant entre autres raisons, qu'il n'avoit aucun besoin d'adjoints pour éxercer les fonctions de sa charge, & Menezes qui craignoit de l'aliener lui envoia une nouvelle Patente, où il étoit nommé seul Vicaire & Gouverneur de l'Eglise, sans autre restriction que celle de la Profession de Foi. Cette Patente fut acceptée par l'Archidiacre, qui dit en la recevant que sans elle il étoit déja légitimement en possession de sa charge, & que pour la Profession de Foi, il la differoit jusqu'au Jeudi saint, afin, disoit-il, de la faire plus solemnellement dans l'Eglise, & avec un plus grand concours de Peuple. Ce prétexte qui paroissoit assez plausible, n'étoit que pour avoir quelque délai jusqu'à l'arrivée de l'Evêque Syrien, que lui & ses Diocésains attendoient de jour en jour, n'étant pas informez des diligences que les Portugais avoient faites pour fermer tous les passages.

Cependant le jour marqué étant venu, l'Archidiacre sans tergiverser davantage, déclara hautement qu'il ne feroit point la Profession de Foi qu'on lui demandoit, qu'il ne reconnoitroit point l'Eglise Romaine qui n'avoit rien à demêler avec celle de S. Thomas, & qu'il ne se soumettroit point à l'Archevêque de Goa comme à son Superieur. Dans ces dispositions il fit une Assemblée en forme de Synode à Angamale. Plusieurs Ecclesiastiques & les principaux de la Nation s'y trouverent, & resolurent que dans les choses qui appartenoient à la Foi, ils n'entreprendroient rien que du consentement de l'Archidiacre,

qu'ils

qu'ils ne souffriroient aucune innovation contraire à leurs anciens usages, qu'ils ne permettroient jamais que la Loi de Saint Thomas fut détruite, & qu'ils n'admettroient aucuns Evêques que ceux qui leur viendroient de la part de leur Patriarche de Babylone. Ils promirent par serment de soutenir tous ces articles au péril de leurs biens & de leurs vies. Ils dressérent un Acte de cette Résolution qui fut renduë publique par tout le Diocése.

Depuis ce tems-là, ils ne souffrirent plus, ce qu'ils avoient permis par le passé, que les Prêtres Portugais celébrassent dans leurs Eglises, & ils empêchérent les Jesuites de Vaïpicota de prêcher parmi eux. Ils attentérent même à leur vie, dit Gouvea (a), qui n'en rapporte aucune preuve qui puisse faire impression. En un mot, ils se déclarérent si hautement, que jamais, depuis l'arrivée des Portugais dans les Indes, les choses ne s'étoient vuës en un pareil état.

Menezes allarmé des nouvelles qu'il reçut de ce tumulte, forma serieusement la résolution de se transporter lui-même sur les lieux. Les Peuples de son Diocése de Goa, & tout son Clergé tâchérent de le détourner de ce voiage : mais son zéle qui n'avoit point de bornes, ne lui permit pas d'avoir aucuns égards aux remontrances qu'on lui faisoit. Il seroit parti dès l'an 1597. si une guerre survenue entre les Rois de Mangate & de Parun, deux des principaux Princes de la Côte de Malabar, n'avoit obligé le Vice-Roi de lui defendre au nom

(a) Fol. 13. c. 4.

nom du Roi de s'éloigner de Goa, ces troubles rendant le voiage dangereux, & interrompant la communication des Chrêtiens. L'Archevêque forcé de differer ſon voiage, écrivit à l'Archidiacre & aux Chrêtiens Malabares qu'il avoit été ſur le point de les viſiter; mais que pour de juſtes raiſons, il differoit ſon voiage juſqu'au Printems de l'année ſuivante, que cependant l'Archidiacre ſe mit en état de faire la Profeſſion de Foi à laquelle il s'étoit engagé, de livrer tous les Livres Syriaques de ſon Diocéſe, tant Herétiques qu'autres de quelque nature qu'ils fuſſent, afin qu'on pût les corriger, enfin de porter tous ſes peuples à rendre obéïſſance à l'Egliſe Romaine. Il concluoit en l'exhortant de faire en ſorte que tout cela fût éxécuté à ſon arrivée, le tout pour la gloire de Dieu, & pour l'honneur qui lui en reviendroit à lui même.

L'Archidiacre à qui ce voiage de Menezes faiſoit peur, commença à agir & à parler plus doucement. Il déclara qu'il n'avoit aucun éloignement pour la profeſſion de Foi qu'on lui propoſoit; que ſi juſqu'alors il avoit refuſé de la faire, cela n'étoit venu que de ce qu'on avoit ſubdelegué le Recteur Jeſuite de Vaïpicota pour la recevoir. Il coloroit cette réponſe par divers ſujets de plainte qu'il avoit contre les Jeſuites, & diſoit qu'il feroit cette Profeſſion entre les mains de tels Religieux d'un autre Ordre que l'Archevêque de Goa lui voudroit indiquer. Il ſe trouva des gens parmi les Portugais à qui ces excuſes parurent raiſonnables; mais Menezes n'en voulut point être la duppe. Il ſavoit, dit l'Hiſto-

rien Portugais, que les Jesuites, qui depuis plusieurs années vivoient parmi ces Chrêtiens, & qui pour la pluspart savoient la langue Syriaque, connoissoient à fond toutes leurs erreurs; que cette connoissance manquant aux autres Religieux, l'Archidiacre ne cherchoit qu'un faux-fuiant pour se derober à la vuë des Jesuites qui l'éclaroient de trop près. Comme Menezes n'avoit encore point été sur les lieux, on ne sauroit douter qu'il n'agit en ceci selon ce que lui suggéroient les Jesuites, qui le gouvernérent entiérement pendant tout le tems de son expedition à la côte de Malabar, & qui avoient dès lors en vuë la dignité Episcopale, dont ils se mirent en possession par le credit & la connivence de l'Archevêque. Ils en ont joui depuis, comme nous verrons, jusqu'au soulévement universel de ces Chrêtiens, las de leur avarice & de leur tyrannie: soulévement qui en faisant perdre à la Compagnie des Jesuites un poste si honnorable & si lucratif, ne contribua pas peu aux Conquêtes des Hollandois, qui chassérent la Nation Portugaise de toute cette Côte.

Pour revenir à Menezes, il n'eut point d'égard aux subterfuges de l'Archidiacre, & cette fermeté donna lieu de murmurer à quelques personnes qui se plaignoient que pour ne pas vouloir confier la conduite de ces Chrêtiens à des Religieux de quelque autre Ordre, l'Archevêque laissoit échaper la reduction de plusieurs milliers d'ames à la pureté de la Foi Catholique. Tous ces discours ne firent point d'impression sur l'esprit de Menezes, à qui les vuës de l'Archidiacre n'étoient pas cachées.

La

La suite fit pourtant voir que ces plaintes n'étoient pas si mal fondées, les dégouts que les Jesuites donnérent pendant plusieurs années à ces peuples, les aiant portez à secouer le joug des Portugais, comme nous venons de le dire, & comme nous le déduirons plus au long dans la suite de cette Histoire.

Il arriva en ce tems-là diverses choses qui d'un côté servirent à enflammer le zéle de l'Archevêque de Goa, & de l'autre à entretenir l'éloignement que les Chrêtiens Malabares avoient pour l'Eglise Romaine. Un Enfant de cette Nation élevé chez les Jesuites de Vaïpicota, étant entré avec d'autres jeunes gens dans l'Eglise Malabare de Carturté, & recitant avec eux les Heures Canoniales, que ces Chrêtiens ne lisent que dans leurs Eglises, reçut ordre de prononcer une oraison que ces Chrêtiens faisoient alors ordinairement pour leur Patriarche de Babylone. Cet Enfant suivant les instructions qu'il avoit reçues chez les Jesuites, nomma dans sa priére le Pape le premier; ce qui déplut si fort aux Prêtres qui étoient présens, qu'après l'avoir mal-traitté, ils le chassérent de l'Eglise, & ordonnérent à son Pere de le châtier, disant que dans les Eglises des Chrêtiens de S. Thomas, on ne faisoit point de mention du Pape de Rome, avec lequel ils n'avoient rien à démêler.

L'Archevêque de Goa fut bien-tôt averti de cette petite affaire: les Jesuites ne lui laissoient rien ignorer. Il en témoigna un grand ressentiment dans des Lettres qu'il écrivit à l'Archidiacre, à qui il ordonna de châtier les coupables, entre autres un certain Caçannare qui

avoit fait paroître plus de zéle que les autres, & qui étoit parent de l'Archidiacre. Cette remontrance de Menezes ne fit aucun effet: l'Archidiacre tâcha de le satisfaire par des réponses vagues, & des excuses qui n'aboutissoient à rien. Cependant, comme l'Archevêque ne vouloit point en avoir le démenti, il délégua un Religieux de l'Ordre de S. François qui lui avoit aporté des Lettres de la part de l'Archidiacre, pour recevoir publiquement sa Profession de Foi, & la lui envoier à Goa en langue Malabare. Il ordonna à ce Cordelier de traiter avant toutes choses du châtiment du Caçanare qui avoit maltraité cet Enfant dans l'Eglise de Carturté, pour avoir fait mention du Pape dans la priére publique.

L'Archidiacre intimidé par les ordres menaçans qu'il avoit reçus de Menezes, ne parla pourtant point de lui donner satisfaction sur le fait du Caçanare; mais il fit semblant de consentir à la Profession de Foi qu'on lui demandoit, pourvu néanmoins qu'il ne fût pas obligé de la faire publiquement. Il appréhendoit, disoit-il, que cet Acte ne semblât supposer que jusqu'alors il n'avoit point été Catholique. Il fit donc une espece de Profession de Foi en particulier en présence de ce Religieux, & l'envoia à l'Archevêque à qui elle déplut infiniment, tant parce qu'elle n'avoit point été publique, & dans la forme prescrite dans la Bulle du Pape Pie IV, que parceque l'Archidiacre, sans abjurer les erreurs de Nestorius, s'étoit contenté de dire qu'il étoit Catholique, qu'il croioit ce que croit la Sainte Eglise, sans ajoûter le mot de Romaine, &

que

que le Pape étoit Pasteur de l'Eglise, sans dire qu'il étoit le Pasteur universel de toute l'Eglise de Jesus Christ. Cette Profession de Foi n'aiant point été admise, les Religieux de S. François resolurent d'en extorquer une autre à l'Archidiacre pour contenter l'Archevêque de Goa. Ils lui proposérent de se rendre à Cochin, ou du moins à Vaipin dans le voisinage de cette Ville, & de faire en public ce que Menezes souhaitoit avec tant d'empressement. L'Archidiacre persuadé que son obéïssance empêcheroit le voiage que Menezes méditoit, promit de se rendre à Vaipin dans l'Eglise des Cordeliers, & de faire ce qu'on éxigeroit de lui. Il y vint effectivement au jour marqué, & s'étant assis dans un fauteuil qu'on lui avoit preparé, en présence du Gouverneur de Cochin accompagné de plusieurs personnes Ecclesiastiques & seculiéres, un Prêtre Portugais lui lut la Profession de Foi en langue Portugaise, en lui demandant s'il ne croioit pas tout ce qui y étoit contenu. L'Archidiacre qui n'entendoit point le Portugais, répondit ouï, sans hesiter, & il fit la même réponse lorsqu'on l'interrogea s'il reconnoissoit le Pape pour le Chef de l'Eglise, & l'Archevêque de Goa pour son superieur. Les Portugais reçurent cette Profession de Foi avec de grandes réjouïssances; mais les Jésuites qui étoient aux écoutes, en jugeoient bien autrement.

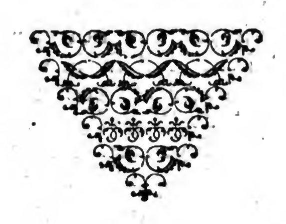
L'Archidiacre de retour dans ses Eglises, dit à ses Diocésains qu'il avoit été à Vaipin faire voir que sa Foi étoit bonne & orthodoxe; qu'un Prêtre Latin lui avoit lû quelque chose en Portugais qu'il n'avoit pas enten-

 du,

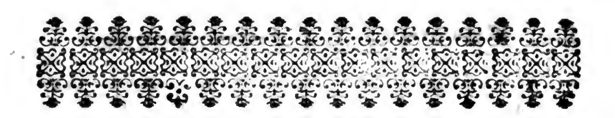
du, qu'il avoit avoué que le Pape étoit Chef de l'Eglise, c'est-à-dire de l'Eglise Latine, sans y comprendre celle de S. Thomas, & que l'Archevêque de Goa étoit Prelat des Indes & Metropolitain des Evêchez Latins; mais non pas de celui d'Angamale, qui ne lui devoit rien, & qui surpassoit en Antiquité les Eglises fondées par les Portugais.

Menezes, que les Jesuites de Vaïpicota informoient soigneusement de tout, resolut nonobstant les Guerres du Malabar, & tous les autres inconveniens qu'on lui représentoit de se transporter lui-même sur les lieux, afin d'amener par son autorité & sa présence, non seulement l'Archidiacre, mais encore tous ses Diocésains sous l'obéïssance du Pape: ce qu'il éxécuta de la maniére que nous verrons dans le Livre suivant.

Fin du Livre premier.

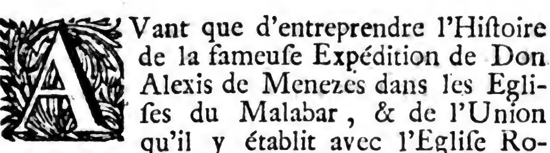


HIS-



HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.

LIVRE SECOND.



AVant que d'entreprendre l'Hiſtoire de la fameuſe Expédition de Don Alexis de Menezes dans les Egliſes du Malabar, & de l'Union qu'il y établit avec l'Egliſe Romaine, j'ai jugé à propos de donner une Idée éxacte des mœurs, des coûtumes, & de la Religion de ces Chrêtiens des Indes. Le portrait que j'en donnerai ne ſera point flatté : les Ecrivains dont je me ſers, peu prévenus en leur faveur, étoient plus propres à extenuer leurs bonnes qualitez, qu'à leur attribuer des

vertus imaginaires. Le premier de ces Auteurs eſt Antoine de Gouvea qui a écrit en Portugais l'Hiſtoire de l'Expedition de l'Archevêque de Goa (a), & le ſecond un Carme Déchauſſé Alleman, établi en Italie, nommé Vincent Marie de Sainte Catherine de Siéne, qui fut envoié dans le Malabar avec trois autres Religieux de ſon Ordre par le Pape Alexandre VII. l'an 1656. pour mettre ordre au Schiſme qui s'étoit élevé entre ces Chrêtiens & l'Evêque Jeſuite que les Papes leur avoient donné; Schiſme qui les a ſeparez ſans reſſource de l'Egliſe Romaine, à laquelle ils s'étoient unis, comme nous verrons, plus par la violence que par les Inſtructions de Don Alexis de Menezes.

De tous (b) les Malabares les Chrêtiens de S. Thomas ſont les plus ingenieux, & les plus ornez de tous dons naturels tant du corps que de l'eſprit. Ils ſont ordinairement de belle taille, fort agiles, & bien proportionnez. A leur air on les diſtingue d'abord entre les Gentils. Leur couleur qui tire ſur le noir, eſt un peu plus claire que celle des autres Indiens. Ils ſont diviſez en deux partis (c); les

(a) Il étoit l'an 1603. Prieur du Couvent des Auguſtins de Goa.

(b) Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena. L. 2. c. v. pag. 151. Gouvea. Lib. 1. cap. xxi. fol. 61.

(c) Ces noms ſont anciens dans la langue des Indes. L'Auteur de la Navigation de la Mer Rouge fauſſement attribuée à Arrien les a conſervez, pag. 29. de l'Edition de Mr. Hudſon, Tom. 1. du Recueil des petits Geographes. μετὰ δὲ Βαρύγαζαν εὐθέως ἡ συναφὴς ἤπειρος ἐκ τοῦ βορέου εἰς τὸν

les Habitans du Nord ſont appellez *Baregumpagan* en langue du Païs, & ceux du Midi ſe nomment *Tegumpagan.* Nous avons parlé ci-deſſus de l'origine de cette diviſion. Ces derniers, je veux dire ceux du Midi, ont peu d'Egliſes; mais ils paſſent pour les plus nobles, & ne contractent jamais de mariages avec les autres. Les Egliſes de Diamper, de Cotatte, de Tourgouli, & de Carturté ſont ſituées dans leur Païs, & ce ſont preſque les ſeules qu'ils poſſédent Ils ſont plus blancs que les autres, pour leſquels ils ont quelque éloignement, n'aiant jamais de maiſon en commun avec eux, & ne donnant aucun emploi à leurs Eccleſiaſtiques. Cependant, lorſqu'il s'agit des intérêts de la Religion ils s'uniſſent tous, en ſorte qu'ils paroiſſent ne faire qu'un cœur & une ame.

Ces Chrêtiens ſont en général fort induſtrieux, même ſans étude, capables dit Gouvea (a), de donner de bons conſeils dans le beſoin. Ils ſont outre cela adroits, polis, ceremonieux & fort prolixes dans leurs diſcours, où ils emploient avec beaucoup de grace des proverbes, des Hiſtoires & des Fables à la maniére des Orientaux. Devant leurs Peres, leurs Meres, leurs Freres ainez, leurs Eccleſiaſtiques & leurs Superieurs, ils ne s'aſſeient jamais qu'il ne leur ſoit commandé, & quand

 ils

τὸν Νότον παρεκτείνει. διὸ καὶ Δαχιναβάδης καλεῖται ἡ χώρα. δάχανος γὰρ καλεῖται ὁ Νότος τῇ αὐτῶν γλώσσῃ. Voiez les Remarques de Mr. Renaudot ſur les Anciennes Relations des Indes & de la Chine. p. 157.

(a) Fol. 62. col. 2.

ils ſont une fois aſſis ils ne ſe levent point qu'on ne leur donne leur congé. Dans leurs aſſemblées il n'y a que les plus anciens & les plus élevez en dignité qui parlent: les autres n'oſent ouvrir la bouche à moins qu'ils ne ſoient interrogez. Lorſque les Peres parlent à leurs Enfans, & les Maitres à leurs Diſciples, ceux-ci tiennent la main gauche devant leur bouche, ce qui eſt parmi eux une marque de reſpect. Quand ils ſe rencontrent deux en chemin l'inferieur étend ſon bras & préſente ſa main à l'autre en s'inclinant: cette inferiorité, n'eſt que par rapport à l'âge, excepté toutefois les dignitez ſeculiéres & Eccleſiaſtiques. Cette politeſſe ne contribue pas peu à entretenir la tranquillité & l'union: c'eſt une des ſources de la douceur des mœurs qui eſt propre à cette Nation. On peut dire la même choſe, de la Chine, où le grand détail des cérémonies établies par la loi & par un long uſage empêche une infinité de diſputes & de querelles qui naiſſent parmi ceux qui font conſiſter la politeſſe, outre le luxe & l'éclat exterieur, dans des maniéres fort ſouvent plus propres à faire naître l'envie & la haine, qu'à entretenir la Paix.

Les Chrêtiens Malabares ſont fort curieux, & ils écoutent avec une avidité ſurprenante tout ce qu'on leur raconte de curieux & de nouveau. Leurs corps ſont d'une ſoupleſſe merveilleuſe : dès l'enfance on leur dénouë les membres, que l'on frotte auparavant avec de l'huile de Cocos pour leur amolir les nerfs. A l'éxemple des autres Orientaux ils ſont fort adonnez aux augures & aux préſages:

le

Mardi & le Vendredi paſſent entre eux pour des jours malheureux. Leurs Femmes ſont fort gracieuſes, extrémement modeſtes, devotes & retirées.

Nonobſtant la chaleur du Païs & le libertinage de leurs voiſins, ils menent une vie chaſte & éxemte de tout reproche; à quoi ne contribuë pas peu la coûtume (a) qu'ils ont de ſe marier des qu'ils ont atteint les premiéres années de leur puberté.

Les hommes ſont nuds à la reſerve d'une piece d'étoffe blanche qui les couvre depuis la ceinture juſqu'aux genoux: la ſeule qualité de cette étoffe diſtingue les pauvres d'avec les riches. Ceux-ci dans l'Egliſe & lorſqu'ils ſe trouvent en préſence de leur Evêque ou des Princes Indiens, ſont revêtus d'une chemiſe en forme de ſurplis, brodée ſur les côtez, ſur les flancs & ſur le dos. Ils laiſſent croître leurs cheveux; perſonne ne les coupe ſinon les vieillards, ceux qui renoncent au mariage, & ceux qui ont été en Pelerinage à Meliapour au ſepulchre de S. Thomas. Ils ne laiſſent pourtant pas flotter leur chevelure ſur le corps; mais ils l'attachent en nœud ſur le haud de la tête, & y joignent une croix d'or ou d'argent, ou bien quelque autre ornement. Quand ils ſe marient ils y mettent des roſes d'or ou d'argent; ce qui n'eſt permis dans le Malabar qu'aux perſonnes les plus diſtinguées.

Ils ne portent point de chapeau; mais ils ſe couvrent la tête d'un mouchoir de ſoie, dont ils

(a) Fr. Giuſeppe di S. Maria, Veſcovo di Hierapoli. Seconda Speditione. L. 2. c. 17. pag. 67.

ils laiſſent tomber les deux extremitez ſur l'épaule gauche. Ils aiment fort la propreté, & dans les jours ſolemnels ou de viſite ils ſe frottent tout le corps de parfums. Sur les reins ils portent une bande de toile peinte, qui le plus ſouvent eſt rouge, dans l'extremité de laquelle ils mettent leur argent & leur *Betlé*, que les plus riches portent dans une bourſe ſous leur bras droit. Sur le devant de cette bande ils ont un grand couteau en forme de poignard, fort bien travaillé, avec un grand manche d'argent d'où pendent quelques chaines du même métail, à l'une deſquelles eſt attaché un fer trempé qui ſert à aiguiſer le couteau, & à une autre la boiſte où eſt la chaux dont ils ſe ſervent pour couvrir les feuilles du Betlé, qu'ils mâchent continuellement. Aux autres chaînes pendent les pincettes pour arracher le poil, & d'autres inſtrumens pour nettoier les dens & les oreilles. Ils portent au bras droit de gros anneaux d'or & d'argent, très bien travaillez, ordinairement vuides & remplis de petites pieres, qui font du bruit quand ils remuent les bras.

Ils marchent nuds pieds, tant les hommes que les femmes, & celles-ci portent à l'extremité de leurs jambes de gros anneaux d'argent. L'étoffe dont elles ſont couvertes leur va juſqu'au milieu de la jambe. Elles ont ſur le haut du corps une camiſolle de toile, qui couvre leur poitrine. Quand elles vont à l'Egliſe, ou qu'elles viſitent leurs Prélats, elles ſe couvrent toutes d'un drap blanc, qui poſé ſur le haut de leur tête, deſcend juſqu'à terre, & ne laiſſe paroître que leur viſage.

Les

Les hommes marchent toujours armez, les uns de mousquets, dont ils savent parfaitement bien se servir, les autres d'une lance, le long de laquelle il y a des anneaux d'acier qui font un son assez agréable quand la lance est en mouvement. La plus grande partie ne porte que l'épée nue à la main droite, & le bouclier à la gauche. Avec toutes ces armes, il est très-rare qu'on entende jamais parler entre eux de querelles, encore moins de meurtres ; ce que le Missionaire (a) dont je traduis les paroles ne pouvoit trop admirer, accoûtumé qu'il étoit aux assassinats si fréquens en Italie, & dans les Colonies que les Portugais ont établies dans les Indes.

Quand ils entrent dans l'Eglise, ils laissent tous leurs armes sous le porche, qui paroît alors un vrai corps de garde, & quand il s'agit de les reprendre cela se fait sans désordre : chacun retrouve les siennes & se retire paisiblement.

Ils apprennent tous à faire des armes depuis l'âge de huit ans jusqu'à vingt-cinq, ce qui fait qu'ils sont bons chasseurs & bons soldats. Plus un Prince Païen a de Chrêtiens dans ses Etats, plus il est craint & estimé de ses Voisins. C'est pour cela autant que pour leur fidelité & leur attachement à dire toujours la verité en toutes choses que ces Princes les cherissent extremement.

Leurs richesses viennent du trafic du poivre qui croît en leur Païs, & des Palmiers qu'ils cultivent auprès de leurs maisons

(a) Vincent Marie de S. Catherine de Siéne.

ſons (a). Dans le Commerce ils ſont d'une fidelité & d'une ſincerité ſans éxemple. Ils ſont, outre cela, très charitables, & ils traitent leurs Eſclaves avec tant de bonté, que ſouvent ils les adoptent pour leurs Enfans lorſqu'ils n'en ont point d'autres; & lorſqu'ils en ont ils leur laiſſent, outre la liberté, quelques legs par leur Teſtament. Ils ſont extremement ſobres: leurs repas conſiſtent dans un peu de ris cuit à l'eau & au ſel avec du gingembre & du petit lait, ou dans une eſpece de bouillon qu'ils appellent *Caril*, compoſé de Drogues Aromatiques. S'ils joignent à cela un peu de ſucre noir, de beurre, & de poiſſon ſalé, c'eſt alors un grand regal. Ils mangent rarement de la viande, parce qu'ils n'en mangent jamais qu'elle ne les incommode. Selon eux il n'appartient qu'à la canaille de boire du vin: ceux qui ont quelque égard à leur réputation n'en goûtent jamais. Cette ſobriété qui ne les incommode point, parcequ'ils s'en ſont fait habitude, leur conſerve la ſanté, ſans aucun uſage ni connoiſſance de la medecine, & les conduit à une profonde vieilleſſe.

Dans les cauſes criminelles ils dépendent des Princes Gentils deſquels ils ſont Tributaires: mais les cauſes civiles ſont ſoumiſes à la juriſdiction de l'Evêque, qui conjointement avec l'Archidiacre decide tous leurs differens en qualité de Juge & de Paſteur. Si quelqu'un oſoit appeller de ſa ſentence il ſeroit ſeverement puni.

En

(a) Gouvea. fol. 63.

En vertu des priviléges & des conſtitutions de Ceram Perumal, ancien Empereur du Malabar, les Chrêtiens ont le pas avant les Naires qui ſont les Nobles du Païs, & ils ne cédent qu'aux Bramines; pour qui les Rois mêmes ont une déference extraordinaire. Ils ſont, ſelon les Loix du Païs Protecteurs des Orfeuvres, des Fondeurs, des Charpentiers & des Forgerons. Les Païens qui cultivent les Palmiers compoſent la milice des Chrêtiens. Si un Païen de toutes ces Tribus (a) reçoit quelque mauvais traitement, il a recours aux Chrêtiens, qui le prennent ſous leur protection & lui procurent une ſatisfaction convenable.

Ils ne dépendent point des Gouverneurs des Provinces; mais immédiatement du Prince ou de ſon premier Miniſtre. Si on éxige d'eux quelque choſe qui ſoit contraire à leurs privileges, ils s'uniſſent tous pour les défendre. Si un Gentil frappe un de leurs Chrêtiens, il faut qu'il meure, ou qu'il porte lui-même dans l'Egliſe du lieu l'offrande d'une main d'or ou d'argent ſelon la qualité de la perſonne qui a été offenſée. Pour conſerver les droits de leur Nobleſſe ils ne touchent jamais les hommes des Tribus inferieures à la leur, non pas mêmes les Naires. Dans les chemins & dans les ruës ils crient de loin pour ſe faire donner le pas: ſi quelqu'un le leur refuſe, fût-il un Naire, ils ſont en droit de le tuer. Ces Naires qui ſont la milice & la Nobleſſe de la Cô-

te

(a) Les Profeſſions ſont diviſées dans les Indes, par Familles ou Tribus.

te de Malabar, respectent les Chrêtiens de S. Thomas, & se font un grand honneur d'être regardez comme leurs Fréres.

Les privileges de ces Chrêtiens sont en si grand nombre qu'il seroit ennuieux de les deduire ici plus au long, d'autant plus qu'il y aura encore occasion d'en parler dans la suite de cette Histoire. Je n'en rapporterai plus que quelques-uns qui sont si considérables qu'ils les égalent en quelque maniére à leurs Souverains. Il n'est permis qu'aux Bramines & à eux d'avoir des clôtures fermées devant leurs maisons. Ils ont droit de monter & de voiager sur des Elefans, ce qui n'est permis qu'à eux & aux héritiers des Princes. Ils s'asséient en présence du Roi & de ses Ministres d'Etat, même sur des tapis de pied, ce qui ne se pratique qu'à l'égard des Ambassadeurs. Le Roi de Paru aiant voulu dans le siécle passé accorder ce dernier privilége aux Naires de ses Etats, les Chrêtiens lui déclarérent la Guerre & l'obligerent à laisser les choses sur l'ancien pied.

Toutes ces éxemptions & ces honneurs rendent fort considérable la dignité de leur Evêque. Il est craint, dit le Missionaire Italien, & estimé autant qu'un Roi. Après cela il ne faut pas être surpris du soin que les Jesuites eurent de faire passer dans leur Compagnie une dignité ornée de tant de priviléges, & si propre à les faire respecter parmi les Princes Païens du Malabar. Heureux s'ils avoient sçu s'y conserver, & si la prosperité ne les avoit pas aveuglez! La même chose leur est arrivée dans le Japon & en Ethiopie, où ils ont aussi eu

eu des Prélats de leur Société, qui y ont tout gâté par leurs hauteurs, & par un esprit de domination, dont tant de fâcheuses experiences ne les ont point encore desabusez.

Après avoir fait de ces Chrêtiens un portrait sincére, tracé d'après les dépositions de leurs propres ennemis, je vai donner celui des Portugais des Indes, tel que je le trouve dans le Missionaire Carme, dont j'ai déja fait mention.

„ (a) Les Chrêtiens qui vivent dans les
„ Colonies Portugaises des Indes sont de trois
„ sortes. Les premiers sont les Soldats ve-
„ nus de Portugal, que l'on nomme *Regnico-*
„ *les.* Les seconds les Mêtifs, qui tirent leur
„ origine des précédens. Les troisiémes les
„ Esclaves convertis à la Foi. Les premiers,

(a) Vincenzo Maria. Libr. 2. c. 18. p. 202. & 203. *La Christianità che vive nell' India soggetta alli Portughesi, si chiamano Regnicoli. La seconda di Misticii nati dalli primi. La terza de' Schiavi convertiti alla Fede. Li primi, tolta la Nobiltà, sono la feccia del Regno, per lo piu inquieti, gravati di qualche delitto, & esiliati da Europa. Li secondi mal' allevati, in sommo effeminati, e pieni di senzo. Li terzi rozzi, incapaci e fieri. In un clima tutto di fuoco cresce in tutti l'inclinatione al male; molti lo credono necessario. L'odio, l'auversione, ed inimicitia, con quale per ogni minima causa si perseguitano, è incredibile. Le lascivie inesplicabili. Vivoni gl'huomini e le donne in un otio continuo, passando la maggior parte della giornata, quasi nudi, senza rispetto, e senza riguardo alla differenza del sesso. Masticano sempre il Betel foglia calidissima, con Cardomomo & Arecca. Frequentemente pigliano il Tabacco in fumo, cause tutte bastanti per accendere di vive fiamme le loro viscere, per altro bastantemente arse dal temperamento del Clima. Da queste cause generali puote bastantemente ogn'uno comprendere quali sino le conditioni individuali di quella Gente. Sfuggo il raconto d'ogni maggior particolarita, per non offendere chi legge questi fogli.* On peut ajouter à ce Missionaire le témoignage de Linschot, de Tavernier, & d'un plus grand nombre d'autres Voiageurs.

„ ſi l'on en excepte la Nobleſſe; ſont la lie
„ du Portugal, Gens la pluspart ſéditieux,
„ couverts de crimes, & bannis de leur Patrie.
„ Les ſeconds ſont mal élevez, effeminez au
„ ſouverain dégré, & adonnez à tous les plai-
„ ſirs des ſens. Les troiſiémes ſont des Gens
„ groſſiers, incapables d'inſtructions, & pleins
„ de ferocité. Dans un climat qui eſt tout de
„ feu, leur inclination au mal va toujours en
„ augmentant: pluſieurs d'entre eux croient
„ le pêché neceſſaire. C'eſt une choſe in-
„ croiable que les haines, les averſions, & les
„ inimitiez avec leſquelles ils ſe perſecutent
„ pour les moindres ſujets. Leur impudicité
„ eſt une choſe ſur laquelle on n'oſeroit s'ex-
„ pliquer. Les hommes & les femmes vi-
„ vent dans une oiſiveté continuelle, paſſant
„ enſemble les jours entiers dans une nudité
„ preſque parfaite, ſans aucun reſpect les uns
„ pour les autres, & ſans égard à la différen-
„ ce des ſexes. Ils mâchent ſans ceſſe du
„ Betlé, du Cardamome, & de l'Areca, qui
„ ſont des drogues très-chaudes. Ils fument
„ ſouvent du Tabac, & cette maniére de
„ vivre ſuffit pour enflammer leurs entrailles
„ déja aſſez embraſées par la chaleur du cli-
„ mat qu'ils habitent. De ces cauſes généra-
„ les on peut aiſément comprendre quelles
„ ſont les mœurs de cette Nation. Mais j'é-
„ vite un détail plus éxact, afin de ne pas
„ ſcandalizer les Lecteurs. „

Ce portrait des Portugais des Indes, tout vif qu'il eſt, eſt pourtant flatté. Les Mêtifs & les Eſclaves n'y entrent que pour adoucir un peu le reſte, & l'exception de la Nobleſſe y eſt

eſt ajoutée pour ne pas offenſer toute la Nation. Les Relations anciennes & modernes, Linſchot, ſur-tout, qui eſt entré dans de grands détails, font voir que ſur la terre il n'y a jamais eu une corruption de mœurs plus infame & plus générale que celle des Portugais des Indes. N'étoit-ce pas choquer directement les Notions les plus communes de la Raiſon, que de vouloir, ſous prétexte de Religion, ſoumettre des Gens tels que les Chrêtiens Malabares, à des hommes auſſi pervers & corrompus, que l'étoient ces Conquérans des Indes, qui auroient eu beſoin que les Chrêtiens des Indes allaſſent chez eux prêcher par leur exemple les bonnes mœurs & la pratique de l'Evangile? Mais il eſt tems de revenir à l'Archevêque, dont nous nous ſommes un peu écartez.

Menezes partit de Goa le 27. de Septembre l'an 1598. dans une Galére commandée par Don Alvare de Menezes, qui étoit peut-être un de ſes parens. Il avoit outre ſon Entrepriſe ſur les Chrêtiens de Malabar des intérêts particuliers de ſa Nation à démêler avec les Princes Infidelles de la Côte. Je n'en parlerai point, autant pour éviter la prolixité où cela m'engageroit, que pour me borner uniquement aux faits qui concernent l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Indes.

L'Archevêque de Goa arriva premiérement à Cananor, d'où après avoir reglé des affaires d'Etat qui n'appartiennent point à nôtre Hiſtoire, il partit le 26. de Janvier 1599. pour Cochin. Il y arriva le premier de Février, & fut reçu avec une grande pompe par l'Evêque

& par Don Antoine de Noronha Gouverneur de cette Ville. Il commença d'abord à se mettre en état de travailler à la reduction des Chrêtiens de Saint Thomas. Après avoir communiqué son dessein aux Ecclésiastiques & aux principaux de la Nation Portugaise, il fit sommer l'Archidiacre de se rendre à Cochin. Cet Ecclesiastique, que l'experience du passé avoit instruit du danger où il étoit, délibéra long-tems sur le parti qu'il pourroit prendre. Il voioit d'un côté l'Archevêque soutenu du Roi de Cochin (a) que les Portugais avoient gagné par un présent de trente mille ducats d'or, & de l'autre le danger où il exposoit son Eglise & sa propre personne. Cependant le Prélat lui aiant fait signifier une seconde sommation, parce qu'il n'avoit pas répondu à la premiére, & lui aiant promis sous serment une entiére sureté, il prit l'avis des Caçanares & des principaux Chrêtiens de son Diocése, qui dans une assemblée fort nombreuse lui conseillérent de s'accommoder au tems, & résolurent entre eux de recevoir le Prélat Portugais dans leurs Eglises, s'il y venoit, aiant trouvé dans leurs Livres Ecclesiastiques qu'il étoit permis de rendre aux Evêques étrangers ces actes de charité. Ils ne prétendoient pourtant pas préjudicier en cela à leur jurisdiction, sur laquelle ils étoient bien résolus de ne pas souffrir que Menezes osât

(a) Vischeri Epistola, pag. 764. in Bibliotheca Bremensi, Class. v. Il y a deux Villes de Cochin; l'une qui étoit alors occupée par les Portugais, & l'autre qui est toute voisine où faisoit sa résidence le Roi Païen leur Allié.

osât rien entreprendre. Ils dressérent un acte de ce qu'ils avoient conclu, & protestérent de s'y tenir inviolablement jusqu'à l'arrivée du Prélat qu'ils attendoient de Mosul.

L'Archidiacre pour assurer sa personne fit appeller quelques-uns des principaux Maitres d'Armes de sa Nation. On appelle ces Gens-là *Panicals* dans la langue du Païs. Ils sont extrement redoutez, parcequ'ils ont à leur devotion tous les jeunes hommes qui ont été instruits dans leurs Ecoles. Un de ceux que l'Archidiacre mena à Cochin avoit jusqu'à six mille hommes sous son commandement. Il jura aussi-bien qu'un autre de la même profession qui fut choisi pour ce voiage, de défendre l'Archidiacre envers & contre tous, & en cas qu'on voulût lui faire violence de se faire *Amouque* pour lui; c'est-à-dire, selon la force du mot, & selon la coûtume brutale des Païens des Indes, à laquelle ces Soldats se sont accommodez, de se dévouer à la mort pour sa defense, & de tout entreprendre, même en massacrant quiconque se présenteroit devant eux, ne fussent-ils que deux contre mille personnes armées.

Après avoir pris toutes ces précautions, l'Archidiacre se rendit à Cochin suivi des deux Panicals & de trois mille Chrêtiens armez d'épées & de boucliers. Le Gouverneur de la Ville les introduisit auprès de l'Archevêque, qui reçut l'Archidiacre avec de grandes demonstrations d'amitié. Cet Ecclesiastique s'étant mis à genoux baisa la main de Menezes, & tous les Caçanares de sa suite firent la même chose. Après ce premier salut

l'Archevêque, le Gouverneur de Cochin, & l'Archidiacre passérent dans un autre apartement, où les Panicals se tinrent débout avec leurs épées nues derriére le fauteuil de l'Archevêque. Toute l'assistance observa cette action : mais on ne sçut rien de leur serment qu'après la reduction de tout le Diocése sous l'obéïssance de l'Archevêque.

Cependant les Chrêtiens Indiens entroient en foule dans l'apartement où Menezes avoit introduit l'Archidiacre. Pour éviter la confusion, on fut obligé de fermer la porte : sur quoi tous ces Chrêtiens commencérent à se dire en leur langue qu'il étoit tems de mourir pour leur Loi. Un Caçanare qui étoit resté avec eux les exhorta à se tenir en repos, & à ne rien faire qu'ils ne fussent informez par les cris des Panicals des désordres qui pourroient se passer dans l'autre apartement. Un Ecclesiastique Portugais qui les entendit frappa à la porte pour informer l'Archevêque de ce qu'il venoit d'apprendre. Ce fut un bonheur, dit Gouvea, qu'on ne lui voulût pas ouvrir. Il auroit causé un grand trouble, l'Archidiacre lui-même s'étant trouvé alarmé lorsqu'on ferma la porte, & n'aiant pu se rassurer que par les paroles obligeantes de l'Archevêque & du Gouverneur de Cochin.

Cette entrevuë après plusieurs discours de part & d'autre, se termina à la visite de l'Eglise de Vaïpicota, que Menezes annonça à l'Archidiacre qui promit de s'y rendre avec un bon nombre de Caçanares. S'il étoit venu moins accompagné, on ne se feroit pas contenté de si peu de chose.

L'Ar-

L'Archevêque se rendit avec une suite nombreuse à Vaïpicota, où les Jesuites avoient leur College pour l'instruction de la jeunesse du Diocése d'Angamale. Après une pompeuse reception qu'on lui fit, il prêcha au peuple en Portugais sur ces paroles de Saint Jean (a), *Celui qui n'entre pas par la porte dans la Bergerie, & qui monte par ailleurs, est un larron & un voleur*, paroles qu'il appliqua à sa mission. Il s'attacha sur tout à prouver que personne n'entre par la véritable porte de l'Eglise, à moins qu'il ne soit envoié par le Pape, qui est le Vicaire de Jesus Christ. Son Sermon, dit l'Historien Portugais, étoit rempli de tant de sentimens de piété & de dévotion qu'il fit répandre des larmes tant aux Portugais qu'aux Naturels du Païs, ce qui paroît un peu étrange par rapport à ces derniers qui n'entendoient point la langue dans laquelle il prêchoit. Aiant congédié l'Assemblée il la cita pour le jour suivant, auquel il administra la Confirmation (b), Sacrement jusqu'alors inconnu à ces peuples. Il en commença la célébration par une Procession pour les Trépassez; après laquelle il prononça un Discours tant sur la Doctrine Catholique du Purgatoire, que ces Chrêtiens ignoroient pareillement, que sur la Confirmation de laquelle il déclara la nature & les effets. Toute la Bourgade de Vaïpicota reçut le Sacrement

(a) Jean. c. 10. vers. 1.

(b) Gouvea l. 1. c. 9. fol. 29. col. 3. *Mandou que viessem ao outro dia todos à Igreja, pera os crismar, darlhe a doutrina deste Sacramento, que elles nam reconheciam.*

de l'Eglise Romaine sans aucune contradiction.

Quoique l'Archidiacre eut promis de se rendre à Vaïpicota, ni lui ni aucun de ses Ecclésiastiques n'y parut que deux jours après la fin de ces cérémonies. L'Archevêque dissimula & continua à lui faire un gracieux accueil, en lui communiquant tous les desseins qu'il avoit pour la reformation du Diocése. L'Archidiacre dissimulant de son côté faisoit semblant de tout approuver. Cette condescendence forçée de Menezes ne put pas longtems se soutenir. Voici ce qui y mit fin. Il apprit que dans ce même lieu de Vaïpicota, & même en sa présence, on faisoit deux fois le jour, à Matines & à Vêpres, une priére publique pour le Patriarche de Babylone, à qui on donnoît le tître de Patriarche Universel de l'Eglise Catholique. Menezes qui envisageoit ce Prelat comme un Héretique Nestorien Schismatique, excommunié & chef de toute la Secte, ne pouvoit se resoudre à souffrir que cela se pratiquât devant ses yeux. On lui objectoit qu'il étoit bon de dissimuler, jusqu'à ce qu'il eût des forces suffisantes pour extirper l'erreur : c'étoit le sentiment de tous ceux qu'il consulta sur cette difficulté : ils lui remontroient que s'il éclatoit trop tôt ces Chrêtiens lui refuseroient à l'avenir l'entrée de leurs Eglises. Ces considerations ne calmérent point ses scrupules : il étoit persuadé qu'on ne pouvoit avoir aucune communion de priéres avec des Chrêtiens si éloignez de la verité, à laquelle selon lui, on ne pouvoit pas faire une plus grande insulte que de reconnoitre

connoitre dans l'Eglise un autre Pasteur Universel que l'Evêque de Rome. Convaincu de cette prétendue verité, mettant à part tout respect humain, & sans prendre avis de personne, il assembla un soir les Jésuites du College, les Ecclésiastiques du Seminaire, l'Archidiacre & ses Caçanares, & les Portugais de sa suite. Dans cette assemblée il produisit une sentence d'excommunication, qu'il ordonna à son Secrétaire de lire premiérement à haute voix en langue Portugaise, & ensuite à un Interpréte Malabare en langue du Païs. Il défendoit dans cette sentence, sous peine d'excommunication à tous les Séculiers & Ecclesiastiques du Diocése d'Angamale de donner à l'avenir au Patriarche de Babylone le nom de Pasteur Universel de l'Eglise Catholique; ce titre ne convenant qu'au Pontife Romain, Successeur de Saint Pierre, & Vicaire de Jesus Christ; en consequence de quoi il ordonnoit qu'à l'avenir, autant dans la Liturgie, que dans les autres priéres publiques, on ne fît plus mention de ce Patriarche, qu'il faloit regarder comme un Héretique Nestorien, separé de l'obéïssance de l'Eglise Romaine.

L'excommunication aiant été luë, Menezes ordonna à l'Archidiacre & aux deux plus anciens Caçanares de la signer. Cet Ecclesiastique surpris d'une pareille demande, se trouva dans un abatement incroïable & fit beaucoup de résistance. Menezes, sans mollir, lui dit d'un air ferme & imperieux; *Signez Pere*, c'est le titre qu'on donne dans les Indes à tous les Prêtres, *il faut mettre la hache à la*

racine du mal. L'Archidiacre faiſant auſſi bonne contenance qu'il luï étoit poſſible, ſigna enfin ſans prononcer une ſeule parole : les deux Caçanares firent la même choſe, & l'Acte aiant été affiché aux portes de l'Egliſe, l'aſſemblée ſe ſepara.

Incontinent après les Caçanares & les Anciens de la Nation vinrent en foule devant la maiſon de l'Archidiacre, jettant des cris, & faiſant des plaintes améres, qui aſſemblérent tout le peuple. Un Caçanare leur aiant dit que la cauſe de tant de larmes étoit la venue de l'Archevêque de Goa, qui vouloit ruiner la Loi de Saint Thomas dans laquelle ils avoient été élevez, & qui couvroit d'injures leurs Saints Patriarches, qui les gouvernoient depuis plus de douze cens ans; ils jettérent tous de ſi grands cris, qu'il ſembloit que tout étoit bouleverſé. Ils donnérent mille malédictions à Menezes, offrant à leurs Caçanares de vanger cette injure, s'ils vouloient le leur permettre. L'Archidiacre parut qui leur impoſa ſilence, & leur dit que toutes choſes avoient leur tems; qu'il n'étoit alors queſtion que de diſſimuler; qu'il avoit ſigné par force ſe voiant en la puiſſance des Portugais, & ſur les Terres du Roi de Chochin leur Allié; qu'il étoit prêt de mourir pour la Loi de Saint Thomas, & qu'il ne ſouffriroit jamais qu'on en introduiſît d'autre dans ſon Diocéſe, ce que tout le peuple approuva par ſes acclamations.

L'Archevêque informé de ce tumulte ne s'en mit point en peine : *C'eſt*, diſoit-il, *la Cauſe de Dieu, & Dieu la ſoutiendra.* Il ſe trouva

trouva pourtant, même entre les Portugais, des Gens qui blâmérent cette excommunication précipitée, dans laquelle effectivement il n'y avoit qu'un zéle outré & peu ou point de lumiére.

La même nuit deux Prêtres Indiens du College des Jésuites, commencérent à parler ensemble de ce qui venoit de se passer. Ils étoient dans un apartement voisin de celui de Menezes, & haussoient exprès leur voix pour se faire mieux entendre. Cet Archevêque, disoient-ils, n'agissoit contre leur Saint Patriarche que par envie, & il ne faloit pas obéïr à un mandement dont l'injustice étoit manifeste. Menezes s'appercevant des raisons qu'ils croioient avoir de parler si haut, les fit appeller & les censura aigrement de la hardiesse qu'ils avoient de traiter entre eux des matiéres qu'ils n'entendoient point. C'est à vous, ajouta-t-il, une impudence bien grande de venir debiter de pareilles herésies à mes oreilles. Un moment après le prenant sur un ton plus modéré, il les fit asséoir auprès de lui, & commença à leur enseigner avec beaucoup de douceur la doctrine du Salut, qui consistoit, selon lui, à obéïr à l'Eglise de Rome, obéïssance sans laquelle tous les Chrétiens étoient en état de condemnation. Il leur fit voir outre cela, dit Gouvea, que leur Patriarche étoit un Herétique, pour lequel il n'étoit pas permis de prier dans l'Eglise. Il emploia une partie de la nuit à les instruire, & les congedia le matin, après leur avoir fait présent à chacun d'eux d'un beau tableau garni d'argent, & de quelques ornemens Ecclesiastiques,

ſiaſtiques, dont il s'étoit fourni à Goa pour de ſemblables occaſions. Après avoir gagné ces deux Prêtres par cette conduite, il les congedia en les embraſſant les larmes aux yeux, les appellant ſes Fils, & les exhortant à demeurer ſoûmis à la véritable Egliſe. Cette inſtruction fut efficace: depuis ce tems-là ces Prêtres s'attachérent à l'Archevêque, & l'un d'eux fut un des plus puiſſans inſtrumens de la réduction de l'Archidiacre qui étoit ſon intime Ami.

De Vaïpicota Menezes paſſa à Paru, Ville capitale d'un petit Roiaume qui porte le même nom. Les Chrêtiens de cette Egliſe, qui ſont les plus Nobles du Païs, étoient ceux qui avoient le plus d'affection pour leur Patriarche, & d'averſion pour l'Egliſe Romaine. Deux Prêtres originaires de cette Ville étoient allez à Rome par ordre des Portugais du tems du Pape Gregoire XIII. qui leur fit rendre beaucoup d'honneurs, & leur accorda diverſes indulgences, entre autres un Autel priviligié pour leur Egliſe. A leur retour, ils furent fort mal reçus de leurs Compatriotes, qui ſe moquérent de leurs indulgences & de leur Autel; ne leur permettant pas même d'officier dans les Egliſes de la Nation. Effectivement un Autel privilegié étoit quelque choſe de bien mal entendu pour des peuples, qui à l'éxemple de l'Egliſe primitive, & de toutes les Communions Orientales, n'ont dans chaque Egliſe jamais plus d'une table ou Autel. Ces Prêtres quoiqu'ils fuſſent de la plus Noble Famille du Païs, furent chaſſez par leurs propres Parens, & même par leur Frere.

re. Ils se retirérent chez les Portugais de Cranganor.

Les Chrêtiens de Paru avoient fait des préparatifs pour recevoir l'Archevêque : mais quand on les eut informez de ce qui s'étoit passé à Vaïpicota, ils changérent en haine le peu d'affection qu'ils avoient pour lui. Menezes en arrivant ne fut reçu que de huit ou dix personnes, qui aiant la tristesse peinte sur leur visage vinrent au-devant de lui conduits par l'Archidiacre, que l'Archevêque faisoit toujours partir le premier. Cette petite troupe conduisit à l'Eglise l'Archevêque, qui faisoit porter sa Croix devant lui. D'abord qu'il fut entré l'Eglise se remplit de Chrêtiens qui accoururent armez de Lances, d'Epées, d'Arcs, & de Mousquets, sans qu'il parût ni Femmes ni Enfans dans toute l'assemblée. Menezes craignant quelque desordre de la part des Portugais de sa suite, les renvoia garder les batteaux dans lesquels il voiageoit. Il ne retint que deux Prêtres pour l'assister dans les cérémonies de la Procession & de la Confirmation; & s'étant revêtu des ornemens Pontificaux, il donna la Benédiction au Peuple, auquel il fit une longue Prédication contre les erreurs de Nestorius, & sur l'obéïssance qu'il prétendoit être duë à l'Eglise Romaine.

Tout cela se passa paisiblement: mais lorsque le Prélat vint à parler de la Confirmation, & à les exhorter de la recevoir; ils se saisirent de leurs armes, & criérent tumultueusement, qu'ils ne vouloient point de Confirmation; que jamais leurs Evêques ne leur avoient par-

lé

lé d'une pareille cérémonie ; que ce n'étoit point un Sacrement établi par Jesus Christ; mais une invention dont il se servoit pour les rendre Vassaux & Esclaves des Portugais dont il leur imprimoit le caractére sur le front, y ajoutant un soufflet pour preuve de ce nouvel Esclavage; que si les Habitans de Vaïpicota avoient eu la bassesse de se soumettre à une pareille ignominie, il n'en seroit pas de même d'eux; qu'ils ne souffriroient jamais que l'Archevêque mît la main sur le visage de leurs Femmes & de leurs Filles; qu'il allât s'il vouloit traiter les Portugaises de cette maniére, & qu'il laissât en paix les Chrêtiens de Saint Thomas qui étoient dans leur Païs, ou personne n'avoit droit de leur nuire; enfin que s'il entreprenoit de leur donner la Confirmation, cela lui coûteroit bien cher.

A ces paroles Menezes se remit tranquillement sur son siége, & entreprit de leur montrer par plusieurs raisons l'utilité de ce Sacrement, dont il rapportoit l'institution immédiatement à Jesus Christ. Enfin voiant que ses paroles ne servoient de rien & que le tumulte continuoit, il se leva & s'avança hardiment vers eux la Crosse dans la main & la Mitre sur la tête, en leur disant: „ C'est la „ vérité & la Foi Catholique que je vous „ prêche : Jesus Christ l'a enseignée à ses „ Disciples, & Saint Thomas l'a prêchée en „ ces lieux: tous les vrais Chrêtiens admet- „ tent cette Doctrine, & je suis prêt de mou- „ rir pour elle. Je ne partirai point d'ici que „ je ne l'aie établie par ma Prédication, ou „ par mon Sang. Si vous voulez le repan-
„ dre

„ dre afin qu'il ſerve de preuve à cette vérité, „ approchez-vous de moi, vous étes armez, „ & je ne ſuis point en état de me defendre. „ Le Paſteur ne combat point: il n'a point „ d'autre fonction que de paître ſes brebis. „ J'ai éloigné tous les Portugais, & je ſuis „ ſeul au milieu de vous. „ Avec ces paroles & pluſieurs autres le Prélat s'avançoit vers eux, & ils lui faiſoient place de quelque côté qu'il allât.

J'ai abregé cette Narration ſur laquelle j'ai un ſcrupule bien fondé. Comment ces Chrêtiens pouvoient-ils entendre tous ces diſcours? Le Prélat leur parloit en langue Portugaiſe que ces Peuples n'entendoient point, & la vivacité avec laquelle tout ceci eſt raconté ne comportoit guéres les fonctions d'un Interprête. C'eſt une neceſſité ici comme ailleurs de ſe tenir pour le gros des faits à l'Hiſtorien Portugais, puiſqu'on n'a aucun mémoire contraire à lui oppoſer.

L'Archevêque voiant qu'il n'avançoit rien, recommença à publier les loüanges de ſa doctrine, & à ſe plaindre de ceux qui n'oſant la contredire publiquement, avoient, diſoit-il, la lumiére en horreur, & cherchoient des lieux écartez pour enſeigner le menſonge dans des aſſemblées nocturnes. Il avoit en vuë l'Archidiacre, parce qu'on l'avoit informé que les principaux Chrêtiens de cette Egliſe s'étoient aſſemblez avec lui la nuit précédente, & qu'il les avoit fort exhortez à ne point admettre la Confirmation & à ne ſe ſéparer jamais du Patriarche de Babylone. Cet

Eccle-

Ecclesiastique comprit bien que c'étoit à lui que Menezes en vouloit, & se levant de son siége, il dit d'un air offensé: *Qui est-ce qui enseigne des héréfies pendant la nuit? Qui est-ce qui fait des assemblées dans des lieux écartez?* Là-dessus il sortit de l'Eglise le chagrin peint sur son visage. Après avoir fait un tour de Ville, il amena avec lui neuf ou dix petits Enfans, qu'il présenta à l'Archevêque, disant que les Femmes ne pouvoient pas venir, parcequ'elles étoient occupées. Le Prélat qui pendant l'absence de l'Archidiacre n'avoit point cessé de parler, reçut ces Enfans avec de grands témoignages d'affection, & les embrassant il dit que l'Eglise, comme une bonne Mere, aimoit également tous ses Enfans; que quand les uns la fuioient, elle ne cessoit pas pour cela de recevoir les autres & de les admettre au Roiaume des Cieux.

Nonobstant cela aucun des adultes ne voulut recevoir la Confirmation, & l'Archevêque fut contraint de se contenter du petit nombre d'Enfans que l'Archidiacre lui avoit amenez. Il se retira donc à son bateau accompagné de l'Archidiacre & de tous ces Gens armez qui s'étoient trouvez avec lui dans l'Eglise. Voiant qu'il n'y avoit rien à esperer à Paru, il résolut de partir le jour suivant, & dissimulant le chagrin que lui causoit cette mauvaise reception, il fit appeller l'Archidiacre pour s'embarquer avec lui. Les Gens du lieu eurent quelque soupçon qu'on vouloit s'assurer de sa personne; sur quoi ils lui dirent qu'il allât resolument avec l'Archevêque, qu'il ne crai-

craignît perſonne, & qu'il en coûteroit la vie à quiconque entreprendroit quelque choſe contre lui.

L'Hiſtorien Portugais raporte ici deux conſpirations, qui manquérent l'une & l'autre, contre la vie de l'Archevêque. Elles ſont ſi peu vraiſemblables, que je n'ai pas voulu m'arrêter à les décrire; ce que je n'aurois pu faire, ſans en démontrer l'abſurdité. On ne trouve rien dans les mœurs ni dans l'Hiſtoire de ces Chrêtiens, qui puiſſe les rendre ſuſpects de pareils attentats.

L'Archevêque ſe rendit de Paru à Mangate qui eſt auſſi la capitale d'un Roiaume de la Côte. Cette Ville eſt toute peuplée de Chrêtiens qui ſont des plus Nobles de la Nation. Il y fut reçu ſans pompe, & s'étant tranſporté à l'Egliſe ſuivi de peu de perſonnes, il la trouva remplie de meubles & de Femmes, qui s'y étoient retirées, à cauſe de la Guerre qui étoit alors allumée entre les Rois de Paru & de Mangate. Les Chrêtiens de ce dernier lieu avoient ſouffert beaucoup de dommage dans cette Guerre. L'Archevêque les conſola par un Diſcours plein de bienveillance, & après leur avoir donné la Bénediction ſolemnelle, il leur fit un Sermon fort ample qui rouloit ſur les deux points qu'il traitoit ordinairement avec eux, c'eſt-à-dire ſur leurs erreurs & ſur l'obéïſſance duë au Pape. Le Sermon fini il ſe retira à ſon bateau.

Le ſoir de ce même jour un vénérable Caçanare à barbe blanche, âgé de quatrevingt ans, homme de bon éxemple & qui cherchoit ſincérement ſon ſalut, vint voir l'Archevê-

que, & l'aiant tiré à part le conjura pour l'amour de Jesus Christ de lui dire la verité des choses sur lesquelles il vouloit l'interroger; lui disant que s'il ne le faisoit pas Dieu lui demanderoit compte de son ame: Qu'il souhaitoit donc de savoir si véritablement le Pape étoit le Chef de l'Eglise Universelle, & le Vicaire de Jesus Christ sur la Terre; si Nôtre Seigneur avoit annexé au Siége de Rome un souverain pouvoir sur tous les Fidelles, & si personne ne pouvoit effectivement se sauver sans faire profession de cette obéïssance au Pape; si ce qu'il prêchoit là-dessus ne venoit point de quelque émulation ou jalousie que les Romains avoient contre l'Eglise de Babylone, comme il l'avoit souvent ouï prêcher à ses Evêques; qu'étant âgé de quatrevingt ans & un des plus anciens Prêtres du Diocése, il n'avoit jusqu'alors ouï faire mention de cette Primauté du Pape, que même elle ne lui étoit point entrée dans l'esprit; qu'il prioit donc l'Archevêque de l'instruire, ou de le détromper; qu'au reste, s'il l'induisoit en erreur Dieu lui demanderoit compte de son ame.

L'Archevêque ne put ouïr ce Discours sans répandre des larmes. Il fut, dit Gouvea, ému de compassion pour ces pauvres Peuples, & saisi d'indignation contre leurs Pasteurs, qui les trompoient & les entretenoient depuis tant d'années dans leur aveuglement. Après quelques discours de piété, Menezes aiant pris dans sa main une Croix qu'il portoit sur sa poitrine, & qui étoit, à ce que dit son Historien, composée du bois de la vraie Croix de Nôtre Seigneur, il lui jura que ce qu'il prê-

choit

choit ne venoit ni d'émulation ni d'envie, que c'étoit la vraie & pure Religion Catholique, ſans laquelle il n'y avoit point de ſalut; & que toutes les objections des Schiſmatiques étoient des menſonges & des tromperies, par leſquelles l'eſprit malin cherchoit à les ſéduire pour les mener en enfer. Le bon Vieillard plus pourvu de ſimplicité que de lumiéres, répondit que puiſqu'une perſonne auſſi conſidérable que Menezes lui aſſuroit une pareille choſe, il la croiroit déſormais. Il tint ſi bien ſa parole, que dans toutes les contradictions que le Prelat eut à ſouffrir, il lui demeura inviolablement attaché.

Comme ce lieu de Mangate n'étoit point ſur, & que d'heure à autre on y attendoit l'ennemi, l'Archevêque en partit le ſoir pour aller à Chegurée ſéjour ordinaire de l'Archidiacre, qui l'avoit invité de venir s'y repoſer quelques jours, & étoit convenu avec lui qu'il l'y attendroit. Etant arrivé au point du jour, il fit avertir & appeller les Caçanares & les Chrêtiens du lieu. Il ne reçut point d'autre réponſe ſinon que l'Egliſe étoit fermée, & que dans tout le bourg il ne paroiſſoit que des Femmes, qui n'avoient pas voulu dire ce que les Hommes étoient devenus. Cet incident l'obligea d'attendre juſqu'au ſoir. Enfin voiant que perſonne ne paroiſſoit, il ſortit de ſon bateau, & s'en alla à l'Egliſe dont il fit ouvrir les portes pour y faire ſa priére. Pendant la nuit il apprit que l'Archidiacre s'étoit renfermé dans ſa maiſon, reſolu de ne plus paroître en préſence de l'Archevêque. Cela étant venu à la connoiſſance des Portu-

gais de ſa ſuite, ils vinrent le trouver accompagnez des Jeſuites & de ſon Confeſſeur, pour lui repréſenter ce qui ſe paſſoit, & le peu de fruit qu'on devoit attendre de ſes viſites. Ils l'exhortérent de ſe retirer à Cochin, pour ne pas expoſer la ſeconde Perſonne de l'Etat Portugais dans les Indes à davantage d'inſultes, & même à un danger évident de perdre la vie. L'Archevêque, après les avoir remerciez avec beaucoup de tendreſſe, proteſta qu'il perſiſtéroit juſqu'à la mort dans ſon Entrepriſe, fût-il obligé de parcourir tous ces Païs lui ſeul, le bourdon à la main; qu'il étoit obligé de prêcher à ces Peuples les Veritez Catholiques, puiſqu'en qualité de Metropolitain des Indes il rempliſſoit la place de l'Apôtre Saint Thomas; qu'au reſte il avoit mis ſa confiance en ce Saint Apôtre, qui favoriſeroit ſon Entrepriſe, & lui procureroit auprès de Dieu le ſecours & la conſtance qui lui étoient néceſſaires. Se voiant importuné de ces inſtances redoublées, il ſe retira à l'écart, & ſans en informer perſonne, il écrivit à l'Archidiacre une Lettre pleine d'Amitié, dans laquelle il l'aſſuroit qu'il avoit oublié tout le paſſé, qu'il n'avoit aucune autre vuë que de procurer le bien des ames, & les deſabuſer de leurs erreurs; qu'il étoit prêt de l'en convaincre paiſiblement, s'il vouloit venir à lui; qu'il lui prouveroit par l'Ecriture Sainte & par les Docteurs de l'Egliſe la verité de ce qu'il lui prêchoit. Il finiſſoit par des promeſſes fort engageantes, dont il verroit l'effet s'il vouloit ſe ſoumettre à l'obéïſſance de l'Egliſe Romaine.

L'Ar-

L'Archidiacre aiant reçu cette Lettre prit Conſeil avec les ſiens, qui conclurent qu'il y auroit de la lâcheté à ſe cacher plus long-tems, & à craindre de diſputer publiquement avec l'Archevêque qui l'accuſoit de dogmatizer en ſecret, & de n'oſer ſoûtenir ſes ſentimens à la vuë de tout le monde. Il prit avec lui quelques Caçanares, & pourvut à ſa ſureté en ſe faiſant accompagner d'un bon nombre de Chrêtiens Malabares armez d'Epées, de Lances, & de Mouſquets. En cet Equipage il ſe préſenta le jour ſuivant devant le bateau de l'Archevêque, qu'il pria de deſcendre à terre pour commencer la diſpute à laquelle il l'avoit invité. Menezes répondit que la chaleur du Soleil étoit trop violente pour entamer à terre un Diſcours qui demandoit une longue diſcuſſion; que cela ſe feroit plus commodement dans le bateau dont la proue joignoit le rivage. L'Archidiacre accepta le parti. Incontinent les Chrêtiens Malabares environnérent le bateau par terre & par eau, pluſieurs d'entre eux aiant ſauté dans la Riviére qui étoit peu profonde, comme le ſont toutes celles de la Côte. La diſpute entre l'Archevêque & l'Archidiacre, qui avoit fait entrer deux Caçanares avec lui, commença en préſence des Portugais qui ſuivoient le Prélat, de ſon Confeſſeur & des Jeſuites qui l'accompagnoient par tout.

L'Archidiacre commença en diſant qu'il n'avoit pu venir plûtôt, comme il l'avoit promis, parceque ſa Nation ne conſentira jamais à admettre l'Archevêque, dont tous les ſoins n'alloient qu'à les ſouſtraire au Patriarche de

Babylone, auquel ils étoient ſoumis depuis plus de mille ans. Il reprocha au Prelat Portugais qu'il maudiſſoit ce Patriarche en le traitant d'Hérétique & d'excommunié, quoiqu'il fût véritablement Saint & Catholique; & qu'il vouloit introduire dans leur Diocéſe des nouveautez qui n'y avoient jamais été en uſage. Menezes répondit qu'ils n'ignoroient pas que leur Patriarche étoit Neſtorien & par conſéquent Hérétique, & qu'il ne cherchoit point d'autres preuves pour les convaincre de leurs erreurs, que de leur demander s'ils recevoient l'Evangile de S. Jean. L'Archidiacre & ſes Caçanares répondirent qu'ils étoient prêts de mourir, pour la Doctrine de ce Saint Evangile. „ Et bien, dit l'Archevêque, puiſque „ vous recevez cet Evangile, qui dit (a), *le* „ *Verbe a été fait chair & a habité parmi nous*, „ pourquoi enſeignez-vous avec vos Patriar„ ches & vos Evêques, que le Verbe ne s'eſt „ point fait chair, que le Chriſt n'eſt pas „ Dieu, & que Dieu ne s'eſt point fait hom„ me? Pourquoi chantez-vous dans l'Egliſe „ le jour de Noël, le Verbe ne s'eſt point „ fait chair, comme vous le dites, ô Ro„ mains incredules! mais, il a habité dans le „ Chriſt comme dans un Temple? Saint „ Jean dit qu'il a été fait chair, qu'il a habité „ parmi nous; & vous dites le contraire. „ Après cela, comment pouvez-vous dire que „ vous admettez l'Evangile de S. Jean, & „ que vous étes Chrêtiens, puiſque vous er„ rez dans le principal point de l'Incarnation „ du

(a) Jean. Chap. 1. verſ. 14.

„ du Verbe? Comment voulez-vous que je
„ me dispense de vous prêcher ces veritez?
„ Pourquoi me fuiez-vous, & même pour-
„ quoi voulez-vous m'assassiner?

„ Vous prétendez, Seigneur, répondit l'Ar-
„ chidiacre, que nous ne saurions faire nôtre
„ salut sans rendre obéïssance au Pape: Saint
„ Jean n'a point dit cela. Le Pape Caius qui est
„ au nombre des Saints reconnoît dans une
„ Lettre que nous avons, que l'Eglise de Ba-
„ bylone ne dépend point de celle de Rome, &
„ ne lui doit aucune obéïssance. Nous avons
„ de même une autre Lettre, que nos Livres
„ appellent l'Epitre du Dimanche, où la mê-
„ me chose est enseignée (a). Cette Lettre,
„ qui a été dictée par un Ange, tomba du
„ Ciel un Dimanche, tout le Peuple étant as-
„ semblé dans l'Eglise. „ Ces Ecclesiastiques
Indiens commençoient à alleguer quantité de
Fables & d'autres Ecrits de cette nature, lors-
que l'Archevêque leur dit en les interrom-
pant: „ Pourquoi vous arrêtez-vous à ces
„ Contes de Vieilles, pendant que vous avez
„ la lumiére de l'Evangile plus brillante que
„ le Soleil, & la Parole de Jesus Christ, qui
„ recommande ses Brebis à S. Pierre & à ses
„ Successeurs? Après l'Ascension du Sau-

 „ veur

(a) Mr. Baluze, dans ses Remarques sur les Capitulaires des Rois de France, a fait imprimer une Epître du Dimanche, qui couroit le Monde dans le huitiéme siecle. Ceux qui la produisoient, disoient qu'elle avoit été dictée par Nôtre Seigneur, & écrite par un Ange, & qu'elle étoit tombée du Ciel à Jerusalem. Mr. Fabricius l'a inserée dans son Recueil des Ecrits Apocryphes du Nouveau Testament, pag. 309. 310. & suivantes. Il n'y est point parlé de l'Eglise de Babylone.

„ veur Saint Pierre fut le Chef & le Prelat
„ des Apôtres, & les Succeſſeurs de S. Pierre
„ ont la même autorité ſur ceux qui éxer-
„ cent les fonctions Apoſtoliques, c'eſt-à-dire
„ ſur les Evêques, les Archevêques, & les Pa-
„ triarches de toute la Terre. Pourquoi de-
„ puis ſa Reſurrection le Seigneur ne recom-
„ manda-t-il ſes Brebis qu'au ſeul Pierre ?
„ Pourquoi dans le tems de ſa Paſſion n'or-
„ donna-t-il qu'à lui de confirmer ſes Freres,
„ & pourquoi ne dit-il à aucun autre Apôtre
„ qu'il avoit prié pour lui, afin que ſa Foi ne
„ défaillît point ? Il faiſoit bien voir par là
„ qu'il l'établiſſoit Prelat de tout le Monde,
„ & Paſteur Univerſel de l'Egliſe ; que la
„ Chaire de S. Pierre ſeroit le Siége Souve-
„ rain qui jugeroit tous les autres, qui les
„ confirmeroit en leur enſeignant la Foi Ca-
„ tholique, faillible dans les autres Siéges,
„ mais infaillible dans le ſien par une aſſiſtan-
„ particuliére du S. Eſprit que le Seigneur Je-
„ ſus lui obtiendroit de ſon Pére.

Gouvea ne raporte point les Réponſes de ces Eccleſiaſtiques Indiens. Il ſe borne à faire valoir ſon Prélat, dont il écrit autant le Panegyrique que l'Hiſtoire. Quelques foibles que fuſſent les Argumens de Menezes, il y a lieu de préſumer qu'ils embaraſſérent l'Archidiacre, qui par toute ſa conduite & ſes réponſes ne paroît pas avoir été un homme de grande capacité, non plus que ſes Caçanares. Ces Chrêtiens, n'aiant jamais eu occaſion de diſputer de Religion contre perſonne, faiſoient conſiſter toutes leurs études dans la lecture de l'Ecriture Sainte, de leurs anciens Canons, & de

de quelques Livres Syriaques qu'ils avoient reçus de leurs anciens Evêques.

Quoiqu'il en soit, la dispute finit par un accord entre Menezes & l'Archidiacre. Ils convinrent que tous les Prêtres & les principaux du Diocése s'assembleroient dans un Synode, où on traiteroit plus au long des Dogmes de la Religion; que cependant l'Archevêque de Goa pourroit visiter les Eglises, y prêcher & donner la bénédiction; néanmoins qu'il ne seroit pas admis comme le Pasteur ordinaire du lieu, mais comme un Evêque étranger, qu'il ne donneroit point la Confirmation, & qu'il n'éxerceroit aucune jurisdiction Episcopale. On dressa un Acte de cette Resolution, qui fut signée par l'Archevêque, l'Archidiacre, & ses Caçanares. On convint que ce Synode se célébreroit avant le Dimanche des Rameaux de cette année 1599. que l'Archidiacre accompagneroit le Prelat Portugais dans ses visites, & n'exciteroit aucun trouble dans les Eglises. De part & d'autre cet accord fut fort mal observé.

Les choses aiant été ainsi réglées l'Archevêque alla par eau à un lieu appellé Cagnur. L'Archidiacre qui ne se trouvoit point en sureté dans ces bateaux, où on auroit pu aisément s'assurer de sa personne, s'y rendit par terre. Menezes fut fort bien reçu dans ce lieu-là, le Peuple aiant été informé par l'Archidiacre qu'il ne les visitoit plus comme leur superieur, mais comme un Evêque étranger. On l'admit donc à prêcher dans l'Eglise, où il ne manqua pas de s'étendre sur les erreurs Nestoriennes, & sur la néceffité indispensa-

ble à tous les Chrêtiens de se soumettre à l'Evêque de Rome. L'Archidiacre persuadé que cette conduite étoit contraire à l'accord qui venoit d'être conclu, fut fort mal-content de ce Sermon. Il vint trouver l'Archevêque auquel il dit qu'il étoit indisposé, & qu'il ne l'accompagnéroit plus aiant besoin de se retirer à Chegurée, pour se faire traiter de sa maladie. Depuis ce têms-là il ne parut plus devant Menezes, jusqu'à sa reduction à l'Eglise Romaine, qui fut précedée de tous les désordres que nous verrons dans la suite de cette Histoire.

Le mauvais succès des visites que l'Archevêque avoit faites dans les cinq Eglises précédentes lui fit comprendre que s'il montoit plus haut vers le Nord, il trouveroit encore plus de contradictions, l'Archidiacre y faisant sa résidence ordinaire, & y étant cheri de tout le monde. Il tourna donc son voiage vers les Eglises du Midi, où d'ailleurs les affaires politiques du Gouvernement Portugais l'appelloient, & où l'autorité de l'Archidiacre étant moins établie il espéroit de faire plus de fruit. Il prit son chemin par Cochin, navigeant toujours sur les Riviéres de ce Païs-là, qui jointes ensemble par des Canaux, sont d'une grande commodité pour les Voiageurs. Il alla de là à Porca, où les Chrêtiens le reçurent en pompe avec de grands témoignages de joie. Leur Roi qui étoit Païen, & faisoit profession d'aimer les Portugais, le leur avoit commandé. L'Archevêque aiant donné la bénédiction au Peuple, & prêché selon sa méthode ordinaire, se retira dans la maison

d'un

d'un des principaux Caçanares du lieu. Le Roi de Porca lui rendit visite sur les neuf heures du soir, accompagné de plusieurs de ses Gens bien armez, & précedé d'une grande quantité de Pages qui portoient des flambeaux. Ce Prince tout couvert d'or & d'un nombre prodigieux de pierreries salua fort courtoisement l'Archevêque. Il lui dit d'abord que toute la Nation Portugaise lui avoit de grandes obligations, tant pour la faveur & la protection dont il honnoroit les Chrêtiens de S. Thomas ses sujets, que par le soin qu'il avoit pris de purger ses côtes des Pirates qui s'y étoient autrefois établis, & qui troubloient le Commerce & la Navigation ; que ces bons offices méritoient bien qu'on le déclarât Frere d'Armes du Roi de Portugal, le même honneur aiant été accordé au Roi de Cochin. Le Prelat, après avoir répondu à ses civilitez, dit que ce qu'il demandoit étoit une chose de grande importance, que le Roi de Portugal n'accordoit ce titre qu'après de grands services & d'insignes bien-faits ; cependant, qu'il feroit son possible pour le lui procurer. Cette conversation dura deux grosses heures.

Ce Prince étoit un jeune homme de petite taille, mais bien proportionnée, distingué par sa bravoure & par sa politesse entre tous les autres Rois du Malabar. Il s'appelloit *Nambraché*, c'est-à-dire Grand Prêtre, dans la langue du Païs. Il avoit dans une seule maison neuf cens Idoles au culte desquelles il étoit extrémement adonné. Il leur faisoit à chacune tous les jours une offrande & une courte priére. Cet éxercice superstitieux duroit

roit depuis ſix heures du matin juſqu'à midi. Pendant tout ce tems-là il ne donnoit audience à perſonne, & ne vacquoit à aucune autre affaire. Tous les Rois de la Côte donnent de la même maniére les matinées entiéres au culte de leurs Idoles. L'Hiſtorien Portugais fait ſur cela des réfléxions & des comparaiſons bien ſenſées, & qui viennent ici fort à propos. Je les abandonne à la diſcrétion du Lecteur, qui n'a pas beſoin qu'on les lui ſuggere. Elles ſe préſentent d'elles-mêmes.

Le jour ſuivant l'Archevêque alla de grand matin à l'Egliſe, où il dit la Meſſe & donna la Confirmation à toute l'aſſemblée. Cela ſe paſſa fort tranquillement, tant parceque le Roi l'avoit commandé, que parceque les Jeſuites qui avoient une Réſidence dans cette Ville s'étoient de longue main appliquez à faire goûter aux peuples les Dogmes de l'Egliſe Romaine. Au commencement de la nuit Menezes partit de Porca pour ſe rendre à Coulan. Le voiage étoit long & dangereux, parce qu'il faloit traverſer des Païs, où regnoient des Princes Ennemis de la Nation Portugaiſe. Le Roi de Porca donna à l'Archevêque une Eſcorte commandée par un de ſes Officiers, qui le garentit d'un grand danger où il ſe trouva par les chemins, & le conduiſit ſûrement pendant le reſte du voiage.

Les affaires de Menezes s'étendoient plus loin que la reduction des Chrêtiens Malabares. Le Vice-Roi l'avoit chargé de pluſieurs ordres importans à l'établiſſement des Portugais dans les Indes. Je n'ai pas crû qu'il convint

vint à cette Hiſtoire d'en faire mention. J'obſerverai ſeulement ici que l'Archevêque repréſentoit dans le Malabar la perſonne du Vice-Roi qui l'avoit chargé de toutes les affaires de la Nation.

Menezes arrivé à Coulan apprit que les Portugais venoient de faire une grande perte ſur cette Côte, où ils avoient aſſiégé une Forthereſſe ſituée dans les Etats du Roi de Calecut. Cela l'obligea de retourner à Cochin, pour s'aboucher avec le Général de ſa Nation, & lui propoſer de faire la Paix avec le (a) Samorin, ſous le bon plaiſir du Vice-Roi. Pendant qu'on travailloit à mettre cette affaire ſur un bon pied, Menezes alla viſiter l'Egliſe de Malandurté, où il fut fort bien reçu: mais les témoignages d'amitié que lui donnérent les Chrêtiens du lieu, leur coûtérent cher peu de tems après. A l'inſtance de l'Archidiacre le Roi de Cochin, quoique gagné par les Portugais, comme nous l'avons déja dit, leur impoſa un nouveau tribut, que depuis il ne voulut jamais abolir. De plus il commanda, ſous peine de mort, à tous les Chrêtiens ſes ſujets de ſe tenir attachez à leur Archidiacre, comme au Chef de leur Egliſe. Ce Prince n'avoit apparemment pas crû que les choſes duſſent aller ſi loin, ou peut-être eſpéroit-il quelque nouvelle libéralité des Portugais.

L'Archidiacre ſe tenoit cependant à Angamale la premiére Egliſe du Diocéſe. De là il

(a) Ce mot ſignifie Empereur. C'eſt le titre du Roi de Calecut.

il écrivoit des Lettres circulaires à toutes les Eglises, menaçant d'excommunication celles qui se joindroient à l'Archevêque de Goa. Il sollicitoit aussi tous les Rois infidelles de défendre à Menezes l'entrée de leurs Terres. Il leur faisoit entendre que ce Prelat Portugais vouloit s'arroger la jurisdiction des Chrêtiens de Saint Thomas pour les rendre Vassaux du Portugal ; dessein dont ces Princes se doutoient déja, & qui leur déplaisoit infiniment.

Cependant Menezes prêcha, confirma, & éxerça toutes les fonctions Episcopales dans ce lieu de Malandurté, qui est une des principales Peuplades des Chrêtiens Malabares. Il n'eut aucune opposition à essuier que de la part d'un Caçanare lepreux, qui attira à lui quelques Chrêtiens, qui refusérent d'avoir communication avec le Prélat étranger. On peut ici remarquer la bonne foi avec laquelle il observoit l'Acte passé à Chegurée. Il s'étoit engagé à ne point administrer la Confirmation jusqu'à la tenuë du Synode: mais il agissoit alors en conséquence de la fameuse maxime qui enseigne qu'on n'est pas obligé aux engagemens contractez avec les Hérétiques.

Le bon succès de cette visite l'anima. Il se mit en chemin pour Diamper, place considérable, où quelques Evêques du Païs avoient autrefois leur résidence. Son plus grand désir étoit de se faire un parti dans la Nation, afin de venir plus facilement à bout de la réduction totale de cette Eglise. Il avoit remarqué que les Ecclesiastiques Indiens demeuroient

roient toute leur vie affectionnez au Prélat de qui ils avoient reçu les ordres sacrez, & comme le Siége Episcopal vacquoit depuis deux ans, personne pendant cet intervalle n'avoit été promû à la Prêtrise, à laquelle il se trouvoit beaucoup d'aspirans. Il fit donc publier par tout le Diocése qu'il célébreroit les Ordres à Diamper le Samedi avant le Dimanche de la Passion, & dissimulant adroitement les mécontentemens de l'Archidiacre, il le fit avertir de s'y trouver.

L'Entreprise du Prélat causa une affliction sensible à cet Ecclesiastique, qui voioit que l'Archevêque faisoit gloire de violer ouvertement l'Acte de Chegurée, par lequel il s'étoit engagé à n'éxercer avant le Synode aucun acte de Jurisdiction Episcopale. Gouvea l'excuse en disant que la premiére infraction de cet Acte venoit de l'Archidiacre qui n'avoit jamais eu intention de consentir à cette assemblée. Mais ce que nous avons raporté plus haut fait voir que le manquement de foi venoit principalement de l'Archevêque, qui n'avoit tenu aucune des clauses de l'Acte auquel il avoit consenti, quoiqu'il l'eût signé dans un tems, & dans un lieu, où il étoit en quelque façon maître de la personne de l'Archidiacre. Cet Ecclesiastique répondit donc à Menezes qu'il n'avoit rien à démêler avec les Ordres qu'il entreprennoit de célébrer; qu'il lui conseilloit de ne pas troubler par cette Entreprise un Diocése qui ne lui appartenoit point; que s'il administroit les Ordres, il ne faloit plus parler du Synode, dont le principal article devoit

voit être l'éxamen de l'obéïſſance qu'il prétendoit qu'on lui rendît.

L'Archevêque, qui s'étoit apperçu, dit Gouvea, que cette promeſſe du Synode ne buttoit qu'à tirer en longueur, & à le dégoûter tellement qu'il fût obligé de ſe retirer ſans rien conclure, manda à l'Archidiacre qu'il avoit abſolument réſolu de donner les Ordres, & de faire tous les actes de Juriſdiction Epiſcopale dans ce Diocéſe en vertu des Brefs qu'il avoit de Sa Sainteté, à laquelle toutes les Egliſes du Monde devoient obéïſſance. L'Archidiacre, pour accorder quelque choſe, lui écrivit qu'il donnât à la bonne heure les Ordres aux Eccleſiaſtiques du Rit Latin; mais qu'il ne l'entreprît pas à l'égard de ceux qui ſuivoient le Rit Syrien. Le Prélat répondit qu'il donneroit les Ordres aux uns & aux autres, n'étant venu en ces lieux-là que pour faire ceſſer le Schiſme, & reduire les Chrêtiens du Rit Syrien à la pureté de la Religion Catholique; afin qu'ils ne fiſſent plus qu'un ſeul troupeau avec ceux du Rit Latin, ſous l'obéïſſance d'un ſeul Paſteur Univerſel, qui eſt le Pape.

L'Archidiacre à qui cette Entrepriſe cauſoit beaucoup de fraieur fit ce qu'il put pour y apporter des obſtacles. Il étoit perſuadé que Menezes adminiſtreroit les Ordres ſans éxiger aucune retribution; ce qui étoit contraire à la coûtume établie par les Prelats venus de Babylone. Il prévoioit de plus l'honneur que ce deſintéreſſement feroit à l'Archevêque, & l'attachement que les nouveaux Eccleſiaſtiques

ques auroient pour lui. Mais rien ne l'épouvantoit autant que la diminution des revenus des Evêques futurs; leurs prédeceſſeurs n'aiant eu de revenu fixe pour leur ſubſiſtance que ces retributions, & quelques autres ſubſides qu'ils recevoient tous les ans de leur Clergé. Ces conſiderations le portérent à ſolliciter fortement les Rois de Cochin, d'Angamale, & de Mangate, Amis & Protecteurs de Menezes, de le détourner de ce deſſein: en particulier il pria le Roi de Cochin de ne pas ſouffrir que cela ſe fît ſur ſes terres. Sur cette remontrance ces Princes écrivirent à l'Archevêque, pour le prier de ne point donner les Ordres avant l'Aſſemblée générale de tous les Chrêtiens de la Nation. Menezes leur répondit uniformement à tous, que dans les matiéres qui concernoient la Loi des Chrêtiens il n'avoit point de réponſe à leur faire; qu'il ne rendoit aucune raiſon de ſa conduite (a) à des Infidelles, auxquels les ſecrets du Chriſtianiſme étoient inconnus; qu'en toute autre choſe il les ſerviroit ſelon la juſtice & l'équité; qu'au reſte l'adminiſtration des Ordres dont il s'agiſſoit étoit compriſe au nombre des choſes pour leſquelles ils lui avoient promis leur faveur & leur aſſiſtance.

Cette fermeté de l'Archevêque, qui étoit inébranlable dans ſes deſſeins, irrita de plus

(a) Gouvea Lib. 1. cap. 12. fol. 38. verſo. *A todos reſpondeo o Arcebiſpo, que nas materias da Fee, & ley dos Chriſtiams nam podia dar outra rezam a ſuas Altezas, ſe nam que nam podia ouvir nellas a peſſoas infieys, que nam ſabiam os ſegredos da Chriſtandade, &c.*

en plus l'Archidiacre, qui fit publier dans toutes les Eglises un Ecrit par lequel il défendoit, sous peine d'excommunication aux Chrêtiens Malabares de recevoir les Ordres Sacrez des mains de l'Archevêque de Goa. Il menaçoit dans cet Ecrit ceux qui desobéïroient d'une entiére exclusion des Eglises du Diocése, & outre les Censures Ecclesiastiques, de la disgrace & des châtimens qu'ils auroient à craindre des Rois dont ils étoient les Vassaux. Il adressa aux Caçanares & aux Habitans de la Ville de Diamper une *Olla*, ou Lettre écrite à la maniére de Malabar, avec un stile de fer sur des feuilles de Palmier, par laquelle il leur commandoit d'empêcher l'Archevêque de donner les Ordres dans leur Eglise, & d'y éxercer aucune jurisdiction. Il leur défendoit même d'assister à sa Messe & à sa Prédication, & de lui donner entrée dans leurs Temples. Cet ordre arriva trop tard: l'Archevêque avoit déja prêché deux fois, & administré la Confirmation à une bonne partie du Peuple. Cependant d'abord que l'ordre de l'Archidiacre fût notifié tout changea de face: les Peuples se mutinérent, & personne ne se présenta plus pour être confirmé. Le plus ancien Caçanare de l'Eglise alla au nom de tous les autres prier Menezes de se retirer, de ne plus entrer dans leur Eglise, & de cesser de confirmer, parcequ'outre que cette ceremonie n'étoit ni nécessaire, ni instituée par Jesus Christ, ce qu'il faisoit en leur mettant de l'huile sur la tête, se pratiquoit dans leurs Eglises à l'égard des Enfans lorsque le Prêtre les batizoit. L'Archevêque, sans avoir égard aux

aux paroles du vieux Caçanare appella les autres Ecclesiastiques & les instruisit de la vertu & de la nature du Sacrement de Confirmation. Il semblera peut-être à quelqu'un qu'il auroit été à propos de le faire plûtôt: mais Menezes à qui les lumiéres manquoient agissoit sans régle, & s'abandonnoit à un zéle outré qui lui faisoit faire mille fautes qui l'auroient perdu, sans la crainte où étoient ces Princes Indiens des forces de la Nation Portugaise, qui étoit alors extremement redoutée dans les Indes.

L'Archidiacre redoublant ses instances auprès du Roi de Cochin, ce Prince envoia au Gouverneur Païen de Diamper un Ordre exprès d'empêcher absolument que les Ordres ne fussent conferez dans cette Eglise, & de menacer de sa colére & de ses châtimens les Indiens qui s'étoient assemblez auprès de l'Archevêque pour être promus aux Ordres Sacrez. Les Naires du voisinage vinrent plusieurs fois frapper de leurs boucliers à la porte de l'Eglise, criant que l'Archevêque n'avoit rien à voir sur les Chrêtiens du Païs, qui étoient Vassaux de leur Roi, que plûtôt que de souffrir qu'il passât outre ils l'assassineroient lui & les siens. Ces menaces obligérent la Famille de Menezes de poser des sentinelles toutes les nuits devant la porte de sa chambre. Pour ce qui est de lui, il alloit toujours son chemin sans s'émouvoir, soit que ses préjugez, qui lui tenoient lieu d'articles de Foi, lui inspirassent le zéle & la constance qu'il faisoit paroitre, ou que connoissant la timidité naturelle de ces Peuples Indiens, &

le respect qu'ils portoient à la Nation Portugaise, il fût persuadé qu'ils n'oseroient jamais rien entreprendre contre sa personne.

La veille du jour que le Prélat avoit destiné à conferer les Ordres, un des principaux Officiers du Roi de Cochin, qui étoit Gouverneur dans le voisinage, passant par Diamper accompagné de plusieurs Naires, rencontra Menezes en son chemin. Il lui adressa la parole d'un air plein de colére & les yeux étincellans, lui reprochant qu'il venoit insulter les Divinitez du Païs, détruire les Loix de la Nation, abolir les anciennes coûtumes des Chrêtiens, & les soustraire à l'obéïssance de leur Roi. „ Vous le paierez, ajouta-t-il, „ car nous vous tuerons, vous & tous les „ Chrêtiens du Païs qui s'attacheront à vous, „ afin que les autres apprennent par vôtre éxem-„ ple à n'être jamais assez hardis, pour venir „ établir de nouvelles Loix dans nos Etats. „ L'Archevêque à qui un Prêtre Indien de sa suite interprêta ces menaces (a), n'y répondit que par un sourire dédaigneux. Après avoir fait un tour de promenade il envoia dire à ce Gouverneur, qu'il n'avoit rien fait que par ordre du Grand & Unique Dieu qui a fait le Ciel & la Terre, sans la volonté duquel personne ne pourroit lui nuire. Cet Officier aiant reçu la réponse de l'Archevêque se retira fort en colere. Le lendemain qui étoit le Samedi destiné à conferer les Ordres, le Gou-

(a) Gouvea l. 1. cap. XIII. fol. 40. col. 1. *Se sorrio como à modo de desdem.*

Gouverneur de Diamper déclara à tous les Habitans du lieu qu'ils étoient prisonniers dans leurs propres maisons par ordre du Roi, leur défendant sous peine de confiscation de leurs biens d'en sortir, même pour aller à l'Eglise, interdisant d'ailleurs toute communication avec l'Archevêque.

L'Ordre du Roi n'empêcha pas que les Ordres ne fussent administrez. Les Ecclesiastiques qui souhaitoient d'être promus étoient enfermez dans l'Eglise avec l'Archevêque. Ils avoient apparemment prévû ce qui étoit arrivé. Menezes confera donc la Prêtrise à trente-huit Clercs Indiens, qui abjurérent auparavant le Nestorianisme, & firent la Profession de Foi de Pie IV. accompagnée, outre le serment de fidelité au Pape, d'une promesse de renoncer pour toujours au Patriarche de Babylone, & de n'admettre jamais d'autres Prelats que ceux que Rome leur donneroit. Ce fut par-là, dit Gouvea, que Menezes commença à avoir dans cette Nation des personnes qui lui furent fidelles, & qui n'abandonnérent jamais ses intérêts.

Après cet exploit qui fut un vrai coup de partie, l'Archevêque prit la résolution d'aller célebrer l'Office de la Semaine Sainte, & les Fêtes de Pâque à Carturté, une des plus nobles Habitations des Chrêtiens de la Côte sur les Terres d'une Princesse que les Portugais appelloient (a) la Reine du Poivre. Il visitoit quelques Eglises qui se trouvoient sur son chemin: en quelques endroits il fut bien

(a) *Raynha da Pimenta.*

reçu, & en d'autres il étoit fui de tout le monde. Dans une de ces Eglises appellée Mangalan, il courut un grand danger de la part d'une grosse troupe de Naires, qui le cherchoient pour le tuer. Aiant été averti que ces Gens rodoient le Mousquet sur l'épaule, & la mêche allumée, à l'entour de ses bateaux, il prit le parti de se retirer vers le rivage opposé. L'Historien Portugais éxagére extremement le danger où Menezes se trouva pour lors. Cependant à en juger sainement par tout ce qui se passa dans la suite, & par ce qui avoit précedé, il est assez manifeste qu'on ne cherchoit qu'à l'intimider, pour l'obliger de se retirer à Cochin ou à Goa. Sans doute il s'en appercevoit lui-même; car si véritablement ces Païens avoient eu dessein de lui faire perdre la vie, les occasions ne leur auroient pas manqué.

Ce même jour qui fut le premier d'Avril l'an 1599. l'Archevêque partit du port de Mangalan pour se rendre à Carturté, où il arriva le Vendredi de la Semaine de la Passion. Il se transporta d'abord à l'Eglise, où il prêcha & exhorta tous les Chrêtiens d'assister avec lui le Dimanche des Rameaux à l'office Divin, pour entendre les instructions qu'il leur donneroit. Ce Prélat avoit une pratique artificieuse qui lui fut de grand usage dans toute cette expédition, & de laquelle il paroît que les Missionaires qui vinrent depuis dans les mêmes lieux, ont fait le même usage. Ces Chrêtiens Malabares sont des Gens qui aiment qu'on leur confie un secret & qui y sont fidelles. Il n'y a point de meilleur moien

moien pour negocier avec eux que de s'insinuer par là dans leur confiance. Cette marque d'honneur & de confiance à leurs lumiéres les gagne à coup sûr. Ce fut aussi par-là que de l'aveu de Gouvea, Menezes avança considerablement ses affaires. Entre autres il s'acquit les deux principaux Habitans de Carturté, qui lui furent toujours fidelles & lui rendirent de grands services.

Ces deux hommes qui étoient riches & puissans, s'appelloient Iti Mato Mapula, & Iti Mané Mapula (a). Ces mots *Iti* & *Mapula* sont des titres de dignité & d'honneur qui sont affectez aux personnes distinguées par leur rang. Cependant le Peuple & les Caçanares ne témoignoient aucune affection à la doctrine que Menezes leur prêchoit. Il officia solemnellement le Dimanche des Rameaux avec les Prêtres qu'il avoit amenez avec lui, & quelques autres qu'il avoit appellez de Cochin, pour faire connoître à ces Peuples la Majesté & la Sainteté des Cérémonies de l'Eglise Romaine. La magnificence du jour & de l'office célebré pendant toute la semaine selon le Rituel du Pontifical Romain plut assez au Peuple. Il n'en fut pas de même des Prêtres : les fonctions de l'Archevêque interrompoient les leurs, & diminuoient leurs revenus. Chaque communiant avoit coûtume de donner dans ces jours solemnels

(a) *Iti* signifie la même chose que Monsieur ; & *Mapula* est le titre qu'on donne aux Gens de distinction. *Christiano grave*, dit Fr. Giuseppe di S. Maria dans la seconde Expedition aux Indes, pag. 107.

un *Fanon*, monnoie du Païs, qui revient à peu près à la douziéme partie d'un écu. Cette contribution volontaire, qui cessa ces jours-là par la présence du Prélat, est traitée de Simoniaque par l'Historien Portugais; fort injustement, ce me semble, ces Prêtres Indiens n'aiant point d'autres revenus que les Offrandes qu'on fait à l'Eglise. La retribution des Messes dans l'Eglise Romaine ne sauroit passer pour innocente, si ces contributions volontaires sont à bon droit taxées de Simonie. La Confession auriculaire que Menezes éxigeoit avant la Communion étoit un nouveau grief pour ces Peuples (a). Autant, dit mon Auteur, qu'ils étoient affectionnez au Sacrement de l'Eucharistie, autant avoient-ils d'horreur pour la Confession, conformement à l'opinion des Chaldéens, qui jusqu'alors leur avoient donné des Evêques & des Docteurs.

Pour abolir cette pretendue Simonie & établir la Confession auriculaire, l'Archevêque supprima dans cette Eglise la Communion du Dimanche des Rameaux. Comme celle du Jeudi Saint est si solemnelle parmi ces peuples que personne ne s'en dispense, les Caçanares craignant que le Prelat, s'il continuoit à officier, ne les exclût ce jour là de leur Eglise, l'exhorterent à célebrer la Fête dans une autre du même lieu, qui appartenoit aux Chrêtiens qui

(a) Gouvea L. 1. c. 13. fol. 42. verso, col. 2. *Quam afeyçoados eram à o Sacramento da Comunham, tanto averreciam o da Confissam, conforme à opiniam dos Caldeos, de cuja naçam eram sus Bispos, & os mestres que os ensinavam.*

qui tirent leur origine de la Concubine de Mar Thomas. Nous avons remarqué ci-deſſus que ces deux lignées ne ſe confondent ni dans les affaires civiles ni dans les Eccleſiaſtiques. L'Archevêque rejetta leur propoſition, & dit qu'auſſi long-tems qu'il ſeroit dans le Païs, il ne conſentiroit jamais à la Simonie, ni dans ces Egliſes-là, ni dans aucune autre.

Sur le ſoir un Caçanare Fils d'un des principaux de la Nation ſe joignit à une troupe de trente perſonnes, qui commencerent avec lui à ſe plaindre en public des entrepriſes de Menezes. Le peuple ému de leurs raiſons ſe ſouleva, & chercha quelque occaſion d'inſulter les Gens de la ſuite de l'Archevêque, afin que dans le deſordre, lorſqu'ils en ſeroient venus aux mains, il puſſent, dit Gouvea, aſſaſſiner le Prélat. Mais lui prévoiant ce qui pourroit arriver ſe renferma dans un lieu ſûr, après avoir ordonné à ſes Portugais de diſſimuler tous les ſujets de chagrin qu'ils pourroient recevoir de la part de ces Chrêtiens. Ce qu'ils firent par reſpect pour le Prélat (a), ceſſant d'agir pour quelque tems ſelon la valeur Portugaiſe, qui parmi ces Nations ne ſouffre pas le moindre affront, & ſe gouverne comme étant née pour dominer & conquerir ces peuples, non pas pour ſouffrir & diſſimuler avec eux. Ce ſont les paroles de mon Auteur, qui ne prévoioit pas qu'il viendroit une autre Nation d'Europe ſur la même Côte, infiniment

(a) Gouvea Lib. 1. c. 13. *eſquecidos do brio Portuguez, que antre eſtas naçoems nam ſofre a minima afronta, avendoſe entre elles como ſe naceram pera os dominar & conquiſtar, & nam pera os ſofrer & diſſimular.*

ment plus vaillante & plus ſage que la Nation Portugaiſe, qu'elle chaſſeroit de ces lieux-là.

Le Caçanare, auteur du tumulte ſortit de Carturté à la tête de ces trente perſonnes, pour aller informer de tout ce qui ſe paſſoit l'Archidiacre qui ſe tenoit renfermé à Angamale. D'autre part deux rebelles, c'eſt le nom que l'Hiſtorien Portugais donne aux Chrêtiens qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à Menezes, furent trouver la Reine du Païs, dans ſon Palais à deux lieuës de là, pour lui dire que l'Archevêque Portugais travailloit à la dépouiller de ſon droit ſur les Chrêtiens de ſes terres, & à les ſoumettre au Roi de Portugal. Le Roi de Turubelé, Fils adoptif & Succeſſeur préſomtif de la Reine, lui avoit déja mandé la même choſe, ce qui fit valoir auprès d'elle les remontrances de ces deux Chrêtiens, & la porta à envoier un de ſes principaux Miniſtres ſignifier à l'Archevêque que dans trois jours lui & ſa ſuite euſſent à ſortir de ſes Etats ſous peine de la vie.

Cet ordre aiant été ſignifié à Menezes le Mardi de la Semaine Sainte, il répondit que les Portugais étoient Amis de Son Alteſſe; qu'en ſon particulier il n'avoit point d'autre intention que de la ſervir en tout ce qui dependoit de lui & qui ne ſeroit point contraire à ſa Loi, & que pour ce qui concernoit ſon départ il rendroit le lendemain une réponſe poſitive. Ce répi n'étoit pas inutile: il s'agiſſoit de répondre à une Princeſſe puiſſante dans ces quartiers, & qui ſans compter les Troupes du Roi de Turubelé, ſon Fils adoptif,

por-

pouvoit en cas de besoin mettre jusqu'à trente mille hommes sur pied. D'ailleurs elle étoit moins à portée des Portugais que les autres Rois de la Côte.

Ces considerations portérent Menezes à congédier une partie des Gens de sa suite, & à prendre par rapport à la Reine les meilleures precautions que la prudence lui put suggerer. Il fit assembler ses Gens & leur dit qu'aiant fait dessein (a) d'hiverner dans ces quartiers, il vouloit que ceux qui étoient mariez se retirassent auprès de leurs Femmes à Cochin ou à Goa. Là-dessus, sans souffrir aucune replique il les congédia tous, & se disposa à la reponse qu'il devoit faire le jour suivant à l'Envoié de la Reine. Cette réponse fut telle qu'on la devoit attendre de lui. Il dit qu'il ne sortiroit point du Païs; que dans l'affaire présente il n'étoit point question de l'Autorité Roiale, à laquelle il ne portoit aucun préjudice, puisqu'au contraire il ordonnoit aux Chrêtiens d'obéir dans les affaires temporelles à leurs Rois; qu'il ne s'agissoit que de la Loi des Chrêtiens dont il reformoit les abus; que ces mêmes Chrêtiens avoient des priviléges de leurs anciens Rois; que Son Altesse devoit faire réflexion que depuis (b) quinze cens ans ils avoient des Evêques étrangers, sans qu'il y eût d'éxemple que les Rois précedens en eussent banni un seul; qu'au contraire ils les avoient toujours honnorez, quoiqu'ils

(a) L'Hiver du Malabar est le tems des pluies, qui durent quatre mois, & qui sur des Côtes commencent au mois d'Avril.

(b) Il y a ici faute au calcul de l'Auteur Portugais.

qu'ils n'eussent aucune Alliance avec les Souverains des Païs dont ces Prelats tiroient leur origine; qu'il étoit étrange que la Reine en usât autrement à son égard, vû qu'il étoit dans les Indes la seconde personne de l'Etat des Portugais avec lesquels Son Altesse étoit en Paix; au reste que si elle le faisoit mourir son Dieu le récompenseroit & châtieroit ses assassins, sans parler des Portugais qui ne laisseroient pas sa mort impunie.

Cette réponse jointe à de gros présens que les deux Indiens, Iti Mato & Iti Mané, que Menezes avoit gagnez, portérent de la part de l'Archevêque aux Ministres de la Reine, calmérent un peu les choses, & firent qu'il n'y eut plus d'opposition au séjour du Prelat dans le Païs. La Reine neanmoins & le Roi de Turubelé lui furent toujours mal-affectionnez, & lui nuisirent sous main autant qu'il leur fit possible.

Menezes ne compta point tellement sur ce qu'on avoit negocié de sa part auprès de la Reine qu'il ne prît toutes les précautions possibles pour la sureté de sa personne. Il engagea par une grosse somme d'argent un des principaux Officiers du lieu à battre le matin & le soir la campagne aux environs de Carturté, & à faire la même chose deux fois pendant la nuit, pour écarter tous ceux qui pourroient avoir de mauvais desseins. Cela dura jusqu'à son départ de cette Ville. Cependant il officia tous les jours de la Semaine Sainte avec autant de pompe qu'il auroit pû faire à Goa au milieu de son Clergé. Quand il avoit fini selon le Rit Latin, il permettoit aux Caçanares

çanares d'officier ſelon le leur, & il y aſſiſtoit au grand contentement & à l'édification des Peuples.

Le Mercredi Saint après le Service, Menezes aſſembla les Caçanares, & leur fit un diſcours ſur la conſécration & la bénediction des ſaintes huiles, dont l'uſage leur étoit inconnu. Le jour ſuivant après avoir célebré pontificalement il fit la ſolemnité de cette benediction, dont tout le peuple demeura fort édifié. Enſuite il renferma le Sacrement de l'Autel dans un Tabernacle, pratique juſqu'alors inouie parmi ces Chrêtiens. Ces Céremonies donnérent tant d'édification que de moment à autre ils s'attachoient de plus en plus à l'Archevêque, & diſoient que toutes ces pratiques ne pouvoient être que louables, & que les Céremonies de l'Egliſe Romaine valoient mieux que les leurs. La Céremonie ſuivante acheva de les gagner. L'Archevêque revêtu pontificalement & la Mitre ſur la tête lava & baiſa les pieds à tous les Caçanares du lieu; action d'humilité qui tira les larmes des yeux de toute l'aſſemblée, & excita de grands ſentimens de devotion. Cela fut ſuivi d'un Sermon en Langue Malabare prononcé par le Jeſuite Antoine Toſcan, qui expliqua avec beaucoup de zéle & de piété apparente tous les prétendus myſtéres renfermez dans ces pratiques.

Le jour ſuivant qui fut le Vendredi ſaint l'Adoration ſolemnelle de la Croix, à laquelle ces Chrêtiens Malabares ſont fort devots, fut celebrée ſelon le Rituel Romain, d'une maniére fort édifiante, & le Peuple commença à dire

dire tout haut qu'il étoit étonnant qu'on parlât mal de l'Archevêque, puisqu'il celebroit & representoit avec un si grand zele les mystéres de la Foi. C'est ainsi que le Prélat sçut attirer dans son Parti une populace ignorante, par un pompeux appareil de Ceremonies ausquelles elle n'étoit point accoutumeé.

Ces dispositions favorables qui étoient secretement fomentées par les gens que Menezes avoit attirez à son Parti, produisirent un très bon effet. Les Caçanares & les principaux du lieu s'assemblérent pendant que l'Archevêque & les Chrêtiens du Rit Latin chantoient Matines dans l'Eglise. Après avoir consideré entre eux tout ce qui s'étoit passé depuis peu de jours, ils conclurent que Menezes leur annonçoit la verité, & que lui resister ce seroit resister à Dieu. Cela produisit la resolution qu'ils prirent sur le champ d'aller à ses pieds lui demander pardon, & jurer une obéissance sans reserve à l'Eglise Romaine.

Sur ces entrefaites le Caçanare qui avoit excité le tumulte précedent, & qui étoit allé informer l'Archidacre de ce qui se passoit, arriva à la hâte, portant avec soi une excommunication contre tous ceux qui admettroient l'Archevêque pour leur Pasteur, ou qui l'assisteroient dans ses desseins. Etant entré dans l'Eglise il se tint à part. Menezes à qui rien n'échapoit lui envoia dire par un Caçanare qu'il eût à sortir d'un lieu où il ne pouvoit pas être, puis qu'il étoit excommunié. Il répondit que Menezes n'étant point son Prélat son excommunication étoit nulle. L'Ar-

chevêque dont le zéle étoit vif lorsqu'il s'agissoit de sa jurisdiction prétendue, se sentant d'ailleurs appuié du Peuple déja gagné en sa faveur, fit cesser l'Office Divin, & se tournant du côté de ce Prêtre lui ordonna de s'approcher. Comme il n'en vouloit rien faire, tous les Caçanares allérent à lui, & l'amenérent aux pieds de Menezes, qui le censura aigrement, en lui demandant comment il avoit eu la hardiesse de se soûlever contre lui & contre l'Eglise Romaine, en se faisant chef d'un Parti rebelle, dans un tems où son devoir l'appelloit à celebrer avec les autres l'Office Divin dans l'Eglise? Les Caçanares gagnez, voiant que cet Ecclesiastique ne répondoit rien, le sommérent de se soûmettre, lui promettant que l'Archevêque l'absoudroit de son excommunication. Comme il perseveroit toûjours dans son silence, Menezes prit la parole, & lui dit de déclarer seulement s'il croioit que le Pontife Romain étoit le Chef de l'Eglise de Jesus Christ & son Vicaire sur la terre, auquel quiconque n'obéit pas est privé du salut éternel. Rien ne fut capable de faire parler le Caçanare. Menezes voiant cela lui presenta son Breviaire, & lui dit jurer sur ces (a) Saints Evangiles qu'il croioit tout ce qu'il venoit d'entendre. Il n'en voulut rien faire, quoique les Caçanares fissent tous leurs efforts pour le persuader. Enfin le Prélat voiant cette obstination, dont l'exemple étoit dangereux, ordonna qu'on

(a) C'est ainsi qu'on parle du Breviaire en Espagne, en Portugal, & en Italie; où presque tous les Ecclesiastiques ne connoissent l'Ecriture Sainte, que par les Fragmens qu'ils en lisent dans le Breviaire & dans le Missel.

qu'on le mît hors de l'Eglise. Alors le Prêtre rompit le silence, & dit qu'il ne sortiroit point, que cette Eglise n'appartenoit pas à l'Archevêque, & qu'elle ne dependoit point du Siége de Rome. Comme cet Ecclesiastique avoit beaucoup de parens & de gens de sa Faction, l'assemblée fut en un instant divisée en deux partis. Le bruit augmentant, l'Archevêque se retira au Chœur de l'Eglise, & ordonna qu'on continuât l'Office. Cependant le parti gagné qui étoit le plus fort vint à bout de chasser le Caçanare, & tous ceux qui s'étoient joints à lui.

L'Office des Portugais étant fini l'Archevêque se retira dans son logement. Ce fut là que les Caçanares & les principaux du lieu lui firent demander audiance. Les aiant admis & reçus avec un accueil des plus obligeans, ils se jetterent à ses pieds, blamêrent leur resistance passée, qu'ils excusérent en avouant leur ignorance, & promirent une obéissance parfaite pour l'avenir, se soumettant à l'Eglise Romaine, & renonçant aux erreurs & à la superiorité du Patriarche de Babylone. Menezes au comble de sa joie les releva l'un après l'autre. Il leur dit qu'ils étoient ses enfans spirituels, & qu'après avoir eu la consolation de les delivrer de leurs anciennes erreurs, il ne comptoit plus pour rien les oppositions passées, resolu qu'il étoit de ne leur donner desormais que des preuves de sa tendresse. Cette action finit par la priére que ces Chrêtiens lui firent de les enseigner, & par une vive protestation de faire tout ce qu'il leur commanderoit.

C'est

C'eſt ainſi que la ville de Carturté devint la premiére conquête de Menezes. Il en conçut d'autant plus de joie qu'il ſe perſuada que cet exemple feroit impreſſion ſur pluſieurs autres Egliſes du païs ; ce qui ne manqua pas d'arriver comme il l'avoit prévû. Pour mettre à profit les fruits d'une negociation qui avoit ſi bien réuſſi, il déclara à ces Chrêtiens qu'il étoit reſolu de dépoſer & d'excommunier l'Archidiacre, afin de pourvoir de cette dignité un des Caçanares de ſa Suite qui s'appelloit Thomas Curia, homme de bon exemple, & proche parent de George, c'eſt ainſi que s'appelloit l'Archidiacre Antagoniſte de l'Archevêque.

Les Chrêtiens ne goûterent point cette propoſition. L'Archidiacre étoit né à Corolengaté à deux lieuës de Carturté, où il avoit beaucoup de parens & d'amis, étant outre cela aimé & eſtimé de tout le Peuple. Ils repreſenterent unanimement à Menezes, que quoiqu'ils blâmaſſent l'entêtement de l'Archidiacre, ils faiſoient pourtant reflexion qu'il étoit jeune & malconſeillé, qu'ils eſperoient de le flêchir, & qu'ils le prioient de choiſir quelqu'un d'entre eux pour aller l'exhorter à ſe ſoûmettre. Ils ne demandoient que vingt jours de répit; après lesquels ſi l'Archidiacre perſeveroit dans ſon obſtination, ils s'engageoient à l'abandonner & à conſentir à ſa depoſition. Menezes accepta d'autant plus volontiers ce parti, qu'il prevoioit que l'Archidiacre demeurant attaché au Patriarche de Babylone ſe feroit un gros parti, qui entretiendroit dans le Diocéſe un ſchiſme perpetuel. Il nomma

donc six des plus nobles & des plus anciens de Carturté, & les deputa à l'Archidiacre, sur l'esprit duquel les remontrances & les priéres de ces Deputez ne firent aucun effet.

Le Samedi saint, Menezes donna encore les Ordres, & grossit par là son Parti en formant des Prêtres qui furent ensuite aussi bien que ceux de l'Ordination précedente ses plus forts appuis dans son Synode & dans ses autres entreprises. Pendant que les choses étoient sur un si bon pied, François Roz Jesuite, duquel nous avons déja fait mention, qui faisoit pour lors profession d'enseigner la langue Syriaque dans le College de Vaïpicota, & fut depuis le premier Archevêque du Rit Latin dans le Diocése d'Angamale, arriva à Carturté le soir de la veille de Pâque. Voiant les progrès de Menezes, il en rendit graces à Dieu, aiant peine, disoit-il, à croire que ce fût là le même Carturté, où quelques mois auparavant il avoit été si mal reçu, qu'il avoit été obligé de recourir à l'autorité du Gouverneur Païen pour se faire ouvrir les portes de l'Eglise & y celebrer la Messe, pendant la celebration de quelle les Chrêtiens du lieu se boûcherent les yeux lors qu'il éleva le Sacrement. Il racontoit de plus, qu'étant venu là, il y avoit quelques années, il montra une Image de la Vierge à ces Chrêtiens, qui se boûcherent les yeux, & lui dirent: *ôtez cette vilainie là de devant nous; nous sommes Chrêtiens, & n'adorons point les Idoles.* C'est ainsi qu'ils jugeoient alors des Images, selon le témoignage de l'Historien Portugais.

Le jour de Pâque Menezes fit de grand matin

tin une Proceſſion magnifique, dans laquelle les deux Egliſes du lieu, celle des nobles, & celle des deſcendans de la concubine de Mar Thomas, qui autrement ne s'uniſſoient jamais dans leurs Ceremonies Eccleſiaſtiques, ſe joignirent pour rendre leurs ſoûmiſſions à l'Egliſe Romaine en la perſonne de l'Archevêque. Ils le conduiſirent en pompe de l'une de ces Egliſes dans l'autre avec de grandes rejouiſſances.

Les Bramines, & les autres Païens du lieu, qui regardoient toutes ces choſes comme contraires à l'interêt de leur Religion, ſe joignirent à quelques Chrêtiens de l'ancien Parti, & reſolurent, dit Gouvea, de faire perir l'Archevêque par des ſortileges, dont les effets ne manquent jamais, s'il en faut croire la credulité Portugaiſe, dans ces lieux où le Démon a une puiſſance extraordinaire, auſſi long-tems que la vraie Foi n'y eſt pas établie. Ils gagnérent par argent un fameux Sorcier, qui s'engagea à faire perir l'Archevêque par ſes enchantemens. S'étant poſté pour cela dans un endroit où devoit paſſer la Proceſſion, il fit publiquement ſes prétenduës Ceremonies Diaboliques. Les Chrêtiens l'aiant aperçu, ſe ſaiſirent de lui, & envoiérent deux des principaux de la ville demander à la Reine juſtice de cet attentat. Cette Princeſſe leur abandonna le coupable, & ordonna qu'il fût empalé tout vif. Menezes adoucit la rigueur de cet Arrêt. Il envoia le criminel à Cochin, où il fut condamné à ſervir toute ſa vie ſur les Galéres des Portugais.

Je ne m'arrêterai point à la deſcription des

Ceremonies des Fêtes de Pâque. Elles furent magnifiques, & l'Archevêque y préſida dans les deux Egliſes Malabares. Le Jeſuite Roz prêcha dans la langue du païs ſur les deux points ordinaires, le Neſtorianiſme & l'obéiſſance due au Pape. Menezes adminiſtra la Confirmation à ceux qui voulurent la recevoir ; car quelques Chrêtiens s'y oppoſérent, & ſortirent de l'Egliſe extremement irritez, diſant qu'ils n'avoient aucun beſoin qu'on pratiquât chez eux une pareille ceremonie.

Ces Chrêtiens, qui ont conſervé diverſes coûtumes de l'Antiquité, retiennent entre autres les anciennes *Agapes*, qu'ils appellent *Nerka.* C'eſt un repas fort ſobre qui ſe fait avec beaucoup de modeſtie ſous le porche de l'Egliſe. Les Prêtres y ont une double portion, & celle de l'Evêque eſt triple, lors qu'il ſe trouve préſent. Ils y invitérent ce jour-là Menezes, qui apparemment s'étoit fait préparer un meilleur repas dans la maiſon: tout l'appareil de ces Agapes ſe terminant à des fruits du païs, du ris, des herbes, & pour breuvage de l'eau toute pure. Il ſe contenta de donner la benediction aux mets, & pour le repas il s'excuſa ſur les ceremonies du jour, qui l'avoient extremement fatigué. Pour ſatisfaire à la coûtume, deux Caçanares porterent chez lui la portion qui lui étoit deſtinée. Il la reçut avec beaucoup de témoignages d'amitié.

Le jour ſuivant qui étoit le Lundi de Pâques, Menezes alla à l'Egliſe de Nagpili à demie lieue de Carturté. C'eſt là qu'avoit fait ſa reſidence le Caçanare Jacob Grand Vicaire de l'Evêque Mar Symeon, duquel nous a-
vons

vons fait mention. Tout le Peuple, dont la plus grande partie avoit aſſiſté à Carturté à l'Office de la Semaine Sainte, reçut le Prelat avec joie, & prêta ſerment d'obéiſſance à l'Egliſe Romaine. Il y batiza les enfans & donna la Confirmation. Le même jour il en partit pour ſe rendre à l'Egliſe de Molandurté, où il ne fut pas ſi bien reçu que la premiére fois.

Perſonne ne vint au devant de lui ; plûtôt néanmoins par crainte que faute d'affection. L'Archidiacre avoit redoublé ſes plaintes au Roi de Cochin, par rapport à la reception précedente, & ce Prince avoit envoié priſonniers à l'Archidiacre les principaux du lieu. Outre cela il avoit impoſé un nouveau tribut à toute l'Egliſe; ce qui intimidoit les Peuples & leur faiſoit eviter la préſence du Prélat. Comme il n'ignoroit pas la cauſe du changement, il écrivit à Don Antoine de Noronha Gouverneur de Cochin de faire en ſorte que le premier Miniſtre du Roi vint à Molandurté, où il l'attendroit. Il ſavoit bien, (a) dit Gouvea, que cette reduction des Chrêtiens de Malabar afflîgeoit le Roi Chochin, qui par là, en cas de rupture avec les Portugais, perdroit cinquante mille de ſes meilleurs Mouſquetaires, & qui après l'union auroit le chagrin de voir ſur ſes terres des Evêques Portugais, qui conjointement avec le Vice-Roi de Goa, entreroient dans tous les interêts de ces Chrêtiens des Indes, que dès lors il ne pourroit plus compter pour ſes Sujets qu'autant qu'il plairoit à la Nation Portugaiſe. Ces conſide-

 rations

(a) Lib. I. c. XIV. fol. 49.

rations faisoient que le Roi de Cochin, temoignant exterieurement de consentir à tout, traversoit sous main l'union autant qu'il lui étoit possible.

Le Gouverneur de Chochin obtint aisément que le premier Ministre du Roi allât s'aboucher avec Menezes à Molandurté. Lors qu'il y fut arrivé, l'Archevêque lui fit ses plaintes du nouveau tribut que le Roi avoit imposé à cette Eglise, & de la violence qu'on avoit faite aux principaux du lieu, en les envoiant prisonniers à l'Archidiacre. Cet Officier excusa le Roi, auquel il dit qu'il feroit son raport, & qu'il y seroit pourvû. „ Je n'attens „ rien du Roi, répondit l'Archevêque, il m'a „ déja refusé des choses de moindre conse„ quence. „ Il ajouta d'autres plaintes en des termes fort emportez, ausquelles le Ministre Paien repondit d'un grand sens froid & avec modestie. Cependant comme il s'agissoit de le contenter, cet Officier marcha avec le Prelat jusque sous le Porche de l'Eglise, où il dit aux Chrêtiens que l'intention du Roi étoit qu'ils fussent soumis à l'Archevêque, & qu'ils fissent tout ce qu'il leur commanderoit. Ce fut ainsi qu'il parla en public: mais en particulier il exhorta les Peuples de demeurer fidelles à l'Archidiacre, & de conserver leurs anciennes coûtumes.

Après le depart de l'Officier Indien, Menezes entra dans l'Eglise, où il officia au grand contentement des Chrêtiens, qui s'en tenoient à ce qui leur avoit été publiquement signifié de la part du Roi, & favorisoient en leur cœur le Parti Portugais. Mais le soir ne fut pas

pas plûtôt venu que trente Naires armez d'arquebuſes vinrent trouver les gens de la Suite de l'Archevêque & leur dirent que le Prélat n'avoit qu'à ſe retirer, ſans entrer plus avant dans les terres du Roi; que s'il perſeveroit dans ſon entrepriſe, ils lui donneroient le juſte paiement de tous les chagrins qu'il cauſoit à leur Prince ; & que les Chrêtiens du païs qui le favoriſoient ne ſeroient pas long-tems à s'en repentir. Ces menaces furent raportées à Menezes qui n'en tint aucun compte.

Lors qu'il ſe diſpoſoit à partir de ce lieu un Prêtre Indien du Diocéſe Portugais de Cochin vint à Molandurté rendre compte d'une commiſſion dont le Prelat l'avoit chargé envers l'Archidiacre, qui étoit ſon parent. On avoit crû faire impreſſion ſur l'eſprit de cet Eccleſiaſtique en emploiant auprès de lui une perſonne qui apparemment devoit lui être chere, quoique d'une autre communion. Mais la réponſe de l'Archidiacre fut conforme aux précedentes. Il exhortoit le Prélat à deſiſter de ſon entrepriſe, & l'avertiſſoit que dans toutes ſes courſes il mettoit ſa vie en danger ; que rien de tout ce qu'il entreprennoit n'auroit une iſſuë conforme à ſes ſouhaits; que les principaux Rois du Malabar & celui de Cochin étoient dans les interêts des Chrêtiens qui tenoient pour le Rit ancien; & qu'au beſoin ils mettroient cent cinquante mille Naires en campagne pour les défendre.

Sur cette réponſe qui fut renduë publique, le Parti de Menezes ſe diviſa. Quelques uns furent d'avis qu'il ſe retirât, & qu'il n'y avoit plus rien à faire. D'autres plus conſtans trou-

vérent qu'on traittoit l'Archidiacre avec trop d'égards, qu'il faloit l'excommunier publiquement, & tâcher de se saisir de sa personne. Il répondit à ceux-ci que la douceur & la patience étoient des vertus que le Fils de Dieu avoit enseignées sur la terre, & que ceux qui jugeoient qu'il avoit eu tort d'en faire usage depuis qu'il étoit parmi ces Chrêtiens, pouvoient prier Dieu qu'il lui inspirât une autre conduite qui l'acheminât plus surement au bien de ces Peuples. A cette occasion Gouvea (a) raporte qu'il avoit sans cesse à la bouche ces paroles de David: (b) *Bene patientes erunt ut annuntient*, paroles qu'il appliquoit à la patience qui convient à ceux qui annoncent aux autres les volontez de Dieu. Preuve manifeste de la grande intelligence que ce Prelat avoit des Ecritures, & du savoir que le P. Du Halde attribue aux Theologiens des Indes, dans ses propres paroles que je vais raporter. „ Il n'y a guéres „ eu d'entreprise plus glorieuse, plus difficile, „ ni qui ait été executée avec plus de constance & de sagesse que la réformation de l'Eglise des Thomeens: les Evesques des Indes „ dans les Conciles de Goa, & l'Archevesque „ de

(a) L. 1. c. 15. fol. 50. col. 2.

(b) Psalm. 91. v. 15. selon les Ebreux, 92. Les paroles des Septante que la Version Latine des Pseaumes fut, sont *ἐυ παθοῦντες ἔσονται*: *ils seront à leur aise*, ce qui le Latin *bene patientes* exprime en quelque maniere. Les mots *Ut annuntient* se raportent au Verset suivant, selon la Remarque même de l'Evêque de Meaux, dans ses Notes sur les Pseaumes, pag. 301. Le dernier General des Jesuites, aussi savant que Menezes, se servoit aussi des mêmes paroles dans ses Exhortations aux Missionaires de la Compagnie. Voiez les Lettres Edifiantes. Tom. VII. pag. 63.

„ de Goa dans le Concile de Diamper aidez
„ des plus habiles Theologiens (car il y en a
„ de tous les ordres dans les Indes, & d'auſſi
„ habiles que ceux d'Europe) ont examiné
„ meurement la créance des Neſtoriens ; &
„ ce qu'ils ont jugé à propos de réformer,
„ meritoit certainement de l'eſtre (a). „
Par la ſuite de cette Hiſtoire on pourra juger de cette deciſion. En attendant, il n'y a point d'inconvenient à avoüer qu'il y a eu, & qu'il y a encore dans les Indes des Theologiens auſſi habiles dans la connoiſſance des Ecritures que Menezes & le Général des Jeſuites.

De Molandurté l'Archevêque alla à Diamper où il avoit donné les Ordres pour la premiére fois. Il y trouva le premier Miniſtre du Roi de Cochin, & le Gouverneur du lieu, avec leſquels il eut un entretien fort vif ſous le porche de l'Egliſe. Il commença par ſe plaindre des traverſes qu'on lui faiſoit, & des inſultes menaçantes auſquelles lui & les Chrêtiens de ſa ſuite avoient été expoſez de la part des Naires Sujets du Roi. Le premier Miniſtre voulut alleguer quelques excuſes, que l'Archevêque rejetta ſans les entendre : mais faiſant paroître une grande colére, & frappant trois fois la terre de ſon bâton,
„ Vous n'avez rien à repliquer, dit-il, je con-
„ nois vôtre cœur, & je ſai la haine que vous
„ avez pour tout ce qui me concerne, moi, &
„ la Loi des Chrêtiens. Je n'en mets point la
„ faute ſur vous, mais ſur le Roi de Cochin

(a) Du Halde. Epître miſe au devant du XII. Recueil des Lettres Edifiantes. pag. xvij.

„ vôtre Maître, qui, quoiqu'il ſoit Frére d'armes du Roi de Portugal, ſouffre que je ſois maltraitté ſur ſes terres. Il en aura du chagrin dans la ſuite, lorſque le Roi de Portugal en ſera informé. „ Le Miniſtre Païen repondit que le Roi ignoroit ce qui s'étoit paſſé à Diamper, & que s'il venoit à l'apprendre, il feroit châtier les coupables. A ces mots Menezes reprenant la parole dit que tout ce qu'on lui objectoit n'étoit que des feintes; qu'il connoiſſoit les intentions du Roi; que dans des affaires de ſi grande importance, on n'agiſſoit que ſelon ſes ordres; qu'on n'avoit pour but que de tirer en longueur, pour tromper le Vice-Roi & le Gouverneur Portugais de Cochin. L'Officier Paien ſe trouva fort effraié de la colére du Prelat, & de la vivacité de ſes paroles. On peut juger par cette entrevûë du peu de verité des recits de l'Hiſtorien Portugais qui raconte ſi ſouvent qu'on avoit entrepris contre la vie du Prélat.

Le même Hiſtorien fait ici une reflexion en approuvant fort ces emportemens de Menezes. (a) Il dit que parmi ces Infidelles dans des affaires d'importance l'humilité & la modeſtie ne ſervent de rien, parceque ces vertus leur ſont inconnuës, & qu'ils n'eſtiment que l'orgueil & la hauteur. Je ne ſai ce qu'il faut penſer de cette reflexion. Toutes les Relations des Voiageurs anciens & modernes rendent un autre témoignage au naturel de ces Peuples. Quoiqu'il en ſoit Menezes, qui étoit, au raport de Gouvea, la douceur même à l'égard des

(a) Lib. I. c. XVII. fol 50. verſo.

des Chrêtiens, gourmandoit & traittoit avec un tel air de ſuperiorité autant les Miniſtres de ces Rois Païens que les Rois mêmes, qu'il leur parloit en Maître, toutes les fois qu'il avoit quelque choſe à demêler avec eux.

Quand il s'apperçut que ſa colére & ſes menaces avoient fait impreſſion, il continua à dire : „ Je reconnoîtrai ſi vous me parlez ſincerement quand vous m'aſſurez que le Roi „ a reſolu de me favoriſer. Il ne s'agit ici „ que de faire aſſembler les habitans de la vil- „ le, & leur déclarer qu'ils aient à m'obéir, à „ me reconnoître pour leur Paſteur, & à s'u- „ nir avec l'Egliſe Romaine, à laquelle ſont „ ſoumis avec le Roi de Portugal tout ce „ qu'il y a de veritables Chrêtiens repandus „ par toute la terre; qu'outre cela ils renon- „ cent à l'Archidiacre & à ſon Parti; en un „ mot qu'ils faſſent tout ce que je leur com- „ manderai. „ L'Officier du Roi ſe ſoumit à tout. Sans aucun delai il fit proclamer par la ville que tous les Chrêtiens ſe rendiſſent au porche de l'Egliſe, ſous peine de confiſcation de leurs biens. Lorſqu'ils furent aſſemblez il leur dit que la volonté du Roi étoit que, ſous peine d'un rigoureux châtiment, ils ſe conformaſſent en toutes choſes à ce que leur ordonneroit l'Archevêque, & qu'ils n'ajoutaſſent aucune foi à quiconque pourroit leur dire le contraire. A peine avoit-il fini ces paroles, que Menezes s'approchant lui dit à l'oreille : „ Prennez garde, Monſieur, de dire en par- „ ticulier, come vous avez ci-devant fait à „ Molandurté, le contraire de ce que vous „ dites ici en public. Je ſerois convaincu par là

„ là que tout ce que vous faites n'eſt que diſ-
„ ſimulation & tromperie. „

L'Officier Indien tourna en railleries les injures que Menezes lui diſoit. Il détourna le diſcours en l'avertiſſant qu'il avoit des matiéres plus importantes à traiter, & que ce qu'il venoit de dire ſuffiſoit pour faire connoître la volonté du Roi. Là-deſſus les Chrêtiens aiant été renvoiez chez eux, ce même Officier commença à entretenir Menezes de quelques Dettes que l'Etat Portugais avoit contractées à la Cour de ſon Maître, & d'une penſion que ce Prince avoit coutume de recevoir des Rois de Portugal, de laquelle il ne touchoit rien depuis quelques années. L'Archevêque ſaiſiſſant avec joie cette occaſion, dit „ Comment le Roi peut-il ſouhai-
„ ter que je me mêle de ſes affaires, s'il s'op-
„ poſe aux miennes? Lorſqu'il aura accom-
„ pli ce que je ſouhaite par raport aux Chre-
„ tiens ſes ſujets, j'agirai pour lui auprès du
„ Roi de Portugal & du Vice-Roi, & ſes in-
„ térets me ſeront toujours chers. „

L'Officier ſe retira avec cette réponſe, & l'Archevêque aſſembla les Chrêtiens dans l'Egliſe. Après leur avoir fait une prédication, il les ajourna à recevoir le lendemain la Confirmation, & à faire batizer leurs Enfans. Tout cela ſe paſſa fort paiſiblement. Après les Ceremonies du Chrême & du Batême, Menezes dans un nouveau Sermon dit à ſes Auditeurs qu'ils n'ignoroient pas que l'Archidiacre s'étoit rebellé contre lui, quoiqu'il fût ſon véritable Prélat delegué par le Pontife Romain, Vicaire de Jeſus Chriſt ſur la Terre, auquel Nô-

Nôtre Seigneur a donné un plein-pouvoir & une entiére jurisdiction sur toutes les Eglises du monde: Que cette rebellion l'obligeoit de déposer l'Archidiacre, de le déclarer excommunié, fauteur d'Héretiques, & uni à des Rois infidelles contre la Religion Chrêtienne: Qu'il avoit jugé à propos de leur rendre raison de sa propre conduite, afin qu'ils s'unissent tous avec lui, & qu'ils abandonnassent cet Ecclesiastique, qui après plusieurs remontrances, n'avoit jamais voulu rentrer en soi-même.

Le peuple parut approuver les paroles de Menezes, qui gagna aisement toute l'assemblée de Diamper, & mit par là sur un bon pied les intérêts de son Eglise. Il avoit déja attiré à son parti celles de Carturté & de Molandurté, qui sont avec Diamper comptées entre les principales du Païs, sans parler de quelques autres moins considérables qui s'étoient aussi jointes à lui. Tous ces progrès donnoient de terribles inquiétudes à l'Archidiacre. Il craignit de perdre enfin jusqu'à Angamale, la principale Eglise du Diocése, dans laquelle il faisoit alors sa résidence.

Un Caçanare qui avoit passé chez l'Archidiacre, où il avoit été témoin de sa perplexité, vint à Diamper en informer Menezes. Alors se felicitant de l'embarras où il avoit jetté cet Ecclesiastique, il en prit occasion de lui écrire une Lettre fort édifiante, dit Gouvea, & en même tems fort vive. La conclusion de cette Lettre étoit que l'Archevêque ne pouvant pas faire comparoître l'Archidiacre

cre au jugement (a) humain de l'Eglise, où il seroit condamné & châtié, il le citoit au Tribunal de Dieu, auquel il rendroit compte des ames rachetées par le sang de Jesus Christ, qui périssoient par sa revolte & sa desobéïssance; qu'au reste cette citation auroit son effet en peu de tems, & qu'il avoit bien voulu l'en avertir selon les loix de la charité fraternelle; qu'il ne lui parloit pas en cela comme Prophete, mais comme un homme persuadé que Dieu n'abandonneroit pas son Eglise; & que le glorieux Apôtre Saint Thomas s'intéresseroit auprès de Dieu pour ses Chrêtiens contre ceux qui s'opposoient à leur bien. Cette Lettre fit une forte impression sur l'esprit de l'Archidiacre. Les Malabares, dit Gouvea, sont fort adonnez aux augures, & ce pauvre Ecclesiastique foible comme les autres, prit les paroles de l'Archevêque, comme des présages prochains de sa mort. Cela joint, poursuit nôtre Historien, à une inspiration interieure du Saint Esprit, fit prendre à l'Archidiacre des résolutions plus moderées, & le porta à répondre à l'Archevêque d'un stile qui sembloit promettre une prochaine réconciliation.

Cependant Menezes après avoir fait à Diamper tout ce qu'il souhaitoit, passa à Narамé bourgade Chrêtienne, où tout le Peuple se mit sous les armes pour s'opposer à son entrée. Les Chrêtiens du lieu s'étoient engagez par serment à ne point abandonner leur Religion, qu'ils appelloient la Loi de Saint Tho-

(a) C'est-à-dire au Tribunal de l'Inquisition.

Thomas, & à défendre leur Archidiacre jusqu'à mourir pour lui. L'Archevêque, qui ne s'étoit pas attendu à une pareille resistance, envoia prier le Gouverneur Païen Sujet du Roi de Cochin, de porter ces Chrêtiens à l'admettre dans leur Eglise. Cet Officier parut faire quelque diligence, dont le résultat fut la fuite de tous les Habitans qui abandonnérent le bourg & leurs maisons. Cette désertion mit l'Archevêque à l'étroit. Ne trouvant aucunes provisions à achetter, il fut obligé pendant quelques jours de ne se nourrir lui & les siens que de riz & de biscuit.

Ce desastre fut bien adouci par une Lettre de l'Archidiacre que Menezes reçut avant que de se retirer. Il mandoit au Prelat Portugais qu'il se soûmettoit à l'Eglise Romaine, en le priant de lui pardonner ses fautes passées. Cette nouvelle causa une joie extrême à l'Archevêque, quoiqu'il ne laissât pas, dit son Historien, d'être en garde contre les feintes ordinaires des Héretiques, qui ne lui étoient point inconnuës. Ainsi pour se précautionner contre ce qui pourroit arriver de facheux dans la suite, Menezes répondit à l'Archidiacre qu'il le félicitoit de ces commencemens de conversion; que cependant pour les rendre plus fermes, il éxigeoit de lui son serment sur dix articles préliminaires, sans lesquels il n'y auroit aucun traité à faire; Dieu étant assez puissant pour remedier aux maux de son Eglise, sans le concours de l'Archidiacre. Voici quels étoient ces articles.

I. „ L'Archidiacre abjurera les erreurs de
„ Nes-

„ Neſtorius, & de ſes Sectateurs (a) Diodo-
„ re & Theodore, que les Chrêtiens Mala-
„ bares tiennent pour des Saints. Il confeſ-
„ ſera que ce ſont des Héretiques maudits, &
„ condamnez aux Enfers pour leurs erreurs,
„ qu'ils ont ſoutenuës opiniatrement juſqu'à
„ la mort.

Voilà une nouvelle preuve de l'ignorance de Menezes & de ces Theologiens des Indes ſi célebrez par le P. Du Halde. On met Diodore de Tarſe & Theodore de Mopſueſte au nombre des Sectateurs de Neſtorius, quoique l'un & l'autre fuſſent morts long-tems avant ſa promotion au Siége de Conſtantinople. On damne Diodore de Tarſe loüé de S. Baſile, S. Epiphane, S. Jean Chryſoſtome & de tous les Prelats Orthodoxes ſes Contemporains, mort d'ailleurs dans la paix de l'Egliſe, & n'aiant été pendant toute ſa vie taxé d'aucune erreur. Pour ce qui eſt de Theodore de Mopſueſte la condamnation de ſes œuvres procurée long-tems après ſa mort, par des intrigues raportées dans toutes les Hiſtoires Eccleſiaſtiques, ne peut donner à perſonne le droit de le mettre dans les Enfers parmi les Héretiques opiniâtres. Peut-on ne pas être ému, quand on voit tant d'orgueil & tant d'ignorance paſſer pour zéle, & des déciſions ſi mal établies données pour des principes authentiques de Religion?

II. „ L'Archidiacre confeſſera & dira dans
„ les

(a) Gouvea. Lib. 1. cap. 13. fol. 52. verſo. *Neſtor & ſeus ſequazes, Diodoro & Theodoro.*

„ les lieux où il ſe tranſportera en compa-
„ gnie de l'Archevêque, qu'il n'y a point
„ de Loi de Saint Pierre, ni de Loi de
„ Saint Thomas; mais une ſeule Loi de Je-
„ ſus Chriſt Nôtre Seigneur, prêchée uni-
„ formement dans le monde par tous les A-
„ pôtres.

III. „ Il ſera entre les mains de l'Ar-
„ chevêque la Profeſſion de Foi, que ce
„ même Prélat lui envoia de Goa lorſ-
„ qu'il l'établit Gouverneur du Diocéſe, a-
„ près la mort de l'Archevêque Mar Abra-
„ ham.

IV. „ Il livrera tous les Livres Syria-
„ ques du Diocéſe, tant les ſiens que ceux
„ qui ont appartenu aux anciens Archevê-
„ ques, afin qu'on puiſſe corriger ceux qui
„ en auront beſoin, & brûler tous les au-
„ tres.

V. „ Il promettra & jurera obéïſſance au
„ Pape, Succeſſeur de Saint Pierre, Vicaire
„ de Jeſus Chriſt ſur la Terre, Chef de ſon
„ Egliſe, le Pere, le Maître, le Docteur,
„ & le Prélat de tous les Chrêtiens, de tous
„ les Evêques, Archevêques, Primats, & Pa-
„ triarches du Monde; il confeſſera que tous
„ les hommes lui doivent obéïſſance, & que
„ ceux qui la lui refuſent ſont exclus du ſalut
„ éternel.

VI. „ Il anathematizera le Patriarche de
„ Babylone, comme Hérétique Neſtorien,
„ Schiſmatique, & ſeparé de l'obéïſſance de
„ la Sainte Egliſe Romaine. Il jurera de ne
„ lui obéïr en aucune choſe, de n'avoir ni
„ commerce ni communication avec lui, de

 „ ne

„ ne point accepter ſes Lettres & de n'y faire
„ aucune Réponſe.

VII. „ Il jurera pareillement de ne recevoir aucun Evêque ni autre Prélat dans le
„ Diocéſe, s'il n'eſt envoié par le Pontife Romain, & reconnu par l'Archevêque de Goa,
„ & qu'à quiconque ſera tel, il obéïra comme à ſon véritable Paſteur.

VIII. „ Il reconnoîtra l'Archevêque Menezes pour ſon Prélat delegué du Siége
„ Apoſtolique. Il ſera en toutes choſes ſujet à ſes Commandemens, auſſi long-tems
„ que le Diocéſe n'aura point de propre Paſteur.

IX. „ Il expediera des Lettres pour faire
„ aſſembler le Synode du Diocéſe, dans le
„ lieu qui paroîtra le plus convenable à l'Archevêque, afin qu'on y traite des matiéres
„ de la Foi. Tous les Prêtres & toutes les
„ perſonnes éluës par les Egliſes y aſſiſteront,
„ & l'Archidiacre jurera de conſentir à ce qui
„ y ſera reglé.

X. „ Il tiendra compagnie à l'Archevêque dans tous les lieux où il ira ; & cela paiſiblement, ſans avoir avec lui d'autres perſonnes armées que ſes Domeſtiques. Il s'embarquera avec lui, & l'accompagnera dans toutes ſes viſites des Egliſes.

Menezes envoia ces Articles par écrit à l'Archidiacre. Le porteur fut un Caçanare, auquel pour s'en mieux aſſurer il fit faire Profeſſion de Foi & d'obéïſſance à l'Egliſe Romaine, éxigeant de lui par ferment que ſi l'Archidiacre n'acceptoit pas ces Propoſitions il

il l'abandonneroit. Il ne donnoit d'ailleurs à cet Ecclesiastique que vingt jours de terme pour l'acceptation de ces Articles, sur lesquels il lui proposoit une signature pure & simple avec le serment, sans l'admettre à faire aucunes objections.

Nonobstant toutes ces précautions les vuës du Prelat ne pouvoient réüssir pour peu que le Roi de Cochin appuiât les Chrêtiens ses Sujets. Cela le fit resoudre d'entreprendre le voiage de Cochin pour s'aboucher avec le Gouverneur Portugais de cette Ville, & le porter à faire consentir le Roi à tout ce qui s'étoit déja fait, & à ce qui se feroit à l'avenir. Ce Gouverneur conduisit si bien l'Affaire que le Roi lui-même rendit visite au Prélat, & lui promit de faire tout ce qu'il éxigeroit de lui. Alors Menezes au comble de sa joie se rendit à Cranganor pour composer avec les Jesuites les Decrets du Synode qu'il vouloit assembler, & mettre fin à son different avec l'Archidiacre.

Cette Ville a été autrefois une des principales résidences des Chrêtiens de la Côte. La tradition du lieu porte que l'Apôtre Saint Thomas après y avoir lui-même établi la foi, y dressa une Croix qui se voioit encore en ce tems-là, & de laquelle Gouvea raporte quantité de miracles. Pendant que Menezes s'occupoit aux Affaires Ecclesiastiques qu'il avoit en main, il survint des différens & un commencement de Guerre entre le Roi de Cochin & le Prince de Curugeira, Allié du Samorin. Celui-ci implora la médiation de Menezes par le moien duquel cette Affaire fut

bien-tôt finie. Le Roi de Cochin qui avoit déja commencé quelques hoſtilitez, congedia ſes troupes, & paſſa en ſe retirant à Cranganor, où il eût avec l'Archevêque une entrevuë que je ne puis me diſpenſer de raporter.

Le Roi arriva dans un Vaiſſeau bien équippé, accompagné de ſon premier Miniſtre & & de vingt des principaux Naires de ſes Etats. L'Archevêque qui l'alla recevoir ſur le port, s'étant retiré avec lui (a) ſous une tente, ils eurent en particulier une converſation aſſez longue ſur des Affaires d'Etat. Ce diſcours étant fini, le Roi appella ſon premier Miniſtre, & les Naires de ſa ſuite; & l'Archevêque fit entrer le Gouverneur Portugais de la Fortereſſe de Cranganor avec tous ſes parens & ſes domeſtiques. Après quelques complimens généraux ſur les affaires du tems, Menezes dit au Roi qu'il avoit des plaintes à lui faire en préſence de toute l'Aſſemblée. Le Roi répondit civilement qu'il les fît, & que pour lui il ſe feroit un plaiſir de le ſatisfaire. Alors l'Archevêque prenant un air ſevére, prononça ces paroles : „ La raiſon pour laquelle le Roi de Portugal mon Maître, & „ le Frere d'Armes de Vôtre Alteſſe, m'a „ ordonné de venir ſeul & avec une ſi grande „ ſecurité dans ces lieux, pour remedier à la „ Loi des Chrêtiens qui eſt déchuë & ruinée, „ a été principalement fondée ſur ce qu'il ſa- „ voit que dans vos Roiaumes il y a pluſieurs „ de ces Egliſes qui ſont ſous vôtre protec- „ tion.

(a) *Em huma Armada.* Gouvea. fol. 53. col. 2.

„ tion. Comme Héritier des Rois de Diam-
„ per qui ont autrefois été les Souverains de
„ ces Chrêtiens, vous étes obligé de les dé-
„ fendre, étant entré dans tous les droits de
„ ces Rois, qui étoient leurs protecteurs &
„ leur appui. Vôtre Altesse est outre cela
„ Frere d'Armes du Roi de Portugal, & le
„ plus puissant Roi de la Côte de Malabar;
„ ce qui a fait croire au Roi mon Maitre que
„ vous me garentiriez de tous perils, & que
„ par vôtre secours j'obtiendrois aisément
„ tout ce que je prétendrois des Chrêtiens de
„ ces lieux. Dans cette persuasion je suis
„ moi-même venu de Goa, aiant abandonné
„ mon Diocése pour m'enfoncer dans des
„ lieux qui sont si étrangers pour moi, & si
„ éloignez de la Mer, des Armées, & des Vil-
„ les de ma Nation. Je vois présentement que
„ je me suis trompé. J'ai été dans les païs de
„ divers Rois & de divers Princes: dans au-
„ cuns je n'ai été plus maltraitté que dans
„ ceux de Vôtre Altesse. J'ai souvent été
„ plus honoré autre part: sur vos Terres
„ j'ai été exposé à plusieurs affronts, & à
„ mille incivilitez de la part de vos Gou-
„ verneurs & de vos Naires. Les Chrêtiens
„ qui m'ont reçu ont été persecutez, & moi-
„ même je suis chaque jour menacé d'une
„ mort violente. „

A ces mots le premier Ministre interrompit brusquement l'Archevêque, & lui dit: „ Expli-
„ quez-nous un peu, Monseigneur, les maux
„ qu'on vous a faits. Personne ne les connoit
„ mieux que vous, répondit Menezes en colé-

„ re: vous les avez vûs & connus, & vous „ n'avez pas fait semblant de vous en apper- „ cevoir. Je ne sai même si vous n'en étes „ point l'Auteur. C'est inutilement que vous „ en faites un mystére au Roi. „ Sur cela le Roi lui-même prit la parole, & dit qu'il n'avoit rien sçû de ce qui s'étoit passé. „ J'en „ ai diverses fois informé Vôtre Altesse par „ mes Lettres, reprit l'Archevêque, & vous „ n'y avez jamais voulu remedier. Je m'en „ plaindrai au Roi de Portugal, qui m'a en- „ voié ici, se confiant en vôtre amitié, dont „ cependant vous faites si peu de cas dans l'af- „ faire dont il s'agit entre nous. Vôtre Al- „ tesse s'imagine que je veux lui enlever les „ Chrêtiens ses Vassaux, sans faire réflexion „ que les Portugais bien loin de lui debaucher „ ses Sujets, lui en procurent tous les jours „ de nouveaux, & qu'elle leur est redevable „ de tous ceux qui lui obéïssent aujourd'hui. „ Les Rois de Cochin, quand les Portugais „ ont fait Alliance avec eux étoient du nom- „ bre des plus petits & des plus pauvres Rois „ du Malabar. Les Portugais les ont élevez „ en pouvoir & en richesse au-dessus de tous „ les autres. Nonobstant cela Vôtre Altesse „ préfere l'Archidiacre son Vassal à moi, & à „ tout l'Etat des Portugais, qui tant de fois „ ont versé leur sang pour vôtre service, & „ pour celui des Rois vos Prédecesseurs. „ Le Roi répondit à ces paroles insultantes de l'Archevêque, que les traittemens qu'on lui avoit faits sur ses terres ne meritoient pas des plaintes de cette nature. „ Le plus mauvais „ trait-

„ traittement qu'on puisse faire à un homme,
„ repliqua Menezes, c'est de vouloir le tuer;
„ & c'est ce que les Sujets de Vôtre Altesse
„ ont tenté plusieurs fois contre-moi; sans
„ parler des autres insultes auxquelles j'ai été
„ exposé de leur part. „

Le Roi le pressa alors de s'expliquer sur la nature de ces insultes, & Menezes entra dans le détail de tout ce qui s'étoit passé à Molandurté & à Diamper. Il reprocha au Roi les Lettres qu'il avoit écrites à la Requête de l'Archidiacre aux autres Princes voisins, & la protection qu'il accordoit à cet Ecclesiastique pour l'empêcher de venir se soûmettre. „ De
„ plus, ajouta-t-il, vous n'avez jamais voulu
„ m'accorder un Edit de vôtre main, que je
„ vous ai demandé plusieurs fois, pour ordon-
„ ner à tous les Chrêtiens de vos Etats de se
„ soumettre à mon obéïssance. „ Le Roi repondit qu'il traiteroit de cette Affaire avec le Gouverneur Portugais de Cochin, & que de là il envoieroit au Prelat l'Edit qu'il demandoit. Menezes repliqua que le Roi differoit toujours de satisfaire à ses demandes; Qu'il ne lui envoiât point cet Edit dont il ne se soucioit plus, puisque si ces peuples étoient veritablement Chrêtiens, lorsqu'il s'agiroit de leur foi ils ne feroient aucun cas des Princes infidelles & idolatres qui adorent le bois, la pierre, & le Démon, & qui ne connoissent pas le vrai Dieu Créateur de toutes choses; Qu'au reste il ne pouvoit pas comprendre comment n'entrant point dans les Affaires qui concernent les Loix fausses des Juifs & des Maho-

metans de ſon Roiaume, il ſe mêloit de la Loi des Chrêtiens qui a ſeule la verité de ſon côté? Pourquoi il favoriſoit des Rebelles qui ne vouloient pas reconnoître leur veritable Prélat? Pour quelle raiſon il les exhortoit à demeurer attachez au Patriarche de Babylone, & à deſobéïr au Saint Siége, n'aiant aucune connoiſſance des différens des deux Parties? Il ajouta qu'il étoit lui ſeul le vrai Prélat de ces Chrêtiens, qu'il leur enſeignoit les voies du ſalut, & qu'il regardoit l'Archidiacre comme un mauvais Chrêtien, puiſque ſur les intérêts de la Religion, il communiquoit avec un Prince infidelle; qu'il avoit reſolu, ſi cet Eccleſiaſtique ne venoit pas ſe ſoumettre le Samedi ſuivant, qui étoit le dernier jour du terme qu'il lui avoit aſſigné, de l'excommunier, & nommer un autre Archiadiacre en ſa place.

Le Roi offenſé de la liberté que l'Archevêque avoit priſe de parler mal de ſa Religion & de ſes Idoles, commença à prendre feu, & répondit en colere: „ Vous attendrez l'Ar-
„ chidiacre juſqu'à Samedi, & enſuite juſ-
„ qu'au Samedi ſuivant, & encore un autre
„ Samedi. Je ne l'attendrai point, dit Me-
„ nezes tout irrité, & frappant la terre de
„ ſon bâton, je ne l'attendrai point à d'autre
„ Samedi que celui-ci. Jeſus Chriſt nôtre
„ vrai Dieu & Seigneur aura ſoin de ſon Egli-
„ ſe, quoique puiſſent faire les Rois Infidelles,
„ & les Hérétiques & Schiſmatiques ſes En-
„ nemis. L'Archidiacre merite d'être dépoſé
„ & châtié, ne fût-il coupable que d'avoir

„ oſé

„ osé mettre en compromis entre vos mains, „ c'est-à-dire entre les mains d'un Roi Infidelle, les intérêts du Christianisme. „ Le Roi étonné de la violence & de l'emportement du Prélat, lui répondit d'un air calme & tranquille, avec beaucoup de douceur, „ On fera ce que vous souhaitez, Monseigneur, je le souhaite moi-même avec ardeur. „

Menezes revenu à lui-même & apaisé par la modération du Roi, lui dit qu'il esperoit bien cela de lui; qu'au reste il ne devoit pas être surpris de son emportement, puisque pour la moindre chose conçernante le Christianisme il étoit obligé d'exposer sa tête à quiconque entreprendroit de la couper. „ Vôtre tête, „ répondit le Roi, m'est aussi précieuse que „ la mienne. Je prendrai sur moi toutes les „ entreprises de ceux qui auront la hardiesse „ de vous nuire. Pour détourner le discours, ce Prince commença à faire quelques plaintes de la mauvaise conduite des Portugais dans ses Etats: l'Archevêque lui promit de lui faire rendre justice en tout ce qui seroit raisonnable. Ce fut par-là que finit cette entrevuë. Menezes accompagna le Roi au port & le vit embarquer, après que le reste de leur conversation se fût passé dans des complimens & des protestations mutuelles d'amitié & de bienveillance.

On peut admirer, dans ce que nous venons de raporter, la modération admirable du Prince Païen, qui fait un étrange contraste avec les emportemens & les injures du Prélat Chrêtien.

tien. Ce qui ſurprend le plus, c'eſt que Menezes qui ne conduiſoit l'Affaire de la reduction de ces peuples que par l'autorité ſéculiére des Princes Infidelles, ait oſé reprocher à l'Archidiacre le ſoin qu'il avoit de briguer leur appui. Cependant le Roi fatigué des importunitez de l'Archevêque ordonna à ce pauvre Eccleſiaſtique de ſe rendre auprès du Prélat, & de s'accommoder avec lui; de telle ſorte néanmoins qu'il empêchât abſolument que les Chrêtiens fuſſent ſouſtraits à la juriſdiction temporelle des Roiaumes de Cochin, de Mangate, & des autres Princes leurs Souverains.

L'Archidiacre ſe voiant abandonné du Roi, ſur la protection duquel il avoit toujours compté, ne voulut point ſe rendre à Cranganor, où les Portugais avoient une Fortereſſe, craignant qu'ils ne s'aſſuraſſent de ſa perſonne. Il fit dire à l'Archevêque que le jour qu'il lui plairoit de marquer, il iroit le trouver à Vaïpicota ſur les terres du Roi de Cochin, & que là il s'entretiendroit avec lui dans le College des Jeſuites. Menezes aiant donné ſon jour ſe rendit au lieu marqué. Etant allé à l'Egliſe faire ſa priére il y trouva l'Archidiacre avec un bon nombre de Caçanares & des principaux Chrêtiens du Païs, qu'il avoit amenez avec lui. Cet Eccleſiaſtique s'approcha d'abord de l'Archevêque, & ſe jettant à ſes pieds il lui demanda pardon de ſa reſiſtance paſſée. Il ſe ſervit pour cela de paroles fort touchantes, & qui témoignoient une componction qu'il falloit vrai-ſemblable-

ment

ment attribuer à ſa fraieur plûtôt qu'à un changement veritable. Menezes au comble ſa joie le reçut avec de grands témoignages d'amitié; lui propoſant d'abord de ſigner les dix Articles qu'il lui avoit envoiez. L'Archidiacre dans un entretien particulier qu'il demanda à l'Archevêque, lui fit voir auſſi-bien qu'au Jeſuite François Roz, qui étoit l'ame des Conſeils du Prélat, que s'il ſignoit publiquement, il deviendroit dès là inutile à la reduction, la plus grande partie de ces Peuples étant encore fortement attachée à ſes anciennes opinions. Menezes & le Jeſuite aïant goûté cette raiſon, permirent à l'Archidiacre de ſigner en ſecret, à condition neanmoins que par le même Ecrit il s'engageât à ſigner publiquement quand il en ſeroit requis ; ce qu'il fit volontiers.

Ce fut alors qu'on commença ſerieuſement à traitter du Synode futur. Après quelques conteſtations on convint qu'il ſe tiendroit à Diamper, ſur les Terres du Roi de Cochin, Angamale qui fut propoſée d'abord, ne convenant point aux vûës de Menezes, parceque les Chrêtiens du lieu avoient toûjours témoigné de l'éloignement pour l'Egliſe Romaine. Le jour de l'Aſſemblée fut fixé au troiſiéme Dimanche après la Pentecôte, le 20. de Juin, l'an 1599. Outre les Eccleſiaſtiques l'Archevêque ordonna que de chaque Egliſe on envoieroit quatre ſéculiers, unanimement élus & munis des pleins pouvoirs ſuffiſans. Sur ces inſtructions l'Archidiacre envoia de tous côtez des *Ollas*, ou Lettres écrites à la maniére

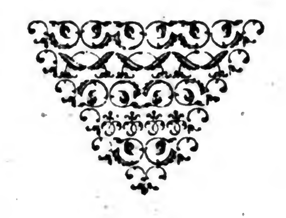
niére du Païs avec des Stilets de fer sur des feuilles de Palmier.

En attendant Menezes se retira à Cranganor, où il acheva de composer, & écrire en Langue Portugaise & Malabare les Decrets du Synode futur, & de les mettre au net. Il fut principalement aidé du Jesuite François Roz, à qui la reduction de ces Peuples n'est guéres moins dûë qu'à l'Archevêque.

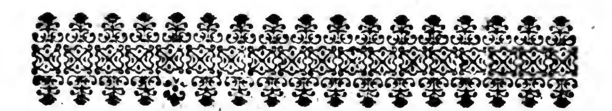
Le Prélat emploia le tems qui lui resta après la composition des Decrets de son Synode à la visite de quelques Eglises voisines de Cranganor, à la célébration des Ordres Ecclesiastiques, & à diverses avances qu'il fit pour gagner les Caçanares & grossir son Parti dans une Assemblée qui devoit décider du fruit de tous ses travaux. Peu s'en est fallu que je n'aïe dit de ses fourberies. Je n'y aurois pas été mal fondé. Il avoit volontairement passé un Acte, par lequel il s'engageoit à n'exercer aucune fonction Episcopale jusqu'à la tenuë d'un Synode qui devoit dépendre du consentement de toute la Nation. Il viola les conditions de cet Acte presqu'aussi-tôt qu'il l'eût signé. Il confirma & ordonna des Prêtres, après avoir promis tout le contraire. Il suborna par des présens & des caresses les Chrêtiens du Païs, & se rendit formidable aux Rois infidelles par les menaces qu'il leur fit de la puissance de sa Nation. Ils étoient gagnez d'avance, sur tout le Roi de Cochin: mais ils n'avoient pas prévu que les choses iroient si loin. Enfin, au lieu d'un Synode libre qu'il avoit proposé,

posé, il trouva moïen par l'appui que lui donnoient les Portugais, & par la fraïeur qu'il avoit inspirée au Roi de Cochin, de faire consentir l'Archidiacre à une Assemblée, dans laquelle il ne s'agiroit que d'entendre la lecture des Decrets qu'il composa avant que d'y aller ; & d'y faire consentir ces Chrêtiens, autant par ses menaces, que par ses caresses.

Fin du Livre second.



HIS-



HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.

LIVRE TROISIEME.

Histoire du Synode de Diamper.

AVant que d'entreprendre l'Histoire du Synode de Diamper, qui fut le couronnement des travaux de l'Archevêque de Goa, il est à propos de donner une idée un peu exacte des Opinions & des Rits Ecclesiastiques des anciens Chrêtiens de la Côte de Malabar.

La

La premiére erreur qu'on leur reproche est l'attachement qu'ils ont pour la doctrine de Nestorius, joint à leur entêtement à nier que la Bienheureuse Vierge soit véritablement la Mere de Dieu.

Ils n'admettoient aucunes Images dans leurs Eglises, sinon dans quelques unes qui étoient voisines des Portugais, desquels ils avoient appris cet usage. Cela n'empêchoit pas que de tout tems ils n'eussent des Croix, pour lesquelles ils avoient beaucoup de respect.

Ils croioient que les ames des Bienheureux ne verroient Dieu qu'après le jour du Jugement Universel: opinion qui leur étoit commune avec les autres Eglises Orientales, & qui, quoique traittée d'erreur par Gouvea, est en quelque maniére appuiée sur la Tradition.

Ils ne connoissoient que trois Sacremens, le Batême, l'Ordre, & l'Eucharistie. Dans la forme du Batême il y avoit fort peu d'uniformité entre les diverses Eglises du Diocése. Quelques-uns de leurs Ecclesiastiques administroient ce Sacrement d'une maniére invalide, au sentiment de l'Archevêque, qui à l'exemple des autres Ecclesiastiques de sa Nation raportoit tout à la Théologie Scholastique. Dans cette persuasion il rebatiza en secret, pour éviter le scandale, tout le Peuple d'une des nombreuses Eglises de l'Evêché.

Plusieurs d'entre ces Chrêtiens faisoient profession de la Religion, & étoient admis à la Communion, sans avoir jamais reçû le Batême, ce qui n'arrivoit pas seulement à ceux qui demeuroient dans les bois loin des Eglises

de leur Nation ; mais aussi à d'autres, qui s'exemtoient par là de païer les retributions que les Caçanares exigeoient de ceux à qui ils administroient les Sacremens. Cela alloit si loin, s'il en faut croire l'Historien Portugais, qu'il y avoit des Villes entieres dont les Habitans n'avoient jamais été batizez.

Ils differoient le Batême des Enfans, souvent un mois, quelques fois plus long-tems. Il arrivoit même qu'ils ne les batizoient qu'à l'age de sept, de huit, ou de dix ans, contre la coûtume des Portugais qui batizent ordinairement les leurs le huitiéme jour après leur naissance, en quoi ils semblent suivre le Rit de la Circoncision des Juifs, comme l'a déja remarqué l'Auteur (a) du Traitté de l'Inquisition de Goa.

Ils ne connôissoient aucun usage des saintes Huiles, ni dans le Batême, ni dans l'Administration des autres Sacremens : Seulement après le Batême des Enfans ils les frottoient par tout le corps d'huile de Cocos, ou de *Gergelin*, qui est une espece de Saffran des Indes. Cet usage, quoique sans priére ni benediction, passoit chez eux pour quelque chose de sacré.

Ils n'avoient aucune connoissance des Sacremens de Confirmation & d'Extrême-Onction. Ils avoient en horreur la Confession auriculaire ; quoique depuis un petit nombre d'années, quelques uns de ceux qui habitoient dans le voisinage des Portugais, s'y fussent soûmis à leur imitation.

Ils

(a) Mr. Dellon.

Ils étoient fort devots au Sacrement de l'Euchariſtie, & communioient tous, ſans exception, le Jeudi Saint. Ils n'y apportoient point d'autre préparation que le jeûne. Au reſte leurs Livres contenoient, dit Gouvea, des erreurs enormes contre ce Saint Sacrement; erreurs, ajoute-t-il, qu'il ſemble que les maudits Heretiques de nôtre tems, qui ont fait revivre toutes les Hereſies anciennes, ont puiſées de là. Imagination digne de ſon Auteur! Quelle chimére de croire que les ſentimens des Reformez ſur l'Euchariſtie ont été puiſez dans des Livres Syriaques, deſquels au tems de la Reformation on n'avoit pas la moindre connoiſſance!

Leur Meſſe ou Liturgie étoit alterée par diverſes additions que Neſtorius y avoit faites. Avant l'arrivée des Portugais dans les Indes, ils conſacroient avec des gâteaux où ils mettoient de l'huile & du ſel. Ils faiſoient cuire ces gâteaux dans l'Egliſe même avec baucoup de ceremonies & de priéres. Cette coûtume de paitrir le pain de l'Euchariſtie avec de l'huile & du ſel eſt commune aux Neſtoriens avec les Jacobites de Syrie. Mr. Renaudot en fait mention dans l'Hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie (a); & il la regarde comme un abus (b). Il faut obſerver ici qu'on ne mêle l'huile dans la pâte qu'en très petite quantité, ce qui ne change point la nature du pain. Dans l'Egliſe Romaine on ſe ſert d'un peu de farine delaiée dans de l'eau & ſechée enſuite entre

M deux

(a) Hiſt. Patriarch. Alexandrin. p. 425.
(b) Ibid. pag. 426.

deux fers, que l'on a ſoin de frotter de tems en tems de cire blanche, de peur que la farine ne s'y attache. On ne peut pas dire que ce ſoit là du pain. C'eſt une colle ſéchée mêlée de cire; ce qui ſemble beaucoup plus contraire à l'Inſtitution du Sacrement que l'huile des Egliſes Syriennes.

Au lieu de vin ordinaire ils ſe ſervoient, comme les Abyſſins, d'une liqueur exprimée de raiſins ſecs qu'ils faiſoient infuſer dans de l'eau. Au defaut de ces raiſins ils avoient recours au vin de Palmier. Ces coûtumes avoient duré juſqu'à l'Archevêque Mar Joſeph, qui introduiſit l'uſages des hoſties & du vin de Portugal.

Celui qui ſervoit le Prêtre à l'Autel portoit l'étole, ſoit qu'il fût Diacre, ou qu'il ne le fût pas. Il aſſiſtoit à tout l'Office l'encenſoir à la main, chantant en langue Syriaque & recitant lui ſeul preſque autant de paroles que le Prêtre qui officioit. Ils avoient dans leurs Liturgies pluſieurs vaines ceremonies, ſelon Gouvea, dont quelques unes étoient des preuves de leurs erreurs ſur la nature du Sacrement.

Les Ordres ſacrez étoient en grande eſtime chez eux. Il y avoit peu de maiſons où il n'y eut quelqu'un promû à quelque degré Eccleſiaſtique. Outre que ces dignitez les rendoient reſpectables, elles ne les excluoient d'aucune fonction ſeculiere. Ils recevoient les Ordres ſacrez dans un âge peu avancé: ordinairement ils étoient promus à la Prêtriſe dès l'âge de dix ſept, de dix huit, & de vingt ans. Les Prêtres ſe marioient, même à des veuves; & rien ne les empêchoit de contracter de ſecon-
des

des nôces après la mort de leurs Femmes. Il arrivoit assez souvent que le Pere, le Fils, & le Petit-Fils, étoient Prêtres dans la même Eglise.

Les Femmes des Prêtres qu'ils appelloient *Catariares* ou *Caçaneires*, avoient le pas dans les Eglises & par tout autre part. Elles portoient penduë au col une croix d'or ou de quelque autre metal. Les Ecclesiastiques des ordres inferieurs qui ne paroissent pas avoir été distinguez parmi ces Chrêtiens s'appelloient Chamazes, mot syriaque qui signifie Diacre, ou Ministre.

L'habit ordinaire des Ecclesiastiques consistoit dans de grands caleçons blancs, par dessus lesquels ils revêtoient une longue chemise. Quand ils y ajoutoient une soutane blanche ou noire, c'étoit leur habit decent. Leurs courones ou tonsures étoient semblables à celles des Moines, ou des Chanoines Reguliers.

Ils ne recitoient l'Office divin qu'à l'Eglise, où ils le chantoient à haute voix deux fois le jour, la premiére à trois heures du matin; la seconde à cinq heures du soir. Personne ne s'en exemtoit. Hors de là ils n'avoient point de Breviaire à reciter, ni aucuns Livres de devotion particuliére qui fussent d'obligation.

Ils étoient Simoniaques, dit Gouvea, dans l'administration du Batême & de l'Euchariftie. Le prix de ces Sacremens étoit reglé. Je ne sai s'il n'y a point de temerité ou de malice à taxer de Simonie un pareil usage. Ces Ecclesiastiques n'avoient point d'autre revenu, & ils

ils pouvoient bien exiger de leurs Paroiſſiens ce qui étoit néceſſaire pour leur ſubſiſtance. Ce qu'on paie dans l'Egliſe Romaine pour les Meſſes, les enterremens, & même en plusieurs endroits pour les Confeſſions, pourroit être taxé ſur ce pied-là de veritable Simonie; ſans parler de ce qu'on païe à Rome pour les Bulles, les Diſpenſes, & diverſes autres Maltôtes Ecclêſiaſtiques, qu'il eſt bien plus difficile d'excuſer de Simonie, que ces Contributions legéres des Chrêtiens du Malabar.

Lors qu'ils ſe marioient ils ſe contentoient d'appeller le premier Caçanare qui ſe préſentoit. Souvent ils s'en paſſoient. Quelques fois ils contractoient leurs mariages avec des Ceremonies ſuperſtitieuſes & ſemblables à celles des Gentils.

Ils avoient une affection extraordinaire pour le Patriarche Neſtorien de Babylone, & ne pouvoient ſouffrir qu'on fit mention dans leurs Egliſes, ni du Pape, ni de l'Egliſe Romaine.

Le plus ancien des Prêtres d'une Egliſe y preſidoit toûjours. Ils n'avoient ni Curé ni Vicaire. Leurs Prêtres fort indifferens ſur la conduite de leurs troupeaux ne s'informoient point de leurs mœurs, & ne les corrigeoient jamais. De pareils ſoins étoient reſervez à l'Evêque, qui de ſon côté, dit Gouvea, ne s'en mettoit pas beaucoup en peine.

Tout le Peuple aſſiſtoit le Dimanche à la Liturgie, quoiqu'il n'y eût aucune obligation de le faire. Il y avoit des lieux où elle ne ſe celebroit qu'une fois l'an. Il en avoit d'autres où cela n'arrivoit qu'au bout de ſix, de ſept, & même de dix ans.

Les

Les Prêtres ſe chargeoient quelques fois d'emplois Laïques; juſqu'à être Collecteurs & Receveurs des droits qu'exigeoient les Rois Païens. On les voioit ſouvent vêtus à la maniére des ſeculiers.

Ils mangeoient de la chair le Samedi, & leurs jours d'abſtinence étoient le Mercredi & le Vendredi. Leur jeune étoit fort ſévére en Carême. Ils ne mangeoient qu'une fois le jour, après le coucher du Soleil, & ils commençoient à jeuner dès le Dimanche de la Quinquageſime. Pendant ce tems là ils ne mangeoient, ni poiſſons, ni oeufs, ni laitages, ne beuvoient point de vin, & n'approchoient point de leurs femmes. Toutes ces obſervances leur étoient ordonnées ſous peine d'excommunication. Cependant les perſonnes avancées en âge étoient diſpenſées de jeûner.

Pendant le Carême ils alloient trois fois le jour à l'Egliſe, le matin, le ſoir, & à minuit. Pluſieurs s'exemtoient de la derniére heure; mais nul ne manquoit aux deux précedentes. Ils jeunoient de même tout l'Advent. Outre ces deux jeunes d'obligation, ils en avoient d'autres qui n'étoient que de devotion, comme celui de l'Aſſomption de la Vierge, depuis le prémier d'Août juſqu'au quinziéme, celui des Apôtres qui duroit cinquante jours, & commençoit immediatement après la Pentecôte, & celui de la Nativité de Nôtre Seigneur, depuis le prémier de Septembre juſqu'à Noel.

Toutes les fois qu'ils entroient dans l'Egliſe les jours de jeûne, ils y trouvoient les Prêtres aſſemblez qui chantoient l'Office divin, & leur

leur donnoient la benediction. Cette ceremonie s'appelloit donner ou recevoir le *Casturi*. Elle consistoit à prendre entre leurs mains celles des Caçanares & à les baiser après les avoir élevées en haut. C'étoit un signe de Paix & d'obeissance qui n'étoit accordé qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'Eglise. Les penitens & les excommuniez en étoient exclus.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle n'entroient dans l'Eglise que quarante jours après leur délivrance. Pour une fille on doubloit le nombre des jours, après lesquels la Mére venoit dans l'Assemblée offrir son enfant à Dieu & à l'Eglise.

Ces Chrêtiens étoient en général fort peu instruits. La plus grande partie ne savoit rien autre chose que faire le signe de la Croix. Quelques uns savoient l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique. Toute leur Religion se bornoit à cela; ce qui naissoit principalement, dit l'Historien Portugais, de ce qu'on ne les instruisoit point en leur langue maternelle, mais en langue Syriaque, que peu d'entre eux se donnoient la peine d'apprendre.

Ils craignoient extremement l'excommunication. Et ils avoient raison de la craindre. La discipline Ecclesiastique étoit si severe, que les homicides volontaires, & quelques autres crimes, attiroient une excommunication, dont le coupable n'étoit jamais absous, non pas même à l'article de la mort.

Leurs Eglises étoient sales, peu ornées, & baties à la maniére des Pagodes ou Temples des

des Gentils. Nous avons déja remarqué qu'ils n'avoient point d'Images : cela ne se doit point entendre des figures de la Croix, dont toutes leurs Eglises étoient remplies, & pour lesquelles ils avoient une grande veneration. Ces Croix, selon le raport de Gouvea, étoient semblables à la Croix miraculeuse de Meliapour, de laquelle on peut voir la figure dans la Chine Illustreé du Pere Kircher.

Mais, il est tems de venir au Synode de Diamper, dont ce qui vient d'être raporté facilitera l'intelligence en plusieurs endroits. Les Decrets que Menezes lut en cette Assemblée n'ont encore jamais paru qu'en Langue Portugaise (a); ce qui m'a fait prendre la resolution d'en donner des Extraits un peu circonstanciez. J'espere qu'ils ne déplairont point aux personnes qui ont du goût pour l'Histoire & les Antiquitez Ecclesiastiques.

Tous les Caçanares & les Deputez de la Nation s'étant assemblez à Diamper, l'Archevêque de Goa nomma huit des plus celebres Prêtres du Diocése. Il les assembla avec l'Archidiacre, & leur lut en particulier tous les Decrets qu'il avoit composez pour le Synode. Il leur permit de faire leurs objections; & sur leurs avis il en reforma quelques uns, quoique dans les autres il demeurât attaché à son prémier sentiment, & tachât de les convaincre par l'Ecriture, si l'Historien Portugais est croiable par raport à cette derniére circon-

(a) J'ai appris depuis peu qu'ils ont été imprimez traduits en Anglois par le Docteur Geddes.

ſtance. Lorſqu'il s'agiſſoit des coûtumes & des mœurs du païs, Menezes appelloit quatre des plus anciens Deputez Laïques, à qui il rendoit compte des changemens qu'il prétendoit introduire.

Après cet examen ſecret le Synode commença le troiſiéme Dimanche d'après la Pentecôte, le 20. de Juin, l'an 1599. Tout le Chapitre de Cochin & pluſieurs Eccleſiaſtiques de la même ville ſe rendirent à Diamper avec la Muſique de cette Cathedrale Portugaiſe, pour rendre plus ſolemnelle, & plus pompeuſe aux yeux des Chrêtiens Malabares la Meſſe Pontificale que Menezes devoit celebrer à l'entrée du Synode. Don Antoine de Noronha Gouverneur de Cochin, tous les Magiſtats de cette ville, & pluſieurs autres perſonnes, tant de la Nobleſſe que du Tiers-Etat, voulurent auſſi être préſens à une Aſſemblée où ils eſperoient de voir mettre la derniere main à une Union qu'ils croioient ſi utile à leur nation, & qu'ils deſiroient depuis tant d'années.

L'Archevêque avoit ordonné que tous les Prêtres celebreroient la Meſſe ce jour-là, & que les autres tant Eccleſiaſtiques que Laïques recevroient la communion, pour demander à Dieu dans leurs priéres un heureux ſuccès de l'Aſſemblée, pendant la durée de laquelle on chanteroit à cette intention les Litanies tous les matins & tous les ſoirs, prémierement en Syriaque, & enſuite en Latin.

SY-

SYNODE DE DIAMPER.

PREMIERE SESSION.

LEs choſes ainſi reglées, après la celebration de la Meſſe Pontificale, & une prédication du P. François Roz Jeſuite, ſur l'obéiſſance que tous les Chretiens doivent à l'Egliſe Romaine, Menezes s'étant aſſis dans un fauteuil au pied de l'Autel, on lut à haute voix les Préliminaires de la prémiére Seſſion. Ils contiennent en pluſieurs paroles ce que je vais tâcher de raporter en peu de mots.

L'an de Nôtre Seigneur 1599. le 20. de Juin, la ſeptiéme année du Pontificat de Clement VIII. & la prémiere du Regne de Philippe ſecond Roi de Portugal & des Algarves, Don François de Gama Comte de Vidigeyra étant Admiral & Vice-Roi des Indes, l'Illuſtriſſime & Reverendiſſime Don Alexis de Menezes Archevêque de Goa & Primat des Indes a aſſemblé un Synode Diocesain, conformement aux Sacrez Canons, dans le lieu de Diamper ſujet au Roi Gentil & Infidelle de Cochin, dans l'Egliſe dediée à tous les Saints, ſituée dans le Diocéſe d'Angamale, où ont été appellez tous les Prêtres, & les Deputez élus des Villes & Bourgs du païs.

Après avoir rendu graces à Dieu qui a calmé & pacifié tous les troubles que le Demon ennemi de tout bien avoit excitez pour empêcher la celebration de cette Aſſemblée, l'Illuſtriſſime Metropolitain aiant celebré une

Messe Pontificale (a), pour demander à Dieu l'abolition du Schisme, & parlé au Peuple sur les faits dont il s'agit dans cette Assemblée, étant revêtu de ses ornemens Pontificaux, a commencé l'Office des Synodes, tel qu'il est contenu dans le Pontifical Romain: après quoi s'étant assis dans un fauteuil, & aiant fait asseoir les Prêtres & les Deputez. Il leur a dit qu'il celebroit ce Synode autorizé de deux Brefs du Pape Clement VIII. par lesquels Sa Sainteté lui a recommandé le gouvernement de cette Eglise vaquant par la mort de l'Archevêque Mar Abraham. Après qu'on eut lû ces deux Brefs traduits en langue vulgaire, Menezes ajoûta qu'aiant peu de connoissance de la langue du païs, il avoit besoin d'être pourvû d'un fidelle Interprete, qui fût bien entendu dans les matiéres Ecclesiastiques. On élut aussi-tôt d'un consentement unanime Jacob Caçanare de Pallurty, homme également versé dans les langues Portugaise & Malabare, auquel après qu'il eût prêté serment de se bien & fidellement acquiter de cette charge, le Reverendissime Metropolitain, pour plus grande sûreté, ajoignit les Peres François Roz & Antoine Toscan Jesuites du College de Vaïpicota l'un & l'autre savans dans la langue Malabare, aussi bien que plusieurs autres tant Portugais que naturels du païs présens dans la même Assemblée.

Lorsque les choses furent ainsi reglées, Menezes demanda aux Assistans s'ils consentoient

(a) *Ad tollendum Schisma*

à la tenue du Synode, dans lequel il s'agissoit de bannir toutes les erreurs anciennes, de rendre obéïssance au Pontife Romain Pasteur Universel de l'Eglise, Successeur de Saint Pierre & Vicaire de Jesus Christ, & de retrancher tous les abus qui s'étoient glissez tant dans l'administration des Sacremens que dans les autres Rits & Usages Ecclesiastiques. Ils répondirent d'un commun accord qu'ils y consentoient. Cette réponse des Membres du Synode donna lieu à une courte Remontrance du Prélat, qui servit de Prélude à quelques Decrets, dont je vais raporter briévement le contenu.

Décrets de la Prémiére Session.

Les deux premiers Decrets ordonnent que nul de ceux qui se trouvoient alors dans l'Assemblée, soit qu'il fût Ecclesiastique ou Laïque, n'eut à s'absenter sous peine d'excommunication, sans une permission expresse du Metropolitain; ni même à se retirer le Synode étant fini, avant que d'en avoir signé de sa propre main tous les Decrets. A cette défense est jointe une Exhortation à toute l'assistance de proposer au Prelat de bouche ou par écrit ce que chacun d'eux pourra juger utile pour le bien du Diocése. Ces ordres sont suivis d'une Declaration que de tout ce qui sera agité ou conclu dans le Synode on ne pourra former aucun prejugé en faveur ou contre qui que ce soit, ni contre aucune Eglise ou Paroisse du Diocese, par raport à leurs droits de préseance & à leurs Privileges anciens qui seront conservez en leur entier.

Le

Le quatriéme Decret regle les Messes & les Priéres qu'on devoit dire pendant le cours de l'Assemblée. Le cinquiéme défend sous pei- d'excommunication toute Assemblée particuliére, sans l'aveu du Prélat, par raport aux matiéres dont le Synode s'est reservé la connoissance.

Cette prémiere Session se passa tranquillement en public; mais ce ne fut pas la même chose en particulier. Menezes, qui avoit des espions par tout, ne tarda pas à être informé des murmures & de la douleur intérieure de plusieurs Caçanares, qui se plaignoient entre eux de la violence avec laquelle on les separoit du Patriarche de Babylone, qni les gouvernoit depuis tant d'années, & à qui ils croioient apartenir de plein droit. Ces plaintes n'epouvantérent point le Prélat, qui s'y étoit bien attendu.

SECONDE SESSION.

LE jour suivant Menezes aiant celebré une Messe basse & recité l'Office du second jour du Synode, selon les Rubriques du Pontifical Romain, fit ordonner à tous les Membres de l'Assemblée, de faire entre ses mains une Profession de Foi publique en Langue Malabare. Pour y inviter les autres par son exemple, il posa sa Mitre sur l'Autel, devant lequel il se mit à genoux en habits Pontificaux. Alors aiant en main les Evangiles, c'est à dire le Missel, & une Croix d'argent, où il y avoit, à son dire, une relique de la vraie Croix de Nôtre Seigneur, il pro-

prononça la Profeffion de Foi en fon nom, & en celui de tout le Peuple du Diocéfe d'Angamale.

Cette Profeffion de Foi, raportée tout au long dans les Actes du Synode, ne différe de celle qui eft contenuë dans la Bulle de Pie IV. de laquelle on a une infinité d'éditions, qu'en ce qui a raport aux Dogmes de Chrêtiens Malabares, & des Neftoriens qui font fous l'obéiffance du Patriarche de Moful. Voici principalement à quoi cela fe réduit.

„ Je crois que la très fainte Vierge Nôtre Dame eft proprement & veritablement Mére de Dieu, & qu'elle doit être ainfi appellée par tous les fidelles, parce qu'elle a réellement & veritablement enfanté felon la chair fans aucunes douleurs ou fouffrances le vrai Fils de Dieu fait vrai Homme ; qu'elle eft toûjours demeurée Vierge très pure dans l'enfantement, avant l'enfantement, & après l'enfantement, n'aiant jamais été fouillée d'aucune tache de peché actuel.

„ Je condamne & j'anathematize en particulier la diabolique & perverfe Herefie des Neftoriens avec fon Auteur pervers Neftorius, & fes faux Docteurs Theodore [de Mopfuefte] & Diodore [de Tarfe], tous ceux qui les ont fuivis & qui les fuivent, lefquels feduits & trompez par le Demon, ont l'impiété de mettre deux perfonnes & deux fuppôts en Jefus Chrift Nôtre Seigneur, & difent que le Verbe Eternel n'a point pris chair humaine en unité de Perfonne, mais par forme d'habitation & de demeure comme

„ me dans un Temple; qu'on ne doit pas se
„ servir du terme de Dieu Incarné, & que la
„ Sainte Vierge ne doit point être appel-
„ lée Mere de Dieu, mais Mere de Christ.
„ Tous lesquels sentimens je rejette, j'anathe-
„ matize, comme des Herésies Diaboliques;
„ & je crois, embrasse, & approuve tout ce
„ qu'a determiné sur ces matiéres le saint Con-
„ cile d'Ephése, dans lequel, par ordre du
„ Pontife Romain Celestin Prémier, présida
„ le Bienheureux Saint Cyrille Patriarche
„ d'Alexandrie. Je confesse que ce Prélat est
„ saint, jouissant de Dieu, & que ceux qui
„ le blasfément sont privez du salut éternel.

Ce sont là les deux principaux Articles que Menezes ajouta à la Profession de Foi, où l'on peut admirer encore une fois l'ignorance & la temerité de ce Prélat, qui ose anathematizer la memoire & la personne de Diodore de Tarse sur lesquelles l'Eglise ancienne & moderne n'ont jamais prononcé. Je ne dirai rien de la Sainteté qu'il attribuë à Cyrille. Il est à souhaiter qu'il ait trouvé misericorde auprès de Dieu. Cependant, on ne sauroit disconvenir, quand on envisage de sens froid, & sans prévention, son Histoire & sa Conduite qui ont fait naître deux terribles Schismes, que depuis le commencement de l'Eglise jusqu'à nôtre tems, aucun Docteur Ecclesiastique n'a causé plus de maux & de dommages que lui. Je ne copierai point non plus l'Article de cette Profession de Foi où les Chrêtiens Indiens promettent à l'avenir obéissance à l'Evêque de Rome, & où le Patriarche de Babylone est à peu près chargé des mêmes malédic-
tions

tions que Nestorius l'a été dans l'Article précédent.

L'Archevêque aiant prononcé cette Confession de Foi dans les termes que nous venons de raporter, il se fit un murmure dans l'Assemblée. Ces Chrétiens dirent qu'ils n'avoient aucun besoin de faire une nouvelle Profession de Foi, qui donneroit à penser que jusqu'alors le Christianisme leur avoit été inconnu. Le Prélat pour les appaiser leur fit entendre que tous les Chrêtiens étoient obligez de faire Profession de leur Foi, lorsqu'ils en étoient requis, ou lorsqu'il s'élevoit quelque doute sur l'integrité de leur Croiance; que lui, qui étoit Chrêtien, Pere & Prélat de tous les Chrêtiens Orientaux, aiant fait cette Profession, il étoit bien raisonnable qu'ils la fissent eux mêmes qui jusqu'alors aiant été separez de la Sainte Eglise Romaine, donneroient par cette action des preuves de l'obéissance qu'ils lui promettoient pour l'avenir.

Les mesures étoient trop bien prises pour que ces raisons manquassent de produire leur effet sur des gens qu'on n'avoit pas assemblez pour dire leur Avis, mais pour obéir à tout ce qu'on voudroit exiger d'eux. Ainsi l'Archidiacre fit la Profession de Foi pour lui & pour toutes les Eglises de son Diocése. Ensuite Jacob Caçanare de Palliurty Interprete du Synode monta dans la chaire du Prédicateur, & lut lentement & à haute voix la même Profession de Foi, pendant que toute l'Assemblée à genoux repetoit après lui les mêmes paroles. La lecture finie tous les Caçanares s'approchérent l'un après l'autre de l'Ar-

l'Archevêque, & firent à genoux ferment fur le Miffel & fur la Croix de fe conformer defformais à ce qui venoit d'être lû, & de vivre & mourir dans cette Croiance; ce qu'ils confirmérent par une formule abbregée dont Menezes exigea la fignature de chacun d'eux en particulier.

Pendant cette derniére action un des Caçanares de l'Affemblée, homme de grande autorité, riche, & Favori du Roi de Turubulé, fe leva & attira jufqu'à foixante & dix perfonnes fous le porche de l'Eglife, fans compter un grand nombre d'autres qui commençoient à defiler pour fe joindre à lui. Le tumulte & le bruit que ces gens exciterent donna un peu à penfer à l'Archevêque. Il leur députa deux des plus honorables Chrêtiens de l'Affemblée, pour leur ordonner de faire favoir le fujet de leur mécontentement. La réponfe fut que ces Chrêtiens fouhaitoient, que puis qu'on les mettoit fous l'obéiffance du Pape & des Evêques Portugais, le Roi de Portugal les prît fous fa protection, & les délivrât des tributs qu'ils païoient aux Rois Gentils, en particuculier d'une impofition onereufe que le Roi de Cochin avoit inventée, & que les autres Rois de la Côte commençoient à imiter, s'appropriant une portion de l'heritage des morts, en qualité, difoient ils, de leurs Fils ainez, ce qui ruinoit la plus part des familles.

Cette plainte du Caçanare n'étoit qu'un prétexte. Sa veritable intention étoit d'interrompre le ferment que fes Confréres prêtoient entre les mains du Prelat, qui lui ordonna de rentrer, & promit qu'on auroit égard à fes remon-

monstrances. Presque tous les autres Ecclesiastiques s'étant tenus attachez à l'Archevêque, il falut que celui-ci & ceux qui l'avoient suivi fissent le même serment que les autres. Ainsi cette opposition mal inventée & mal executée n'eut aucune suite dangereuse. L'action finit par le serment des Diacres, des autres Clercs, & de tous les Deputez des Eglises.

Cette seconde Session, qui fut comme l'ame des suivantes, finit par un Decret, qui ordonnoit à tous les Prêtres & Ecclesiastiques absens de faire la même Profession de Foi, & de signer le Formulaire du Synode, reglant la même chose par raport à tous ceux qui à l'avenir seroient promus aux Ordres sacrez, & déclarant excommuniez & sujets à tous les châtimens conformes aux sacrez Canons tous ceux qui refuseroient de le faire.

L'Archevêque de Goa avoit tout sujet d'être content de la conduite des Chrêtiens Malabares. Pour leur donner des preuves de sa reconnoissance & de sa tendresse, il fit appeller sur la fin de la Session Don Antoine de Noronha Gouverneur de Cochin, auquel il dit en présence des Magistrats qui l'avoient accompagné, & de toute l'Assemblée du Synode, qu'il lui recommandoit les Chrêtiens de Saint Thomas, qui venoient de se soûmettre à l'Eglise Romaine & d'anathematizer leurs erreurs; qu'il le prioit de les recevoir sous sa protection au nom du Roi de Portugal, Protecteur & Défenseur de tous les Catholiques des Indes, sauf néanmoins les Droits des Princes & des Rois dont ils étoient vassaux. Menezes ajou-

ta ces derniéres paroles, dit Gouvea, pour satisfaire les Rois Païens qui se défioient fort de cette Union & du Synode, où ils avoient presque tous leurs espions, en particulier le Roi de Cochin, qui avoit son prémier Ministre d'Etat accompagné d'un autre Officier sur les lieux. Ce Prince soupçonnoit que l'Archevêque vouloit rendre les Chrêtiens Malabares vassaux du Roi de Portugal, & il appelloit *la marque des Portugais*, le Chrême que Menezes mettoit sur le front des Chrêtiens.

Don Antoine Gouverneur de Cochin se mit à genoux devant l'Archevêque, & sans vouloir se lever, non plus que les Magistrats & les Nobles de sa suite, il dit les larmes aux yeux, que puis qu'il voioit les Chrêtiens de Saint Thomas reduits à l'obéissance du Souverain Pontife, il les prenoit sous sa protection, au nom du Roi de Portugal, eux & leurs Eglises, leurs Villes & leurs Bourgs, & chacun d'eux en particulier, en tout ce qui concernoit les interêts de la Religion Chrêtienne. Pour rendre cette promesse plus autentique, on en passa incontinent un Acte au nom du Gouverneur & de la Ville de Cochin. Le Prelat delivra cet Acte aux Chrêtiens, afin qu'ils le gardassent dans les Archives d'Angamale.

Cette derniere demarche fut de grand usage à l'Archevêque. Elle lui procura la bienveillance de ces Chrêtiens, & fit naître dans leurs esprits un grand respect pour sa personne. Ils ne purent voir sans étonnement abatu à ses genoux le Gouverneur de Cochin qui étoit un vénérable vieillard; d'ailleurs si grand Seigneur

en

en ces païs-là, qu'il alloit au moins de pair avec les Rois Indiens de la Côte.

Cette Seſſion & le reſte qui vient d'être raporté finit à trois heures après Midi. A peine Menezes avoit eu le tems de ſe repoſer un peu, lorſque le Premier Miniſtre du Roi de Cochin, vint le voir ſous prétexte de lui rendre viſite. Au fond ſa principale vûë étoit de découvrir à quoi aboutiſſoit cette obéiſſance que les Chrêtiens du païs avoient promiſe au Pape. Menezes le prevint là-deſſus & lui dit d'avertir le Roi qu'il n'avoit aucun ſujet de craindre; que dans tout ce qui s'étoit fait, il ne s'étoit rien paſſé contre ſon ſervice; puis qu'entre lui & les Chrêtiens Malabares il ne s'agiſſoit que des Articles de Foi de la Religion Chrêtienne, à laquelle plus ils ſeroient attachez, & plus ils ſeroient fidelles à leur Roi. Cet Officier parut ſatisfait, & temoigna à l'Archevêque qu'on l'avoit déja d'autre part informé de la même choſe. Il s'offrit de de reſter plus long-tems à Diamper ſi ſa préſence y étoit de quelque utilité. Menezes le remerica, en l'aſſurant que pour ſa ſûreté, il avoit aſſez du Commandant que le Roi de Cochin entretenoit ſur les lieux.

TROISIEME SESSION. (*)

QUATRIEME SESSION.

LE Protocolle de l'Archevêque le Goa, je veux dire l'Ordre des Decrets qu'il avoit

 ap-

(*) On la trouvera ci-deſſous après la VI, par la raiſon qu'on en verra dans l'*alinea* qu'on va lire.

apportez tout dreſſez au Synode, regloit à la troiſiéme Seſſion tout ce qui concernoit les Articles de Foi de l'Egliſe Romaine & les Erreurs des Chrêtiens de Saint Thomas. C'eſt auſſi dans cet ordre qu'ils ſe trouvent dans l'impreſſion Portugaiſe de ces Actes. Les Caçanares & les Deputez du peuple, qui furent avertis des matiéres qu'on alloit traitter, & qui apprirent qu'il ſe liroit dans ces Decrets diverſes choſes qui ne ſeroient point honorables à leur Egliſe, & couvriroient de confuſion leurs perſonnes en preſence des Portugais, priérent l'Archevêque de renvoier à deux jours de là les Decrets qu'il avoit reſolu de lire dans cette Seſſion. Les Portugais devoient alors être abſens, parce qu'ils avoient reſolu de celebrer la Fête de Saint Jean à deux lieuës de Diamper, dans une Bourgade appellée le petit Paru, où il y avoit une Egliſe des Chrêtiens de Saint Thomas, ſous l'invocation de Saint Jean. Menezes ne crut pas pouvoir leur refuſer cette legere ſatisfaction. Il tranſpoſa par complaiſance pour eux, l'ordre déja reglé des Seſſions de ſon Synode, en faiſant paſſer la quatriéme, la cinquiéme, & la ſixiéme avant la troiſiéme, qui conſerve pourtant dans l'edition des Actes le rang qui lui avoit d'abord été aſſigné. Je ſuivrai ici l'ordre des tems, & je raporterai les Decrets de la quatriéme Seſſion, celebrée le troiſiéme jour hors du rang qu'elle occupe dans les Actes.

Cette Seſſion où il n'y avoit qu'à lire & à approuver, dura néanmoins depuis ſept heures du matin juſqu'à onze; & après midi depuis deux juſqu'à ſix. Le même ordre fut ſuivi pen-

pendant le reste du Synode; de telle sorte qu'il y eut des jours qu'on expedia deux Sessions, une le matin, & l'autre le soir. La longueur de celle-ci fut moins causée par la multitude des Decrets que par les oppositions des Caçanares, & des Deputez, qui de tems en tems proposoient leurs objections, auquelles l'Archevêque tâchoit tranquillement de satisfaire. Les six principaux du peuple que le Prélat avoit gagnez, le servirent fort utilement. Ils se levoient de leurs places lorsque les difficultez sembloient l'exiger, appuioient les Decrets en y donnant leur consentement, ce qui imposoit silence au reste de l'Assemblée. Quelques Caçanares, peu contens de cette conduite, representerent à l'Archevêque qu'il n'étoit pas juste que des Laïques s'attribuassent tant d'Autorité dans une Assemblée Ecclesiastique, & qu'il étoit à propos de leur imposer silence. Menezes répondit qu'il approvoit fort que les Prêtres parlassent les premiérs, mais au reste qu'il ne pouvoit pas empêcher de parler en leur rang des gens respectables par leur autorité & par leur âge, qui d'ailleurs avoient été solemnellement députez au Synode, où par consequent ils avoient voix comme les autres. Cette réponse ferma la bouche aux murmurateurs, & maintint dans leur prétendu Droit ces six Deputez, qui rendirent pendant tout le cours de l'Assemblée des services si considerables à l'Archevêque de Goa, qu'après la fin du Synode il leur témoigna sa reconnoissance par des priviléges fort distinguez, qu'il leur accorda à eux & à leurs descendans.

Il y eut d'autres Ecclesiastiques qui voiant que tout ce qui se passoit n'aboutissoit qu'à la ruine entiere de leurs Coutumes anciennes, & des Dogmes ausquels ils avoient jusqu'alors été attachez, resolurent de declarer hautement & en pleine Assemblée, qu'ils desapprouvoient tous les Decrets de Menezes, & qu'ils vouloient demeurer fermes dans leur ancienne Croïance, sans se départir jamais de l'Obéïssance qu'ils croioient devoir au Patriarche de Babylone. Le courage leur manqua dans l'occasion ; ils se rendirent comme les autres : ce que Gouvea remarque comme un evenement miraculeux. C'est assez parlé de ces mouvemens inutiles & mal concertez. Je passe aux Decrets de la quatriéme Session. Ils sont au nombre de vingt-trois & ne traittent que du Batême & de la Confirmation.

I. & II. *Decrets.* Menezes, après avoir établi selon les Dogmes de l'Eglise Romaine le nombre de Sept Sacremens, regle dans le premier & le second Decret la forme legitime du Batême. En établissant celle qui est en usage dans l'Eglise Latine, il defend sous peine d'excommunication de se sevir des anciennes qui étoient les seules connuës parmi les Chrêtiens Malabares. Les voici (a), „ Pierre „ ou Jean est batizé & initié au nom du Pere. „ Amen. Au nom du Fils. Amen. Au nom „ du

(a) *Baptizatus est & perfectus N, in nomine Patris. Amen. in nomine, Filii. Amen. in nomine Spiritus Sancti. Amen.* On trouve quatre formes de l'Administration du Batême dans les Eglises Syriennes du Rit Jacobite, dans l'Euoplie de Fauste Nairon, pag. 126. 127. Elles ne different point de celles des Nestoriens.

„ du Saint Esprit. Amen. Autrement. Un „ tel Serviteur de Jesus Christ est batizé &c. L'Archevêque Portugais appelle cette derniére la forme des Grecs, & la proscrit. Ignorance d'autant plus inexcusable, qu'elle étoit accompagnée d'une témerité & d'une hardiesse étonante. Je m'engagerai point ici dans une vaine Digression pour prouver que ces formes d'administrer le Batême ont été en usage dans les tems les plus reculez de l'Antiquité Ecclesiastique, & que le triple *Amen* qu'elles contiennent a raport à la triple Immersion qui étoit autrefois pratiquée en Occident, & qui l'est encore aujourdui dans toutes les Eglises Orientales.

Les deux Decrets suivans sont plus raisonnables. Il se trouvoit des personnes parmi ces Chrêtiens qui, étant nées dans des lieux éloignez des Eglises, n'avoient point été batizées dans leur enfance, & qui aiant honte de l'avouer ne laissoient pas de se presenter à la Communion & d'y participer comme les autres; ce que l'Archevêque de Goa represente avec justice comme un abus déplorable. Pour y obvier il ordonne au Prêtres des Eglises de faire à cette occasion d'exactes recherches, & de bâtizer en secret ceux qui ne l'auroient jamais été. Il veut de plus qu'on bâtisse des Eglises, & qu'on établisse des Paroisses dans ces lieux écartez; & qu'en attendant que cela se puisse faire commodement, les Prêtres des Paroisses voisines en aient soin, & administrent le Batême à ceux qui ne l'auront point reçu.

V. & VI. Le cinquiéme Decret regle le Batême des enfans libres & des esclaves au hui-

tiéme jour, ſelon la coûtume Judaïzante des Portugais. Le ſixiéme corrige un abus de ces Egliſes Indiennes, qui privoient injuſtement du Batême les Enfans des Excommuniés.

VII. & VIII. Le ſeptiéme Décret ordonne à tous ceux qui ſeront préſens aux enfantemens de batiſer l'Enfant s'il ſe trouve en danger de mort. Le huitiéme exhorte les Chrêtiens à ſe ſervir de Sages-Femmes Chrêtiennes, qu'on aura ſoin d'inſtruire de la forme du Batême, évitant déſormais de ſe ſervir des accoucheuſes Païennes, qui dans ces occaſions pratiquent à l'egard de l'enfant nouveau né, diverſes ſuperſtitions contraires à l'eſprit du Chriſtianiſme.

IX. & X. Le neuviéme Decret ordonne aux Chrêtiens de faire batizer les enfans eſclaves, & de travailler de toutes leurs forces quoique ſans violence à l'inſtruction des Eſclaves adultes. Le dixiéme defend de vendre des enfans Chrêtiens aux Infidelles ſous peine d'excommunication, dont on ne pourra être abſous que par le rachat de l'enfant, & une amande à l'Egliſe du lieu, égale au prix de la vente de l'enfant.

XI. & XII. L'onziéme Decret ordonne aux Chrêtiens du Diocéſe d'avoir ſoin de recueillir & de faire élever dans la Religion Chrêtienne les enfans que les Païens par une ſuperſtition Diabolique fondée ſur les jours heureux & malheureux expoſoient dans les bois à la merci des bêtes ſauvages. Le douziéme regle ce qui ſe doit pratiquer à l'égard des enfans qu'on trouve à la porte des Egliſes.

XIII. Le treiziéme Decret concerne le Batême

téme des adultes Gentils qui embrassent la Foi. Menezes veut, qu'on les instruise en sorte qu'ils sachent au moins faire le signe de la Croix, reciter l'Oraison Dominicale, la Salutation Angelique, le Symbole des Apôtres, & les Commandemens de Dieu. En cas de mort pourtant il veut qu'on se contente de moins, & qu'il suffise du temoignage qu'ils rendront du veritable desir qu'ils ont d'embrasser la la Foi. A cette occasion le Prelat se plaint du peu de zele que les Caçanares avoient eu jusqu'alors d'étendre la Foi parmi les Infidelles, & il les exhorte à changer de conduite.

XIV. & XV. Le quatorziéme établit l'usage des saintes Huiles, qui par le passé avoit été inconnu dans tout le Diocése. Le quinziéme établit selon la coûtume de l'Eglise Romaine le degré d'affinité spirituelle que contractent les Parrains & les Marreines autant avec l'enfant qu'ils tiennent sur les fonds, qu'avec le Pere & la Mere de cet enfant: affinité qui ne leur permet pas de contracter mariage entre eux, sans une dispense particuliére du Pape, qui ne l'accorde que fort rarement & pour des raisons importantes.

XVI. & XVII. Le seiziéme exhorte les Chrêtiens à imposer à leurs enfans plûtôt des noms du Nouveau Testament que de l'Ancien. On laisse pourtant à leur liberté de se servir des noms d'Abraham, de Jacob, de Zacharie, & de quelques autres établis dans le Diocése par un long usage. Pour le nom de Jesus, le Prelat défend de continuer de le donner à personne, & il ordonne à ceux qui le portent de changer de nom lorsqu'ils re-

cevront le Sacrement de Confirmation. Le XVII. defend aux Chrêtiens de changer à l'avenir le nom de Batême qui aura été donné à leurs enfans dans l'Eglise.

XVIII. XIX. & XX. Le dixhuitiéme Decret defend les Disputes qui arrivoient souvent entre ces Chrêtiens sur la préséance, lorsqu'il y avoit plusieurs enfans à batizer. Le dixneuviéme ordonne de bâtir des Fonds Baptisinaux dans toutes les Eglises, & le vingtiéme d'avoir par tout des Livres Baptistares pour conserver la memoire des Batêmes qui auront été administrez dans chaque Paroisse du Diocése.

Ces vingt Decrets concernant le Batême furent lûs le matin du troisiéme jour de l'Assemblée. L'après midi on en lut trois autres précedez d'une espece de Preface touchant le Sacrement de Confirmation.

Le premier de ces Decrets se plaint de ce que jusqu'au tems présent les Chrêtiens du Diocése d'Angamale n'ont eu la connoissance ni l'usage de ce Sacrement, dont on tâche d'établir la necessité, en declarant que l'Evêque en est l'unique & le legitime Ministre. Le second insiste à recommander l'usage & l'institution de ce Sacrement, & Menezes se plaint des resistances, qu'il qualifie de sacrileges, que plusieurs de ces Chrêtiens y avoient faites au commencement des visites de l'Archevêque, defendant d'en user ainsi à l'avenir sous peine d'exommunication. Enfin le troisiéme commande à ceux qui se presenteront pour être confirmez d'avoir un Parrain & une Marraine comme au Batême, avec lesquels ils contracteront les mêmes degrez d'affinité spirituelle.

On

On peut obſerver ſur ces derniers Decrets qu'il n'y a rien de mieux établi entre tous les Miſſionaires des derniers tems, que l'ignorance des Chrêtiens Orientaux par raport aux deux Sacremens de la Confirmation & de l'Extreme-Onction. Sans parler des Actes du Synode de Diamper, Gouvea l'inculque plusieurs fois dans ſon Hiſtoire. Les Jeſuites Alfonſe Mendez Patriarche d'Ethiopie, Emmanuel Almeyda, & Baltazar Tellez (a), témoignent la même choſe des Abyſſins. Les Armeniens, je parle de ceux qui ne ſont point unis à l'Egliſe Romaine, ignorent auſſi l'uſage de ces deux Sacremens, comme l'avouë Galanus, Tome ſecond de la ſeconde Partie, pag. 440. & ſuivantes.

Cependant; un fait ſi clair eſt aujourd'hui conteſté, non ſeulement par des Théologiens Scholaſtiques, mais encore par quelques Controverſiſtes modernes, de qui on auroit ſujet d'eſperer plus de candeur & de ſincerité. Les Sacremens, fixez depuis environ cinq ſiécles au nombre de ſept, paſſent chez ces Meſſieurs pour une Tradition bien établie, quoiqu'ils n'en puiſſent fournir aucune bonne preuve tirée de l'Antiquité, & que nous trouvions dans le douziéme ſiecle Saint Bernard, qui a mis au nombre des Sacremens la Ceremonie de laver les pieds qui ſe pratique le Jeudi Saint; & que dans le ſiécle précedent le Cardinal Pierre Damien, qui au moins ne devoit pas ignorer ſon Catéchiſme, compte & articule exactement douze Sacremens de la Loi nouvelle.

On

(a) Hiſtoire d'Ethiopie. Livre I. cap. 37. pag. 91.

On a donc ſujet de ſe plaindre du défaut de candeur de feu Mr. Simon & de Mr. l'Abbé Renaudot, qui aſſurent l'un & l'autre, contre le témoignage des Eccleſiaſtiques de leur Communion qui ont été ſur les lieux, que ces deux Sacremens ſont connus & adminiſtrez dans les Egliſes Orientales. (a) „ L'Archevêque [Menezes] ſe trompe, dit Mr. Simon, quand „ il dit que les Chrêtiens de St. Thomas n'avoient aucune connoiſſance de la Confirmation, ni de l'Extreme-Onction, dont ils „ ignoroient même les noms. „ Mais ſi Menezes, après un long ſejour parmi ces peuples, & des entretiens continuels avec leurs Eccleſiaſtiques, s'eſt trompé dans un fait, dont il lui étoit ſi aiſé de s'éclaircir, qui nous aſſurera que Mr. Simon, qui n'a jamais été ſur les lieux, & qui n'a point lû les Livres de ces peuples, eſt un meilleur guide pour nous conduire à la connoiſſance de leurs obſervances Eccleſiaſtiques? Menezes n'agiſſoit point ſeul: il étoit dirigé dans tous ſes travaux par des Jeſuites ſavans dans les langues Syriaques & Malabares, qui n'avoient point d'autre application que d'étudier les Livres & les mœurs de ces Chrêtiens. Nul des Decrets du Synode de Diamper ne paſſa avant que d'avoir été lû dans l'Aſſemblée traduit en langue Malabare, afin que ces peuples & leurs Eccleſiaſtiques fuſſent informez de tous les nouveaux reglemens qu'on vouloit introduire en leur Egliſe, & de tous les defauts qu'on y trouvoit. De ſor-

(a) Hiſtoire Critique de la Créance des Nations du Levant. pag. 113.

ſorte que quoiqu'en diſent ces Controverſiſtes, qui veulent trouver par toute la terre les Dogmes de leur Egliſe, & le nombre de ſes Sacremens, on ne ſauroit, ſans une temerité condamnable, donner le dementi à tant de témoins oculaires, & irreprochables ſur de pareils faits.

Il eſt vrai que le nombre des Sept Sacremens aiant été une fois établi par les Scholaſtiques, quelques Orientaux, qui pendant le tems des Croiſades ont eu commerce avec les Latins, les ont imitez en cela; ſoit qu'ils cruſſent le dogme veritable, ou que leur ignorance les portât à admettre facilement ce nombre ſeptenaire, qui de tout tems à paſſé pour quelque choſe de ſacré.

Un Docteur Armenien appellé Vardanés, qui vivoit il y a près de quatre cens ans, admet le nombre des Sept Sacremens, mais d'une maniére fort differente de l'Egliſe Romaine. En voici le denombrement raporté par Galanus dans les propres termes de l'Auteur. Je les traduirai ſur l'Armenien, la verſion de Galanus n'étant pas tout à fait exacte. (a) „ „ Le premiér eſt le batême; le ſecond, l'offrande [ou la celebration de la Liturgie;] „ le troiſiéme, la benediction du *Myron*, „ que les Francs appellent le Chrême; le „ quatrieme, (b) l'impoſition des mains; le „ cinquiéme, le mariage; le ſixieme, l'huile dont on oint les malades & les penitens; „ & le ſeptiéme, les ceremonies des funerail- „ les.

(a) Galanus. Tom. 2. ſecund. part. pag. 440.

(b) Le mot Armenien repond au Grec χειροτονία.

„ les. Les Latins mettent la penitence au „ nombre des Sacremens; mais ce Sacrement „ n'est autre chose que l'huile dont on oint les „ penitens & les infirmes. „ Je ne m'arrêterai point à cette énumeration bizarre de Sacremens, où l'on ne voit qu'une imitation affectée de l'Eglise Romaine, à laquelle néanmoins Nardanés étoit fort contraire: mais je ne puis me dispenser de parler du *Myron*, dont effectivement presque tous les Orientaux font un Sacrement. C'est une espece de bâume ou d'onguent, dont ils se servent non seulement dans l'administration du Batême, mais encore en diverses autres occasions. Ils regardent la benediction prononcée sur le *Myron* comme une benediction inhérente & Sacramentale. Parmi les Oeuvres de Gregoire de Nareka dans la haute Armenie, qui vivoit dans le dixiéme siécle, & qui est un des Peres de l'Eglise Armenienne, il y a une espece d'Homilie sur le *Myron*, où les louanges de ce bâume sont portées aussi loin que celles de l'Eucharistie dans les Ouvrages des Peres anciens. Cette Homilie est la XCIV. dans l'Edition de Constantinople procurée l'an 1700. par Menas Patriarche Armenien de Jerusalem. Pour ne rien citer d'un Livre qui est extremement rare, & que peu de personnes entendent, je me contenterai de raporter un passage de Vardanés tel que je le trouve dans Galanus (c). „ Nous voions des yeux du corps dans l'Eu„ charistie du pain & du vin, & par les yeux „ de la Foi & de l'entendement nous conce-

vons

(a) Tom. 2. secund. part. pag. 451.

„ vons le corps & le ſang de Jeſus Chriſt;
„ de même que dans le *Myron* nous ne voions
„ que de l'huile; mais par la Foi nous y ap-
„ percevons l'Eſprit de Dieu. „ Cela ſuffit pour faire connoître un nouveau Sacrement propre à ces Orientaux, & inconnu à l'Egliſe Romaine. Je remarquerai ici en paſſant, que ceux qui après Ricaut, Thevenot, & Chardin, diſent que la langue Armenienne n'a point de mot pour exprimer celui de Sacrement, avancent une choſe abſolument fauſſe; cette langue qui eſt fort riche aiant de ſon propre fond tous les mots propres à expliquer les Dogmes & les Myſteres Eccleſiaſtiques.

Je reprens ici les Actes du Synode.

CINQUIEME SESSION.

LEs Decrets de la cinquiéme Seſſion traitent de l'Euchariſtie, & de la Liturgie de ces peuples. L'Archevêque la corrigea, comme nous allons le voir, en une infinité d'endroits, & la rendit autant qu'il pouvoit conforme aux Dogmes & aux Ceremonies de l'Egliſe Romaine.

I. & II. *Decrets.* Le premier Decret ordonne la celebration de la Fête qu'on appelle du Saint Sacrement. On lui aſſigne le Jeudi après l'Octave de Pâque, conformément à l'uſage des Portugais dans les Indes. Il n'eſt pas beſoin de remarquer avec Menezes que l'obſervation de cette Fête avoit été juſqu'alors inconnuë aux Chrêtiens de S. Thomas. C'auroit été un grand prodige, ſi elle s'étoit trouvée établie parmi des peuples qui ne connoiſſoient

ſoient point la Tranſſubſtantiation. Le ſecond ordonne à tous les Chrêtiens de communier au moins une fois l'an, après avoir confeſſé leurs pechez à un Prêtre; les exhortant au reſte à le faire plus ſouvent, s'il leur étoit poſſible, au moins aux Fêtes ſolemnelles pendant le cours de l'année.

III. & IV. Le troiſiéme Decret concerne la Confeſſion des pechez, & l'abſolution ſacerdotale, qui doit être refuſée aux pecheurs publics, de qui on n'a lieu d'attendre aucun amendement. Le quatriéme ordonne que perſonne ne communie s'il n'eſt à jeun au moins depuis l'heure de minuit.

V. VI. VII. VIII. & IX. Les Decrets ſuivans reglent la Communion des mourans, & des femmes enceintes, des Prêtres ordonnez en bas âge ſelon l'ancienne coutume du Diocéſe, & celle des Diacres, Soudiacres, & autres Eccleſiaſtiques.

La ſuite de cette Seſſion contient la doctrine de la Meſſe ſelon les principes de l'Egliſe Romaine, expliquez & accomodez à l'Egliſe d'Angamale en quinze Decrets, dont le premier qui eſt long & digne d'être lû, contient tous les changemens que l'Archevêque Portugais introduiſit alors dans la Liturgie de ces peuples. L'abbé Renaudot, qui depuis quelques années a donné au public un Recueil fort ample de Liturgies Orientales, fait mention de ces changemens introduits par Menezes, ou plûtôt par François Roz & les autres Jeſuites qu'il avoit à ſa ſuite. Ce ſavant Abbé, qui d'ailleurs étoit fort zelé pour toutes les traditions de ſon Egliſe, blâme ſou-

vent

vent ces Cenſeurs, qu'il traite (a) ſans détour de temeraires & d'ignorans, quoi qu'il paroiſſe lui-même peu équitable en beaucoup de choſes qui concernent ces Chrêtiens & leur Patriarche de Babylone. Je vais tâcher de donner une idée des principales choſes contenuës dans ce prémier Decret & dans les autres qui finiſſent la cinquiéme Seſſion.

I. *Decret.* En prémier lieu l'Archevêque de Goa ſe plaint des erreurs que les Evêques Neſtoriens venus de Babylone avoient introduites dans les Miſſels de cette Egliſe. Il dit que quoi qu'il fût expedient de les brûler tous, ſans en excepter aucun, il juge pourtant à propos, en attendant qu'il plaiſe au Pape d'en envoier d'autres imprimez, ſelon la Requête que lui en fait le Synode, de corriger ceux dont on ſe ſervoit alors, & de les regler tous ſur un modelle que ce Decret contient fort au long. Après ces paroles en ſuivent d'autres que l'Abbé Renaudot, qui les (b) raporte fidellement traduites en Latin, blâme en termes très forts, en traittant avec juſtice de nouveauté ſcandaleuſe le changement que Menezes à introduit dans la maniére de reciter les paroles, par leſquelles Nôtre Seigneur a inſtitué le Sacrement de ſon corps & de ſon ſang. Le Prélat Portugais corrige la Liturgie Syriaque, ſur la pratique de l'Egliſe Romaine, & retranche ces paroles édifiantes dont ſe ſervoient les Prêtres Indiens; *ceci vous*

O *ſera*

(a) Colleƈt. Liturg. Tom. 2. pag. 571. 602. 607. & 608.

(b) Tom. 2. Colleƈt. Liturg. pag. 607.

ſera un gage aux ſiécles des ſiécles, parce que, dit-il, outre qu'elles ne ſe trouvent ni dans les Evangiles, ni dans aucun autre Livre du Nouveau Teſtament, elles ne ſont appuiées ſur aucune Tradition Apoſtolique.

Je paſſe d'autres corrections peu importantes à cette Hiſtoire, quoiqu'elles ſoient utiles en elles mêmes pour rétablir l'ancienne Liturgie des Chrêtiens Malabres, qui eſt imprimée à la fin des Actes de ce Synode, & dans la Bibliothéque des Peres ſelon les corrections de Menezes. J'ai été ſurpris de voir que l'Abbé Renaudot, qui a donné tant de ſoins aux Liturgies des Chrêtiens Monophyſites (a), n'ait pas ſongé à rétablir & à rendre publique cette Liturgie Neſtorienne, où il y a beaucoup à apprendre; cette Sécte Chrêtienne étant la plus ancienne de celles qui ſe ſont ſeparées de la communion des autres, & dont par conſequent les Traditions doivent être les moins ſuſpectes de nouveauté & de connivence avec les autres Egliſes.

Dans la Priére où le Diacre avertit l'Aſſiſtance de prier pour le Patriarche, Paſteur univerſel de l'Egliſe Catholique, & pour le Metropolitain d'Angamale, Menezes ordonne de ſubſtituer à l'avenir le Pape conjointement avec le Metropolitain, nommant deſormais l'un & l'autre par leurs noms. Les Chrêtiens entendoient par ce Paſteur Univerſel le Patriarche de Babylone, deſigné autre part dans la

(a) Il a bien fait imprimer cette Liturgie, mais mutilée, & beaucoup plus courte qu'elle n'eſt à la fin des Actes du Synode de Diamper.

la Liturgie par ſon nom & par celui de ſon Diocéſe.

Dans tous les lieux où la Sainte Vierge eſt appellée Mere de Chriſt, ou Mere du Sauveur, le Prelat ordonne qu'on dira à l'avenir, *la Sainte Mere du Dieu vivant & veritable nôtre Sauveur & nôtre Redempteur.*

Au lieu de ces paroles prononcées par le Diacre: *Nous faiſons mémoire de nos Saints Péres Docteurs de la verité, Saint Neſtorius, Saint Diodore, S. Theodore, S. Ephrem, S. Abraham S. Narciſſe, & tous les autres Docteurs & Prêtres qui ont cultivé la doctrine de la verité;* Menezes ordonne qu'on ſubſtituera, comme il eſt contenu dans le Miſſel Romain, S. Cyrille, S. Athanaſe, S. Baſile &c.

Dans une autre Priére du Diacre où il eſt parlé de Jeſus Chriſt, du Pere, & de ſon Saint Eſprit, Menezes ordonne qu'on dira deſormais, *du Pere, du Fils, & du S. Eſprit*; parce que, dit-il, la premiére expreſſion fait alluſion à l'erreur des Grecs ſur la Proceſſion du Saint Eſprit: les Neſtoriens, ajoute-t-il, aiant embraſſé quelques erreurs de l'Egliſe Grecque par la longue communication qu'ils ont euë avec cette nation. Reflexion ridicule & pleine d'une ignorance groſſiére ſur une expreſſion qui n'eſt point particuliére aux Grecs; toutes les Egliſes Orientales ne s'étant jamais autrement exprimées. Les paroles du Prelat Portugais ménent d'ailleurs à une concluſion fort dangereuſe pour lui. Si les Neſtoriens doivent leur Dogme de la Proceſſion du Saint Eſprit à une longue communication avec les Grecs, la communication aiant ceſſé depuis le Conci-

le d'Ephese, l'an 431, il faut dire, selon Menezes, que cette doctrine est la plus ancienne, puisque dès lors elle étoit établie dans l'Eglise Grecque.

Dans le Symbole de Nicée, qui se chantoit pendant la Liturgie, Menezes ordonne d'ajouter ces paroles qui manquoient dans les exemplaires du Diocése, *Dieu de Dieu*, *lumiére de lumiére*, *Dieu veritable de Dieu veritable*. Il ne sera peut-être pas hors de propos de remarquer ici que ces premiéres paroles *Dieu de Dieu* ne se lisent point dans le Symbole Ethiopien imprimé par Mr. Ludolfe, pag. 353. de son Commentaire sur l'Histoire d'Ethiopie, ni dans l'Exemplaire Egyptien, ou Cophte, que j'ai fait copier d'un Manuscrit de la Bibliothéque de Seguier.

Après la lecture du Symbole le Diacre faisant commemoraison des Apôtres, des Martyrs, & des Confesseurs, prie Dieu de les honorer de la couronne de la Resurection des morts, ce qui au sentiment de Menezes n'est pas seulement contraire aux coûtumes de l'Eglise, qui au lieu de prier pour les saints Apôtres & les Martyrs, se recommande à eux dans ses Priéres, mais fait de plus allusion à l'opinion impie & heretique des Nestoriens, qui croient que les ames des Saints ne verront Dieu qu'après la resurrection de leurs corps au jour du jugement universel. L'Archevêque ordonne qu'on efface ces paroles, & qu'on en substitue d'autres qui sont contenuës dans le Decret. La même formule de priéres pour la Sainte Vierge se trouve dans des Liturgies Syriaques des Jacobites Monophysites, qui dans les Dogmes
de

de Religion ſont diamétralement oppoſez aux Neſtoriens. L'Abbé Renaudot qui a des diſtinctions pour tout ſe (a) trouve ici embraſſé. Il ne ſe ſauve qu'en diſant que les Manuſcrits ſont corrompus par la faute des Copiſtes. Avec une pareille evaſion il n'y a point de difficultez qu'on ne puiſſe éluder.

Sur des paroles du Diacre & du Peuple qui apoſtrophent le Prêtre, & le font ſouvenir d'offrir le ſacrifice pour lui même, pour eux, *& pour tous les hommes du monde depuis le plus petit juſqu'au plus grand*, Menezes ordonne qu'on retranche ces derniéres paroles; l'Egliſe, ſelon lui, dans les priéres Liturgiques priant uniquement pour les Orthodoxes, & jamais pour les Infidelles, ni pour les Heretiques, les Schiſmatiques, & les Excommuniez. Conformement à cette regle il ordonne qu'on ne prie plus pour les Princes & les Rois, ſans ajouter le mot de *Catholiques*; pour exclure, dit-il, les Princes Infidelles de qui ces Chrêtiens ſont les Vaſſaux. Ces Ordonnances ne ſont conformes ni aux loix de la charité Chrêtienne, ni à la pratique de l'Egliſe primitive.

Plus bas Menezes ordonne de corriger des paroles qui lui paroiſſent attribuer le changement & la ſanctification des dons, au Saint Eſprit plû-tôt qu'au Prêtre; ſur quoi il fait de pitoiables reflexions, qui ont été dignement relevées par l'Abbé Renaudot en ces termes:

 (a)

(a) Tom. 2. Collect. Liturg. pag. 58. & Tom. 1. p. 528.

„ (a) Le Prêtre eſt le Miniſtre & le Saint „ Eſprit la cauſe principale. Si quelqu'un a „ philoſophé d'une autre maniére, comme les „ Cenſeurs de Diamper, & quelques chêtifs „ Correcteurs de Liturgies, leur autorité en „ cela n'eſt pas fort conſiderable.' „ Cette Reflexion ſeroit encore meilleure qu'elle n'eſt, ſi ces gens dont l'autorité & le ſavoir ont été ſi mediocres n'avoient pas fait tout ce qu'ils vouloient dans des lieux ou l'erudition des perſonnes auſſi éclairées que Mr. Renaudot ne ſerviroit apparemment que pour les conduire dans les priſons de l'Inquiſition.

Dans les autres corrections de la Liturgie je ne trouve rien qui puiſſe avoir lieu ici, ſi ce n'eſt une defenſe réiterée de prier pour les Rois Gentils dans les terres deſquels ſont ſituées les Egliſes des Chretiens de Saint Thomas.

II. *Decret.* Le Decret ſuivant commande de brûler toutes les Liturgies attribuées à Neſtorius, à Diodore de Tarſe, & à Theodore de Mopſueſte, que Menezes prend pour leurs veritables Auteurs. Il defend de les garder & de s'en ſervir ſous peine d'excommunication. On trouve dans le Recueil des Liturgies de Mr. Renaudot celles qui ſont attribuées (b) à Neſtorius & à Theodore de Mopſueſte. Pour ce qui concerne celle qui porte le nom de Diodore de Tarſe, il prétend qu'elle n'a jamais exiſté, & que l'ignorance de Menezes lui

(a) Collect. Liturg. Tom. 1. pag. 308.
(b) Collect. Liturg. Tom. 2. in fine.

lui a fait illuſion ſur ce ſujet, comme dans beaucoup d'autres occaſions.

III. Le troiſiéme abolit comme une ceremonie impie & ſacrilege une coûtume qui eſt particuliére aux Chrêtiens dependans du Patriarchat de Moſul. Ils fendent avec l'ongle du pouce une partie du pain qui eſt ſur l'Autel, & y font entrer quelques goutes de vin. Le Prelat Portugais rapporte cette ceremonie à l'Hereſie Neſtorienne, & il ſe ſert pour cela d'un raiſonnement ſi puerile que j'aurois honte de le raporter. Ceux qui ſeront curieux de le voir avec la réfutation de l'Abbé Renaudot, n'ont qu'à conſulter ſon Recueil de Liturgies, Tom. 2. page 611.

IV. Dans le quatriéme Decret le Synode permet de traduire le Miſſel Romain en langue Syriaque. Le Jeſuite François Roz eſt prié de ſe charger de cet ouvrage, dont il ſera permis aux Prêtres Malabares de ſe ſervir à cauſe de la prolixité de la Liturgie Syriaque, de laquelle néanmoins on ſe ſervira dans les jours ſolemnels, ſelon la correction du Reverendiſſime Metropolitain.

V. VI. VII. VIII. IX. X. & XI. Le cinquiéme defend aux Clercs inferieurs de toucher la paténe & les vaſes de l'Autel, ce privilége ne s'étendant qu'aux Diacres & aux Soûdiacres. Des Clercs qui ſervoient à l'Autel, quoiqu'ils ne fuſſent point Diacres, aiant par le paſſé porté l'étole pendant la celebration de la Liturgie, cela leur eſt défendu à l'avenir par le ſixiéme Decret. Le ſeptiéme ordonne à chaque Egliſe d'avoir des fers pour les Hoſties à la maniere des Portugais. Le huitiéme, le

neuviéme, le dixieme, & l'onziéme contiennent quelques réglemens pour le vin de la Consecration, pour les Pierres d'Autel, & les Ornemens Sacerdotaux. Tout y est corrigé selon les usages de l'Eglise Romaine.

XII. Le douziéme Decret declare que l'Eglise Universelle ordonne à tous les Chrêtiens, sous peine de peché mortel, d'assister à la Messe les Dimanches & les Fêtes, à moins qu'ils n'aient quelque empêchement legitime, en vertu duquel ils en sont dispensez.

XIII. Le treizieme regle le même devoir par rapport aux Chrêtiens qui habitent dans les bois, ou dans des lieux éloignez des Eglises.

XIV. Le quatorziéme defend de permettre à l'avenir aux Infidelles de demeurer dans l'Eglise pendant la celebration la Liturgie, & ordonne que lorsqu'on y appellera selon la coûtume du païs des joueurs d'instrumens, où des Musiciens Païens, ils soient congediez après la lecture du Symbole, ou mis en un lieu duquel ils ne puissent pas voir la celebration des Mystéres.

XV. Enfin le quinziéme & dernier Decret de lacinquiéme Session declare que rien n'est plus profitable que le Saint Sacrifie de la Messe aux ames qui sont dans les feux du Purgatoire, (a) du quel on n'a aucune connoissance dans ce Diocése, quoique ce Sacrifice ait été institué pour le salut des vivans & des morts. Le Synode exhorte les fidelles du païs de faire celébrer des Messes pour les ames de leurs parens tre-

(a) *de que nam ha lembrança alguna neste Bispado.*

trepassez, & d'ordonner dans leur Testament qu'on en celebre pour eux mêmes; ajoûtant que si quelqu'un neglige de le faire, on prendra après sa mort sur le fond de ses biens, avant que de les partager aux heritiers, une certaine somme pour être distribuée aux Prêtres du Diocése, qui seront chargez de dire des Messes pour le salut de l'ame du Defunt.

SIXIÉME SESSION.

LE soir du même jour on lut les Decrets de la Sixiéme Session, dans laquelle il s'agit des deux Sacremens de Penitence, & d'Extrême-Onction, absolument inconnus dans le Diocése d'Angamale. Cette Session contient XV. Decrets sur la Confession, & III. sur l'Extrême-Onction.

I *Decret.* Le premier ordonne à tous les fidelles de se confesser au moins une fois l'an, en renonçant à l'erreur des Chaldéens Hérétiques Nestoriens, qui étant ennemis particuliers du Sacrement de Penitence avoient inspiré aux Chrêtiens Malabares toute l'horreur qu'ils avoient eux-mêmes pour la Confession auriculaire, quoique, selon le Prelat, elle soit d'obligation & de Droit Divin.

II. Le second Decret ordonne de contraindre les Enfans au dessus de l'âge de huit ans à confesser une fois l'an leurs pechez aux Prêtres du lieu.

III. Le troisiéme commande aux Péres de famille d'obliger à ce devoir leurs Enfans & leurs Domestiques.

IV. V. VI. Le quatriéme & le cinquiéme con-

contiennent des reglemens ſur la Confeſſion des perſonnes qui ſe ſentent en peché mortel, ou qui ſont en danger de mort. Comme la petite verole eſt une maladie fort contagieuſe dans les Indes; le ſixiéme Decret pourvoit à la Confeſſion des perſonnes affligées de cette maladie. Elles mouroient ordinairement abandonnées des Prêtres qui n'oſoient en approcher.

VII. VIII. & IX. Le ſeptiéme exhorte les Chrêtiens à ſe confeſſer aux Fêtes ſolemnelles. Le huitiéme & le neuviéme declarent qu'il y a des Cas reſervez au Prelat & au Saint Office de l'Inquiſition, ſans la permiſſion ou la commiſſion deſquels les Prêtres ordinaires ne ſauroient en abſoudre. Afin que chaque Confeſſeur ſoit à l'avenir informé de l'étenduë de ſes pouvoirs, le Synode veut, dans le dixiéme Decret, que dans la Sacriſtie de chaque Egliſe il y ait un tableau affiché, où ſoit écrite en langue Malabare une traduction de la Bulle *In cœna Domini*, & un dénombrement des Cas reſervez dans le Diocéſe.

XI. L'onziéme regle l'ordre des cenſures Eccleſiaſtiques, en retranchant les anciens abus du Diocéſe, où l'excommunication étoit ſouvent fulminée pour des cauſes legeres & quelques fois ridicules. Le Synode ordonne qu'à l'avenir on ne prononcera plus contre perſonne une excommunication perpetuelle, ſans eſpoir d'abſolution, même à l'article de la mort. Cette cruauté qui étoit alors pratiquée dans le Diocéſe d'Angamale eſt à bon droit déclarée contraire à la charité Chrêtienne & aux regles de l'Egliſe.

XII.

XII. Le douziéme Decret, commet à l'examen & à l'approbation des Confesseurs du Diocese, les Jesuites du College de Vaïpicota, & defend à tous les autres Caçanares de s'ingerer d'entendre les Confessions sous peine de suspension, & de privation des droits de leurs benefices pendant l'espace d'un an.

XIII. Le treiziéme permet aux Confesseurs étrangers approuvez d'entendre les Confessions dans le Diocése d'Angamale, pourvû qu'ils sachent la langue Malabare.

XIV. Les Prêtres Indiens n'avoient eu, comme nous l'avons vû, aucune connoissance de la Confession auriculaire. Quand elle commença à s'introduire, ne sachant par où s'y prendre après avoir ouï la Confession de leurs Pénitens, ils les conduisoient au Prélat, afin qu'il leur donnât lui même l'absolution. Le Synode blâme cette pratique & l'abolit dans le quatorziéme Decret qui enseigne que personne ne peut absoudre le Penitent si ce n'est celui à qui il a fait la Confession de ses péchez. D'autres Caçanares aussi ignorans que les precedens prononçoient les paroles de l'absolution Sacramentale sur la tête des Chrêtiens qui leur demandoient la bénédiction.

XV. Le Prélat dans le quinziéme Decret traitte cette pratique de sacrilege, & ordonne aux Prêtres de prononcer à l'avenir en pareille occasion des Priéres Ecclesiastiques, ou des textes de l'Evangile.

Le premier Decret des trois qui concernent l'Extrême-Onction commence par ces

ces paroles (a) : „ Comme dans ce Diocése „ on n'a eu jusqu'à présent ni connoissance „ ni usage du Sacrement d'Extrême-Onction, „ qu'on en ignoroit les effets, l'efficace, & l'in- „ stitution, faute de doctrine Catholique, le „ Synode en recommande fort l'usage à tous „ les fidelles. „ Après des paroles si claires & si autentiques, ne faut-il pas encore une fois admirer la force de la prévention, ou plûtôt, si j'ose le dire, la mauvaise foi de ceux qui ont osé assurer que les Sacremens de Confirmation & d'Extrême-Onction étoient connus & un usage parmi les Chrêtiens Malabares ? Quelle équité peut-on attendre des Controversistes, qui contredisent ouvertement des faits aussi manifestes que celui-la ? Les deux Decrets qui suivent ne contiennent rien de fort important à nôtre Histoire.

TROISIÉME SESSION (*)

LE cinquiéme jour de la celebration du Synode, qui fut celui de la Fête de Saint Jean Batiste, avoit été destiné, comme nous l'avons dit, pour la Troisiéme Session, selon l'ordre qu'elle tient dans les Actes imprimez; quoique selon l'ordre des Séances elle soit véritablement la Sixiéme. Comme les matiéres qu'on devoit agiter ce jour-là étoient fort importantes

(a) *Como neste Bispado nam ouve atè agora o uso de sacramento da Extrema Vnçam, nem se conhecia, nem se sabia o effeyto & efficacia, & instituçam delle por falta de doutrina Catholica, encomenda muito o Synodo a todos os fieis o uso deste Sacramento.*

(*) Voyez ci-dessus page 195. pourquoi cette Session se trouve ici après les IV, V, & VI.

portantes & en grand nombre, l'Assemblée commença dès la pointe du jour. L'Archevêque aiant celebré une Messe basse fit fermer les portes de l'Eglise, dont il defendit l'entrée à tous les Portugais, comme on en étoit convenu deux jours auparavant. Alors, dit Gouvea, Menezes convainquit ces Chrêtiens de leurs erreurs, tant par l'Ecriture, que par le consentement unanime des Péres & des Conciles Generaux. Il les fit consentir à livrer tous leurs Livres pour être jettez au feu, excepté ceux qu'on pourroit mettre en état de servir après que les Jesuites les auroient corrigez. Cette malheureuse resolution a fait perir quantité d'Ouvrages qui auroient pû être utiles aux personnes curieuses des Antiquitez Ecclesiastiques de ces Diocéses Orientaux, dont l'Histoire est fort peu connuë. Mais ce ne sont pas là les seuls Monumens que nous aions perdus par l'ignorance des mauvais Theologiens, & par la barbarie des Scholastiques.

Cette Session fut prolongée jusque bien avant dans la nuit, les Caçanares & les Chrêtiens Indiens aiant souhaité que tout ce qui concernoit les Articles de Foi se conclût le même jour, pendant l'absence des Portugais, occupez à deux lieuës de là à celebrer la Fête de S. Jean, comme nous l'avons remarqué ci-dessus.

I. *Decret.* Dans le premier Decret de cette Session on lut un Abregé de la Doctrine de la Foi, contenuë en quatorze Articles, qui sont ce qu'il y a de mieux travaillé dans tous les Actes du Synode. Je vais tâcher d'en donner un

un Extrait le plus exact qu'il me sera possible.

„ I. La Foi Catholique consiste à croire un „ seul Dieu tout-puissant, immuable, in- „ comprehensible, ineffable, éternel, Pere, „ Fils, & Saint Esprit, un seul Dieu en trois „ Personnes consubstancielles, egales, & in- „ divisibles. Ces trois Personnes sont un seul „ Dieu, une seule essance, une seule substan- „ ce, une seule immensité, un seul principe, „ & un seul créateur de toutes choses, visibles „ & invisibles, corporelles & spirituelles.

„ II. Le Fils unique de Dieu, qui est conjoin- „ tement avec le Saint Esprit consubstanciel „ au Pere, s'est veritablement incarné par l'o- „ peration du Saint Esprit dans les entrailles „ de la Sainte Vierge, & a uni nôtre Nature „ Humaine, c'est à dire un corps & une ame „ raisonnable, à sa Nature Divine en union per- „ sonnelle; en sorte que le même Jesus Christ „ Nôtre Seigneur est Dieu & Homme en une „ seule Personne, sans confusion ou mêlange „ des Natures Humaine & Divine, dont toutes „ les proprietez & les operations sont conser- „ vées, y aiant en lui deux volontez & deux „ operations, l'une de la Nature Divine, & „ l'autre de la Nature Humaine: le même Je- „ sus Christ etant, selon sa Divinité, immor- „ tel, impassible, & égal au Pere Eternel, & „ selon l'Humanité, mortel, passible, & infe- „ rieur au Pére.

„ III. Le même Fils de Dieu incarné est „ véritablement né & Fils de la Sainte Vier- „ ge, que pour cela on appelle à bon droit la „ Mere de Dieu; nom sous lequel elle doit être

„ être invoquée par toute l'Eglise Catholique, „ puisque réellement & de fait elle à enfanté „ selon la chair, sans aucunes douleurs, le vrai „ Fils de Dieu fait homme pour nous. Ce „ même Fils de Dieu a veritablement souffert „ la mort pour nous racheter. Il est verita- „ blement mort, il a été enseveli, son ame „ est descenduë aux Enfers dans les Limbes „ pour delivrer les ames des Saints Péres, qui „ y étoient detenues. Le troisiéme jour il est „ resuscité des morts, & après avoir enseigné „ ses Apôtres pendant quarante jours, il est „ par sa propre vertu monté au Ciel, où il est „ assis dans la gloire & à la droite de la Ma- „ jesté du Pére. Il viendra de là juger les vi- „ vans & les morts, & rendre à chacun selon „ ses œuvres.

„ IV. Aucun des descendans d'Adam en „ quelque tems que ce soit n'est parvenu au „ salut autrement que par la Foi en Nôtre „ Seigneur Jesus Christ, qui par sa mort nous „ à reconciliez avec son Pére, & a satisfait „ pour nos pechez. Avant la naissance de „ Nôtre Seigneur cette Foi le regardoit „ comme devant venir pour le Salut du „ Genre-Humain, & depuis sa venuë au „ monde la même foi l'envisage comme „ étant venu, & nous aiant rachetez par sa „ mort & par son sang.

„ V. Nous naissons tous Enfans de colére, „ & coupables du peché Originel, que nous „ avons encouru par la désobéissance d'Adam, „ dans lequel nous avons tous peché. Cepen- „ dant il ne faut pas croire que nos ames „ soient engendrées comme nos corps. El-

„ les

„ les sont créées de rien, & infuses dans le „ *Fétus* lors que ses membres sont entiérement organizez. Au moment de cette infusion nous contractons la tache du peché Originel qui nous éloigne de Dieu. Cette tache s'efface par le Batême qui nettoie l'ame de tout peché, & d'Enfans de colére que nous étions nous fait Enfans de Dieu & heritiers du Roiaume des Cieux. Le même Batême efface dans les adultes tous les péchez actuels, & procure le pardon des peines qui leur sont duës.

„ VI. Les ames de ceux qui meurent sans „ avoir commis aucun peché depuis leur Batême, & de ceux qui en aiant commis y ont satisfait par la penitence, sont enlevées au Ciel & voient Dieu, les unes plus parfaitement que les autres, selon la diversité de leurs merites. Au contraire, les ames de ceux qui meurent en peché actuel sans penitence, où seulement en peché Originel, descendent aux enfers, pour y être éternellement tourmentées les unes plus & les autres moins, par raport à l'inégalité des pechez dont elles sont coupables.

„ VII. Tous les fidelles qui meurent dans „ des sentimens de charité, mais sans avoir satisfait à la justice Divine par une veritable penitence & satisfaction pour leurs pechez, sont transportez en Purgatoire, où ils sont purgez par le feu, & par d'autres peines, selon le tems que Dieu leur prescrit conformement à la qualité de leurs offenses, jusqu'à ce qu'aiant satisfait ils soient transportez dans le sejour de la gloire, pour y

jouïr

„ jouïr de Dieu. Les ſuffrages, les priéres, „ les aumones, & autres œuvres de piété des „ fidelles vivans ſont fort profitables à ces „ ames, & principalement le Sacrifice de la „ Meſſe.

„ VIII. Le jour du Jugement Univerſel „ les mêmes corps que nous avons eus pen- „ dant cette vie, reſuſciteront & ſe rejoindront „ à nos ames. Ceux des bons devenus im- „ mortels & impaſſibles, paſſeront à la gloire „ & regneront avec Jeſus Chriſt dans les Cieux, „ & ceux des mêchans ſeront éternellement „ tourmentez dans les Enfers, avec les Dé- „ mons, dans un feu éternel & veritable.

„ IX. Lors qu'au commencement Dieu „ créa tous les êtres viſibles & inviſibles, „ il remplit d'Anges le Ciel Empyrée, les uns „ deſquels s'étant ſoûmis à Dieu furent con- „ firmez en grace, jouiſſant de Dieu avec tou- „ tes les perfections & les avantages de leur „ création. Les autres aiant déſobéï furent „ precipitez dans l'Enfer, que Dieu a créé „ pour eux à cauſe de leur peché. Là ils ſe- „ ront éternellement tourmentez, non ſeule- „ ment par la peine du *Dam*, & la privation „ de la viſion de Dieu, pour la quelle ils „ avoient été créez, mais encore par un feu „ réel & véritable, & par d'autres tourmens „ éternels. De là naît leur envie contre les „ hommes, deſquels ils procurent la perte „ par toute ſorte de voies & de tentations.

„ X. Les bienheureux Anges & les Saints „ qui regnent avec Jeſus Chriſt dans le ciel „ ſont dignes d'être reverez & invoquez. Les „ fidelles doivent avoir recours à leur inter-

„ cession dans leurs besoins. Il faut de mê-
„ me avoir de la veneration pour les corps &
„ les reliques des Saints, les conserver soig-
„ neusement, les baiser, & exposer sur les Au-
„ tels.

„ XI. Les Images de Nôtre Seigneur Je-
„ sus Christ, celles de la Sainte Vierge, des
„ Anges & des Saints doivent être conservées,
„ non seulement dans les maisons particuliè-
„ res, mais même dans les Eglises & sur les
„ Autels. Il faut leur porter la même reverence
„ qui est duë aux choses qu'elles représentent:
„ non que nous pensions qu'elles contiennent
„ aucune Divinité, ou que nous mettions en
„ elles nôttre esperance & nôtre confiance,
„ comme font les Gentils à l'égard de leurs
„ Idoles ; mais parceque l'honneur que nous
„ leur rendons se raporte à ce qu'elles répré-
„ sentent. Ainsi, nous adorons la Croix d'A-
„ doration de Latrie duë à Dieu seul, parce-
„ que c'est un signe qui nous représente Jesus
„ Christ le Fils de Dieu mis en Croix pour
„ nous, & nous rendons à ses Images la mê-
„ me Adoration de Latrie.

„ XII. Selon la Doctrine de l'Eglise Ca-
„ tholique Dieu donne à chaque homme au
„ moment de sa naissance un Ange Gardien,
„ pour l'exciter au bien, & le delivrer de plu-
„ sieurs maux, où il tomberoit sans cette pro-
„ tection. Ces Anges sont ceux qu'on appel-
„ le les Anges Gardiens.

„ XIII. Comme il n'y a qu'une seule Egli-
„ se Catholique, dans toute la Terre, dont le
„ Pasteur est le Souverain Pontife Romain,
„ Successeur du Prince des Apôtres Saint Pier-
„ re,

„ re, l'Eglise Romaine est la Mere, la Maî-
„ tresse, & la Capitale de toutes les Eglises du
„ Monde, & le Pontife Romain est le Chef,
„ le Pere, le Maitre, & le Docteur de tous les
„ Chrêtiens, le Prelat de tous les fidelles en
„ commun, & en particulier de tous les Prê-
„ tres, Evêques, Archevêques, Primats, &
„ Patriarches de quelque Eglise que ce soit. Il
„ est de même le Pasteur de tous les Empe-
„ reurs, Rois, Princes, & Seigneurs, & de tous
„ les fidelles; en sorte que ceux qui ne lui ren-
„ dent pas obéissance, comme au Vicaire de
„ Jesus Christ sur la Terre, sont exclus du Salut
„ éternel, & seront condamnez aux Enfers com-
„ me Hérétiques, Schismatiques, & desobéïssans
„ aux Commandemens de Nôtre Seigneur Je-
„ sus Christ.

Le quatorziéme Article contient le dénombrement de tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, conformement au Concile de Trente.

Comme les Decrets qui suivent contiennent quantité de choses extremement interessantes, je m'attacherai à les copier le plus exactement qu'il me sera possible, & je ne les abbregerai que dans les endroits où je prévoirai qu'en agissant autrement je m'exposerois à abuser de la patience des Lecteurs.

II. *Decret.* Le second Decret du Synode déclare que dans les Exemplaires Syriaques du Nouveau Testament, dont on se sert dans le Diocése d'Angamale, au commencement du huitiême Chapitre de l'Evangile de Saint Jean, manque toute l'Histoire de la Femme Adultére, qui fut amenée à Nôtre Seigneur Jesus

 Christ,

Chriſt ; que dans le dixiéme Chapitre de S. Luc (a), où il eſt dit ſelon la Vulgate, que Jeſus Chriſt envoia ſeptante & deux diſciples, le Texte Syriaque n'en met que ſeptante ; que dans Saint Matthieu, Chapitre 6, à la fin de l'Oraiſon Dominicale, on a ajoûté ces paroles ; *car à vous eſt le Regne, la Force, & l'Empire, aux Siécles des Siécles* ; que dans les Livres du Nouveau Teſtament, manquent la ſeconde Epitre de Saint Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de Saint Jean, celle de Saint Jude, & l'Apocalypſe ; que dans la premiére Epître de S. Jean, Chapitre IV, on a par impiété ſupprimé ces paroles „ (b) *Celui qui ſepare Jeſus n'eſt pas de Dieu* ; & dans le Chapitre cinquiéme, celles-ci, *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint Eſprit, & ces trois ſont un.* Outre cela, dans le Vieux Teſtament, manquent les Livres d'Eſther, de Tobie, & la Sapience ; leſquels Livres le Synode ordonne de faire traduire ſur la Vulgate en Langue Syriaque, & de corriger ſur d'autres Exemplaires, & même ſur la Vulgate, les autres endroits vicieux outre ceux qui viennent d'être raportez. Le P. François Roz, Jeſuite, Maitre de la Langue Syriaque dans le College de Vaïpicota, eſt prié de la part du Synode de ſe charger de ce travail.

Nous avons ici, & nous aurons encore dans les Decrets ſuivans, de nouvelles preuves de la rare Erudition de ces Theologiens des Indes, tant celebrez par le Pere Du Halde. On entre-

(a) v. 1.
(b) *Qui ſolvit Jeſum non eſt ex Deo.* I. Joann. c. 4. v. 3.

entreprend de corriger ſur la Vulgate une Verſion venerable par ſon Antiquité, ſans s'informer d'ailleurs de la conformité qu'elle a avec le Texte Grec, & les plus anciens Exemplaires Latins. On ſait que l'Hiſtoire de la Femme Adultére, raportée au commencement du huitiéme Chapitre de S. Jean, manque auſſi dans l'Exemplaire Syriaque de Widmanſtadius; qu'on ne la trouve point dans des Manuſcrits Grecs fort anciens; & qu'il n'y en a aucune trace dans la Paraphraſe de Nonnus. Pour ce qui concerne le commencement du dixiéme Chapitre de S. Luc, il eſt vrai que la Vulgate met ſeptante & deux Diſciples, mais le Texte Grec n'en met que ſeptante, non plus que la Verſion Egyptienne, & la Sclavone, qui a été faite pour l'uſage des Bulgares ſur la fin du neuviéme ſiécle. La Verſion Armenienne ſuit la Vulgate, qui d'ailleurs eſt appuiée ſur un petit nombre d'Exemplaires Grecs.

La Doxologie ajoûtée à la fin de l'Oraiſon Dominicale, dans le ſixiéme Chapitre de Saint Matthieu, ſe lit depuis long-tems dans les Exemplaires Grecs, & dans preſque toutes les anciennes Verſions, excepté l'Egyptienne. Cependant il ſe trouve, même entre les anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, des Savans qui reconnoiſſent que c'eſt une Addition faite au Texte. Cela paroît par le témoignage d'Euthymius, qui écrivoit au commencement du douziéme ſiécle. Il accuſe les Bogomiles, dont l'Hereſie étoit une branche du Manicheïſme, de rejetter avec mépris ces „ derniéres paroles ajoûtées à l'Oraiſon Domi-

„ nicale, à la louange de la très Sainte Trinité,
„ par les Saints Docteurs, veritables lumiéres de
„ l'Eglise ; Car c'est à vous qu'appartient le
„ Roiaume & la Gloire, &c. (a)

Il paroît par l'absence de la seconde Epitre de S. Pierre, de la seconde & de la troisiéme de S. Jean, de celle de S. Jude, & de l'Apocalypse, que les Exemplaires Syriaques d'Angamale, ne differoient point de celui de Widmanstadius, où les mêmes Piéces manquent. Elles ont été données au public. L'Apocalypse a paru la derniére, par les soins de Louïs de Dieu, qui la fit imprimer sur un Manuscrit de la Bibliotheque de Joseph Scaliger. Cet Exemplaire a été écrit par un Chrêtien Malabare, qui le copia apparemment en Syrie, d'où il est depuis passé en Europe. Il est surprenant, que ni Louïs de Dieu, ni Richard Simon (b), ni aucun autre qui me soit connu, n'ait pû lire les derniéres paroles ajoûtées par l'Ecrivain à la fin du Manuscrit, sur lequel cette Edition a été donnée au public. Ils lisent, avec Louïs de Dieu, Caspar *Hanravîte* (c), au lieu de Gaspar

(a) *τὸ παρὰ τῶν θείων Φωςήρων καὶ τῆς ἐκκλησίας καθηγητῶν προςεθεν ἀκροτελεύτιον ἐπιφώνημα. Apud Tollium. Insign. Itiner. Italici, pag.* 118. Voiez sur ce passage le savant Mr. Wolfius de Hambourg, dans l'Histoire des Bogomiles, imprimée à Wittemberg l'an 1712. in 4. C'est un excellent Ouvrage, aussi bien que tous ceux de cet incomparable Auteur.

(b) Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament, pag. 168.

(c) Au lieu de *Hanravian*, il faut lire *Hnduian* : *Caspar e regione Indorum.* Les deux lettres R. & D., qui ne se distinguent en Syrien que par la diverse situation d'un point, ont empêché ces Savans d'appercevoir la veritable leçon.

par originaire des Indes. On trouve dans la Bibliotheque de Hale en Saxe un Manuſcrit Liturgique écrit en Langue Syriaque par un Gaſpar Indien, qui pourroit bien être le même que celui-ci.

Les paroles qui ſe liſent dans la Vulgate, au Chapitre quatriéme verſet troiſiéme de la premiére Epitre de S. Jean : (a) *Tout eſprit qui ſépare Jeſus, n'eſt point de Dieu*, ne ſe liſent point dans le Grec ; &, afin qu'on ne ſoupçonne pas, avec Menezes, les Neſtoriens de les avoir retranchées par un attentat impie, il faut obſerver qu'on ne les trouve point dans les Verſions propres aux Monophyſites Egyptiens & Armeniens, qui ſont leurs Adverſaires.

Je ne dirai rien du fameux Paſſage des trois Témoins celeſtes. On ne le lit dans aucune Verſion Orientale, ſi ce n'eſt l'Armenienne, ni dans aucun ancien Manuſcrit. Je laiſſe à juger aux perſonnes ſavantes & deſintereſſées du ſuccès qu'ont eu les efforts qu'un ſavant Théologien a faits depuis quelques années pour en établir l'autenticité.

III. *Decret.* Au Chapitre vingtiéme des Actes des Apôtres, où Saint Paul dit (b) : *Veillez ſur vous, & ſur tout le Troupeau dont le Saint Eſprit vous a établis Evêques, pour paître l'Egliſe de Dieu, qu'il a acquiſe par ſon propre ſang*, les Neſtoriens, à l'inſtigation du malin Eſprit, ont changé ces paroles, en mettant, *l'Egliſe de Chriſt qu'il a acquiſe par ſon propre ſang.*

(a) *Omnis Spiritus qui ſolvit Jeſum, ex Deo non eſt.*
(b) Act. Apoſt. c. 20. v. 28.

ſang. L'Accuſation eſt atroce. On peut juger ſi elle eſt bien fondée, lors qu'on aura conſulté les Remarques du Docteur Mill ſur cet endroit. Les Verſions Egyptienne & Armenienne, qu'on ne ſauroit ſoupçonner de connivence avec les Neſtoriens, liſent ici *l'Egliſe du Seigneur.* La Verſion Sclavone a joint les deux leçons : elle lit, l'Egliſe du Seigneur & de Dieu.

Dans la premiere Epître de S. Jean, Chapitre troiſiéme verſet 16, on lit ſelon la Vulgate : *En cela nous avons connu l'amour de Dieu, qu'il a donné ſa vie pour nous.* Cette lecture n'eſt point conforme au Grec, où le nom de Dieu ne ſe trouve point, non plus que dans la Verſion Egyptienne. Les Exemplaires Syriaques liſent *l'amour de Chriſt*, & Menezes dit que c'eſt un changement malicieux introduit dans le Texte pour favoriſer l'Hereſie Neſtorienne.

Dans l'Epître aux Ebreux, Chapitre ſecond verſet 9, il y a une diverſe lecon fameuſe, que l'Exemplaire Syriaque a confondue ; ſur quoi on peut conſulter l'Edition & les Notes du Docteur Mill. Menezes y trouve un nouveau ſujet d'Accuſation contre les Neſtoriens, qui ſont d'autant plus innocens, que la même maniére de lire ce Paſſage ſe trouve dans les Exemplaires des Syriens Monophyſites leurs ennemis.

Chapitre ſixiéme de Saint Luc, v. 35. où il eſt dit : *Prêtez ſans en rien eſperer*, ces Chrêtiens, dit Menezes, pour favoriſer leurs uſures, liſoient, *Prêtez & eſperez en* [*le fruit.*] Cette corruption du Texte, ſi elle bien averée, eſt

eſt aiſée à refuter par les paroles de Nôtre Seigneur qui précedent & qui ſuivent. Je ſoupçonnerois aiſément qu'il y a ici quelque mal-entendu.

IV. *Decret.* Quelques Chrêtiens groſſiers s'étoient laiſſé infatuer, par la frequentation des Infidelles, de la vaine erreur de la tranſmigration des ames. Le Prélat fait voir que cette opinion abſurde eſt une Héréſie oppoſée au Chriſtianiſme. D'autres croioient le Deſtin, & que toutes choſes arrivoient par une neceſſité naturelle, & inevitable. Menezes condamne cette erreur, comme contraire à la doctrine de l'Egliſe, & detruiſante le Libre-Arbitre avec lequel Dieu a crée tous les hommes. Il y en avoit qui aſſuroient avec les Gentils, que chacun ſe peut ſauver dans ſa Loi, & que toutes les Religions acheminent à Dieu. Le Decret prouve la fauſſeté & l'Héréſie de cette opinion, en faiſant voir qu'il n'y a point d'autre Foi dans laquelle les hommes puiſſent être ſauvez, que celle de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt. La communication continuelle des Chrêtiens avec les Gentils avoit donné lieu à ces erreurs, qui pourtant n'avoient infecté que les plus ignorans & les plus groſſiers de la populace.

V. Le Synode dit qu'on avoit ſemé & prêché dans le Diocéſe une erreur fort pernicieuſe, dont il eſt merveilleux qu'on ne diſe point les auteurs. Il eſt certain du moins que ce n'eſt pas une ſuite du Neſtorianiſme. On avoit enſeigné, & quelques perſonnes le croioient, que c'étoit pecher, & faire injure à Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, que de penſer à

ſa paſſion, ou d'en faire mention en quelque occaſion que ce fût. Cette pernicieuſe erreur eſt condamnée par le Synode, qui prouve fort bien l'utilité qui revient au Chrêtien de la meditation des ſouffrances de Nôtre Sauveur. Cette erreur, ajoûte Menezes, en avoit produit une autre, qui étoit la haine des Images, pour leſquelles ces Chrêtiens avoient un grand éloignement. Le raiſonnement du Prélat Portugais pourroit avoir lieu, ſi cette haine n'avoit eu en vuë que celles de la Paſſion de Nôtre Sauveur; mais nous avons deja obſervé que cette averſion étoit générale, & fondée, comme il n'y a aucun lieu d'en douter, ſur l'ancienne pratique de l'Egliſe Univerſelle. Quoiqu'il en ſoit, ce Decret finit par une Exhortation aux Predicateurs de prêcher ſouvent au peuple la Paſſion de Jeſus Chriſt, & de travailler à établir la devotion du Roſaire, qui contient, dit Menezes, les principaux Myſtéres de la Vie de Nôtre Seigneur.

VI. Entre pluſieurs erreurs, le ſixiéme Decret, que la Perfidie Neſtorienne a ſemées dans cet Evêché, & dont elle a infecté les Livres, il s'en trouve quelques unes qui concernent la Perſonne de la Sainte Vierge. C'eſt ce qui a determiné le Synode à déclarer que la Foi Catholique enſeigne que la Sainte Vierge n'a jamais encouru aucune tache de peché actuel, & qu'on croit pieuſement qu'elle eſt de même exemte de peché originel, quoique l'Egliſe n'ait rien determiné ſur cette queſtion. Outre cela il eſt de Foi qu'elle a été Vierge avant, après, & pendant l'enfantement; qu'el-

le

le a enfanté sans douleurs le vrai Fils de Dieu Incarné ; qu'elle doit être appellée Mere de Dieu; qu'après sa mort elle a été transportée au Ciel, où, par un privilége particulier dû à ses merites, elle est en corps & ame, jouissant de Dieu, glorifiée au dessus de tous les Chœurs des Anges : Veritez, contre lesquelles les Hérétiques ont prononcé plusieurs Blasfémes, quelques-uns desquels se trouvent jusque dans les Breviaires de cette Eglise.

VII. Les Schismatiques aiant semé dans le Diocése cette pernicieuse erreur, qu'il y a deux Loix dans le Christianisme, l'une de S. Thomas, l'autre de Saint Pierre; que ces deux Loix forment deux differentes Eglises distinctes entre elles & immediatement soûmises à Jesus Christ; que ces Eglises n'aiant rien à demêler ensemble, les Prélats de l'une ne doivent aucune obéissance à ceux de l'autre, quoi qu'à présent ceux de Saint Pierre pretendent detruire la Loi de Saint Thomas : le Synode déclare que cette imagination erronée contient un Schisme & une Heresie manifeste, n'y aiant qu'une seule Foi & un seul Batême dans l'Eglise Catholique & Apostolique de laquelle le Pontife Romain, Successeur de Saint Pierre, est le Pasteur Universel.

VIII. Les Chrêtiens Indiens aiant jusqu'à présent, dans la Liturgie & la Celebration de l'Office Divin donné au Patriarche de Babylone le tître de Patriarche Universel, & de Chef de l'Eglise Catholique, cela est defendu à l'avenir sous peine d'excommunication. Outre que ce tître ne convient qu'aux Pontifes Romains, les Patriarches de Babylone sont profes-

feſſion de l'Héréſie Neſtorienne, ſont Schiſmatiques, Herétiques, maudits & excommuniez. On ſubſiſtuera donc deſormais dans les Priéres publiques, au nom du Patriarche de Babylone, celui du Souverain Pontife, Vicaire de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt.

IX. Tous les Breviaires du Diocéſe d'Angamale ſont infectez de l'Heréſie Neſtorienne. On y celebre la Fête de l'Hereſiarque Neſtorius, duquel on fait ſouvent memoire, auſſi-bien que de Diodore, Theodore, Abba Catholica, Abraham, Narſai, Barcauma, Johanan, Hormiſdas, Michel, & autres Herétiques Neſtoriens, parmi leſquels il y en a dont on fait mention particuliére dans la Liturgie, & deſquels on celebre la Fête. Le Synode ordonne ſous peine d'excommunication de ſupprimer à l'avenir leur memoire, d'effacer leurs noms dans les Livres Eccleſiaſtiques & les Calendriers, de brûler leurs Liturgies, & de ſubſtituer en leur place dans les Priéres Liturgiques des Saints approuvez de l'Egliſe, comme S. Athanaſe, S. Gregoire de Nazianze, S. Baſile, S. Jean Chyſoſtome, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Ambroiſe, S. Auguſtin, & Saint Gregoire.

X. L'Egliſe Metropolitaine d'Angamale aiant été rebâtie par l'Archevêque Mar Abraham, & dediée à l'Abbé Hormiſdas, qu'on apelle dans le Diocéſe Saint *Hormus*, le Synode ordonne qu'à l'avenir, ſans changer de nom, elle ſoit dediée à Saint Hormiſdas Martyr Perſan de nation, l'Abbé Hormiſdas aiant été un Heretique Neſtorien. Cela paroît par ſa Vie écrite en Syriaque, & brûlée par le comman-

de-

dement de l'Archevêque de Goa,comme contenant plusieurs blasfémes, hérésies, & faux miracles en confirmation de la Secte des Nestoriens.

XI. On ajoutera au Symbole Syriaque ces paroles qui y manquent en parlant de Nôtre Seigneur Jesus Christ: *Dieu de Dieu, lumiére de lumiére, Dieu veritable de Dieu veritable*; & au lieu de ces mots, *Fils de l'essence du Pere*, on dira desormais avec l'Eglise Universelle, *consubstanciel au Pere.*

XII. Quoique ce soit une chose contraire à la disposition des Saints Canons que les Enfans des Chrêtiens aillent étudier dans les Ecoles des Gentils, l'état de l'Eglise d'Angamale, soumise à divers Rois Infidelles, autorize en quelque maniére cet abus. Pour y apporter quelque regle, le Synode déclare que dans les Ecoles où les Enfans apprennent à lire & à écrire, & dans celles où l'on enseigne à faire des armes, si les Maitres y tiennent des Pagodes ou Idoles, & obligent leurs disciples à les saluer avant la leçon, il ne sera point permis aux Enfans des Chrétiens de les frequenter, à moins que les Maîtres ne les dispensent de cette Ceremonie Idolatre. Le Synode recommande à tous les *Bazars*, ou Bourgades Chrêtiennes, de se pourvoir de Maîtres Chrêtiens pour enseigner leurs enfans, & defend sous peine d'excommunication de les envoier à ceux où ils seroient obligez de saluer les Idoles des Gentils, ou du pratiquer quelque autre Ceremonie du Paganisme.

XIII. Quelques Maïtres d'Armes Chrêtiens avoient des Pagodes ou Idoles exposées dans leur Sales, afin que les Enfans des Gentils y fissent leurs devotions en entrant. Le Synode

de excommunie ceux qui conſerveront cette abominable pratique entiérement contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme.

XIV. Comme il ſe trouve dans le Diocéſe pluſieurs Livres impies, heretiques, & remplis de fauſſes doctrines, le Synode defend de garder, copier, lire, ou entendre lire les Livres vres ſuivans.

Le Livre qui eſt intitulé de l'*Enfance du Sauveur*, ou l'*Hiſtoire de Nôtre Dame*, condamné par les anciens Peres, comme rempli de blaſfêmes & de narrations fabuleuſes. En voici quelques unes qu'on pourra comparer avec l'Evangile de l'Enfance, qui depuis quelques années a été imprimé en Arabe & en Latin. Selon l'Auteur de ce Livre l'Annonciation de l'Ange fut faite dans le Temple de Jeruſalem, ce qui eſt contraire à l'Autorité de Saint Luc, qui dit que la Sainte Vierge étoit alors à Nazareth. Lorſque S. Joſeph épouſa la Vierge Marie, il avoit actuellement une autre Femme & des Enfans. Le même Saint Joſeph reprennoit diveſſes fois l'Enfant Jeſus des mauvaiſes actions qu'il faiſoit. Nôtre Seigneur avoit appris les lettres dans les Ecoles des Rabins, ce qui eſt raconté avec des circonſtances ridicules & fabuleuſes. Le Démon tenta Jeſus avant les quarante jours de jeune dans le Deſert. Saint Joſeph, aiant la Sainte Vierge pour ſuſpecte, lui fit boire les Eaux de Jalouſie. La même Sainte Vierge fut ſujette aux douleurs de l'enfantement. Ni elle, ni aucun des Saints, ne ſont dans le Ciel, jouiſſant de Dieu; mais, dans le Paradis Terreſtre, où ils demeureront juſqu'au jour du Jugement. Le Sy-

Synode aiant égad à ces erreurs & plusieurs autres contenuës dans le même Livre, en defend la lecture, sous peine d'éxcommunication, & ordonne de le jetter au feu.

Le Livre de Jean Barialdon, qui contient toutes les erreurs du Nestorianisme. Il faut apparemment lire Jean Barcaldon, Auteur duquel fait mention dans son Catalogue Hebed Jesu, pag. 113, de l'Edition de Rome. Un autre Livre qui est intitulé, *De la Procession du S. Esprit*, où l'Auteur prétend prouver que le S. Esprit procede uniquement du Pere, à l'exclusion du Fils.

Le Livre qui a pour titre, *La Pierre precieuse de la Foi*, où l'on enseigne que la Sainte Vierge ne doit être appellée Mere de Dieu, mais Mere de Christ; qu'il y a deux suppôts en Jesus Christ; que l'Union des Natures dans l'Incarnation est accidentelle; que la Religion Chrêtienne est divisée en trois Confessions, celle des Nestoriens, celle des Jacobites, & celle des Romains; que celle des Nestoriens, est la seule veritable, derivée des Apôtres, & que la Foi Romaine est fausse & hérétique, introduite dans la plus grande partie du Monde par les armes, & par le commandement des Empereurs Hérétiques; qu'anathematizer Nestorius, c'est anathematizer les Apôtres, les Prophêtes, & toute l'Ecriture, & renoncer à la vie Eternelle; que le Mariage n'est ni ne peut être un Sacrement; que le signe de la Croix est un des Sacremens instituez par Jesus Christ; que le feu de l'enfer n'est qu'un feu metaphorique; que l'Eglise Romaine est Hérétique, & blamâble en ce qu'elle a abandonné

la

la pratique des Apôtres de celebrer les Myſtéres avec du pain levé.

Le Livre des Peres, qui contient à peu près les mêmes erreurs. La Vie de l'Abbé Iſaïe, commentée par un Neſtorien : où il eſt dit que l'Union de l'Incarnation eſt commune aux trois Perſonnes de la Trinité ; & que Cyrille d'Alexandrie, qui a condamné Neſtorius, eſt un Hérétique impie, qui brûle dans les Enfers. Je paſſe ſous ſilence le detail de pluſieurs pareilles choſes, contenuës dans le même Livre.

Le Livre des Synodes, où il y une Lettre ſuppoſée du Pape Caïus, ſignée par pluſieurs Prélats Occidentaux, & adreſſée à l'Egliſe de Babylone. Cette Lettre reconnoît que l'Egliſe Babylonienne, & toutes celles qui lui ſont ſujettes, ne doivent aucune obéiſſance à l'Egliſe de Rome, & dependent immédiatement de Jeſus Chriſt. Le même Livre dit dans un autre endroit, que l'Egliſe Romaine a abandonné la Foi, & perverti, par violence & par les armes des Empereurs, les Saints Canons des Apôtres ; que le Mariage n'eſt point un Sacrement, & que l'Uſure eſt exemte de peché.

Le Livre du Patriarche Timothée, dans lequel il y a trois Chapitres qui blaſfement contre le Sacrement de l'Autel, en diſant qu'il ne contient point le corps réel, mais ſeulement la figure du corps de Jeſus Chriſt.

L'Ecrit qu'ils appellent la Lettre du Dimanche, & qu'ils ſuppoſent deſcendue du Ciel. Dans cette Lettre les Catholiques Romains ſont appellez Apoſtats de la Foi, & Violateurs du Dimanche.

Les

Les Livres Neſtoriens intitulez *Maclamatas*, *Varda* ou la Roſe, le Livre *Camiz*, l'Epître de Mar Nacai, & le Livre qui a pour titre *Menra*.

Le Livre des Ordres Sacrez, qui ne convient ni pour la forme, ni pour la matiére, avec le Rituel de l'Egiſe Romaine. Il ne compte que deux Ordres, la Prêtriſe &e Diaconat. Il n'admet que des Autels de bois, à lexcluſion de ceux de pierre. Il contient une priére pour abſoudre d'excommunication & reconcilier à l'Egliſe les perſonnes qui abandonnent d'autres Sectes pour embraſſer le Neſtorianiſme.

Le Livre des Homelies, où il eſt dit que l'Euchariſtie n'eſt que l'Image du Corps de Jeſus Chriſt, dont elle eſt diſtinguée comme le portrait d'un homme l'eſt de ſon original; que le Corps de Jeſus Chriſt n'eſt pas dans le Sacrement, mais dans le Ciel; que toute la Trinité s'eſt incarnée; que le Chriſt eſt le Temple de la Divinité, & n'eſt Dieu que par repreſentation; que l'ame de Jeſus Chriſt n'eſt point deſcenduë aux Enfers après ſa mort, mais qu'elle fut tranſportée dans le Paradis Terreſtre; que c'eſt une erreur de dire le contraire avec le Symbole attribué aux Apôtres.

Le Livre (a) qui a pour titre l'Explication des Evangiles, où l'Auteur s'attache à prouver par tout qu'il y a deux ſuppôts en Jeſus Chriſt; que le Chriſt comme pure Créa-

Q ture

(a) C'eſt vrai ſemblablement le Commentaire de Theodore de Mopſueſte, dont la Traduction Syriaque eſt fort commune en Orient. L'Original Grec eſt perdu.

ture étoit dans l'obligation de prier & d'adorer Dieu ; que l'ame de Jesus Christ ne descendit point dans les Enfers après sa mort, mais qu'elle fut transportée dans le Paradis Terrestre, conformement à ce que le Seigneur avoit promis au larron sur la Croix ; que la Sainte Vierge merita d'être reprise, parcequ'elle s'imagina par un sentiment d'orgueil, qu'elle étoit Mere d'un grand Roi, & qu'elle ne regardoit Jesus Christ que comme un pur homme ; que les Evangelistes n'ont pas écrit toutes les choses qui concernent la Vie de Nôtre Seigneur, comme elles se sont passées, parcequ'ils ne s'y étoient pas trouvé présens, & que de là viennent leurs variations ; que le Christ n'est que Fils adoptif de Dieu, & qu'il n'étoit pas possible qu'il fût son Fils naturel ; qu'il reçut une nouvelle grace au Batême ; que l'Eucharistie est seulement l'Image du Corps de Jesus Christ, qui n'est pas ici bas sur la Terre, mais dans le Ciel à la droite du Pére ; que le Christ, entant que pur homme, ignoroit le jour du Jugement Universel ; que lorsque Saint Thomas dit en mettant la main sur la plaie du côté de Nôtre Seigneur, (a) *Mon Seigneur & mon Dieu*, il ne parloit pas à Jesus Christ, parceque celui qu'il voioit resuscité n'étoit pas Dieu ; mais que ces paroles étoient une exclamation à Dieu, à la vuë de cette merveille ; que le pouvoir, que Jesus Christ a donné à Saint Pierre sur son Eglise, ne differe point de celui qu'il a

(a) C'est l'Explication de Theodore de Mopsueste raportée dans le douziéme Canon du cinquiéme Concile. On trouve dans le même Concile plusieurs Fragmens des Ecrits de Theodore de Mopsueste, qu'on peut comparer avec ce qui se lit dans ce Decret.

a donné aux autres Prêtres ; que par consequent les Successeurs de Saint Pierre n'ont pas plus de pouvoir & de jurisdiction que les autres Evêques; que la Sainte Vierge n'est pas Mere de Dieu ; que la premiére Epître de Saint Jean, & celle de Saint Jacques, ne sont pas des deux Saints Apôtres, mais de deux autres qui portoient les mêmes noms ; que ces Epîtres ne sont pas Canoniques.

Le Livre d'Hormi das *Raban*, c'est à dire, *le Moine*. C'est le même Livre dont il a été parlé ci-dessus. Il contient la Vie de ce personnage fameux parmi les Nestoriens, qui le traittent de Saint. Dans cet Ouvrage, Nestorius est traitté de Saint Martyr qui a souffert pour la verité ; & Cyrille d'Alexandrie son Persecuteur est appellé Ministre & Prêtre des Diables, damné dans les Enfers. L'Auteur ajoûte que les Images sont des Idoles infames & abominables, que Cyrille les a inventées (a) & introduites, comme un Heretique qu'il étoit. Ce même Livre raconte plusieurs faux miracles qu'il dit qu'Hormisdas fit pour les Dogmes de Nestorius, & represente les persecutions qu'il eut à souffrir, comme des souffrances endurées pour la verité.

Un Livre de Sortiléges, où est contenu ce qu'ils appellent l'Anneau de Salomon, plein de superstitions sur le choix des jours propres pour les mariages, & d'autres choses semblables, tirées des usages du Paganisme.

(a) C'est une Tradition établie en Orient, que Cyrille est l'Inventeur des Images. Elmacin Ecrivain Jacobite, & par consequent devot de Cyrille, en convient. Ainsi, le fait pourroit bien être veritable.

Le Livre qui a pour tître la Vie des Saints; dans lequel ſont contenuës les Vies & les Eloges de pluſieurs Neſtoriens, dont les noms ſont raportez dans ce Decret, ſelon l'orthographe Portugaiſe, qui les rend méconnoiſſables, comme l'a remarqué l'Abbé Renaudot, qui n'écrit pourtant pas lui-même plus fidellement les noms Syriaques, & autres Orientaux. Il ſuit dans des Livres Latins l'Orthographe Françoiſe, & met par exemple *Hanan Jechoua*, pour *Hanan Jeſchua*, ou plûtôt *Hanan Jeſu*.

Un Livre intitulé *Pariſman*, ou Medecine Perſane, rempli de Blasfémes & de Superſtitions. Ce Livre auſſi-bien que les précedens eſt condamné au feu, & defendu ſous peine d'excommunication.

XV. *Decret.* Le XV Decret condamne & corrige diverſes erreurs contenuës dans les Breviaires ou Livres Eccleſiaſtiques des Chrêtiens de Saint Thomas. Dans le grand Breviaire qui a pour titre *Hudre* & *Gaza*, ou *Tréſor de Lecture*, il eſt dit entre autres erreurs ſemblables à celles qui ont été raportées dans le Decret précedent, que Dieu accompagnoit le Chriſt ſur la Croix, mais que ce n'étoit pas Dieu qui ſouffroit; que l'Ange annonça l'Incarnation, à la Vierge, non à Nazareth, mais dans le Temple de Jeruſalem; que la Mere du Sauveur l'enfanta à la maniédes autres Femmes, & avec les douleurs ordinaires; que le veritable corps de Jeſus Chriſt n'eſt pas contenu dans le Sacrement de l'Euchariſtie; que Neſtorius a été un fidelle Prédicateur de la verité, & qu'il a ſouffert le martyre par l'envie de Cyrille Ouvrier d'ini-

qui-

quité; que les Images ſont des Idoles qui ne doivent point être honorées par les fidelles.

Dans le Livre de l'Office des Prelats trepaſſez, il eſt dit que le Sacrement de l'Autel n'eſt que la vertu de Jeſus Chriſt, & n'eſt pas ſon veritable Corps. Sur quoi le Synode declare que ces Livres meriteroient d'être brûlez; mais que comme il n'y en a point d'autres dans le Diocéſe pour la celebration de l'Office Divin, on les corrigera, juſqu'à ce que, ſelon la demande qui en ſera faite au Pape, l'Egliſe Malabare ſoit pourvuë de nouveaux Breviaires, conformes en tout aux Dogmes Orthodoxes.

XVI. Pour conſerver la pureté de la Foi, le Synode ordonne aux Prêtres, aux Clercs, & à toutes autres perſonnes, de quelque condition & qualité qu'elles ſoient, de remettre dans deux mois entre les mains de l'Archevêque de Goa, ou entre celles du P. François Roz, tous leurs Livres Syriaques, ſans aucune exception, afin qu'on les puiſſe corriger ou ſupprimer, ſelon qu'ils en auront beſoin, defendant, ſous peine d'excommunication, à qui que ce ſoit d'entreprendre de copier aucun Livre Syriaque, ſans une permiſſion expreſſe de l'Archevêque, excepté toutes-fois les Pſeaumes & les autres Livres de l'Ecriture Sainte.

XVII. Quelques Caçanares ignorans s'ingerant de prêcher, & rempliſſant leurs Prédications d'Erreurs & d'Hiſtoires fabuleuſes, tirées particuliérement du Livre de l'Enfance du Sauveur, & de quelques autres Livres Apocryphes & Heretiques; le Synode, pour obvier à cet abus, ordonne que perſonne ne puiſſe à

l'avenir prêcher, sans une permission par écrit de son Prélat. Cette permission ne sera accordée qu'après un sérieux examen de la capacité de celui qui se présentera pour cet effet. Lors que le Siége sera vacant, l'examen des Prédicateurs sera devolu au Recteur du College des Jesuites à Vaipicota. Afin que de toutes parts il soit pourvû à l'instruction du peuple, le Synode veut qu'il y ait desormais un Catechisme en langue Malabare, dont on puisse tous les Dimanches lire quelque chose dans l'Eglise.

XVIII. S'il arrive qu'un Caçanare prêche une doctrine, ou raconte dans son Sermon quelque Histoire fabuleuse, le Prélat aura soin de le faire retracter publiquement; &, en cas de résistance, il fera valoir les Censures Ecclesiastiques.

XIX. Depuis la mort de l'Archevêque Mar Abraham, quelques-uns des Caçanares & des Laïques du Diocése, s'étant engagez par serment dans des Assemblées secretes, à demeurer attachez au Patriarche de Babylone, & à ne se soûmettre jamais au Pontife Romain, le Synode déclare ces Sermens nuls & abusifs, & défend, sous peine d'excommunication, d'en faire à l'avenir de semblables.

XX. Le Synode & tous les Fidéles du Diocése embrassent & reçoivent tous les Conciles Généraux reçus par la sainte Eglise, en particulier le Concile d'Ephése, où a été condamnée l'Heresie Diabolique de Nestorius, si longtems prêchée dans ce Diocése. Le Synode anathematize de nouveau cette Heresie avec tous ses Sectateurs, & professe la Foi de la sainte Eglise Romaine Mere de toutes les autres

tres Eglises, reconnoissant que le glorieux Saint Cyrille, qui par ordre du Souverain Pontife présida au Concile d'Ephése, jouït de Dieu dans le Ciel au nombre des Bienheureux.

XXI. Le même Synode reçoit pareillement le Concile de Trente, auquel il promet de se soûmettre en toutes choses.

XXII. Tous les Prêtres & le peuple fidéle de cet Evêché, assemblez au Synode, se soûmettent avec beaucoup de respect & d'obéïssance au (a) saint, integre, juste, & nécessaire Tribunal du Saint Office de l'Inquisition dans ces quartiers des Indes, reconnoissant combien ce Tribunal contribuë à l'integrité de la Foi. Ils jurent & promettent obéïssance à ses commandemens, souhaitent d'être jugez selon ses loix, en matiére de Foi, & supplient les Inquisiteurs de commettre en leur place, à cause de leur éloignement, les Reverends Peres Jesuites du College de Vaïpicota, ou quelques autres personnes savantes, du nombre de celles qui résident dans l'étenduë du Diocése. Il seroit inutile de faire des Reflexions sur ce Decret. Il est aisé de sentir qu'on fait parler ces Chrêtiens de la maniére du monde la plus contraire à leurs intentions.

XXIII. Le vingt-troisiéme & dernier Decret de cette Session n'est qu'une suite du précédent. Menezes, qui fait parler le Synode comme il lui plaît, ordonne à tous ceux qui découvriront quelque personne qui agisse, ou qui parle contre les Dogmes Catholiques, d'en

Q 4 aver-

(a) *A o santo, inteiro, justo, & necessario Tribunal do Santo Officio da Inquisicam destas partes.*

avertir inceſſamment avec tout le ſecret poſſible le Prélat ou ſes Subdeleguez, afin qu'il y ſoit promptement pourvû, pour la conſervation de la pureté de la Foi.

SEPTIÉME SESSION.

LA ſeptiéme Seſſion, qui traite des Ordres Sacrez & du Mariage, fut celebrée le ſeptiéme jour de l'Aſſemblée. Elle commença par la lecture des Decrets qui concernent le premier de ces deux Sacremens de l'Egliſe Romaine. Ces Decrets ſont tels que je les vais raporter en abregé.

I. *Decret.* Menezes, après avoir établi dans une Préface la Doctrine du Sacrement de l'Ordre, inſtitué, dit-il, par Nôtre Seigneur dans le repas ſacré qui précéda ſa Paſſion, ordonne que deſormais perſonne ne ſoit promu aux Ordres ſacrez qu'en âge competant, après un examen ſuffiſant de vie & de mœurs, conformement aux Decrets du Concile de Trente. La connoiſſance de la Langue Latine, que ce Concile exige de ceux qui doivent être ordonnez, s'entendra dans le Diocéſe d'Angamale de la Langue Syriaque, qui eſt celle de l'Office Divin. Avant ce Decret la pratique des Chrêtiens Indiens étoit d'ordonner de jeunes hommes de dix-ſept ou dix-huit ans, ſans aucun examen. Cela alloit encore plus loin en Ethiopie, où l'on ordonnoit Prêtres des Enfans qui ne faiſoient que de quitter la mamelle de leurs Nourrices, comme nous l'apprenons de la Relation de François Alvarez, & de celles des Jeſuites.

II.

II. Tous les Ecclesiastiques du Diocése aiant été ordonnez à prix d'argent, ce qui est une Simonie manifeste, l'Archevêque de Goa aiant égard à leur ignorance des Loix Ecclesiastiques, en vertu de l'Autorité Apostolique dont il est revêtu, les absout de l'irregularité qu'ils ont encouruë, & les maintient dans la possession & l'exercice des Ordres ausquels ils ont été promus.

III. Quelques Prêtres lépreux celebrant les Mystéres au degoût du peuple, & exposant les autres Prêtres à contracter la même maladie par l'attouchement des Vases sacrez & des Ornemens de l'Autel, le Synode déclare que ces Prêtres lépreux sont irreguliers par defaut corporel, & incapables de celebrer les saints Mystéres. Le Prélat de Goa n'auroit-il point voulu se vanger par ce Decret du Prêtre lepreux, qui lui avoit été si contraire à Molandurté, comme nous l'avons raporté ci-dessus ? Au reste, cette prétenduë lepre n'est rien autre chose que la tumeur monstrueuse d'une des jambes dont diverses Relations font mention, & que feu Mr. Kaempfer a décrite fort au long (a). Cette maladie ne passe point pour contagieuse dans les Indes.

IV. La Ceremonie du *Casturé*, qui consiste à prendre dans l'Eglise les mains du plus ancien des Caçanares & à recevoir sa benediction, étant un symbole de charité fraternelle établi depuis long-tems dans ce Diocése, le Synode ordonne que les Prêtres qui refuseront d'y admettre quelqu'un, par des animositez

 par-

(a) Amœnit. Exotic. Fascicul. 3. Observat. 8. pag. 561.

particuliéres, comme cela arrive quelque fois, ne pourront approcher de l'Autel, & ne seront admis aux autres Offices de l'Eglise, qu'après s'être reconciliez avec leur ennemi.

V. La recitation de l'Office Divin est un précepte de l'Eglise Universelle. Cependant les Ecclesiastiques de cet Evêché ne le recitent que quand ils se trouvent à l'Eglise, & jamais en particulier, s'excusant en partie sur leur ignorance de cette obligation, & en partie sur ce qu'ils n'ont point d'autres exemplaires de ces Livres que ceux qu'on garde dans les Eglises. Le Synode déclare à ce sujet que la recitation du Breviaire oblige sous peine de peché mortel. Mais comme le defaut des Livres est évident, il permet à ceux qui n'en ont point de dire pendant le cours de la journée au lieu du Breviaire un certain nombre de *Pater* & d'*Avé*, dont le compte est exactement marqué dans le Decret.

VI. Le Synode ordonne de traduire & d'inserer dans les Breviaires Syriaques le Symbole de Saint Athanase, afin que les Ecclesiastiques l'apprennent par cœur, & le recitent tous les Dimanches dans l'Eglise après la priére du matin. Le P. François Roz est chargé de cette Traduction.

VII. Le septiéme Decret recommande aux Prêtres & aux Clercs de se trouver assiduëment à l'Eglise aux heures de l'Office Divin, & de s'y gouverner d'une maniére decente & religieuse. La coûtume de recevoir le *Casturé* des mains du plus ancien Cançanare, qui selon la discipline de cette Eglise présidoit toûjours dans

dans l'Assemblée, sera abolie à l'avenir par l'établissement des Curez, qui de plein droit, & sans égard à l'âge précéderont tous les autres Prêtres.

VIII. On remarquera desormais les Prêtres & les Clercs qui seront absens pendant les heures du Service Divin; & lors qu'on fera la repartition des revenus de l'Eglise, on rabattra sur leur part à proportion des jours & des heures de leur absence. Cela n'aura pourtant point de lieu pour ceux qui auront été legitimement empêchez, ou par maladie, ou pour le service de l'Eglise.

IX. Plusieurs Caçanares étant adonnez à des usages superstitieux & Païens, & se servant du Livre intitulé *Parisman* pour chasser les Demons du corps des Possedez, le Synode ordonne sous peine de suspension qu'ils n'emploieront desormais pour cet effet que les Exorcismes approuvez par l'Eglise Romaine, & autorisez par les Saints Peres, tels qu'on les a traduits en Syriaque dans le Traité de l'Administration des Sacremens.

X. Quelques autres Caçanares se mêlant à l'imitation des Gentils de marquer les jours heureux & malheureux pour les mariages, & d'autres choses de cette nature, se trouvant même des Livres dans quelques Eglises qui traitent de ces superstitions, le Synode condamne & défend cette pratique, sous peine d'excommunication.

XI. Le Synode ordonne aux Prêtres de donner bon exemple, & d'éviter tous excès de bouche, déclarant que quiconque sera convaincu de s'être enivré, demeurera sans espoir

de

de grace, ſuſpendu de ſon Miniſtére, & de la perception de ſa part des Revenus Eccleſiaſtiques. Aucun d'eux n'entrera dans les Cabarets pour boire ou pour manger, & nul ne mangera avec des Païens, des Mahometans, & des Juifs, ſous les mêmes peines, pendant l'eſpace de quatre mois.

XII. Le douziéme Decret régle la forme des habits Eccleſiaſtiques, & permet à ceux qui ont des barbes de les conſerver à condition qu'ils en couperont les poils ſur le bord des levres, afin que rien ne les empéche de recevoir commodement le Sang de Jeſus Chriſt dans la Communion du Calice. Pour ce qui eſt des jeunes Eccleſiaſtiques, on ne ſouffrira plus qu'ils laiſſent croître leurs barbes.

XIII. XIV. & XV. Il eſt défendu aux Prêtres & aux Clercs de trafiquer, d'affermer les Droits du Prince, & de ſe charger d'aucun Emploi ſéculier. Et comme divers Eccleſiaſtiques Indiens, qui s'adonnoient publiquement au trafic, ou à d'autres Emplois ſéculiers, pour le faire plus commodement, & avec moins de ſcandale, prenoient un habit Laïque, & laiſſoient croître leurs cheveux, en ſorte qu'il ne paroiſſoit aucun veſtige de leur tonſure, le Synode ordonne, ſous peine d'excommunication aux Prêtres & aux Clercs, de porter continuellement à l'avenir l'Habit de leur Ordre, & de faire paroître leur tonſure, ou Couronne Sacerdotale. D'autres, pour s'affranchir des incommoditez qu'ils avoient à ſouffrir de la part des Rois Infidéles, & pour ſe procurer leur protection, même contre leur Prélat, s'enrôloient à la ſolde des Naires Gentils, ce que le Syno-

Synode défend, ſous peine d'excommunication, comme contraire aux Saints Canons, & aux Loix Eccleſiaſtiques.

XVI. Quoi que la chaſteté & la continence des Eccleſiaſtiques ſoit, ſelon Menezes, une coûtume établie dès le commencement de l'Egliſe, comme en font foi tous les Conciles anciens Orientaux & Occidentaux (a), l'Egliſe primitive, faute de ſujets convenables, a quelquefois promu à la Prêtriſe des hommes mariez, ce qu'elle tolére encore aujourd'hui, pour un tems, dans l'Egliſe Grecque, & dans d'autres, qui ſont réunies au Saint Siége. Nonobſtant cette indulgence, l'Egliſe n'a jamais ſouffert que les Prêtres ſe mariaſſent, après avoir reçu les Ordres ſacrez, & n'a jamais promu de bigames au Sacerdoce. Cependant, dans le Diocéſe d'Angamale les Prêtres ne ſe marient pas ſeulement après leur Ordination, même avec des Veuves, mais encore ils paſſent juſqu'aux ſecondes, troiſiémes, & quatriémes Nôces, ne ceſſant point pour cela d'exercer les fonctions de leur Miniſtére, excepté quelques-uns qui, après s'être mariez pour la ſeconde fois, s'abſtiennent après cela de celebrer (b). Ces choſes ſe faiſant ſans ſcru-

(a) Voilà une grande preuve de l'Ignorance du Prélat. Pour ne rien dire des autres, il ne connoiſſoit pas le Concile de Gangres, & ce qui eſt raporté de celui de Nicée.

(b) Les Prêtres Grecs & les Moſcovites, venant à ſe marier en ſecondes Nôces, ne ſont reçus qu'à la Communion Laïque, & ceſſent d'être réputez Prêtres. Ils ne regardent point le Sacerdoce comme imprimant un Caractére ineffaçable. C'étoit auſſi le ſentiment de l'ancienne Egliſe, quoi qu'en diſent les Scholaſtiques. On peut conſulter ſur ce ſujet le P. Morin, *De Sacris Ordinationibus.*

ſcrupulle, parce que les Prélats précédens avoient vendu aux Prêtres des diſpenſes, qui les autoriſoient à de pareils Mariages, le Synode deſirant de rétablir cette Egliſe dans ſa pureté, en la rendant conforme à l'Egliſe Romaine, défend ſous peine d'excommunication aux perſonnes promuës aux Ordres ſacrez de ſe marier à l'avenir. Pour ce qui regarde ceux qui ſont déja mariez tant pour la premiére que la ſeconde & la troiſiéme fois, le Synode les ſuſpend de leurs Fonctions Sacerdotales, juſqu'à ce qu'ils aient abandonné leurs Femmes, ce qu'il les exhorte de faire au nom du Seigneur. Quant à ceux qui ont été mariez plus d'une fois, ou qui ont épouſé une Femme Veuve ou impudique, ces Mariages ſont nuls, & le Synode leur déclare que s'ils ne ſe ſéparent pas de leurs épouſes, ils vivent en concubinage, & en péché mortel, leurs Prélats n'aiant pû leur donner aucune diſpenſe contre les régles de l'Egliſe Univerſelle, & contre les Canons des Conciles reçus dans tout le monde. Pour ceux qui n'ont eu qu'une ſeule Femme, le Synode conſultera le Souverain Pontife, & obſervera ce qui lui ſera ordonné.

XVII. Le Synode déclare que les Prêtres qui ſe ſépareront de leurs Femmes, fuſſent-ils bigames, ſeront conſervez dans leurs Fonctions, l'Archevêque de Goa uſant de miſericorde envers eux, & leur donnant l'abſolution de l'irregularité encouruë par leurs Mariages.

XVIII. Les Femmes des Prêtres, qui dans le Diocéſe ſont appellées Catatiares ou Caçaneires, aiant eu juſqu'au tems préſent diverſes pré-

prérogatives, comme la préséance dans l'Eglise, & leur part dans la distribution des Revenus Ecclesiastiques, le Synode prive de ces avantages celles qui ne se sépareront pas de leurs Maris; au lieu que celles qui obéïront recevront quelque chose, en forme d'aumône, pour leur entretien & celui de leurs Familles.

XIX. Le Concile de Trente, presentement reçu dans le Diocése, ordonne que les Enfans des Prêtres ne serviront point dans les mêmes Eglises que leurs Peres. Le Synode déclare que cela ne se doit pas entendre des Prêtres de ce Diocése, à cause de divers inconveniens, ausquels exposeroit l'observation de ce Réglement.

XX. XXI. & XXII La Simonie aiant régné par le passé dans le Diocése, & les Sacremens aiant été administrez à prix d'argent, le Synode défend cet abus, sous peine d'excommunication, ordonnant aux Prêtres de se contenter des aumônes des Fidéles, & des retributions qu'ils recevront pour la celebration de la Messe. Ce desordre s'étant introduit & maintenu par la nécessité où on étoit de pourvoir à la subsistance des Ecclesiastiques, le Synode supplie les Fidéles des lieux où sont situées les Eglises d'y avoir égard, & d'assister, autant qu'il leur sera possible, leurs Prêtres par des aumônes générales, comme ils y sont obligez par toutes les régles de Droit Divin & Humain. Cependant, comme il y a des Eglises fort pauvres, & hors d'état d'entretenir leurs Ecclesiastiques, on priera Sa Majesté Catholi-

tholique (a) le Roi de Portugal de faire au Diocése une aumône de mille cinq cens écus tous les ans, pour être distribuez aux Prêtres nécessiteux. Au cas que le Roi ne réponde point favorablement à cette demande, l'Archevêque Don Alexis de Menezes fournira cette somme de son propre revenu. Gouvea remarque que le Prélat donna effectivement ces mille cinq cens écus, jusqu'à ce qu'en l'an 1601. Philippe troisiéme les fit paier des Revenus de la Couronne.

XXIII. Le Diocése n'étant pas seulement pourvû d'un nombre suffisant d'Ecclesiastiques, mais même en aiant beaucoup de (b) superflus, le Synode défend d'en ordonner davantage pendant la vacance du Siége. Ceux qui sont déja dans les Ordres inferieurs pourront être promus à des Ordres plus élevez, même à la Prêtrise, supposé qu'ils soient auparavant informez de la Doctrine des Sacremens, & de la forme de l'Absolution Sacramentale.

Ces Decrets sont suivis de ceux qui concernent le Mariage, qu'on reduisit à la forme prescrite par le Concile de Trente. Je vais les raporter, comme les précedens, le plus succinctement qu'il sera posible.

I. II. & III. *Dècrets*. Les trois premiérs Decrets reduisent la celebration du Mariage à la benediction du Curé de la Paroisse en presence de

(a) Philippe II. Roi d'Espagne & de Portugal. Il étoit mort dès le mois de Septembre de l'année précédente 1598; mais la nouvelle de sa mort n'étoit pas encore arrivée aux Indes.

(b) A cause de la multitude de ceux que Menezes avoit ordonnez pour se faire des Créatures.

de témoins après trois bans publics dans l'Eglise, ce qui jusqu'alors n'avoit point été pratiqué par ces Chrêtiens, qui se contentoient d'appeller quels Prêtres ils vouloient, & se marioient sans autre solemnité Ecceſiaſtique. Le Synode déclare nuls & clandeſtins les Mariages qui se celebreront deſormais contre la forme préſcrite dans ces Decrets.

IV. & V. Le quatriéme Decret ordonne à toutes les Egliſes d'avoir des Livres dans leſquels les Mariages ſeront enregiſtrez. Le cinquiéme avertit & exhorte les perſonnes contractantes à ſe confeſſer & communier avant la celebration du Mariage.

VI. VII. VIII. Les Decrets ſuivans reglent les degrez de parenté & d'affinité ſpirituelle, ſelon la forme du Droit Canon, jusqu'alors inconnuë aux Chrêtiens Malabares, & declarent le cas où il y a lieu à diſpenſe, & dans leſquels il faut avoir recours au S. Siége.

IX. X. Le neuviéme Decret defend de celebrer les Mariages en Advent & en Carême. Le dixieme déclare que les jeunes hommes ne ſeront deſormais point reçus à ſe marier avant l'âge de quatorze ans, & les filles avant celui de douze. Les Chrêtiens Malabares, à l'imitation des Indiens Gentils ſe marioient dès l'enfance, c'eſt à dire avant l'âge de neuf & de dix ans.

XI. XII. L'onziéme defend, ſous peine d'excommunication aux Maris de ſe ſeparer de leurs Femmes ſans de juſtes raiſons, approuvées de l'Egliſe. Les Eſclaves noirs & d'autres perſonnes de condition ſervile, & même quelques Chrêtiens Malabares, ſe marioient

R ſans

ſans appeller un Prêtre, ne pratiquant point d'autre Ceremonie que d'attacher à la maniére des Gentils un cordon de fil au cou de la Femme qu'ils épouſoient. Le Synode déclare que de tels Mariages ſont nuls de tout droit, & ne peuvent paſſer que pour un concubinage ſcandaleux.

XIII. XIV. XV. XVI. Le treiziéme Decret declare que quelques Chrêtiens du Diocéſe aiant épouſé pluſieurs femmes en face d'Egliſe, ils ont encouru une excommunication, dont ils ne peuvent être abſous, qu'en congediant leurs concubines, & ſe reduiſant à leur premiére Femme. Le quatorziéme & le quinziéme defendent le choix ſuperſtitieux des jours pour les Mariages, & diverſes autres pratiques que ces Chrêtiens avoient empruntées des Gentils. Enfin le ſeiziéme & dernier Decret blâme la coûtume des Nouveaux Mariez, qui n'oſoient entrer dans l'Egliſe qu'après un certain bain, dont ils uſoieut dans cette occaſion, quatre jours après leurs nôces.

HUITIÉME SESSION

LA huitiéme Seſſion qui concerne la Reformation des Coûtumes Eccleſiaſtiques du Dioceſe fut celebrée le ſeptiéme jour. On y lut juſqu'à quarante & un Decrets, parmi leſquels il y en a qui vont à ruiner entiérement l'ancienne Diſcipline de cette Fgliſe, d'autres qui ſont ſupportables, & un petit nombre qui ſont dignes de louange.

I. II. & III. *Decrets*. L'Egliſe d'Angamale étant ſoûmiſe à un Evêque, & par cet Evêque

que au Souverain Pontife, Vicaire de Jesus Christ, il a semblé bon au Synode, pour éviter toute confusion à l'avenir, que chaque Eglise eût son Pasteur particulier, & que le Diocése fut divisé en Paroisses, qui eussent leurs Curez particuliers, conformement au Gouvernement de l'Eglise universelle. Le soin de cet établissement appartenant de droit au Prélat, l'Archevêque de Goa réglera le nombre de ces Paroisses, & leur donnera des Pasteurs convenables, qui seront desormais chargez uniquement de leur Eglise, & ne pourront, sous peine d'excommunication, empiéter sur le droit des autres Curez, ni se charger de deux Eglises à la fois.

IV. V. VI. & VII. Il y a plusieurs Eglises dans le Diocése, où il ne se trouve aucun Prêtre, & où par conséquent l'Office Divin n'est point celebré, ni les Sacremens administrez. Le Prélat y pourvoira, aussi bien qu'aux lieux abandonnez, où il n'y a point d'Eglise, quoi que les Habitans, qui portent le nom de Chrêtiens de Saint Thomas, ne conservent aucun reste de Christianisme. Telle est l'Eglise de Travancor entiérement ruinée, & dont la plûpart des Chrêtiens, ont depuis quarante ans embrassé les observances & les coûtumes des Gentils, ne faisant plus batizer leurs Enfans, & sacrifiant aux Idoles. Le Synode ordonne d'y bâtir une Eglise, où on établira un Curé, afin que par le moien des Prédicateurs qu'on y envoiera, ces peuples soient rappellez au giron de l'Eglise. On pourvoira de la même sorte au lieu appellé Todamala dans le Roiaume de Calecut, dont les Habitans sont pareil-

 lement

lement déchus du Chriſtianiſme, faute d'inſtruction.

VIII. Les ſaintes Huiles établies par Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, dans le dernier repas qu'il fit avec ſes Diſciples, comme l'enſeigne la Tradition des Apôtres, & la Doctrine des Saints Peres, aiant été juſqu'à preſent inconnuës dans ce Diocéſe, autant pour le Sacrement de Confirmation, que pour celui d'Extrême-Onction; le Synode ordonne de les conſerver à l'avenir, avec beaucoup de reſpect, dans les Egliſes. Tous les Curez en ſeront pourvûs par l'Archevêque, & les renouvelleront tous les ans à Pâque, allant en chercher de nouvelles chez leur Prélat, ou chez celui de Cochin, lors que le Siége ſera vacant; ce qu'ils auront ſoin d'obſerver, ſous peine de ſuſpenſion, & de privation de leurs Revenus, pendant l'eſpace de ſix mois.

IX. X. Le neuviéme Decret contient un long dénombrement des Fêtes de précepte, pendant le cours de l'année. Le dixiéme régle les jours de Jeûne, conformement à la pratique de l'Egliſe Romaine.

XI. XII. Le Synode louë & approuve la coûtume des Chrêtiens de Saint Thomas, qui, pendant les jours de Jeûne, s'abſtenoient de chair, de poiſſon, de vin, d'œufs, & de lait, & renonçoient au commerce de leurs Femmes; mais il déclare que le Jeûne ne conſiſtant pas dans l'abſtinence ſeule des viandes, il eſt violé par le nombre des repas. Quelques-uns de ces Chrêtiens mangeoient ces jours-là à tous leurs repas ordinaires, & en telle quantité qu'ils vouloient. Le Synode con-

condamne cet uſage de peché mortel, en déclarant néanmoins que l'obligation de jeûner ne tombe point ſur les jeunes gens au deſſous de vingt-un ans, ſur les malades, les vieillards, & les Femmes groſſes.

XIII. Quelques Chrêtiens ſuperſtitieux & corrompus par le commerce des Gentils, s'imaginoient que le Jeûne étoit nul s'ils ne s'étoient pas lavez tout le corps dès le matin. Ils s'aſujettiſſoient au même bain, lors qu'il leur arrivoit de toucher par mégarde quelque perſonne des races inferieures des Indes. Le Synode déclare que cette ceremonie ſuperſtitieuſe eſt contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme, & défend de la pratiquer à l'avenir.

XIV. Quoique le Synode approuve la coûtume des Chrêtiens de Saint Thomas, qui commencent le Carême le Lundi d'après le Dimanche de la Quinquageſime, il ordonne pourtant, afin d'introduire une conformité entiére avec les uſages de l'Egliſe Univerſelle, qu'on faſſe la bénédiction des cendres le Mercredi de la même ſemaine, & qu'on les impoſe ſur la tête des Fidéles, avec les paroles & les ceremonies marquées dans le Ceremoniel Romain, traduit en Langue Syriaque.

XV. Pour rendre tous les uſages du Diocéſe conformes à ceux de l'Egliſe Catholique, le Synode ordonne aux Fidéles, ſous peine de peché mortel, de ne point manger de chair le Samedi, & déclare que l'abſtinence du Mercredi, quoi que louable en elle-même, n'eſt d'aucune obligation. Pour entendre ce Decret, il faut ſe ſouvenir que toutes les ancien-

nes Egliſes, excepté la Romaine, ont toutes les ſemaines deux jours d'abſtinence, qui ſont le Mercredi & le Vendredi.

XVI. Le ſeiziéme Decret enſeigne que les Fêtes & les Jeûnes commencent à minuit, & finiſſent à la même heure le jour ſuivant. Les Chrêtiens Malabares les commençoient au ſoir du jour précédent, & les finiſſoient au ſoir de la Fête ou du Jeûne. Le Prélat Portugais traite cette coûtume d'obſervation Judaïque, quoi que ce ſoit l'ancienne pratique de l'Egliſe, & qu'il en reſte des traces manifeſtes dans l'Egliſe Romaine.

XVII. La coûtume de l'Egliſe Univerſelle, dit le Synode, eſt de prendre de l'Eau Benîte à l'entrée de l'Egliſe, pour effacer les pechez veniels. Les Chrêtiens Malabares ignorant cet uſage, n'ont pour Eau benîte qu'une Eau où le Sacriſtain de l'Egliſe a jetté quelques grains d'encens, (a) ou un peu de terre des lieux où a prêché l'Apôtre Saint Thomas. Le Synode après avoir déclaré que cette Eau n'eſt point benîte, établit celle de l'Egliſe Romaine, avec la Ceremonie de l'Aſperſion les Dimanches, & les Benîtiers aux portes des Egliſes. Tous les Chrêtiens en entrant y prendront à l'avenir de l'Eau Benîte, & feront le Signe de la Croix. Et comme juſqu'à preſent en entrant dans l'Egliſe ils ont accoûtumé de dire

(a) Marc Paul de Veniſe Livre 3. Chap. 27. p. m. 147. fait mention de cette Coûtume des Chrêtiens Malabares. *Chriſtiani a longe venientes & Sancti corpus viſitantes aſportant ſecum de terra illa in qua vir Sanctus occiſus dicitur, & de ea in potum miſſa faciunt infirmos bibere, & credunt illos hinc melius habere,* &c.

dire une Oraiſon en l'honneur de l'impie Heretique Neſtorius, cette coûtume ſera abolie comme ſacrilege & blasfématoire.

XVIII. La plus grande partie du peuple ignorant la Doctrine Chrêtienne, quelques-uns de ceux qui ſont plus ſoigneuſement inſtruits ne ſachant que l'Oraiſon Dominicale & la Salutation Angelique en Langue Syriaque, qu'ils n'entendent pas, la plûpart des Enfans ne ſachant pas même faire le Signe de la Croix, & pluſieurs Clercs ignorant le Catechiſme & les Commandemens de Dieu; le Synode ordonne aux Curez ou à d'autres Eccleſiaſtiques qu'ils commettront en leur place d'enſeigner aux Enfans la Doctrine de l'Egliſe, à ſavoir le Signe de la Croix, l'Oraiſon Dominicale, la Salutation Angelique, le Symbole, les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, les Articles de Foi, & le reſte de la Doctrine Chrêtienne en Langue Malabare, entenduë de tout le monde. On ne ſe ſervira plus du Syriaque dans ces Inſtructions familiéres, parce que ceux du peuple qui prient en cette Langue n'entendent pas ce qu'ils diſent. Perſonne ne ſera admis aux Ordres ſacrez, qu'il ne ſache toute la Doctrine Chrêtienne en Langue Vulgaire; & l'on priera le Pere Recteur du College de Vaïpicota de la faire traduire, afin qu'on en puiſſe pourvoir toutes les Egliſes du Diocéſe.

Comme les paroles de ce Decret ſemblent contraires à la Pratique de l'Egliſe Romaine, par rapport aux Priéres en Langue Vulgaire, je les inſére ainſi en Portugais, afin que les Lecteurs puiſſent en tirer telle conſequence

qu'il leur plaira. *O Vigayro, ou outro Caçanar, ou Chamaz de ſeu mandado enſinara a Doutrina a os mininos S. o ſinal da Cruz, Padre noſſo, Ave Maria, Creo em Deos Padre, os Mandamentos da Ley de Deos, & da Igreja, Artigos da Fè, & mais couſas da Doutrina Chriſtam en Lingoa natural Malavar, que todos entendam, & nam em Suriano em que nam ſabem o que dizem*, &c.

XIX. XX. Le dix-neuviéme Decret propoſe un modelle de la Salutation Angelique, conforme à l'uſage de l'Egliſe Romaine. Les derniéres paroles: *Sainte Marie, Mere de Dieu, priez pour nous*, &c. Le vingtiéme blâme les Chrêtiens Malabares de ce qu'ils ne découvroient point leur tête, & ne s'inclinoient point, lors qu'ils entendoient prononcer le nom de Jeſus. Le Synode regarde cela comme une ſuite du Neſtorianiſme. C'eſt pourquoi il ordonne qu'à l'avenir, ſoit dans les Priéres publiques, ou dans toute autre occaſion, lors que ce ſaint Nom ſera prononcé, on témoignera ſon reſpect par une inclination de corps, ou par quelque autre ſalut exterieur. Comme on impoſoit communément le même nom de Jeſus aux Enfans que l'on batizoit, cette pratique eſt défenduë, & tous ceux qui portent ce nom ſeront obligez de le changer dans la ceremonie de la Confirmation.

XXI. XXII. XXIII. & XXIV. Le vingt-uniéme Decret établit la coûtume de dire trois Meſſes le jour de Noël. Le vingt-deuxiéme régle les tems & les occaſions où les Prêtres doivent revêtir le ſurplis & l'étole. Le vingt-troiſiéme ordonne la Proceſſion des Cierges le ſecond

ſecond jour de Février, qui eſt la Fête de la Purification de la Sainte Vierge. Le vingt-quatriéme défend de travailler les Fêtes & les Dimanches.

XXV. Il y avoit alors pluſieurs Egliſes dans le Diocéſe dédiées à Mar Zapor, & à Mar Perozes, que les Actes appellent Mar Xabro & Mar Prodh. Le peuple les traitoit de Saints, & leur attribuoit pluſieurs miracles, quoi qu'on ne ſçut point d'autres circonſtances de leur vie, ſinon qu'ils étoient venus de Babylone, & que, ſelon quelques-uns, ils étoient morts à Coulan. Comme il n'y avoit aucune Ecriture autentique qui depoſât en leur faveur, & qu'il ne paroiſſoit point qu'ils euſſent été canonizez par l'Egliſe, leur venuë de Babylone donnant d'ailleurs lieu de ſoupçonner qu'ils étoient Neſtoriens, le Synode ordonne que ces Egliſes seront deſormais dédiées à tous les Saints, que les ſolemnitez qu'on y celebroit à la Fête de ces deux Saints prétendus ſeront tranſportées au premier jour de Novembre, & qu'à l'avenir on ne dédiera aucune Egliſe qui porte ſon nom.

XXVI. XXVII. & XXVIII. Le vingt-ſixiéme Decret contient des réglemens ſur les Troncs & la repartition des aumônes faites à l'Egliſe. Le vingt ſeptiéme ordonne que les Egliſes ſoient entretenuës propres, & qu'il y ait une lampe allumée devant l'Autel. Le vingt-huitiéme établit des Coffres & des Armoires dans les Sacriſties pour la conſervation des Vaſes & des Ornemens Eccleſiaſtiques.

XXIX. Les Neſtoriens n'admettant point l'uſage ſalutaire des ſaintes Images, il n'y

avoit aucun Tableau dans les Eglises du Diocése. Le Synode veut que dans celles qui se bâtiront à l'avenir, un des premiers soins soit de les pourvoir de Tableaux. On y ajoûtera aussi une Chaire pour la Prédication, & des Cloches, si cela est possible, sans Clocher toutefois, les Princes Païens & les Bramines des Pagodes, qui disent que le son des Cloches incommode leurs Idoles, n'aiant pas coûtume de le permettre. Le Synode trouve bon que les Eglises, qui n'auront point de Cloches, se servent de Cresselles, selon leur ancien usage, pour convoquer les Assemblées.

XXX. & XXXI. Le trentiéme Decret enseigne que les Eglises sont renduës profanes par l'effusion du sang humain, & par d'autres cas qui exigent une nouvelle Bénédiction Episcopale. Le trente & uniéme défend aux malades de coucher la nuit dans les Eglises par dévotion, comme cela s'étoit jusqu'alors pratiqué. Cette coûtume a été autrefois en usage dans l'Eglise Chrêtienne. Elle doit son origine au Paganisme ancien.

XXXII. & XXXIII. Le trente-deuxiéme régle les Funerailles des fidelles, & ordonne de les enterrer dans les Cimetiéres des Eglises. Comme la petite Verole est fort contagieuse dans les Indes, ceux qui mouroient de cette maladie, dont en ces païs-là il ne réchappe presque personne, étoient ordinairement abandonnez & enterrez dans les lieux où ils se trouvoient, le Synode pourvoit à leur enterrement, selon les régles de la prudence & de la charité Chrêtienne.

XXXIV. Le trente-quatriéme ordonne que

que dans tous les Bazars ou Bourgades, dans lesquels il y aura une Eglise sous l'invocation d'un Saint, on n'en bâtira point de nouvelles sous le même nom. Ce Decret a en vûë l'ignorance des peuples qui croioient qu'on faisoit injure à l'ancienne Eglise, quand on en établissoit une autre sous une differente invocation.

XXXV. XXXVI. Les deux Decrets suivans recommandent aux Ecclesiastiques le soin de la conversion des Infidelles, aussi bien des Naires, qui sont les Nobles du Païs, que des Races inferieures, pour lesquelles, par une superstition puérile, les Gentils imitez en cela par les Chrêtiens de Saint Thomas avoient un éloignement incroiable, jusqu'à se croire souillez par leur attouchement. Cependant, les personnes de ce rang-là avoient plus de disposition que les Nobles à embrasser la Religion Chrêtienne. Il étoit cependant fort difficile de pourvoir à cet abus, parce que si les Chrêtiens Malabares avoient quelque communication avec les Races inferieures, ils s'exposoient à perdre tous les Privileges, que les Rois Gentils, leur avoient accordez. Le Synode aiant égard à cela ordonne que ceux de ces Races qui se presenteront au Batême, y seront admis, & que le Prélat aura soin de leur faire bâtir des Eglises qui ne seront que pour eux en particulier, afin que la porte du Salut ne soit fermée à personne. On tâchera de plus d'emploier l'Autorité du Roi de Portugal auprès des Princes Gentils de la Côte pour obtenir que ces gens, après avoir embrassé le

Chri-

Chriſtianiſme, paſſent pour Nobles, comme les anciens Chrêtiens.

XXXVII. Le Synode ſouhaitant que l'Egliſe d'Angamale ſe conforme en toutes choſes à l'Egliſe Romaine, ordonne à tous les Fidéles du Diocéſe de faire deſormais le Signe de la Croix en portant la main de l'épaule gauche à l'épaule droite, & non pas de la droite à la gauche, ſelon l'ancienne pratique de ces Chrêtiens, qui leur eſt commune avec toutes les Egliſes Orientales.

XXXVIII. Le trente-huitiéme Decret déclare que l'execution des Teſtamens appartient ſelon le Droit Canon aux Evêques, qui contraindront deſormais les Heritiers de s'y conformer, en cas de négligence ou de réſiſtance de leur part.

XXXIX. Il eſt ſouvent arrivé dans le Diocéſe que des perſonnes accuſées d'avoir commis quelque action ſcandaleuſe, n'étoient pas ſeulement excluës de l'Abſolution à l'article de la mort, mais encore des Funerailles ou des Priéres Eccleſiaſtiques; ce qui eſt contraire à l'eſprit de l'Egliſe, qui ne refuſe le ſecours de ſes priéres qu'à ceux qui meurent excommuniez, ou en péché mortel, ſans avoir donné aucun ſigne de contrition. Le Synode défend d'en uſer à l'avenir ſi cruellement envers les pécheurs, de quelques crimes énormes qu'ils puiſſent être coupables.

XL. Le Synode prenant en gré les travaux des Jeſuites du College de Vaïpicota, & des autres Réſidences qu'ils ont dans le Diocéſe, leur accorde le pouvoir de prêcher & d'adminiſtrer

niſtrer les Sacremens dans toutes les Egliſes des Chrêtiens de S. Thomas, excepté ſeulement le Mariage, qu'ils ne pourront celebrer ſans la licence du Curé. Tous les Prêtres des Egliſes, & tout le Peuple, auront ſoin de les recevoir avec joie, charité, & reconnoiſſance, eu égard aux travaux qu'ils ſouffrent, & ont ſoufferts pour eux. Les Eccleſiaſtiques apprendront la maniére d'adminiſtrer les Sacremens, & les Peuples ſeront inſtruits par eux de la Doctrine ſalutaire de l'Egliſe, pour le bien & l'édification de leurs ames.

XLI. Les Conſtitutions Epiſcopales de Goa reçûës dans les Conciles Provinciaux des Indes, le ſeront auſſi dans le Diocéſe d'Angamale devenu Suffragant de Goa. Le Synode ſe ſoûmet à ce Réglement, & ordonne qu'on ait droit d'appeller en forme de Droit, au Métropolitain, de toutes les Sentences qui ſeront renduës dans le Diocéſe.

C'eſt par ce Decret, entiérement contraire aux anciens Canons, que finit la huitiéme Seſſion, qui après avoir pourvû ſelon ſes lumiéres aux beſoins de cette Egliſe Indienne, ne négligea pas, comme nous venons de le voir, les intérêts des Jeſuites, ni ceux de la Nation Portugaiſe. Auſſi les Jeſuites eux-mêmes à qui on peut autant & plus attribuer ce Synode qu'à Don Alexis de Menezes, qui ignoroit également les Langues Syriaque & Malabare, ont toûjours eu ſoin dans les Indes de tourner leurs travaux du côté des avantages temporels de leur Prince, & de leur Nation. Voici l'aveu qu'en fait un des leurs. C'eſt Ferdinand Guer-

Guerreiro dans ses Relations annuelles des Années 1602. & 1603. (a). „ Une autre raison qu'il ne faut pas obmettre, c'est que les „ Religieux de la Compagnie ne sont pas „ moins utiles en ces Païs, [il parle de l'Ethiopie,] pour la conservation & l'augmentation des Conquêtes & du Temporel, qu'ils „ le sont pour le Spirituel; car quoi qu'ils n'agissent pas les armes à la main, leur Profession ne le permettant pas, ils emploient „ pourtant d'autres maniéres d'agir qui sont „ suivies d'un grand fruit. Autant de Gentils „ qu'ils convertissent à Jesus Christ, autant „ d'Amis & de Vassaux acquiérent-ils à Sa „ Majesté. Ces nouveaux Chrêtiens combattent en tems de guerre contre les Infidéles „ pour l'Etat, & deviennent bons Soldats après „ qu'ils se sont joints aux Portugais. En quelque lieu que soient les Jesuites, ils contiennent les Sujets dans l'obéïssance qu'ils doivent au Roi, & à ses Gouverneurs. Ils „ maintiennent les Soldats dans leur devoir à „ l'égard de leurs Capitaines, & entretiennent „ la Paix entre les Portugais & les Gentils, „ leurs

(a) Pag. 110. *Outra cousa para nam passar he nam ajudarem & servirem menos os da Companhia naquellas partes, para conservaçam & aumento da conquista & estado temporal, do que ajudam & servem no spiritual; porque ainda que nam façam isto co'ras armas de ferro & fogo nas mams, pois a profissam da vida o nam sofre; fazem no por outro modo de grande effeyto. Porque quantos Gentios convertem a Christo, tantos amigos & vassalos, aquirem a o serviço de sua Magestade, porque estes depois nas guerras pelejam pello estado, & Christams contra os Infieyes, & junto com os Portugueses se fazem bons Soldados; os Padres a onde quer que estam contem a os Subditos na obediencia que devem a su Rey & Governadores. A os Soldados na sogeyçam a sus Capitaens, & conservam, & tem mam na paz entre os Portugueses & os propios Gentios.*

„ leurs Neophytes. „ Il ne faut pas être surpris que la Nation Portugaise aïe si magnifiquement récompensé de si utiles Ouvriers.

NEUVIÉME SESSION.

LA neuviéme & derniére Session, qui fut celebrée le huitiéme jour, contient vingt-cinq Decrets, dont je vais raporter le contenu, ne m'arrêtant néanmoins que sur les Faits les plus essentiels.

I. II. III. & IV. *Decrets.* Le premier Decret défend la pratique de quelques usages superstitieux, ou qui paroissoient tels aux Portugais, quoi qu'en effet, il n'y ait que des choses assez indifferentes dans le détail qu'on en fait. Le second Decret beaucoup plus important contient une Censure fort circonspecte de la Coûtume des Chrêtiens de Saint Thomas, qui à l'imitation des Nobles Gentils évitoient soigneusement l'attouchement des Races inferieures, & ne vouloient avoir aucune communication avec elles. Le Synode, après avoir fait voir que cet usage est superstitieux, exhorte les Chrêtiens à y renoncer autant qu'ils le pourront, sans nuire à leurs Privileges, ausquels à l'égard des Gentils cette Coûtume étoit en quelque maniére attachée. Ce Decret contient sur ce sujet des régles & des avertissemens qui paroissent assez raisonnables. Le troisiéme Decret concerne encore quelques Ceremonies qui ont rapport au précédent. Le quatriéme défend aux Chrêtiens de se mêler parmi les Gentils dans les réjouïssances qu'ils font

font lors qu'ils celebrent les Fêtes de leurs Idoles.

V. Le cinquiéme Decret blâme la Coûtume des Femmes Malabares, qui par un usage établi dans le païs, & qui est ici traité de Superstition Judaïque, s'abstenoient d'entrer dans l'Eglise, quarante jours après leurs couches. Au bout de ce terme elles y venoient offrir à Dieu leurs Enfans nouveau-nez; ce que l'Archevêque approuve fort, mais en déclarant qu'avant ce terme rien ne les empêche d'entrer dans l'Eglise, si elles sont en état d'y venir.

VI. VII. VIII. Le sixiéme défend tous Sortiléges, Augures, Consultations du malin Esprit pour les Mariages, les maladies, & découvertes des choses volées ou perduës, soûmettant aux Peines Canoniques ceux qui se trouveront coupables de ces vains usages. Le septiéme & le huitiéme défendent, sous peine d'excommunication, les Sacrifices que quelques-uns de ces Chrêtiens étoient soupçonnez de faire en particulier aux Idoles, pour les sujets qui viennent d'être raportez, & l'usage des Talismans ou Billets superstitieux, que pour cet effet ils recevoient des Gentils, & portoient pendus à leur cou.

IX. & X. Le neuviéme & dixiéme Decret condamnent l'Usure, qui étoit fort en vogue dans le Diocese. Le Prélat régle les intérêts qu'on pourra recevoir à l'avenir de ceux à qui on aura prêté de l'argent, exhortant les Chrêtiens à se prêter les uns aux autres, sans en attendre, ni exiger aucune récompense.

XI.

XI. & XII. L'onzieme Decret defend le Concubinage. Le douzieme ordonne aux Peres de famille de veiller ſur la conduite de leurs Domeſtiques & de leurs Eſclaves. Il y avoit dans le Diocéſe des Eſclaves Noires publiquement proſtituées au vû & au ſçû de leurs Maitres. . Le Synode commande aux Curez des Paroiſſes de travailler ſoigneuſement à reparer un abus ſi ſcandaleux.

XIII. Quelques Chrêtiens reduits à la pauvreté vendoient leurs propres enfans, même aux Infidelles, ce que le Synode defend, ſous peine d'excommunication, ne permettant pas aux Chrêtiens de les acheter que ce ne fût pour les empêcher de tomber entre les mains des Gentils; auquel cas ceux qui les acheteroient ſont exhortez de ne les point regarder comme eſclaves, mais d'avoir recours au Prélat, afin qu'il y pourvoie. S'il arrive qu'il ſe trouve deſormais des Chrêtiens qui vendent leurs enfans aux Infidelles, ils ne ſeront point abſous de leur excommunication, qu'ils ne les aient rachetez, ou du moins qu'ils n'y aient aporté toute la diligence poſſible.

XIV. Le Synode approuve la coûtume des Chrêtiens du Diocéſe, qui donnent aux Egliſes la dixiéme partie de la Dot de leurs Femmes. Comme cette pratique n'étoit pas univerſelle, on ſouhaite qu'elle s'établiſſe par tout.

XV. L'ancien uſage de cette Egliſe autorizé par le conſentement des Rois Infidelles, aiant mis ſous le ſoin & la direction du Prélat toutes les Affaires du Diocéſe, autant pour le Temporel que pour le Spirituel, il ſe trouvoit

S des

des Chrêtiens qui foulant aux pieds leur conſcience, avoient en ces cas-là recours aux Rois Gentils, & en obtenoient à force d'argent tout ce qu'ils ſouhaitoient. Le Synode defend ſous de groſſes peines d'en uſer à l'avenir ainſi, & declare que le jugement & la déciſion de toute ſorte de procès appartient au Prélat. Cette autorité de l'Archevêque d'Angamale fut, ſans doute, ce qui porta le plus les Jeſuites à s'emparer de cette dignité, qui les égaloit aux Rois du païs. Vincent Marie de S. Catherine de Sienne le reconnoit: (a) L'Evê-„ que des Chrêtiens de Saint Thomas eſt, dit „ il, eſtimé & craint autant qu'un Roi. „

XVI. Les Rois & les Seigneurs du païs obligeoient quelques fois les Chrêtiens à prêter ſerment à la maniére des Infidelles, & à ſe ſoumettre pour prouver leur innocence à des épreuves ſuperſtitieuſes, comme à porter ſur leurs mains des fers rougis au feu, à mettre le poing dans de l'huile bouillante, à paſſer à la nage des riviéres remplies de Crocodiles (b). Quoique Dieu, dit le Synode, ait quelques fois concouru à l'innocence & la ſimplicité des Chrêtiens, qui ont eu la foibleſſe de ſe ſoumettre à ces épreuves; c'eſt pourtant tenter Dieu, que de le faire, cette pratique temeraire expoſant la Foi Catholique aux inſultes des Gentils. Il eſt defendu à l'avenir, ſous peine de Chatiment Eccleſiaſtique, de faire de pareilles choſes, à moins qu'on n'y ſoit forcé

(a) Viaggio alle Indie. Lib. 2. c. 5. pag. 154. *Il Veſcovo è temuto, e ſtimato, quanto un Rè.*

(b). V. Kaempfer. Amoenit. Exotic. Fcaſcicul. 2. Relat. 12. pag. 454.

cé de telle maniére qu'on ne puisse s'en dispenser. Pour ce qui est de jurer par les Pagodes des Gentils, ce qui se pratiquoit aussi quelques fois, il n'y a aucune raison qui puisse autorizer une pareille action; il vaut mieux mourir que de s'y soumettre.

XVII. Comme il est utile & convenable de mettre quelque distinction entre les Fidelles & les Infidelles, le Synode voiant que les Chrêtiens du Diocése ne sont en rien distinguez pour l'exterieur des Naires ou Nobles Malabares Gentils; il a trouvé bon d'ordonner qu'aucun Chretien n'ait à se percer les oreilles, & à les faire tirer par sa femme pour les allonger, selon la coûtume du païs. Ceux qui contre-viendront à cet ordre seront châtiez d'une peine arbitraire, selon la volonté du Prélat. S'ils portent à leurs oreilles des pendans d'or ou d'autre matiére, ils seront exclus de l'Eglise, & ne seront point admis au *Casturé*, jusqu'à ce qu'ils aient renoncé à cet usage. Pour ceux qui ont déja les oreilles percées, il leur sera permis d'y porter les ornemens ordinaires.

XVIII. L'yvrognerie causant souvent de grands desordres parmi le petit peuple, il ne sera plus permis d'avoir dans les Bazars ou Bourgades des Cabarets d'Arak, ou Eau de Vie des Indes. Les Chrêtiens ne se mêleront plus de ce trafic sous peine de punition arbitraire.

XIX. On établira dans tout le Diocése une parfaite conformité de poids & de mesures, & les Curez auront soin que cela soit observé.

XX. C'étoit une vieille coûtume des Chrêtiens

tiens Malabares que les Filles n'avoient aucune part à l'heritage de leurs Péres, ſoit qu'elles euſſent des Fréres ou qu'elles n'en euſſent point. Ainſi elles demeuroient abandonnées à la merci de leurs proches parens, qui ſouvent n'avoient aucun égard à leur pauvreté. Il eſt aiſé de comprendre que des Filles reduites à un pareil état, étoient expoſées à de grands dangers. Le Synode pour y remedier ordonne qu'à l'avenir les Filles heriteront de leurs Péres, & partageront l'heritage avec leurs Fréres ſi elles en ont.

XXI. XXII. Les deux Decrets ſuivans reglent l'ordre des adoptions, & ne permettent qu'aux perſonnes qui n'ont point d'enfans, d'en adopter d'étrangers, déclarant nulles les adoptions déja faites, ſi dans la ſuite il arrive que leurs épouſes deviennent fécondes. Avant ce reglement les Chrêtiens Indiens adoptoient ſouvent les enfans de leurs eſclaves, leurs propres batards, & même des étrangers, qui partageoient l'heritage avec les enfans legitimes. Le Synode défend ces ſortes d'adoptions, comme contraires au Droit Naturel.

XXIII. Afin que les Fidelles du Diocéſe ſoient à l'avenir mieux inſtruits des devoirs du Chriſtianiſme, le Synode exhorte tous ceux qui demeurent dans les bois, ou dans les lieux écartez, de s'approcher des Bazars, ou Bourgades, dans leſquelles il y a des Egliſes. Si cela ne ſe peut pas faire commodement, on bâtira de nouveaux Bourgs dans les lieux où les Chrêtiens ſeront le moins expoſez au commerce des Infidelles.

XXIV. Le Synode conſiderant les injuſti-
ces

ces & les violences que les Chrêtiens du païs ont à souffrir de la part des Rois Infidelles & de leurs Officiers, supplie instamment le Roi de Portugal de prendre tout le Diocése sous sa protection ; les Chrêtiens s'engageant de leur part à defendre en ces lieux la Foi Catholique & la Religion Chrêtienne, & priant l'Archevêque de Goa, President du Synode, de presenter de leur part cette Requête au Roi de Portugal.

XXV. Le vingt-cinquiéme & dernier Decret ordonne à tous les Curez de prendre Copie des Actes du Synode traduits en Langue Malabare, & d'en lire quelques parties au Peuple les Dimanches & les jours de Fête, lorsqu'il n'y aura point de Prédication. Une des Copies autentiques sera déposée dans les Archives du College des Jesuites à Vaïpicota, & l'autre dans celles de l'Eglise Archiepiscopale d'Angamale. Sur ces Copies seront reglées toutes les autres qui se trouveront dans le Diocése. Ce Decret qui est la conclusion de tous les autres finit par une Exhortation du Synode aux Ecclesiastiques & aux Laïques Malabares, de se conformer à l'avenir aux Reglemens lûs & publiez dans cette Assemblée.

La lecture des Actes étant finie, le Diocése fut divisé en soixante & quinze Paroisses, ausquelles on assigna un pareil nombre de Curez, selon les Coûtumes de l'Eglise Romaine fort différentes de celles de ces Chrêtiens Indiens, qui jusqu'alors n'avoient distingué les Prêtres que par la prerogative de l'âge. Le plus ancien Prêtre d'un lieu presidoit toûjours dans

les Aſſemblées de l'Egliſe qu'il deſervoit conjointement avec pluſieurs autres. Il eſt bon d'obſerver que le Monachiſme n'étoit, ni connu, ni établi parmi les Chrêtiens de Saint Thomas. C'eſt peut-être la ſeule Egliſe ancienne qui ſe ſoit conſervée exemte de cette ſource feconde de ſuperſtitions.

Ceux des Curez élus qui étoient préſens allérent à l'inſtant baiſer la main du Prélat Portugais, qui donna à chacun d'eux un écrit qui les établiſſoit dans leurs fonctions. De pareils ordres furent envoiez aux abſens. Menezes finit par un long Diſcours, dans lequel il exhorta l'Aſſemblée à perſeverer dans l'obéïſſance qu'elle avoit promiſe au Siége de Rome. Ce Diſcours eſt raporté tout entier à la fin des Actes du Synode. Il ne contient rien que de fort trivial.

On ſigna après cela les Actes ſelon la Traduction Malabare qui avoit été dreſſée dès avant que le Synode s'aſſemblât. Menezes ſigna le premier, & fut ſuivi de cent cinquante & trois Caçanares, & de ſix cens ſoixante autres tant Eccleſiaſtiques que Deputez ; de ſorte qu'il y eut au bas de ces Actes juſqu'à huit cent treize ſignatures, ſans y comprendre celle du Prélat Portugais. Cela ne ſe paſſa point ſi tranquillement qu'il n'y eut quelque réſiſtance d'une partie de l'Aſſemblée. Le même Caçanare, qui à la fin de la ſeconde Seſſion avoit ſoulevé quelques uns de ces Chrêtiens, entreprit encore la même choſe, & on commençoit à s'aſſembler avec lui ſous le porche de l'Egliſe, lorſque Menezes le fit appeller ;

&

& l'aiant en partie paié de raiſons, & en partie intimidé, il l'engagea enfin à ſigner comme les autres.

Cela fut ſuivi du *Te Deum* entonné par le Prélat, & d'une Proceſſion ſolemnelle, où on chanta en trois chœurs & en trois Langues differentes, en Latin, en Syriaque, & en Malabare. Il arriva alors, dit l'Hiſtorien Portugais, un Miracle ſignalé. Il faiſoit depuis pluſieurs jours une groſſe pluie. Comme il ne ſembloit pas que pendant un ſi mauvais tems on pût ſortir de l'Egliſe, celui qui portoit la Croix s'étant arrêté à la porte, les Chrêtiens de Saint Thomas, fort adonnez à obſerver les Préſages, commençoient à dire que Dieu n'approuvoit point leur Union avec la Nation Portugaiſe. Il ſemble cependant qu'il n'y avoit point de lieu à une pareille obſervation, puiſque la pluie duroit déja depuis pluſieurs jours. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt toûjours Gouvea qui parle, l'Archevêque, à qui cela fut rapporté, commanda abſolument à la Proceſſion de marcher. La Croix ne fut pas plûtôt ſortie de deſſous le porche de l'Egliſe, que le tems devint le plus beau du monde: perſonne ne fut mouillé, non pas même celui qui portoit la Croix, & qui étoit ſorti le premier. Ce Miracle, dit Gouvea, fit ceſſer les murmures, & tira des larmes de joie & de devotion des yeux de toute l'Aſſemblée. J'ai rapporté ceci après l'Hiſtorien Portugais, en me contentant de remarquer que les Actes du Synode n'en font aucune mention, non plus que Menezes dans le Diſcours qu'il fit lorſque la Proceſſion fut rentrée dans l'Egliſe. Il ne

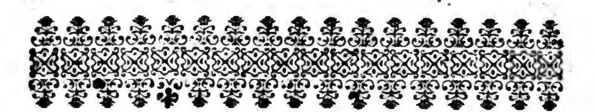
paroit pas vrai-ſemblable que ce Prélat ſe fût tû ſur un événement merveilleux, qui venoit de ſe paſſer aux yeux de toute l'Aſſemblée. Dans ce nouveau Diſcours que Menezes fit étant rentré dans l'Egliſe, il rendit graces à Dieu d'avoir ſi heureuſement acheminé l'Union. Il exhorta l'Aſſemblée à tenir ferme dans les Principes qu'elle avoit embraſſez, & congedia les Membres du Synode, qui finit ainſi le 26. de Juin l'an 1599.

Après que toutes choſes eurent été reglées de la maniére que nous avons dit, les Chrêtiens Indiens ſe diſpoſérent à leur départ. L'Archevêque retint auprès de lui les Curez qu'il avoit nommez & douze Chrêtiens Laïques des plus anciens & des plus conſiderez du Peuple, du nombre des quels étoient ſes huit Confidens, dont nous avons déja parlé, qui lui avoient rendu des ſervices conſidérables pendant le cours de l'Aſſemblée. Il s'agiſſoit d'inſtruire ces Eccleſiaſtiques, tant pour la Confeſſion Auriculaire nouvellement introduite, que pour les autres Ceremonies de l'Egliſe Romaine; ce qui n'étoit pas une petite affaire, vû le peu d'experience de ces gens-là & leur ignorance de la Langue Latine. Les Jeſuites qui accompagnoient l'Archevêque travaillérent avec lui à cette Inſtruction qu'ils accomoderent à ce que leur permettoit le tems & la néceſſité de ces Egliſes. Menezes fit donner à chacun de ces Prêtres, en les congediant, un Traitté de l'Adminiſtration des Sacremens en Langue Syriaque, un Catechiſme pour les enfans en Langue Malabare, quelques Ornemens, des Pierres d'Autel, & un Surplis; les Prêtres du

du Diocéſe ne s'en étoient jamais auparavant revêtus dans l'exercice de leurs fonctions Eccleſiaſtiques. Ces Eccleſiaſtiques s'étant enfin retirez, l'Archevêque, aſſiſté de ſes fidelles Jeſuites, & des Vieillards qu'il avoit retenus, regla quelques differens des Chrêtiens du païs, donna des diſpenſes pour les mariages contractez entre des perſonnes alliées en degrez defendus dans l'Egliſe Romaine, & reconcilia à l'Egliſe quelques perſonnes excommuniées depuis pluſieurs années. Toutes ces choſes étant finies, il ſe diſpoſa à une nouvelle Viſite du Diocéſe, afin d'établir par ſa préſence les Reglemens de ſon Synode, & une parfaite uniformité avec l'Egliſe Romaine.

Fin du Livre Troiſieme.





HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.

LIVRE QUATRIEME.

LE Synode étant fini, les Partisans de l'Union composerent en Langue Malabare un long Cantique qui contenoit toute l'Histoire des travaux du Prélat Portugais, & un detail pompeux de ce qui s'étoit passé dans le Synode. Cette Nation a conservé la coûtume ancienne de consacrer à la posterité par ces sortes de Poësies tous les évenemens remarquables. Le Cantique se répandit incontinent par tout,

tout, & dans les Visites du Prélat les Peuples le chantoient en sa présence; ce qui joint à leurs Danses ordinaires, & leur Musique, faisoit la meilleure partie des ceremonies de sa reception. Menezes de son côté n'épargnoit aucuns soins pour gagner ces Peuples, & pour introduire chez eux les Ceremonies de son Eglise, sur tout la Confession auriculaire, à laquelle il fut fort difficile de les accoûtumer. Son plus grand soin étoit après cela de se faire aporter tous les Livres Syriaques qu'il pouvoit recouvrer. Il les donnoit à examiner au P. François Roz, & à trois Caçanares qu'il lui avoit associez par pure formalité. Ces Livres étoient ou corrigez ou brulez, selon la decision des examinateurs, & les Canons du Synode. Au surplus il exigeoit le serment des Prêtres & des Clercs, qui ne s'étoient point trouvez à l'Assemblée de Diamper, & il exhortoit les Peuples à recevoir le Sacrement de Confirmation, contre lequel ils n'étoient pas moins prevenus que contre la Confession auriculaire. Il avoit établi pour Curez des Caçanares, ignorans, pour la plus part, dit l'Auteur Portugais; mais ausquels faute d'autres, il falut confier la charge des ames, qui par ces pratiques jusqu'alors inconnuës devenoit un fardeau assez embarassant tant pour le peuple que pour les Ecclesiastiques. Menezes regla le revenu de ces Curez à trois cens (a) Fanons de Malabar, sans y comprendre les aumônes des peuples, les retributions pour les Messes, & autres choses semblables. Je n'entrerai point

(a) Un Fanon vaut environ quatre sols.

point dans un plus grand detail des Ceremonies pratiquées dans les Visites, parceque j'aurai encore lieu d'en parler.

Ce fut par l'Eglise même de Diamper que commencérent les nouvelles Visites du Prélat. L'Eglise du lieu étoit dediée aux deux prétendus Saints Mar Xabro & Mar Prodh, desquels nous avons déja parlé. Elle fut selon les Decisions du Synode dediée de nouveau à tous les Saints, dont la Fête jusqu'alors inconnuë dans le Diocése fut marquée au premier de Novembre, selon le Calendrier de l'Eglise Romaine.

La forme de l'administration du Batême se trouva corrompue dans le Rituel de cette Eglise, ce qui signifie qu'elle étoit differente de celle de l'Eglise Romaine, & semblable à une de celles qui ont été raportées dans les Decrets du Synode. Les Caçanares du lieu avouérent que depuis cinquante ans ils avoient batizé selon ce Rituel. Cela engagea l'Archevêque à les rebatizer tous de nouveau, tant les Prêtres que les Laïques; ce qu'il ne fit pourtant qu'en particulier, pour éviter le scandale. Si Menezes avoit eu le même pouvoir dans toutes les Eglises d'Orient, où la forme est differente de celle de l'Eglise Romaine, il auroit merité à bon titre le nom que S. Jerôme, dans son Dialogue contre les Luciferiens, donnoit au Diacre Hilaire, qu'il appelloit le Deucalion du Genre humain, par ce qu'il vouloit aussi lui rebatizer tout le monde, mais par d'autres raisons que celles du Prélat Portugais.

Cette Eglise, avec tous ses defauts imaginaires

res ou réels, ne laissoit pas d'être un grand sujet de chagrin aux Païens habitans du lieu. Ils avoient tout auprès une Pagode qui alloit en decadence, ce qu'ils attribuoient uniquement à la jalousie du Dieu de Chrêtiens, qui, disoient-ils, ne vouloit pas souffrir que le Temple de leur Idole fût en meilleur état que le sien. La tenuë du Synode avoit sur-tout terriblement chagriné les Bramines qui servoient ce Temple Idolatre. Ils prenoient toutes les Ceremonies & les Processions des Chrêtiens pour des insultes faites à leur Idole. Pour s'en venger, ils chantoient & touchoient jour & nuit leurs Instrumens de Musique, & portoient tous les soirs leur Idole en Procession à l'entour de leur Temple, suivis d'un grand concours de Gentils.

De Diamper le Prélat passa à Cotette dans le Roiaume de Tecancute, où il trouva un jeune Caçanare, qui avoit fait ses études à Vaïpicota. Cet Ecclesiastique, qui s'étoit marié un peu avant la tenuë du Synode de Diamper, ne voulut point se soûmettre à la nouvelle Discipline que Menezes avoit établie. Il ne crut pas pouvoir abandonner une Femme qu'il avoit épousée selon les anciens Canons Ecclesiastiques, & la Coûtume constante de son Eglise. Le Prélat, que son ignorance rendoit inflexible dans de pareils cas, l'excommunia. Soit que le foudre de l'excommunication, fort apprehendé parmi ces Chrêtiens, eût aterré le prétendu coupable; soit que pour l'exemple on eut eu recours à quelque autre voie, que la charité Chrêtienne ne permettroit pas de soupçonner, en d'autres que des Ecclesiastiques

Por-

Portugais, ce pauvre Prêtre tomba malade & mourut peu de jours après, contrit & abſous, dit notre Hiſtorien. Cette mort cauſa, comme il eſt aiſé de le croire, une très grande fraieur à tous les Chrêtiens du Diocéſe. On s'épouvanteroit bien à moins.

Menezes celebra dans la même Egliſe la Fête de l'Apotre S. Thomas, le troiſiéme de Juillet, le même jour que le Martyrologe Romain marque pour la Tranſlation de ſes Reliques dans la ville d'Edeſſe. Cette Fête donne lieu à l'Hiſtorien Portugais d'entrer dans une Digreſſion, qui paroît aſſez curieuſe, ſur le lieu du Martyre de ce Saint Apôtre, & ſur la Croix miraculeuſe de Meliapour. J'en rendrai compte en peu de mots, moins pour la choſe même, qui eſt aſſez connuë par Maphée, Oſorius, & les autres Hiſtoriens des Conquêtes des Portugais dans les Indes, que pour quelques Reflexions que j'y ai faites, auſquelles il ſera facile aux Lecteurs d'en ajoûter de nouvelles.

S. Thomas, dit Gouvea, a ſouffert le Martyre dans la Ville de Meliapour, appellée Calamina dans le Martyrologe Romain. J'obſerverai ici en paſſant, que ce nom de Calamina n'eſt appuïé que ſur des autoritez fort ſuſpectes, & qu'il n'eſt point connu dans les Indes. Le mot ſignifie un Château en Arabe, & *Calamina* pourroit bien être né, par confuſion de termes, de la Forteresse ancienne que les Portugais ont bâtie au commencement de leurs Conquêtes ſur la Côte d'Afrique qu'on appelle la Guinée. Ce Château porte le nom de *Caſtel da Mina*, ou *Caſtel Mina*. Quoiqu'il

qu'il en soit de cette conjecture, la Ville de Meliapour étoit autrefois sujette au Roi de Bisnagar, que toutes ces Côtes des Indes reconnoissoient pour leur Souverain. Lorsque le S. Apôtre fut massacré d'un coup de lance, il étoit en priére devant une Croix, semblable (a) à celle des Commandeurs de l'Ordre d'Avis en Portugal ; & cette Croix étoit gravée sur une pierre, dans un petit Oratoire que S. Thomas avoit bâti sur une colline auprès de la Ville. Cet Oratoire étoit détruit, lorsqu'en 1547. les Portugais s'étant rendus maîtres du lieu, & ayant peuplé la Ville, à laquelle ils donnérent le nom de S. Thomas qu'elle porte encore aujourd'hui, resolurent de bâtir sur la Colline une Eglise sous l'invocation de la Sainte Vierge. Ils avoient oui dire aux anciens Habitans, que c'étoit le lieu du Martyre de l'Apôtre S. Thomas ; ce qui les encouragea, dit l'Histoire, à entreprendre d'y bâtir une nouvelle Eglise. A peine avoient-ils commencé à creuser pour poser les fondemens de l'édifice, qu'ils découvrient, parmi des vieilles masures, une pierre fort large qui paroissoit les incommoder. Ils ordonnérent qu'on l'ôtat; mais lorsqu'on vint à la tourner, elle se trouva par dessous toute sanglanle, & la terre qu'elle couvroit parut comme teinte d'un sang fraîchement répandu. Cette pierre que toutes les Histoires des Indes ont rendu fort fameuse, contenoit une Croix gravée en relief, surmontée d'un oiseau, & entourée de quelques Lettres

(a) *A o modo das Cruzes dos Comendadores Daviz do nosso Portugal.* Gouvea, Liv. 2. Cap. 2. fol. 77. col. 2.

tres anciennes, dont on trouve une explication qui paroît fort ſuſpecte, dans Gouvea, & dans la Chine du P. Kircher, qui a auſſi donné la figure de la pierre.

On peut bien croire qu'il ne fut pas beſoin de beaucoup de preuves pour perſuader à une populace ſuperſtitieuſe, qu'une pierre trouvée dans de pareilles circonſtances étoit un monument reſpectable par ſa ſainteté & ſon antiquité. Il faloit ajouter des Miracles, pour rendre la devotion plus autentique: ils ne manquérent point. Dix ans après, c'eſt à dire l'an 1557, cette pierre commença à ſuer du ſang à des jours & des heures reglées, & commença à devenir une des plus grandes devotions des Indes. Le Miracle dureroit encore, ſi la Ville de Meliapour n'avoit pas paſſé en d'autres mains; les Portugais Inventeurs de la pierre, & Auteurs du Miracle, ayant ſeuls l'adreſſe de la faire valoir.

Cela eſt ſi vrai, que depuis que les Portugais ont commencé à avoir un nouvel accès dans cette Ville qui ne leur appartient plus, ils ont, pour leur honneur, hazardé le Miracle une ſeule fois, qui n'a pourtant point eu de ſuite depuis. C'eſt ce que nous apprennons d'une Lettre du P. Tachard écrite dans les Indes au commencement de l'an 1711. Je vais rapporter ſes paroles. „ (a) On ne peut nier qu'il „ ne ſe faſſe de continuels Miracles à Nôtre „ Dame du Mont: on y voit comme dans les „ Egliſes d'Europe, où il y a des Images mi- „ ra-

(a) Lettres Edifiantes, XII. Recueil, pag. 386. & ſuivantes.

„ raculeuſes, diverſes marques de la piété des
„ Fideles, qui ont été gueris de differentes ma-
„ ladies. Huit jours avant Noël les Portugais
„ celebrent avec beaucoup de ſolemnité une
„ Feſte qu'ils appellent de l'Expectation de la
„ Sainte Vierge. Il arrive quelque fois en ce
„ temps-là, un prodige, qui contribue beau-
„ coup à la veneration que les peuples ont
„ pour ce ſaint lieu. Ce prodige eſt ſi averé,
„ ſi public, & examiné de ſi près par les Chrê-
„ tiens & les Proteſtans, qui viennent en fou-
„ le ce jour là à l'Egliſe, que les plus incre-
„ dules d'entre eux ne peuvent le revoquer en
„ doute. On en conviendra aiſément par les
„ circonſtances ſuivantes, que j'ai appriſes d'un
„ de nos Miſſionaires qui en a été deux (a)
„ fois témoin avec plus de quatre cens Perſon-
„ nes de tout Age, de tout Sexe, & de toute
„ Nation, parmi leſquels il y avoit pluſieurs
„ Anglois, qu'on ne ſoupçonnera pas de trop
„ de credulité ſur cet article.

„ Il y a environ ſept à huit ans que pendant
„ le Sermon qu'on faiſoit à la Feſte de l'Ex-
„ pectation, où l'Egliſe étoit pleine de Mon-
„ de, il s'éleva tout d'un coup un bruit con-
„ fus de gens qui crioient de tous côtez, Mi-
„ racle! Le Miſſionaire, qui étoit proche de
„ l'Autel, ne put s'empecher de publier le Mi-
„ racle comme les autres. En effet, il m'aſ-
„ ſura que cette Sainte Croix, qui eſt d'un roc
„ groſſier & mal poli, dont la couleur eſt d'un

T „ gris

(a) Remarquez ce mot *deux fois*. Le pretendu miracle n'eſt arrivé qu'une fois depuis un grand nombre d'années. Il y a beaucoup d'autres Contradictions dans ce Recit.

„ gris tirant sur le noir, parut d'abord rougea-
„ stre, puis devint brune, (a) & ensuite d'un
„ blanc éclatant. Enfin elle se couvrit de nu-
„ ages sombres qui la deroboient aux yeux, &
„ qui se dissipoient par intervalle ; & qu'aussi-
„ tôt après elle devint toute moitte, & repan-
„ dit une sueur si abondante, que l'eau en di-
„ stilloit jusque sur l'Autel. La devotion des
„ Chrêtiens est de conserver des linges mouil-
„ lez de cette eau miraculeuse: c'est pourquoi
„ à la priére de plusieurs personnes considera-
„ bles, & pour mieux s'assurer de la verité,
„ le Missionaire monta sur l'Autel, & ayant
„ pris sept ou huit mouchoirs, il les rendit
„ tout trempez, après en avoir essuyé la Croix.
„ Il est (b) a remarquer que cette Croix est
„ d'un roc très dur, & semblable au rocher
„ auquel elle tient de tous côtez ; que l'eau
„ en couloit en abondance, tandis que le reste
„ du rocher étoit entiérement sec; & que le
„ jour étoit fort échauffé par les ardeurs du
„ Soleil. Quelques Anglois Protestans ne
„ pouvant nier ce qu'ils voioient de leurs yeux,
„ visiterent l'Autel . . . : ils montérent mê-
„ me sur l'Eglise de ce côté-là, & examine-
„ rent avec grande attention s'il n'y avoit point
„ quelque prestige, dont on voulût surprendre
„ la credulité des peuples; mais, après bien des
„ perquisitions inutiles, ils furent contraints
„ d'avouer qu'il n'y avoit rien de naturel dans
cet

(a) Il est aisé de reconnoître ici les effets du feu caché quelque part dans la pierre, ou sous la pierre.

(b) Il est aussi à remarquer que ceci ne sauroit s'accorder avec le Recit de Gouvea, qui dit que cette pierre fut trouvée en terre parmi des masures.

„ cet événement, & qu'il y avoit au contrai-
„ re quelque chose d'extraordinaire & de Di-
„ vin. Ils furent persuadez, mais ils ne fu-
„ rent pas convertis, &c.

„ Il y avoit plusieurs années, que cette Mer-
„ veille n'avoit paru au grand Mont ; & de-
„ puis ce temps-là, on n'a rien vû de sembla-
„ ble, &c. „ On peut ici faire diverses Reflexions, autant sur l'Episode des Anglois, qui ne sont point nommez, & qui peuvent être supposez pour l'embellissement de l'Histoire, que sur la rareté presente d'un événement qui étoit si frequent quand les Portugais étoient maîtres du lieu.

Au reste, j'ai voulu me prêter ici pour un moment à la Digression de mon Auteur, persuadé que l'attention d'un Lecteur Chrêtien sera ici très-bien employée. Il y a de gens qui lisent de pareils Recits avec des dispositions credules & superstitieuses: d'autres s'en font un sujet de risée, & se rappellent d'abord en memoire le nouvel Esculape du faux Prophéte Alexandre, celebré par les plaisanteries de Lucien. Pour moi, je crois qu'en ces choses il y a plus sujet de pleurer que de rire. Un homme sensible à la gloire de Dieu, frappé d'ailleurs de respect pour la sainteté de la Religion, ne sauroit penser sans une veriable douleur à de pareilles Impostures. Pourroit-on croire, si on ne le voyoit, de pareilles fraudes dont la fausseté est palpable, dans une Communion qui ose s'attribuer tous les Droits de la verité, & qui allant au delà employe les plus cruels supplices pour s'établir une autorité tyrannique sur les consciences des hom-

mes? Je mets en fait qu'une perſonne pieuſe & éclairée, qui raiſonne conſequemment ne pourra jamais accorder la Fable de la Translation de la Maiſon de Lorette, la Fourberie du Sang de S. Janvier à Naples, & cent choſes de cette nature, avec les Prétentions de l'Egliſe de Rome, qui protége & autorize tous ces Abus.

Il eſt tems de revenir à l'Archevêque duquel cette Dgreſſion nous a écartez. Il paſſa de Cotette à Caramalur dans le Royaume de Porca, où il excommunia un Prêtre qui ne vouloit pas abandonner ſa Femme. Cette excommunication fut ſuivie d'un miracle que j'ai honte de raporter, tant il eſt riſible en ſoi-même, pour ne rien dire de l'impiété de ce Prélat, qui eut la hardieſſe de ſuppoſer des prodiges pour autoriſer une transgreſſion manifeſte des paroles de Jeſus Chriſt (a). Voici le fait. Ce Caçanare s'étant approché de l'Autel pour célébrer, l'Hoſtie s'enfuit deux où trois fois de ſes mains. Il eſt aiſé de comprendre que ce Miracle étoit une colluſion entre le Prélat Portugais & le Prêtre Malabare, bien aiſe de trouver un prétexte ſpécieux pour ſe ſeparer de ſa Femme.

Pendant que l'Archêveque étoit à Caramalur il apprit des Chrêtiens & des Caçanares du lieu, que les Montagnes du Malabar étoient de ce côté-là peuplées d'un Nation Idolatre aſſez docile, à laquelle on n'auroit point de peine à faire goûter les Loix du Chriſtianiſme, telles qu'il les prêchoit; ſur tout ſi on promettoit à ces

(a) Matth. XIX. v. 6.

ces peuples de les aſſocier aux honneurs & aux prérogatives des anciens Chrêtiens de la Côte. Menezes leur deputa deux Caçanares qui furent bien reçus. Dans la ſuite, ayant obtenu le conſentement des Rois deſquels ces Montagnards étoient tributaires, il fit bâtir des Egliſes ſur leurs terres, & quelques-uns d'entre eux embraſſérent la Foi. Ces peuples appellez Mallées étoient des gens d une grande ſimplicité, & qui avoient peu de commerce avec les Habitans du plat païs. Il paroît par la Relation des Miſſionaires Italiens, dont je parlerai plus bas, que la Religion Romaine ne jetta pas de profondes racines ſur ces Montagnes.

Ce ne fut pas à ces peuples ſeuls que s'étendirent les ſoins du Prélat. Il prêchoit par interprete aux Naires & aux autres Idolatres, toutes les fois que ces peuples naturellement curieux venoient aux portes des Egliſes, autant pour le voir que pour être témoins des Cérémonies Eccleſiaſtiques, qui leur paroiſſoient également nouvelles & étranges. Comme il invectivoit avec chaleur contre leurs Idoles, il ſe mit quelque fois en danger: mais rien ne pouvoit moderer ſon zêle, qui ne fut pas entiérement infructueux; car il en amena effectivement quelques-uns à la Religion Chrêtienne.

De Caramalur Menezes paſſa à un lieu nommé Diamper, different de celui où le Synode s'étoit tenu. Il alla de là au petit Paru, enſuite à Molandurté où il avoit déja été avant le Synode. Dans tous ces lieux il prénoit le ſerment des Prêtres qui ne s'étoient pas trou-

vez à l'Aſſemblée de Diamper, il confirmoit, & établiſſoit avec un zêle & une application incroiable les autres Sacremens de l'Egliſe Romaine juſqu'alors inconnus dans le Diocéſe. Les Affaires d'Etat ne l'occupoient pas moins. L'Hiſtorien Portugais entre dans des details qui prouvent que ce Prélat n'ignoroit & ne negligeoit nullement les interêts politiques de ſa Nation. Il ſavoit accorder avec la Religion le plus fin Machiaveliſme, le menſonge même, quand il lui paroiſſoit utile à l'établiſſement des Portugais à Cochin, & dans les autres endroits de la Côte, où ils étoient établis. Sur ces matiéres je renvoie le Lecteur à l'Hiſtorien Portugais, ne m'étant propoſé de parler que de ce qui concerne l'Hiſtoire Eccleſiaſtique du Malabar.

Menezes aiant appris à Molandurté la mort de Don Antoine de Noronha Gouverneur de Cochin, fut obligé de faire un voiage en cette ville, pour regler les Affaires de ſa Nation, que cette mort avoit un peu dérangées. Il revint de là à Paru, d'où il paſſa à Angamale, la principale Egliſe de la Côte, & l'ancienne reſidence des Evêques. Il y fut reçu très manifiquement. Le chemin par où il paſſa aiant été couvert de nattes, ſur leſquelles on avoit étendu de fines étofes du païs. Le peuple, pour repreſenter l'entrée de Nôtre Seigneur à Jeruſalem, jettoit par terre ſes vêtemens devant lui. Outre cela on honnora ſa reception de divers ſpectacles à la maniére du païs. Rien ne fut plus beau que celui d'un enfant de ſix ans fort beau & fort bien vêtu, qui chanta melodieuſement tout le Cantique duquel nous avons

avons déja parlé, comme contenant le detail des travaux du Prélat, & de tout ce qui s'étoit passé à Diamper pendant le cours du Synode.

Il y avoit alors trois Eglises à Angamale. La plus considerable & la Cathedrale du Diocése étoit dediée à l'Abbé Nestorien Hormisdas. Menezes transfera sa Fête à celle de Saint Hormisdas Martyr Persan, & persuada facilement au peuple que ce dernier étoit le veritable Patron de leur Eglise, duquel jusqu'alors ils avoient celebré la Fête, dans un jour qui ne lui convenoit point. Le sejour du Prélat fut assez long à Angamale, tant parceque l'Eglise étoit une des plus nombreuses, que parcequ'il y batiza quelques Gentils qu'il avoit instruits, & separa de leurs Femmes un grand nombre de Caçanares, ce qu'il pratiquoit par tout. Mais, ce qu'il y fit de plus déplorable, ce fut la visite, ou plus tôt la ruine des Archives de l'Eveché, où il brûla quantité de Monumens anciens, parcequ'ils ne lui parurent pas Orthodoxes. Cette perte est d'autant plus affligeante, qu'on doit présumer que les origines autentiques de cette Eglise étoient en ce lieu-là, & qu'elles perirent alors en tout ou en partie par l'attachement de ce Prélat superstitieux à detruire toutes les preuves de la dépendence que cette Eglise croioit devoir à l'Eglise Syriaque de Babylone, de laquelle elle avoit autrefois reçu les veritez de la Foi. Ces Monumens ne sont pas les seuls que la Superstition nous a fait perdre: c'est elle que nous devons accuser de la perte de quantité d'Ouvrages qui serviroient utilement au-

 jonr-

jourd'hui à illuſtrer autant les Hiſtoires Profanes que l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

Ce fut auſſi en ce même lieu que les Chrêtiens Malabares, pour delaſſer l'Archevêque de ſes travaux, lui donnérent un Bal à la maniére du païs. C'eſt quelque choſe de ſi ſingulier, que je m'imagine qu'on ne ſera pas fâché d'en trouver ici la deſcription.

Ces ſortes de Danſes ne ſe font ordinairement que la nuit. Celle-ci commença à huit heures du ſoir, c'eſt à dire à deux heures de nuit, le Soleil ſe couchant en ces lieux-là tous les jours de l'année a ſix heures après midi; elle ne finit qu'à une heure après minuit. Les Hommes ſeuls danſent à l'excluſion des Filles & des Femmes, & c'eſt quelque choſe de merveilleux que leur modeſtie & leur retenuë. Avant que d'entrer dans la Danſe, ils font tous le Signe de la Croix, & chantent l'Oraiſon Dominicale ſuivie d'un Cantique en l'honneur de Saint Thomas. Leurs autres Chanſons ne roulent alors que ſur les belles actions de leur ancêtres, ou les vertus de leurs Saints. En un mot, ce divertiſſement a tout l'air d'un acte de Devotion, ſur quoi l'Hiſtorien Portugais prend occaſion d'invectiver contre les Chanſons profanes des Européens, qui ne ſemblent compoſées que pour inſpirer la débauche & l'impudicité. Il auroit auſſi pû oppoſer ces Danſes aux *Autos Sacramentales* de ſa Nation, qui ſont des Farces devotes remplies le plus ſouvent d'impiétez & de profanations.

Il y avoit alors deux Rois Gentils à Angamale; de l'un deſquels Menezes obtint une

place

place pour bâtir une Maison de residence aux Jesuites. Comme avant la translation du Siege Episcopal à Cranganor, ce lieu-là étoit le plus important de tout le Diocése, il trouva bon de l'assurer à sa Nation en y établissant les Jesuites. La suite a fait voir que ces établissemens ont été la ruine des travaux de Menezes, tant pour l'état temporel que pour le spirituel.

Dans le tems que Menezes appuié de la protection des Rois, & de l'affection des peuples, disposoit à Angamale de toutes choses selon sa volonté, il survint un accident, qui tout risible qu'il est en apparence, pensa devenir une affaire fort serieuse, & jetter le Prélat dans un des plus grands embarras où il eut encore été. Quelques Portugais de sa suite ayant beaucoup de peine à s'accommoder à la vie sobre des Chrêtiens du lieu, resolurent de tuer une Vache, & de la manger en secret. Comme les Gentils des Indes ont une veneration superstitieuse pour ces animaux, il falut prendre de grandes précautions pour leur en derober la connoissance. Cependant, la chose ayant été exécutée, quelques Bramines en eurent connoissance, & en portérent leurs plaintes au Roi de Mangate allié des Rois d'Angamale, qui en furent par ce moyen incontinent informez. Ce prétendu Sacrilege jetta un tel emportement dans l'esprit des Princes & des Grands, qu'on ne parloit pas moins d'abord que de massacrer l'Archevêque & tous les Portugais de sa suite. Cette terrible resolution auroit été exécutée, si un des deux Rois, que Menezes avoit gagné par des pré-

 sens,

ſens, n'avoit pas repreſenté qu'il faloit auparavant ouir l'Archevêque & être bien informé de la verité du fait. On ſe rendit à cet avis qui pacifia toutes choſes, le Prélat & les Portugais ayant pris le parti le plus ſur, qui fut celui de tout nier. Menezes offrit une groſſe ſomme d'argent, ſi on le pouvoit convaincre lui ou ſes gens du prétendu crime qui leur étoit imputé. Il y avoit des témoins du fait; mais, ſelon les loix du païs, leur témoignage étoit nul, à moins qu'ils ne verifiaſſent leur Accuſation, en mettant leurs mains pendant un certain eſpace de tems dans de l'huile bouillante ſans en être offenſez. Perſonne n'ayant oſé ſubir cette épreuve, l'accuſation s'en alla en fumée. Les Accuſateurs n'eurent que la confuſion & les reproches du vacarme qu'ils avoient excité. Comme j'aurai lieu de parler autre part de ce culte des Bœufs & des Vaches, je ne ferai aucune Reflexion ſur cette Hiſtoire. Mais je ne puis paſſer ſous ſilence ce que raporte mon Auteur d'un riche Indien de Diu, qui l'an 1597. à la vuë de l'Archevêque, fit une dépenſe de ſeize mille écus pour le mariage d'une Vache avec un Taureau, ce qui peut ſervir à rendre croiable ce que l'on trouve de ſemblable en diverſes Relations Modernes.

D'Angamale Menezes paſſa à l'Egliſe d'Agaparambin, de là à celle de Mangate, d'où il revint à Vaïpicota, le premier & le plus conſiderable établiſſement des Jeſuites ſur la Côte. Il ſe rendit enſuite à Cranganor, où les Portugais avoient dès lors une Ville & une Fortreſſe. Ce fut là qu'il prit ſes meſures

res pour procurer par l'autorité du Pape & du Roi de Portugal la translation du Siége Epiſcopal d'Angamale dans cette Ville. Cette affaire lui parut d'autant plus importante, que tous les autres établiſſemens des Chrêtiens Malabares étoient ſituez ſur les terres des Princes Gentils de la Côte, au lieu que Cranganor appartenant aux Portugais, ſi on obtenoit une fois que l'Evêque de ces Chrêtiens y fit ſa reſidence, on s'aſſuroit entiérement d'eux, autant pour les interêts du Pape que pour ceux du Roi du Portugal. Cette translation ſe fit dans la ſuite. Il paroît qu'il n'y avoit rien de mieux penſé ſelon le tems, & les vuës qu'on avoit alors: cependant, ce fut la principale cauſe de la ruine des Portugais, cet Evêché ayant été donné aux Jeſuites, qui firent là ce qu'ils ont fait en Ethiopie & au Japon. Ces trois endroits ſont les ſeuls du Monde où ils aient eû des Prélats affectez à leur Compagnie. Ils s'y ſont ruinez eux & leur Egliſe, par leur avarice & leur eſprit de domination.

L'Archevêque paſſa de Cranganor à Muttan, dans les terres du Roi de Muterte, & de là à Pallipporan dans le païs de la Reine du Poivre. Il y gagna à l'Egliſe Romaine un des plus nobles & des plus riches Chrêtiens du païs, qui juſqu'alors avoit été des plus oppoſez à l'Egliſe Romaine. La controverſe & le raiſonnement n'eurent aucune part à cette conquête, qui fut d'autant plus importante que ce Chrêtien avoit des partiſans, même parmi les Eccleſiaſtiques qui étoient à la ſuite

de

de l'Archevêque, entre lesquels (a) l'Archidiacre n'étoit pas exempt de quelques remords de conscience. Un Miracle vint à bout de tout cela. Ce Chrêtien & sept ou huit autres personnes de son parti, parmi lesquels étoit l'Archidiacre, pendant une Procession, lorsque Menezes donnoit la benediction au peuple, virent sa face toute lumineuse, ce qui leur causa une si grande fraieur, qu'ils allerent sur le champ trouver le P. François Roz à qui ils firent part de leur vision, & de la conversion miraculeuse qu'elle avoit operée en leur personne. J'ai voulu raporter ce beau Miracle, afin qu'on pût juger de tous les autres, que je supprime, dont le Narré des Visites de l'Archevêque est presque tout rempli.

Pour l'édification de ceux qui pourroient s'imaginer qu'il y avoit quelque chose de merveilleux dans cette Illumination du visage de Menezes, je raporterai ici une pareille Imposture, découverte & condamnée par l'Inquisition de Lisbone sur la fin de l'an 1588. Une Religieuse de l'Ordre des Dominicains nommée Marie de la Visitation Prieure du Couvent de l'Annonciade à Lisbone, s'établit par de faux Miracles, entre autres par l'impression prétendue des Stigmates de Nôtre Seigneur, dans une très-grande reputation de Sainteté. Le fameux Louis de Grenade fut le premier & le plus ardent à publier ses louanges, le Pape Sixte cinquiéme le seconda. On écrivit en François, pour confondre les Heretiques, un

(a) Gouvea Liv. 2. cap. 6. fol. 91. verso. *A o Arcediago nam faltavam de quando em quando suas tentaçoens.*

un Livre des Vertus & des Miracles de cette Sainte Religieuse. Le Livre fut imprimé à Paris l'an 1586. & dedié à la Reine par Etienne de Lusignan Dominicain, connu par d'autres Ouvrages. Après une reputation établie pendant une longe suite d'années, on découvrit que cette Religieuse cabaloit sous main pour la parti de Don Antoine, Prieur de Crato, que le peuple avoit élu Roi de Portugal après le mort du Cardinal Don Henri. Philippe second Roi d'Espagne étoit alors en possession du Roiaume. Cette circonstance fut fatale à la prétenduë Sainte, & l'a empêchée d'avoir place dans le Calendrier. Elle fut, par ordre de la Cour, deferée à l'Inquisition, où après auoir été rigoureusement examinée elle avoua toutes ses impostures, & les prestiges dont elle s'étoit servie pour seduire ses compatriotes. Entre autres Miracles elle avoit souvent paru le visage resplendissant. Les Inquisiteurs, qui rendirent ensuite son Procès public, voulurent savoir quels artifices elle avoit employez pour cela. (a) Voici ce qu'elle répondit : elle remplissoit de feu un petit brasier ou réchaut, & l'opposant à un miroir, elle se mettoit en un lieu d'où ~~cette~~ lumiére se répandoit sur son visage. C'est un Miracle qui se peut faire à peu de frais. Pourquoi des Indiens pleins de candeur, & incapables de frau-

(a) Enxambre de los falsos Milagros de Maria de la Visitacion, pag. 598. *Preguntada como las Monjas la vieron muchas vezes resplandecer en su celda? Respondio que encendio un brasero pequeño con poca lumbre, y ponia delante un espejo, y que la lumbre dava en el espejo, y el resplandor del espejo dava en su cara.*

fraude n'y auroient-ils pas été trompez, puisque les Portugais eux-mêmes l'avoient bien été dans leur païs?

Menezes passa ensuite à Calucate sur les terres du Roi de Porca. Il n'y fit rien de plus remarquable que de changer à la Confirmation le nom de plusieurs Chrêtiens qui s'appelloient Jesus dans leur nom de Bâteme, selon la coûtume ancienne du païs, quoyque cela fût plus en usage parmi les Chrêtiens de la Côte meridionale du Malabar.

La Visite suivante fut celle de Porca la Capitale du Royaume. L'Eglise du lieu étoit dediée à la Sainte Croix. Elle avoit été bâtie par le Roi, qui, tout Paien qu'il étoit, s'imaginoit d'avoir remporté une victoire par la vertu d'une banniére des Chrêtiens du lieu où la Croix étoit depeinte. Cette Eglise fut depuis donnée aux Jesuites qui s'établirent au même lieu.

Les Paiens des Indes adorent toute sorte de statues & d'images, même celles de l'Eglise Romaine. Il y a vers le Cap de Comorin, une vieille Idole de François Xavier, vers laquelquelle les Gentils mêmes vont en pelerinage. Ils l'appellent le Pagode de Parapadri, c'est-à-dire du Grand Pére.

L'Archevêque alla de Porca à Calecoulan, où il fit la paix pour sa Nation avec le Roi du païs, & obtint de lui un Ecrit, par lequel il permettoit à tous ses Sujets d'embrasser la Religion Chrêtienne. Il regla aussi dans le même lieu les Affaires des Eglises du pais, qui étoient en mauvais état, autant à cause des guer-

guerres, que de l'indolence naturelle aux Ecclesiastiques Indiens.

Je ne m'arrêterai sur le grand nombre d'Eglises, dont les Visites sont décrites dans mon Auteur, qu'autant que cela sera necessaire pour le suivre dans son voyage. Quelques recherches que j'aye faites, je n'ai pû trouver aucune Carte exacte de ces lieux, qui meriteroient bien, ne fût-ce qu'à cause de la Religion Chrêtienne, d'être décrits un peu plus exactement. Il y a des Royaumes dans cette Histoire dont la situation n'est pas trop connuë; ce qui vient, sans doute, du changement de nom des lieux, autant que de cette multitude étrange de Souverains dans un espace de terres, qui feroit à peine un bon Royaume dans une autre partie du Monde.

Pour revenir aux Visites de l'Archevêque, il alla de Calecoulan à Coulan, dont l'Eglise dédiée à S. Thomas appartenoit alors aux Portugais. Avant leur venuë dans les Indes les Chrêtiens Malabares en étoient en possession. La Nation Portugaise s'étoit emparée de la Ville & de l'Eglise qui étoit une des plus anciennes de la Côte. Elle avoit été fondée par les deux Saints Nestoriens, Mar Xabro & Mar Prodh, sept cens trente & trois ans avant l'an 1603. ce qui reviendroit à l'an 870. de Nôtre Seigneur, long-tems après l'établissement du Christianisme en ces lieux, comme nous l'avons prouvé par le témoignage de Cosmas. Les Portugais ayant fait la Conquête de Coulan, les Chrêtiens du lieu leur demeurérent attachez pendant quelque tems: mais la difference du Culte & des Dogmes ayant causé des

des differens entre eux, les Malabares bâtirent à une demie lieuë de la Ville une Eglise pour leur usage. Menezes qui la visita y trouva le Service Divin extremement negligé.

Il y avoit une autre Eglise à vingt-cinq lieuës de là, au delà de Coulan. Elle étoit située dans le Royaume de Travancor en tirant vers le Cap de Comorin. La Religion Chrêtienne y étoit entiérement perduë. Il n'y restoit ni Prêtres ni usage des Sacremens, & les Habitans, quoyqu'ils ne fussent point bâtisez, & qu'ils adorassent publiquement l'Idole monstrueuse d'un Serpent, s'attribuoient portant le nom de Chrêtiens, pour conserver les Honneurs & les Privileges qui leur étoient communs avec tous les Chrêtiens de la Côte. Bien plus, lorsqu'ils venoient trafiquer à Coulan, ou dans d'autres places de leur Nation, ils entroient hardiment dans l'Eglise, & communoient avec les autres. Cet étrange abus est presque incroyable, mais comme l'Historien Portugais l'assure positivement, je le copie, quelque repugnance que j'aye d'ailleurs à la croire. L'Archevêque qui pendant la tenue du Synode avoit resolu de remedier à cet abus duquel il avoit été informé, se trouvant alors à Coulan, eut quelque pensée d'aller lui-même sur les lieux. Mais comme les Portugais n'étoient pas bien avec le Roi de Travancor, & que d'ailleurs le chemin qu'il faloit faire par terre étoit peu praticable à cause des pluyes, dont c'étoit alors la saison, Menezes changea de sentiment, & saisit l'occasion de huit Marchands qui étoient des principaux de ce lieu-là. Le Negoce & d'autres Affaires

faires les avoient amenez à Coulan. Il les fit appeller, & les ayant instruits il les bâtiza eux & leur suite, qui montoit à trente personnes. En suite dequoy, en les congediant il leur donna un Caçanare bien-instruit qu'il établit Curé de leur Eglise. Cet Ecclesiastique en peu de tems les ramena tous à la Foi, les ayant fait renoncer au culte de leur Idole. Cette Eglise, dit Gouvea, devint depuis aussi constante en la Foi qu'aucune autre du Diocése. Je passe ici sous silence les Affaires d'Etat que Menezes regla à Coulan avec une adresse merveilleuse, à l'avantage de sa Nation.

La Visite suivante fut celle de l'Eglise de Tevalecare, sur les terres de la Reine de Changanate. Cette Eglise est une des mieux bâties de tout le païs, quoique le peuple que Menezes y trouva fût extrémement farouche & indocile. Le Service Divin y étoit extrémement negligé. Quelques-uns des Caçanares portoient une longue chevelure sans Courone, & paroissoient en public avec l'Epée & le Bouclier; fort riches d'ailleurs, & vivant en ménage avec leurs Femmes & leurs Enfans. Le premier jour que l'Archevêque vint à l'Eglise, fort peu de ces Chrêtiens s'y trovérent; ce peu là même s'éloignoit de lui & des siens, craignant par superstition de se souiller par l'attouchement des Portugais. Cela obligea Menezes de faire plus de sejour dans ce lieu que dans les autres, & ce ne fut pas en vain. Par ses predications & celles des Caçanares qu'il avoit amenez avec lui, il les gagna peu à peu. Il reduisit les Prêtres à l'Habit Eccle-

ſiaſtique, & le peuple à admettre la Confirmation & la Confeſſion, auſſi bien qu'à renoncer à la ſuperſtition puérile des attouchemens. Pour les entretenir dans ces bonnes diſpoſitions, il leur donna pour Curé un des plus ſavans Eccleſiaſtiques du Diocéſe. Ces Chretiens furent ſi contens de la conduite de Menezes, qu'ils lui montrérent trois grandes lames de cuivre, qu'ils conſervoient comme un téſor ineſtimable. On y liſoit en divers Caractéres du païs gravez ſur le métal les Privileges & les revenus que le Roi Fondateur de Coulan avoit accordez à l'Egliſe que Mar Xabro & Mar Prodh avoient édifiée dans cette Ville. L'attachement qu'ils avoient pour ces anciens Monumens, fit qu'avant que de les montrer, ils exigerent du Prélat un ſerment qu'il ne les enleveroit pas pour les porter à Angamale, où étoient alors les Archives du Diocéſe. De pareilles lames de cuivre, qui avoient autrefois appartenu à l'Egliſe de Cranganor, s'étoient perdues par la faute des Portugais, comme nous l'avons remarqué au commencement de cette Hiſtoire.

Le jour du depart de l'Archevêque, les Mahometans, qui ſont en grand nombre & fort puiſſans dans ces lieux-là, irritez des ſolemnitez & des Proceſſions des Chrêtiens, s'aſſemblerent reſolus d'exciter une querelle, & de faire main baſſe ſur Menezes & les gens de ſa ſuite. Mais les Chrêtiens ayant pris les armes, & les Naires qui ſe regardent comme leurs Fréres & leurs Alliez s'étant joints à eux, les Mahometans ſe retirerent, ne ſe ſentant pas les plus forts.

Me-

Menezes passa de Tevalecare à Gundara, où il trouva une fort petite Eglise au milieu d'un bois. Les Chrétiens du lieu étoient pauvres & peu instruits, extrémement dociles d'ailleurs, & disposez à faire tout ce qu'exigeroit d'eux le Prélat Portugais. Ainsi la Visite de ce lieu lui causa peu d'embarras. Il y auroit bientôt manqué d'occupation, si le Roi de Gundara, à qui le Roi d'Espagne, en qualité de Roi de Portugal, selon le stile des Indes, avoit accordé le titre de son Frére d'Armes, n'étoit venu trouver le Prélat, qui avec plusieurs ceremonies le mit en possession de ce titre. Jusqu'alors cette dignité imaginaire n'avoit éte accordée qu'au Roi de Cochin, & c'étoit l'objet de l'ambition de la plûpart des Rois de la Côte.

L'Eglise de Calaré, ou le Prélat se rendit en sortant de Gundara, fut exemte de visite, à cause d'un conflict de Jurisdiction, qui étoit alors par raport cette Eglise, entre la Reine de Changanate & le Roi de Travancor. Menezes y descendit pourtant à terre clandestinement, & y célébra la Messe le 28. d'Août, qui étoit le jour de la Fête de Saint Augustin le Patron de son Ordre. Il apprit des Chrêtiens du païs qu'il y avoit en ce lieu-là dans l'espace d'un peu plus d'une lieuë, au dessus de cent quarante Temples d'Idoles, tous bien fondez & entretenus, quoyque ce païs de Calaré soit un des plus pauvres de tout le Malabar.

A' Caramanate où Menezes alla ensuite, les Gentils du lieu s'étant assemblez à la Porte de l'Eglise pour le voir officier pontificale-

 ment,

ment, il ſe tourna vers eux, & leur fit par interprete, une longue invective contre le culte qu'ils rendoient à leurs Idoles. Quelques Naires offenſez de ce diſcours bandérent leurs arcs contre lui, & auroient tiré leurs flêches, ſi d'autres ne les en avoieut empêchez. Cependant ils ſe diviſérent en deux partis. Les uns excuſoient l'Archevêque, & ſon zéle pour ſa loi : les autres vouloient, à quelque prix que ce fût, venger l'injure faite à leurs fauſſes Divinitez. Le tumulte alla ſi loin que l'Interprete du Prélat prit la fuite tout effrayé. L'Archevêque ne ceſſa pas pour cela de parler à ces peuples, par le moien d'un petit enfant qui entendoit les deux langues. Sa conſtance fut victorieuſe: les Naires ſe retirérent. Il en gagna même trois à la Religion Chrêtienne, parmi leſquels ſe trouva un jeune enfant de treize ans, parfaitement bien fait, & fils d'un des principaux du lieu. Cet enfant mourut peu de tems après à Goa, après avoir reçu tous les Sacremens, invoquant au lit de la mort le Saint Nom de Jeſus.

Des Affaires d'Etat rappellérent l'Archevêque, de Caramanate à Cale Coulan, d'où il ſe tranſporta à Catiapaly ſur les terres du Roi de Batimena. On obſerve en ce Royaume une coûtume abominable, qui n'eſt, à ce que je crois, en aucun autre lieu du monde. Il n'y a point de Femme, de quelqne rang & de quelque qualité qu'elle ſoit, qui ne ſoit obligée, ſous peine de la vie, de ſe ſoumettre à la brutalité de quiconque oſe lui faire des propoſitions deshonnêtes. Si elle les refuſe, l'homme eſt en droit de la tuer ſur le champ, & ce crime

crime autorisé par la loi n'est sujet à aucune punition.

Menezes visita ensuite l'Eglise de Corico Langare dans le Royaume de Panapely. L'Eglise du lieu est dediée à un Saint que ces Chrêtiens appellent Mar Barguida. S'il en faut croire Gouvea, c'est le nom que ces Chrêtiens donnent à Saint George. Erreur grossiére de ce Moine Portugais. S. Barguida ne peut-être que Barachise Persan qui souffrit le Martyre sous le Roi Sapor avec neuf autres. On trouve son nom dans le Martyrologe Romain le 29. de Mars, & les Actes de son Martyre sont rapportez par Surius & les autres Collecteurs des Vies des Saints. L'Archevêque trouva en ce lieu-là une grande quantité de Livres qu'il fit brûler. Le Roi de Panapely étant venu le voir, il obtint de lui la permission de bâtir une Eglise sur ses terres pour les Chrêtiens du Rit Latin. Les Visites suivantes furent celles de Batimena, de Podiagabo ou Mavelicare, & de Naranam. Il ne lui arriva rien dans ces lieux, qui soit autrement digne d'être raporté.

Après avoir vû tous ces lieux, l'Archevêque fit la Visite de l'Eglise de Changanor, l'endroit de tout le Malabar ou le culte des Idoles est le plus triomfant. Le Païs même appartient à une Pagode, de laquelle les Bramines sont les Seigneurs du lieu. Ils en nomment les Gouverneurs & tous les Officiers subalternes. Cette Pagode ou Temple des Idoles est extrémement riche, & magnifiquement bâtie. Le toit est couvert de lames de cuivre, & le dedans du Temple abonde en toute sor-

te de richesses. A' deux lieuës de-là il y en a un autre qu'on appelle la Pagode de Trivilar, moins magnifique à la verité pour le bâtiment, mais beaucoup plus riche & mieux servie. Sans compter les Thresors d'or, d'argent, & de pierreries qui y sont, & ausquels personne n'oseroit toucher sans se croire coupable d'un Sacrilege effroiable, il y a deux cens Vases ou Cuves d'or massif, dont on se sert tous les jours pour laver l'Idole qui fait l'objet de l'adoration des peuples. On peut voir par là que ce n'est pas seulement en Italie & en Espagne que les Statues & les Images sont honnorées des plus riches offrandes.

L'Eglise de Changanor est hors de la Ville. Les Chrêtiens n'y peuvent faire aucune reparation sans la licence des Bramines. Il falut un Miracle, que raporte Gouvea, pour procurer à ces pauvres gens la liberté de couvrir de tuiles leur Eglise. Les Brâmines s'y étoient opposez comme à une entreprise qui alloit à égaler le Temple des Chrêtiens à ceux de leurs Idoles. Menezes brûla plusieurs Livres en ce lieu-là, & c'est ce qu'il ne négligeoit de faire nulle part. N'auroit-il pas mieux valu conserver ces anciens Monumens, & les remettre en un lieu sur? On les auroit également par là soustraits à ces Chrêtiens ausquels on les croyoit si prejudiciables. C'est particuliérement aux Jesuites qu'on doit se prendre de cette destruction. Dès le commencement de leur Ordre, ils ont fait connoître leur haine pour les Antiquitez Ecclesiastiques. Le P. Hardouin & ses Disciples acheveront le reste. Ils ont présentement le plus beau champ du Mon-

Monde, pendant les troubles que cause la Constitution de Clement XI. née chez eux, & amenée à sa perfection par une longe suite d'Intrigues. On s'occupe uniquement de cela, & on ne pense pas à un Systême qui s'établit insensiblement pour la ruine de toutes les Antiquitez Ecclesiastiques.

Un des Caçanares de l'Eglise de Changanor, homme noble & extrémement riche, étoit marié pour la troisiéme fois. Comme il refusoit de se separer de sa Femme, Menezes ne manqua pas de l'excommunier. Le Caçanare, quoiqu'étourdi de ce coup imprevû, ne voulut pourtant pas se resoudre au Celibat. Lorsqu'on lui fermoit les Portes de l'Eglise, il y entroit à main armée en depit de tous ceux qui s'y opposoient. L'Archevêque à qui le Miracle manqua, ce Prêtre prenant, sans doute, toutes ses précautions, tâcha de se saisir de sa personne. Pour cet effet il offrit de gros présens, & implora le bras seculier des Rois Voisins, & mêmes des Bramines ou Prêtres Idolatres Seigneurs du lieu. Cela ne servit de rien. Il fut contraint, à son grand déplaisir, de se contenter de l'excommunication qu'il avoit fulminée, & de se retirer sans avoir eu la satisfaction de faire sentir à cet Ecclesiastique les effets ordinaires de la Charité de l'Eglise Romaine.

Après avoir visité quelques autres Eglises du même lieu & des environs, Menezes se rendit à Chenganare où il lui arriva une Avanture tout-à fait singuliére. L'Eglise du lieu dediée à la Sainte Vierge étoit tellement negligée, que depuis plusieurs années on n'y

avoit point célébré de Liturgie, ni administré aucun Sacrement. Pendant que l'Archevêque étoit occupé à remedier à cet abus, le Roi du païs vint lui rendre Visite. C'étoit un jeune homme fort bien fait, d'un beau tein, & qui accompagnoit toutes ses paroles & ses actions de beaucoup d'agrement. Après avoir salué Menezes avec beaucoup d'honnêteté & force complimens, il fit assembler les Chrêtiens sous le proche de l'Eglise, & se tournant vers le Prélat, il lui dit qu'il étoit bien informé des soins qu'il prennoit pour mettre le Christianisme sur un bon pied, dans toute la Côte du Malabar; qu'en son particulier il lui savoit très-bon gré de la peine qu'il se donnoit pour ceux qui étoient établis dans son Royaume; que son dessein étoit que tous les peuples de ses Etats vêcussent conformement à leur Loi, soit qu'ils fussent Gentils, Mahometans, Juifs, ou Chrêtiens; que ces derniers ne vivoient point selon leur Religion, qu'ils n'alloient jamais à l'Eglise, ne saluoient point la Croix, travailloient le Dimanche, célébroient leurs Mrriages sans Benediction Sacerdotale; que sur cela il prioit l'Archevêque de les châtier, comme ils le meritoient. „ Je suis, ajouta-t-il, bien informé „ que tout ce que je viens de raporter est „ contraire aux loix de leur Religion: toutes „ les loix de mes Vassaux me sont connuës, „ & je veux qu'ils les observent. „ Il finit son discours, en priant Menezes d'enseigner ces Chrêtiens & de les punir; ou s'il ne vouloit pas le faire, de les lui remettre afin qu'il les chatiât lui-même. Il dit ces paroles & d'au-

d'autres avec tant de zêle & de vehemence, que l'Archevêque en fut tout étonné, & s'en servit utilement pour exciter les Chrêtiens, dans une Remontrance qu'il leur fit, à s'acquiter desormais plus soigneusement de leurs devoirs. Après cela s'étant tourné vers le Roi, il lui dit, que puis qu'il avoit tant de zêle pour la Religion Chrêtienne, il ne pouvoit mieux faire que de l'embrasser. *Si Dieu avoit voulu que je fusse Chrêtien, je le serois dès ma naissance*, repondit ce Prince en se levant, & incontinent après il prit congé du Prélat, & se retira.

C'est la réponse ordinaire de ces Gentils des Indes, qui sont d'ailleurs persuadez que toutes les Religions viennent de Dieu, & conduisent à une même fin. Il faut ajoûter à cela que les Bramines mêmes, qui sont les Prêtres & la Tribu Sacerdotale de la Nation, pretendent que leur Religion n'est distinguée de celle des Portugais que par l'abstinence de la chair des animaux, sur tout des Bœufs & des Vaches. Voici ce qu'en dit Manuel Godinho dans un Voyage des Indes en Portugal, fait l'an 1663. (a) „ Une des plus grandes er-

(a) Godinho pag. 18. *Ajuntam os Bramenes outros [erros] taes, sendo o major delles cuidaram que entre nossa Ley & sua Seita ha tam poca differença como comer ou nam comer vaca: porque (dizem elles) nos Mysterios & nos Preceitos nos conformamos. Os Christams adoram un so Deos verdadeiro, nos assi mesmo. Elles crem que he hum so na essencia, mas trino nas pessoas: nos nam cremos outra cousa. Elles a estas tres Divinas Pessoas chamam Pay, Filho, & Espirito Santo: nos Rama, Visnu, & Crisna. Elles guardam huns Preceitos, a quaes nam faltamos; porque honramos, a Deos nam juramos, nam trabelhamos nos dias de nossas festas, honramos Pays & Mays, nam tiramos a vida nem a huma formiga, nam furtamos, nem quebrentamos os mais de seus mandamentos.*

„ reurs des Bramines, c'est de croire que nôtre Religion & leur Secte ne différe que par l'abstinence de la chair des Vaches; car, disent-ils, pour ce qui est des Mystéres & des Preceptes nous sommes tout conformes. Les Chrêtiens adorent un seul vrai Dieu, & nous aussi. Il disent que dans la Divinité il n'y a qu'une seule essence & trois personnes: c'est précisément nôtre Doctrine. Ils appellent ces personnes le Pére, le Fils, & le Saint Esprit: nous les appellons Rama, Visnou, & Crisna. Ils gardent les Commandemens, & nous ne les violons jamais, car nous adorons Dieu, nous ne jurons point, nous ne travaillons point les jours de Fête, nous honnorons nos Péres & nos Méres, nous ne tuons pas même une Fourmi, nous ne volons point; en un mot, nous ne transgressons aucun de leurs commandemens. „ Cette Comparaison peut bien embarasser un Missionaire Portugais; mais elle ne sauroit que faire pitié à un Chrêtien qui connoît l'Evangile, & qui fait profession de croire qu'il n'est justifié que par la Foi en Jesus Christ.

De Chenganare Menezes passa à Poligunde dans les terres de la Reine du Poivre, & de là à Prouto dans le même païs. En ce dernier lieu il eut beaucoup de peine à venir à bout d'une imagination qui s'étoit emparée de l'esprit de ces peuples. Il se persuadoient que ceux qui alloient à confesse, particuliérement les veillards mouroient incontinent après: erreur dont n'avoit pû les desabuser le Curé que l'Archevêque leur avoit donné. Cependant

Me

Menezes, qui n'avoit garde de fléchir dans une affaire qui lui paroiſſoit ſi importante, obtint d'eux quoyque avec peine tout ce qu'il ſouhaitoit. Le Sacriſtain de cette Egliſe, homme fort vigoureux tout âgé qu'il étoit de ſoixante & neuf ans, ne ſe nourriſſoit que de riz & de quelques legumes. Il n'avoit pendant toute ſa vie mangé de la chair qu'une ſeule fois, encore n'en étoit il pas bien aſſuré. Preſque tous les Chrêtiens de S. Thomas obſervent le même regime; & avec cette abſtinence, qui vient d'habitude, & à laquelle la ſuperſtition n'a point de part, ils parviennent à une vieilleſſe fort avancée, & ſont ſujets à fort peu de maladies. Il en eſt de même des Gentils dont l'abſtinence eſt encore plus étroite. L'an 1603. on en bâtiza un a Tana, lieu ſitué au Nord de Goa, qui étoit âgé de cent trente-huit ans, & qui depuis cent ſix années étoit marié avec une Femme âgée pour lors de cent vingt ans.

De Prouto Menezes ſe rendit à Carturté ſon Egliſe bien aimée, & le premier fruit de ſes travaux. Après y avoir reglé les choſes au gré de ſes ſouhaits, il y donna les Ordres (a) à pluſieurs Clercs Malabares, qui avoient étudié la Langue Syriaque partie à Caramate, partie à Vaïpicota. Il y avoit en ce-lieu-là un Caçanare rebelle, qui n'avoit jamais voulu admettre l'Union avec l'Egliſe Romaine. Menezes lui fit en vain pluſieurs remontrances: mais dans le plus fort de ſon opiniâtreté il fut ſaiſi

(a) Remarquez ici que cela eſt contraire à un des Decrets du Synode de Diamper.

ſaiſi d'un mal inconnu à tout le monde, & mourut en peu de jours, ſans avoir voulu ſe reconnoître. Cette mort donna de la fraieur aux autres Chrêtiens, & ſi l'on en croit Gouvea, elle paſſa pour miraculeuſe. Il eſt facheux de voir de tels Miracles ſe multiplier. Il ſeroit aiſé, ſans jugement téméraire, de raiſonner plus exactement ſur ce ſujet. Des gens qui croient avoir Droit de brûler, peuvent bien dans de pareilles occaſions emploier le Poiſon, ſans ſcrupule. Quoiqu'il en ſoit, il faut abandonner ces faits au jugement de Dieu.

Nous voici enfin arrivez aux derniéres Viſites, qui ſont celles de Corolengate, & d'Ignapeli. Dans la derniére de ces Egliſes, l'Archevêque apprit en même tems, par un Exprès depêché de Goa, la mort de Dona Mecia de Noronha Comteſſe de Redondo ſa Sœur, & celle de Philippe ſecond Roi d'Eſpagne & de Portugal. Comme les Lettres, qui apportoient ces triſtes nouvelles, lui avoient été renduës publiquement, & qu'il étoit important au bien de l'Etat que la mort du Roi ne fût point divulguée, le Prélat, en bon politique, fit ſonner les Cloches, & entonna le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu, comme il le dit tout haut dans l'Egliſe, des faveurs qu'il avoit accordées à la Chrêtienté des Indes, en conduiſant heureuſement au Port ſix Vaiſſeaux qui avoient amené pluſieurs milliers de Soldats, & de groſſes ſommes d'argent envoyées par le Roi Philippe ſecond, qui, jouïſſant alors d'une parfaite ſanté, promettoit d'en envoyer beaucoup plus l'année ſuivante. Je ne ſai lequel je

je dois le plus admirer ici, ou le mensonge de l'Archevêque, ou la simplicité de son Historien qui le raporte comme une action convenable au Caractére du Prélat. C'est un étrange Christianisme que celui des Portugais.

Cette nouvelle obligea Menezes de finir ses Visites plûtôt qu'il ne l'avoit esperé. On l'appelloit à Goa pour y celebrer les Obseques du Roi, de sorte qu'il fut forcé de s'abstenir de visiter plusieurs Eglises qui l'auroient apparemment retenu sur la Côte un espace considerable de tems. Il passa donc legerement dans quelques Eglises voisines de Carturté, où il étoit retourné d'Ignapeli. De là il se rendit à Paru dans le voisinage de Cochin.

Pendant qu'il étoit en chemin, le Curé & les Caçanares de l'Eglise de Pallur sur les terres du Samorin Roi de de Calecut, lui écrivirent pour l'informer d'un événement, qui, tout burlesque qu'il étoit, ne laissa pas de troubler les Eglises de ce Royaume. Voici le fait. Trois des principaux Chrêtiens de ces lieux-là assembloient les Peuples dans l'Eglise, & y jouoient une espece de Comédie fort plaisante. Gouvea, qui veut du merveilleux par tout, dit qu'ils étoient possedez du Démon jaloux des grands progrès que l'Eglise Catholique venoit de faire en ces lieux-là. L'un de ces Chrêtiens representoit Saint Pierre, l'autre Saint Thomas, & le troisiéme faisoit les fonctions d'Arbitre, comme représentant Saint Cyriaque le Patron de l'Eglise de Pallur. La Dispute commençoit par Saint Thomas, qui se plaignoit du tort que lui faisoit Saint Pierre, qui étoit venu lui débaucher les Chrêtiens des Indes, sur les-

lesquels il avoit acquis un Droit legitime par sa Prédication. „ Votre Loi, disoit-il à Saint
„ Pierre, a été prêchée à Rome & en Italie,
„ & votre procedé n'est point raisonnable.
„ Vous avez amené en ce païs-ci un Arche-
„ vêque, homme entreprenant, qui par pure
„ violence, appuyé des Portugais, introduit
„ votre Loi parmi des Peuples qui ne vous doi-
„ vent aucune obéissance; vos Succésseurs les
„ Evêques de Rome n'ayant aucun Droit en
„ ce païs-ci. Nous sommes tous deux Apô-
„ tres de Jesus Christ, & notre pouvoir est
„ tellement égal, que vous n'avez pas plus de
„ Droit sur mes Chrêtiens, que je n'en ai sur
„ les vôtres. „ A ces raisonemens & d'autres de la même force, Saint Pierre repondoit foiblement. Il se contentoit de dire que sa Loi étoit pour toute la Terre, & que quoyque celle de S. Thomas fût bonne, la sienne étoit pourtant la meilleure. Là dessus, la Dispute devenoit plus vive; les Apôtres s'échauffoient: mais enfin, s'appaisant tout d'un coup, ils reconnoîssoient qu'il ne leur convenoit pas de disputer, étant tous deux Apôtres de Jesus Christ; qu'il valoit mieux s'en remettre à la Décision de S. Cyriaque à qui appartenoit cette Eglise, & s'en tenir à ce qu'il prononceroit. Saint Cyriaque, étant appellé, decidoit d'abord en faveur de Saint Thomas; parceque, disoit-il, les Chrêtiens des Indes ne dependoient point de St. Pierre, mais de leur veritable Pasteur le Patriarche de Babylone; & que l'Archevêque Portugais, qui disoit le contraire, étoit un Heretique, à qui il faloit bien se garder d'ajoûter foi, les Sermens qu'il avoit extor-

torquez par force à Diamper étant manifestement nuls.

Cette Comédie, que Gouvea traitte de Farce Diabolique, ayant été plusieurs fois representée en diverses Eglises, ne contribua pas peu à rappeller l'ancienne veneration des Peuples pour le Patriarche de Babylone, & retarda considérablement le progrès de l'Union. Menezes persuadé, aussi bien que Gouvea, que le Diable, qui lui en vouloit, parloit en ces trois Personnages, écrivit une Lettre aux Peuples & aux Caçanares du lieu, en les avertissant de se tenir en garde contre les ruses du malin Esprit, ennemi du Synode, & de tout ce qui y avoit été resolu. L'Archidiacre, à l'instance du Prélat, leur écrivit le plus fortement qu'il put sur le même sujet. On accompagna le Porteur de ces Lettres d'un Caçanare très affectionné au Synode, & on lui ordonna d'exorcizer les Acteurs de la Comédie. La ceremonie de l'exorcisme leur fit apparemment peur: le jeu cessa. L'Historien Portugais dit gravement que le Diable cessa de parler par leurs organes.

Ce que je viens de raporter préceda l'arrivée de l'Archevêque à Paru. Il ne se vit pas plûtôt en ce lieu-là qu'il songea à finir les Affaires de sa Mission. Il convoqua pour cet effet les Caçanares & les principaux Laïques des Eglises voisines, & leur nomma dans l'Eglise en présence du Peuple l'Archidiacre pour Administrateur de l'Evêché, jusqu'à ce que le Pape eut nommé un Evêque. Mais, comme cet Ecclesiastique avoit peu d'érudition, il lui donna pour Adjoints le Recteur des

des Jesuites du College de Vaïpicota, & le P. François Roz, qui peu de tems après reçut ses Bulles pour l'Evêché d'Angamale, transferé depuis dans la Ville Portugaise de Cranganor.

Après cette nomination Menezes congedia l'Assemblée, & ne retint auprès de lui que les Caçanares & les principaux du Peuple, ausquels il fit entendre qu'ils ne devoient plus esperer d'Evêques du Rit Syriaque, étant desormais reduits à l'obeïssance de l'Evêque de Rome. Il souhaita après cela de savoir sur quelle personne il jettoient les yeux pour le gouvernement de leur Eglise, leur promettant d'appuyer leurs desirs auprès du Pape & du Roi de Portugal. Il répondirent unanimement autant les seculiers que les Ecclesiastiques, que Menezes étoit le seul qu'ils vouloient avoir pour Evêque. Il leur remontra que Goa étoit trop éloigné, pour qu'il pût de là gouverner leur Eglise & pourvoir à ses besoins. Cependant, il s'offrit, au cas que le Pape voulût accepter sa renonciation, d'abandonner son siége avec beaucoup de plaisir pour se charger de l'Evêché d'Angamale. Pour les convaincre de la sincerité de son acceptation, il passa sur le champ un Acte autentique, par lequel il renonçoit à l'Archevêché de Goa, & acceptoit celui qui lui étoit offert, chargeant ces Chrêtiens d'envoyer cet Ecrit au Pape & au Roi; ce qui se fit en effet dans la suite, le Roi d'Espagne ayant reçu l'Acte, auquel il refusa de donner son consentement. Menezes, qui avoit bien prévû que sa renonciacion ne seroit point reçue, insista envers ces Chrêtiens, & les pria de lui dire quel autre Prélat ils souhai-

haiteroient d'avoir en ſa place, en cas qu'il leur fût refuſé. Après un delai que ces Chrêtiens demanderent, ils nommérent unanimement le P. François Roz, qui fut effectivement peu de tems après nommé & conſacré le premier Evêque du Rit Latin, dans l'Egliſe de Malabar.

Menezes occupé de ſon depart ne laiſſa pas de faire encore quelques fonctions Eccleſiaſtiques. Il adminiſtroit le Batême & la Confirmation dans tous les lieux où il paſſoit. S'étant rendu à Cochin, il y eut une longue Converſation avec le Roi. Comme ce qui concerne les Affaires d'Etat n'eſt point du reſſort de mon Hiſtoire, je le paſſerai ſous ſilence; car ce fut par là que commença l'entretien de l'Archevêque & du Roi. Je ne toucherai que ce qui fut dit entre eux ſur la Religion. Cela m'a paru curieux & propre à faire connoître le génie de ces Gentils qui, mis à part leurs erreurs, ne manquent ni de raiſon ni de bon ſens.

L'Archevêque ſur le point de ſe ſeparer du Roi lui dit, que comme ſon Ami intime, étant près de s'éloigner de lui, il ne pouvoit s'empêcher de lui donner un Conſeil plein d'amitié, & de l'exhorter de ſonger à ſon ſalut, étant ſurpris qu'un Prince ſi puiſſant, ſi ſage, & ſi judicieux, qui d'ailleurs frequentoit les Portugais dès ſon enfance, fût capable d'une erreur auſſi groſſiére que l'étoit l'adoration de ſes Idoles, à laquelle il devoüoit toutes les matinées de ſa vie. Il étoit ſurpris, ajoûtoit-il, que ce Prince ne voulût pas comprendre qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu, qui eſt celui qu'a-

dorent les Chrêtiens, & qu'il n'y a que la Loi de Jesus Christ qui puisse conduire les hommes au salut. Le Roi répondit fort humainement, qu'il étoit obligé à l'Archevêque de l'Amitié qu'il lui portoit, & qu'il lui en donnoit une preuve sensible; parceque celui qui est persuadé de la bonté d'une chose la souhaitoit autant pour son Ami que pour soi-même; mais, qu'il lui avouoit franchement, que le parti qu'il lui proposoit ne lui paroissoit point tel; qu'autrement il l'auroit déja embrassé. „ Le Conseil que je vous donne est „ tel, reprit l'Archevêque, que quiconque „ n'embrassera point le parti que je vous pro- „ pose, ne peut aller au Ciel, ni jouïr de la „ gloire pour laquelle Dieu nous a tous créez. „ Qu'est ce que le Ciel, interrompit le Roi, „ & quels biens y a-t-il dans cette gloire dont „ vous me parlez? Le Ciel est un lieu, re- „ pondit Menezes, rempli de tous les biens „ & de toutes les joies qu'on peut s'imaginer. „ Dieu l'a crée pour y faire môntre de sa „ grandeur à ses élus, qui étant bâtisez croient „ en lui & observent ses Commandemens. „ Mais, reprit le Roi, qui vous a fait con- „ noître ces biens, & qui est-ce qui est venu „ ici bas vous les raconter? C'est nôtre Foi, „ dit l'Archevêque, qui nous le dit; Foi si „ certaine, que pour elle nous répandrions „ nôtre Sang, & nous donnerions nôtre vie „ avec plaisir. D'ailleurs, Jesus Christ nôtre „ Seigneur, le Fils de Dieu, & le Créateur de „ toutes choses, duquel le témoignage ne „ peut-être revoqué en doute, nous en a in- „ formez par lui-même, étant descendu sur

la

„ la Terre, & s'étant fait homme semblable
„ à nous. C'est lui qui nous a enseigné toutes
„ ces choses, & qui est mort sur une Croix
„ pour nous reconcilier avec son Pére. Sa
„ mort a été suivie de sa Resurrection, & de
„ son Ascension glorieuse au Ciel à la vuë de
„ tous ses Disciples. C'est de lui que nous
„ tenons ce que nous enseignons. Il est l'Au-
„ teur de notre Foi. Et qui vous a dit, re-
„ pondit le Roi, qu'il avoit enseigné ce que
„ vous venez de me dire? Quatre Ecrivains
„ autentiques, reprit l'Archevêque, dont le
„ Saint Esprit a conduit la plume, pour écrire
„ toutes les paroles & les actions de Jesus
„ Christ. Il ne peut y avoir aucune trompe-
„ rie dans les Ecrits qu'ils nous ont laissez.
„ Deux d'entre-eux ont vecû & conversé avec
„ lui: les Apôtres qui l'accompagnoient,
„ aussi bien que les septante & deux Disciples
„ qu'il avoit choisis, ont prêché ces veritez à
„ nos Ancêtres, d'où elles sont parvenuës
„ jusqu'à nous. Outre cela, avant que Nôtre
„ Sauveur, vint au monde, plusieurs Ecri-
„ vains l'avoient annoncé & predit, afin qu'à
„ son arrivée tout le monde crût que c'étoit
„ par lui seul que les hommes devoient être
„ sauvez. D'où puis-je savoir, repondit le Roi
„ que ces gens-là sont venus sur la Terre,
„ & qu'ils ont prêché ce que vous me di-
„ tes? „ Menezes, voiant que ces Questions
alloient à l'infini, interrogea le Roi à son
tour. „ Je prie Votre Altesse, dit-il, de re-
„ pondre à une Question que je vais lui faire,
„ & je repondrai à la sienne. Ne me dites
„ vous pas il y a quelques tems, qu'à la venue

X 2 „ des

„ des Portugais dans les Indes, les Rois de „ Cochin les reçurent avec amitié, & que depuis ce tems-là, deux des principaux Seigneurs du Païs moururent en guerre pour „ la defense de nôtre Nation? Ces faits sont „ veritables, dit le Roi. Et d'où le savez-„ vous? repondit l'Archevêque. Nous le savons, repartit le Roi, des gens qui vivoient alors, & qui en ont été temoins. „ D'ailleurs vos Historiens & les nôtres en „ conviennent comme de faits dont personne „ ne peut douter. Il en est de même, dit „ l'Archevêque, par rapport aux Ecrivains „ dont je vous ai parlé. Ils ont été temoins „ des actions du Fils de Dieu, avec cette différence que les Histoires humaines sont sujettes au mensonge & à l'exaggeration, au „ lieu que les Histoires Divines sont exemtes „ de tout soupçon de fausseté; Dieu qui est „ la Verité infaillible, aiant dirigé la plume de „ ceux qui les couchoient par écrit. „

A' ces mots, le Roi se mit à rire, & dit à l'Archevêque, „ Quoique ces Raisonemens ne „ me persuadent pas, je prens pourtant plaisir „ à les entendre, parceque j'apprens sur quoi „ est fondée la Religion Chrêtienne. Si vous „ souhaitez que j'assemble mes Bramines & „ les Savans de mes Etats, ils repondront à „ vos Raisons en ma présence. Cette Proposition me plaît fort, dit l'Archevêque, & „ j'ai demandé une pareille entrevuë à plusieurs Rois de la Côte. Quelques-uns me „ l'ont promis, mais aucun n'a tenu sa parole. „ Les Bramines n'oseroient soutenir une pareille Dispute, parceque personne ne peut parler „ con-

„ contre la verité, à moins qu'il n'ait perdu
„ l'Esprit. Vôtre départ pour Goa presse,
„ dit le Roi; & moi j'ai beaucoup d'Affaires,
„ qui ne me permettent pas de les assembler
„ presentement. Vôtre Altesse n'aura jamais
„ le tems de le faire, répondit Menezes. Ce-
„ pendant, pour rendre nulles vos excuses, ap-
„ pellez les. Je ne partirai point qu'ils ne
„ soient venus. „ Le Roi remit cette Assemblée au prochain voyage que Menezes feroit dans le Malabar. Sur quoi le Prélat menaça de l'accuser au Jugement Universel de n'avoir pas voulu se rendre aux Veritez qu'il lui proposoit. „ Et bien, dit le Roi en se le-
„ vant, nous en parlerons quand nous serons-
„ là. Ce ne sera point un lieu de discours,
„ dit Menezes: chacun y sera pour entendre
„ son Arrêt definitif; & Vôtre Altesse y sera
„ condamnée à tenir compagnie aux Démons
„ qu'elle adore. „ Ces Questions sont trop vives & trop épinieuses, repondit le Roi, qui mit fin par là à une Conversation, dont la fin ne lui fut apparemment pas agréable.

L'Archevêque resta encore quelques jours à Cochin, où il regla diverses Affaires de l'Etat des Portugais. Il fit aussi la Ceremonie de donner au Roi de Porca, qui y vint en personne, le titre de Frére d'Armes du Roi de Portugal. Cette installation, qui fut celebrée avec assez de pompe, causa du chagrin au Roi de Cochin, qui jusqu'à la venuë de l'Archevêque avoit été seul en possession de ce titre, & s'en étoit servi pour se rendre respectable aux autres Rois de la Côte. Menezes fit pendant sa Visite plusieurs autres demarches, qui dé-

dégoûterent ce Prince, le plus ſur & le plus ancien Allié de ſa Nation. Il jetta peut-être les ſemences de la haine qui aiant éclaté dans la ſuite, cauſa la terrible Revolution par laquelle les Portugais ont été à jamais bannis de ces lieux.

Toutes choſes étant ainſi reglées, le Prélat s'embarqua pour Goa. L'Archidiacre & pluſieurs Caçanares l'accompagnerent juſqu'au Vaiſſeau, & ces Peuples lui donnérent en general & en particulier des preuves ſenſibles de l'attachement qu'ils avoient pour ſa perſonne, & pour les Dogmes qu'il leur avoit enſeignez. Pendant ſon voiage il viſita divers Etabliſſemens que les Portugais avoient alors dans le Roiaume de Canara, au Nord de la Côte de Malabar. Les principaux de ces lieux étoient Mangalor, Barcalor, & Onor. Dans cette derniere Ville, il excommunia tous ceux qui ſe trouveroient à l'avenir à la Fête de l'Idole de Garçopa, qui eſt une Ville ſituée dans le voiſinage. Cette Fête conſiſte dans une Proceſſion, qui ſe celebre avec un grand concours de tous les Païens du Roiaume de Canara. On y proméne l'Idole ſur un Char magnifique, accompagnée d'un grand nombre de Bramines, qui de tems en tems lui font leurs offrandes. A' la tête du Char marchent en danſant les Filles impudiques qui ſont entretenuës des revenus du Temple de l'Idole, autour duquel elles habitent. Le Char eſt armé de rouës ferrées, garnies de pointes tranchantes, ſous leſquelles il ſe trouve toujours pluſieurs miſerables Païens qui ſe précipitent & y finiſſent volontairement leur vie. Cette

Ce-

Ceremonie abominable n'eſt pas ſeulement en uſage en ce lieu-là ; elle eſt ordinaire ſur la Côte de Coromandel, & en pluſieurs autres endroits des Indes. Les malheureux, qui periſſent de cette maniére, ſont reſpectez après leur mort comme des Martyrs. Cela fait un étrange Syſtême de Religion, ſur-tout ſi l'on fait avec cela attention à la coûtume cruelle de ces Idolatres, qui obligent les Femmes de ſe brûler avec les Cadavres de leurs Maris. Comment accorder des Cruautez ſi étranges avec l'Abſtinence ſuperſtitieuſe de ces Gentils, qui ne connoiſſent point de plus grands crimes que d'ôter la vie, je ne dis pas aux Elephans & aux Bœufs, pour qui ils ont une veneration ſinguliére, mais aux Inſectes mêmes, & aux plus vils Animaux?

Cependant ils ont un attachement incroiable à ces coûtumes également cruelles & ſuperſtitieuſes. Le Roi de Cochin, duquel nous avons raporté l'Entretien avec l'Archevêque, qui étoit d'ailleurs un Prince prudent & bon Politique, abandonna une fois ſon Roiaume, & viſita pendant cinq ans, inconnu & en habit de pauvre, expoſé à mille inſultes, toutes les Pagodes des Indes. Il étoit outre cela ſi inviolablement attaché à ſes Ceremonies, que le Gouverneur Portugais de Cochin fut obligé de l'avertir, que les Medecins aſſuroient que par ſes abſtinences & ſes devotions il mettoit ſa vie en un manifeſt danger. Cette Remontrance, loin de l'épouvanter, ſembla lui inſpirer une nouvelle ardeur. Il répondit au Gouverneur, qu'il eſtimoit plus la moindre de ſes obſervances religieuſes, que cent mille vies

 com-

comme la ſienne. Il y a ici un beau Champ à Reflexions, je ne dis pas pour les Princes, mais en general pour tous ceux à qui l'Evangile de Nôtre Seigneur Jeſus Chriſt eſt connu. Il n'y a ſur la terre que la Loi que nous profeſſions qui ſoit infiniment raiſonable & infiniment négligée. D'un côté, elle gémit ſous le poids d'une Oppreſſion tyranique & de mille vaines Traditions; & de l'autre, elle s'anéantit preſque ſous une licence effrenée, qui ſe contente de la connoiſſance generale de la Loi, & en ſecouë tous les devoirs.

L'Archevêque arriva à Goa le 16. de Novembre de l'an 1599. Il en étoit parti le 27. de Decembre de l'année précédente. Il y a lieu d'être ſurpris qu'en un eſpace de tems ſi limité, il ait conclu tant d'Affaires extrémement difficiles & de la derniére importance, autant par raport à l'Etat Portugais, que par raport à la Religion. Le Vice-Roi des Indes étoit mort pendant ſon voiage, & il lui avoit ſuccedé en vertu des Depèches de la Cour de Portugal, qui pourvoient toûjours à la Succeſſion des Vice-Rois, en cas qu'ils viennent à mourir pendant l'exercice de leur Charge. On lui avoit preparé une Entrée digne de ſon nouveau poſte, & de l'heureux ſuccès de ſes travaux. Il la refuſa, en diſant qu'il n'avoit aucune part dans tout le bien qu'avoit produit ſon voiage, & que c'étoit à Dieu ſeul qu'il en faloit rendre gloire.

L'année, qui ſuivit le retour du Prélat, ne lui cauſa pas moins de joie que la précedente, par raport aux Chrêtiens Malabares. La Confeſſion auriculaire s'établit avec moins de difficulté

culté que ne sembloient comporter les resistances que ces peuples y avoient faites au commencement. On découvrit outre cela quelques peuples Chrêtiens qui par la faute des Evêques Syriens, & par leur éloignement avoient perdu la Foi & l'usage des Sacremens. Les Eglises de leur voisinage les pourvurent d'Instruction & de Pasteurs, selon les Reglemens que Menezes avoit donnez lorsqu'il étoit sur les lieux.

Du nombre de ces Peuples étoient les habitans de Todamala. Cet endroit étoit à cinquante lieuës des plus prochaines Eglises du Diocése, dans une situation écartée sur les terres du Samorin. Ces peuples, s'il en faut croire ce que raporte Gouvea, étoient là dès le tems de la dispersion de Meliapour, c'est à dire avant la Mission des Syriens dans les Indes. Leur éloignement & leur negligence leur avoit fait perdre toute connoissance du Christianisme, dont il ne leur restoit plus que le nom. Ils disoient eux mêmes, qu'autrefois ils avoient eu des Caçanares & des Livres, mais que tout s'étant perdu, ils se trouvoient reduits à l'état où ils étoient alors. Tout leur culte consistoit dans l'Adoration d'un Tableau où étoient peints un vieillard, un jeune-homme, & un oiseau. Deux Caçanares, qui visitoient ce païs-la, selon les Reglemens du Synode de Diamper, demanderent à ces bonnes gens ce qu'ils concevoient par cette Idole. Ils repondirent que c'étoit leur Dieu *Bidi*, l'Auteur de toutes choses. Ce mot Bidi signifie le Destin dans la Langue de ce païs-la, qui est un

peu differente de celle de Malabar. Les Caçanares leur donnerent une autre explication de leur Image. Ils leur enſeignérent que le vieillard ſignifioit le Pere, le Jeune homme le Fils, & l'oiſeau le Saint Eſprit; ce que ces pauvres gens écouterent avec beaucoup de plaiſir. Ils conſentirent aiſément à recevoir le batême, & à ſe ſoumettre à ce qu'on leur prêchoit. L'Hiſtorien Portugais tire d'ici un Argument, qui lui paroît merveilleux pour établir l'Antiquité du Culte des Images; celle de ces Gentils lui paroiſſant venir en droite ligne de la Prédication & de la Pratique de l'Apôtre Saint Thomas, à qui la Tradition des Indes attribuë la fondation de l'Egliſe de Meliapour.

Ce ſeroit abuſer de la patience des Lecteurs, que de s'amuſer à combatre ſerieuſement une opinion auſſi ridicule que celle qui fait remonter jusqu'au tems de l'Apôtre Saint Thomas l'abus horrible de ceux qui propoſent au Culte public les Images de la Trinité. Cet uſage eſt condamné par les plus grands fauteurs du Culte des Images entre les Grecs, même par le ſecond Concile de Nicée, ſans parler ici de Durand de S. Porcien, du fameux Toſtat Evêque d'Avila, & de pluſieurs fameux Theologiens Scholaſtiques de l'Egliſe Romaine. Auſſi, ſuis-je bien éloigné de raiſonner ſur cette Image comme l'Hiſtorien Portugais. Je ſuis perſuadé que c'étoit une Idole des Païens des Indes, que ces gens-là adoptérent après avoir perdu leur ancienne Religion. Suivant le raport d'Antoine d'Andrade Jeſuite Portugais, les

les habitans du Tibet en Tartarie (a) en ont une ſemblable, auſſi-bien que les Païens de la Chine, dont la Religion vient pareillement des Indes. Voici ce qu'en dit Navarrete, le meilleur Auteur, ſans contredit, de tous ceux qui ont écrit des Relations de ce grand Roiaume. „ (b) „ La fameuſe Idole appellée San Pao, qu'on „ a voulu faire paſſer pour une Image de la „ Trinité, eſt, ſans ajouter ni retrancher, „ ſemblable à celle qui eſt ſur le Grand Au- „ tel du Couvent de la Trinité à Madrid. Il „ n'y a point de Chinois, qui en la voiant ne „ dît auſſi-tôt que nous adorons dans le „ Roiaume d'Eſpagne le San Pao de ſon „ Païs.

Le couronnement des travaux de Don Alexis de Menezes fut l'etabliſſement d'un Evêque Latin dans l'Egliſe d'Angamale. Les Bulles que le Pape Clement VIII. accorda au P. François Roz à la nomination du Roi de Portugal & des Caçanares de la Côte, arrivérent dans les Indes l'an 1601. au grand contentement du Prélat, qui appella incontinent ce Jeſuite, & le conſacra Evêque des Chrêtiens de Saint Thomas. Ainſi, ce Diocéſe perdit pour un tems ſon ancienne prérogative, je veux dire la Primacie des Indes, dont il étoit en poſſeſſion depuis près de mille ans, & devint une dépendance de l'Archevêché de Goa; le

(a) Lettere Annue del Tibet del MDCXXVI, pag. 28.

(b) Navarrete. Tratado VI. cap. XI. p. 240. col. 2. *El Idolo celebre, llamado San Pao, de quien ſe ha eſcrito, ſer imagen de la Trinidad Santiſſima, es ſin quitar, ni poner, como la que eſtà en el Altar maior de el Convento dela Trinidad de Madrid; qualquier Chino que la viera, dixera al punto, que por aca ſe adorava al San Pao de ſu Tierra, y Reyno.*

le Pape l'aiant ainſi ordonné à la priére des Portugais, contre la diſpoſition de tous les Canons anciens.

L'an 1605. (a) le Pape Paul V. transféra le Siége d'Angamale à Cranganor, & rendit à l'Egliſe Indienne ſon ancien Tître d'Archevêché, la laiſſant ſous la dépendance de l'Archêque de Goa. Ces Etabliſſemens aſſuroient tellement l'Autorité des Portugais dans les Indes, qu'à parler humainement, il n'étoit pas poſſible de prévoir la Revolution qui arriva environ ſoixante ans après, & que nous décrirons ſur les Mémoires des Miſſionaires mêmes de l'Egliſe Romaine, qui ſont preſque les ſeuls que nous aions pû conſulter.

Le P. François Roz, Jeſuite, originaire de Girone en Catalogne, fut comme nous venons de le dire le premier Evêque Latin de cette Egliſe. Alegambe, qui fait mention de lui avec éloge, ne marque point l'année de ſa mort. Il y a lieu de croire qu'elle arriva vers l'an 1617; Jerôme Xavier Jeſuite Navarrois étant mort cette année-là à Goa, lorſqu'il ſe diſpoſoit à prendre poſſeſſion de l'Archevêché de Cranganor, auquel il avoit été nommé par Philippe troiſiéme Roi d'Eſpagne & de Portugal. C'eſt ce que nous apprend le même Alegambe dans l'Eloge de ce Jeſuite, auquel j'ai deſtiné une petite Digreſſion, que j'aurois ſupprimée ſi elle avoit eu moins de raport aux matiéres dont je traitte dans cet Ouvrage.

Jerôme Xavier paſſe pour l'Auteur de deux Ou-

(a) Aubert le Mire dit l'an 1609. mais il ſe trompe.

Ouvrages écrits en Langue Persane, dont le prémier porte le titre d'Histoire de Nôtre Seigneur Jesus Christ, & le second raconte la Vie & le Martyre de l'Apôtre Saint Pierre. Ces deux Ouvrages également fabuleux étant tombez Manuscrits entre les mains de Louis de Dieu celebre Professeur en Langues Orientales dans l'Université de Leiden, il les fit imprimer avec une Version Latine, & des Notes, dignes du feu, si nous en croïons le Jesuite Alegambe, le Juge du monde le plus incompétent dans de pareilles matiéres. Mais, pour ne rien dire ici de ces Notes, qui defendent le Texte sacré contre les Falsifications enormes du Jesuite, & qui par consequent n'ont pû que deplaire aux Censeurs Romains qui les ont condamnées; l'Ouvrage en lui même est un Amas monstrueux de Fictions, & de Fables grossiéres, ajoutées, & souvent substituées, aux paroles des Saints Evangelistes. Au reste, Jerôme Xavier n'est Auteur de cette espéce d'Alcoran, que pour ce qu'il a de profane & de superstitieux. Il l'avoit composé en Portugais, & la Version Persane, dont Alegambe & les autres Jesuites lui font honneur, n'est nullement de lui. Elle a pour Auteur un Mahometan de Lahor dans les Indes, nommé Abdel Senarin Kasem, comme Xavier lui même l'avouë à la fin de son premier Ouvrage, pag. 586. Il seroit à souhaiter, que dans les Contestations présentes sur la Lecture de l'Ecriture Sainte, on fît attention à ce Livre, & à plusieurs autres du même genre, dont la Lecture est approuvée, pendant que celle de l'Evangile est proscrite.

On

On a imprimé à Rome un Catechiſme du Jeſuite Alexandre de Rhodes (a) pour l'uſâge des Miſſions du Tonquin. Cet Ouvrage qui n'eſt point écrit par Demandes & par Reponſes, contient en Latin & en Langue Tonquine un Abbregé de Religion, diviſé en huit Journées, pour l'inſtruction, & des Infidelles, & des Catécuménes. Il n'y a guéres moins de Fables, que dans les Livres du P. Xavier; ce qui ſert à prouver l'Uniformité de la Conduite des Jeſuites, par raport aux fauſſes Narrations entées ſur l'Evangile. Ils ont par tout le même ſoin d'introduire dans ces Miſſions Orientales, toutes ces Fables, & les Dogmes qui en dependent. Si ces Meſſieurs n'avoient pas plus à cœur les Interêts du Pape, que ceux de Jeſus Chriſt & de ſon Egliſe, rien ne feroit plus aiſé que de les faire convenir que l'Evangile, dont Dieu lui-même eſt l'Auteur, eſt d'une tout autre efficace que ces Fables, la plûpart inventées pour élever le Siege de Rome, & pour aſſocier le Culte des Créatures à celui du Créateur. Ces Reflexions ſont auſſi utiles pour l'Europe que pour les Indes, ſur-tout aujourd'hui que des perſonnes, ou fort ignorantes, ou très mal-intentionnées, font tous leurs efforts pour priver les Chrêtiens des Inſtructions qu'ils ſont en droit de puiſer dans les Ecritures Saintes, ſur-tout dans le Nouveau Teſtament. Mais, ce qui eſt encore plus déplorable, on a ſubſtitué à l'Ecriture Sainte un nouvel Evangile, que l'on pretend dicté de la Bouche mê-

(a) Romæ, Typis Congreg. de Propaganda Fide. 1651. in 4.

même de la Sainte Vierge, Ouvrage dans lequel il y a plus que du Fanatisme. Je parle ici de la *Cité Mystique* de Marie d'Agreda, qui est à présent traduite en plusieurs Langues, & dont toutes les Editions sont autorisées par les Universitez d'Espagne, & par les louanges & le le consentement de l'Inquisition. Tout Chrêtien judicieux & savant, qui voudra se donner la peine de lire ce Livre, y découvrira bientôt un Dessein secret de tourner en ridicule la Religon, & d'en sapper les fondemens.

Ce n'est point ici une Conjecture en l'air. Quantité de Marranes vivent en Espagne, où ils font exterieurement profession de l'Evangile, dont ils se mocquent dans le cœur. On trouva auprès de Grenade, sur la fin du seiziéme siécle, des Reliques & des Monumens Manuscrits, qu'on supposoit y avoir été cachez par des Disciples des Apôtres sous le regne de l'Empereur Neron. On y lisoit des Louanges de la Sainte Vierge, où sa Conception Immaculée étoit établie, aussi-bien que plusieurs autres vaines Traditions interessantes pour les Espagnols. Tout se remua en Espagne pour établir l'Autorité de ces Pieces supposées. Cependant, après un long examen, on les condamna à Rome sous le Pontificat d'Innocent Onziéme, qui étoit un Pape ennemi de la Fraude, & des Superstitions Monacales.

On reconnut que les Auteurs de ces Fictions malicieuses étoient des Mahometans cachez, ennemis du Christianisme. Cela paroît evidemment par l'Aveu du P. Louis Marracci, un des principaux Examinateurs de ces Monumens, qui par ordre du Pape avoient été transpor

portez à Rome, & passé tous sous ses yeux. Il en parle amplement dans son second Prodrome (a), & à la seconde page de sa Préface sur la Refutation de l'Alcoran.

La decouverte qu'a faite ce savant homme des Mahometans chachez, Auteurs de cette Supposition, donne de terribles ouvertures, ausquelles il seroit à souhaiter qu'on fît attention. Le Jesuite Hierôme Roman de la Higuera est, sinon l'Auteur, au moins un des principaux Complices de cette Supposition. C'est un fait indubitable : on ne le conteste point. Quelles Consequences ne peut-on pas déduire de là, & de tout ce qui depuis a été fait par d'autres pour l'anéantissement de la Morale de l'Evangile & de la necessité de l'Amour de de Dieu, pour la Proscription des anciens Manuscrits, & de presque tous les Monumens anciens, Profanes & Ecclesiastiques? Plus ces Conséquences sont affreuses, plus elles meritent qu'on y fasse attention. Le savant Monsieur Limborch, sur des preuves moins amples que celles que je viens de produire, a soupçonné de Judaïsme (b) divers savans Espagnols du seiziéme siecle. Autre maladie du Païs, aussi fertile que l'autre en Impostures.

Mais, il est tems de revenir à nôtre Histoire. L'Autorité temporelle des Portugais qui paroissoit très-bien affermie par la Conquête spirituelle de Don Alexis de Menezes, reçut un terrible échec environ soixante ans après son de-

(a) Pag. 60. col. 1.
(b) De Veritate Religionis Christianae. pag. 276. 227. & 278.

depart. Les Portugais furent bannis de la Côte, & les Chrêtiens de Saint Thomas recouvrérent leur ancienne Liberté. L'unique cause de cette étrange catastrophe fut le gouvernement arbitraire des Jesuites, qui, par le moien des Prélats tirez de leur Compagnie, exerçoient une domination violente sur ces peuples, gens à la verité simples & peu remuans, mais extrémement jaloux de leur Liberté & de leur Religion.

La Compagnie des Jesuites, fort puissante par tout, mais particuliérement dans les Etats du Roi de Portugal dans les Indes, où elle (a) possede plus de revenus que le Roi même, regarda cet Etablissement sur la Côte de Malabar comme un des plus utiles qu'elle eut eus jusqu'alors, autant pour le Commerce qu'elle ne néglige nullement, que pour ses Missions mêmes qui trouvoient de grandes ressources dans ces lieux, très avantageux par leur situation. Le P. François Roz étant mort Archevêque de Cranganor, son successeur fut un autre Jesuite. La Société seule a possedé cette dignité jusqu'au soulevement, qui continua à faire passer Cranganor & Cochin sous la domination des Hollandois. Je n'ai pû trouver les noms des Jesuites successeurs du P. Roz. Je ne connois que le dernier nommé Don François Garzia, duquel il est souvent fait mention dans les Relations de Vincent Marie de S. Catherine de Sienne, Envoié du Pape en ces lieux

(a) Jean Batiste Gemelli Careri. Tom. 3. de son Voiage autour du Monde, pag. 61. *L'on tient pour certain que dans les Indes les Jesuites ont plus de revenu que le Roi de Portugal même.*

lieux, lorſque la haine, que les Chrêtiens Malabares avoient pour les Jeſuites, les avoit portez à ſecouer le joug onereux de leur domination.

Les Auteurs de la Société font rarement mention de leurs travaux en ce païs-là, encore moins de leurs Evêques. Ils ont, ſans doute, leurs raiſons pour ſouhaiter qu'un oubli perpetuel enſeveliſſe leur perte, & leur mauvaiſe conduite qui l'a cauſée. Il m'auroit même été difficile de ſavoir que les Prélats Latins de cette Egliſe de Cranganor étoient des Jeſuites, ſi je ne l'avois appris en partie des Memoires recueillis par Urbain Cerri (a), Secretaire de la Congregation de la Propagande, & en partie du Voiage des Indes écrit par Philippe de la Trinité Général des Carmes Déchauſſez. Voici les paroles du dernier. (b) „ Il ſe trouve „ ſur cette Côte des Chrêtiens Catholiques, „ qui portent le nom de Chrêtiens de S. Thomas. Ils ſe ſervent de la Langue Chaldéenne dans leurs devotions, & leur Archevêque eſt toûjours un Religieux d'un même „ Ordre, qui poſſéde cette dignité comme par „ droit héréditaire. L'Archêveque vivant encore, ils éliſent ſon Succeſſeur, ce qui cauſe

(a) Etat preſent de la Religion. p. 181.

(b) Lib. 2. cap. 13. pag. 119. *Vi ſi trovano de i Chriſtiani Cattolici detti di S. Tomaſo, i quali nelli loro officii ſi ſervono della Lingua Caldea. Il loro Arciveſcovo è ſempre un Religioſo d'un medeſimo Ordine, peròche quella Religione poſſiede quaſi per jus hereditario queſta dignità, e coſi vivendo ancora l'Arciveſcovo, eleggon il ſuo ſucceſſore, che dà molto faſtidio a queſti Chriſtiani, & indi naſcono trà di loro molte diviſioni.* Vincent de S. Marie, pag. 150. *Due volte anticipatamente procurarono fuſſe dato il ſucceſſore del medeſimo inſtituto, all'ancora vivente Paſtore.*

„ se beaucoup de chagrin à ces Chrêtiens, & „ produit entre eux plusieurs divisions. „ Ce Religieux, qui étoit dans les Indes environ les années 1636. & 1637, laisse entrevoir des commencemens de la discorde qui éclata environ vingt ans après, & de laquelle il m'a été impossible de deterrer les Circonstances les plus essentielles; les Jesuites aiant interêt à les cacher, & les autres personnes tant Ecclesiastiques que Laïques qui en ont eu connoissance, aiant été empêchées d'en faire part au public. J'ai appris de fort bonne part, qu'un Voiageur Italien avoit raporté fort au long toute cette Histoire dans la description de son Voiage des Indes, qu'il avoit voulu faire imprimer à Venise; mais que cet Ouvrage avoit été absolument supprimé par les intrigues des Jesuites.

Nous finirons ici l'Histoire de cette premiére Expedition, pour passer à une autre qui sera le sujet du Livre suivant. Ce que nous pouvons principalement remarquer sur celle-ci, c'est la promtitude avec laquelle se fit cette Conquête spirituelle de l'Eglise d'Angamale. Une entreprise si difficile, vû la distance infinie des Dogmes de cette Eglise & de ceux de l'Eglise Romaine, ne coûta qu'un peu plus de six mois de courses & de travaux à Don Alexis de Menezes, qui sans savoir aucune des Langues de ces Peuples, n'aiant pour tout savoir qu'une legére teinture de la Théologie Scholastique, sans aucune connoissance des anciens Canons & de l'Histoire de l'Eglise, entreprit & mit la derniére main à un si grand Ouvrage. Ce Prélat, homme d'une naissance distinguée, ajoutoit à la hauteur Portugaise celle que son rang

& sa naissance lui donnoient, outre le zêle que lui inspiroit son éducation Monastique dans l'Ordre des Augustins, d'où il avoit été tiré pour être promu à la Prélature. Au retour de son Voiage, il fut Vice-Roi des Indes, & ce fut dans l'exercice de cette charge, qu'il fit condamner & éxécuter à mort (a) un Roi d'Ormus allié des Portugais qui étoit venu s'établir à Goa. Ce Prince Mahometan de profession fut convaincu d'un peché infame, fort connu à Rome aussi-bien qu'en Orient. Son rang ne le put garentir de la punition qu'il avoit justement meritée. Cependant, le même crime ne se punit par l'Inquisition de Lisbone, que du Foüet & des Galéres. Un Voiageur François (b), qui se trouva peu de tems après à Goa, dit que ce malheureux avoit apporté avec lui de très grosses sommes d'argent, desquelles son supplice assura la possession à ses Juges.

Menezes retourna des Indes en Portugal où il est mort Archevêque de Brague. Son nom est celebre parmi ses Compatriotes, & il est regardé dans son Ordre comme un de ses plus dignes Sujets. Le Cardinal Noris fait mention de lui avec éloge dans sa Dissertation Historique sur le Concile cinquieme, chapitre XI. pag. 92.

Ma seconde & derniére Remarque merite, ce me semble, l'attention de toutes les personnes qui aiment sincerement la Religion. Nous trou-

(a) Philippe de la Trinité. Livre 5. c. 1. pag. 297.
(b) François Pirard. Voiage aux Indes, pag. 227. de la premiére édition, in 8. imprimée l'an 1611.

trouvons ici une Eglise très ancienne, dont presque tous les Dogmes conviennent avec ceux de la Religion Reformée. Les Chrêtiens Orientaux connus sous le nom de Nestoriens, separez depuis le cinquiéme siecle de toutes les autres Communions, reduits sous l'obéissance d'un Patriarche independant de l'Empire Romain, & n'aiant aucun commerce avec lui, n'en connoissant même ni la Langue ni les Auteurs, admettent les mêmes Sacremens que nous, nient formellement la Transsubstantiation & la Présence réelle, ont en horreur le Culte de Images, ignorent la Doctrine du Purgatoire, & presque toutes les Traditions Romaines qui sont rejettées par les Protestans. Ce sont des faits contre lesquels il n'y a pas moien de s'inscrire en faux. Nous les avons prouvez par les Actes du Synode, & par le témoignage de l'Historien de Menezes, Catholique Romain des plus zelez. Outre cela, toutes les Relations anciennes & modernes les confirment. On peut tirer de là une très-bonne Conclusion contre l'Antiquité de ces Dogmes, desquels même une bonne partie s'est glissée dans l'Eglise Romaine, sans avoir jusqu'à présent pû s'introduire dans la Communion des Grecs. C'a été sans doune hardiesse & une prévention inexcusable à l'Abbé Renaudot de soûtenir, comme il a fait, que les Nestoriens avoient sur l'Eucharistie les mêmes Sentimens que son Eglise. Les Actes du Synode de Diamper, & les Livres Ecclesiastiques de ces Peuples, établissent évidemment le contraire.

Il en est de même des Sacremens, que cet Abbé suppose conformes, par tout l'Orient, au denombrement de l'Eglise Romaine. Certainement, il faut avoir renoncé à la sincerité & à la pudeur, pour soutenir cela de l'Eglise Nestorienne, qui, comme nous l'avons vû, ne connoissoit ni Confession, ni Confirmation, ni Extrême-Onction, & qui excluoit positivement le Mariage du nombre de Sacremens. Rien n'auroit été plus merveilleux qu'une pareille Conformité, si elle s'étoit trouvée veritable, puisqu'au dessus de Pierre Lombard, qui vivoit dans le douziéme Siecle, on ne trouve ce nombre des sept Sacremens de l'Eglise Romaine dans aucun Auteur. Leon Allatius, Controversiste non moins zelé que l'Abbé Renaudot, n'en a pû produire aucun parmi les Grécs, (a) dans sa Dispute contre Caucus; &, comme nous avons observé ci-dessus, il se trouve des Scholastiques, comme Suarez, qui sur cet article ne sont point favorables aux prétendues Traditions de l'Eglise Romaine. J'ai fait mention du Cardinal Pierre de Damien qui compte douze Sacremens, au nombre desquels il met la Dedicace des Eglises. (b) Hugues de Saint Victor, qui est mort environ l'an 1120, en compte encore davantage, & n'oublie pas la Dedicace, non plus que les Funerailles des Prêtres, Sacrement étrange, dont on est rede-

(a) De Perpetuo Consensu. Lib. 3. C. XVI. a §. VI. ad finem.

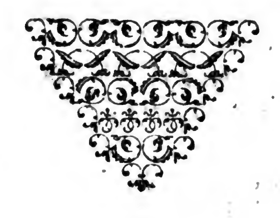
(b) Hugo à S. Victore de Sacramentis, edit. de Venise Tom. 3. pag. 207. & fol. 282. verso, & 290. verso.

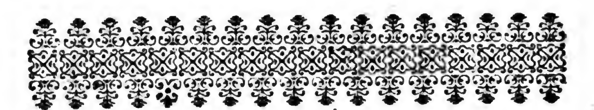
devable au prétendu Denys Areopagite. (a) Isidore de Seville, Auteur beaucoup plus ancien, ne met au nombre des Sacremens que le Batême & le Chrême, le Corps & le Sang de Jesus Christ.

Dans des choses si manifestes, ne sera-ce pas une honte pour les Defenseurs de la Religion Romaine, si on vient à s'appercevoir dans le monde que les veritez les plus évidentes ne font aucune impression sur les préjugez de la naissance & de l'éducation; & que des preuves, qui passeroient pour très suffisantes s'il s'agissoit d'éclaircir les Antiquitez Grecques & Romaines, n'ont aucune force, lors qu'elles combattent des opinions dont on s'est entêté par principe de Religion?

(a) Isidorus, Origin. L. VI. c. 19. *Sunt autem Sacramenta Baptismus & Chrisma, Corpus & Sanguis Christi.*

Fin du Livre Quatrieme.





HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.

LIVRE CINQUIEME.

Le Soulêvement de Chrêtiens de Saint Thomas contre les Jesuites.

IL eſt plus aiſé de raporter en général les cauſes du ſoulevement des Chrêtiens contre les Jeſuites, que d'en marquer préciſement l'année. Il n'y a aucune Miſſion dont la Compagnie ait autant derobé la connoiſſance au

au public, soit qu'en se conduisant ainsi elle voulût jouïr tranquillement & sans rivaux des profits qu'elle y faisoit, ou que les plaintes perpetuelles de ces Chrêtiens l'obligeassent à en faire le moins de mention qu'il lui seroit possible. Quoiqu'il en soit, on ne peut doûter qu'il ne soit entré en cela plus de vuës Politiques & interessées que d'autres raisons. Depuis la ruïne totale de l'Autorité du Pape & des Jesuites en ces païs-là, le silence de ceux-ci a été tout-à-fait extraordinaire : ce seroit une chose surprenante si elle n'étoit pas fondée de leur part sur de fortes raisons. Les Jesuites n'ont exércé aucune jurisdiction Episcopale annexée à leur Ordre, qu'au Japon, en Ethiopie, & sur la Côte de Malabar. De toutes les Missions de l'Eglise Romaine on n'en connoît point qui aient eu de plus funestes issuës. Le public a été informé des deux premiéres par plusieurs Histoires du Japon, & par celle d'Ethiopie écrite par le Jesuite Tellez, en ensuite par Mr. Ludolfe. On y voit evidemment, que l'imprudence & l'esprit altier des Jesuites ont causé tous leurs mauvais succès. C'est ce qui les a persuadez qu'ils ne pouvoient rien faire de plus propre à soutenir leur honneur chancelant, que de garder un profond silence sur la ruïne de la Mission de Malabar, qui est effectivement celle dont jusqu'à présent on a été le moins informé.

Nous avons vû dans les Livres précedens que la Société avoit établi à Vaipicota un College pour instruire la jeunesse Chrêtienne de la Côte dans l'étude de la Langue Syriaque.

Cet établissement louable en soi-même coûta apparemment trop aux Jesuites dans la suite du tems: faute de bons Sujets, ils songérent à abandonner le Syriaque pour reduire les Ecclesiastiques du Diocése à l'usage de la Langue Latine. C'est ce que nous apprend un passage de l'Asie du Jesuite Bartoli (a). „ Nos Péres, dit-il, ont trouvé que c'étoit „ une peine prise inutilement de travailler à „ la conversion des Chrêtiens de S. Thomas, „ & de les vouloir réunir à l'Eglise & à l'obéis- „ sance du Pape, parce qu'ils ne vouloient en- „ tendre parler d'autre Langue que de la Chal- „ daïque, dont ils se servent dans le Sacrifice „ de la Messe, & dans leurs priéres publi- „ ques. „ L'Auteur du second Tome de la Morale Pratique, de qui j'ai emprunté ce passage, s'écrie ici avec raison: „ On ne pourroit „ croire une si grande folie, si on ne la voioit „ de ses propres yeux. „ En effet, y a-t-il rien de plus insensé, que de vouloir abolir la Langue Syriaque en y substituant la Latine, dans une Eglise des plus anciennes du monde, & qui dès son origine ne s'est point servie d'autre Rituel, ni d'autre Langue, que de celle des Syriens? Sans nous arrêter à cela, nous pouvons conclure des paroles du Jesuite Bartoli, que la Société manquoit de Sujets propres à apprendre cette Langue, & à s'en servir pour catechizer cette Nation, qui, nonobstant l'Union forcée décrite dans les Livres précedens, refusoit *de se réunir à l'Eglise & à l'Obéïssance du Pape.* Preuve évidente du peu de fruit qu'a-

(a) Imprimée à Rome l'an 1667. 3. edit. pag. 472.

qu'avoient eu les travaux & les dépenses de Don Alexis de Menezes, aussi bien que ceux du P. Roz. & des autres Jesuites ses Successeurs.

Il étoit donc resté dans le païs des semences de discorde fondées sur les Dogmes. L'esprit de domination & l'avarice des Jesuites ne contribua pas peu à entretenir les Chrêtiens de S. Thomas dans des dispositions peu favorables à l'Union. Il paroît par Vincent Marie de Sainte Catherine de Sienne, qui me fournit une bonne partie du reste de cette Histoire, que les Jesuites traittoient ces Chrêtiens en Esclaves, (a) que la longue (b) continuation du gouvernement des Prélats de la Société leur étoit insupportable; que la hauteur (c) avec laquelle les traittoit le dernier Archevêque Don François Garzia, enfin la multitude des Jesuites repandus dans le Diocése où ils se rendoient maîtres des Paroisses, leur fit prendre la resolution de secoüer unanimement un joug qu'ils ne pouvoient plus porter. Voilà les principales raisons que j'ai pu recueillir dans le Livre du Missionaire Italien, qui parle par tout avec beaucoup de circonspection & de crainte d'offenser la Compagnie des Jesuites. Cela revient assez à ce que je trouve dans une Lettre Latine écrite de Cochin par un Hollandois au mois de Novembre de l'an 1720 (d).

„ On

(a) Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena. L. 2. Cap. 15. pag. 190. *il porci in Schiavitudine.*

(b) Id. L. 2. c. 8. pag. 162. *La lunga continuatione dell' istesso governo.*

(c) *Ibid. Qualche asprezza naturale [benche guidata da buon zelo] nell' ultimo Prelato.*

(d) Biblioth. Brem Fascicul. Quart Classis. Quintæ in Epistola J. C. Vischeri. pag. 764. 765.

„ On empêchoit, dit il, leurs Prêtres de ſe
„ marier; on ſe rendoit Maître de leurs Egli-
„ ſes, dans leſquelles on ſuſpendoit des Ima-
„ ges, que ces Chrêtiens ont en horreur; on
„ gagnoit les Eccleſiaſtiques à prix d'argent, ce
„ qui a duré juſqu'à la Conquête des Hol-
„ landois, qui ont redu à ces Chrêtiens l'an-
„ cien exercice de leur Religion, qui con-
„ vient en beaucoup de choſes avec celle des
„ Reformez. Ils ne ſouffrent point les Ima-
„ ges, ils nient la Tranſſubantiation, ils com-
„ munient ſous les deux eſpéces, & ſoûtien-
„ nent qu'il eſt permis aux Prêtres de ſe ma-
„ rier, &c.

Le Prélat Jeſuite, ſous lequel le ſoûlevement éclata, s'appelloit Don François Garzia. Nous avons dêja vû quelque choſe de ſon caractére. Comme l'Union précedente avoit été traverſée par un Archidiacre de cette Egliſe, la Révolte vint pareillement d'un Archidiacre proche parent du précedent & ſon Succeſſeur immediat. (a) Après pluſieurs plaintes inutiles, les Chrêtiens élurent cet Eccleſiaſtique pour leur Chef & pour leur Evêque. Ils s'aſſemblerent (b) dans une Egliſe, où, après avoir renoncé à l'Obeïſſance du Prélat Jeſuite, & juré ſur les Saints Evangiles qu'ils ne le reconnoîtroient jamais, ils revêtirent l'Archidiacre de l'Autorité Epiſcopale, & le firent ſacrer par douze Prêtres, ſoit qu'ils ſe cruſſent autoriſez à cela par quelque ancien Uſage de leur Egliſe, comme ils le prétendoient

(a) Vincenzo Maria. pag. 150.
(b) Ibid. pag. 2. & Urbain Cerri. pag. 181.

doient, ou que dans le Recueil de leurs Loix Ecclesiastiques ils eussent trouvé quelque ancien Canon, qui permît dans des besoins pressans une pareille Ordination.

L'Auteur Italien dont je me sers ici traitte cette action de Sacrilege : je ne doute point que des gens de sa Communion, plus éclairez que lui, n'en portent le même jugement. Sans entrer ici dans la Question importante de la distinction des Prêtres & des Evêques, on peut faire attention à la pratique ancienne de l'Eglise d'Alexandrie, qui suffit pour appuier de pareilles Promotions, si elle est veritable, comme il est presque impossible d'en douter, quoiqu'en dise l'Abbé Renaudot (a), le moins équitable de tous les Controversistes de l'Eglise Romaine. En effet, outre l'autorité d'Eutychius qui étant Patriarche d'Alexandrie n'a pu ignorer les Coûtumes anciennes de son Eglise, Saint Hierôme dans l'Epitre 85. à Evagre temoigne que dans les tems anciens le Metropolitain d'Alexandrie étoit ordonné par les Prêtres de son Eglise. Mr. Renaudot, qui élude très-mal l'autorité de S. Hierôme, n'oppose au témoignage d'Eutychius que des Histoires la plûpart douteuses & mal attestées, qu'il appuie de reproches generaux en termes peu mesurez. „ Eutychius, dit-il, étoit un „ Barbare, né en Egypte dans le dixiéme sié„ cle, & mal informé des Origines de son E„ glise. „ Je n'entreprendrai point la justification de cet Auteur, qui assurément ne sauroit

(a) Histor. Patriarch. Alexandrin. pag. 7. & seq. Tom. I. Collect. Liturg. pag. 377.

roit paſſer pour un bon Hiſtorien: mais, j'avouë qu'il eſt difficile de comprendre qu'un Prélat, que Mr. Renaudot lui-même reconnoît pour Orthodoxe, fût ſi mal informé de la nature du Sacerdoce & de la Prelature, qu'il ignorât abſolument en quoi l'un étoit differencié de l'autre; ou, que le ſachant, il oſât avancer que dans ſon Egliſe dès le tems des Apôtres le Prélat fût tiré du nombre des douze Prêtres du Diocéſe, & reçût d'eux ſa conſecration.

On ne trouve, ajoûte Mr. Renaudot, aucun veſtige de cette Coûtume dans les anciens Auteurs Eccleſiaſtiques. C'eſt déja compter Saint Hierôme pour rien. Mais, s'il s'en trouve peu par rapport à l'Egliſe d'Alexandrie, il ne ſeroit pas ſi difficile que l'on le croit d'en déterrer pour les autres. Ce n'eſt point ici le lieu de traitter cette Controverſe. Tenons nous-en à l'Egliſe d'Alexandrie, qui eſt la ſeule dont il s'agit par raport à l'Abbé Renaudot. Monſieur Cotelier dans le premier Tome des Monumens de l'Egliſe Grecque, raporte un fait qui ſert ici merveilleuſement pour la juſtification d'Eutychius. (a) „ Des „ Heretiques vinrent un jour trouver l'Abbé „ Poemen, & commencérent à parler mal de „ l'Archevêque d'Alexandrie, en lui reprochant qu'il ne recevoit ſon Ordination que „ de la main des Prêtres. Le vieillard ſe tût, „ &

(a) Eccleſiæ Græcæ Monumenta Tom. 1. pag. 611.
Ἦλθόν ποτέ τινες αἱρετικοὶ πρὸς τὸν Ἀββᾶν Ποιμένα, καὶ ἤρξαντο καταλαλεῖν τοῦ Ἀρχιεπισκόπου Ἀλεξανδρείας ὡς ὅτι παρὰ πρεσβυτέρων ἔχει τὴν χειροτονίαν.

„ & ordonna qu'après leur avoir donné à „ manger on les congediât en paix. „ Ce témoignage qui ne peut être suspect fait voir clairement que la Coûtume raportée par Eutychius subsistoit du tems de l'Abbé Poemen, soit que ce solitaire ait vêcu dans le quatriéme siecle, ou dans le cinquiéme, comme il y a quelque raison de le croire. La superstition & le desir d'établir des traditions recentes peuvent bien avoir éclipsé d'autres témoignages semblables à celui-là. Il ne se trouve que dans l'Orginal Grec : l'ancienne Traduction des Apophthegmes des Péres, d'où il est tiré, attribuée à Martin Abbé de Dume & depuis Archevêque de Brague, ne fait, dans l'Edition de Rosweyde (a), aucune mention de cette Ordination de l'Archevêque d'Alexandrie par des Prêtres, soit que le Traducteur l'ait supprimée, ou que les Copistes l'aient fait disparoître, ou enfin que le Jesuite Rosweyde ait jugé à propos de la retrancher dans son Edition de la Vie des Péres.

Quoiqu'il en soit, fondez ou non, les Chrêtiens des Indes, las de porter le joug du Prélat Latin, se firent un Evêque de leur Archidiacre, au grand déplaisir des Jesuites, des Portugais, & de la Cour de Rome. Cela arriva peu de tems avant l'an 1655. & les premiéres nouvelles en furent apportées à Rome au commencement du Pontificat d'Alexandre VII. Ce Pape, alarmé d'une Entreprise dont il étoit aisé de prevoir les consequences, resolut de remedier promtement au Schisme naif-

(a) In Vitis Patrum, pag. . . .

naiſſant; & comme on étoit perſuadé à Rome, que l'indiſcretion & la hauteur des Jeſuites avoit tout gâté, on jetta les yeux ſur l'Ordre des Carmes Déchauſſez, qui depuis pluſieurs années avoit commencé à ſe ſignaler dans les Miſſions Orientales.

Le Pape nomma pour cette Expedition quatre Religieux de cet Ordre, Hiacynthe de S. Vincent, Marcel de Saint Yves, Joſeph de Sainte Marie, & Vincent Marie de Sainte Catherine de Sienne. Il faut remarquer que ces Meſſieurs, lorſqu'ils endoſſent l'habit de leur Ordre, ſe debâtizent en quelque maniére, en renonçant à leurs noms de batême & de famille, pour en prendre de nouveaux. Les deux derniers de ces Religieux ont écrit en Italien la Relation de leurs Expeditions, & ce ſont eux que nous ſuivrons dans la ſuite de cette Hiſtoire. Les deux premiers prirent la voie ordinaire du Portugal, & les deux autres s'embarquerent pour la Syrie, d'où ils ſe rendirent aux Indes par la voie d'Alep, de Bagdat, & de Baſſora. Voiage, que Vincent Marie a décrit fort au long, & ſur lequel nôtre deſſein ne nous permet pas de nous arrêter. Ce Religieux étoit Allemand de Nation (a), homme ferme & reſolu, aſſez ſpirituel, mais extrémement ignorant. Il en donne des preuves par tout. Dans la deſcription de l'ancienne Ville de Tortoſa, il dit qu'elle eſt celebre par (b) l'apparition de l'Ange à Godefro de Bouil-

(a) Il le temoigne Livre 3. c. 5. pag. 234. & autre part.
(b) pag. 28. *Paſſammo l'antica Tortoſa celebre per l'appartione dell' Angelo al gran Gottifrido.*

Bouillon ; fable qui n'est fondée que sur le premier Chant de la Jerusalem du Tasse, Livre assurément fort peu autentique pour établir un fait de cette nature. Sur la composition de l'Alcoran il avance (a) des faits ridiculement faux, qui ont pourtant merité d'être refutez & même avec beaucoup d'égards & de circonspection par le P. Louïs Marracci, dans son Traitté de l'Alcoran. (b). Dans l'énumeration des Chrêtiens qui habitent la Mesopotamie, il dit que les trois Sectes, celle des Nestoriens, celles des Jacobites, & des Armeniens, tirent d'une même souche l'origine de leurs erreurs ; ce qui est de la derniére absurdité, le Jacobites & les Nestoriens étant diametralement opposez, les Armeniens d'ailleurs ne devant point être distinguez des Jacobites. Mais cette derniére faute est moins surprenante dans un homme, qui repéte perpetuellement dans son Histoire des Chrêtiens Malabares, qu'ils honnorent la memoire de Nestorius & celle de Dioscore Patriarche d'Alexandrie. Il est étonnant que Rome destine à des Entreprises de la derniére importance des personnes si mal instruites.

Vincent Marie & son compagnon étant arrivez à Surate fameux port des Indes, vers la fin de l'an 1656. ils ne se trouvérent pas peu embarassez sur le choix du chemin qu'ils prendroient pour se rendre à la Côte de Malabar. Le Portugal en vertu de la donation du Pape Alexandre VI. s'attribue la Souveraineté de

(a) Pag. 54.
(b) Pag. 39.

toutes les Indes Orientales, & comprend même sous ce nom le Japon & la Chine; (a) pretention, dit sagement Navarrete, qui coûtera un jour la vie à tous les Européens, si elle vient à la connoissance de ces Nations Orientales. Les Jesuites, qui sont fort puissans en Portugal, s'accomodent admirablement bien de cette opinion chimerique, & s'en servent pour traverser tous les Missionaires qui ne sont pas de leur Société. Nos Carmes, qui n'avoient pas fait approuver leurs Depêches en Portugal, ne surent que devenir. Sans parler de Goa, qui étoit sur leur passage, & qu'il leur faloit necessairement éviter, les Portugais alors Maîtres de Cranganor, & de plusieurs autres places sur la même Côte, étoient en état de leur boucher le passage, & d'anéantir leur Mission quoique autorisée par le Pape & convenable aux interêts de l'Eglise Romaine.

Les Hollandois, alors en guerre contre les Portugais, tenoient la Mer tout le long de la Côte. Leur General, à qui ces Religieux jugérent à propos de s'adresser, leur donna un Passeport & des Recommandations, sans lesquelles ils auroient eu beaucoup de peine à achever leur Voiage. Je ne m'arrêterai point à en décrire toutes les circonstances. Il suffit de remarquer, qu'au commencement de l'an 1657. ils arrivérent à Cananor, d'où ils se rendirent par terre à Calecut, resolus de continuer leur voiage jusqu'à la Ville de Cochin. L'Agent des Portugais auprès du Roi, qu'on nomme or-

(a) Navarrete. Tradado 6. p. 409. col. 2. *Si se huele por aquellas Naciones . . . . no quedara Europeo à vida en ellas.*

ordinairement le Samorin, leur repreſenta les dangers auſquels ils s'expoſoient en continuant leur chemin par cette route, & les obligea de s'embarquer dans deux bateaux, en les aſſurant que s'ils achevoient leur voiage par eau, ils n'auroient plus à craindre aucun danger. Cet avis fut leur ſalut & celui de la Miſſion. Leurs vaiſſeaux les aiant conduits à Palur, une des Paroiſſes du Diocéſe d'Angamale, ils s'y arrêterent, comme nous allons voir; au lieu que s'ils étoient d'abord allez à Cochin, le Gouvernement Politique & Eccleſiaſtique des Indes les auroit empêché d'agir avec les Chrêtiens Malabares, non-obſtant les Brefs du Pape, dont ils étoient porteurs.

Lorſqu'ils arrivérent à Palur, le Caçanare ou Curé du lieu ſe cacha pour éviter leur approche. L'Interprete des Miſſionaires l'aiant trouvé, & lui aiant parlé de leur part, il vint ſaluer ces Religieux avec un grand froid, & une telle circonſpection, que quoiqu'il parlât fort bien Portugais, il ne les entretint pourtant que par Interprete, en obſervant toutes leurs paroles. Il ſe familiariza néanmoins après quelques momens de converſation, & leur dit franchement l'état des choſes. Il les informa des diſpoſitions du peuple, & des pretentions de l'Archidiacre auquel il les conſeilla de s'adreſſer d'abord à Rapolino où il faiſoit ſa reſidence ordinaire. Il les exhorta de plus à ne point paſſer par les terres des Portugais; leur donnant à entendre, que l'Archidiacre les recevroit comme des perſonnes deſcen-

(a) Vincent Marie pag. 138.

cenduës du Ciel pour le bien du païs, & que ſon retour à l'obéïſſance du Pape ſeroit d'abord ſuivi de celui de toute la Nation. Dans ces eſperances les Miſſionaires s'embarquérent pour Rapolino où ils arriverent après un jour & demi de navigation. Ils évitérent ſoigneuſement la forteresse de Paliporto & la Ville de Cranganor, qui ſe trouvoient ſur leur chemin.

Incontinent après leur arrivée, ils envoiérent leur Interprete à l'Archidiacre, avec une Lettre du Caçanare de Palur, qui l'informoit de la venuë & des pouvoirs des Miſſionaires. Cette nouvelle ne lui cauſa aucune joie: au contraire, il en parut chagrin & interdit. Il aſſembla ſes Aſſiſtans, & reſolut avec eux de ne point admettre dans ſon Egliſe les deux Deputez de Rome; mais de les ſequeſtrer dans une autre, qui étoit ſolitaire & écartée, où, ſelon leur raport, ils ſe trouvérent aſſez mal à leur aiſe. C'eſt ici que commencent les Conférences, les Traittez, & toutes les diligences que ces Religieux emploiérent ſelon leurs Inſtructions, pour regagner au Siége de Rome une Egliſe, qui après tant de travaux s'en trouvoit auſſi éloignée qu'au commencement.

Avant que d'entrer plus avec dans ces Conferences, nous recapitulerons encore une fois avec nôtre (a) Auteur la ſource du different entre ces Chrêtiens & leur Evêque; different, qui fut l'origine du ſoulévement general de la Nation. Le Miſſionaire Carme fait aſſez ſentir

(a) Vincent Marie pag. 162.

tir par la circonſpection avec laquelle il s'explique qu'on ne lui a pas laiſſé la liberté de dire tout ce qu'il ſavoit, & que les Jeſuites ont eu aſſez de pouvoir pour l'obliger à ſupprimer les faits qui leur étoient les plus desavantageux. Il en reſte cependant aſſez, pour avoir une Information ſuffiſante des cauſes du Schiſme, & nous allons repeter briévement ce que nôtre Auteur n'a pu s'empêcher d'en écrire. La longue continuation, dit-il, du même gouvernement, c'eſt-à-dire des Prélats Jeſuites, la crainte qu'avoit l'Archidiacre de perdre les prérogatives dont avoient joui ſes Prédéceſſeurs, la dureté de mœurs de Don François Garzia Jeſuite Archevêque de Cranganor, & l'inclination de quelques-uns de ces Caçanares pour leur ancien Neſtorianiſme, ébranlérent l'Union procurée par Don Alexis de Menezes; Union, qui avoit déja ſubſiſté pendant l'eſpace de cinquante ans.

Les Chrêtiens de S. Thomas avoient porté leurs plaintes à Rome; mais, impatiens des délais de cette Cour, toûjours portée à favoriſer les Jeſuites, ils prirent enfin la réſolution d'écrire à leur ancien Patriarche, à celui des Cophtes en Egypte, & à celui des Jacobites en Syrie, pour leur demander un Evêque. Cela paroitroit incroïable, pour ce qui concerne les deux derniers, ſi on n'en avoit pas d'autres exemples. Mr. Renaudot en raporte un de la fin du ſeptiéme ſiécle dans ſon (a) Hiſtoire des Patriarches d'Alexandrie : nous en raporterons plus-bas un autre arrivé depuis un petit

(a) Pag. 184. & 188.

nombre d'années. Il paroît par là, que ces Chrêtiens Malabares sont plus indifférens qu'on ne le croit sur le choix des Dogmes, & qu'ils ont plus d'égard aux Rits anciens, qui, tout éloignez qu'ils sont de ceux de l'Eglise Romaine, sont assez uniformes dans tout l'Orient.

Lorsque le Patriarche Cophte, qui fait sa residence au Grand Caire, reçut ces Lettres des Chrêtiens Malabares, il avoit auprès de lui un Evêque Syrien appellé en Arabe Atalla, c'est à dire Theodore en Grec. Ce Prélat avoit eu le gouvernement des Chrêtiens de sa Communion à Damas; &, s'il en faut coire nôtre Missionaire, son Patriarche l'avoit déposé à cause de sa mauvaise conduite. Le Patriarche Egyptien aiant en main cet homme propre à la Mission du Malabar à cause de l'usage de la Langue Syriaque, lui proposa cette Expedition. Atalla accepta le parti avec joie, ne cherchant qu'à s'éloigner de la Syrie, où son nom, ajoûte le Missionaire, étoit en horreur parmi les gens de sa Nation. Il se mit donc en chemin, & aiant passé à Mosul, il y prit des Lettres du Patriarche des Nestoriens, après quoi il se rendit à Surate, où il chercha quelque voie commode pour se rendre dans le Malabar. C'est ainsi que Vincent Marie raporte la chose. J'ai bien voulu le copier, quoique son Recit paroisse absolument incroïable. Il n'y a aucune apparence que le Patriarche des Cophtes, qui vit dans une étroite union avec celui des Jacobites Syriens, eut voulu, je ne dis pas seulement communier avec un Prélat deposé par son Patriarche; mais

mais encore le charger d'un emploi de ſi grande importance. Qui croira d'ailleurs que cet Evêque envoié par un Patriarche Jacobite & porteur de ſes Lettres, en ait voulu prendre de nouvelles du Patriarche de Moſul, que les Jacobites regardent comme un Heretique declaré? On peut croire que toutes ces circonſtances fabuleuſes viennent des Portugais, & que ce Prélat étoit directement envoié par le Patriarche de Moſul. Ce qui ſuit de l'Hiſtoire de ce pauvre Evêque, Victime infortunée de la cruauté de l'Inquiſition, contient des menſonges auſſi évidens que ceux que je viens de raporter.

Ce Prélat étant à Surate y fit part de ſon deſſein aux Capucins Miſſionaires du lieu. Ceux-ci en avertirent les Miniſtres de l'Inquiſition de Goa, qui ne perdirent point de tems, & mirent des gens en campagne pour ſe ſaiſir de la perſonne d'Atalla. Cela leur fut d'autant plus aiſé à executer, que ſur le pied où étoient alors les choſes, il étoit impoſſible au Prélat Syrien de ſe rendre au Malabar, ſans paſſer par quelqu'un des lieux où les Portugais étoient établis. Il fut donc arrêté à Meliapour (a), & mis entre les mains des Jeſuites, qui ſongerent d'abord à le livrer à l'Inquiſition de Goa. Quelque précaution qu'on prît pour le garder, on ne put empêcher quelques Eccleſiaſtiques Malabares, qui ſe trouvérent alors dans cette Ville, d'avoir accès auprès de lui. Il leur mit ſecretement entre les

 mains

(a) Vincenzo Marie. l. 2. cap. 8. pag. 163. *Fatto prigione depoſitato appreſſo li Religioſi intereſſati.*

mains une Lettre qu'il ſouhaita qu'ils rendiſſent à l'Archidiacre, de laquelle le Miſſionaire Italien raporte la teneur en ces termes.

„ Atalla Patriarche. J'ai été envoié par le „ Pape Innocent X. aux Chrêtiens de S. Tho- „ mas pour leur conſolation. A' Calamine „ j'ai été fait priſonnier par ceux qui font pro- „ feſſion de perſecuter. Dans peu on me fera „ partir pour Cochin, & de là pour Goa. „ Armez quelques-uns de vos gens pour me „ delivrer. „

Il y a ſi peu d'apparence que cet Evêque ait pris le tître de Patriarche, & qu'il ſe ſoit dit Envoié par le Pape Innocent X, qu'on ne ſauroit s'empêcher d'être ſurpris que le Miſſionaire Carme ait oſé l'écrire. L'Archidiacre & les Eccleſiaſtiques de ſon Diocéſe ne s'étoient adreſſez qu'au Patriarche de Moſul, à ceux des Cophtes & des Jacobites; & pourquoi Atalla auroit-il rendu ſa Miſſion ſuſpecte, en l'attribuant au Pape? Il faut donc regarder ceci comme un menſonge, inſeré dans la Lettre pour faire valoir l'autorité du Pape. Ces Miſſionaires Italiens & Portugais ſont ſi ſurs de leur fait, qu'ils ne ſe donnent pas même la peine de colorer leurs Fables, & de les revêtir de quelque air de vrai-ſemblance.

Quoiqu'il en ſoit, la Lettre d'Atalla fut portée dans le Malabar, où elle excita de plus en plus la haine de ces Chrêtiens contre la tyrannie des Jeſuites. Les principaux de la Nation s'aſſemblérent à Diamper, pour deliberer entre eux des voies dont ils ſe ſerviroient pour empêcher leur Prélat de devenir la victime de l'Inquiſition. Quelques-uns parlérent de récon-

conciliation avec l'Evêque Jesuite, & l'invitérent de se rendre à leur Assemblée. C'étoit un peu trop de présomption pour eux, de vouloir user de ruses avec un homme de la profession de ce Prélat, élevé dans le Corps le plus artificieux & le plus politique qui ait jamais été sur la terre. Aussi, Don François Garzia ne fut point la duppe de leur invitation. Il apperçut leur dessein qui étoit de se saisir de sa personne, & de le retenir en ôtage, jusqu'à ce qu'Atalla fût delivré des mains des Jesuites & de l'Inquisition.

Ce premier projet n'aiant pas réussi, les Chrêtiens Indiens resolurent de prendre les armes pour délivrer leur Prélat. Lorsqu'ils furent avertis de son arrivée sur la Côte, ils s'avancérent au nombre de vingt-cinq mille hommes bien armez, précedez de l'Archidiacre, & de la plus grande partie du Clergé, jusqu'à Matanger à un quart de lieuë de la Ville de Cochin. Les Portugais de cette Ville fermerent leur porte, & firent avancer leur artillerie sur les murs, resolus de se defendre contre ces Chrêtiens, & d'en venir aux derniéres extremitez, plûtôt que de les laisser seulement voir leur Prélat, quoique la Reine qui regnoit pour lors à Cochin joignît ses instances aux leurs. Une telle dureté ne pouvoit pas manquer de produire de funestes effets. Ces Chrêtiens, déja fort alienez, conçurent une nouvelle haine contre les Portugais & les Jesuites. La premiére resolution, qu'ils prirent d'un commun accord, fut de chasser ceux-ci de tout leur païs, & d'en interdire absolument l'entrée tant à eux qu'au Prélat de la Société

qui portoit alors le tître d'Archevêque de Cranganor. Ce fut alors qu'ils s'assemblérent, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, & qu'après avoir fait serment sur les Saints Evangiles de ne plus reconnoître le Prelat Jesuite, ils se soumirent en tout & par tout à l'Autorité de l'Archidiacre.

Cette Assemblée fut suivie de deux autres, la premiére à Rapolino, & la seconde à Mangate. Dans celle-ci l'Achidiacre fut, comme nous l'avons dit, ordonné Evêque par douze Prêtres, nommez & élus pour cet effet dans l'Assemblée. Il commença dès lors à exercer les fonctions Episcopales, se fondant, entre autres raisons, sur une Lettre qu'il disoit avoir reçue d'Atalla, par laquelle il prétendoit avoir été autorisé à consentir à sa promotion. L'Inquisition de Goa, que cette démarche frappa d'étonnement & de crainte, écrivit plusieurs fois à l'Archidiacre pour le détourner d'une conduite qu'elle lui représentoit comme le plus grand de tous les Sacrileges. Mais l'Archidiacre avoit pris son parti. Egalement las, lui & son Eglise, de l'Oppression où les Jesuites les avoient tenus, il n'y avoit pas d'apparence qu'ils se dégoutassent si tôt de l'air de Liberté qu'ils commençoient à respirer. D'ailleurs, la nouvelle, qu'ils reçurent bien-tôt après de la cruelle mort que l'Inquisition de Goa avoit fait souffrir à l'Evêque Atalla, leur inspira un éloignement invincible pour des gens capables de commettre de si énormes cruautez. Une Lettre écrite de Cochin (a), il y a quel-

(a) Quatorziéme Continuation des Lettres des Missionaires de Tranguebar. pag. 71.

quelques années dit que cet Evêque fut noïé à la rade de Cochin par les Portugais, dans le tems que les Chrêtiens de S. Thomas s'étoient armez pour sa delivrance. Il est vrai qu'il disparut alors par la fuite du vaisseau sur lequel on l'avoit embarqué à Meliapour: mais il est certain par le témoignage de Vincent qu'il fut transporté à Goa, (a) & qu'il y mourut condamné comme Heretique par l'Inquisition.

Certainement, si l'Inquisition étoit moins connuë, il y auroit lieu de s'étonner d'un pareil Attentat. Atalla vient dans les Indes, appellé par les Chrêtiens du païs ; il reçoit sa Mission de l'ancien Patriarche de ces Peuples; il n'a jamais été soumis au Pape: bien plus, il ne l'a jamais offensé. Quelle raison peut donc avoir euë l'Inquisition de Goa pour le faire mourir? Un pareil fait ne paroîtroit-il pas douteux à quiconque n'auroit aucune connoissance des principes tyranniques de la Hierarchie Romaine? Nous verrons plus bas que les Jesuites, qui sont parfaitement initiez dans tous les sentimens les plus cachez de leur Eglise, sont persuadez que tous les hommes de la Terre sont justiciables au Pape ; que pour la conversion des Païens, les Ecclesiastiques de l'Eglise Romaine sont en droit d'emploier le fer & le feu ; & que la Tolérance Chrêtienne, bien loin d'être une vertu, est un *motif abominable d'agir*, ainsi que l'a qualifiée le Jesuite du Souciet dans une de ses Dissertations Critiques (b) sur le Talmud. Peut-on après

(a) Vincent Marie, pag. 171. & 216.
(b) pag. 609.

après cela être surpris des efforts qu'on fait publiquement, & avec succès, pour proscrire par autorité & par violence la necessité de l'Amour de Dieu? Ces mauvais sentimens partent tous de la même source. *Comment celui qui n'aime pas son Frére qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit point?* 1. Jean. Cap. IV. v. 20.

Il est tems de revenir à nôtre Histoire. Les deux Carmes ne se trouvérent pas peu embarassez à la vûë de tous ces desordres, ausquels il leur étoit d'autant pus difficile de remedier, que les Jesuites, jaloux de leur ancienne domination, traversoient toutes les voies d'union desquelles ils seroient exclus; resolus de tout perdre, plûtôt que de consentir que le Diocése tombât en d'autres mains que dans les leurs.

L'Archidiacre avoit pour Assistans quatre Ecclesiastiques que l'Eglise avoit nommez pour son conseil, lorsqu'elle rétablit l'ancienne forme de gouvernement. Celui d'entre eux qui avoit le plus d'autorité étoit un nommé Iti-Thomas, homme entiérement devoué au Nestorianisme, & qui s'opposa plus que tout autre à la Réunion que proposoient les Missionaires. Le même Archidiacre avoit outre ces gens-là auprès de lui un Portugais fugitif, appellé Diez, auquel il avoit donné l'Ordre de Prêtrise, & pour qui il avoit tant de confiance, qu'il en avoit fait son Confesseur, son Secretaire, son Conseiller, & son Interprete. Ce fut celui-ci qui, dans la premiére entrevûë, déclara aux Missionaires, que l'Archidiacre aiant été élu Evêque par le Peuple, & reconnu pour tel

tel par les Princes de la Côte, il n'y avoit aucun accord à esperer, que cet Article ne fût préalablement accordé; ce qui n'embarassa pas peu nos deux Moines, dont les pouvoirs ne s'étendoient pas jusques là.

Deux jours s'écoulérent pendant lesquels les Missionaires, confinez dans l'Eglise où on les avoit logez, se trouvoient reduits à ne savoir quel parti ils prendroient. Cependant l'Archidiacre, aiant pris conseil, leur fit faire des propositions dont le Portugais Diez fut le porteur. Il offrit de consentir à une nouvelle Ordination, puisque la précedente étoit contestée, & il les prioit de lui dire lequel d'eux deux étoit Evêque, afin qu'il se fit derechef consacrer. Les Missionaires répondirent qu'ils n'étoient Evêques ni l'un ni l'autre; que d'ailleurs l'Archidiacre ne pouvoit être sacré qu'après qu'il se seroit déposé lui-même, & qu'il auroit témoigné par son humiliation le repentir qu'il avoit de sa faute. Diez rejetta vivement cette proposition, en objectant aux Missionaires que l'Eglise ne pouvant subsister sans chef, cette démarche de l'Archidiacre la rejetteroit sous la juridiction des Jesuites, à laquelle ils avoient tellement renoncé, qu'ils n'y vouloient jamais retourner.

Ces deux Conferences n'aiant eu aucun succès, nos Moines prirent enfin le parti d'avoir recours à la Nation Portugaise. Vincent Marie, Auteur de la Relation que je copie ici, se rendit à Cochin, pour présenter au Chapitre de cette Eglise, & à l'Archvêque de Cranganor, les Brefs que lui & son Compagnon avoient apportez de Rome, & par lesquels ils étoient

étoient recommandez à ce Chapitre & au Prélat. Cependant, ces mêmes Brefs auroient été inutiles, sans le triste état où se trouvoient alors reduites les Affaires des Portugais dans les Indes. Le Comte de Sarcette Vice-Roi de Goa étant mort, trois Seigneurs Portugais lui avoient succedé dans le Gouvernement des Indes, François de Melo, Antoine de Sousa Coutinho, & Emmanuel Mascarenhas. Celui-ci se trouvoit alors à Goa, & les deux autres à Cochin où ils s'étoient retirez de l'Ile de Ceylan, après la prise de la ville de Colombo par les Hollandois. François de Melo, à qui Vincent Marie s'adressa, se trouva d'abord embarassé à cause des Reglemens dont nous avons fait mention; mais, après avoir consideré l'état présent des Affaires, il crut devoir conferer avec Antoine de Sousa, qu'il appella. Il lui exposa la necessité présente, & lui montra les Brefs dont les Missionaires étoient pourvus. Il insista particuliérement sur la necessité où la Ville de Cochin étoit de vivre en bonne intelligence avec les Chrêtiens de S. Thomas. (a) „ Ils ont, disoit-il, souvent defendu nôtre Ville, que sans
„ eux nous aurions déja perduë; presentement, que nous sommes plus foibles que jamais, si ces Chrêtiens nous sont contraires,
„ que deviendrons nous? Il est donc du bien
„ de l'Etat, & du service du Roi, que nous admettions ces Religieux. „ Antoine de Sousa fit d'abord quelques difficultez; mais enfin il se rendit. Sur ces entrefaites, ils reçurent une

(a) Vincent Marie L. 2. c. 9. p. 9. p. 168.

une Lettre qu'un (a) certain Prêtre leur écrivoit, pour les avertir qu'il étoit arrivé à Rapolino quatre Hollandois deguisez en Religieux, avec de longues barbes, qui venoient dans le Malabar pour y detruire la Religion Chrêtienne. Cette Lettre n'eut aucun effet : la passion de celui qui l'avoit écrite y paroissoit trop visiblement ; & les Missionaires furent admis sur les motifs que François de Melo avoit alleguez. Son raisonement, tel que je viens de le raporter, fait voir clairement à qui l'Etat de Portugal doit principalement attribuer la perte de Cochin, de Cranganor, & de ses autres Etablissemens sur la Côte de Malabar. Si les Jesuites n'avoient pas entiérement aliené les Chrêtiens de S. Thomas, les Hollandois auroient inutilement assiegé ces Places, pour la defense des quelles ces Chrêtiens auroient pû fournir en un instant plus de quarante mille hommes, bons Soldats, bien équippez, & se servant parfaitement bien des armes à feu.

Vincent Marie passa de Cochin à Cranganor, où le Prélat Jesuite, qui le reçut assez bien en apparence, lui recommanda vivement les Chrêtiens de son Diocése, sans oublier, comme on a droit de le croire, ses propres interêts, & ceux de la Societé. Il ne s'étoit agi dans ce voiage que de présenter & faire admettre les Brefs du Pape. Le Missionaire, aiant eu un succès aussi favorable qu'il le pouvoit souhaiter, retourna à Rapolino, où il ne trouva plus son Confrere ni les gens de sa suite. L'Archi-

(b) Vincent Marie, pag. 196. *da certo Prete.* C'est ainsi que cet Auteur s'explique quand il parle des Jesuites.

chidiacre, incapable de tout autre accomodement que de celui qui le laisseroit en possession de sa dignité, s'étoit ouvertement mocqué d'eux & de leurs Brefs; de sorte que, par le conseil de quelques Ecclesiastiques Indiens, l'autre Missionaire & ceux qui l'accompagnoient avoient abandonné Rapolino pour se rendre a Corolongate. Ils passerent par quelques Eglises, où après qu'on les eût interrogez touchant l'Evêque Atalla, & qu'ils eurent repondu qu'il étoit mort Hérétique à Goa, les Chrêtiens Indiens changérent en menaces & en injures l'accueil gracieux qu'ils leur avoient fait d'abord. Continuant leur route ils se rendirent à Carturté & de là à Corolongate, où ils furent parfaitement bien reçus. Ces deux endroits étoient dès le tems de Menezes les plus devouez à l'Eglise Romaine, & nous avons vû ci-dessus que c'étoient les prémiéres Conquêtes de ce Prélat. Ce fut là que Vincent Marie les joignit, après avoir fait une nouvelle course à Cochin, & passé par quelques Eglises Indiennes, où il fut bien reçu.

Comme les Caçanares de Corolongate étoient depuis long-tems attachez au parti de Rome, il fut aisé aux Missionaires de negocier avec eux. Il n'étoit question que de separer les interêts du Prélat Jesuite de ceux de l'Eglise Romaine; car ces Chrêtiens, tout bien intentionnez qu'ils étoient au gré des Missionaires, ne vouloient pourtant en aucune maniére consentir à se soûmettre de nouveau à un joug sous lequel ils avoient gémi pendant une si longue suite d'années. Et certainement ces Religieux auroient conservé à l'obéissance du

Pa-

Pape cette nombreuſe nation, s'ils avoient eu le pouvoir ou la volonté de conſacrer l'Archidiacre qui offrit une infinité de fois de ſe ſoumettre, à cette ſeule condition. Mais Rome, auſſi attachée aux Jeſuites, que les Jeſuites lui ſont fidelles, perdit tout pour les maintenir; & par cette conduite l'Etat Portugais fit une des plus conſiderables pertes, qu'il ait jamais faites dans les Indes.

Les Chrêtiens de Saint Thomas ſont, comme nous l'avons dit, diviſez comme en deux Provinces & deux Nations, qui ſont celle du Nord & celle du Midi. Outre leur Prélat & l'Archidiacre dont ils dépendent en général, chaque Province a un Chef particulier, qui eſt ordinairement un Eccleſiaſtique conſiderable par ſa naiſſance, ſon ſavoir, & ſes richeſſes. Le Chef des Chrêtiens du Nord étoit alors le Curé de Mangate, & le Chef du Midi celui de Corolongate, homme conſiderable par ſes biens & par ſa nobleſſe. Ce fut celui qui rendit les ſervices les plus efficaces aux Miſſionaires, & qui par ſes Lettres attira un grand nombre de Chrêtiens dans leur Parti, au grand déplaiſir de l'Archidiacre, qui, pour arrêter ces progrès qu'il apprehendoit, écrivit une Lettre circulaire aux Egliſes du Diocéſe, dans laquelle il les avertiſſoit de ſe defier de ces prétendus Carmes, qui n'étoient en effet, à ce qu'il diſoit, que des Jeſuites deguiſez, chargez de ces Brefs faux, fabriquez à Goa, & qui étoient venus dans le Diocéſe pour les remettre ſous le joug qu'ils avoient ſecoué. Ces Lettres qui contenoient divers autres chefs d'accuſation furent luës, ſelon la coutume du

 païs,

païs, le Dimanche ſuivant dans toutes les Egliſes, même dans celle de Corolongate, où le bruit qu'elles faiſoient parmi le Peuple avoit attiré un grand concours de gens. Les Caçanares de cette Egliſe en furent fâchez, & le témoignérent aux Miſſionaires. Ils firent plus : ils écrivirent à l'Archidiacre que ce n'étoit pas agir pour la Cauſe de Dieu, que de ſe ſervir de menſonges, qu'il étoit manifeſte que les Miſſionaires Carmes venoient de Rome, & qu'ils ſe trouvoient obligez en conſcience d'en avertir toutes les Egliſes du Diocéſe. Cela n'empêcha point le mauvais effet de la Lettre. La fraïeur des Jeſuites étoient repanduë dans le païs, & la ruſe de l'Archidiacre étoit très-bien concertée, ſi pourtant c'en étoit une ; car il ſe pouvoit bien faire qu'il crût ce qu'il avoit écrit.

Cependant, comme cet Eccleſiaſtique ſoupçonnoit, dit Vincent Marie, que l'un ou l'autre des Miſſionaires étoit Eveque, & qu'on ne temporizoit avec lui que pour ménager juſqu'au bout les interêts du Prélat Jeſuite, il repondit au Curé & aux Caçanares de Corolongate, que s'il avoit eu aſſez de facilité pour ſe laiſſer ſurprendre aux mauvais raports qu'on lui avoit faits, il auroit aſſez de docilité pour ſe ſoûmettre, pourvu qu'on eut ſoin de mettre à couvert ſon honneur & celui du Peuple qui étoit intereſſé à le maintenir dans ſa Dignité.

Les Carmes, ſur cette réponſe, crurent avoir cauſe gagnée. Pour entrer en traitté avec l'Archidiacre, ils commencérent par lui propoſer d'abdiquer ſa Dignité, de reconnoître ſa faute &

& de la déteſter en public ; après quoi, diſoient-ils, ils s'offroient de le conduire à Rome, ou de le remettre à Cochin ou à Goa, ſous la protection des Portugais, juſqu'à ce que le Pape touché de ſon repentir le mît legitimement en poſſeſſion de la Dignité qu'il avoit uſurpée. Ces Miſſionaires n'étoient guéres judicieux de ſe flatter que l'Archidiacre, inſtruit de la mauvaiſe foi des Eccleſiaſtiques Romains, épouvanté d'ailleurs par l'exemple de l'Evêque Attalla, dont la memoire étoit toute fraiche, pût accepter de pareilles conditions, dont l'effet naturel ne pouvoit être que de le revolter entiérement, & l'obliger à rompre tout commerce avec eux. C'eſt auſſi ce qui arriva. Cependant, nos Carmes ne perdirent point courage. A l'aide des Caçanares de Corolongate ils travaillérent ſi heureuſement à groſſir leur Parti, que, s'il les en faut croire, l'Archidiacre demi deſeſperé chercha toutes ſortes de voies pour les faire perir par le fer ou par le poiſon.

Cependant, les Portugais appuioient fortement les Miſſionaires, & les combloient d'honneur. Les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale de Cochin leur rendirent une viſite ſolemnelle; ce qui n'étoit jamais arrivé dans ce païs-là à l'égard d'aucune autre perſonne, que de Don Alexis de Menezes. L'entrée & la reception qu'on fit à ces Meſſieurs furent magnifiques: Le ſoir de leur arrivée ils firent tous enſemble dans l'Egliſe une demie heure d'Oraiſon mentale, qui fut ſuivie d'une diſcipline ſolemnelle pendant l'eſpace d'un *Miſerere* chanté à haute voix, le tout pour obtenir de Dieu la

converſion de ces Peuples. Je ne m'arrête point aux autres menuës devotions, que les Miſſionaires paierent par une copieuſe diſtribution des Indulgences qu'ils avoient apportées de Rome.

Le Chapitre étant parti, Vincent Marie fut deputé à Cochin, pour deliberer avec le Commiſſaire de l'Inquiſition des moiens qui pourroient paroître les plus efficaces pour la reduction des Egliſes du Nord, qui étoient les plus attachées au Parti de l'Archidiacre. Pendant ſon voiage, un Gentil voulut lui faire preſent de quelques poulets, qu'il refuſa, en diſant que ſa Regle lui defendoit de manger de la viande. Ce Paien, ravi de joie, lui dit qu'il recevoit une grande conſolation de voir un Chrêtien dont la Regle s'accordoit ſi bien avec la Loi des Gentils. Le bon Vincent Marie raconte cette Avanture avec une complaiſance qui fait voir qu'il a cru qu'elle faiſoit honneur à la Reforme des Carmes Déchauſſez auſquels effectivement l'uſage de la viande eſt interdit.

Lorſqu'il fut arrivé à Cochin, le Commiſſaire de l'Inquiſition lui conſeilla de ſe tranſporter d'abord à Angamale & à Mangate pour gagner les Curez de ces Egliſes, ſur-tout celui de la derniére qui étoit le Chef de la Nation du Nord. Apres quelques reflexions, ce voiage aiant été jugé trop hazardeux à cauſe de l'autorité que l'Archidiacre avoit en ces lieux là, on jugea à propos de differer juſqu'à une meilleure occaſion.

Les Miſſionaires s'étant raſſemblez à Corolongate, le Commiſſaire de l'Inquiſition vint les

les y ſaluer accompagné d'un Gentil-homme Portugais, ſuivi de quelques Soldats, l'un deſquels, lorſqu'ils paſſoient à Carturté prit querelle avec un Chrêtien du païs attaché au Parti de l'Archidiacre, & le tua pour venger les interêts du ſon Egliſe.

Cependant, les Miſſionaires écrivirent au Curé de Mangate qui leur répondit civilement, & les invita à venir viſiter ſon Egliſe, où ils allérent & furent fort bien reçus. En chemin faiſant ils envoiérent à l'Archevêque Jeſuite Don François Garzia pluſieurs Eccleſiaſtiques ordonnez par l'Archidiacre, afin qu'il les relevât de l'irregularité qu'ils avoient encouruë, & qu'il les ordonnât de nouveau. Arrivez à Mangate, ils convoquérent les Caçanares de Cinotta, d'Angamale, de Paru, de Cagnur, & des autres Egliſes voiſines, pour deliberer avec eux des voies qu'ils pourroient prendre pour la depoſition de l'Archidiacre. Il s'y trouva peu de difficultez, ces Chrêtiens paroiſſant dociles en tout, excepté en ce qui concernoit l'Archevêque Jeſuite, duquel ils ne vouloient entendre parler en aucune maniére. Leur concluſion fut qu'ils ſe ſoûmettroient aux Miſſionaires juſqu'à ce que Rome les eût pourvus d'un autre Paſteur.

Avec cette reponſe les deux Carmes retournérent à Cochin, où ils trouvérent des Lettres arrivées de Goa, qui leur interdiſoient les fonctions de leur Miſſion, & leur commandoient de ſe retirer, en vertu d'un Ordre, qu'on prétendoit avoir reçu du Roi de Portugal. Ces Lettres étoient adreſſées aux Magi-

ſtrats Portugais, & au Roi Paien de Cochin. Cela jetta les Miſſionaires & les Portugais mêmes dans une grande perplexité. Le beſoin qu'avoit la Nation de l'appui des Chrêtiens Indiens fut pourtant un motif ſuffiſant pour maintenir la Miſſion : le Gouverneur & ſon Conſeil ſe contenterent d'exiger des Carmes un Ecrit par lequel ils s'engageoient à ne ſe mêler que de la converſion des Chrêtiens, ſans s'ingerer en aucune choſe qui concernât la Juriſdiction du Roi de Portugal, qui en vertu de la fameuſe Bulle d'Alexandre VI. s'attribuë la Souveraineté de toutes les Indes Orientales. Le premier Miniſtre du Roi de Cochin, que Vincent Marie alla trouver pour le prier de n'avoir point d'égard à ces Ordres, le reçut favorablement, en l'aſſurant qu'il n'ignoroit pas d'où venoient toutes ces traverſes, dont les Jeſuites ſeuls étoient les Auteurs.

Cependant, les Miſſionaires pourſuivoient vigoureuſement l'ouvrage de la Réunion. Rien ne la traverſoit davantage que l'obſtination de l'Archidiacre à vouloir retenir la Dignité Epiſcopale. Ajoutez à cela la cruelle mort de l'Evêque Atalla, qui avoit extrémement aliené les eſprits. Le principal Conſeiller de l'Archidiacre étoit le Caçanare Iti-Thomé homme inflexible & reſolu, qui penetroit tous les deſſeins des Miſſionaires, & l'empêchoit d'en venir avec eux à quelque convention captieuſe, qui l'auroit dépouillé de ſa Dignité.

Mais, outre cet obſtacle, il y en avoit un autre très difficile à ſurmonter. Le Prélat Jeſuite, Don François Garzia, & les autres Peres de ſa So-

Societé, souhaitoient la Réunion plus que qui que ce soit. La perte de cette (a) Eglise étoit contraire à leurs interêts, & nuisoit à leur reputation. Cependant, ils ne vouloient aucune paix que celle qui leur conserveroit leur jurisdiction en son entier. Comme cela étoit impraticable à cause de la haine des Chrêtiens, les Jesuites traversérent sous main les Missionaires en toute sorte d'occasions. L'Archidiacre n'avoit aucune raison de son côté qui fit plus d'impression sur l'esprit des Peuples, que les avis qu'il leur donnoit sans cesse, que toute Réunion, telle qu'elle fût, n'aboutiroit qu'à les soûmettre de nouveau aux Jesuites & à leur ancien Prélat. Il arriva même une chose qui fortifia considérablement le Parti de cet Ecclesiastique, & ruina presque celui des Missionaires. Le Prélat Jesuite leur avoit écrit pour leur recommander vivement ses interêts; & ceux-ci lui avoient repondu qu'ils travailleroient pour lui de toutes leurs forces, lorsqu'ils auroient une fois obtenu la Deposition de l'Archidiacre. Don François Garzia môntra cette Lettre à quelques Chrêtiens du païs, qui en informérent les autres, de sorte que le bruit s'en répandit incontinent de tous côtez. Les Chrêtiens les mieux intentionnez s'aliénérent; toutes leurs Conferences n'aiant commencé avec les Missionaires, qu'après avoir stipulé qu'on les soustrairoit pour toûjours à la domination des Jesuites. On verroit aujourd'hui les mêmes mouvemens en

(a) Vincent Marie, Livre 2. ch. 15. pag. 188. *Perche la perdita ridondava in loro discapito.*

en France, si les priéres des gens de bien y étoient entenduës.

A peine les Carmes avoient commencé à remedier à ce facheux inconvenient, qu'il leur en survint un autre du même genre & du même lieu. Le Prélat Jesuite leur deputa un Caçanare de son Parti, & son domestique, à qui il avoit donné des Lettres pour eux remplies d'offres de service, & écrites d'un stile propre à faire comprendre que l'intelligence étoit parfaite entre les Missionaires & lui. Ce Caçanare fit voir ces Lettres par tout, en reprochant aux Chrêtiens de Saint Thomas qu'ils n'avoient pas autant de soin qu'ils devoient de ces bons Religieux, pour lesquels le Prelat avoit des égards si particuliers, qu'il étoit resolu de les assister en toutes choses. Les Missionaires informez de ce Machiavelisme du Prélat Jesuite, refusérent de recevoir sa Lettre, & le firent prier de s'abstenir desormais de ces pratiques pernicieuses à la Réunion. Cela ne servit qu'à l'irriter. Pour se venger d'eux, il publia dans le Diocése divers Articles qui lui étoient favorables dans le Bref du Pape que les Missionaires lui avoient apporté.

On produisit peu après à Cochin une Lettre écrite de Lisbone par un Recteur des Jesuites à un autre Pére de la Société dans les Indes, où il l'avertissoit que les Carmes Missionaires étoient devouez aux interêts de la Compagnie, qu'ils avoient été élus & nommez à l'instance de leur Général, & que quoiqu'au commencement ils fussent obligez de dissimuler, la suite feroit voir qu'ils n'agissoient qu'en leur faveur.

Ces

Ces contretems retardoient considérablement l'Union. L'Archidiacre, informé de tout, savoit en faire le meilleur usage du monde pour ses interêts; de sorte que les Missionaires fatiguez de tant de resistances d'un côté, & de tant de ruzes de l'autre, auroient enfin été obligez d'abandonner le terrain, si, dans le plus fort de leurs détresses, ils n'avoient pas reçu des Lettres du Tribunal de l'Inquisition de Goa qui les animoit à continuer, & les remercioit de leurs travaux, ausquels le Gouvernement des Indes avoit enfin accordé son consentement.

Se voiant donc appuiez de l'Etat Portugais, ils reprirent de nouvelles forces, & travaillerent plus que jamais à grossir leur Parti. L'Archidiacre de son côté consentit à une Assemblée générale du Peuple à Rapolino, lieu de sa Residence ordinaire. Cette Assemblée fut fixée au quatriéme Dimanche après Pâque, de l'an 1657. Cependant, il s'appliquoit à gagner l'amitié des Peuples, & il leur prêchoit, autant par lui même, que par l'organe d'Iti Thomé son confident, qu'il ne leur convenoit en aucune maniére qu'une aussi ancienne Eglise que la leur fût de nouveau soûmise à la Nation Portugaise. „ (a) Quel besoin, „ disoit-il, avons-nous d'eux, après nous „ être gouvernez nous même pendant tant de „ siécles? L'Union procurée par Don Alexis „ de Menezes fut, comme nous le savons „ tous, plus forcée que volontaire. Pourquoi „ subir de nouveau un joug que nous avons si

(a) Vincent Marie. Livre 2. chap. 16. pag. 191 192.

„ heureuſement ſecoué? Quel privilege a l'E-
„ gliſe Latine par deſſus la nôtre qui la ſur-
„ paſſe en Antiquité ? Les autres Egliſes
„ Orientales ne dependent point d'elle ; & ſe-
„ rons-nous les ſeuls qui lui ſoient ſoumis? Ils
„ diſent que de ſimples Prêtres ne peuvent pas
„ élire & établir un Evêque ; que font donc
„ les Cardinaux à Rome, qui éliſent le Pape,
„ & qui le conſtituent en une Autorité ſupe-
„ rieure à la leur? Cette forme de Gouverne-
„ ment que nous ſuivons eſt la plus canoni-
„ que, & nous l'avons reçue de nôtre Saint
„ Apôtre. Cependant, ſi vous n'en étes pas
„ contens, nous avons écrit à Babylone pour
„ avoir des Prélats Syriens de nôtre Rit, & de
„ nôtre Religion. „ Ces diſcours, que Vincent Marie appelle des blasfêmes, faiſoient une profonde impreſſion ſur l'eſprit de ces Peuples amateurs de leur Liberté, & fatiguez du long eſclavage ſous lequel ils avoient ſi long-tems gemi.

Le jour fixé pour l'Aſſemblée étant arrivé, les Miſſionaires ſe rendirent à Rapolino, où ils ne trouvérent perſonne. Les Ruzes du Prélat Jeſuite, & celles de l'Archidiacre, avoient tellement aliené les eſprits, qu'on les regardoit de mauvais oeil dans les lieux mêmes où ils avoient été bien reçus au commencement. Cependant, leurs Adhérans leur conſeillérent de tenir bon, & de conſentir au moins qu'on differât l'Aſſemblée juſqu'à ce qu'on pût faire venir un nombre ſuffiſant de Prêtres & de Laïques dans le même lieu. Ils y revinrent donc après l'Aſcenſion, & tâchérent de s'aboucher avec l'Archidiacre, qui refuſa d'abord de

de leur parler, & leur envoia dire que l'Affaire étoit entre les mains du Peuple, avec lequel il faloit traitter, & non pas avec lui. Mais ce même Peuple, à qui les Carmes s'adressérent, étoit terriblement prévenu. On leur objecta d'abord qu'ils avoient envoié au Prélat Jesuite des Ecclesiastiques Indiens pour recevoir les Ordres, ce qui fut justifié par une Lettre que ces Chrêtiens avoient entre les mains. Ils ajoûtérent, qu'au commencement les Missionaires avoient promis à l'Archidiacre toute sorte de faveur, quoiqu'ils fussent veritablement envoiez dans le Malabar par le General des Jesuites. Les Carmes s'excusérent, comme ils purent, sur les deux premiers Articles, & niérent absolument le troisiéme. Les Prêtres de l'Eglise de Mangate, & ceux de Cinotta, devouez au Pape & aux Missionaires, étant servenus, il y eut quelque changement dans l'Assemblée. On disputa vigoureusement & plus d'une fois on fut sur le point d'en venir aux mains; le Parti de l'Archidiacre voulant qu'il fut maintenu en possession de sa Dignité Episcopale, & les Missionaires persevérant dans la ridicule proposition, qu'ils lui avoient faite dès le commencement, de se rendre à Rome avec eux, ou de se retirer à Goa sous la protection des Inquisiteurs: alternative, qui fait bien voir le peu de jugement & la malice de ceux qui la proposoient.

L'exemple tout recent de l'Evêque Syrien Atalla, mis à mort depuis peu par les Inquisiteurs de Goa, ne suffisoit-il pas pour empêcher l'Archidiacre de se rendre en aucun lieu où les Portugais pussent être maîtres de sa personne?

Voi-

Voiſin comme il étoit de cette Nation, pouvoit-il ignorer que ce Tribunal a pour maxime de ne point garder la foi à ceux qu'il conſidére comme Heretiques ? Ainſi, n'aiant point goûté ces propoſitions, on lui en fit une nouvelle qu'il parut d'abord accepter. On lui offrit de demeurer dans le Malabar chargé du gouvernement des Peuples, conjointement avec un des Miſſionaires, juſqu'à ce qu'il reçut de Rome une réponſe qu'on lui fit preſumer qui lui ſeroit favorable. Juſque-là, tout alloit paſſablement bien. Mais, quand on ajoûta que cet Accord devoit être précedé de ſa Dépoſition, & d'une eſpece d'Abjuration publique, il s'adreſſa aux Chrêtiens Indiens, les plaintes à la bouche, & la douleur dans l'ame, leur reprochant la dureté qu'ils avoient de l'abandonner après l'avor fait Evêque malgré lui. „ Sous un maſque de Zêle & de Religion, on ne cherche qu'à me dépouiller „ pour me rendre le jouet des Portugais, & „ le mêpris des Gentils. Je ne ſerai pas le „ ſeul malheureux; vous retomberez ſous le „ joug. Une Egliſe ſans Chef ne ſauroit „ ſubſiſter long-tems: & comment vous main- „ tiendrez vous „ ? Ces paroles redoublérent la vigueur des gens de ſon Parti, & lui en attirérent d'autres, qui s'engagérent à le defendre, même aux dépens de leur vie. Les Caçanares commencérent à dire entre eux que l'Egliſe Romaine n'avoit aucuns Droits ſur une Egliſe Syrienne, qui dependoit du Patriarche de Babylone, à l'égard duquel le Pape ne pouvoit exercer aucune Juriſdiction.

Ces paroles ſe dirent ſecrétement. Dans une

une autre Assemblée generale, qui se tint peu après le jour de la veille de la Pentecôte, dans une Eglise où l'Archidiacre se trouva, revêtu de ses Habits Pontificaux, on élut au sort quatre Caçanares pour proceder aux conditions de la Réunion. Le sort tomba, heureusement pour l'Archidiacre, sur trois Ecclesiastiques de son Parti, parmi lesquels se trouva le Portugais Diez son Secretaire & son Confident. L'Assemblée commença & les choses aiant changé de face, comme nous venons de le dire, toutes les propositions des Missionaires furent rejettées. Le jour suivant, qui étoit la Fête de la Pentecôte, le Caçanare Iti Thomé prêcha contre la Primauté du Pape, & le Portugais Diez, ordonné par l'Archidiacre, officia solemnellement. L'Office finit par un Cantique composé à la louange de l'Evêque Atalla martyrisé par l'Inquisition. Ce Cantique plut à toute l'Assemblée, & l'Auteur qui étoit Intendant de l'Eglise de Mangate fut richement recompensé.

Le soir, trois des Caçanares élus vinrent, à la tête du Peuple, trouver les Missionaires, pour leur annoncer qu'il n'y avoit plus rien à faire, à moins que selon le desir universel de l'Assemblée l'Archidiacre ne fut sacré, & maintenu en possession de sa Dignité. Un des Carmer aiant répondu, que cela étoit absolument impossible, „ Qu'étes vous donc venus faire „ ici, repondirent ces Ecclesiastiques, si vous „ n'étes point en état de pourvoir à nos be„ soins? Sans la réordination de l'Archidia„ cre, il n'y a point de paix à esperer, & „ vous n'avez rien à faire parmi nous. „

Voilà

Voilà à quoi aboutit une Aſſemblée dont les Miſſionaires avoient conçu de grandes eſperances, & qui effectivement auroit eu des ſuites fort heureuſes pour le Pape & pour les Portugais, ſi on avoit été en état de condeſcendre à la demande de l'Archidiacre & du Peuple. Rome auroit conſervé ſon Autorité dans le Diocéſe, & l'Etat de Portugal jouiroit encore des anciens Etabliſſemens qu'il avoit ſur la Côte de Malabar.

Cependant, l'aveu tacite que l'Archidiacre avoit fait de la nullité de ſon Sacre, en conſentant & même ſouhaitant d'être ſacré de nouveau, jetta quelques ſcrupules dans l'eſprit des Peuples; & les Miſſionaires avoient trop d'adreſſe, pour ne pas mettre ces doutes à profit. Ils ſaiſirent cette ouverture qui leur paroiſſoit favorable pour ſemer la Diviſion dans le Diocéſe, où dès lors on commença à ſe diviſer en deux Partis, les uns tenans pour Rome, & les autres pour l'Archidiacre. Juſque-là les ſemences de la diſcorde s'étoient tenus cachées, & n'avoient excité aucun ſcandale: alors, les quéreles & les haines de Religion éclatérent; on en vint même aux mains en pluſieurs endroits. Les Miracles ne manquérent point au Parti Romain. Il en a toûjours de reſte. Toute l'Hiſtoire de Vincent Marie en eſt parſemée. Je ſuis perſuadé que les Lecteurs judicieux ne me ſauront point mauvais gré de les avoir ſupprimez, auſſi bien qu'une infiinté de petites circonſtances, qui ne ſont dignes d'aucuue attention.

Ce que les Miſſionaires n'avoient pû obtenir d'une Aſſemblée generale, leur réuſſit un peu

peu mieux dans quelques Eglises particuliéres. Les premiéres qu'ils attirérent à leur Parti, & qui donnérent exemple à d'autres, furent celles de Diamper & de Mutane dans le Roiaume de Cochin. Le vingt-deuxiéme de Juillet de la même année 1657. les Prêtres & les Caçanares de ces lieux assemblez dans leurs Eglises, & prosternez par terre, demandérent & reçurent l'Absolution des Censures qu'ils avoient encourues par leur Schisme. L'Eglise de Mutiére & celle de Carturté invitérent les Missionaires à leur accorder la même grace, ce qu'ils firent avec beaucoup de solemnité. Dans cette derniére Eglise, il y eut une magnifique Procession, où le P. Vincent Marie porta en main, selon la coûtume du païs, la Sainte Ecriture couverte d'or massif, & garnie de pierres précieuses. On peut juger par là de la Richesse de ces Peuples, aussi bien que par la décharge du Canon, dont leurs Processions étoient accompagnées, & par les Parasols de Damas à franges d'or, sous lesquels les Missionaires étoient reçus dans les Eglises de leur Parti.

Il y avoit d'autres Eglises, parmi lesquelles étoit celle de Mangate, une des plus considérables du Païs, qui ne s'éloignoient de l'Union que par l'attachement qu'elles avoient pour l'Archidiacre. Elles offroient de se réunir, pourvû que sa Dignité lui fût conservée. Les Missionaires leur remontroient en vain qu'ils faisoient dépendre d'une condition impossible leur reconciliation avec l'Eglise Romaine, l'unique moien de soumettre & de gagner l'Archidiacre étant de l'abandonner. Cette proposition ne fut point de leur goût. „ L'Ar-
„ chi-

„ chidiacre, disoient-ils, est nôtre Chef natu-
„ rel: nous ne saurions consentir à sa perte.
„ Sans lui, nôtre Christianisme ne subsisteroit
„ qu'imparfaitement: il s'éleveroit entre nous
„ une infinité de divisions. Les Princes Gen-
„ tils nous craignent plus qu'ils ne nous ai-
„ ment : nôtre ruine leur seroit un spectacle
„ fort agréable. Nous ne nous conservons
„ que par le credit de l'Archidiacre, & par
„ conséquent nous sommes obligez de le
„ maintenir. Les Eglises, qui l'ont abandon-
„ né, n'ont point d'autres vuës que nous. El-
„ les veulent le soumettre par crainte; nous
„ tâchons de le gagner par amitié, & par nô-
„ tre attachement pour sa personne & sa Di-
„ gnité. „ Ces raisonemens déconcerterent les Missionaires, à qui il ne resta plus qu'une ressource, qui fut de proposer la Déposition de l'Archidiacre, & l'Election d'un autre Ecclesiastique en son lieu. Les Chrêtiens de Mangate rejettérent cet expedient qui leur parut inutile & pernicieux, autant à cause de la longue possession, qui avoit affermi l'Archidiacre dans sa Dignité, qu'à cause du rang que sa naissance lui donnoit parmi les Peuples du Malabar ; entre lesquels il ne manqueroit jamais de trouver un nombre considérable de personnes, qui s'attacheroient à son Parti.

Les Missionaires, obligez de se rendre à ces raisonemens, resolurent de redoubler leurs efforts pour gagner l'Archidiacre par les promesses les plus engageantes qu'ils pourroient imaginer. Ils lui écrivirent pour cet effet, mais inutilement : l'Archidiacre éludoit tous leurs piéges. Enfin, les Portugais de Cochin, qui

qui sécondoient en tout les Missionaires, aiant gagné le Prince Paien de Mangate, cet Ecclesiastique, qui craignoit de se voir à la fin entiérement abandonné, écrivit aux Carmes, & leur donna le tître de Commissaires Apostoliques, que jusqu'alors il leur avoit refusé. Il offroit dans ces Lettres de se soûmettre, en rejettant son entêtement passé sur les mauvais conseils de ses amis. Ce consentement feint & extorqué causa bien de la joie aux Missionaires & à leurs Adhérans, quoique cela ne menât qu'à une Paix plâtrée, comme la suite le fit voir.

On avoit intimé quelques mois auparavant une nouvelle Assemblée à Mutane, où les Missionaires se rendirent le huitiéme de Septembre 1657., jour de la Nativité de la Vierge. Les Deputez de vingt-quatre Eglises s'y trouvérent. La premiére Session debuta par déclarer que l'Archidiacre n'étant point Evêque, à cause de l'invalidité de son Sacre, toutes les fonctions Episcopales qu'il avoit exercées étoient absolument nulles. Dans la seconde, les Missionaires firent prêter aux Deputez des Eglises un Serment solemnel d'obéïssance & de fidelité au Pape. Le reste du tems se passa à assurer les interêts du Siége de Rome, & à ruïner le Parti de l'Archidiacre, qui cependant feignoit toûjours de se soûmettre; ses deux Confidens, Iti-Thomé, & le Portugais Diez, se soûmettant aussi en apparence. Jusque là, toutes choses alloient bien, & les Missionaires se flattoient de voir dans peu la fin & le fruit de leurs travaux.

Mais, les choses changérent bientôt de face.

L'Archidiacre reçut une Lettre ſans date & ſans nom, par laquelle on l'avertiſſoit de ſe défier de ces Moines Italiens, dont les promeſſes n'étoient qu'un leurre, pour le ſeduire & pour le perdre. „ Que deviendrez-vous, „ diſoit-on dans cet Ecrit, après vôtre Dépo- „ ſition? Vous ſerez le jouet des Chrêtiens „ & des Gentils, également mépriſé des uns „ & des autres. Conſiderez bien le danger „ où vous vous mettez d'être traitté comme „ l'Evêque Atalla. Ils vous envoieront à „ Goa, où l'Inquiſition vous fera perir. „ Cette Lettre eut tout l'effet que naturellement elle devoit produire. L'Archidiacre aſſembla ſes amis, auſquels il la lut les larmes aux yeux, deplorant ſa miſére, & dépeignant pathetiquement les outrages auſquels il ſe voioit expoſé. Incontinent, le zêle de ſon Parti ſe ranima, & diverſes Egliſes rentrérent dans ſes interêts. Les Lettres de l'Aſſemblée de Mutane, qui lui furent renduës ſur ces entrefaites, ne furent point reçues. Juſqu'alors il n'y avoit point paru, & il refuſa de s'y rendre dans le tems où ſa préſence étoit neceſſaire pour la Concluſion du nouveau Traitté. Il y a tout lieu de croire que l'Avis qu'on lui donna fut ſon ſalut. L'Aſſemblée n'étoit qu'un piége qu'on lui tendoit, pour ſe ſaiſir de lui & l'envoier à Goa dans les priſons de l'Inquiſition.

Cette tentative n'aiant pas eu le ſuccès qu'on en attendoit, les Miſſionaires convoquérent inceſſamment une autre Aſſemblée dans l'Egliſe de S. Thomas bâtie joignant les murs de la Ville de Cochin. Elle commença le 23. de Septembre, & dans ſes commencemens elle

ne

ne causa pas peu d'embarras aux Missionaires. Il faloit qu'ils commençassent par la lecture du Bref du Pape adressé aux Chrêtiens de Saint Thomas. Ce Bref exhortoit les Chrêtiens Malabares à rentrer sous l'obéïssance de leur ancien Prélat Don François Garzia, & par consequent à se soumettre de nouveau à la Société des Jesuites; proposition, qui revoltoit ceux même des Chrêtiens qui étoient les mieux intentionnez pour Rome. Ils assuroient positivement qu'il ne faloit plus parler de Réunion, si on faisoit la moindre mention de remettre les Chrêtiens de Diocése sous un joug qui leur paroissoit si odieux. D'autre part, le Prélat Portugais n'aiant osé paroître à l'Assemblée, y avoit envoié son Grand Vicaire, accompagné de quelques Jesuites, qui devoient demander juridiquement la lecture publique du Bref. Contre-tems facheux, tant à cause de la demande du Prélat, qu'à cause de la présence de ses Deputez, que les Chrêtiens de Saint Thomas ne pouvoient regarder qu'avec horreur. Peu s'en falut même qu'ils ne se retirassent, comme ils l'auroient sans doute fait, si les Missionaires n'avoient trouvé le secret d'exclure de l'Assemblée les Deputez de l'Archevêque.

Le Bref du Pape, adressé au Peuple, ne fut point lû. Les Missionaires ne produisirent que celui qui les autorisoit dans leurs fonctions de Commissaires Apostoliques. Joseph de Sainte Marie, l'un des Missionaires, fut élu Prélat du Diocése & reconnu pour tel par les Chrêtiens de l'Assemblée. Cette Dignité lui fut ensuite confirmée à Rome, comme nous ver-

rons dans la ſuite, lorſque nous parlerons de ſon retour dans les Indes. Les Carmes Déchauſſez, qui ménagérent cette Election, paroiſſent avoir formé dès le commencement le deſſein de faire paſſer dans leur Ordre la Prélature que les Jeſuites ne pouvoient plus conſerver. Ils n'y gagnérent pas grand choſe. La priſe de Cochin par les Hollandois les exclut de la Côte, auſſi bien que les Jeſuites.

Si l'Archidiacre fut mal-content de cette Démarche de l'Aſſemblée de Cochin, l'Archevêque Jeſuite ne le fut pas moins. Il ſe plaignit aux Gouverneurs Portugais, & au Commiſſaire de l'Inquiſition, qui, aiant été informez par les Miſſionaires de ce qu'il faloit répondre, le paiérent de promeſſes, apparemment auſſi vaines que celles dont juſqu'alors on avoit leurré l'Archidiacre.

Ne ſera-t-on pas ſurpris de tous ces mouvemens, quand on conſiderera qu'il s'agiſſoit d'une Egliſe, qui, par cette conduite, échapoit dès lors également aux Portugais & au Pape? Les Hollandois au dehors ſongeoient à s'emparer des Etabliſſemens de la Nation Portugaiſe ſur la Côte; & au dedans l'Avarice & l'Ambition des Jeſuites & des Portugais diſpoſoient tellement les choſes, que le ſecours le plus certain & le plus utile devoit infailliblement leur manquer au beſoin. C'eſt ce qu'il n'étoit pas difficile d'imaginer & de prevoir: cependant, il paroît qu'on y faiſoit alors fort peu d'attention.

A' meſure que les difficultez augmentoient du côté des Chrêtiens Indiens, la Nation Portugaiſe devenoit plus favorable aux Miſſionaires.

res. Elle ſe déclara plus que jamais pour eux à l'arrivée de Hyacinthe de Saint Vincent, Chef de la Miſſion. Ce Religieux arriva dans les Indes ſur les Gallions du Portugal, muni de l'Approbation du Roi d'Eſpagne. L'Archevêque Jeſuite commença à agir avec moins de hauteur, ſentant bien qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'obeïr aux Brefs des Miſſionaires. En un mot, tout étoit fait, ſi le Parti de l'Archidiacre avoit été content: mais, comme on ne pouvoit le gagner qu'en le détachant de ſon Chef, on ſe trouvoit encore dans un embarras duquel on ne voioit aucune iſſuë.

Les Miſſionaires, reconnoiſſant la neceſſité où ils étoient de faire de nouveaux efforts, ſe rendirent de nouveau à Mangate, autant pour attirer à eux les Chrêtiens des Egliſes du Nord, que pour tâcher encore une fois de flêchir l'eſprit de l'Archidiacre. Celui-ci, qui avoit été informé de leur venuë, s'y rendit tout auſſi-tôt. Il reçut leur premiere Viſite en Habit Epiſcopal, & ne leur offrit point de ſiéges. Le jour ſuivant, il leur dit qu'il remettoit la déciſion de ſes Droits au jugement des Egliſes de Mangate & de Cinotta. Sur cela les Miſſionaires ſe tranſportérent au dernier lieu, où les Habitans leur parurent bien diſpoſez. Etant de retour à Mangate, ils trouvérent les Chrêtiens aſſemblez. Leur aiant parlé, ils n'eurent aucun lieu d'être ſatisfaits, le Parti de l'Archidiacre étant le plus fort; quoique les Miſſionaires euſſent eu grand ſoin de gagner un bon nombre de gens par leurs intrigues, par l'autorité des Portugais, & même par l'entremiſe des Princes Gentils.

Ce voiage n'aiant rien produit, les Carmes retournerent à Matanger près de Cochin, où ils convoquérent une nouvelle Aſſemblée pour le mois de Decembre 1657. Ils avoient reſolu d'y finir l'ouvrage de la Réunion des Egliſes du Midi, de regler enſuite toutes choſes, & de ſe mettre en état de retourner à Rome rendre compte de leur Expedition. L'Archevêque Jeſuite, informé du mauvais ſuccès de la nouvelle Aſſemblée de Mangate, écrivit à Joſeph de Sainte Marie, que les vains efforts, qu'ils avoient faits lui & ſes Confréres, ſuffiſoient pour les convanicre de l'opiniâtreté des Caçanares rebelles; qu'ainſi, il n'étoit plus queſtion que de le remettre en pleine poſſeſſion de ſa Dignité. Comme il n'étoit pas poſſible de ſatisfaire à cette demande, le Miſſionaire l'éluda par des complimens qui remplirent d'amertume l'ame du Prélat, & le portérent à ſe plaindre au Chapitre & aux Gouverneurs de Cochin de l'injuſtice prétenduë qu'on lui faiſoit. Ces plaintes, qui ne produiſirent rien, l'irriterent ſi fort contre les Carmes Italiens, que ce ne fut qu'après beaucoup de ſoûmiſſions & de priéres qu'ils purent le porter à entendre raiſon & à ſe tenir en paix.

Ce fut au mois de Decembre, au commencement de l'Advent, que ſe tint la derniére Aſſemblée à Matanger dans l'Egliſe de Saint Thomas proche de Cochin. Il s'y trouva quarante & quatre Caçanares, preſque tous des Egliſes du Sud. Les Carmes leur firent entendre la neceſſité où ils étoient de retourner en Italie, & le ſoin que prendroit

droit d'eux le P. Hyacinthe de S. Vincent, qui devoit bien-tôt arriver de Goa, où il étoit, & qu'il demeureroit dans leur Diocéſe juſqu'à ce que le Pape eut pourvû à leurs beſoins. Ces Eccleſiaſtiques promirent d'obeir au Miſſionaire, s'étant reconciliez avec le Gouvernement & l'Inquiſition de Goa dont ils avoient ſecoué le joug depuis le commencement de leur Diviſion. On dreſſa enſuite des Procès Verbaux de l'Origine & des Cauſes du Schiſme; & les Miſſionaires, munis de ces Piéces, & de toutes les autres qui faiſoient foi de leur diligence, ſe diſpoſérent après le Fêtes de Noël à s'embarquer pour leur retour. Je ne les ſuivrai pas dans leur voiage. Tout curieux qu'il eſt, il n'appartient point à cette Hiſtoire, que je vais achever d'écrire ſur les Mémoires de Joſeph de Sainte Marie, qui fut ſacré à Rome le 15. de Decembre l'an 1659. ſous le tître d'Evêque de Hierapolis, & renvoié dans les Indes pour y faire les fonctions de Paſteur parmi ces Peuples, dont quelques-uns l'avoient élu pour leur Prélat dans ſon premier voiage. On ne lui donna pas le tître d'Archevêque de Cranganor, Don François Garzia vivant encore, & eſperant toûjours de recouvrer ſa Dignité.

L'Evêque Miſſionaire * partit de Rome le ſeptiéme de Fevrier, l'an 1660. & arriva dans les Indes par la voie d'Alep & de Baſſora vers la fin du mois d'Avril de l'an 1661. Comme il étoit muni de tous les Brefs de Ro-

 me

* Seconda Speditione. pag. 4.

me qu'il avoit pu ſouhaiter, & que ſon Expedition étoit approuvée en Portugal, il fut très-bien reçu des Inquiſiteurs de Goa : je dis des Inquiſiteurs ; car, c'eſt entre leurs mains qu'eſt dévolu en ce païs-là preſque tout ce qu'il y a de Juriſdiction Eccleſiaſtique. Cela ne ſuffit pourtant pas pour le mettre en repos : la guerre que les Hollandois faiſoient alors aux Portugais dans les Indes, & la perte de Cochin, qu'on pouvoit enviſager comme prochaine, de laquelle il fut en effet témoin oculaire, lui donnoient un juſte ſujet de prévoir l'inutilité de ſon voiage. Pour ſurcroît d'affliction, il apprit à Goa la mort d'Hyacinthe de S. Vincent, que lui & ſes Collegues avoient laiſſé dans le Malabar pour y gouverner le Diocéſe juſqu'à leur retour.

Pour ne pas interrompre le fil de l'Hiſtoire, je vais raporter en peu de mots tout ce que fit ce Miſſionaire pendant l'eſpace de près de deux ans. Il étoit arrivé dans le Malabar le dixiéme de Mars l'an 1658. & mourut le dixiéme de Fevrier de l'an 1660. Comme c'étoit un homme déja fort âgé, quand il paſſa dans les Indes, il ne faut pas croire qu'il y ait agi autrement que par Interprete, ce qui eſt une voie peu expeditive, & ſujette à de grands inconveniens. Auſſi, ce qu'il ne pouvoit pas faire par la voie de la perſuaſion, il le faiſoit par force. (a) Son Hiſtorien avoue qu'il emploia

(a) Giuſeppe di S. Maria, Seconda Speditione. p. 32.
S'adoprò con i Rè di Cocino, Carturte, Porka, Mangati, e Angamali, acciò lo favoriſſero nella Converſione de' Chriſtiani loro Sudditi . . . . ſino a far priggioni (o per dir meglio) ſequeſtrati piu meſi molti Baſſari, con le quali, e con altre induſtrie, travagli e fatiche, riduſſe molte anime e luoghi intieri al dritto camino.

ploia utilement le pouvoir des Rois Gentils; en ſorte que par des priſons, des ſequeſtrations de biens, & par d'autres pareilles induſtries, il gagna beaucoup d'ames, & remit des païs entiers dans le droit chemin. Ce ſont les paroles de cet Auteur.

Mais, comme on ne fait pas de ſolides progrès avec le bras ſeculier, quand on ne l'a pas entiérement à ſa diſpoſition, le Miſſionaire eut le chagrin de voir ſes intentions renduës la plus part du tems inutiles par l'attachement que les Chrêtiens de S. Thomas, ſurtout ceux du Nord, continuoient d'avoir pour l'Archidiacre Thomas de Campo qu'ils regardoient ſeul comme leur veritable Paſteur. Il arriva même deux évenemens qui lui furent favorables. L'Archevêque Jeſuite avoit nommé quelques années auparavant un autre Archidiacre, qui juſqu'alors s'étoit tenu clos & couvert à Cochin. A' l'inſtigation du Prélat qui le protegeoit, il ſe déclara en poſſeſſion de ſa Dignité, dans un tems, dit nôtre Auteur, que l'Archidiacre Thomas parloit de ſe ſoûmettre. Cela le fit rentrer dans ſon ancienne obſtination, & mit en tête au Miſſionaire deux Archidiacres, au lieu d'un ſeul qu'il avoit eu auparavant à combatre.

Ce contre-tems ne fut pas ſi fâcheux que le ſuivant, qui mérite d'être raporté un peu au long, quoique, de la maniére que je le trouve dans mon Auteur, il paroiſſe extrémement ſuſpect. L'an 1659. une Patache Portugaiſe, qui retournoit de Moca ſur la Mer Rouge, amena à Cochin un Armenien qui venoit trafiquer du poivre ſur la Côte de Malabar. Ce Mar-

chand étant entré dans les terres du Diocése, Iti-Thomé alla le trouver, & le conduisit à l'Archidiacre, qui, aidé de ce Caçanare son ancien ami, le persuada de se dire Diacre, & Neveu d'un Pape nouvellement élu en la place d'Alexandre VII, mort, disoient-ils, depuis quelque tems. On devoit ajoûter à la Fable, que ce nouveau Pape, Syrien de Nation, avoit envoié son Neveu à la Côte de Malabar, avec un Bref de confirmation à l'Archidiacre Thomas de Campo, par lequel il le maintenoit dans sa Dignité Episcopale. Pour rendre plausible cette supposition, Iti-Thomé avoit pris dans l'Eglise de Turgolin un Bref d'Indulgence Pleniére, que l'Armenien appellé Etienne présenta dans une Assemblée de Peuple, qui le reçut avec joie, aussi bien que l'Archidiacre qui se mit à genoux, & le porta sur ses yeux, & sur sa tête, après l'avoir baisé. Cette Comédie finit par une Lettre de l'Archidiacre à la Ville de Cochin, & une Citation au Missionaire, qui étoit sommé de comparoître en personne à une Assemblée où l'Autorité du Bref devoit être reconnuë. On ne fit aucune réponse, ni à la Lettre, ni à la Citation. Il est bien mal-aisé de croire que les choses se soient ainsi passées. Il se pourroit bien que ce prétendu Armenien ait été un Deputé du Patriarche de Mosul, auquel l'Archidiacre avoit écrit, comme nous l'avons raporté ci-dessus. C'est une chose fâcheuse, que dans ces sortes de Narrez on n'ait point de meilleurs Actes que ce qui a échapé à des Missionaires interessez à cacher ou à déguiser la verité. A' peine comprendroit-on par leur Histoi-

Histoire, que l'Archevêque Don François Garzia étoit Jesuite, si on ne la lisoit avec une attention extraordinaire, & si on ne le savoit d'autre part. Leur circonspection est surprenante à cacher ou à envelopper sous des termes ambigus l'Oppression où la Société avoit reduite cette pauvre Eglise si venerable par son Antiquité. Toutes les fois qu'il leur en échape quelque chose, ce sont, ou l'Archidiacre, ou les Caçanares du Diocése, qui parlent & qui se plaignent. Les Missionaires font quelque fois entre-voir leur sentiment; mais, cela est fort rare dans leur Histoire.

Ce fut en ce tems-ci, c'est à dire l'an *1659.* que mourut l'Archevêque de Cranganor, Don François Garzia. Je ne puis rien dire de son Caractére, outre ce qui en a été raporté ci-dessus. Les Jesuites ont eu leurs raisons pour dérober au public la connoissance de ce qu'ils ont fait dans les derniérs tems sur cette Côte. Leur silence donne un juste sujet de croire qu'ils ne peuvent rien alleguer à leur avantage, ni à celui de ce Prélat, soigneux comme ils sont de publier les vertus de leurs Confréres, pour peu qu'ils voient de jour à persuader le public.

Cependant, l'Armenien prétendu Neveu du Pape voulant s'en rétourner à Moca, se brouilla avec l'Archidiacre, qui ne vouloit pas, dit nôtre Missionaire, lui restituer un depôt d'Argent qu'il lui avoit confié. Iti-Thomé l'appaisa par un présent de Poivre & de Canelle, qu'il lui fit avant son départ. Je laisse aux Lecteurs judicieux & desinteressez à examiner s'il est vrai-semblable qu'un homme comme l'Ar-

l'Archidiacre fût capable d'une si mauvaise action, sur-tout à l'égard d'une personne qu'il avoit, dit-on, mise en œuvre dans une Affaire si chatouilleuse, & dont la découverte pouvoit le couvrir de confusion & le perdre sans ressource.

Ce sont là à peu près tous les travaux du Missionaire Carme, Hyacinthe de Saint Vincent. Il mourût à Cochin âgé de 63. ans & deux mois, l'an 1660. comme nous l'avons marqué ci-dessus. Son Confrére Marcel de Saint Yve remplit sa place jusqu'à l'arrivée de l'Evêque de Hierapolis, duquel nous allons décrire la Mission & les travaux.

Ce Prélat fut très-bien reçu à Cochin tant des Chrêtiens Indiens de son Parti, que des Portugais Laïques & Ecclesiastiques; les Jesuites seuls exceptez, qui ne pouvoient se resoudre à perdre ainsi les Droits, dont ils avoient si long-tems abusé pour l'oppression de ces pauvres Chrêtiens. Don François Garzia avoit nommé en mourant un Vicaire General, qui voulut faire valoir son Autorité, & qui ne se soûmit au Prélat Missionaire qu'après y avoir été forcé par la crainte des Censures Ecclesiastiques & de l'Inquisition. Joseph de Sainte Marie étoit un homme d'un Caractére hautain, & incapable de ceder, tout propre à se faire obéïr par force, entêté de ses Droits & de ceux de son Eglise; en un mot, capable de tenir tête aux Jesuites, qui, malgré leur fierté, furent obligez de flêchir sous son pouvoir. Il ne furent pas les seuls à qui son arrivée & ses maniéres inspirerent de la fraieur. L'Archidiacre commença à sentir plus que jamais le dan-

danger qui le menaçoit. Pour le prevenir autant qu'il lui feroit poffible, il publia que Joseph de S. Marie ne venoit point de Rome, mais de Goa, où il s'étoit tenu caché depuis fon départ ; qu'au refte il n'étoit ni Carme ni Evêque, mais un fimple (a) Religieux de la Compagnie. Un fi petit obftacle n'étoit pas capable d'épouvanter nôtre Prélat. Il écrivit aux cinquante & deux principales Paroiffes du Diocéfe, qui prefque toutes reçurent fes Lettres avec refpect. Le General Portugais fit maltraitter par les Rois de Cochin & de Porca fes amis, quelques Eglifes de leurs Roiaumes qui n'avoient pas eu les mêmes égards. Cette maniére d'établir la Croiance par le Miniftére des Princes Paiens eft un nouveau genre de perfecution, dont je ne crois pas qu'on puiffe trouver beaucoup d'exemples. Après avoir celebré la Meffe pontificalement avec beaucoup de pompe, & exercé quelques autres fonctions Epifcopales à Cochin, le Prélat envoia deux Carmes de fa fuite à Cranganor, afin qu'ils priffent en fon nom poffeffion de l'Eglife Cathedrale. A peine put-il obtenir les Ornemens Pontificaux qui avoient fervi à Don François Garzia. Ce Prélat en mourant avoit eu la précaution de les configner à une perfonne qui n'eft pas nommée, apparemment parceque c'étoit un Jefuite, qui ne les rendit qu'après plufieurs inftances; en proteftant qu'ils appartenoient au Roi de Portugal,

ou

(a) Jofeph de S. Marie. pag. 36. *Semplice Religiofo della Compagnia.* Voilà un des endroits où les Jefuites font nommez. Ces endroits font rares dans cette Hiftoire.

ou au Succeſſeur futur de l'Archevêque. On ſe flatoit bien d'avoir un autre Jeſuite, & on ne ſe trompa pas comme nous verrons. La Société, après avoir perdu le Diocéſe, en a pourtant conſervé le titre.

Cependant les Egliſes, dont les Princes Païens avoient ſaiſi le temporel, envoiérent leurs Deputez à Cochin pour rendre au Prélat une obéïſſance forcée. Rien ne les offenſa tant que le Serment qu'on exigeoit d'eux. Ils regardoient cette Ceremonie comme une pratique honteuſe & ſuperflue, & s'y ſoûmettoient avec d'autant plus de repugnance, qu'ils diſoient que c'étoit une choſe juſqu'alors inouïe parmi eux. Ils avoient apparemment perdu la memoire de ce qui s'étoit paſſé ſoixante ans auparavant, du tems de Don Alexis de Menezes. L'Evêque Miſſionaire ſurmontoit leur répugnance par l'exemple des Carmes ſes Confréres, à qui il faiſoit prêter le même Serment, toutes les fois qu'il l'exigeoit des Caçanares & des autres Eccleſiaſtiques du païs. La violence de l'hiver, c'eſt à dire des mois de pluie, retinrent le Prélat à Cochin juſqu'au 22. d'Août, qu'il en partit, pour commencer la Viſite des Egliſes du Diocéſe.

Cette premiére ſortie fut ſi magnifique, que Joſeph de Sainte Marie ſe trouve obligé de la juſtifier par l'exemple de Don Alexis de Menezes, qui, dit-il, porta la pompe & la magnificence beaucoup plus loin dans ſes Viſites. „ (a) Les Archeveques de Cranganor „ ont

(a) Joſeph de S. Marie, pag. 39. *Dopo ſeguirono le ſue pedate l'Arciveſcovi . . . . l'iſteſſa oſtentatione han mantenuta tutti li Dioceſani dell' Indie, perch'e neceſſaria fra gente Barbara, che non ſa formare alcun concetto di Dio, ſi non apprende grandezze.*

„ ont tous, ajoûte-t-il, „ marché ſur ſes tra-
„ ces. Cette oſtentation, qui a été maintenuë
„ par tous les Prélats des Indes, eſt d'elle
„ même neceſſaire parmi une Nation Barbare;
„ qui ne ſauroit ſe former aucune idée de
„ Dieu, ſi elle ne voit des pompes & des
„ grandeurs. „ Ce raiſonement va preſque à conclure, que pour ces Peuples il faudroit établir un nouvel Evangile, qui ne fût pas fondé comme celui de Jeſus Chriſt ſur la Modeſtie & l'Humilité. Ces Indiens ne ſont pas ſi Barbares qu'on nous les fait ici. L'Orgueil & la Hauteur des Portugais, bien loin d'avoir maintenu le Chriſtianiſme en ces Païs Orientaux, l'a rendu ſi odieux, que les Jeſuites ſont à preſent obligez, pour paroître parmi eux en ſureté, d'affecter la même pauvreté extérieure que les Solitaires Gentils des Indes, & de renoncer leur Patrie, & en quelque maniére leur Religion; conduite, qui fait voir que rien n'eſt plus faux que ce qu'avance ici le Prélat Italien touchant cette neceſſité des pompes & des grandeurs humaines pour maintenir la Foi.

Ce que je viens d'écrire me rappelle en mémoire un Avis, que le P. Bouchet Jeſuite donne aux Miſſionaires ſes Confréres, dans une Lettre écrite des Indes, il y a quelques années. „ (a) Je crois devoir donner ici un
„ Conſeil à ceux que la Providence deſtine
„ à ces Miſſions, c'eſt de ne jamais parler
„ d'eux-mêmes en préſence des Idolâtres. Un
„ Miſſionaire, aiant dit par un ſentiment d'hu-
„ milité, qu'il étoit un grand pecheur, un
„ Gen-

(a) Lettres Edifiantes, onziéme Recueil. pag. 69.

„ Gentil qui l'écoutoit alla auſſi-tôt le redi-
„ re à tous ſes Compatriôtes : Et il faut bien
„ que cela ſoit vrai, ajoûtoit-il ; car il l'avouë
„ lui-même. „ Cet aveu fait plaiſir. Quand ces Meſſieurs diſent qu'ils ſont de grands pécheurs, il faut qu'ils parlent devant des gens, qui probablement au moins n'en croiront rien, & qui au contraire ſeront édifiez de leur humilité. Le Jeſuite, dont on parle ici, fut pris pour dupe. Il ne vouloit pas qu'on l'en crût à ſa parole. C'eſt ce qu'on appelle parmi les Dévots une Humilité de crochet, qui n'a rien de celle que recommande l'Auteur de l'Imitation de Jeſus : (a) *Aimez à être ignoré, & à être mepriſé de tout le monde.*

La premiére Viſite de Joſeph de Sainte Marie fut celle de l'Egliſe de Mutane, où les Peuples le reçurent avec une magnificence qui répondoit au faſte dont nous venons de parler. Il en partit le 25. d'Août, & ſe rendit le jour ſuivant à Calurcate dans le Roiaume de Porca. Les Chrêtiens de cette Egliſe, peu affectionnez au Miſſionaire Italien, ne lui rendirent que des civilitez forcées, & s'en ſeroient tenus-là, ſi le Roi Païen n'avoit envoié ſur le lieu un de ſes Miniſtres pour les forcer d'obéïr. Ce ne fut qu'avec une grande peine qu'ils ſe ſoûmirent à recevoir la Confirmation de la main de l'Evêque Miſſionaire. Il étoient perſuadez, comme du tems de Menezes, que le ſigne qu'on leur faiſoit au front, & le ſoufflet qu'on leur don-

(a) De Imit. Chriſti. l. 1. cap. 2. *Ama neſciri & pro nihilo reputari.*

donnoit, étoient des inventions des Portugais pour les rendre leurs esclaves. En partant du lieu l'Evêque eut audience du Roi de Porca, qui le reçut à la tête d'un magnifique Cortége. Il l'honora à son arrivée & à son depart d'une décharge generale de toute sorte d'artillerie, dont ce Prince étoit alors fort bien fourni.

Ces heureux debuts du Prélat Italien, qui étoit appuié des Portugais, & des Rois Gentils leurs Alliez, allarma l'Archidiacre & ses Adhérans. Les Chrêtiens de Candanate & de quelques autres Eglises du Roiaume de Cochin, desquels les terres étoient saisies en la main du Roi, à cause de leur desobéïssance, resolurent d'en venir à quelque accord, ou plûtôt de se delivrer par quelque stratagéme de la vexation où ils étoient. Ils envoiérent des Deputez à Diamper, Eglise déja reduite, proposer une Entrevuë du Prélat & de l'Archidiacre, afin de mettre fin une bonne fois, à ce qu'ils disoient, à tous les différens qui divisoient leur Eglise. Pour cet effet, l'Evêque devoit se rendre à Diamper même, & l'Archidiacre à Candanate, lieu voisin, sur les terres du Roi de Cochin. Qouiqu'il parût peu croiable que Thomas de Campo osât se mettre ainsi dans un lieu qui étoit à la bien-séance des Portugais, Joseph de Sainte Marie accepta le parti. Il se rendit à Diamper peu de jours après, en attendant que l'Archidiacre se rendît au lieu qui lui avoit été assigné; ce qu'il ne voulut jamais faire, prévoiant les embûches qu'on lui auroit infailliblement tenduës pour se saisir de lui, & le conduire dans les

prisons de l'Inquisition. Cependant, pour satisfaire ses amis, il alla à Molandurté dans le voisinage de Diamper. Il avoit choisi ce lieu sur les Frontiéres du Roiaume de Bareate, afin de pouvoir se mettre en sureté au moindre mouvement que les Portugais feroient pour s'assurer de sa personne. Nous allons voir que cette précaution fut en effet ce qui le sauva.

Les deux Prélats étant ainsi voisins l'un de l'autre, on convint qu'on agiroit par Deputez dans un lieu tiers, qui fut la Ville de Trepunettare, où étoit alors la Cour de la vieille Reine de Cochin, au Tribunal de laquelle cette Affaire devoit être agitée en présence de ses Ministres d'Etat Bramines & Idolatres; ce qui fut un grand crevecœur au Prélat Italien, qui n'y consentit, dit-il, que pour empêcher les Schismatiques de triompher. Cependant, tout étoit pour lui: son Parti étoit fort & nombreux: les Portugais l'appuioient de toutes leurs forces, & de celles des Rois Païens leur Alliez; de sorte qu'il y a de l'apparence que ses travaux furent beaucoup moindres qu'ils ne les fait. Voici de quelle maniére il en parle. J'ai crû qu'on seroit bien aise de voir un échantillon de son stile. On y trouvera un caractére surprenant d'ignorance & de cruauté. (a) „ Il est impossible de raporter „ di-

(a) Giuseppe di S. Maria, seconda Speditione. Lib. 2. cap. 7. pag. 45. 46. *E impossibile riferire distintamente quanto si patisse per un Mese continuò, non di negotii, mà d'insidie, calunnie, stràtagemme, & inventioni diaboliche de' Schismatici, per guadagnar la vittoria. e perder per sempre quella povera Christianità.*

„ diſtinctement ce qu'il y eut à ſouffrir [dans „ cette Aſſemblée] pendant un mois entier, „ je ne dirai pas de negociations, mais d'embûches de calomnies, de ſtratagêmes, & de „ Diaboliques inventions de ces Schiſmatiques, „ qui avoient pour but de gagner la victoire, „ & de perdre ſans reſſource ces pauvres „ Chrêtiens. Quiconque à lû les Annales „ Eccleſiaſtiques, verra dans cette malheureuſe Aſſemblée un Abbregé de toutes les „ ruzes des Héréſiarques anciens & modernes, d'Arius, de Pelage, de Luther, & de „ Calvin : il y verra même une plus grande „ impudence, le pouvoir & la faveur des „ Princes Idolatres les aiant rendus Juges de „ la cauſe de Jeſus Chriſt. Ce fut donc une „ néceſſité d'avoir recours aux armes pour la „ défenſe de la Verité opprimée. Elle triompha enfin couverte d'une pourpre teinte du „ ſang de ſes Devots, & brillante par l'éclat „ du feu qui reduiſit en cendres quelques-unes „ de leurs Maiſons, quand les Schiſmatiques „ ſe virent perdus & fruſtrez de leurs intentions. „

Ce ne ſont pas ces ſeules paroles qui rendent témoignage à la hauteur & à la cruauté de ce Miſſionaire Italien. La ſuite ſe-

nità. Chi ha letti gli Annali Eccleſiaſtici, vedra epilogate in queſto miſerabil Congreſſo tutte l'aſtutie de gli antichi e moderni Hereſiarchi, Arrio, Pelagio, Lutero, Calvino, e più sfacciate aſſai delle loro, havendo il favore de' Prencipi Idolatri, fatti Giudici della cauſa di Chriſto. Che però alla fine fu neceſſario ricorrere all' armi, per difeſa della Verità oppreſſa, che poi ſi vide trionfar con la Porpora tinta nel ſangue de' ſuoi Devoti, e con lo ſplendore de' fuochi, che incenerirone alcune loro Caſe, quando i Schiſmatici ſi videro perditi, e deluſi.

ra voir qu'il ne ſe démentit que lorſque la Providence, laſſe de ſupporter la tyrannie des Portugais en ces lieux-là, livra la Côte de Malabar entre les mains des Hollandois, & delivra ces pauvres Chrêtiens de l'oppreſſion ſous laquelle ils avoient gemi plus de ſoixante ans.

Il s'agiſſoit dans cette Aſſemblée de produire d'abord de part & d'autre les Bulles & les Brefs ſur leſquels les deux Prélats appuioient leurs Droits. Thomas de Campo ne fut pas long-tems à s'apprecevoir qu'il avoit fait une démarche qui ſeroit nuiſible à ſes interêts. Dès le commencement de l'Aſſemblée il ſongea à s'éloigner pour ſe mettre en ſureté ; mais le Prélat Italien qui avoit des deſſeins ſur ſa perſonne, & qui craignoit qu'il ne lui échappât, obtint de la Cour que les Egliſes de Candanate & de Molandurté répondiſſent de lui, à peine de paier une groſſe ſomme d'argent. Cela ne s'obtint pas ſans faire des frais au Prélat & aux Portugais qui le ſuivoient par tout. Joſeph de S. Marie n'eut point de peine à faire produire ſes Brefs par ſes Deputez : mais Iti-Thomé le plus actif des amis de l'Archidiacre ne put repreſenter que la Lettre de l'Evêque Atalla, ſe plaignant que les autres titres avoient été volez par les Caçanares de Diamper. Toutes les conferences ne produiſirent pendant un mois que des chicanes accompagnées fort ſouvent de menaces, qui diſpoſoient plus à une Rupture entiére, qu'à l'Union que l'on meditoit.

Au commencement du mois d'Octobre 1661. Thomas de Campo fit lire en Syriaque dans l'E-

l'Eglise de Molandurté un Bref qu'il prétendoit avoir obtenu du Pape Alexandre septiéme, & le produisit au Peuple à qui il le fit baiser, en exigeant une petite aumone d'un * *Fano* par tête. Cet Acte étoit, selon nôtre Historien, un Bref d'Indulgence du même Pape. Il avoit été aisé d'en produire une fausse traduction, n'y aiant personne parmi les Chrêtiens du Diocése qui entendît un seul mot de la Langue Latine. Comment accorder ceci avec ce que nous avons raporté plus haut sur la Foi de nôtre Historien, touchant l'Armenien venu de Moca, qui avoit apporté un autre Bref du pretendu Successeur d'Alexandre VII? Quoiqu'il en soit, la lecture de ce Bref fut suivie d'une Fête & de la décharge de l'artillerie. On apprit depuis que l'Archidiacre avoit excommunié ce jour-là tous les Ecclesiastiques qui adhéroient au Prélat Italien. Le Porteur de cette Excommunication étant venu à Diamper y fut arrêté Prisonnier par les Domestiques de Joseph de S. Marie, qui le fit relâcher après lui avoir fait de vives remontrances. Un jeune Indien, qui dans ce même tems vint se rendre au Prélat Italien, après avoir abandonné le service de l'Archidiacre, auquel il étoit engagé, rapporta que cet Ecclesiastique avoit distribué (a) une somme d'argent parmi les Rois & les Seigneurs de la Côte, pour obtenir d'eux qu'ils tirassent l'Affaire en longueur jusqu'à l'arrivée des Hollan-

 dois

* C'est environ quatre sous.

(a) 18000. Fanos. C'est environ 600. écus somme considerable en ce païs-là.

dois qu'on s'attendoit de voir cette année-là à Cochin, comme ils y vinrent en effet, avec une grosse Flotte. „ (a) Ainsi, dit Joseph „ de S. Marie, l'Archidiacre, à qui les rai„ sons manquoient, avoit recours aux ruses; „ & je me vis obligé d'avoir recours à la For„ ce pour defendre la Raison. „

Il y avoit en ce tems-là deux Princes qui se portoient pour Rois de Cochin, parce qu'ils avoient été l'un & l'autre successivement adoptez par la vieille Reine qui vivoit encore. Celui, que les Portugais soûtenoient, & qui leur étoit entiérement devoué, saccagea à la priére du Missionaire les Bourgs de Candanate & de Molandurté. Pour achever l'ouvrage, il bloqua avec cent Naires, ou Soldats Gentils, l'Eglise où l'Archidiacre faisoit sa demeure. Comme on fut alors persuadé que cet infortuné Prélat alloit devenir la victime de l'Inquisition, le General des Portugais, appellé par l'Evêque Italien, se rendit à Diamper avec un grand nombre de Soldats, & presque tout le Clergé & les Religieux de la Ville de Cochin. Jamais cette Nation n'affecte plus de promtitude & de zéle, que quand il s'agit d'exécuter de pareils Actes de Cruauté. Quoique ce ne soit pas ce qu'ils appellent des Actes de Foi, c'en sont les Préliminaires.

Les espions du Prélat Italien étoient à l'erte pour l'informer de tout, & les Portugais veilloient soigneusement à l'éxécution de ses or-

(a) Giuseppe di S. Maria. pag. 48. *Così egli, mancandogli la ragione, ricorriva a gl'inganni: & cio astrinse ancorme a ricorrere alla forza in difesa della ragione.*

ordres. Avec tout cela l'Archidiacre ſe ſauva pendant la nuit, accompagné de ſon fidelle Iti-Thomé, que les Portugais ne haïſſoient pas moins que lui. „ (a) Dieu ſait, s'écrie ici „ Joſeph de S. Marie, en quel état je me „ trouvai quand j'appris cette nouvelle . . . . „ Nous fûmes d'abord extrémement affligez „ d'avoir laiſſé échapper deux priſes de ſi „ grande importance, que nous avions déja „ deſtinées à l'Inquiſition de Goa: mais Dieu, „ par des jugemens qui nous ſont cachez, ne „ le permit pas. Nous éprouvames la verité „ de ce qu'on dit ſouvent, que dans les cho- „ ſes conduites par la Providence il y a beau- „ coup de ténébres & d'obſcuritez. „ Il faut avoir bien perdu de vuë la lumiére de l'Evangile, pour raiſonner de la ſorte ſur un pareil évenement.

La fuite de l'Archidiacre donna lieu au Miſſionaire de ſoûmettre les Egliſes de Candanate, de Molandurté, & de Paru. Elles avoient juſqu'alors été attachées à leur Compatriote. On força les Eccleſiaſtiques de ces lieux de ſe rendre à Diamper, pour y faire abjuration de leur Schiſme prétendu entre les mains du Prélat. Cette Ceremonie ſe fit dans l'Egliſe en preſence du General des Portugais & du Prince Infidelle de Cochin, qui inſtruſit lui même Joſeph de S. Marie du ſoin qu'il devoit avoir de faire prononcer exactement à ces Eccleſia-

 ſti-

(a) Giuſeppe di S. Maria, l. 2. c. 8. pag. 49. *Qual io reſtaſſi, Dio lo ſà . . . . Ci turbammo aſſai da principio, per eſſer ci ſcappate di mano due prede di tanta importanza, quali havevamo gia deſtinato all' Inquiſitione di Goa. Ma Dio non volſe, per ſuoi occulti giuditii, eſſendo, pur troppo vero, che* in rebus Divinis multum eſt caliginis.

ſtiques les paroles contenuës dans la formule de leur abjuration. Ce ſpectacle devoit être quelque choſe de bien édifiant.

Ce Prince, qu'on appelloit le Codormo, & qui étoit Roi ou Héritier Preſomptif du Roiaume de Cochin, alla de là à Molandurté accompagné du Secretaire du Prélat, pour ſe rendre maître des Ornemens & des effets de l'Archidiacre, que ſa fuite précipitée avoit obligé d'abandonner dans l'Egliſe. Les gens du lieu, après s'être inutilement mis en état de reſiſter, conſentirent par force à admettre le Prélat, pourvû qu'il ſe rendit en perſonne ſur les lieux, ce qu'il fit à la tête de trois Compagnies de Soldats Portugais, & d'un gros cortége de Nobleſſe de la même Nation, ſans compter ſix des principaux Officiers du Codormo, qui les attendoit lui-même à Molandurté. Ce fut là que le Prélat Italien s'empara des dépouilles l'Archidiacre, dont il fit part au Codormo pour ſes peines, après avoir mis à part les huiles conſacrées, les Livres, & quelque peu d'Ornemens. Le jour ſuivant il celebra à Diamper une Meſſe Pontificale, à la fin de laquelle il porta le Sacrement en Proceſſion; (a) Céremonie, dit-il, qui n'avoit jamais été pratiquée dans ce Diocéſe. Cela fait voir que les Actes du Synode de Don Alexis de Menezes avoient été bien negligez après ſon départ. La Fête & la Proceſſion du Sacrement y avoit été poſitivement établie, comme nous l'avons vû dans ces mêmes Actes. Après la Meſſe, Joſeph de S. Marie brûla

(a) Pag. 51. *Proceſſione nella quale portai il Santiſſimo (coſa mai piu veduta dentro la ſerra.)*

brûla dans un grand feu auprès de l'Eglise les Huiles benîtes par l'Archidiacre, son Palanquin ou Chaise à porteur, & quelque autres choses de peu de prix. Cette exécution se fit avec pompe, pendant la décharge des Mortiers & des piéces de campagne que les Portugais avoient apportées. (a) Cela consola le Prélat du chagrin qu'il avoit de ne pouvoir pas brûler de la même maniére le corps de l'Archidiacre. Ce sont les paroles de mon Auteur, auquel je ne prête rien, sinon que je lui fais dire à lui-même ce qu'il attribue à un autre qui n'agissoit que selon ses intentions. Qu'on juge ici de la Religion de ces gens-là, qui substituent sans scrupule aux flammes de la charité, qu'ils devroient avoir & qu'ils n'ont point, les feux de la haine, de l'ambition, & de la vengeange. Comment ose-t-on, pendant qu'on agit ainsi, s'attribuer quelque part à la gloire solide & au veritable honneur du Christianisme?

Il ne faut pas s'étonner si après toutes ces violences les Affaires de la Mission allérent de plus en plus en décadence. C'est ce qu'on sent assez dans les Narrez de mon Auteur, qui grossit pourtant le plus qu'il peut ses avantages. Il est vrai que quand tout lui auroit réussi à souhait, la Providence préparoit de terribles événemens qui devoient rendre inutile tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors, & arracher pour toûjours ces anciens Chrêtiens, autant aux insultes des Jesuites & des Portugais, qu'à la tyrannie de l'Inquisition.

Cc 5 Les

(a) Ibid. *Quel fuoco acceso dal Sarmento per ardere lo spoglio, già che non poteva il Corpo del medesimo Intruso.*

Les Hollandois attentifs à leurs interêts, & bien informez de la haine que les Princes & les Peuples Malabares avoient conçuë depuis long-tems contre la Nation Portugaise, avoient l'œil à tous les événemens qui pouvoient servir à les rendre maîtres de cette Côte, dont la Conquête étoit necessaire à leur Commerce. après celle des Villes maritimes de l'Ile de Ceylan qu'ils avoient depuis peu enlevées aus Portugais.

Sur la fin de cette année 1661. ils s'emparérent de Coulan; &, au mois de Janvier de l'année suivante, ils prirent d'assault la Ville de Cranganor, siége des Archevêques Jesuites, les principales causes de tous les malheurs du païs. Ce fut pour lorsqu'on commença tout de bon à craindre pour Cochin; & nôtre Missionaire, justement alarmé, envisagea de près les événemens que la Providence alloit opposer à la tyrannie des Portugais. Le sang du pauvre Atalla, & de celui de tant d'autres Chrêtiens Indiens injustement repandu, sembloit crier au Ciel, & demander justice contre la violence de ces prétendus Apôtres, dont le genie & la conduite sont si contraires à l'esprit de l'Evangile.

La prise de Cranganor fut suivie du premier Siége de Cochin, que je ne m'arrêterai point à décrire. On en trouve un detail bien circonstancié dans deux Auteurs Hollandois * qui en ont été témoins. Nôtre Prélat convient avec eux pour le fond de l'Histoire, à laquelle je nai pas cru me devoir arrêter; mon dessein

* Guillaume Schouten, Baldeus.

ſein ne comprenant point un detail exact de ſiéges & de guerres, qui me detourneroient de mon but. J'obſerverai ſeulement, que les Chrêtiens de S. Thomas demeurérent neutres, & furent Spectateurs tranquilles de tous ces desordres auſquels ils auroient pu remédier en faveur des Portugais, s'ils n'avoient pas été las du gouvernement imperieux & violent de cette Nation.

La ſaiſon des pluies obligea les Hollandois, après pluſieurs vains efforts, à lever le Siége de Cochin; ce qui cauſa une joie infinie aux Portugais. Malgré toutes leurs pertes précédentes, ils ne pouvoient pas s'imaginer que leur ruine totale fût auſſi proche qu'elle l'étoit en effet. Joſeph de S. Marie reprit courage comme les autres. Il recommença à ſerrer de près l'Archidiacre, qui, voiant le train que prennoient les choſes, comptoit bien de ſe maintenir dans la poſſeſſion de ſa Dignité. Les principales Egliſes du Nord, celle d'Angamale entre autres, étoient attachées à ſon Parti. Le Prélat Italien aiant eu ſoin de ſe pourvoir de l'appui des Princes Infidelles, ſur-tout de celui du Codormo, qu'on appelloit parmi les Portugais Roi de Cochin, reſolut la Viſite de ces Egliſes, pour les ſoûmettre, autant qu'il pourroit, à ſon autorité. Quelques-uns de ces peuples le reçurent de leur bon gré; d'autres ne lui firent qu'autant d'accueil que les contraignoient de faire les Ordres des Princes Gentils; dont les uns étoient gagnez par argent, comme le Prélat l'avouë, * & les autres atta-

ta-

* Pag. 64. 66.

tachés par leur propre interêt au parti de la Nation Portugaise. Cela n'empêcha pas qu'à Mangate Joseph de Sainte Marie n'eut diverses insultes à souffrir de la part des Chrêtiens. Les Princes du lieu lui aiant prêté main forte, il prit possession de l'Eglise, & y mit un Curé de sa main, après avoir deposé celui qui y étoit de la part de l'Archidiacre.

Comme l'Eglise d'Angamale la plus noble du Diocése dont elle a long-tems été la Capitale étoit la plus attachée à la conservation de sa Liberté, les Princes Gentils avoient promis une escorte au Prélat: mais, soit qu'ils ne fussent pas contens de ses présens, ou qu'ils favorisassent sous mains les Chrêtiens leurs Sujets, ils ne lui donnérent pour la forme que quatre Soldats. Il n'auroit retiré aucun avantage d'un si foibe secours, s'il n'avoit pas trouvé dans cette Eglise quelques Chrêtiens déja disposez à favoriser le Parti de l'Eglise Romaine. Ces gens-là, gagnez de longue main, reçurent avec joie l'Evêque Missionaire: mais les autres lui firent de si grandes oppositions, (a) qu'il sembloit, dit-il, qu'en ce lieu-là tout l'Enfer fût déchâiné, pour empêcher la reduction du Diocése & le salut des ames qui en dépendoit. Enfin, après bien des travaux l'issuë de la Visite fut, que l'Eglise aiant été comme mise à l'encan par les Princes Païens, le Prélat l'emporta, & en obtint la possession pour la somme de mille Fanos, ce qui fait un peu plus que soixante écus de monnoie d'Europe; somme assez considerable dans un païs où

(a) Pag. 67. *Parue che in quel luogo si scatenasse tutto l'Inferno.*

où les denrées sont beaucoup plus abondantes que l'argent. Il faut admirer ici l'aveuglement du Prélat Italien, qui avoit assez peu de jugement pour croire que des Eglises acquises par de telles voies demeureroient attachées à une Communion pour laquelle elles avoient toûjours eu un très-grand éloignement.

Le reste des Visites est trop peu important pour s'y arrêter. Peut-être trouvera-t-on que je me suis jusqu'à présent plus amusé que je ne devois à décrire des circonstances qui ne paroîtront pas assez interessantes à la plus part des Lecteurs.

Je passe donc à la prise de Cochin, qui mettant fin à ces Visites rendit aux Chrêtiens de S. Thomas la Liberté dont ils avoient joüi sans interruption depuis les commencemens de leur Christianisme jusqu'à l'arrivée des Portugais dans les Indes. La même raison, qui m'a empêché de m'arrêter à décrire le premier Siége de cette Ville, me dispensera aussi d'en raporter la prise avec toutes ses circonstances. Il suffit de remarquer ici que Cochin tomba sous la puissance des Hollandois au mois de Janvier de l'an 1663. Cette perte fut la ruine des Portugais dans les Indes, à qui il ne resta plus que Goa, & quelques Places peu importantes au Nord de cette Ville. Les Rois de la Côte, las d'une Domination hautaine & imperieuse sous laquelle ils avoient long-tems gémi, virent avec plaisir les Hollandois, qu'ils regardoient comme leurs Liberateurs, dans les Villes maritimes de leur Côte.

Atant que cette prise causa de joie à l'Archidiacre, autant affligea-t-elle Joseph de Sainte

te Marie & le petit nombre de Chrêtiens Indiens qui étoient entrez dans ses interêts. Ce Prélat s'étoit tenu pendant le Siége dans le voisinage de la Ville, & lorsqu'il eût appris que le nouveau Gouvernement avoit resolu d'exclure tous les Religieux Européens, il se trouva dans une terrible perpléxité ; voiant échouer par là toutes ses vuës, parcequ'il lui étoit impossible de demeurer dans le païs contre le gré des nouveaux Conquérans. Il ne laissa pas de sonder, par le moien d'un des Carmes de sa suite, le General des Hollandois, qui répondit que les Ordres des Etats & de la Compagnie portoient qu'il ne resteroit aucuns Ecclesiastiques d'Europe dans les lieux conquis. Tout ce qu'il put obtenir fut un terme de dix jours, après quoi on l'assuroit d'un Passeport, par le moien duquel il seroit transporté en toute sureré jusque dans le Port de Goa. (a) Pour raison de cette dureté apparente, les Hollandois alléguoient les pertes que leurs Etablissemens avoient souffertes par les intrigues des Ecclesiastiques, qui étoient l'unique cause de la ruïne de leur Conquête du Bresil, & qui peu auparavant avoient conspiré contre-eux à Jafnapatan dans l'Isle de Ceylan.

Joseph de Sainte Marie, voiant qu'il faloit qu'il s'éloignât malgré lui d'un lieu où tout lui devenoit contraire, resolut en vertu de ses Brefs & de ses Instructions de substituer en sa place un Vicaire Apostolique, & de le consacrer Evêque *in partibus Infidelium*, comme

(a) Guiseppe di S. Maria. pag. 77.

me on parle dans l'Eglise Romaine. Il n'osoit pas donner le titre de l'Archevêché de Cranganor, soit qu'il ne jugeât pas à propos de donner un Prélat à une Ville où la Nation Portugaise n'avoit plus d'autorité, ou, ce qui est plus vrai-semblable, qu'il craignît d'offenser les Jesuites, qui par préscription de tems attribuoient ce Diocése à leur Société. Il jetta les yeux sur un Caçanare appellé Alexandre de Campo, entiérement dévoué à l'Eglise Romaine. Il le consacra Evêque de Megare, nonobstant les oppositions de l'Archidiacre & de ses Fauteurs. Cette Ceremonie se fit à Carturté avec l'approbation du Roi du pais, que le Missionaire avoit gagné par un présent de deux mille Fanos, qui font environ quatre cens Francs de nôtre argent. Ce nouveau Prélat fut le premier Evêque Indien qu'aient eu les Chrêtiens de S. Thomas. Tous les autres avoient été, ou Jesuites depuis le Synode de Diamper, ou Syriens envoiez par les Patriarches de Bagdat & de Mosul dans les siécles précedens. L'Excommunication solemnelle de l'Archidiacre & de ses Adhérans suivit immediatement la Ceremonie du Sacre, après quoi le Prélat se disposa à partir pour Cochin, où les Hollandois le sollicitoient de se rendre incessamment.

Il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'il recommença à solliciter le General des Hollandois & à le conjurer de lui permettre de rester sur les lieux. Ce furent des priéres & des paroles perduës. Tout ce qu'il put obtenir fut, que le nouveau Gouvernement protegeroit l'Evêque Indien, & ne seroit en rien favorable à

l'autre

l'autre Prélat, ni à son Parti. On lui tint effectivement parole. L'Archidiacre étant venu à Cochin, il ne put, tout recommandé qu'il étoit par le Roi de Teccancur, avoir audience du General Hollandois qui avoir appris des Portugais à le traitter d'Archidiable au lieu d'Archidiacre, & qui avoit dit quelques jours auparavant à Joseph de Sainte Marie (a), qu'il reconnoissoit cet Ecclesiastique pour un insigne scelerat. Le nouvel Evêque de Mégare fut tout autrement reçu. Le Général lui fit des caresses, & l'assura publiquement de sa Protection lui & les Chrêtiens de sa dépendance. La Politique eut apparemment plus de part à cette conduite que la Religion, qui sembloit exiger qu'on tint au moins la balance égale entre les deux Partis.

L'Archidiacre, témoin de bonne reception qu'on avoit faite à son Adversaire, se retira confus. Le Prélat Italien recommanda fortement avant son départ au Général & au Gouverneur Hollandois l'Evéque de Mégare & le Parti de l'Eglise Romaine. Il s'adressa même au plus considerable Ministre des Hollandois, qui pourroit bien être la fameux Baldeus, qui dans la Description qu'il a faite du Malabar, & dans son Histoire de la Conquête de Cochin, parle effectivement du Prélat Carme, comme l'aiant vû & connu dans cette Ville. Joseph de S. Marie lui dit qu'il se flatteroit en vain s'il esperoit de reduire ces Chrêtiens Indiens aux Dogmes de la Religion Reformée; „ (b) car, dit il, ils sont persuadez que „ l'Es-

(a) Giuseppe di S. Maria. pag. 86. *quale ben conosceva per un grandissimo Vigliacco.*

(b) pag. 88. *Perche stimano che l'Essenza, e Sostanza del Chri-*

„ l'Essence du Christianisme consiste en trois „ points diametralement opposez aux Articles „ de Luther & de Calvin ; dans l'adoration „ des Images & de la Croix, dans le Jeûne & „ dans la Priére & les Messes pour les Ames „ du Purgatoire. Les Caçanares, qui sont „ l'honneur des principales maisons de la Cô- „ te, ne subsistent que par là ; & ils se laisse- „ roient plû-tôt tailler en piéces, que d'aban- „ donner ces pratiques, qu'ils regardent com- „ me essentielles au Christianisme. „

Si les paroles de ce Missionaire étoient veritables, nous aurions un grande preuve de la facilité avec laquelle s'insinue le Culte des Images. Nous avons vû par l'aveu d'Antoine de Gouvea dans l'Expedition de Don Alexis de Menezes quelle horreur ces Chrêtiens avoient soixante ans auparavant pour le Images, qu'ils traittoient alors d'Idoles ou de Pagodes ; & présentement on declare que ce Culte est si bien établi chez eux, qu'il fait un des points essentiels de leur Christianisme. Les Relations modernes, le témoignage même de Baldéus, font voir que le Prétat Italien ne dit ici que des mensonges, & qu'il a donné l'idée de la Religion des Portugais & des Italiens, au lieu de celle des Chrêtiens Malabares, qui ont encore aujourd'hui autant d'éloignement pour

Christianesimo consistà in tre cose totalmente opposte á gli Articoli di Lutero e di Calvino. Nell'adoratione dell'Imagini, e della Santissima Croce, nel digiuno, e nell'orare, e celebrare per l'Anime de Purgatorio, il che solo sostenta e mantiene tra essi i Cassanari, che sono l'honore delle Case più principali: di modo, che prima di ritrarli alcune di dette cose, si lasciaranno tagliare à pezzi, per che le stimano (come gia dissi) l'Essenza del Christianesimo.

les Images qu'ils en aient jamais eû. Je n'entrerai pas dans la diſcuſſion des deux autres points. On a vû plus haut ce qu'il en faut croire, & cela meneroit trop loin.

Joſeph de S. Marie, aiant ainſi reglé ſes affaires & celles de l'Egliſe Romaine, s'embarqua à ſon grand regret pour Goa, où il fut reçu avec honneur par le Vice-Roi Antonio de Mello de Caſtro. Au lieu de le ſuivre dans le long voiage qu'il fit de Goa à Rome, je me bornerai à dire, qu'avant que de partir, il mit tout en uſage pour rendre l'Archidiacre odieux aux Hollandois, & pour procurer de plus en plus leur faveur au nouvel Evêque Alexandre de Campo. S'il l'en faut croire, il y réuſſit, & l'Archidiacre tomba dans le dernier mépris. Dans une Lettre que ce Prélat écrivit à Goa à Joſeph de S. Marie, il lui mande (a) qu'il ne lui manquoit que de l'argent pour faire en ſorte que le nom & la memoire de l'Evêque Intrus, Thomas de Campo, fût tellement abolie dans le Diocéſe, qu'à l'avenir il n'en fût jamais faite aucune mention.

Ces bons ſuccès, s'il faut les appeller tels, furent ſuivis des nouvelles de la paix concluë entre la Courone de Portugal & les Provinces Unies. L'Evêque Italien crut que cet heureux évenement pourroit procurer ſon retour dans le Malabar : mais les Hollandois auſquels il s'adreſſa ſe montrerent inflexibles, & il ne lui reſta plus d'autre parti à prendre, que de

(a) Giuſeppe di S. Maria. L. 3. cap. 10. pag. 108. *Se ſi fuſſe trovato denaro, havrebbe fatto in poco tempo, che non ſi fuſſe ſaputo nel Mondo, che fuſſe ſtato alcun giorno nella Sarra Thome de Campo, Veſcovo Intruſo.*

de retourner à Rome, où tout ce qu'il avoit fait dans les Indes fut approuvé du Pape & des Cardinaux. Il y arriva le sixiéme de Mai, l'an 1665. s'étant embarqué à Goa le 24 de Janvier l'an 1664. Son retour aiant duré quinze mois & demi, parcequ'il fit une partie de son voiage par terre, de Bassora à Alep, & de là à Alexandréte, où il s'embarqua pour l'Italie.

Depuis cette Expedition de Joseph de Sainte Marie, on trouve peu de choses concernant l'état des Chrêtiens de Saint Thomas. Les Hollandois, uniquement attachez à leur Négoce ont entiérement negligé ces gens-là, au moins pour ce qui a raport à la Religion; & les Jesuites, qui n'ont presque jamais fait mention des Evêques de leur Societé, qui faisoient leur residence à Cranganor avant la Conquête, ont gardé un silence encore plus étroit depuis un évenement qui leur à été si fatal. Dans les Mémoires d'Urbain Cerri, Secretaire du College de la Propagation de la Foi, (a) on trouve un petit Abbregé de tout ce que nous avons raporté ci dessus. La ruine de l'Autorité Romaine dans le Malabar, y est attribuée aux degoûts & au mécontentement des Chrêtiens à l'égard des Jesuites. Urbain ne cite point d'autres Auteurs que ceux que nous avons suivis: il ajoûte seulement que de son tems, c'est à dire vers les commencemens du Pontificat d'Innocent XI, on avoit eu à Rome des nouvelles de la mort de l'Archiacre

(a) Etat Present de l'Eglise Romaine, pag. 17. & suivantes.

Thomas de Campo, & qu'on avoit envoié des Carmes à la Côte, ausquels on avoit donné pouvoir de nommer un Successeur à celui qui avoit été sacré par l'Evêque Italien Joseph de Saint Marie.

Cependant, il ne faut pas croire que les Jesuites aient laissé perir leurs prétentions à la Dignité Episcopale de la Côte de Malabar. Ils la retiennent encore dans leur Compagnie sous la protection du Roi de Portugal, qui ne posséde pourtant plus rien en ces païs-là. Cette Prélature ne seroit qu'un vain titre, si l'Evêque Jesuite ne conservoit quelques prérogatives dans les terres du Samorin Roi de Calecut, & chez quelques autres Princes Païens, qui ne sont ni alliez ni soumis aux Hollandois. Voici ce que nous apprend à ce sujet une Lettre du fameux Pere Tachard, écrite du Roiaume de Bengala, au commencement de l'année 1711. (a) „ [Les Chrêtiens de S. „ Thomas] habitent les montagnes du Mala- „ bar....... Ils ont un Archevêque nommé „ par le Roi de Portugal. C'est maintenant M. „ Dom Jean Ribeiro, ancien Missionaire de „ nôtre Compagnie dans le Malabar. Ce „ Prélat est fort habile dans les Langues du païs, „ sur tout dans le Syriaque, qui est la Langue „ sçavante. La Liturgie des Prestres Mala- „ bares appellez Caçanares est écrite en cette „ Langue. Ces Caçanares sont les Curez de „ differentes Paroisses établies dans ces mon- „ tagnes, où il y a plus de cent mille Chrêtiens, „ dont

(a) Douziéme Recueil des Lettres Edifiantes. pag. 383. 384.

„ dont quelques uns ſont encore Schiſmati-
„ ques. Les autres furent réunis à l'Egliſe
„ Romaine au commencement du ſiécle paſ-
„ ſé par M. Don Alexis de Menezes alors
„ Archevêque de Goa & Viſiteur Apoſtoli-
„ que. Ce fut lui qui tint le fameux Concile de
„ Diamper dont les Actes furent imprimez de-
„ puis à Lisbonne. „ Ce que le P. Tachard dit de la juridiction du Prélat Jeſuite, ne peut être entendu qu'avec les reſtrictions que nous avons marquées, qui ſeront d'ailleurs confirmées par ce qui va être raporté.

(a) Une Lettre écrite l'an 1714. de la Côte de Malabar, aſſure que les Chrêtiens de S. Thomas ont preſentement deux Evêques, l'un pour les Peuples du Midi, qui ont été dès le tems de Menezes les plus affectionnez à l'Egliſe Romaine. Leurs Egliſes ſont les moins nombreuſes. Cet Eveque s'appelle Mar Thomas, & ne peut être que le Succeſſeur d'Alexandre de Campo ſacré par Joſeph de Sainte Marie. L'autre eſt un Syrien nommé Mar Gabriel, qui arriva à la Côte l'an 1708. Celui-ci exerce la juriſdiction dans les Egliſes du Nord. Il ſe ſert, en parlant de l'Incarnation de Nôtre Seigneur, des expreſſions de ceux qu'on appelle Neſtoriens. Ces deux Prélats vivent dans un Schiſme déclaré. Cela paroît par une Lettre qu'écrivit l'an 1709. L'Evêque Mar Thomas. Cette Lettre a été imprimée l'an 1714. à Leiden, avec une Traduction & une

(a) Quatorziéme Continuation des Lettres des Miſſionaires Danois de Tranquebar. pag. 71. 72.

une Preface de M. Schaaf Profeſſeur en Langues Orientales.

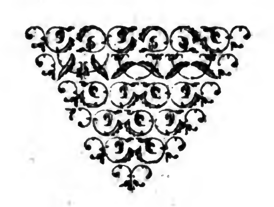
Mar Thomas mit entre les mains du Gouverneur de Cochin ſa Lettre écrite en Syriaque, & le pria de la faire tenir par la voie de Hollande au Patriarche d'Antioche, qu'il conjure d'envoier à la Côte de Malabar un Métropolitain & deux Prêtres, pour remedier aux maux de l'Egliſe Indienne, diviſée, dit il, par la faction d'un Eccleſiaſtique, attaché à l'Archevêque Gabriel, qui ſe diſoit envoié par Elie, Catholique ou Patriarche de Moſul, & qui enſeignoit qu'il y avoit deux Natures & deux Perſonnes en Jeſus Chriſt. Cette Lettre eſt datée de Candanate dans le Roiaume de Cochin. Au bas de cette Lettre le Prélat ſe nomme Ganpho. C'eſt apparemment le même nom que les Portugais ont corrompu dans celui de Campo. Mr. Schaaf, ſans aucune apparence de raiſon attribuë ce nom à un Secretaire, par lequel il ſuppoſe que la Lettre à été écrite.

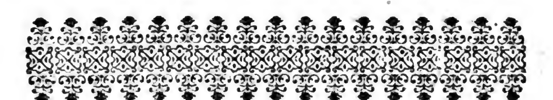
C'eſt tout ce qu'on peut tirer de cette Lettre dont deux Copies étant paſſées en Hollande, l'une fut envoiée à ſa deſtination & l'autre tomba entre les mains de Mr. Schaaf, qui l'a fait imprimer. Je ne puis m'empêcher de plaindre ici le ſort de ces Chrêtiens, qui ſe cachant autant qu'ils peuvent au Pape & aux Portugais, ſe livrent à eux en Hollande malgré leurs précautions. Mr. Schaaf ſe fait honneur d'auoir fait de cette Lettre une Traduction qui a été luë & miſe entre les mains de pluſieurs perſonnes conſiderables de l'Egliſe Romaine, entre autres du Nonce même du Pa-

Pape. Cette maniére d'agir aura, sans doute, mis les Catholiques-Romains & les Portugais des Indes en état de se saisir des Ecclesiastiques, que le Patriarche d'Antioche pourra avoit envoiez, & de les traitter ensuite comme ils ont fait l'Evêque Atalla, duquel nous avons raporté l'Histoire.

Ce que nous avons jusqu'à présent écrit sur ce sujet excitera peut être quelque habile Voiageur à s'informer plus amplement de l'état de ce Peuple, qui ne doit point être indifferent aux personnes qui aiment la Religion. Une Chrêtienté si ancienne & si nombreuse dans un lieu si éloigné meritoit d'autres recherches & de plus grandes avances de la part des Chrêtiens Occidentaux leurs Freres, qui, après les avoir laissez pendant plus de soixante ans servir de jouët aux fureurs de l'Inquisition & des Jesuites, n'ont pris aucune part à leur délivrance, & ne se sont pas plus interessez pour eux, que s'ils avoient été les Peuples du monde les plus infidelles & les plus dignes d'être abandonnez.

Fin du cinquiéme Livre.





HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.

LIVRE SIXIEME.

De l'Idolatrie des Indes.

APrès avoir parlé de la Religion Chrêtienne anciennement établie dans les Indes, j'ai cru devoir faire connoître les Peuples parmi lesquels les Chrêtiens de Saint Thomas habitent depuis si long-tems. Tout ce que les Livres Grecs & Latins nous enseignent du Paganisme ancien, paroît encore aujourd'hui di-

digne de la recherche des Savans, qui ſe font un plaiſir d'y faire des découvertes, ſouvent aſſez peu intereſſantes par elles mêmes, mais qui conduiſent à des Veritez Hiſtoriques ou Théologiques, qui ne ſont point à mépriſer. L'Idolatrie des Indes ne merite pas moins l'attention des perſonnes doctes & curieuſes. On y trouve des veſtiges d'Antiquité qui menent à des recherches ſolides ſur l'Hiſtoire ancienne & ſur l'origine des erreurs en fait de Religion. Outre cela, on a ſouvent le plaiſir de pouvoir comparer ce que les anciens Auteurs nous ont appris de ces Peuples, avec ce que l'on en voit préſentement, tant dans leurs Livres, que dans leurs mœurs. Rien, au reſte, ne doit plus intereſſer pour eux, que de voir, nonobſtant la plus groſſiére Idolatrie, l'Exiſtence de l'Etre infiniment parfait ſi bien établie chez eux, qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'ils n'en aient conſervé la connoiſſance depuis leur premier établiſſement dans les Indes. C'eſt un avantage que ce Paganiſme Indien a au deſſus du Grec & du Romain, ou l'Exiſtence du vrai Dieu, qui n'étoit connuë que d'un petit nombre de Philpſophes, n'entroit pour rien dans la Religion des Peuples, qui n'élevoient jamais leur entendement ni leur Culte au deſſus des objets qui leur étoient repreſentez par leurs Idoles.

Je vais m'appliquer à decrire cette Idolatrie des Indes, & à en rechercher les origines. Cela me conduira aux Miſſions modernes, entrepriſes pour la converſion de ces Gentils. Je m'attacherai particuliérement à celle que les liberalitez & la piété du Roi de

Danemarc a établie depuis l'an 1706. à Tranquebar sur la Côte de Coromandel. On y verra une maniére de prêcher l'Evangile très conforme aux Lumiéres de l'Evangile même, & à celles de la droite Raison. C'est par là que je finirai cet Ouvrage, m'écartant autant que je pourrai de tout esprit de controverse & de contention.

Je commence par les recherches que j'ai faites sur l'origine des Indiens & de leur Idolatrie. Ce seroit une entreprise inutile, que d'accumuler une érudition mal ménagée, pour rechercher duquel des enfans de Noé tiroient leur origine les Nations qui ont peuplé les Indes. On les y voit former une multitude nombreuse dès les Siecles où l'Histoire Grecque commence à sortir des tenebres de la Mythologie ancienne; ce qui, joint à d'autres reflexions, met en droit de les regarder comme un des plus anciens Peuples du monde. On peut même supposer, comme un fait très probable, qu'aux tems anciens ils ont eu une connoissance assez distincte du vrai Dieu, & qu'ils lui ont rendu un culte interieur, qui n'étoit alors mêlé d'aucune profanation. Quelques uns de leurs Sages, qui conservent encore aujourd'hui cette doctrine, comme nous le verrons plus-bas, rendent cette conjecture si probable, qu'il semble qu'on n'y peut rien opposer.

Plusieurs raisons portent à assurer avec (a) le P. Catrou, sur la foi des Bramines des Indes

(a) Histoire Générale du Mogol. Edit. de Hollande. pag. 54.

des, que les anciens Indiens ont été des Colonies d'Egypte. Cela ne se doit pourtant pas entendre sans quelques restrictions. Il est probable que la Perse, l'Arabie, & les Nations Septentrionales d'Asie ont contribué à peupler cette vaste étendue de Païs Orientaux. Cependant, l'Origine des Superstitions des Indes ne peut être attribuée qu'à celles des Egyptiens avec lesquels elles conservent encore aujourd'hui une conformité surprenante, selon la Remarque du Jesuite que je viens de citer; quoiqu'il n'ait qu'entrevû la verité sur le raport des Bramines & le témoignage d'Herodote. Feu M. Huet Evêque d'Avranches établit aussi le même sentiment au neuviéme Chapitre de son Histoire du Commerce & de la Navigation des Anciens. Ni l'un ni l'autre de ces deux Auteurs n'aiant voulu se donner la peine d'entrer dans des details suffisans pour établir la conformité des dogmes & du culte des deux nations, je vais entreprendre de le faire sur les Memoires imprimez, & manuscrits que j'ai entre les mains, & je pousserai cette conformité aussi loin que le permettra l'évidence des preuves que je produirai.

Il n'y a presque pas lieu de douter qu'en cela on ne pût aller beaucoup plus loin, si le *Vedam*, qui est le Recueil des anciens Livres Sacrez de Brachmanes, étoit traduit en Latin, ou en quelqu'une des Langues de l'Europe. Vrai-semblablement, on y trouveroit des Antiquitez, que les Bramines superstitieusement orgueilleux dérobent à la connoissance des Peuples des Indes, qu'ils regardent comme des profanes, ausquels on ne doit confier que

l'ex-

terieur de la Religion enveloppé ſous des Fables, pour le moins auſſi extravagantes que celles du Paganiſme des Grecs.

Au reſte, il ne faut pas s'attendre à trouver ici une conformité totale entre les mœurs & la Religion des Indiens & des Egyptiens. Les dogmes & les coûtumes s'altérent en paſſant d'un Peuple à l'autre; & nous tenons pour probable, que les anciens Indiens étoient, comme nous l'avons dit, un mélange de diverſes Nations, qui par conſequent ne pouvoient convenir abſolument & en tout avec une autre ſeule, par raport à leur vie religieuſe & civile.

Les principaux dogmes des Egytiens conſiſtoient dans le Culte ſuperſtitieux qu'ils rendoient à Iſis, Oſiris, Serapis, & quelques autres Divinitez fabuleuſes, dont Herodote, Diodore de Sicile, & Plutarque, nous ont en partie conſervé la fable & les noms. Outre cela ils adoroient les Animaux, même les plus vils, auſſi bien que quelques-unes des Plantes & des Legumes, qui croiſſoient dans leur païs. Cette ſuperſtition étoit principalement fondée ſur la Metempſychoſe, ou transmigration des ames; opinion, qui ſe repandit en Europe, après que Pythagore l'eût appriſe en Egypte, & dont il eſt étrange que quelques-uns des Juifs anciens & modernes aient ôſé ſouiller leur Religion primitive. De plus, les Egyptiens faiſoient profeſſion d'une abſtinence merveilleuſe, & traittoient leur corps en ennemi. C'eſt ce que nous verrons plus bas pratiqué par les Indiens, non ſeulement dans les tems anciens, mais encore juſqu'au tems où nous ſom-





BIRUMA ou BRÀMA.

ſommes, ſans qu'aucun relâchement ſe ſoit introduit dans l'obſervance de ces mortifications ſi contraires à la droite Raiſon, & à l'affection qui doit intereſſer tous les hommes à la conſervation de leur être.

C'eſt une choſe aſſez connë que les Indiens adorent trois Divinitez, auſquelles ils attribuent le Gouvernement de tout ce qui exiſte. Ils les appellent d'une infinité de noms, dont les principaux & les plus en uſage ſont *Brama*, *Iſuren*, & *Viſtnou*. Le premier, qu'ils prennent pour le Créateur du Monde, a donné ſon nom aux Brachmanes ou Bramines, qui ſont la Tribu Sacerdotale des Indes, & la plus noble de toutes. Je ne doute preſque point que ce ne ſoit un nom Egyptien, qui tîre ſon origine du mot PIROMI, qui ſignifie un Homme en cette Langue. Le nom de Brama à la même ſignification (a) dans la Langue Sainte des Indiens, qu'on appelle ordinairement le *Samſcret*. Les Malabares, au lieu de Brama, prononcent Birouma, ce qui approche plus du mot Egyptien. Ajoutez à cela, que dans la Langue des Habitans de l'Ile de Ceylan le mot PIRIMHA ſignifie un homme. Il eſt propoſé pour tel dans le premier exemple des Declinaiſons de la Grammaire Singaloiſe, imprimée à Amſterdam l'an 1708. La Religion des Indiens confirme la ſignification & l'Origine que nous attribuons à ce nom. Iſuren, Viſtnou, & d'autres Divinitez inferieures ſont l'objet de leur Culte : mais, ils n'en rendent

(a) Voïez le Memoire d'un Bramine inſeré à la fin du Theatre de l'Idolatrie d'Abraham Roger, p. 367.

dent aucun (a) à Brama, qui n'eſt honnoré qu'en la perſonne des Bramines, qui portent ſon nom, & qui étant plus blancs que les autres Indiens pourroient deſcendre de ceux qui ont apporté les Superſtitions d'Egypte dans les Indes.

L'Oſiris des Egyptiens paroît aſſez marqué dans l'Iſuren des Indiens. Ce premier nom ſe trouve diverſement écrit dans les Ouvrages des Anciens. Euſebe au Livre premier de la Préparation Evangelique l'appelle (b) ISIRIS. Hellanicus, cité par Plutarque dans le Traité d'Iſis & d'Oſiris, dit qu'il l'avoit entendu prononcer (c) YSIRIS par les Prêtres d'Egypte. Cet Oſiris étoit le Bacchus des Grecs, ſelon le temoignage d'Herodote, (d) & de tous les Auteurs Grecs. Du côté de la boiſſon des liqueurs enivrantes, que les Indiens ont préſentement en horreur, nous ne ſaurions trouver ici aucune conformité; mais, il y en a une autre bien marquée, qui eſt l'infamie du *Phallus*, commune à l'une à l'autre prétendue Divinité. Je ne traduirai point ce mot, que tous les Savans entendent, & dont l'idée propoſée en nôtre Langue ſaliroit l'imagination. Il me ſuffit de remarquer, que cette Abomination a été inventée en Egypte, d'où elle fut portée en Gre-

(a) Abraham Roger, Theatre de l'Idolatrie. pag. 244. Mr. Ziegenbalg témoigne la même choſe en divers endroits de ſes Ouvrages Manuſcrits.

(b) Ἴσιρις.

(c) Ὕσιρις.

(d) Herodot L. 2. pag. 144. edit. Gronovii. Ὄσιρις δέ ἐστι Διόνυσος.

Grece (a) par le Devin Melampe, où elle faiſoit une partie des Ceremonies Myſterieuſes de Bacchus. Les Indiens ont le *Lingam*, qui ajoûte encore quelque choſe à l'infamie du Phallus des Egyptiens & des Grecs. Ils adorent le faux Dieu Iſuren ſous cette figure monſtrueuſe & obſcene, qu'ils expoſent dans les Temples, & qu'ils portent en Proceſſion, inſultant d'une maniére horrible à la pudeur & à la credulité de la populace.

C'eſt cette même figure qui eſt ſi frequente dans la Table Iſiaque commentée par Pignorius. Les trente ſix (b) *Decani* des Egyptiens y ſont repreſentez, la plûpart avec un *Phallus* dans la main gauche. J'ai reconnu cette figure par le *Lingam* des Indiens, que j'ai trouvé depeint dans les Manuſcrits des Miſſionaires de Tranquebar. C'eſt la même qui fut trouvée dans le Temple de Serapis, lorſque Theophile Patriarche d'Alexandrie le fit renverſer. Les Païens d'Egypte dirent, au raport de (c) Socrate & de Sozomene, que cette marque étoit le Symbole ou le Caractére de la vie à venir. Il eſt bon d'obſerver que la même figure ſe voit encore aujourd'hui ſur les images de S. Antoine l'Egyptien, & ſur les Habits des Moines qui ſe diſent de ſon Ordre. Cette figure, dont l'Origine eſt ſi infame, eſt aujourd'hui honnorée du beau nom de Croix de S. Antoine.

Dio-

(a) Herodot. p. 102. & 108. edit. Gronovii.

(b) Les Decani ſont les Dieux tutelaires qui preſident aux jours de l'année. Il y en a trois dans chaque mois. Voyez Saumaiſe, *De Annis Climactericis.*

(c) Socrates L. 5. cap. 17. *ἔλεγον σημαίνειν ζωὴν ἐπερχομένην.*

Diodore de Sicile au Livre premier de sa Bibliotheque, & Plutarque dans le Traitté d'Isis & d'Osiris, disent que ce dernier nom, selon la force du mot Egyptien, signifie une personne qui a plusieurs yeux. Quoique la Langue qu'on appelle Cophte, qui nous a conservé les restes de l'ancien Egyptien, ne favorise point cette signification, on peut croire qu'elle est fondée sur la forme des Idoles d'Osiris, qui étoit ainsi représenté. Pareillement, Isuren, lorsqu'il est en forme d'homme dans les Temples, la forme infame du Lingam étant la plus ordinaire, est representé avec un troisiéme Oeil au milieu du front. (a)

Le Culte des Animaux est si bien établi dans les Indes, sur tout celui des Bœufs & des Vaches, qu'il semble quon ne puisse méconnoître l'Origine Egyptienne de cette Superstition, non plus que celle de la Metempsychose, que presque tous les anciens Grecs ont confonduë avec l'Immortalité de l'Ame. Herodote dit (b) que les Egyptiens sont les premiers qui l'ont enseignée, & que quelques Grecs, qui l'avoient apprise d'eux, se l'étoient appropriée comme leur propre découverte; paroles, qui indiquent manifestement Pythagore, qu'Herodote n'a pas jugé à propos de nommer. Pausanias (c) qui attribue les premiers principes de cette doctri-

(a) Abraham Roger, Théatre de l'Idolatrie. pag. 205. & les Manuscrits des Missionaires de Tranquebar.

(b) Herodot. L. 2. pag. 135. 136. Diodor. Sicul. Lib. 5. pag. 212. edit. Græcæ Stephani.

(c) Pausanias Lib. pag. 277. ἐγὼ δὲ χαλδαίȣς καὶ Ἰνδῶν τοὺς Μάγους πρώτȣς οἶδα εἰπόντας, ὡς ἀθάνατός ἐςιν ἀνθρώπȣ ψυχή.

doctrine aux Chaldéens & aux Mages des Indes, entend peut-être les Juifs par les Chaldéens, & par les Mages des Indes les Brachmanes, qui, comme nous le verrons bien-tôt, ont eu aussi quelques teintures de l'ancienne Religion des Perses.

La distinction des Indiens en diverses Tribus est, sans doute, une pratique originaire d'Egypte. Des Peuples, qui n'auroient eu entre-eux aucune communication, ne seroient pas facilement convenus dans une forme de vivre aussi incommode que celle-là. Les Egyptiens étoient divisez en sept Classes, selon (a) Herodote & Diodore de Sicile. Les Prêtres tenoient le premier rang: ils étoient suivis des Soldats, après lesquels venoient les autres professions de la vie humaine, reduites à cinq Classes principales. A' propos de quoi Herodote observe judicieusement que presque tous les Barbares ont attribué la noblesse à l'Art Militaire, qu'ils ont préferé à la vie innocente de ceux qui se nourissent du travail de leurs mains (b). Platon & Aristote font aussi mention de cette division des hommes établie en Egypte selon les divers états de la vie, le premier dans le Timée & le second au huitiéme Livre de ses Traitez Politiques. La ressemblance ne peut pas être plus parfaite qu'elle est ici entre les Egyptiens & les Indiens, qui mettent également les uns & les autres

(a) Herodot. Lib. 2. pag. 153. Diodor. Sicul. pag. 47. ed. Græcæ Stephani.

(b) Plato in Timæo. Tom. 3. pag. 24. edit. Serrani. Aristot. Lib. 8. Politicorum, pag. 198. 199. edit. Græc. Wecheli.

les Prêtres au prémier lieu, & les Soldats au second, soit que Sesostris, qui, selon (a) Diodore de Sicile, avoit parcouru toutes les Indes jusqu'à l'Ocean soit Auteur, de ces loix, soit que les Indiens les aient reçues avec leur Religion, par quelque autre voie, qui ne nous est pas connue.

Je pourrois m'étendre sur quelques opinions communes à ces deux Nations. Elles croient l'une & l'autre que le feu est un animal vivant, (b) & que les Plantes sont sensitives & animées. Leurs purifications frequentes, leur mépris pour les Etrangers, le Culte du Gange si semblable à celui du Nil, leur devotion pour les Genies malfaisans, leurs observations des jours heureux & malheureux, & une infinité d'autres superstitions qu'on trouve également dans les Indes & dans l'ancienne Egypte, confirment abondamment ce que nous avons remarqué ci-dessus.

Pour ce qui est de leurs abstinences & de leurs morticafitions volontaires, rien n'est plus marqué dans l'Antiquité que celle des Egyptiens, & les Relations modernes nous instruisent suffisamment de celles qui sont en usage dans les Indes. Ce fut en Egypte où les Prêtres Egyptiens vivoient dans une abstinence affreuse de toutes choses, que Pythagore apprit

(a) Diodor. Sic. Lib. 1. pag. 35. τὴν Ἰνδικὴν ἐπῆλθε πᾶσαν ἑώς τȣ̃ ὠκεανȣ̃.

(b) Porphyr. de Abstin. L. 1. §. 21. pag. 18. τὸν τῶν Αἰγυπτίων λόγον σεσίγηκα, ὅτι καὶ τῶν φυτῶν ἀδικȣ̃μεν ἁπτόμενο.

Voiez le Theatre de l'Idolatrie. pag. 108. & 109.

prit à s'abstenir de la chair des animaux, & même de quelques legumes. (a) Saint Epiphane décrit les supplices volontaires que souffroient de son tems en Egypte des Prêtres Païens, qui se chargeoient de colliers de fer, se couvroient d'Habits meprisables, & perçoient leurs narines pour y suspendre des anneaux en l'honneur de leurs Idoles. Toutes ces choses se pratiquent encore aujourd'hui dans les Indes. Plût à Dieu qu'elles n'eussent pas passé dans le Christianisme; car, on ne peut pas s'empêcher de reconnoî- avec le savant Luc Holstenius 'que le Monachisme tire sa veritable origine du Paganisme des Egyptiens. C'est ce qu'il prouve doctement dans ses Remarques (b) sur la Vie de Pythagore écrite par le Philosophe Porphyre; & c'est ce que je vais prouver plus au long par des témoignages des Anciens qu'il n'a pas raportez.

Plutarque, dans son Dialogue des Oracles qui ont cessé, fait raconter à Cleombrote, un de Interlocuteurs, ce qu'il avoit appris en Egypte touchant la Nature des Demons, d'un Ermite Païen qui vivoit fort austérement dans les deserts de la Thebaïde, entre le Nil & la Mer Rouge. Ce sont les mêmes lieux qui depuis furent habitez par S. Antoine, & une infinité d'autres Moines. Les Prêtres du Dieu Apis vivoient dans le

(a) Epihan. contra Haeres. Tom. 2. Lib. 3. in brevi Expositione Fidei, num. XI. pag. 1092.
(b) Ad pag. 182, v. 12- pag. 71. 72. edit. Cantabrig.

Celibat, ſelon le témoignage de Tertullien (a). La coûtume de prendre la diſcipline & de dechirer ſon corps peut avoir paſſé des Egyptiens aux Prêtres de Baal, de là à d'autres, & s'être inſenſiblement inſinuée dans le Monachiſme qui l'a ſemée par tout. Herodote témoin oculaire (b) parle ſouvent de cette pratique des Egyptiens, qui ſe battoient eux-mêmes, & maltraittoient leurs corps, en l'honneur de leurs faux Dieux.

Je ferai ici une Digreſſion, qui ne m'écartera pas beaucoup de mon ſujet. Elle pourra nous aider à comprendre pourquoi le * S. Eſprit parlant *dans un ſens ſpirituel* a appellé la Ville ennemie de Dieu, non ſeulement *Sodome*, ce qui eſt aſſez intelligible, mais auſſi *Egypte*, ce qui eſt un peu plus obſcur. L'Egypte eſt la Mere & l'Origine des Superſtitions anciennes, & de toute ſorte d'Erreurs & d'Idolatries. La Cabale, ſource feconde d'illuſions, y a pris naiſſance, & paſſa de là en Judée, lorſque (c) Joſué, Fils de Perachia y retourna après un long exil, pendant lequel il eut le loiſir de s'inſtruire des Chiméres Myſtérieuſes des Egyptiens; ſemblables aux Idées de Pythagore, & à celles que debitérent depuis les Va-

(a) Tertullian. De Exhortatione Caſtitatis. cap. 13. pag. 524. edit. *Prioris Novimus & continentes viros, & quidem Tauris illius Ægyptii Antiſtites.*

(b) Herodot. pag. 111. & 104. edit. Gronovii.

* Apocalyps. c. 11. v. 8.

(c) D'autres diſent Simeon Fils de Schetach. Voiez la Notice des Caraites donnée au public par le ſavant & illuſtre M. Wolfius pag. 87. Voiez auſſi le Livre Anglois de M. Allix intitulé le Jugement de l'Egliſe Judaïque contre les Unitaires. pag. 363.

Valentiniens, qui avoient puisé dans la même source. Le Monachisme des Païens des Indes vient d'Egypte, aussi bien que celui des Esseniens & des Chrêtiens, comme nous l'avons dit plus haut. La tonsure de Prêtres, les Habits de lin, le Celibat attaché à la Prêtrise ont la même origine, aussi bien que le Culte des Images, comme nous l'avons insinué autre part. Tous les malheurs de l'Eglise de Jesus Christ viennent du même lieu, l'Arianisme, l'Hérésie ou la Faction des Monophysites, & les desordres que ces disputes ont causez dans le monde. L'Assomption de la Nature humaine en une seule Hypostase avec la Nature Divine, Dogme d'ailleurs Orthodoxe, mais mal proposé & mal soûtenu dans les commencemens, a produit l'Assomption du Pain en unité d'Hypostase avec le corps de Nôtre Seigneur, & de ce Dogme est née la Transsubstantiation, opinion si mal fondée & si préjudiciable à la Religion. Le Chrême ou *Myron*, dont on trouve la composition dans l'Histoire de l'Eglise d'Alexandrie écrite par Vansleb, & dont l'usage est établi par tout, même avec le nom honnorable de Sacrement de l'Eglise, ressemble par sa composition & son usage au (a) *Kyphi* décrit par Plutarque comme étant en usage parmi les Egyptiens Idolatres. Le silence superstitieux, vertu Monastique, dont on ne trouve aucune trace dans l'Ecriture Sainte, est une superstition d'Egypte, que Pythagore qui l'y avoit

 aprise

(a) Κῦφι, à la fin du Traitté d'Isis & d'Osiris.

aprise introduisit dans la Philosophie. L'ἀυτὸς ἔφα du même Philosophe ne represente-t-il pas aussi l'obéïssance aveugle dont les Moines, sur tout les Jesuites, font des éloges si peu sensez? S. Jerôme, Livre second contre Jovinien, pour justifier les abstinences & les superstitions Monachales, a copié presque tout entier le quatriéme Livre du Philosophe Porphyre de l'Abstinence de la Chair des Animaux; & une bonne partie de ce Livre est tirée d'un Ouvrage de Chérémon Philosophe Gentil Egyptien. (a) Pour se mettre à couvert des objections que ceci fournit, les Jesuites disent que le Diable est le Singe de Dieu: mais, outre que cet Axiome n'a aucun fondement, il faudroit prouver que toutes ces Pratiques ont Dieu pour Auteur. C'est ce qu'on ne peut faire. Il est bien plus raisonnable de dire que ces Erreurs se ressemblent trop pour ne pas venir toutes d'une mauvaise source.

Ce n'est pas au reste des Egyptiens seuls que les Indiens ont puisé leurs coûtumes & leurs opinions: on trouve dans leur Religion présente quelques vestiges de celle des anciens Persans. Le Dieu Vistnou porte à peu près le

(a) Dans les Nouvelles Litteraires, imprimées à Amsterdam, Tome onziéme, pag. 81. dans l'Extrait du Livre de M. Freind sur la perite Verole, on lit ces paroles. „ Rhasis „ Medecin Arabe raporte le commencement de cette mala- „ die au tems de Mahomet, & croit qu'un Prêtre d'Alexan- „ drie nommé Aaron a écrit le premier sur cette maladie; „ d'où il est naturel de conclure que c'est l'Egypte qui a „ enfanté ce monstre. „ Voilà encore une destruction du genre humain à mettre sur le compte de l'Egypte, aussi bien que la haine & la persecution en matiere de Religion. Voiez la Satire 15. de Juvenal, & ce qui a été dit des Atiens au commencement de cet Ouvrage.

le même nom que la Divinité (a) qui préside au cinquiéme jour intercalaire de l'année des Perses. Le nom de Ram, celebre parmi les Indiens, & que le même Vistnou a porté dans une de ses prétendues Incarnations ou Apparitions au monde, est celui d'un des Dieux Tutelaires des Persans, & est dedié au vingt & uniéme jour de tous les mois de leur année. Outre l'autorité de Pausanias, qui nomme Mages les Philosophes des Indes, dans le passage que nous avons déja cité, Diogene Laërce dit (b) que le Philosophe Cléarque faisoit descendre des Mages de Perse les Gymnosophistes des Indes. Un certain Symbulus, qui avoit écrit l'Histoire du Dieu Persan Mithra, & qui est cité par Porphyre (c) au quatriéme Livre de l'Abstinence de la Chair des Animaux, dit que les Mages étoient divisez en trois espéces, dont ceux qui étoient de la plus excellente ne mangeoient rien qui eût eu vie; & les deux autres, aussi bien que la premiére, croioient la transmigration des ames. J'ai remarqué plusieurs autres choses communes aux Indiens & aux anciens Persans; entre autres un grand nombre de mots & de noms semblables dans l'une & dans l'autre Langue: mais j'ai jugé à propos de les obmettre pour éviter la prolixité. D'autres y pourront faire attention.

 Pour

(a) Vihishtoush. Hyde Hist. Relig. Veter. Persarum, pag. 193.

(b) Diogen. Laert. pag. 7. *Κλέαρχος δὲ ὁ Σολεὺς ἐν τῷ περὶ παιδείας καὶ τοὺς Γυμνοσοφιστὰς ἀπογόνους εἶναι τῶν Μάγων φησίν.*

(c) Porphyr. L. IV. §. 16. pag. 165. de l'édition de Cambrige.

Pour ce qui eſt des Peuples qui habitent au Septentrion de l'Aſie, il n'eſt pas ſi aiſé de ſavoir ſi dans l'Antiquité la plus éloignée, ils ont contribué à l'établiſſement des doctrines ſuperſtitieuſes des Indiens. Il eſt certain, comme nous le verrons plus bas, que, parmi tant de Fables, il ſe trouve des veſtiges ſenſibles des Veritez les plus reſpectables, & que les Fondateurs de cette vaine Religion, aiant puiſé de tous côtez, peuvent avoir emprunté quelque choſe des Tartares Aſiatiques, parmi leſquels on ſait que la Religion Chrêtienne a autre fois fleuri. Cependant, les Dogmes des Lamas qui s'étendent aujourd'hui juſqu'à la Chine, different peu de ceux des Bramines. Les Tartares de Boutan, à ce que nous apprend un Auteur (a) qui y a voiagé depuis peu d'années, reconnoiſſent que leur Culte vient des Indes depuis plus de mille ans. Denys Kao Chinois de Nation, duquel nous avons une Deſcription de la Chine, que feu M. le Bourgmaître Witſen a fait imprimer avec des Remarques, reconnoît la même choſe (b).

Ce ſeroit ici le lieu de parler de l'origine des Lettres des Indes : c'eſt auſſi ce que j'avois reſolu de faire aſſez au long; mais, j'ai craint de m'engager dans un travail trop ſec, & qui ſeroit à la portée de peu de Lecteurs. Je me contenterai de faire quelques Remarques generales, en attendant qu'il ſe préſente une oc-

(a) Relation des Boutans, dans le Nouveau Mercure. Juillet & Août 1718.

(b) Pag. 370. & 374. de l'édition Allemande in 8.

occasion de deduire plus amplement ce que j'ai ramassé & medité sur ce sujet. Strabon fait dire à Megasthéne (a) que les Indiens n'avoient point la connoissance des Lettres ; ce qui ne mérite aucune croiance, ou doit être entendu de la populace & non pas des Brachmanes: autrement, il faudroit dire que Strabon se contredit lui-même, puisqu'il assure plus bas qu'ils écrivoient des Lettres Missives, & qu'ils n'emploioient leur Litterature à rien autre chose ; ce qui ne paroît pas non plus fort vrai-semblable. Quoiqu'il en soit, on ne sauroit douter que les Lettres ne soient depuis fort long-tems dans les Indes, & qu'elles ne viennent, comme les autres, des Lettres de Moyse, desquelles toute la Litterature du monde tire son origine, si l'on en excepte les Hieroglyphes d'Egypte, & ceux de la Chine.

On sait que les Egyptiens, selon le témoignage d'Herodote, avoient deux sortes d'Ecriture, l'une simple, & l'autre mysterieuse & hieroglyphique. Si depuis lui Clement d'Alexandrie en a compté trois, dont il appelle la premiére *Epistolographique*, cela vient de ce que les Lettres Grecques étoient emploiées de son tems en Egypte, comme elles le sont encore, dans les Livres de cette Nation, à laquelle on a donné mal à propos le nom de Cophtes, qui n'est rien autre chose que celui d'Egyptien defiguré par la prononciation des Arabes. Il nous reste quelque peu de monumens de l'an-

(a) Strabon, Lib. 15. pag. 709. οὐ γὰρ γράμματα εἰδέναι αὐτοὺς, ἀλλ' ἀπὸ μνήμης ἕκαστα διοικεῖσθαι.

cienne Ecriture ſimple des Egyptiens, qui ne peut avoir été empruntée que de celle des Ebreux, quoiqu'auſſi bien que l'Ecriture Syriaque, la Mendaïte, & la Palmyrenienne, qui viennent de la même ſource, elle ait ſouffert de tels changemens, que juſqu'à préſent ces monumens n'ont pû être lûs de perſonne. De même, il ſe pourroit faire que les Lettres des Brachmanes tiraſſent leur origine des Egyptiens, quoiqu'on ne puiſſe pas le prouver par leur reſſemblance, tant à cauſe des changemens qui peuvent leur être ſurvenus, qu'à cauſe du peu de monumens Egyptiens qu'on a entre les mains pour faire cette comparaiſon. Qui croiroit que nos Lettres courantes Allemandes & Françoiſes viennent des Lettres Romaines, ſi on ne le ſavoit d'ailleurs? & qui reconnoîtroit l'origine des Lettres Grecques d'aujourd'hui dans celles des Inſcriptions Antiques? Ce n'eſt donc proprement que par l'Hiſtoire, que peuvent ſe faire ces recherches. C'eſt auſſi par là que nous établiſſons que les Indiens ont reçu des Egyptiens leurs Sciences, leur Religion, & leur Litterature. Je ne crois pas qu'il faille ici recourir aux Perſans; car divers Auteurs anciens atteſtent qu'ils avoient reçu leurs Lettres des Syriens; je dis leurs anciennes Lettres: perſonne n'ignore qu'ils ſe ſervent aujourd'hui du même Alphabet que les Arabes.

Toutes les Lettres des Indiens ſe reſſemblent en quelque choſe, & ſe rapportent apparemment à un même Alphabet ancien: peut-être à celui de la Langue Sainte des Bramines, qu'on appelle le *Samſcret*. Ces Lettres ne dif-

different entre elles que par des traits propres à chaque Nation, ce qui n'eſt point tellement particulier aux Indes, qu'on ne puiſſe obſerver la même choſe dans les diverſes maniéres d'écrire des Peuples de l'Europe. Ces Alphabets Indiens ne diſtinguent la voielle que lorſqu'elle précede une ſyllabe, & qu'elle en fait une par elle même, ſemblables en quelque maniére à l'Alphabet Ethiopien qui unit la voielle ſuivante à la conſone qui précede & n'en fait qu'une ſeule & même lettre. Cette reſſemblance pourroit faire ſoupçonner que les Chrêtiens Abyſſins, qui ont reçu leur Religion d'Egypte, en ont auſſi adopté les anciens caractéres; car, je ne crois pas veritable ce que Diodore de Sicile (a) a avancé, que les Egyptiens avoient reçu leurs Lettres des Ethiopiens.

J'ai entre les mains les Alphabets Tartares de Tangut, & des Mancheous, ceux de Bengale, de Ceylan, de Malabar, de Siam, &c. en partie manuſcrits, & en partie imprimez; & je n'ai point eû de peine à me convaincre, que tous ces Alphabets n'ont eu autrefois qu'une ſeule & même origine. Mais, c'eſt aſſez parlé d'une matiére qui ne paroîtra intereſſante qu'à un petit nombre de Lecteurs.

Quantité de Savans ont amplement parlé des Brachmanes, & ont recueilli avec ſoin ce qu'on trouve de plus curieux ſur ce ſujet dans les anciens Auteurs. Entre autres le ſavant Monſieur Fabricius de Hambourg a écrit ſur ce

(a) Diodor. Sicul. Lib. 3. pag. 101. edit. Græcæ Stephani.

ce ſujet une Diſſertation (a) digne des éloges que les gens de Lettres ont accoûtumé de donner à tous ſes Ouvrages. Je ſuis forcé de ne m'y point arrêter, me bornant ici à ce qui concerne l'origine des Mœurs & de la Religion préſente des Idolatres des Indes. C'eſt ce que je vais faire, en me ſervant principalement des Ouvrages Manuſcrits de feu M. Ziegenbalg, Miſſionaire ſur la Côte de Coromandel, du Miniſtére duquel Dieu s'eſt ſervi pour établir en ces lieux-là une Egliſe de Neophytes Indiens, dont nous aurons lieu de faire mention dans la ſuite de cet Ouvrage.

Entre les Auteurs connus qui ont traitté de la Religion des Bramines, perſonne n'a été plus exact qu'Abraham Roger, qui en a donné en Hollandois une eſpéce de Syſtême, traduit depuis en pluſieurs Langues, & qu'on a en François ſous le nom de Theatre de l'Idolatrie. Cet Ouvrage a été compoſé avec ſoin, quoique l'Auteur qui avoit fait un long ſéjour à Paliacatte ſur la Côte de Coromandel, n'ait pas lû par lui-même les Livres de Religion des Indiens, & qu'il s'en ſoit raporté, comme il l'avoue, à ce qu'il avoit appris de la bouche d'un Bramine appellé Padmanaba. Baldeus Miniſtre Hollandois a auſſi donné une Deſcription de l'Idolatrie des Indes, de laquelle M. Ziegenbalg juge fort équitablement dans la Préface de ſon Ouvrage Manuſcrit du Paganiſme des Malabares. Baldeus a dreſſé ſes Mémoires dans l'Ile de Ceylan ſur les Manuſcrits des Miſſionaires Portugais, qui ont de-

(a) Imprimée à Hambourg l'an 1703. in 4.

defiguré la prononciation Indienne, pour l'accomoder à leur maniére d'écrire, & qui en plusieurs choses n'ont pas été assez exactement informez des faits. Le Religieux Carme, Vincent Marie de Sainte Catherine de Sienne, dont nous avons ci-dessus suivi les Mémoires, a aussi décrit assez au long la Religion des Indiens Malabares. Il a même donné des Extraits de quelques-uns de leurs Livres. Comme il ignoroit la Lange du païs, il reconnoit franchement qu'il n'a fait que copier les Mémoires Portugais, que lui avoit communiquez Don François Garzia Archevêque Jesuite de Cranganor. Ce sont là les principaux Auteurs qui aient traitté exactement de la Religion présente des Indes; car, je ne fais ici aucune mention des Voiageurs, qui n'aiant vû les choses qu'en passant, ne les raportent aussi que superficiellement, & la plûpart du tems extrémement alterées. Ces trois Auteurs que j'ai nommez conviennent presque en tout avec les Ecrits de M. Ziegenbalg. Celui-ci ne leur est préferable que par son exactitude, & par le soin qu'il a eu de ne raporter que ce qu'il a vû, & qu'il a lû dans des Livres écrits en une Langue qui lui étoit devenuë aussi naturelle que celle qu'il avoit sucée avec le lait. C'est donc de ses Ouvrages manuscrits que sera extrait ce qu'on lira dans la suite, excepté néanmoins quelques Reflexions que de tems en tems je me donnerai la liberté d'y ajoûter.

Le Paganisme du Malabar s'étend fort au long dans les Indes. C'est l'ancienne Religion de toutte cette grande Presque-Ile au déça

ça du Gange, de presque tout l'Empire du Mogol ou de l'Indostan, d'où il est certain qu'elle tire son origine, du Roiaume de Bengala, de l'Ile de Ceylan, & de plusieurs autres lieux, ausquels ont peut ajoûter une partie de la Tartarie Asiatique, les Roiaumes d'Arecan, Siam, Pegu, Laos, Camboye, Tonquin, Cochinchine, & même la Chine & le Japon. La Religion de ces derniers lieux differe en plusieurs choses de celle du Malabar, qui est plus pure, &, si j'ose me servir de ce terme, plus orthodoxe. Cependant, elle tire son origine des mêmes lieux.

Le principal point de la Religion Malabare, & sa distinction essentielle, est la profession que font ces Indiens de reconnoître & adorer trois faux Dieux sous une infinité de noms differens, qui ne sont qu'autant d'Epithetes ou de Synonymes de ceux-ci; BIRUMA, ISUREN, & VISTNOU. Biruma n'est, comme nous l'avons dit, honnoré qu'en la personne des Bramanes: mais Isuren & Vistnou ont leur Culte particulier. Il y a même deux Sectes differentes fort opposées l'une à l'autre, par raport à la superiorité que chacune d'elles attribue à son Idole; l'une enseignant qu'Isuren est le Dieu Souverain, l'autre prétendant que c'est le Dieu Vistnou. Selon ce que j'ai remarqué ci-dessus, cela pourroit faire soupçonner que ces Divinitez ne viennent pas du même lieu, & qu'Isuren est originaire d'Egypte, & Vistnou de Perse, son nom étant Persan, comme nous l'avons remarqué. Quoiqu'il en soit, ces deux Sectes conviennent l'une & l'autre à honnorer leurs Bramanes, & à recevoir les

Page 447.



ISUREN

les Dogmes contenus dans le Vedam, qui a parmi ces Idolatres la même Autorité que l'Ecriture Sainte a parmi nous; quoique les Bramanes, qui en sont les depositaires, s'en reservent à eux seuls la lecture.

Les Sectateurs d'Isuren donnent à leur Secte le nom de *Tchiva Sâmeiam*, & ceux qui adorent Vistnou appellent la leur *Vistna Sâmeiam*. Le mot *Tchivé* est une des Epithétes les plus honnorables d'Isuren. L'une & l'autre des deux Idoles a sa Femme, sa Famille, & ses Domestiques, qui sont honnorez dans une des Sectes, & ne le sont pas également dans l'autre. Outre cela, ces Idolatres différent dans leurs Sacrifices, leurs Priéres, leurs Ceremonies extérieures, leurs Fêtes, leurs Jeûnes, & plusieurs Articles dogmatiques. Ils ont de commun le culte des Vaches & des autres Animaux, la distinction des Familles, la transmigration des ames, & quelques autres pratiques, qui sont universellement reçues dans les Indes.

Les Adorateurs de Tchiven ou d'Isuren se frottent le front & quelques autres parties de leur corps d'une cendre faite de fiante de Vaches. Ils attachent à cette cendre une grande idée de sainteté, parcequ'elle leur tient lieu de confession publique du Zêle & de la Confiance qu'ils ont en leur Idole. Les Jesuites, qui sont les fonctions de Missionaires à Maduré, & qui, niant absolument qu'ils soient * Francs, c'est-à-dire Chrêtiens Européens, se font

* *Prangui*. C'est ainsi que les Indiens prononcent ce mot-là.

font paſſer pour des Sanias ou Bramines venus du Nord, ſe frottent auſſi eux & leurs Neophytes de la même cendre. Ils portent pareillement les trois cordelettes des Bramines, par leſquelles ces Prêtres Idolatres font profeſſion d'être devouez au Culte des trois Divinitez qui gouvernent l'Univers. (a) Ces Miſſionaires pretendent que c'eſt un ſigne de nobleſſe, comme en effet c'en eſt un, mais de nobleſſe ſuperſtitieuſe & fondée ſur l'Idolatrie. Ce ſont cependant ces Miſſions de Maduré, dont les Jeſuites ont publié & publient encore tant de merveilles, quoique bien loin d'y changer le Paganiſme en veritable Religion, ils y adoptent les Caractéres extérieurs des Superſtitions Païennes, qu'ils tranſportent juſque dans le ſein de leur Chriſtianiſme.

La Secte des *Tchiva-paddikárer*, ou adorateurs d'Iſuren eſt la plus étenduë. Elle eſt même diviſée en d'autres Sectes, dont l'une adore la Déeſſe *Tcháddi* femme d'Iſuren, d'autres le Dieu *Poulleiar* autrement *Vikkineſuren*, ſon fils, l'Idole duquel eſt repréſentée avec un muffle & une trompe d'Elephant; d'autres enfin *Subbiramánien*, autre fils du même Dieu. Il y en a qui adorent Iſuren tout ſeul, auquel quelques uns joignent toute ſa famille & ſes Domeſtiques. Enfin, il y en qui rejettent cette multitude de Divinitez, & qui n'adorent

(a) Vincenzo Maria. L. 3 c. 11. pag. 268. *Portano tre cordicelle, che dalla ſpalla ſiniſtra li cingono ſino ſott'il fianco deſtro, dove s'uniſcono in un groppo, & queſto non per ſegno di nobiltà, come dicono alcuni Miſſionarii, mà per nota di Religione, profeſſando con queſto d'eſſere dedicati al culto de' tre Dei Rettori dell' Univerſo.*

Aug. Vælckner delin.

WISCHTNU

rent que le Dieu ſouverain, qu'ils appellent l'Etre de tous les Etres. Ces derniers ne s'accordent pas entre eux; les uns voulant qu'Iſuren ſoit ce Dieu ſouverain, d'autres que ce ſoit Viſtnou, d'autres enfin que ce ſoient les trois Divinitez, Biruma, Iſuren, & Viſtnou, qu'ils ne conſidérent que comme le ſeul Etre infiniment parfait. Enfin, il y en a qui, outre & au deſſus de toutes ces Divinitez chimériques, reconnoiſſent un Etre éternel, à qui ils attribuent la Souveraineté ſur toutes choſes.

La ſeconde Secte, qui eſt celle des *Viſtnou-Paddikárer*, adore le Dieu Viſtnou & toute ſa famille. Ces Idolatres ne ſe frottent point des cendres compoſées de la fiente des Vaches; mais ils ſe ſervent d'une autre drogue, qui eſt propre à leur Secte. Ils ſe font ſur le front, & ſur d'autres parties de leurs corps, des marques avec une terre rouge, qui vient d'un lieu fort éloigné dans les terres du Grand Mogol, & qui reçoit quelques preparations avant qu'on l'emploie à cet uſage. Ils s'impriment auſſi avec un fer chaud ſur le haut des deux bras des brulures qui repréſentent, s'il les en faut croire, les armes de leur Dieu Viſtnou. A l'aſpect de ces marques, d'abord qu'on voit un Indien, il eſt aiſé de connoître à laquelle des deux Sectes il eſt attaché.

Ces Sectes ſont fort oppoſées l'une à l'autre, & ſe condamnent mutuellement. Il n'y a aucune alliance entre elles. S'il arrive, ce qui eſt fort rare, qu'une fille Indienne ſe marie avec un homme d'une Secte differente de la ſienne, il faut néceſſairement qu'elle ſe range à la Religion de ſon mari, ce qui ne ſe

peut faire ſans cauſer des differens & des haines dans les familles. Les Sectateurs d'Iſuren diſent dans leurs Livres que les Rois devroient ſe ſervir de leur autorité pour chaſſer les gens qui ſe font avec un fer chaud des marques ſur les bras, & qui, au lieu de cendres de fiente de vache, ſe ſervent de cette terre apportée de l'Indoſtan. Les adorateurs de Viſtnou n'en diſent pas moins de leur côté : en un mot, ces gens-là ſe damnent les uns les autres, & ſe ſervent de Livres & de Formules de priéres, qui n'ont aucun raport entre elles.

Par raport à tout le reſte, les mœurs & les maniéres d'agir de ces Païens ſont aſſez ſemblables. Chaque Secte a ſes Bramines, outre leſquels ils ont une diviſion particuliére par rapport à la Religion & aux differens états de la vie. Ils partagent les hommes en quatre Claſſes, qu'ils appellent *Tchárignei*, *Kiriguei*, *Jogum*, & *Gnanum*. Les premiers, c'eſt à dire les Tchariguei ſont ceux, qui, à cauſe des embarras & du commerce de la vie, ne peuvent vacquer à la multitude des ceremonies qui eſt preſcrite dans leurs Livres. La Religion de ces gens-là conſiſte à ſe frotter de cendres de fientes vaches, ou de terre rouge, ſelon la diverſité des Sectes, à ſe purifier par des lotions auſſi frequentes que le permettent leurs occupations, à repeter une formule de priére, qui conſiſte en cinq Lettres ou Syllabes, qu'ils ont ſans ceſſe à la bouche, & qu'ils appellent le *Náma-Tchivâia*, a reverer leurs Idoles, à ſuivre les coûtumes de leurs Tribus, & à être perſuadez que par ces pratiques ils ob-

obtiendront le ſalut éternel. Les *Kiriguei* ſont obligez d'accomplir exactement toute la loi, tous les Sacrifices, les Offrandes, & les Purifications qu'elle exige; de porter un certain collier de perles noires, qu'ils appellent *Ruddirat-Chanqueul*, & à reciter reguliérement les formules de priéres qui leur ſont preſcrites. Les Bramines, les Pantares, & les Antigueuls, qui ſont les Prêtres & les Savans des Indes, appartiennent à cette ſeconde Claſſe. La troiſiéme, qui eſt celle de Jogigueuls ou Contemplatifs, fait peu de cas de cette multitude de Dieux, & de tout l'embarras des ceremonies exterieures. Leur unique affaire eſt la meditation & la retraite. Quand un homme devient *Jogui*, il abandonne ſa femme & ſes parens. Il renonce entiérement au monde. Ce ſont ceux qu'on appelle ordinairement les Penitens des Indes. Ils vivent dans une auſterité & une mortification qui paſſent tout ce qu'on peut s'imaginer. Une des violences, qu'ils ont accoûtumé de faire à leurs corps, conſiſte à retenir long-tems leur haleine, & à ſe tenir pendant ce tems-là dans une meditation profonde, de la quelle ils prétendent ſe faciliter l'habitude par cette violence faite à la nature. Ces Pénitens ſont en grande vénération parmi les Païens des Indes. Enfin, la derniere Claſſe eſt celle des *Gnanigueuls*, c'eſt à dire des Sages & des Saints. Ceux, qui font profeſſion de ce genre de vie, ne mépriſent pas ſeulement toutes les choſes du monde; mais encore ils rejettent avec mépris le Culte des Idoles, & toutes les autres pratiques ſuperſtitieuſes de leur Nation. On trou-

trouve dans les Livres de ces gens-là des idées extremement ſublimes, & qui fourniſſent une preuve évidente que Dieu, qui ne s'eſt jamais laiſſé ſans témoignage, s'eſt fait ſentir d'une maniére particuliére au cœur & à l'entendement de ces Gentils.

L'Etre infinement parfait eſt connu de tous ces Païens Gentils. Ils l'appellent en leur Langue Barabara Vâſtou, c'eſt-à-dire l'Etre des Etres. Voici de quelle maniére ils le décrivent dans un de leurs Livres. (a) „ L'Etre Souverain eſt inviſible & incom-„ prehenſible, immobile & ſans figure ou for-„ me extérieure. Perſonne ne l'a jamais vû; le „ tems ne l'a point compris: ſon eſſence rem-„ plit toutes choſes, & toutes choſes tirent „ de lui leur origine. Toute puiſſance, tou-„ te ſageſſe, toute ſcience, toute ſainteté, & „ toute verité ſont en lui. Il eſt infiniment „ bon, juſte, & miſericordieux. C'eſt lui qui „ a tout créé, qui conſerve tout, & qui prend „ plaiſir d'être au milieu des hommes pour „ les conduire au bon heur éternel, bon heur „ qui conſiſte à l'aimer & à le ſervir. „ Cette idée de Dieu ainſi expliquée eſt commune parmi ces Indiens. Ils lui donnent pluſieurs autres noms, outre celui de Barabara Vaſtou. J'en vais copier quelques-uns d'après M. Ziegenbalg, qui les raporte & les traduit ainſi. „ Les autres noms, que ces Gentils donnent „ au Dieu Souverain, ſont des Synonymes „ qui

(a) Jean Erneſt Grundler dans le Livre Manuſcrit intitulé: Le Médecin Malabare, & M. Ziegenbalg dans le Livre auſſi Manuſcrit, de la Genealogie des Dieux du Malabar.

„ qui expriment les divers attributs de Dieu. „ Ils le nomment *Sarouvésouren*, le Seigneur „ de toutes choses; *Niddia Anander*, un Etre „ haut & éternel; *Adinaiâguen*, le Souverain „ Seigneur qui n'en a aucun au dessus de lui; „ *Sarouva lóga daîabaren*, l'Amateur de tous „ les Mondes; *Sarouva letchaguer*, le Sau- „ veur de l'Univers; *Kadden*, le Seigneur. „ Ces noms & plusieurs autres se trouvent dans leurs Livres, comme autant d'Epithétes de l'Etre infiniment parfait.

Pour mettre cette verité dans un plus grand jour, il faut remarquer que tous les Auteurs qui ont parlé de leur Religion en conviennent unanimement. François Xavier, dont les Jesuites racontent tant de merveilles, & qui certainement n'étoit pas un homme du commun, raporte dans une de ses Lettres (a), qu'il à écrite des Indes, qu'un Bramane de la Côte de Malabar lui avoit avoué en secret, qu'un des Mystéres de son Ecole étoit qu'il n'y avoit qu'un Dieu Créateur du Ciel & de la Terre, que ce Dieu seul devoit étre honnoré, & que les Idoles n'étoient que des Représentations des malins Esprits. Il paroît par la Réponse que firent à M. Bernier (b) les principaux Bramanes de Benarès, une des plus *fameuses Ecoles de toute la Gentilité des Indes*, que ce sentiment de la Divinité est universellement établi parmi eux; & M. Bernier, qui a cru que leur Reponse étoit *concertée à la Chrêtien-*

 ne,

(a) Lib. I. Epist. V. p. m. 75.
(b) Bernier. Voiages. Tom. 2. pag. 158. 159. edit. de Hollande.

re, en a apparemment jugé ainſi ſur les préjugez de la Philoſophie dont il étoit imbu. Le Carme Vincent Marie de Sainte Catherine (a) eſt une autre témoin de la verité de ce fait, qu'il avouë poſitivement. Enfin, les Jeſuites recens aſſurent tous la même choſe. Pour ne pas entaſſer une foule ſuperflue d'autoritez, je me contenterai de citer ici une très-belle Lettre, que le P. Bouchet Miſſionaire de Maduré ſur la Côte de Coromandel écrivit il y a quelques années au ſavant M. Huet Evêque d'Avranches. Elle ſe trouve au neuviéme Tome du Recueil des Lettres Edifiantes imprimées à Paris par les ſoins du P. du Halde Procureur des Miſſions des Indes. (b) „ Les „ Indiens, dit ce Jeſuite, reconnoiſſent un „ Dieu infinement parfait, qui exiſte de tou- „ te éternité, & qui renferme en ſoi les plus „ excellens attributs . . . . . . Ce Dieu s'ap- „ pelle Para bara Vaſtou, c'eſt-à-dire le Dieu „ ſupreme. „ J'ajoûterai ici, que ces idées ſublimes de Dieu ſont contenuës en termes exprès dans le Vedam, qui eſt l'ancien Livre de leur Loi. M. Ziegenbalg en rapporte quelques Paſſages, qui lui ont été communiquez par des Bramines.

On peut dire à préſent à la louange de ces Peuples, que nous traittons mal à propos de Barbares, qu'on trouve chez eux, nonobſtant l'amas inſenſé de leurs vaines Traditions, autant de juſteſſe d'eſprit ſur la plus eſſentielle de toutes les Veritez, que parmi pluſieurs Nations

(a) Vincenzo Maria, Viaggio. L. 3. c. 17. pag. 300.
(b) Pag. 6. & pag. 7.

tions Occidentales, qui s'attribuent toute la politesse du monde. Que seroit-ce si on entreprennoit de comparer les Indiens Gentils, avec ces Monstres qui naissent de tems en tems en Europe; où, ne pouvant se rendre recommandables par aucune bonne qualité réelle, ils se font un merite scelerat de l'Atheisme & du Libertinage dont ils tâchent de se persuader eux-mêmes, pour infecter après, autant qu'il est en eux, le reste du genre humain?

Ce n'est pas assez d'avoir découvert l'idée que ces Gentils ont de l'Existence de Dieu: il faut voir quel usage ils en font. Il ne lui consacrent aucune Idole, quoiqu'ils aient dans leurs Maisons, & même quelques fois dans leurs Temples, des Images Symboliques en platte peinture, & jamais en bosse, par lesquels ils pretendent de le representer. J'en ai vû deux (a), dont l'une qui est l'ouvrage d'un Peintre Idolatre est fort composée, & comprise sous une figure humaine qui contient en son sein & autour de soi la figure des principales Idoles, & de la plûpart des Etres visibles. L'autre est bien plus simple. Ce n'est qu'un Triangle renfermé dans un Cercle. On ne rend aucun Culte à ces Images. Le *Lingum*, dont nous parlerons plus bas, est une autre Representation Symbolique de Dieu; mais, outre qu'elle est en horreur au Gnanigueuls, elle ne represente le Souverain Etre que comme s'étant lui-même materializé dans la Création, & comme aiant un rapport prochain

 aux

(a) Dans les Manuscrits de Messieurs Ziegenbalg & Grudler.

aux principaux Idoles de la Religion déja corrompuë. C'eſt d'ailleurs, comme nous l'avons déja dit, le Symbole affecté à Iſuren, qui fait avec Viſtnou & les Dieux inferieurs tout l'objet du Culte ſuperſtitieux de ces Gentils.

M. Ziegenbalg aiant demandé par écrit à quelques Indiens, pourquoi ils ne rendoient point de Culte au Dieu Souverain, ils lui repondirent d'une maniére uniforme, que Dieu eſt un Etre incompréhenſible & ſans figure, duquel l'Homme ne ſe peut former aucune idée corporelle; & que l'Adoration qu'on rend aux Idoles des Divinitez inferieures aiant été reglée dans la Loi, ce ſera le Dieu Souverain qui la recompenſera, comme une obéïſſance qu'on lui aura renduë. Un Indien aiant embraſſé le Chriſtianiſme par le Miniſtére des Miſſionaires de Tranquebar, ſon Pére lui écrivit en ces termes traduits de la Langue Malabare: „ Vous ne connoiſſez pas encore les „ Myſtéres ſecrets de nôtre Religion. Nous „ n'adorons pas pluſieurs Dieux, de la maniére inſenſée que vous vous l'imaginez. Dans „ cette multitude d'Idoles, nous honnorons „ une ſeule Eſſence Divine. Nous avons entre nous des Sages auſquels vous devriez „ vous adreſſer: ils leveroient tous vos doutes. Quiconque entend bien notre Religion, y peut aiſément faire ſon ſalut. Nous „ avons l'exemple de pluſieurs perſonnes, auſquelles Dieu a donné d'une maniére ſenſible la felicité éternelle. „

Les Gnanigueuls, dont nous avons déja fait mention, & qui ſont à proprement parler les Sages des Indes, rejettent ouvertement le Culte

te des Idoles, & les Ceremonies extérieures. Le ſeul objet de leur adoration eſt, comme nous l'avons dit, l'Etre infiniment parfait. Dans leurs Livres, qui ſont communs dans les Indes, il n'eſt fait mention que de l'Amour de Dieu, & de la Regle des Mœurs. J'en vais rapporter quelques Extraits d'après la traduction litterale de M. Ziegenbalg. (a) „ L'Etre des „ Etres eſt le ſeul Dieu éternel, immenſe, „ preſent en tous lieux, qui n'a ni fin, ni com- „ mencement, & qui contient toutes cho- „ ſes ..... Il n'y a point d'autre Dieu que „ lui. Il eſt le ſeul Seigneur de toutes cho- „ ſes, & ſera tel pendant toute l'Eternité .... „ O Dieu! avant que je vous connuſſe, j'é- „ tois dans une perpetuelle agitation; mais, „ depuis que je vous connois, & que je me „ ſuis recueilli en moi-même, je ne deſire „ plus que vous. „ L'Auteur du même Livre, parlant dans un autre endroit de l'idée que nous avons de l'Eternité, s'en explique ainſi. „ Quel eſt donc l'Etre qui a exiſté de „ toute éternité? Sont-ce les cinq ſyllabes? „ [*Namat tchivaîa.*] Eſt ce l'Ame humaine? „ Sont-ce les Dieux, ou les cinq élemens? „ le cours de la vie, les ſciences, la Loi, „ ou le Saint Pontife qui eſt en tout, & par „ tout? Certainement c'eſt lui qui poſſède „ l'Eternité, laquelle ne convient à aucune „ des autres choſes qui viennent d'être nom- „ mées. „ Un autre Auteur (b) s'exprime ainſi en parlant de Dieu. „ Il y a un Etre qui

(a) Extrait du Livre intitulé, Tchiva Vaîkkium.
(b) Le Livre Gnana Vumpa.

„ ſe trouve par tout, & qui eſt preſent à tout, „ c'eſt le ſeul que vous devez aimer. „ Les Livres de ces Gnanigueuls ſont remplis de pareilles expreſſions. M. Ziegenbalg rapporte un grand nombre de Paſſages extraits de leurs Livres. Pour éviter la prolixité, je nen décrirai plus que deux, qui me paroiſſent fort expreſſifs. „ (a) O Souverain de tous les Etres, Seigneur du Ciel & de la Terre, je „ ne vous contiens pas dans mon cœur. „ Devant qui déplorerai-je ma miſére, ſi „ vous m'abandonnez, vous à qui je dois „ mon ſoûtien & ma conſervation? Sans „ vous, je ne ſaurois vivre. Appellez-moi „ Seigneur, afin que j'aille vers vous. „ Je finirai par un Paſſage où il y a des expreſſions Indiennes & Symboliques, qui repreſentent le goût de la Nation. (b) „ Dieu „ eſt comme dans une Mer dont l'étendue „ n'a point de bornes. Si quelqu'un ſouhaîte „ de le voir & de le connoître, il faut qu'il „ appaiſe l'agitation des vagues, qu'il ſe tien- „ ne dans une parfaite tranquilité, & que le „ recueillement de ſes ſens n'ait que Dieu „ pour objet . . . . Il n'y a qu'un ſeul Etre „ veritable, qui eſt préſent en tous lieux, & „ qui ſemblable aux raions du Soleil s'inſinuë „ par tout. Aucun des hommes ne le veut „ reconnoître. Ils aiment mieux ſe vautrer „ dans les ordures de leurs péchez. Pour „ moi, qui ai appris à le connoître, je ne trouve rien au monde que je puiſſe comparer à

„ ſa

(a) Le Livre Varabaddu.
(b) Le Livre Tchiva Vaïkkium.

„ sa magnificence, non plus qu'aux douceurs
„ que je goûte avec lui. Cependant, je ne
„ vois personne qui veuille ajoûter foi à mes
„ paroles . . . . . La tortuë fait son sejour
„ ordinaire dans la Mer. Après s'être déli-
„ vrée de ses œufs, & les avoir enterrez sur
„ les bords, elle retourne dans son élément.
„ Cependant, son imagination toûjours pré-
„ sente à ses œufs y aboûtit comme une es-
„ pece de fil qui s'étend jusque là. D'abord
„ que ses petits sont éclos, ils suivent ce fil
„ imaginaire, & se rendent auprès d'elle. De
„ même, Dieu, qui nous a mis dans le monde,
„ fait son sejour dans le Ciel. Il nous a,
„ sans cesse dans sa pensée, qui semblable à
„ un fil s'étend jusqu'à nous. Si nous sui-
„ vons la trace que ce fil nous présente, nous
„ trouverons Dieu infailliblement . . . . . .
„ Seigneur, vous m'avez connu lorsque vous
„ m'avez créé; mais, je n'ai appris à vous
„ connoître, que lorsque j'ai pû faire usage de
„ mon Entendement. En quelque état que je
„ sois; que j'aille, ou que je vienne, ou que
„ je me tienne en repos; je ne vous oublierai
„ jamais. Vous vous étes donné à moi, &
„ je me suis donné à vous. C'est ce que j'ai
„ vû de mes yeux & connu de mon entende-
„ ment. Vous étes venu à moi, O Dieu!
„ comme un éclair qui tombe du Ciel. „

Ces Passages, fidellement extraits & traduits des Livres de ces Sages des Indes, font assez sentir avec quelle précision ils connoissent la Grandeur & la Majesté de Dieu. Heureux, s'ils avoient pû persuader le Vulgaire & les autres Bramines de bannir du milieu d'eux leur fa-

fabuleuſe Idolatrie! Plus heureux encore, s'ils avoient recherché la Lumiére de l'Evangile, pour laquelle juſqu'à préſent ils n'ont eu que de l'éloignement. Ce qui ne vient, ſans doute, que de ce qu'ils ne l'ont pas bien connu. A préſent la providence & la miſericorde de Dieu ont tellement acheminé les choſes par des voies merveileuſes, qu'ils ont le Nouveau Teſtament entier imprimé & traduit en leur Langue (a). Ce Saint Livre produira indubitablement ſous la conduite de Dieu, & par les ſoins des pieux Miſſionaires qui le prêchent, tous les fruits qu'il a accoûtumé de produire.

Au reſte, les idées ſaines de la Divinité ne ſe trouvent pas ſeulement dans les Ecrits de leurs Sages; on les lit, ſelon le raport des Bramines, dans les Livres mêmes de leur Loi, dont voici des paroles remarquables raportées par un homme de cette Secte dans une Lettre écrite à M Ziegenbalg. (b) „ On peut con-
„ noître Dieu par la Loi qu'il a donnée, &
„ par les merveilles qu'il opére dans le mon-
„ de. On le decouvre auſſi par la Raiſon &
„ l'Entendement qu'il a donné aux hommes,
„ & par la Création & la conſervation des
„ Etres. Ce qui lui eſt dû de la part des hom-
„ mes conſiſte principalement dans l'Amour
„ & dans la Foi. Car, voici ce que notre
„ Loi enſeigne par raport au Service du Dieu
„ Souverain : *L'homme le doit aimer & croire*
„ *de*

(a) Il a été imprimé à Tranguebar, traduit en Langue Damule ou Malabare, par M. Ziegenbalg, l'an 1714. in 4.

(b) Dans la Genealogie Manuſcrite de faux Dieux du Malabar. pag. 13. & 14.

„ *de bouche & de cœur, & il ne doit agir que par*
„ *ces deux principes, sur lesquels étant fondé il*
„ *faut qu'il l'invoque, & qu'il obéisse à ses Com-*
„ *mandemens, en se conformant en tout, & sans*
„ *interruption, à sa volonté.* M. Ziegenbalg remarque sur ce Passage & sur les précedens, que ces Païens des Indes ont des idées bien plus sublimes & plus justes de la Divinité, que n'ont eu la plus part des anciens Grecs & des Romains. J'ôse bien ajoûter, que les derniers Sentimens que je viens de raporter sont infiniment plus Orthodoxes, que ceux de la Constitution *Unigenitus* du Pape Clément onziéme.

Lorsque M. Ziegenbalg lut au commencement les expressions que nous avons raportées ci-dessus, & plusieurs autres dont les Livres de ces Païens sont remplis, il soupçonna que ces Ouvrages avoient été composez par des gens imbus des principes du Christianisme. Il y trouvoit, outre l'Unité de Dieu bien établie, & le Culte des Idoles rejetté avec mépris & indignation, une élévation de pensées & de sentimens, qui ne lui sembloit pas naturelle à une Nation, au milieu de laquelle il voioit pratiquer une Idolatrie si grossiére. Son doute fut bien-tôt levé par l'aveu des Gentils, qui respectent ces Auteurs qu'ils mettent au nombre de leurs grands hommes, qui par la meditation & la pureté de leur vie se sont élevez à une sagesse éminente & à une connoissance particuliére de Dieu. Ces Livres sont lûs & fort estimez, même du Peuple grossier, qui, sentant assez & reconnoissant qu'il n'y a qu'un Dieu, demeure stupidement dans son Idolatrie,

trie, comme dans un Culte plus proportionné au peu de capacité d'une multitude, qui n'a ni la force ni le loisir de s'élever à la plus haute contemplation.

C'est aussi par rapport à cette incapacité prétenduë, qu'a été formé le Culte exterieur que les Bramines entretiennent pour leurs interêts particuliers. L'immaterialité de Dieu, & la materialité du Monde, dont ils ne pouvoient comprendre la liaison, les a fait recourir à des Fables, qui, s'augmentant peu à peu, ont produit une Mythologie beaucoup plus chargée de circonstances monstrueuses que celle des anciens Grecs, dont les faux Dieux, quelque dereglez qu'ils soient representez, ne sont en rien inferieurs, pour ce qui concerne l'obscenité, la profanation, les absurditez, & les contradictions, à ceux des Indes.

L'Etre Souverain, disent quelques-uns de ces Païens, aiant resolu de créer la Matiére, fut obligé de se donner à lui-même une forme materielle, un pur Esprit n'aiant aucune proportion ni aucune action sur des êtres corporels. Comme ils n'ont aucune Idée de cette forme materielle de Dieu, ils ont recours à une imagination ridicule, qui paroît conforme en quelque chose à ce que plusieurs Rabins ont faussement supposé par raport à la Création de l'Homme (a). L'Etre Souverain, disent-ils, dont tout tire son origine, contenant tous les Principes des Créatures, renferme nécessaire-ment

(a) V. Menasseh Ben Israël dans le Conciliateur sur la Genese, Question 8. de l'Edit. Espagnole. On trouve aussi cette pensée visionaire dans Platon.

ment en soi l'essence, la force, & la réalité des deux Sexes. Lorsqu'il entreprit de créer la Nature, il separa en deux parties ces Sexes que jusqu'alors il avoit retenus unis & confondus au dedans de soi-même. Ce fut à l'aide de ces deux Principes, qu'il entra dans les premiéres voies de la Création ; & c'est l'idée sous laquelle il s'est proposé à l'Adoration des peuples dans trois Idoles differentes. La premiére, qui se trouve dans le lieu le plus reculé & le plus saint de tous les Temples ou Pagodes des Adorateurs d'Isuren, est le Lingum, Image infame où est representée l'Union des Principes de la Génération. C'est à cette Idole monstrueuse, que se rapporte leur Culte le plus religieux : & les Bramines se sont reservé à eux seuls le privilege de pouvoir lui présenter des offrandes; ce qu'ils ne font qu'avec un profond respect, & un grand nombre de Cérémonies. Une lampe allumée brûle continuellement devant cette Idole, environnée de plusieurs autres lampes à sept branches, entiérement semblables au Chandelier des Juifs dont nous avons la figure dans l'Arc triomphal de Titus. Ces lampes ne s'allument que lorsque les Bramines font leurs offrandes à cette Idole.

On entrevoit dans ce Culte un mêlange profane des Cérémonies de la Loi de Moyse, & des Mystéres de Bacchus & d'Osiris. Rien n'est plus reveré parmi ces Idolatres, qui, outre les Lingums de leurs Temples, en portent souvent de plus petits, faits de pierre ou de Cristal. Ils les pendent à leur Col, ou les attachent sur leur tête. C'est là qu'ils adres-

sent

ſent preſque toutes leurs priéres, n'abandonnant jamais cette Idole, qu'ils font ſouvent enterrer avec eux. Ils debitent dans leurs Livres un nombre prodigieux de Fables, qui ne tendent qu'à recommander la Sainteté de leur faux Dieu Iſuren.

De ce principe d'Idolatrie ſont derivées deux autres fauſſes Divinitez, *Tchiven* qui eſt la Vertu maſculine, & l'origine de tous les Dieux, & *Tchaddi*, qui ſignifie l'autre Sexe, & de laquelle toutes les Déeſſes ont pris naiſſance. Tchiven eſt repreſenté blanc de carnation avec cinq têtes & dix bras; & Tchaddi, dont la carnation eſt verte, a une ſeule tête, & ne differe des autres Déeſſes, que par ſes ornemens. Les cinq têtes de Tchiven ont cinq noms; *Biruma*, *Viſtnou*, *Ruddiren*, *Maiejouren*, *Tchatatchivoum*. Ces trois derniers noms ſont de purs Epithétes d'Iſuren, & n'ont point d'autre Culte & d'autre Idole que la ſienne; de ſorte que ces cinq Divinitez ſe réduiſent à trois, qui ſont Biruma, Iſuren & Viſtnou. Un Indien, interrogé par M. Ziegenbalg ſur la ſignification de cette Idole, & ſur le Culte qui lui eſt rendu, lui écrivit en ces termes. (a) „ Dieu, qui eſt l'Etre Souverain, a créé les „ Dieux, les Hommes, & toutes les Créatures. „ Pour gouverner le Monde, & s'accomoder „ en quelque maniére à la portée des hommes, qui ne pourroient pas autrement le „ comprendre, il s'eſt manifeſté dans la figure à cinq têtes, à chacune deſquelles il a attaché une denomination & une fonction particu-

(a) Genealogie Manuſcrite des Dieux du Malabar pag. 28.

„ ticuliére. Ces cinq Seigneurs ſont compris „ dans l'Eſſence de l'Etre Souverain, qui ſe „ ſert d'eux pour le Gouvernement de toutes „ choſes, & qui enſuite les rappelle & les re- „ çoit en ſoi-même. Ainſi, lorſque nous ado- „ rons ces cinq Seigneurs, nous n'en adorons „ qu'un ſeul qui eſt tout en tous. „

Le Dieu Tchiven ſelon le ſentiment de ces Indiens eſt le même que le Dieu Iſuren, & la Déeſſe Tchaddi ne différe point de Parvadi, qui eſt le nom ordinaire de la femme de cette Idole. Les Sectateurs de Viſtnou ne conviennent pas que le Dieu Souverain ſoit *Iſuren.* Ils veulent que ce ſoit leur Viſtnou, qu'ils appellent autrement *Naraien.* La priére continuelle des uns s'appelle *Puntchâtcharum*, ou la formule de cinq Lettres, qui ſe prononcent Náma-Tchivaîa, ce qui ſignifie, *Joiez beni o Tchiven!* Celle des autres s'appelle *Attdtcharum*, ou la formule des huits ſyllabes, ſe prononce, *Ohm Námo Naraïaná*, c'eſt-à-dire, *Beni ſoit* Viſtnou ſous le nom de *Naraien.* Ce n'eſt pas en cela ſeul, que ces deux Sectes different. Elles conviennent d'ailleurs, comme nous l'avons remarqué dans les principes generaux. Le grand nombre des Sectes ſubalternes, rend les Fables de ces Païens remplies d'une infinité de contradictions.

Je ne puis ni ne dois m'étendre fort au long ſur l'énumeration faſtidieuſe des fauſſes Divinitez de ces pauvres Peuples, dont la Mythologie contient un ſi grand nombre de Fables & de puerilitez, que pour s'engager à les lire ou à les raporter il faudroit y être engagé par des motifs auſſi ſaints & auſſi preſſans que ceux

qui ont porté les pieux Missionaires de Tranquebar à les recueillir dans deux assez gros volumes, que j'ai présentement entre les mains. On y voit toute la Fable & la Genéalogie de ces faux Dieux, avec leurs Images dépeintes d'après celles qu'on adore dans les Temples, par un Peintre Idolatre, dont l'Ouvrage & le Dessein fort different nôtre goût & de nos maniéres ne laisse pas que de faire plaisir à regarder. Isuren y est représenté comme dans les Temples, avec une carnation Européenne; Vistnou, avec un visage verd, les mains & les pieds rouges; & Biruma, avec quatre têtes, toutes de couleur Olivâtre, ou Indienne. Chacun des autres Dieux est peint avec une couleur qui lui est affectée, & qui ne se change jamais. Je ne trouve qu'Isuren à qui ils donnent une carnation blanche, toute semblable à la nôtre. Il a deux femmes, Parvadi ou Tchaddi, dont la carnation est verte, & *Kenkei*, qui est peinte de couleur rouge avec une queuë de poisson. *Létschimi*, & *Poúmadévi* femmes de Vistnou sont peintes d'une carnation olivâtre, tirant sur le jaune. *Sarachùbadi* femme de Biruma est de couleur tannée Indienne, aussi bien que son Epoux.

Outre la famille de ces premiers Dieux, qui est assez nombreuse, ces Indiens ont un nombre prodigieux de Divinitez inferieures, dont il est impossible qu'ils sachent les noms, puisqu'ils les font monter a trois cent trente millions. Ils ont de plus quarante & huit mille Prophétes, que Dieu a créez tels, & pour qui ils ont d'autant plus de respect, que leurs Livres sont pleins de Fables, qui racontent

tan-

tantôt leurs prétendues vertus, tantôt mille extravagances qu'ils leur attribuent. Mais je finis ces details qui ne fauroient être qu'ennuieux aux Lecteurs, pour paffer aux Opinions de ces Indiens, & à l'idée très-imparfaite qu'ils ont de toutes les Sciences.

Rien n'eft plus abfurde que leur fentiment fur l'Exiftence des Etres, & fur leur Antiquité. Ils comptent quatorze Mondes, fept fuperieurs, & fept inferieurs, à chacun defquels ils donnent une prodigieufe étenduë. Les mondes fuperieurs ont, par exemples, chacun cinquante quadrillions de lieuës, ou d'heures de chemin en longueur, & vingt-cinq en largeur. Tous ces mondes ont leurs Habitans particuliers, & ils tous été au commencement fous la domination d'un feul Roi qu'ils appellent *Tetchanen*, qu'ils prétendent être le Pere de la Déeffe Parvadi femme du Dieu Ifuren. Le premier de ces mondes eft l'Enfer. Ils le nomment dans leur Langue *Padalalogum*, & lui donnent pour Roi *Emen* le Dieu de la Mort. Sa Cour eft compofée de Divinitez mal-faifantes, c'eft-à-dire de Diables. C'eft dans fon empire que font tourmentées les ames des Damnez. Le fecond monde nommé *Palogum* eft celui que nous habitons. On peut voir par l'étendue que les Indiens lui donnent, & par la forme quarrée oblongue, qu'ils lui attribuent, quelle eft leur ignorance en matiére de Geographie. Ils ont un Livre appellé *Pouvana Sakkarum*, qui contient la Defcription de la Terre habitable. On ne trouve dans cet ouvrage que des Fables & des Fictions indignes d'être raportées. Le troifié-

me monde eſt le *Magalogum*, où Viſtnou & ſa Cour ſont leur reſidence. Le quatriéme eſt le *Deva logum*, ou Monde des Dieux. Il s'y trouve, ſelon leur calcul, trente & trois *Kori*, c'eſt-à-dire trente & trois fois dix millions de Dieux, avec quarante & huit mille Prophétes, qui auſſi bien que les Dieux ſont ſoûmis à *Devendiren* le Roi de ce quatriéme Monde. Leurs Livres ſont remplis de Fables, qui roulent ſur les avantures & les apparitions de ces Dieux & de ces Prophétes. Le cinquiéme Monde eſt le *Tchâddia logum*, ou Biruma fait ſon ſejour.

Je me diſpenſerai de raporter le noms des autres Mondes. Le Manuſcrit de M. Ziegenbalg n'en dit rien de particulier. Tous ces Mondes ont communication les uns avec les autres par le moien d'une grande Montagne, nommée *Maga-merou*, de laquelle leurs Livres racontent beaucoup de merveilles. „ (a) Cette Montagne, dit fort probablement „ le P. Louchet, „ eſt celle que les Grecs „ ont appellée Meros, où ils diſent que Bac„ chus eſt né, & qui a été le ſejour des Dieux. „ Elle eſt environnée de huit autres Montagnes, qui ſont à peu près auſſi célébres dans la Mythologie des Indiens.

Si la multitude & l'étenduë de ces Mondes eſt une imagination bien abſurde, le nombre & la qualité de leurs Mers ne le ſont pas moins. Il y en a de lait, de ſucre diſſous, & d'autres liqueurs. Ce ſont des choſes ſur leſquelles je ne ſaurois m'arrêter, non plus que ſur

(a) Lettres Edifiantes, Tom. 9. pag. 41.

ſur leur Deſcription fabuleuſe du Monde que nous habitons. Ce ſont des Fictions monſtrueuſes, qui ne donnent lieu à aucune conjecture, & qui ne peuvent ſervir qu'à faire connoître le prodigieux aveuglement de ces Infidelles.

Pour parler préſentement de l'Antiquité des Etres créez, leur calcul va au delà de l'imagination. Si quelque choſe pouvoit approcher de l'Eternité, on diroit qu'ils ont eu en vuë d'y faire aboutir leurs origines. Comme ils n'ont rien de fort certain dans leurs Hiſtoires, ils n'ont point d'Epoque fixe bien établie à laquelle ils en raportent les évenemens. Pour datter leurs Lettres & leurs Contracts, ils ſe ſervent comme les Chinois & les Tartares d'un Cycle de ſoixante années, chacune deſquelles eſt diſtinguée par un nom qui lui eſt propre. Ils ſe ſervent auſſi à l'exemple des anciens Chaldéens (a) d'un Cycle de douze ans, contenu cinq fois dans celui de ſoixante. C'eſt auſſi la pratique de Chinois. Les Malabares appellent le moindre de ces Cycles *Mamánkum*, & le plus grand, *Antou.* C'eſt par une repetition continuelle de cette revolution de ſoixante ans qu'ils fixent les dattes de leurs Ecrits, ce qui ne peut être d'aucun ſecours dans l'Hiſtoire, le nombre & la ſuite de ces *Antous* étant entiérement negligée. Ainſi, il n'y a aucun lieu de s'étonner qu'ils aient ſi peu de connoiſſance de ce qui s'eſt autre fois

 paſſé

(a) Cenſorinus de Die Natali. c. 18. pag. 129.. Voiez Scaliger de Emendatione Temporum, Lib. 2. pag. 78. edit. de Paris 1583.

paſſé dans leurs païs ; pour ne rien dire des Fables de leurs Poëtes qui ont defiguré leur Hiſtoire.

Voici l'idée qu'ils ont des tems anciens & à venir. Elle eſt traduite d'un Livre (a) qui eſt parmi eux d'une très-grande autorité. J'en vais donner la Traduction, quelque fatigante qu'elle puiſſe être à cauſe des fables groſſiéres, & des calculs énormes, qui y ſont raportez. Cela ſervira à faire connoître les déreglemens de l'imagination de ces Idolatres, auſquels les préjugez de l'éducation rendent croiables les choſes les plus oppoſées au ſens commun. Au reſte, tout ce Recit vient d'Iſuren lui-même, qui l'a revelé à ſa femme Parvadi, & à *Nandi-geſuren* ſon Portier. Celui-ci en fit autre fois confidence à un Prophéte duquel je vais décrire les paroles.

„ Trois cens minutes font une heure. Sept „ heures & demie font un (b) *Samùm*. Huit „ Samum font un jour. Trente jours font „ un mois, & douze mois font une année. „ Douze années font un *Mamánkum*, & „ cinq Mamákum font un *Antou*. Cent „ mille Antou, ou ſix millions d'années, „ font un *Ougoùm*, qui ſert pour nombrer „ les années des mondes qui ont précedé ce„ lui-ci. Le premier & le plus ancien de „ tous qui ſe nomme *Anànden* a duré cent „ quarante millions d'années. Le ſecond „ *Adpouden*, cent trente millions ; „ & ainſi juſqu'au quatorziéme en diminuant toûjours de dix

(a) Livre intitulé Diragala Sakkarum.
(b) Un *Samum* fait trois de nos heures.

dix millions. Le quinziéme Monde nommé *Kirétan* a duré nonante millions & vingt-ſix mille ans. Le ſeiziéme nommé *Dirétan*, ſeptante millions deux mille cinq cens ans. Le dix-ſeptiéme *Duvabaren* cinquante neuf millions cinquante & neuf mille ſix cens ans. Le dix-huitiéme & le dernier nommé *Kalien*, qui eſt celui dans lequel nous vivons a duré juſqu'à-préſent quarante mille trois cens douze ou treize ans Il ſeroit auſſi inutile qu'ennuieux de calculer la ſomme prodigieuſe de toutes ces années. Les Indiens la font monter à un billion, ſeptante & deux millions, trente & huit mille quatre cens ans.

„ Qand toutes ces années auront fait quatre vingt huit revolutions, cette durée ſera „ une minute du tems de *Devendiren* le Roi „ des Dieux. Trois cens ſoixante de ces mi- „ nutes, feront une heure, & ſoixante de „ ces heures feront un jour. Trente de ces „ jours feront un mois, & douze mois une „ année. Soixante de ces années feront un „ Antou. Cent mille de ces Antous feront „ un Ougoum. Dix-huit de ces Ougoums „ feront un *Chougoum*, & quand vingt mille „ ſept cens de ces Chougoums ſeront écou- „ lez, Devendiren mourra, pour renaître. „ Quand il ſera mort & revenu au Monde „ dix mille ſept cens fois avec le même eſ- „ pace de vie, Biruma comptera une minu- „ de ſes années, & les pouſſera comme ci- „ deſſus juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à l'Ou- „ goum, qui ſe multiplira juſqu'à deux cens „ vingt millions de fois, en y ajoûtant cin- „ quante & ſept millions & ſeize mille ans,

 „ au

„ au bout desquels il mourra pour renaître „ vingt mille sept cens fois, vivant toûjours „ le même nombre d'années. Ce tems écoulé, „ le Prophéte *Roma-richi*, dont le corps est „ tout velu, perdra un de ses poils, & comptera un des jours de sa vie, qui consiste en „ deux cens septante millions de pareils jours. „ Ce Prophéte étant né & mort une infinité „ de fois, *Kamantala Maga-richi* comptera un „ jour. „ Ainsi, de Prophéte en Prophéte il s'écoulera un nombre d'années, qui passant tout calcul & toute imagination conduit à un des jours du Dieu Vistnou; & de là, après un autre calcul encore plus grand, au Dieu Isuren, qui mourra & renaîtra plusieurs fois comme les autres, étant aussi bien qu'eux un Dieu dependant & créé.

Après cette infinité de revolutions, le tems de l'Isuren increé viendra. C'est lui qui, selon l'Auteur que je traduis, est le seul & vrai Dieu.„ Il est, ajoûte-t il, les quatre Loix ..., „ le Lingum, une semence sans semence, la „ Sagesse infinie, la Lumiére de l'Esprit, une „ Essence invisible. Il est veritable, sans defaut. Il a un œil au milieu du front. Il „ est juste, immuable, & cependant revêtu „ de plusieurs figures. Il rend justice à tous: „ il se manifeste en plusieurs maniéres. Il est „ très-difficile à connoître. Aucune Sagesse „ ne peut penetrer sa grandeur. On ne le „ peut voir ni dans les Livres de la Loi, ni „ autre part. Biruma, Vistnou, & les autres „ Dieux ne le peuvent voir. C'est lui qui „ donne la force & la vie à tous les animaux; „ qui a tout créé, qui entretient tout, qui re-

„ gle

„ gle le passé, le présent, & l'avenir, & qui „ n'est renfermé lui-même dans aucune du- „ rée de tems. „ Ce morceau de Theologie Indienne s'est trouvé fort à propos en ce lieu pour soulager l'ennui que j'ai eu à traduire les folies qui l'ont précedé. Comme tout est du même Auteur, on peut apprendre de là que le Paganisme le plus grossier n'est point desti- tué de la connoissance de Dieu.

Je dirai présentement quelque chose des principaux évenemens qu'ils attribuent à chacun de ces Mondes. Dans le prémier nâquit le Dieu Vistnou sous le nom d'Addi Naraien: dans le second Biruma. Dans le troisiéme la Loi fut revelée. Dans le quatriéme *Indiren* fut produit par la Loi. Dans le cinquiéme le même Indiren mit au monde le Soleil & la Lune. Dans le sixiéme ces deux Astres produisirent les Genies tutélaires des huit principaux Angles du Monde. Dans le septiéme ces huit Genies produisirent les nuées, & ces nuées furent l'origine de cinq principales couleurs, qui produisirent à leur tour *Varunen* le Dieu ou le Roi de la pluie. Dans le huitiéme Monde le Roi de la pluie produisit les dix-huit principales sortes de grains, tous les fruits, & tous les Fleuves de la Terre. Dans le neuviéme nacquirent tous les animaux. Dans le dixiéme commença à exister un Livre de la Loi, intitulé *Irukka-Vedoum*, qui fut substitué au cinquiéme Livre du Vedam, ou de la Loi ancienne. Ce cinquiéme Livre est perdu depuis une infinité d'années. Dans le onziéme Monde la Loi produisit les diverses Races ou Tribus qui distinguent les Indiens.

Ces races sont les Bramines, les *Tchádiri*, les *Váchi*, & les *Tchuddires*. Dans le douziéme sortirent de l'œil qu'Isuren a au milieu du front le *Dirou nourou*, ou la cendre sacrée de fiente de Vache, la Fleur nommée *Kóunei-pou*, l'armure & le parasol du Soleil, les u-tensiles dont on se sert pour boire & pour manger, les cordons de fil que les Bramines portent continuellement sur la poitrine, aussi bien que le bandeau dont ils servent pour at-tacher leurs cheveux. Dans le treiziéme Mon-de furent introduites plusieurs pratiques de Re-ligion, les jeûnes, les sacrifices, & les Céré-monies, entre autres l'Ordre des *Sannias*, qui sont les Moines, ou les Religieux des In-des.

C'est sous le nom & la forme de ces San-nias que les Jesuites, en dissimulant leur ori-rigine Européenne, & feignant qu'ils ne sont point de la Religion des Portugais, se sont introduits dans les Roiaumes de Carnate & de Maduré. La Religion des Sammanéens prit aussi son origine dans le treiziéme Mon-de. Ce sont apparemment ceux dont font mention quelques anciens Auteurs Grecs sous le même nom (a). J'en parlerai plus au long dans un autre endroit. Les Indiens leur at-tribuent toutes leurs Sciences & leurs Arts. Ce-pendant ils ont persécuté leur Secte, & l'ont bannie de leur païs. C'est des Sammanéens, disent-ils, qu'ils ont appris la Poésie, la Dan-se, la Dialectique, l'Astronomie, l'Art de de-viner par le vol des oiseaux, la Medecine, la Chi-

(a) Σαμαναῖοι.

Chiromancie, la Musique, l'Alchimie, la Geographie, la Peinture, l'Architecture, les Mathematiques, & toute sorte d'autres Arts, jusqu'au nombre de soixante & quatre, sans en exclure la Necromancie. Il ne reste plus aucune trace de ces Sammanéens sur les deux Côtes de Malabar & de Coromandel. Peut-être en trouverons nous des vestiges dans les Roiames de Siam, de Laos, & de Pegu, où Sommona Codom la principale Idole semble avoir conservé quelque trace de leur nom.

Dans le quatorziéme Monde les Hommes commencerent à lâcher la bride à leurs voluptez sensuelles, & à s'adonner à toute sorte de débauches & d'impuretez. Le quinziéme Monde continua sur le même pied. Les pêchez & le déréglement allérent toûjours en augmentant. Dans le seiziéme Monde il y eut de la joie & de la douleur, des guerres & de la paix, de la richesse & de la pauvreté. En un mot, ce fut un mélange de bien & de mal. Dans le dix-septiéme nâquit la mort, produite par la joie & la douleur. Dans le dix-huitiéme, qui est le Monde présent, sont nez les Sermens, les Mensonges, & la Verité; la Justice & l'Injustice. De tous les Mondes celui-ci est le plus corrompu. C'est un renversement entier de toutes choses. Les Religions y sont détruites, les Dieux mêmes ne sont pas d'accord : la Loi est divisée, & les Elemens ont perdu leur force primitive. „ L'Homme, dit un de ces Païens, est bien insensé „ quand dans une corruption si universelle il „ a la foiblesse d'avoir de l'attachement pour „ les choses du Monde. „

Les différentes Tribus ou *Castes* des Indiens meritent une attention particuliére. Personne ne peut s'élever parmi eux plus haut que sa naissance. Le Fils est obligé de demeurer dans la Tribu du Pére, & de s'attacher, hors certains cas qui sont rares à la même Profession. On peut croire que la Politique introduisit au commencement cette coûtume en Egypte, d'où elle paroît être passée dans les Indes, où elle a dégéneré en superstition. Quoiqu'il n'y ait que quatre Tribus ou Castes principales, qui sont celles dont ils rapportent l'Origine au onziéme Monde, ils en comptent pourtant par diverses subdivisions jusqu'à nonante-huit, dont les Missionaires Danois ont écrit les noms & les divers émplois. La prémiére de toutes est celle des Bramines. C'est une Tribu Sacerdotale, qu'on peut en quelque maniére comparer à celle de Levi parmi les Juifs. Les Bramines sont les Depositaires des Livres Sacrez, desquels ils dérobent la connoissance aux autres Tribus. Ils sont aussi les Chefs de la Nation, & les Sacrificateurs du Peuple, qui met à la tête de tous ses devoirs celui de contribuer à leur entretien; obligation, dont les Rois mêmes ne sont pas exemts. Les autres Castes différent entre elles par l'addition ou la dimunition de quelques prérogatives établies par un long usage. Elles ne se confondent jamais par mariage; & souvent elles s'entre-haïssent mortellement. Un Homme d'une Caste superieure est souïllé par l'attouchement d'une personne d'une autre Tribu que la sienne; & la souillure est d'autant plus grande qu'est basse la Caste

dont

dont cette perſonne eſt originaire. Comme ils ont tous en general une haine & un mêpris incroiable pour les Européens qu'ils appellent Francs ou *Pranguis*, & qu'ils regardent comme les plus infames Nations du Monde, tout Indien, qui embraſſe-le Chriſtianiſme, eſt abſolument banni de ſa Tribu, & abandonné aux inſultes de toute ſa Nation. Auſſi, ne trouve-t-on point que la Religion Chrêtienne ait fait de grands progrès en ce païs-là, quoiqu'en diſent les Miſſionaires Romains. La ſeule Caſte des Barraves, qui ſont des gens de Mer, a embaraſſé la Religion Romaine, ſous certaines conditions, qui permettent à ces gens-là de conſerver une partie de leurs anciens uſages.

Au reſte, cette haine mutuelle des Caſtes Indiennes n'eſt pas abſolument établie ſur les principes de leur Religion, quoique les Bramines l'entretiennent par leurs enſeignemens, & qu'un long uſage l'ait chargée d'obſervations ſuperſtitieuſes & incommodes au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer. Un de leurs Prophétes appellé Kaviler s'en eſt plaint, en leur remontrant que Biruma lui-même avoit eu une Concubine de la Tribu des *Bareiens*, qui paſſe aujourd'hui pour une des plus infames. Il ajoûte à cela: „ La pluie du Ciel
„ tombe-t-elle avec quelque difference ſur les
„ uns & ſur les autres? Le Soleil leur diſtri-
„ bue-t-il inégalement ſa lumiére? Le genre
„ humain eſt un, comme Dieu eſt un ſeul
„ Dieu.„ Le Gnanigueuls, c'eſt-à-dire les Devots des Indes, deſquels nous avons déja parlé, n'ont aucun égard à toutes ces di-

ſtinctions

ſtinctions de Tribus. Ils mangent dans toutes les Maiſons, ſans s'informer de quelles Caſtes elles ſont habitées. „ N'avons-nous „ pas, dit un d'eux, tous la même origine? „ N'avons-nous pas tous la même Langue & „ la même Loi? Nous vivons & mourons „ tous de la même maniére; & il eſt manife- „ ſte qu'il n'y a point de diſtinction à faire „ dans tout le genre humain. „ Ceux, qui écrivent ces choſes, bien loin de paſſer pour Hérétiques parmi les Indiens ſont regardez comme des Hommes plus éclairez que les autres. Cependant, la ſtupidité ou la prévention du peuple ne lui permet pas de rien changer à ſes coûtumes anciennes.

Cette Nation n'a rien retranché de ſon ancienne abſtinence fondée autant ſur le Dogme de la Metempſychoſe que ſur d'autres ſuperſtitions. Il n'y a rien au Monde qui pût obliger un Bramine à manger de la chair des animaux: la plus grande partie des autres Caſtes s'en abſtient également, & ne ſe nourrit que de ris, de lait, d'herbes, & de fruits de la Terre. Les Indiens fuient avec un ſoin extrême l'attouchement des Européens, & pour rien du monde ils ne voudroient manger aucune choſe qui eût paſſé par leurs mains. Ils ont même en horreur celles que des étrangers auroient regardées, auſquels ils defendent à cauſe de cela l'entrée de leurs Maiſons, & l'attouchement des vaſes dont ils ſe ſervent pour boire & pour préparer leur nourriture. S'il arrive qu'un Européen les touche, ils les caſſent auſſi-tôt. Ils évitent avec le même ſoin de voir manger des étrangers, & leurs ſuperſti-

ſtitions ſont ſans nombre ſur ce ſujet. Chaque Tribu en a qui lui ſont particuliéres. Ils ne conviennent generalement qu'à ſe laver tous avant & après le repas. Ils mangent aſſis à terre, chacun en particulier, ne touchant à leurs mets que de la main droite, (a) la gauche étant parmi eux deſtinée à d'autres uſages. La Femme ne mange qu'après ſon mari. Leurs repas ſont fort ſilentieux. Ils n'ont jamais de Feſtins : ceux des Européens leur ſont un ſujet de ſcandale, auſſi bien que l'uſage de la chair des animaux, qu'ils reprochent continuellement aux Miſſionaires, comme une abomination qui anéantit tous les avantages qu'on leur fait enviſager dans la Religion Chrêtienne.

Il ſe trouve cependant des Caſtes inferieures, qui mangent de tout juſqu'aux cadavres des Bœufs & des Vaches mortes de maladie. Ces gens, qu'on appelle *Baréiens*, ſont l'exécration de toutes les Tribus; & on ne ſauroit pas plus offenſer un Homme dans les Indes que de lui donner ce nom-là. Il s'en trouve, d'autres, qui mangent des volailles & du poiſſon. Ces gens-là ſont en petit nombre, & ils paſſent aux yeux des autres pour des prévaricateurs.

L'erreur de la Metempſychoſe, qui les empêche tous de faire mourir les animaux & de ſe nourrir de leur chair, s'étend encore plus loin à toute ſorte d'égards. Ils attribuent aux bêtes brutes une eſpece de Religion, & ſont perſuadez que par leurs œuvres elles peuvent par-

(a) Les Arabes ont la même ſuperſtition.

parvenir à la vie éternelle. On pourroit conjecturer qu'ils fondent ſur cela le Culte qu'ils rendent aux Vaches & à divers autres Animaux, ſi leur Idolatrie, qui eſt en quelque maniére univerſelle, ne comprenoit pas preſque tous les Etres, depuis le Soleil juſqu'aux plus chêtives Créatures, à l'exemple des Egyptiens qui rendoient les mêmes honneurs au Soleil & à l'Eſcarbot.

On peut bien comprendre qu'une Nation ſujette à tant d'opinions ridicules & de vaines ſuperſtitions ne ſauroit avoir fait de grands progrès dans la recherche des veritez naturelles. L'Eſprit humain ne s'éléve point au deſſus des principes dont il eſt imbu, & quelques diſpoſitions qu'on puiſſe avoir pour les Sciences, on n'y parvient point, quand on admet des erreurs religieuſes qui y ſont oppoſées. On a de cela des exemples en pluſieurs endroits de l'Europe, auſſi bien que dans les Indes: avec cette difference, que les Indiens cedent volontairement aux Préjugez de leur éducation ; au lieu que parmi quelques peuples qui ſe diſent Chrêtiens la violence & la cruauté des Eccleſiaſtiques tyranniſe les conſciences, & détournent les Hommes de la recherche des veritez de tous les ordres, naturelles & ſurnaturelles.

Les Indiens ont une eſpece de Phyſique écrite en divers Livres difficiles à entendre & remplis d'expreſſions figurées & énigmatiques. Un des plus eſtimez de ces Livres s'appelle en leur Langue *Daddouvum*, & contient les principes de la Nature, qu'ils diviſent en nonante-ſix parties eſſentielles. Pour en donner

ner une legere idée, les Indiens enſeignent auſſi bien que les Chinois, & les autres Orientaux, qu'il y a cinq Elemens. Ils admettent le même nombre de couleurs & de genres de vie ; ce qui eſt auſſi peu exact qu'inſtructif. Outre cela, diſent-ils, il y a trois principes des déréglemens qui naiſſent de l'Union de l'ame & du corps, trois complexions principales, & ſix ſiéges fondamentaux de la vie, vingt-cinq nombres interieurs, & vingt-quatre exterieurs ; quatorze vents le long de l'épine du dos, & cinq ſignes ou préſages de la mort. Telle eſt la diviſion de leur Phyſique, qui, pour la plus grande partie, ne concerne que le corps humain, qu'ils appellent dans leurs Livres & dans leurs Diſcours un Abbregé du Monde, ou, pour parler comme nos anciens Philoſophes, un *Microcoſme*.

Leurs cinq Elemens ſont la Terre, l'Eau, le Feu, l'Air, & l'*Agachum*, c'eſt-à-dire l'eſpace qui eſt entre le Ciel & nôtre Atmoſphére ; plus ſages en cela que les Chinois, qui comptant autant d'Elemens que les Indiens, mettent le bois pour le cinquiéme. L'Hereſiarque Manès admettoit auſſi cinq Elemens, ce qu'il y a de l'apparence qu'il avoit appris des Mages Perſans. Les voici, comme on les trouve dans la Diſpute d'Archelaüs (a) & dans le Traitté de Jean de Damas contre les

 Ma-

(a) Archelai & Manetis Diſputatio, p. 147. edit. Fabricii. εἰσὶ δὲ, ἄνεμος, φῶς, ὕδωρ, πῦρ, καὶ ὕλη. Damaſcen. contra Manichæos, edit. Leunclavii, pag. 280. Τὰ πέντε στοιχεῖα ἅ τινα ἐστὶν, ἀὴρ, ἄνεμος, φῶς, ὕδωρ, καὶ πῦρ.

Manichéens: Le Vent, la Lumiére, l'Eau, le Feu, & la Matiere. Selon Jean de Damas, l'Air, le Vent, la Lumiére, l'Eau, & le Feu. Je ne m'arrêterai point à accorder ces deux Auteurs. Archelaüs, qui eſt le plus ancien, paroît auſſi le plus exact. Ce que Manès appelloit la Lumiére eſt apparemment l'*Aether* ou l'*Agachum* des Indiens. Ces cinq Elemens ont cinq couleurs: la Terre eſt de couleur d'Or, l'Eau de couleur de Cryſtal, le Feu de couleur de Cuivre, l'Air eſt noir, & l'*Agachum* eſt de même couleur que les Nuées. Les cinq genres de vie ſont, la vie nutritive, celle qui eſt étenduë par tout le corps, la vie de la volonté, celle de la ſageſſe, & celle de la felicité. Les trois principes de déréglement ſont en leur Langue, l'*Anoúbum*, le *Máguei*, & le *Kámium*. L'*Anoúbum* eſt une qualité attachée à l'ame comme la rouille l'eſt au cuivre, & comme les enveloppes naturelles le ſont aux légumes & aux fruits. C'eſt elle qui opére en l'homme toutes les actions où le porte ſa convoitiſe. Ne ſeroit-ce point un reſte d'idée du Peché Originel? Le *Máguei* preſide à l'imagination, & c'eſt la ſource de tous les Arts. Le *Kámium* excite la convoitiſe & porte l'Homme à toute ſorte d'excès & de plaiſirs déréglez. Les trois Complexions, ou tempéramens, ſont le Caractére melancolique, le Sanguin ou Bilieux, & le Phlegmatique. Le temperament melancolique produit la ſageſſe, la mortification, une vie reglée, & un bon naturel. Le Caractére colerique ou ſanguin porte au repentir, à la continence & à la vertu. Le Phlegmatique excite

à

à l'impureté, à la fraude, à l'injuſtice, au menſonge, au ſommeil, & à la triſteſſe. Les autres diviſions ne ſauroient être traduites à cauſe de leur obſcurité. Ce ne ſont que des figures de diverſes ſortes, qui ont un tel raport aux Lettres de l'Alphabet Malabare, que l'on n'en peut rien tirer ſans avoir fait de grands progrès dans la connoiſſance de leur Langue. On comprendra par ce que je viens de traduire, qu'on perd fort peu de n'avoir pas le reſte. M. Ziegenbalg dit ici que parmi ces Païens on trouve des Savans à leur maniére, qui entendent aſſez bien l'Hiſtoire Naturelle, tant celle des Animaux, que celle des Mineraux & des Plantes.

Pour ce qui eſt de la Medecine, elle eſt en eſtime chez eux, & ſoigneuſement cultivée, quoiqu'elle ſoit fondée ſur des principes fort differens de nôtres, & fort conformes à ceux de leur Phyſique. On trouve dans leurs Livres les noms & les cauſes de toutes les maladies, auſſi bien que les remédes dont il faut ſe ſervir pour les traitter. Ils conſidérent le pouls avec une attention particuliére. C'eſt parmi eux une étude longue & mêlée d'obſervations ſuperſtitieuſes. Ainſi, il y a plus lieu de compter ſur leur pratique, que ſur leur ſavoir. Les Européens établis dans les Indes conſultent volontiers les Medecins Gentils dans leurs maladies, & ſe trouvent fort bien de leurs ordonnances. Au reſte, leur ſcience & leur pratique de la Medecine eſt très conforme à celle des Chinois.

Quoique ces peuples s'appliquent fort à l'étude de l'Aſtronomie, & principalement à

l'Aſtrologie judiciaire, on peut croire que leurs connoiſſances ſur ce ſujet ſont extrémement bornées. Des gens, qui croient que la terre eſt plate, & que le Soleil fait ſon cours à l'entour d'une montagne ſituée au Nord du monde, ne peuvent pas avoir acquis de grandes Lumiéres ſur le cours des Aſtres & leur ſituation dans les Cieux. Ils ne laiſſent pas de predire les Eclipſes : ceux, qui croiront la choſe impoſſible ou douteuſe, trouveront dequoi ſe convaincre du contraire dans la Topographie Crêtienne de Coſme Egyptien, qui raporte (a) l'exemple d'un Homme de ſon tems, qui ſoûtenant le même Syſtême ne laiſſoit pas de prédire les Eclipſes avec une exactitude qui donnoit de l'étonnement à ceux mêmes qui ſuivoient une Hypothéſe plus raiſonnable.

Leur année commence au mois d'Avril. Elle eſt composée, comme la nôtre, de trois cens ſoixante & cinq jours. Leur maniére d'intercaler ne m'eſt point connue, & je n'en trouve rien dans les Manuſcrits des Miſſionaires Danois. Ils diviſent le Zodiaque en douze ſignes, dont les noms en leur Langue ſe raportent à ceux que nous avons reçus des Grecs qui les avoient reçus des Egyptiens. Ils ont pareillement le même nombre de Planetes que nous, & ils s'en ſervent de la même maniére pour marquer les jours de la ſemaine: coûtume, qu'ils ont auſſi reçuë des Egyptiens, parmi leſquels cette diviſion ſeptenaire

(a) Tom. 2. Collect. Novæ Patrum edit. D. Bernard. de Montfaucon. pag. 264.

naire étoit fort ancienne (a), ſoit qu'elle leur fut venuë des Juifs, ou que ceux-ci l'euſſent apriſe chez eux ; ce qui ne doit s'entendre que par raport au nombre de jours, les noms des Planétes n'aiant point été en uſage chez les Ebreux pour deſigner les jours de la ſemaine. Quoique ces noms varient dans les Indes ſelon la diverſité des Langues, le nom de *Buda* célébre parmi les anciens, comme nous le verrons bien-tôt, tient univerſellement la place de Mercure, & marque le Mercredi chez les Malabares, les Habitans de l'Ile de Ceylan, & les Siamois. Outre les ſignes du Zodiaque, les Indiens comptent vingt-ſept Conſtellations, dont ils ſe ſervent auſſi bien que des Planétes, principalement pour prédire l'avenir, & s'établir en qualité d'Aſtrologues à la Cour des Rois Indiens, qui ſont fort entêtez de ces vaines prédictions, auſſi bien que des Augures, de la Chiromancie, & de diverſes autres Sottiſes, dont nonobſtant la Lumiére de l'Evangile nous n'avons pas encore entiérement ſecoué le joug.

Pluſieurs Indiens s'appliquent à l'Alchymie, c'eſt-à-dire à la prétenduë transmutation des Metaux. Ils ont des Livres qui traittent de cette Science qu'ils appellent *Ráchaviddei.* Quoiqu'ils l'étudient aſſez ſoigneuſement, ils ne s'engagent pas aux dépenſes qui ont ruiné tant de perſonnes en Europe. La poſſibilité de cet Art n'eſt point revoquée en doute chez eux. Ils raportent ſur ce ſujet pluſieurs Hi-

(s) V. Dion Caſſius Livre 36. & le Chevalier Marsham. *Siecle* XVI. pag. 476. edit. de Leipſic.

ſtoires, entre autres une qui eſt fort célébre, parcequ'elle concerne leur Dieu Iſuren, qui changea lui-même du fer en or, comme je vais le décrire dans les propres termes d'un de leurs Livres. (a) „ Dans une Ville appellée „ *Dirou pouvanum* demeuroit une fille nom- „ mée *Ponnaneial*. Cette fille étoit dediée „ au Culte des Dieux, & du nombre de cel- „ les qui font profeſſion de ſe proſtituer en „ leur honneur. Elle étoit fort religieuſe, „ & ſe levoit tous les matins avant le Soleil. „ La premiére choſe qu'elle faiſoit étoit de ſe „ laver dans l'Etang de la Pagode ou du „ Temple de l'Idole auquel elle étoit affectée. „ De là, entrant dans le Temple, elle y faiſoit „ ſes priéres, & toutes le Cérémonies preſcri- „ tes par la Loi. Enſuite, retirée dans ſa Mai- „ ſon, elle y admettoit ceux de ſes amans „ qui la paioient le plus largement. Cela al- „ loit loin, à cauſe de ſa rare beauté. Elle „ partageoit en trois portions ce qu'elle ga- „ gnoit ainſi. La premiére étoit pour la Pa- „ gode, la ſeconde pour des aumônes gene- „ rales, & la troiſiéme pour des aumônes „ particuliéres qu'elle faiſoit aux Pelerins & „ aux Saints des Indes qui ne ſubſiſtent qu'en „ mendiant. Elle ne vivoit que de ce qu'elle „ gagnoit avec les perſonnes de moindre con- „ dition, qui paioient beaucoup moins que „ les autres. Cependant, elle avoit cette re- „ ſerve qu'elle excluoit de ſon commerce les „ gens nez dans les Caſtes ou Tribus infe- „ rieures des Indes, ne donnant entrée chez elle

(a) Livre Malabare intitulé, *Arubaddupalu diru Vileiadel*.

„ elle qu'aux Bramines, aux Poëtes, & aux „ perſonnes de quelque diſtinction. Le Dieu „ Iſuren lui apparut un jour ſous la forme „ d'un homme de ſa Secte. Cette bonne fille „ ſe diſpoſa d'abord à lui donner ce qu'elle „ n'avoit pas coûtume de refuſer. Iſuren lui „ fit comprendre qu'il n'étoit pas venu pour „ ce qu'elle lui offroit ſi liberalement; mais „ pour lui rappeller en mémoire un vœu „ qu'elle avoit fait d'offrir une Idole de fonte „ au Dieu *Tſchokka naiagen*, qui eſt Iſuren „ lui-même ſous un autre nom. *Helas*, s'é„ cria-t-elle, *ou pourrois-je trouver aſſez d'ar„ gent pour cela?* Iſuren lui repondit: *Je ſai „ l'Alchymie & l'Art de faire de l'Or. Ap„ portez-moi tout le fer que vous avez dans la „ Maiſon.* La devote obeït & en emprunta „ même de ſes voiſins. Iſuren aiant reçu ces „ ferrailles les parſema d'une eſpece de fiente „ de Vache pulveriſée, qu'il avoit apportée „ ſur lui. Il les laiſſa pendant toute la nuit „ dans le feu ſur le foier de la Maiſon. Le „ matin du jour ſuivant le tout ſe trouva chan„ gé en Or très-fin, & Iſuren avertit cette „ fille de s'en ſervir pour lui fondre une Ido„ le. Incontinent après, il s'éleva en l'air, „ & étant entré dans le Temple, il ſe retira „ dans le Lingum où il fait ſon ſejour ordi„ naire. „

Cette Fable, outre qu'elle montre l'idée que ces peuples ont de l'Alchymie, fait connoître l'eſtime qu'ils ont pour ces malheureuſes victimes de l'impudicité publique. Ils les conſacrent ſolemnellement à leurs Dieux, & les regardent comme des perſonnes ſaintes &

très diſpoſées à parvenir à un haut degré de piété.

Puiſque l'occaſion ſe preſente de parler de ces filles, je raporterai ici ce qu'on en trouve dans les Ecrits de nos Miſſionaires, qui eſt confirmé par le temoignage de tous les Voiageurs. Chaque Pagode en a un certain nombre plus ou moins grand, ſelon ſa reputation, ou ſelon ſes revenus. On les deſtine fort jeunes au Culte des Idoles par une dédicace qui ſe fait avec beaucoup de pompe & de ſolemnité. Elles ſont élevées avec ſoin au dépens de la Pagode. Contre la coûtume du Païs, où les femmes ne s'appliquent point aux Lettres, on leur enſeigne à lire & à écrire, outre la Danſe & la Muſique qui ſont leurs principaux exercices. On choiſit ordinairement les plus bellles filles qui ſe trouvent, afin que parvenuës en âge elles puiſſent ſubſiſter & enrichir le Temple des revenus de leur proſtitution. Elles danſent & chantent devant l'Idole les jours ſolemnels, lorſqu'on célébre quelques Fêtes en ſon honneur. Leurs Danſes, auſſi laſcives qu'il ſe peut, repondent par des geſtes fort ſignificatifs, aux Fables impudiques de leurs fauſſes Divinitez, qu'elles chantent en même tems, ou qu'elles entendent chanter à d'autres qui préſident à la Danſe. Ces malheureuſes Creatures ne peuvent abandonner l'Idole à laquelle elles ſont conſacrées. Le mariage leur eſt entiérement interdit. Les enfans qu'elles ont de leur mauvais commerce demeurent conſacrez au Culte de l'Idole : les filles ſuivent la deſtinée de leur mere, & les garçons apprennent la Muſique & à jouer des in-

inſtrumens. Ces filles ſont une des plus grandes tentations de ces païs Barbares, & une occaſion de péché continuelle à une Nation qui naturellement eſt portée à l'impudicité.

Je ne dirai rien ici de la Muſique des Indiens, quoique cette ſcience ſoit eſtimée & cultivée chez eux, mais d'une maniére différente de la nôtre, & difficile à expliquer. Elle a un raport eſſentiel à leur Poëſie qui eſt pareillement fort malaiſée, autant à cauſe de la compoſition qui n'a raport qu'aux divers tons de leur Muſique, ſans égard à la quantité & à la meſure, qu'à cauſe des mots particuliers qu'elle emploie; tel Livre Poëtique étant ſi obſcur, que parmi les Malabares mêmes, qui entendent fort bien tous les Ouvrages écrits en proſe, à peine en trouvera-t-on un de cent qui puiſſe entendre ou expliquer les Poëmes anciens. Il arrive ſouvent que les modernes ne ſont pas moins difficiles. Les Poétes ont des expreſſions qui leur ſont particuliéres, & que l'on n'apprend que par une longue étude.

Quelques Savans ont cru que l'Arithmetique dont nous nous ſervons aujourd'hui venoit des Indes, auſſi bien que le *Zero*, & les autres figures des nombres juſqu'à dix. Sans examiner ſi on peut ſoupçonner cela de quelque autre Nation Indienne, il eſt certain que l'Arithmetique des Malabares differe beaucoup de la nôtre, auſſi bien que les Chiffres dont ſe ſervent ces peuples, qui ne connoiſſent point l'uſage du *Zero*. Leurs operations ſont en grand nombre, fort ingénieuſes, & fort difficiles; mais extrêmement ſûres, quand on les a

une fois apprises. Ils s'y appliquent dès leur enfance, & ils ont une si grande habitude à calculer les sommes les plus embarassées, qu'ils font souvent sur le champ ce que des Européens sont long-tems à finir avec la plume. Il est vrai que leur opération seroit plus longue que la nôtre, si l'imagination rompuë par une longue habitude ne voioit d'abord la fin de la question proposée. Ils divisent les unitez en un grand nombre de fractions. C'est une étude qui leur est particuliére, & qui demande bien du tems. Leur division la plus frequente de l'unité est en cent parties, que l'on n'apprend que consécutivement en commençant par deux, trois, quatre, &c. jusqu'à cent. Cela vient de ce que ces fractions sont différentes selon la nature des choses nombrées. Il y en a pour les monnoies, pour les poids, pour les mesures, en un mot pour toutes les choses qui peuvent être raportées aux opérations de l'Arithmetique. Le même usage étoit sans doute parmi les Romains, & cela peut servir à entendre quelques Passages des Anciens, comme celui d'Horace dans l'Art Poëtique (a). *Les Enfans des Romains apprennent par de longs calculs à diviser l'AS, ou l'Unité en cent parties.* On comprendra aussi par là ce que signifient deux Passages de Petrone, qui ont paru difficiles aux Interprétes. Dans le premier, un Pére dit à un homme qui faisoit profession d'enseigner la Jeunesse :

(a) *Romani pueri longis rationibus assem. Discunt in partes centum diducere.* vers. 325.

nesse: (a) *Je vous éleve mon Fils qui sait déja quatre parties.* Dans l'autre, un homme se vante (b) de savoir les cent parties tant des poids que des monnoies. Je n'ai osé mettre ici quelques exemples de l'Addition & de la Division de ces Indiens, quoi que j'en aie assez entre les mains. Je ne doute point que ce ne soit l'ancienne Arithmetique des Grecs & des Romains (c). Il n'y a point d'apparence qu'on en rétablisse jamais l'usage. Nos opérations sont beaucoup plus courtes & plus aisées. Mais c'est assez parlé des Sciences & des Arts de ces Peuples; je vais passer à un autre sujet.

Il n'est pas certain que la Religion présente des Indes soit la premiére de toutes celles qui ont été connuës en cette vaste étenduë de païs. Les Bramines reconnoissent que leur culte a succédé dans le Malabar à celui de certain peuple qu'ils traitent de Païen, & qu'ils appellent la Nation des Sammanéens. Il faut remarquer que les Indiens Malabares, bien loin de se considérer comme Païens, mettent cette Epithéte au nombre des plus grosses injures, & soûtiennent qu'on ne s'en peut servir qu'à l'égard des gens qui ne connoissent point l'Etre infiniment parfait, & qui ne lui rendent aucun culte. C'est donc sous cette idée que nous devons envisager les Sammanéens

(a) Perronius cap. 46. pag. 227. 228. *Tibi discipulus crescit Cicero meus, jam quatuor partes dicit.*

(b) Ibid. c. 58. pag. 294. *Partes centum dico, ad as, ad pondus, ad nummum.*

(c) Voiez les Remarques de M. Wallis sur l'*Arenarius* d'Archimede, vers la fin.

néens, anciens habitans des Indes, desquels la Religion n'eſt peut-être pas encore entiérement détruite, quoi qu'elle ſoit préſentement inconnuë dans tous les païs qui ſont en deça du Gange, où la ſeule Religion des Bramines ou Brachmanes eſt en uſage. Cette idée des Sammanéens n'eſt pas entiérement conforme à ce qu'en rapporte Porphyre (a) dans ſon Traité de l'Abſtinence de la Chair des Animaux. Il les diſtingue à la vérité des Brachmanes; mais il leur donne à peu près la même Loi & la même Religion. Clement d'Alexandrie qui en fait auſſi mention en parle en ces termes (b). „ Il y a deux eſpéces de „ Gymnoſophiſtes Indiens ou Philoſophes „ Barbares. Les uns s'appellent Sarmanes & „ les autres Brachmanes. Ceux des Sarmanes, qui ſont appellez (c) Solitaires, n'habitent point dans les Villes, & n'ont point „ de maiſons. Ils ſe couvrent d'écorces d'arbres, & ſe nourriſſent de fruits. Ils ne „ boivent que de l'eau dans la paume de leurs „ mains. Ils ne ſe marient point, & vivent „ comme les (d) Encratites. Ce ſont ceux „ d'entre les Indiens qui obéïſſent aux commandemens de *Boutta*, qu'ils honnorent „ comme un Dieu, à cauſe de la ſainteté de „ ſa vie. Ce Boutta ne peut être que celui que S. Jerôme (e) & quelques autres anciens appel-

(a) Libr. IV. §. 17. & 18.
(b) Stromat. L. 1. pag. 529. edit. Potteri.
(c) ἀλλόϐιοι.
(d) Les Sectateurs de Tatien, Diſciple de Juſtin Martyr.
(e) Hieronym. Lib. 1. adverſus Jovinianum. Tom. IV. pag. 186. col. 2. edit. noviſſimæ. *Apud Gymnoſophiſtas Indiæ quaſi*

appellent Boudda. Je ne doute point que ces Samanéens ou Sarmanes ne ſoient les mêmes qui ſont appellez *Germanes* dans Strabon, Livre XV; ſoit que ce nom ait été corrompu par les Copiſtes, ou que Strabon, qui cite Megaſthéne, ſoit tombé ſur un Exemplaire qui l'a trompé.

Il paroït par les Livres des Indiens Malabares, que les Samanéens étoient habiles, puis qu'ils reconnoiſſent que toutes leurs Sciences & leurs Arts viennent de ces gens-là. Il faut donc que la migration des Brachmanes ſoit poſtérieure à celle des Sammanéens, ou que ceux-ci aiant corrompu les premiers principes de leur Religion fuſſent tombez dans l'ignorance du Dieu Souverain, & aient eû beſoin de réformation. Ce dernier ſentiment paroîtroit le plus probable, ſi on étoit ſûr de la vérité de ce que diſent les Malabares, qui aſſurent que leur Religion eſt infiniment plus ancienne que celle des Sammanéens, qu'ils appellent en leur langue *Schammanes* (a). Il eſt certain par le témoignage des Auteurs anciens que j'ai citez, & par celui des Bramines des Indes, que ces Sammanéens pratiquoient la même abſtinence que les Indiens d'aujourd'hui, & qu'ils croioient comme eux la Tranſmigra-

quaſi per manus hujus opinionis auctoritas traditur, quod Buddam principem dogmatis eorum e latere ſuo virgo generarit.

(a) Les Prêtres des Samojedes s'appellent Schamans. Le Brun, Voyage de Moſcovie, pag. 13. col. 1. Ceux des Tunguſiens & d'autres Nations de Tartarie portent le même nom. V. le Voyage d'Ever Ysbrant à la Chine, chap. 7. p. 62. & 69. de l'édit. Allemande. Voyez auſſi pag. 120. où il dit que le nom de Schaman, eſt un nom de Religion d'un Peuple Tartare, voiſin des frontiéres de la Chine.

migration des ames. Ils avoient auſſi leurs Idoles, & il ne paroît point que leur Religion ait differé de celle des Brachmanes, que dans l'Article important de la connoiſſance de l'Etre infiniment parfait. Il reſte encore dans les Indes des Livres compoſez par les Sammanéens; & ces Livres ſont lûs & eſtimez des Indiens modernes, qui les gardent & les citent avec autant de ſoin, que nous gardons ceux des anciens Auteurs Grecs & Romains. Je vais parler de quelques-uns de ces Livres dont je trouve la deſcription dans la Bibliotheque Malabare Manuſcrite de M. Ziegenbalg.

Le premier eſt intitulé *Tolkábiam* du nom de ſon Auteur, qui étoit un Roi de cette Nation, ou plûtôt de cette Religion; car les Sammanéens parloient la même Langue que les Malabares. Ce Livre, qui eſt fort gros & fort difficile à entendre, contient tous les principes & la pratique de la Poëſie Indienne, qui demande une longue étude & une terrible application. Il y a, dit M. Ziegenbalg, pour près d'un mois de lecture quand on l'entend. Selon les Malabares, ce Livre a plus de mille ans d'antiquité.

Ils ont un autre Livre intitulé *Divágaram*, du nom de ſon Auteur, qui vivoit il y a cinq cens ſoixante ans, & faiſoit profeſſion de la Religion des Sammanéens. On fait apprendre ce Livre aux jeunes gens à l'âge de huit ou neuf ans, lors qu'on les deſtine à l'étude des Lettres. Il traite du choix & de l'abondance des mots de la Langue. Les Malabares en font une eſtime ſinguliére: mais le ſtile eſt

eſt ſi relevé, que le Vulgaire n'y entend rien du tout.

Je ne ſai ſi je dois mettre au nombre des Ouvrages des Sammanéens un Livre dont je trouve le Titre & la Deſcription dans la même Bibliotheque Manuſcrite de M. Ziegenbalg. Il eſt intitulé *Tchiva païkkiam*, c'eſt-à-dire, *La Felicité de la Vie.* Ce Livre, qui eſt écrit en vers, contient de fort beaux principes de Morale. L'Auteur, connu dans les Indes par d'autres Ouvrages Poëtiques, ne faiſoit profeſſion d'aucune Religion. Il ſoûtient que tout le bonheur de l'Homme ne conſiſte qne dans la pratique de la vertu. Il a laiſſé beaucoup de Sectateurs qui menent une vie fort reglée, quoique d'ailleurs ils vivent dans une grande indifférence pour toutes les Religions, mettant le Chriſtianiſme & le Paganiſme ſur le même pied. M. Ziegenbalg, qui a ſouvent diſputé, ſans fruit, contre ces gens-là, dit qu'il a trouvé des Mahometans dans les Indes, qui ſont dans les mêmes diſpoſitions par raport à la Religion. On peut regarder ces Païens comme des Déïſtes. Ceux qui ſuivent ſont de parfaits Athées; car il s'en trouve auſſi, quoiqu'en petit nombre, dans les Indes: les Savans qui l'ont nié n'en étoient pas bien informez. M. Ziegenbalg fait mention d'un Livre où l'Atheïſme eſt enſeigné. C'eſt un Ouvrage Païen, au ſentiment des Malabares, qui en proſcrivent la lecture, qu'ils regardent comme très-dangereuſe. Il eſt intitulé *Karanei Vouroubba Tareien Valamadel.* L'Auteur, qui s'étoit rendu Poëte par ſa propre étude, étoit un Laboureur, qui s'eſt appliqué dans cet

cet Ouvrage à prouver qu'il n'y a point de Dieu, que tout ce qu'on a écrit pour établir cette verité n'a aucun fondement raiſonnable, qu'il n'y a ni veritez réelles ni plaiſirs conſtans que ceux de cette vie, & que c'eſt une veritable folie de s'en priver pour obtenir la poſſeſſion des choſes dont on n'a aucune idée, puiſqu'on ne peut ni les voir, ni les ſentir. Il ne faut point d'autre preuve que cet Ouvrage, pour faire voir que les Extravagances les plus groſſiéres l'Athéïſme ne ſont pas inconnuës dans les Indes.

Pour revenir aux Brachmanes, on doit avouer que leur Religion abſurde dans ſon Culte & dans ſa Mythologie, bien loin d'exclure l'idée de l'Etre infiniment parfait, le ſuppoſe par tout, & reduit au Paganiſme toutes les Religions qui ſont difficulté d'en convenir. Cette même Religion a outre cela des marques d'une grande Antiquité. On y trouve des traces ſenſibles de la Loi de Moyſe, & des Hiſtoires qui ont un raport viſible à celles qui ſont raportées dans nos Livres Sacrez. Ce que j'obſerve ici eſt ſi bien marqué dans deux belles Lettres du P. Bouchet Miſſionaire de Maduré à feu M. Huet Evêque d'Avranches, que je ne puis me diſpenſer d'y renvoier le Lecteur. La premiére & la plus curieuſe eſt dans le neuviéme Recueil des Lettres Edifiantes, & la ſeconde dans le treiziéme. Ceux, qui les voudront conſulter, les liront avec beaucoup de ſatisfaction.

Il me reſte ici à examiner ce que peut être devenuë la Religion des Sammanéens, qui

qui est à présent bannie des deux Côtes de Malabar & de Coromandel. Voici quelques conjectures sur ce sujet qui me paroissent assez vrai-semblables. Je crois qu'on s'en peut contenter jusqu'à ce qu'une connoissance plus exacte des Livres de ces Païens fournisse plus de lumiéres sur ce sujet.

Le Dieu Vistnou, qu'une des Sectes des Malabares adore comme le Souverain Dieu, a paru au Monde neuf fois sous diverses figures, selon les Livres de ses Sectateurs. Il doit revenir encore une fois sous la forme d'un Cheval, & alors il annéantira toutes choses (a). La prémiére de ces apparitions a été sous la forme d'un Poisson: la seconde sous celle d'une Tortue: la troisiéme sous celle d'un Pourceau: la quatriéme sous celle d'un Heros appellé *Rama:* la cinquiéme sous celle d'un Homme appellé *Bára Chourá-ma.* Chacune de ces apparitions ou Metempsychoses a son Histoire fabuleuse (b). Nous nous contenterons de raporter celle de la sixiéme, qui nous donnera quelques Lumiéres pour ce que nous cherchons. Ce fut dans cette apparition que Vistnou né Homme sous le nom de *Vegoudáova Avatarum* extermina deux Sectes qui faisoient profession d'une Religion pernicieuse, les *Budder-*

(a) Abraham Roger, chap. 3. du Livre second du Théatre de l'Idolatrie, raporte autrement ces apparitions: mais, comme il ignoroit la Langue Malabare, il est plus sur de se fier aux Memoires de M. Ziegenbalg.

(b) La septiéme Apparition de Vistnou fut en forme de demi Homme & demi Lion; & la neuviéme en forme d'un Bramine. Je n'ai pas trouvé la huitieme.

gueuls & les *Schammanergueuls*, c'eſt-à-dire, les adorateurs de Budda, & les Sammanéens, dont la Religion étoit la même. Pour les détruire, Viſtnou, ſous le nom que nous venons de raporter, feignit au commencement d'être de leur Secte, & vêcut parmi eux à leur maniére, juſqu'à ce qu'aiant acquis aſſez de credit, il ſe fit connoitre, & inſtruiſit douze Diſciples, par le moien deſquels il extermina entiérement cette Religion, dont la doctrine conſiſtoit ſelon les Livres Malabares dans les articles ſuivans.

Ces Sammanéens Diſciples de Budda blasphemoient ouvertement la Religion de Viſtnou & d'Iſuren, & forçoient les Malabares à faire profeſſion de la leur. Ils ne ſe frottoient, ni de terre rouge, ni de cendres de fientes de Vache, & ne faiſoient aucun cas de la purification exterieure du corps par les bains. Quoiqu'ils euſſent des Idoles qu'ils adoroient, ils n'avoient pour le reſte aucune apparence de Religion. Ceci ne peut ſignifier autre choſe, ſi non qu'ils ne connoiſſoient ni n'adoroient le Souverain de tous les Etres. Ils regardoient tous les Hommes comme égaux, & ne faſoient aucune difference entre les diverſes Caſtes ou Tribus. Ils déteſtoient les Livres Théologiques des Bramines, & vouloient que le Monde fût de gré ou de force ſoûmis à leur Loix. Cette Religion n'étoit, diſent-ils, ſemblable ni au Mahometiſme, ni au Chriſtianiſme. En un mot, c'étoit ſelon eux une Secte infame & miſerable.

Comme les monumens des Indiens n'ont aucune Chronologie reglée, & que les Fables de

de leurs Poëtes, aussi bien que les diverses Métempsychoses qu'ils admettent, ont tellement brouillé les faits Historiques, qu'on ne sait à quel tems les raporter; il est difficile de dire en quel tems a vêcu le Bramane *Vegouddouva*, que ces Barbares prennent pour Vistnou revenu au Monde sous une nouvelle forme. Mais, comme il paroît par les Livres des Sammanéens qu'il y a cinq cens soixante ans qu'on trouvoit encore des gens de cette Religion dans les Roiaumes de la Côte de Coromandel, on peut croire que la domination absoluë du Paganisme moderne n'est guéres plus ancienne que de cinq siécles dans ces païs-là. Les Bramines depuis long-tems établis dans l'Indostan, qu'on appelle autrement le Roiaume du grand Mogol, n'auront chassé que par degrez au delà du Gange le Culte de Budda, qui ne peut être, selon ce que nous avons dit ci-dessus, que celui des Sammanéens.

En, effet les Roiaumes d'Arekan, de Pegu, Siam, Laos, & Camboie, sans parler du Tonquin, de la Cochinchine, de la Chine, & du Japon, ont une Religion différente de celle des Malabares, quoiqu'elle conveinne dans la doctrine de la Transmigration des ames, dans le Culte des Idoles, & quelques autres Opinions superstitieuses. Mais ce que j'y trouve de singulier, c'est l'ignorance absoluë de l'Existence de Dieu, confirmée, pour ce qui regarde les Siamois, dont la Religion est celle de toutes les Nations qui viennent d'être nommées, par le témoignage de M. de la Loubére, un des plus judicieux &

des plus doctes Voiageurs de nôtre tems. Voici ses paroles. (a) „ Aristote a reconnu „ un premier Moteur, c'est à-dire, un Etre „ puissant, qui avoit arrangé la Nature . . . „ Mais les Siamois n'ont nulle idée sembla„ble, bien éloignez de reconnoître un Dieu „ Créateur: & ainsi je croy qu'on peut assu„rer que les Siamois n'ont nule idée d'aucun „ Dieu. „ Nous trouvons ici la principale raison, pour laquelle les Bramines ont traitté les Sammanéens de Païens, selon l'idée nous en avons donnée ci-dessus. Ajoutez à cela que *Sommona-Codom*, le Legislateur & la premiére Idole de Siam, porte un nom qui établit nôtre conjecture. „ (b) Ils l'appellent, dit M. de „ la Loubére, *Sommona-Codom* : & ils disent „ que *Codom* étoit son nom, & que *Som*„*mona* veut dire en Lange Balie un Talapoin „ [c'est-à-dire un Religieux] des Forêts. „ L'explication de ce mot convient à ce que dit Clement d'Alexandrie, lorsqu'il parle des Sarmanéens. Nous avons raporté ci-dessus ses paroles, où l'on trouve le vrai portrait des Talapoins des Bois, tels qu'ils sont dans les Roiaumes de Siam, de Pegu, & de Laos, & dans les autres dont nous avons déja fait mention. L'Idole Sommona-Codom s'appelle aussi ***Pouti Sat***, ou Seigneur Pouti. Ce nom repond à celui de Bouda, & signifie la même personne, comme le prouve le nom de Mercredi dans toutes les Langues des Indes. Dans le Samscret, qui est la Langue Sainte des Bramines, ce jour s'appelle ***Boutta-varam***; dans celle

(a) Tome I. pag. 395. de l'Edition de Hollande.
(b) La Loubére, Tom. I. p. 394.

celle de Ceylan, *Bouda dina*; dans celle de Siam, *Van Pont*; & dans la Langue Malabare, *Bouden'-Kirúmei.* Il paroit donc vrai ſemblable que cette Religion des Sammanéens, connuë des anciens Grecs auſſi bien que des Malabares, ſubſiſte encore dans les Roiaumes Païens ſituez au delà du Gange vers l'Orient.

La plus part de nos Voiageurs font mention d'un certain *Xaca* ou *Chaca* Legiſlateur de ces Indiens. Cet Homme n'eſt point connu chez les Païens du Malabar. J'ai eu ſoin de m'en informer. Il faut donc qu'ils en aient perdu la memoire, ou qu'il leur ſoit connu ſous un autre nom. On a lieu de ſoupçonner que c'eſt le même perſonnage que les Anciens ont connu ſous le nom de Boudda. S. Jerome (a) dit que les Indiens aſſuroient qu'il étoit né en ſortant du côté de ſa Mere, qui le mit au Monde ſans perdre ſa virginité. Les Idolatres des Indes, & ceux de Chine, diſent de même que Xaca, (b) qu'ils appellent *Xe-Kia* à la Chine, fut conçu dans un ſonge que fit ſa Mére qu'un Elefant blanc entroit dans ſon corps par ſa bouche, & qu'en ſuite l'aiant porté à terme elle le mit au Monde par le côté droit, ce qui a un raport manifeſte avec le Boudda de S. Jerôme, & prouve en même tems l'antiquité des Fables des Indes. Il eſt pourtant difficile d'aſſigner une Epoque fixe à ce Legiſlateur. Les Auteurs

 que

(a) Libro 1. contra Jovinianum. J'ai raporté le Paſſage plus haut.

(b) Navarrete Trat. 2. cap. XI. pag. 85. *Dizen que [su Madre] le concibio en sueños, mirando, que un elefante blanco la entrava por la boca; nacio por el lado izquierdo.*

que j'ai consultez varient tous sur cet Article, ce qui ne peut venir que de l'incertitude de la Chronologie de ces Nations Orientales. On ne convient qu'à le faire préceder de plusieurs siécles l'Epoque Chrêtienne qui commence à la naissance de Nôtre Seigneur. Tous les Auteurs le font originaire d'un Roiaume qu'ils situent au milieu des Indes : ce que le P. Christophle Borri Jesuite Milanois (a) entend du Roiaume de Siam; auquel cas, Boudda, Sommona-Codom, & Xaca, ne seront que la même personne. Cela est d'autant plus probable, que les Habitans du Roiaume de Laos, où les Talapoins Siamois vont faire leurs études, se servent indifféremment de tous ces noms pour signifier leur Idole, de laquelle ils ont établi le Culte à la Chine & au Japon sous le nom de Xaca (b).

Pour faire connoître ce Legislateur des Indes Orientales, je vais traduire ce que j'en ai trouvé dans un Livre assez rare, écrit par le Jesuite Alexandre de Rhodes en Langue du Tonquin avec une traduction Latine. (c)
„ Trois mille ans après la Création du Monde, & un peu plus de mille ans après la confusion des Langues, il y eut un Roi dans les Indes, qui étoit appellé *Timphan*. Il eut un fils d'un esprit vif & penetrant, mais extremement orgueilleux. Ce jeune „ Prin-

(a) Relatione della nouva Missione al Regno della Cocincina, c. 8. pag. 201.

(b) Gio. Filippo de' Marini, Historia & Relatione del Tunquino. Lib. 5. c. 5. pag. 482.

(c) Alexander de Rhodes, *Catechismus pro iis qui volunt suscipere Baptismum.* Romæ 1651. pag. 105. & seq.

„ Prince époufa la fille d'un Roi voifin dont
„ il n'eut qu'une feule fille, après la naiffan-
„ ce de laquelle il fe retira dans un lieu foli-
„ taire, maigré toutes les oppofitions de fon
„ Epoufe. Ce fut là qu'il s'appliqua à la Ma-
„ gie, autant pour s'acquerir l'eftime & l'ad-
„ miration des Hommes, que pour avoir un
„ commerce plus libre avec les malins Efprits.
„ Les deux principaux Démons avec lefquels
„ il avoit établi fon commerce s'appelloient
„ *Alala* & *Calala*. Affis au milieu de ces ge-
„ nies malfaifans, il apprit d'eux une Doctri-
„ ne à laquelle il donna le nom de *Thicca*,
„ qui n'eft autre chofe qu'un veritable Athéif-
„ me. Aiant entrepris d'infinuer aux Hom-
„ mes cette doctrine entiérement oppofée aux
„ Lumiéres naturelles, tout le Monde s'é-
„ loignoit de lui. S'en étant apperçu, de
„ l'avis des Démons fes Maîtres il commen-
„ ça à envelopper fa doctrine fous diverfes
„ Narrations fabuleufes, & à y mêler la Trans-
„ migration des Ames & le Culte des Idoles;
„ fe propofant lui-même à fes Difciples com-
„ me le principal objet de leur adoration, &
„ tâchant fe faire paffer pour le Créateur &
„ le Confervateur du Ciel & de la Terre. Il
„ fe fervoit de ces noms pour tromper le peu-
„ ple, entendant par le Ciel & la Terre tout
„ le Corps humain, & par les autres Idoles
„ les membres des deux Sexes. C'étoit l'ex-
„ plication qu'il donnoit à ceux qui avoient
„ fait le plus de progrès dans fa doctrine
„ impie; leur defendant neanmoins de divul-
„ guer ce qu'il leur enfeignoit en particulier.
„ Sa Magie & fes Fables lui fervoient auprès

„ de la populace, à laquelle il n'enſeignoit
„ que le Culte des Idoles & la Metemp-
„ ſychoſe, pendant que la doctrine de l'Athéiſ-
„ me n'étoit revelée qu'à ſes Diſciples les
„ plus cheris. C'étoit à eux qu'il debitoit que
„ le néant étoit la cauſe de tous les Etres, &
„ la fin où toutes choſes aboutiſſent. Ainſi
„ la doctrine de cette Secte Idolatre eſt dou-
„ ble. L'exterieure conſiſte dans le Culte
„ des Idoles, & dans un grand nombre de
„ Fables ridicules : mais l'intérieure qui eſt
„ la plus déteſtable eſt un véritable Athéiſme,
„ qui lâche la bride à toute ſorte de crimes.
„ C'eſt cette Religion que le Philoſophe Con-
„ fucius apelle dans ſes Livres la Doctrine
„ de Barbares. „

Le P. Dominique Fernandez Navarrete, un des plus ſincéres & des plus illuſtres Miſſionaires du Siécle paſſé, parle auſſi fort au long de ce Legiſlateur des Indes, dont la doctrine s'eſt étenduë depuis un fort grand nombre d'années dans les Empires de la Chine & du Japon. Je vais raporter en abbregé ce qu'il en dit dans le ſecond de ſes Traittez Hiſtoiriques de l'Empire de la Chine. (a) Il obſerve premiérement, que le nom de cet Impoſteur eſt à la Chine Xe-Kia, & au Japon Xaca [il faut prononcer en François Chékia, & Chaca]; que ſa Secte entra dans ce prémier Empire environ ſoixante ans après la naiſſance de Nôtre Seigneur; qu'outre la Chine & le Japon, elle a infecté les Roiaumes de Siam, de Camboie, de Laos, de la Cochinchine, du Ton-

(a) Navarrete, pag. 82.

Tonquin, & de plusieurs autres Païs au Nord & au Midi des Indes, en sorte que cette fausse Religion est beaucoup plus étenduë que celle des Mahometans, dont les progrès ne sont que trop connus de tout le monde. Pour ce qui concerne la personne de Xaca, dont l'Idole a été nommée *Foë* après son Apothéose, il est originaire des Indes, &, selon le sentiment le mieux établi, il est né dans l'Ile de (a) Ceylan. Son Pére, qui étoit Roi du lieu où il nâquit, s'appelloit *Cing Fan Vuang*, & sa Mére *Mo Je*. Quelques Européens mettent le tems de sa naissance vers la vingt-neuviéme année du regne de Salomon. A' l'âge de dix-sept ans il épousa trois femmes, de l'une desquelles il eut un Fils. La dix-neuviéme année de son âge il se retira dans une étroite solitude, où pendant douze ans il fut instruit par quatre Hommes immortels, c'est le nom qu'on donne en ces païs-là aux Solitaires dont la vie est distinguée par de grandes vertus. Ce sont apparemment les mêmes que les Indiens appellent les Talapoins des Bois.

Xaca étant âgé de trente ans s'appliqua à la contemplation de l'étoile du matin, & parvint à la connoissance intuitive du prémier principe. Ce fut là l'instant de son Apothéose. Dès ce moment, il commença à porter le nom de Foë. Il prêcha sa Loi pendant l'espace de quarante & neuf années, étant mort âgé de soixante & dix-neuf ans. Voici les paroles qu'il dit avant sa mort. „ Pendant „ plus de quarante ans que j'ai prêché, je n'ai

(a) Navarrete, pag. 85. 86. & suivantes.

„ point fait connoître la verité de mes ſentimens, parceque je n'ai revelé que le ſens exterieur & apparent de ma doctrine, enveloppée ſous divers Symboles. J'ai regardé tout cela comme des fauſſetez. Pour ce qui eſt du ſens intérieur, que j'ai toûjours jugé véritable, je déclare préſentement que le prémier principe & la derniére fin des Etres eſt la matiére prémiére, qui eſt le Cahos ou le Vuide, au delà duquel il n'y a rien à chercher ni à eſperer. „ Après la mort de Xaca dix de ſes principaux Diſciples écrivirent ſa doctrine ſur des Livres de feuilles de Palmier à la maniére des Indes. C'eſt ainſi qu'on les conſerve encore aujourd'hui à la Chine, quoique cette forme d'écrire ſoit differente de celle dont on uſe dans toutes les Provinces de ce vaſte Empire.

L'Idole *Tamo*, que quelques Miſſionaires imbecilles ou impoſteurs ont bien oſé faire paſſer pour l'Apôtre Saint Thomas, deſcend de Xaca par cent vingt-huit degrez de ſucceſſion. Voici ce qu'en dit M. Maigrot Evêque de Conon & Vicaire Apoſtolique à la Chine, dans une Lettre à M. Charmot. (a) „ Ce n'étoit pas, „ dit le P. le Comte en parlant de S. Thomas Miſſionaire à la Chine ſelon lui, „ un homme ordinaire: ſa vie, ſes miracles, & ſes vertus le faiſoient admirer de tout le monde. Ce . . . . qui me perſuade que le Pére s'eſt trompé, c'eſt qu'il a pris cela du P. Magalanes, lequel propoſe en

„ ce

(a) Cette Lettre eſt dattée Foù Tcheoù, l'an 1699. imprimée ſans nom de lieu, l'an 1701. pag. 58. 59.

„ ce même endroit de sa Relation, pour „ Saint Thomas, un cértain *Tamo*, un des „ plus insignes fripons qui soient jamais en- „ trez dans la Chine, qui s'est fait Chef d'un „ rameau de la Secte de Foë, qu'on appelle „ la Secte des Contemplatifs, & duquel le „ principal miracle qu'on raporte est, qu'il „ fut neuf ans assis le visage tourné vers la „ muraille à contempler la Nature ou le Vui- „ de. Et ce qui rend l'erreur plus visible, „ c'est que ce *Tamo* n'entra dans la Chine „ que sous le regne de l'Empereur *Leanti* „ *vous tü*, qui commença à regner en 552. „ Il est difficile de pousser jusques-là la vie „ du Saint Apôtre. „ Le P. Marini (a) parle de cet Imposteur dans les mêmes termes que M. Maigrot. Il ajoûte seulement que par cette Contemplation Tamo aboutissoit à s'anéantir soi-même pour être mis au nombre des Idoles de sa Secte. Ceux, qui ont lû la Description de Siam par M. de la Loubére, trouveront ici une conformité parfaite avec la doctrine des Siamois, dont le *Nireupan* est la même chose que l'Aneantissement où tend la doctrine de Xaca. C'est dans ce retour au Vuide ou au Néant, que ces Nations Idolatres font consister la felicité & la derniére fin des Ames humaines.

Les Preceptes de cette Religion sont tous négatifs, au nombre de cinq. Le prémier defend de tuer aucune chose vivante. Le second de voler : Le troisiéme defend la paillardise; le quatriéme le mensonge. Le cinquié-

(a) Relatione. Libr. 1. pag. 113.

quiéme proscrit l'usage du vin & de toute liqueur enyvrante. Ce sont là les Préceptes generaux qui engagent tous les Idolatres des Indes, tant les Bramines que les autres. Ils sont raportez dans cet ordre par François Xavier dans ses Lettres (a), par Navarrete dans ses Traittez Historiques (b), & par M. de la Loubére dans la premiére Partie de la Description du Roiaume (c) de Siam. Outre ces Préceptes, ils ont diverses œuvres de misericorde ausquelles leur Loi les assujetit : mais, toutes ces choses ne concernent que la Loi extérieure, qui est celle du peuple. L'interieure, qui est celle des initiez, enseigne que toutes les Créatures viennent du Néant, & retournent au Néant; mais, elle n'y retournent que par la pratique de la Contemplation & des Vertus les plus austéres, accompagnées d'un parfait détachement du monde. Cela est fort difficile à comprendre, parceque nous n'avons pas assez de connoissance de ce qu'ils entendent par ce mot-là. Il considerent leur Néant (d) comme une espece d'Etre sans entendement, sans volonté, sans force, & sans pouvoir, quoiqu'il soit pur, subtil, *ingenerable*, infini, incorruptible, & très parfait. C'est à ce Néant, disent-ils, qu'on peut parvenir dès cette vie, & se procurer une éternité bien heureuse par la Contemplation. D'où il semble qu'on peut conclure, que faute d'avoir entendu les Mystéres de cette fausse Religion, on a pris

(a) Libr. IV. Epist. 1.
(b) Pag. 87.
(c) Pag. 381.
(d) Navarrete, pag. 87.

pris pour un anéantiſſement réel, ce qui n'eſt qu'un anéantiſſement myſtique, ſemblable à peu près à l'*Apathie* des Philoſophes Stoïciens. Au reſte, on peut voir dans cette Secte la verité de ces paroles de Clement d'Alexandrie. (a) „ Tous les Barbares & les Grecs, „ qui ont traitté de la Theologie, en ont caché les principes, & ont enſeigné la verité, „ *ou ce qu'ils croient tel*, ſous des Enigmes, „ des Symboles Allegoriques, des Metaphores, ou d'autres Figures ſemblables. „

C'eſt aſſez parlé des Dogmes d'une Religion dont les détails ne nous ſont pas aſſez connus. Le raport de Navarrete eſt préferable en toutes choſes à celui du Jeſuite Alexandre de Rhodes, & à celui du P. Philippe Marini ſon Confrére, qui dans le premier Livre de ſes Relations du Tonquin (b) raconte la vie & la doctrine de Xaca preſque dans les mêmes termes. Il finit ſa Narration par ces paroles qui répréſentent parfaitement bien la modeſtie & la ſageſſe de la Société. „ (c) La Secte de Xaca renferme toute „ l'hypocriſie des Phariſiens, la témerité des „ blaſfemes des Athées, & les ordures des „ Hereſies des Novateurs, principalement de „ Luther

(a) Stromat. Libr. 5. pag. 658. πάντες ὖν, ὡς ἔπος εἰπεῖν, οἱ Θεολογησαντης βαρβαροί τε καὶ Ἕλληνες τὰς μὲν ἀρχὰς τῶν πραγμάτων ἀπεκρύψαντο, τὴν δε ἀλήθειαν αἰνίγμασι καὶ συμβόλοις ἀλληγορίαις τε αὖ καὶ μεταφοραῖς καὶ τοιὖτοισὶ τοῖς τρόποις παραδεδώκασι.

(b) Pag. 108. 109.

(c) Pag. 112.

„ Luther & de Calvin. „ Si ce judicieux Miſſionaire y avoit bien regardé, il auroit trouvé dans ce que ſes Confreres nous ont raconté des Bonzes du Japon, qui ſont Sectateurs de Xaca, des endroits importans par leſquels ils reſſemblent extrémement aux Jeſuites.

Au reſte, ce que nous avons dit ci-deſſus que Xaca eſt né ſelon quelques-uns dans le Roiaume de Siam, & ſelon le ſentiment le plus commun dans l'Ile de Ceylan, ſuffit pour prouver que ce Legiſlateur ne differe point de Sommona-Codom l'Idole des Siamois. Les Livres ſacrez de ces peuples (a) le font naître dans cette Ile ; &, quoiqu'il y ait des faits dans ſa vie raportez autrement que ceux que nous avons extraits de Navarrete, il eſt aiſé de comprendre que les mêmes Fables écrites & recitées par diverſes Nations, ſe chargent aiſément de circonſtances diverſes par l'avarice des Prêtres, & la credulité ſuperſtitieuſe du vulgaire. Les Habitans de Pegu, d'Arecan, d'Ava, & de Laos, & generalement preſque toutes les Nations au delà du Gange ſuivent la Religion de Xaca : mais, c'eſt principalement dans le Roiaume de Laos qu'elle fleurit. C'eſt là que les Siamois eux-mêmes vont étudier leur propre Religion ; & il paſſe pour conſtant dans ce Roiaume, que Xaca, & Sommona-Codom, ne ſont qu'une ſeule & même perſonne (b), comme nous l'avons

(a) La Loubére. Tom. I. pag. 413.
(b) V. Relation du Roiaume de Laos par le P. Leria Jeſuite. Livre 5. des Relations du P. Philippe Marini.

vons déja obſervé. Je ne dois pas obmettre une conjecture ingenieuſe & vrai ſemblable de M. de la Loubére. (a) Il croit que le nom de Chaca ou Xaca n'eſt pas un nom appellatif, mais un titre d'honneur qu'on a coûtume de donner aux Talapoins du Roiaume de Siam. On les appelle *Tchâou cà*, c'eſt-à-dire, Mon Seigneur. La corruption de ce mot a pu donner lieu à celle de Xaca, ou Xe-Kià ſelon la prononciation des Chinois.

Ces Idolatres Siamois ont pluſieurs Livres Sacrez écrits en une Langue inconnuë au Vulgaire. Les Caractéres de cette Langue reſſemblent beaucoup à ceux de l'Ile de Ceylan, tels qu'on les voit dans la Grammaire imprimée (b) de la Langue de cette l'Ile. Mais, quoique les Caractéres conviennent la Langue eſt differente, & très-ſemblable à celle de Paliacatte dans le Roiaume de Carnatica ſur la Côte de Coromandel. C'eſt ce qu'on peut aiſément reconnoître en comparant les mots de la Langue Balie, qui eſt la Langue Sacrée de Siam, avec ceux de la Langue Paliacatte, qui ſont en grand nombre dans le Théatre de l'Idolatrie d'Abraham Roger, où la Religion & les Mœurs des Idolatres de Paliacatte ſont éxactement décrites.

Les Chingulais, c'eſt ainſi qu'on appelle les peuples de l'Ile de Ceylan, ont une Religion qui différe en diverſes choſes de celle des Siamois, & qui approche plus de la Religion des Malabares adorateurs de l'Idole Viſt-

(a) La Loubére. Tom. I. pag. 407.
(b) A Amſterdam, in 4. l'an 1708.

Viſtnou. Voici ce que j'en ai extrait de l'Hiſtoire de l'Ile de Ceylan écrite par le Capitaine Portugais Jean Ribeyro, & publiée en François par M. l'Abbé le Grand. (a) „ Les „ Chingulais adorent un ſeul Dieu qui a créé „ le Monde: mais ils croient qu'il y a d'autres Divinitez au deſſous de lui, qui ſont „ comme ſes Lieutenans, qu'ils appellent „ auſſi Dieux. Ils ont des Idoles de differentes figures. Les unes ont la figure d'un „ Homme, les autres d'une Femme, d'un „ Singe; d'un Elephant : quelques-unes ſont „ comme des monſtres aiant pluſieurs bras, „ tenant des arcs & des flêches. Mais il y „ en a une qui eſt au deſſus de toutes les autres, qu'ils appellent *Budu* (b), pour laquelle ils ont une très grande veneration. „ Ils la repreſentent ſous la figure d'un Homme, mais d'une taille giganteſque. Ils „ tiennent par tradition que cet Homme a „ demeuré long-tems dans l'Ile de Ceylan, „ & qu'il a mené une vie tres-pénitente & „ très-ſainte. Ils comptent leurs années depuis le tems qu'il a vêcu parmi eux, & on „ trouve par la ſupputation que l'on en a faite, qu'il vivoit environ l'an quarantiéme „ de l'Ere Chrêtienne. Les Chingulais diſent qu'il n'eſt point né chez eux, qu'il a „ quitté leur païs, & qu'il eſt allé mourir „ dans la Terre ferme. Ils ont une eſpéce „ de

(c) Pag. 112. & 113.

(b) Budu, ou Boudou, eſt l'Idole Viſtnou, qui s'eſt ainſi nommé dans ſa neuviéme & derniére apparition, ſelon les Fables des Idolatres ſes Sectateurs. V. Abraham Roger, Théatre de l'Idolatrie, pag. 159.

„ de Hierarchie. Leurs Prêtres ſont habillez „ de jaune, comme ceux de Siam, avec leſ- „ quels ils conviennent en diverſes choſes. „ Peut-être pourroit-on ſoupçonner que ce Boudan, qui ne differe apparemment point du Boutta de Clement d'Alexandrie & du Boudda de S. Jerôme, eſt le Sommona-Codom des Siamois, qui l'appellent auſſi *Pouti-Sat*, & par conſequent le Xaca des Indiens. Cela ne s'accorde point avec leur Chronologie: mais, qui peut compter ſur les Calculs Hiſtoriques de ces Nations Barbares?

J'ai tâché de raporter, au plus près de la vrai-ſemblance qu'il m'a été poſſible, l'origine de l'Idolatrie des Nations Orientales des Indes. On pourroit étendre les mêmes recherches juſqu'aux parties Septentrionales de l'Aſie, où les Lamas ſont les Prêtres d'une eſpéce de Superſtition qui a pluſieurs raports à celle des Indes. On voit dans les mois de Juillet & d'Août du Mercure Galant de l'an 1718. la Relation d'un Miſſionaire qui a fait un long ſejour dans le Roiaume de Boutan, voiſin de ceux de Tibet & de Tangut, où les peuples ſuivent une Religion qu'ils avouent avoir reçue des Indes depuis plus de mille ans. Il eſt vrai qu'à juger d'eux par la deſcription qu'en a faite le Jeſuite Antoine d'Andrade qui a vêcu dans le Roiaume du grand Tibet depuis l'an 1624. juſqu'en 1626. & au delà, on peut ſoupçonner que le Chriſtianiſme a été autre fois connu de ces peuples, qui, faute d'avoir eu une connoiſſance exacte de l'Ecriture Sainte, l'ont mêlé dans la ſuite du tems avec le Paganiſme des Indiens. Ils di-

ſent que Dieu eſt un en trois Perſonnes, dont la premiére s'appelle *Lama Conioc* , la ſeconde *Cho Conioc*, ce qui ſignifie , *Le grand Livre*, la troſiéme *Sanguyà Conioc* , c'eſt-à-dire *la Viſion & l'amour de la Gloire.* La ſeconde Perſonne eſt l'Ateur & le Livre même de leur Loi. Ils conviennent qu'il a repandu ſon ſang pour le ſalut du genre humain, aiant été percé de clouds par tout ſon corps. Quoiqu'ils ne diſent pas qu'il a ſouffert le ſupplice de la Croix, on en trouve pourtant la figure dans leurs Livres. Leur grand Lama célebre une eſpéce de Sacrifice avec du pain & du vin, dont il prend une petite quantité , & diſtribuë le reſte aux Lamas préſens à cette Céremonie. Il eſt le ſeul qui la puiſſe célébrer. Il porte une Couronne ou tonſure ſemblable à celle des Prêtres de l'Egliſe Romaine , mais beaucoup plus grande.

Voilà , ſi on peut compter ſur cette Relation, des traces évidentes du Chriſtianiſme, des reſtes, ſans doute, de la Religion Neſtorienne , qui floriſſoit en ce païs-là avant le regne de Genghiz Can, dont les Conquêtes ont changé tout l'état de ces lieux, deſquels nous avons encore à préſent aſſez peu de connoiſſance. Outre les Dogmes que je viens de raporter, le même Jeſuite Andrade ajoûte qu'ils croient la transmigration des ames , quoiqu'ils ne faſſent point de difficulté de ſe nourrir de la chair des animaux. L'adoration des Idoles fait la plus grande partie de leur culte, dans lequel ils ſont dirigez par les Lamas qui ſont leurs Prêtres & leurs Religieux. Leurs Lettres ſont celles que les ancien-

ciennes Relations appellent Ouigour, desquelles il est fait mention dans l'Histoire de Genghiz Can (a). Ces Lettres, tout-à-fait semblables à celles du Roiaume de Bengala, comme je l'ai reconnu en comparant les Alphabets de ces deux Nations, sont les mêmes que l'on voit sur les fameux Livres trouvez par les sujets de l'Empereur des Russiens ou de Moscovie, au delà de la Mer Caspie. J'ai eu entre les mains une feuille de ces Monumens, qui ont fait tant de bruit, & dont on m'assure que les Actes de Leipsic feront mention. J'en ai d'abord reconnu les Lettres, à l'aide de mon Alphabet Tangute & du Manuscrit dont je vais parler. Au reste, ces Caractéres se rapportent aux autres Lettres des Peuples qui habitent dans les Indes, aussi bien qu'à celles des Tartares Conquerans de la Chine, qui avouent que leurs Lettres tirent leur origine de celles du Roiaume de Tangut, dont la Langue & la Religion conviennent avec celles du Grand Tibet.

Il m'est tombé entre les mains un petit Livre de Priéres, écrit en cette Langue de Tangut. Je vais en donner un Fragment, tel qu'il a été traduit en Langue Russienne ou Moscovite, par un Tartare Mongale à qui l'une & l'autre Langue étoit connue. J'en rapporterai fidellement le sens en François, sans m'écarter en rien des paroles de l'Original.

„ Dieu a fait la distribution dans la Reli-

 „ gion.

(a) Petis de la Crois, Histoire de Genghiz Can, pag. 120. 121.

„ gion. De la lettre A a été fait un vaſe pré„ cieux, & de la lettre CHVM avec une „ eau très pure & très ſainte a été formée la „ Mer. Ce prémier ſalut des veritables fidel„ les vient de Dieu qui eſt l'étenduë & la hau„ te racine, qui benit en tenant une Fleur blan„ che. C'eſt lui qui eſt au deſſus des nuées, le „ Souverain Seigneur & la Racine de toutes „ choſes. Nous adorons cette Racine & ce „ Seigneur. Aux quatre côtez de la Racine „ de l'Origine de la Création, nous honno„ rons & nous louons les huit Fils bien ai„ mez, qui ſont fortifiez de ſeize parts, & „ les quatre vingt trois Souverains & grands „ Créateurs. Nous autres Poëtes, nous re„ verons les cinquante & deux filles qui ha„ bitent dans les lieux hauts, & qui ſont les „ grandes & les petites ſœurs Martyres: nous „ les reverons avec les trois Céleſtes Con„ ſorts. Nous honnorons auſſi les Vicaires „ Céleſtes. L'Oeconomie merveilleuſe qui „ préſide aux Etoiles, les puiſſans Gouver„ neurs qui regiſſent les dix parties des Etres „ qui ſont dans les Cieux. Nous honnorons „ celui qui préſide au Tonnerre, & l'Ange „ gardien qui donne une longue vie, & four„ nit à toutes les neceſſitez. Nous honno„ rons celui qui nous donne de bons gardes „ dans nos voiages, qui éloigné des troubles „ de cette vie demeure dans les lieux très „ hauts, élevé au deſſus des threſors de la „ Mer. Nôtre priére ſoit à Dieu. Vous qui „ étes élevé au deſſus de toute Créature, „ donnez nous la Sageſſe; accompagnez „ nous les trois heures du jour & les trois

„ heu-

„ heures de la nuit. Soit que je voiage le „ ſoir ou le matin, accompagnez moi: venez au devant de moi à mon retour. Faites miſericorde. Donnez moi une longue „ vie : accordez moi tout ce que je demande : octroiez mes ſupplications. O vrai „ Seigneur ! faites miſericorde & beniſſez „ comme vous l'avez promis. Envoiez moi „ mon Ange Gardien à toute heure & tous „ les jours. Aiez pitié de ceux qui ſont „ morts, & de ceux qui vivent encore. Gardez moi de toute inimitié, defendez moi „ de mon ennemi. Faites miſericorde. Donnez moi un eſprit ſain, une bonne ſanté, „ des forces & une bonne fortune. Faites „ miſericorde. Soiez à toute heure avec moi: „ ne vous retirez point. Soit que nous marchions ou que nous ſoions en repos, nous „ prions ſans ceſſe de cœur & de bouche. „ Aiez pitié de nous dans les diz Climats, „ comme aujourd'hui dans ce lieu-ci. Seigneur ſelon vôtre promeſſe envoiez vôtre „ Ange à toute nôtre aſſemblée : donnez „ nous une bonne fortune, une bonne vie, „ une bonne ſanté, des forces & un eſprit „ ſain. Que la benediction du Seigneur, „ qui eſt la racine des racines, la bonne fortune vienne & demeure ſur moi ! Que la „ benediction promiſe à l'Aſſemblée de Dieu „ ſoit ſur moi ! Que la benediction de l'Ange „ fortifiant ſoit ſur moi ! Que toutes les „ priéres que j'ai prononcées s'inondent & „ ſe repandent comme l'eau au Printems ! „ qu'elles s'agmentent & abondent ſur moi „ continuellement, de jour & de nuit !

„ Que toute benediction ſoit accomplie en „ moi.

J'ai cru entrevoir dans ces Priéres, au travers des Superſtitions dont elles ſont pleines, des Fragmens Liturgiques des anciens Chrêtiens de la Grande Tartarie. Ces mots, *Notre priére ſoit á Dieu*, & *Faites miſericorde*, ſi ſouvent repetez, ſemblent pris de l'exhortation ordinaire à la priére (a), & du *Kyrie éléiſon* de toutes les Liturgies Chrêtiennes. J'abandonne aux Lecteurs les autres obſervations qui ſe peuvent faire ſur ce Fragment, de la traduction duquel on peut d'autant moins douter que j'ai encore les Originaux entre les mains.

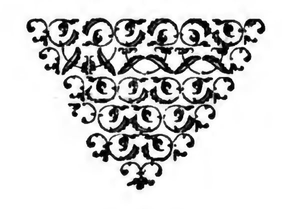
Quoiqu'il en ſoit de tout ce que je viens d'écrire, la Religion préſente des Lamas eſt un veritable Paganiſme, ſi ſemblable en beaucoup de choſes à celui des Indes, qu'il y a des Auteurs qui ne les diſtinguent point. Entre autres Denys Kao, Chrêtien Chinois inſtruit par les Jeſuites, duquel nous avons une Deſcription de l'Empire de la Chine traduite en Flamand & publiée par feu M. le Bourguemaître Witſen, au vingtiéme Chapitre de ſon Ouvrage qui traitte de la Religion & des Etudes des Chinois, dit que la Religion des Bonzes de la Chine s'étend dans tous les Roiaumes de Pegu, de Laos, de Siam, de la Cochinchine, du Japon, & de la grande Tartarie. (b) Il ajoûte que les Lamas ne différent qu'en peu de choſes des Bonzes des Chinois.

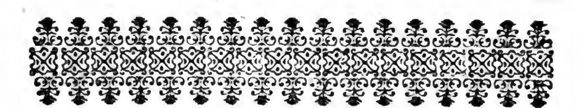
J'avois

(a) *Oremus.*
(b) Pag. 370. & 374. de l'édit Allemande.

J'avois pouffé mes Recherches beaucoup plus loin fur l'origine des Mœurs & de la Religion de toutes ces Nations: mais comme j'ai craint que ces découvertes ne paruffent pas affez intereffantes, j'en ai fupprimé la plus grande partie. Je me contente d'avoir donné une Idée, auffi exacte qu'il m'a été poffible, de la Religion de ces Idolatres. Je vais travailler dans le Livre fuivant à faire connoître en gros jufqu'ou les Chrêtiens ont porté leurs foins pour introduire parmi ces Nations le culte du vrai Dieu, & à rechercher pour quelles raifons le fuccès n'a point répondu aux foins qu'on a pris, & aux dépenfes qu'on a faites pour une fi fainte Entreprife.

Fin du fixiéme Livre.





HISTOIRE DU CHRISTIANISME DES INDES.

LIVRE SEPTIEME.

ON ne manque point de modelles pour apprendre la maniére de prêcher l'Evangile aux Nations. Sans parler de ce qui s'est fait dans l'Eglise aprés la mort des Saints Apôtres, il semble qu'on peut trouver tout ce qu'on doit éxécuter en de pareilles occasions, premiérement dans l'Evangile & les Actes des Apô-

Apôtres, ensuite dans les Epîtres de S. Paul. Ce parfait modelle de tous les Prédicateurs de la verité, après avoir fait connoître aux peuples les veritez de la Religion, établissoit les Assemblées, & leur donnoit des Pasteurs fixes de leur Nation & de leur connoissance. Ce n'est que pour s'être éloigné d'une pareille conduite, que depuis plus de deux Siécles de prédication, à peine trouve-t-on dans les Indes une seule Eglise fondée parmi les Idolatres du païs. On ne leur donne que des instructions superficielles, nulle connoissance de l'Ecriture Sainte, nuls Pasteurs de leur Nation, & nuls motifs qui les attachent suffisamment à la croiance de ce qu'on leur a enseigné.

On trouve à la verité des Livres composez par les Missionaires Romains, où il semble qu'ils aient voulu donner aux Infidelles quelque connoissance de l'Evangile de Nôtre Seigneur. Mais ces Livres sont si remplis de Fables & de Mensonges grossiers, qu'il n'est pas surprenant que Dieu, qui ne portége que la Verité, n'ait pas permis que ces Ouvrages aient servi à produire les fruits qu'on s'étoit proposé de recueillir par leur moien. Telles sont l'Histoire de Jesus Christ & celle de l'Apôtre Saint Pierre, composées en Portugais par le Jesuite Jerôme Xavier, & traduites en Persan par un Mahometan Indien appellé Abdel Senarin Kasem. On peut dire que ce Livre, plein de Faussetez capables de décrier la Religion, est l'Evangile du Pape, très différent de celui de Jesus Christ. Le P. Alexandre de Rhodes, autre Jesuite, a de même com-

posé un Cathechisme Historique en Langue de Tonquin avec une Version Latine, où l'on trouve pareillement toutes les Fables qui peuvent contribuer à établir la Religion Romaine & l'Autorité du Pape ; car, c'est le Pape seul qui est l'objet de la prédication de ces Missionaires. Ils ne prêchent pas le Pape pour Jesus Christ, mais Jesus Christ pour le Pape.

N'auroit-il pas été pas raisonnable de traduire fidellement l'Evangile, & meme selon la Version Vulgate, dans la Langue de ces Nations ? Et n'est-il pas absurde, pour ne pas dire impie, de craindre qu'un Texte inspiré par le Saint Esprit soit nuisible à des gens à qui on ose mettre en main des Fables & des Inventions humaines pour procurer leur conversion ? Les Hommes seront-ils donc plus sages que Dieu?

La Religion Mahometane, qui a des Caractéres si sensibles de reprobation, a fait de grands progrès dans les Indes, même depuis la venuë des Portugais en ces lieux-là ; ce qu'on ne peut attribuer qu'au soin que les Missionaires Arabes & Persans ont eu de mettre leur Alcoran entre les mains des Peuples, & de leur en procurer l'intelligence. Les prérogatives de la Loi de Dieu sont trop bien établies, pour qu'on ne soit pas persuadé que si ces Infidelles l'avoient une fois connë, & euë entre leurs mains, ils s'y seroient attachez avec beaucoup plus de zêle qu'aux extravagances des Mahometans ; pour ne rien dire des secours infaillibles de la grace de Dieu, qui ne sont point refusez à ceux qui s'appliquent à étudier sa Loi.

Les

Les autres Livres que les Miſſionaires mettent entre les mains de leur Neophytes, & des Païens, ne ſont pas plus propres à les convertir que ceux dont je viens de parler. On leur donne des Cathechiſmes indigeſtes, & ſans preuves tirées de la parole de Dieu, des Inſtructions pour la Confeſſion, entre leſquelles il s'en trouve dont la lecture n'eſt propre qu'à cauſer de l'horreur & du ſcandale. Sous prétexte d'articuler les circonſtances des pechez, on y entre dans des details affreux ſur leſquels la pudeur ne permet pas qu'une ame pieuſe faſſe la moindre reflexion. Il vaudroit cent fois mieux que la Confeſſion fût abolie, que de rendre publiques de pareilles horreurs. J'ai une de ces Inſtructions imprimée à Rome aux dépens du Collége de la Propagation de la Foi (a). Ce Livre eſt imprimé en Langue Japonoiſe avec une Traduction Latine. Les perſonnes ſages, qui voudront y jetter les yeux, verront ſur le cinquiéme & le ſixiéme Précepte du Decalogue des abominations qu'il eſt ſurprenant qu'un Religieux ait jamais oſé mettre ſur le papier. Si les Neophytes du Japon ont eu beſoin de pareilles inſtructions, & ſi l'Auteur les inſtruit par experience, comme il donne lieu de le croire, on ne doit pas être plus ſurpris de la deſtruction du Chriſtianiſme

(a) In 4. l'an 1632. L'Auteur eſt Didaque Collado Dominiquain, connu, par ce qui eſt raporté de lui dans un des Volumes de la Morale Pratique, où il s'en faut peu qu'on ne le mette au nombre des Saints. Il eſt auſſi fait mention de lui avec Eloge. dans le ſecond Tome de la Bibliotheque des Fréres Prêcheurs, pag. 497. col. 2. & ſuivantes.

nisme dans cet Empire, que de la ruine des cinq fameuses villes de la Palestine du tems du Patriarche Abraham.

Si l'on a promu au Sacerdoce quelques Indiens, on ne peut pas dire pour cela qu'on leur ait donné des Eglises Nationales. Les Portugais ou les Jesuites en sont toûjours demeuré les Maîtres. On peut même assurer que quand les Missionaires Portugais ou Espagnols commencent à faire des Neophytes dans les lieux où ils sont établis, ils buttent ordinairement à la Conquête du païs pour leurs Souverains. C'est ce qui leur a fait perdre le Japon; & les Indiens, qui le sentent, j'oignent ce motif à tous les autres qu'ils croient avoir de s'éloigner de la Religion qu'on leur enseigne.

Ajoûtez à cela, que le nom de nouveau Chrêtien est ignominieux parmi les Portugais & les Espagnols. Il ne faut pas dire que cela soit seulement en Europe. C'est absolument la même chose dans les Indes. Un Païen, qui vit en son païs avec honneur, se rend odieux à ses parens en embrassant le Christianisme, & se rangeant parmi les Portugais qui le regardent toute sa vie comme un Homme suspect & méprisable. Le Jesuite Tellez dans son Histoire d'Ethiopie reproche aux Chrêtiens Abyssins, que ce n'est point parmi eux une chose honteuse à un Chrêtien de tirer son origine d'une race Mahometane (a). Outre cette ignominie les Neophytes des Indes deviennent par leur batême

(a) Tellez, Histoire d'Ethiopie, pag. 114.

tême ſoumis à l'Inquiſition, c'eſt-à-dire, au Tribunal le plus injuſte & le plus cruel qui ait jamais été ſur la Terre. Ne ſont-ce pas là des motifs bien attraians, pour porter ces pauvres Infidelles à embraſſer le Chriſtianiſme?

Mais, voici la grande pierre d'achoppement, l'eſprit de violence & de perſecution qui a rendu odieuſe & déteſtable à tous les Indiens la Religion & la Nation des Portugais. C'eſt ſur cet Article qui eſt de très-grande importance qu'il eſt à propos de s'arrêter un peu. Le veritable Eſprit du Chriſtianiſme n'a pas été bien connu & ne l'eſt pas encore des perſonnes qui ont cherché ou qui cherchent à l'établir & à le conſerver par la violence & la cruauté. Pour aller au devant des recriminations, que font ordinairement ceux qui veulent autoriſer & ſoûtenir ces mauvaiſes voies, je déclare que j'entens ce que je viens de dire, de toute Secte & de toute Communion, ſans en excepter aucune.

Preſque tous ceux qui ont parlé de la Religion Mahometane nous ont dit qu'elle s'*eſt* établie par les armes, & qu'elle ne ſe conſerve que par la violence. Il y a de l'injuſtice dans cette Accuſation, ſur tout quand elle eſt dans la bouche d'un Homme de la Communion Romaine. On ſait par quelles voies on a fermé l'entrée à la Reformation de la Religion en Eſpagne & en Italie, & les Cruautez effroiables qu'on y a miſes en uſage. On en eſt venu en Italie juſqu'à ſcier des Hommes par le milieu du corps, ſelon le témoignage d'un Auteur Catholique contemporain

rain qui ne ſauroit être ſuſpect. C'eſt Tomaſo Coſto dans ſes Supplemens à l'Hiſtoire de Naple écrite par Colanello Pacca. (a) Cet Auteur rapporte que les Habitans de *la Guardia* & *Siſto*, deux Bourgs ſituez en Calabre, aiant été arrêtez priſonniers parcequ'ils faiſoient profeſſion de la Religion Reformée, ils furent tous maſſacrez l'an 1561. „ Les uns, „ dit-il, furent égorgez, les autres ſciez par „ le milieu, d'autres precipitez: enfin, ajoûte-t-il, ils furent tous cruellement mis à „ mort; mais, ils le meritoient. Ce fut une „ une choſe bien étrange à voir & à entendre „ que leur obſtination. Le Pére voioit maſſacrer ſon fils, & le fils ſon Pére, ſans donner aucun témoignage de douleur. Ils diſoient, la joie ſur le viſage, qu'ils ſeroient „ des Anges de Dieu; tant le Diable, auquel „ ils s'étoient donnez en proie, les avoit aveuglez. „ Selon cet Italien ignorant & ſuperſtitieux, preferer l'Evangile aux vaines traditions du Pape, c'eſt ſe donner en proie au malin Eſprit. Deteſtable Aveuglement?

En Eſpagne on a fait perir par le feu un nombre infini de perſonnes de tous états & de tous Sexes, qui n'étoient coupables que d'avoir ouvert les yeux ſur les abus énormes de la Religion de leur païs, pour embraſſer la Re-

(a) Seconda Parte del Compendio dell' Iſtoria del Regno di Napoli, pag. 257. *Furon tutti, chi ſcannato, qual ſegato per mezo, e qual altro buttato giù da un altiſſima balza; fatti crudele, ma meritevolmente morire. Straniſſima coſa à udire fu l'oſtinazione di coſtoro, che mentre il padre vedeva dar morte al figlivolo, e'l figlivolo al padre, non pur non ne moſtravan dolore, ma lietamente dicevano, che ſarrebono Angeli di Dio, tanto il Diavolo, à chi s'erano dati in preda, gli havev' acciecati.*

Reformation. Ce n'eſt que la violence & les ſupplices les plus cruels qui ont conſervé la Religion Romaine en Eſpagne. C'eſt une verité avouée par les Auteurs les plus ſuperſtitieux de cette Nation. Le Docteur Illeſcas dans ſon Hiſtoire Pontificale ouvrage fort eſtimé en Eſpagne, après avoir parlé du Docteur Caçalla & de Conſtantin de la Fuente, l'un Predicateur & l'autre Confeſſeur de l'Empereur Charle Quint, qui, aiant été ſaiſis par ordre des Inquiſiteurs, moururent l'un & l'autre pour la Foi, Conſtantin de la Fuente en priſon, & Caçalla Homme très pieux & très ſavant brûlé à Valladolid avec ſa Mére, cinq de ſes Fréres, & quelques-unes de ſes ſœurs, ajoûte ces paroles qui ſont fort remarquables: (a) „ Il y eut entre ceux qui furent brû„ lez quelques Religieuſes jeunes & belles, „ qui, non contentes d'être Lutheriennes, „ avoient dogmatiſé cette maudite doctri„ ne . . . . . Tous les Priſonniers de Valla„ dolid, de Seville, & de Tolede étoient des „ perſonnes tres-diſtinguées . . . . . . Elles „ étoient, telles & en ſi grand nombre, qu'on „ a cru que ſi l'on avoit differé de deux ou „ trois mois à remedier à ce dommage, toute „ l'Eſpagne auroit été perdue. „ C'eſt donc aux feux & aux cruautez plus que barbares des In-

(a) Apud Cyprianum de Valera, pag. 266. *Huvo entre los quemados algunas Monjas bien moças y hermoſas, las quales no contentas con ſer Lutheranas, avian ſido dogmatizadoras de aquella maldita dotrina . . . Eran todos los preſos de Valadolid, Sevilla, y Toledo, perſonas harto calificadas. . . . Eran tantos y tales, que tuvo creydo, que ſi dos o tres meſes mas ſe tardaran en remediar eſte daño, ſe abraſára toda Eſpaña.*

Inquiſiteurs que l'Egliſe Romaine eſt redevable de ſa conſervation. Le Docteur Illeſcas n'eſt pas ſeul à l'avouer. Tous les Eſpagnols & les Portugais en conviennent, & les Italiens n'oſeroient le nier. Voici des paroles conſiderables d'un Predicateur Portugais Commiſſaire du St. Office, & Prieur des Dominicains d'Evora, dans un Sermon qu'il prêcha à un Acte de Foi célébré dans la même Ville le quatorziéme de Juin, l'an 1637. „ (a) Rendons de grandes Actions de graces au Ciel, „ mes bien-aimez Portugais, de la grace inſigne qu'ils nous a faite de nous donner ce „ Saint Tribunal. S'il nous avoit manqué, „ nôtre Roiaume ſeroit devenu un Buiſſon „ ſans Fleurs, & ſans Fruits, propre ſeulement à être brûlé . . . . . . Conſiderons „ l'Angleterre, la France, l'Allemagne, & „ les Païs-Bas, & voions quels progrès l'Hereſie y a faits, faute d'Inquiſition. Nous „ n'aurons point de peine à comprendre que „ nous ſerions comme ces lieux-là, ſi nous „ avions été privez d'un ſi grand bien. „ Je ne ſai ce qu'on peut penſer de pareils aveux, que la force de la verité arrache à ces gens-là, ſans qu'ils en enviſagent les conſéquences. Si la Religion Romaine ne peut ſubſiſter, même après un long établiſſement, que par

(a) Sermam do Padre Frey Antonio Coutinho, impreſſo Em Liſboa, anno de 1638. folio verſo. *Demos meus Portuguezes muitas graças a o Ceo, que nos fez tam grande merce de nos dar eſte Tribunal ſanto, porque a nos faltar, eſtevera o noſſo Reyno feito hum mato ſem flor, nem fruto . . . . . Vamos com a conſideracam a Inglaterra, França, Alemanha alta & baxa, & vejamos a altura em que eſtam as hereſias por falta de Inquiſiçoens &c.*

par les supplices les plus cruels, & par un Tribunal ou l'on viole manifestement toutes les regles de la Justice & du Droit Naturel, qu'en peuvent penser les Infidelles, & qu'en diront les Chinois & les Tartares lorsqu'ils en seront informez?

Les mêmes moiens ont lieu dans les Indes, lorsqu'on peut les emploier surement pour la conversion des Infidelles. C'est où on butte dès qu'on s'imagine d'y pouvoir parvenir. François Xavier, lui-même, dont on raconte tant de choses merveilleuses, (a) disoit, au raport des Jesuites ses Confréres, *qu'on n'établissoit aucun Christianisme de durée parmi les Paiens, à moins que les Auditeurs ne fussent à la portée du Mousquet.* Le P. Tellez, dans son Histoire d'Ethiopie, Livre IV, Chapitre 3, ne fait point de difficulté d'avouer la même chose: „ (b) „ C'a toûjours été, dit-il, le sentiment que „ nos Religieux ont formé, concernant la „ Religion Catholique, qu'elle ne pouvoit „ être d'aucune durée en Ethiopie, à moins „ qu'elle ne fût appuiée par les armes. „ Cela est si souvent repeté dans cet Auteur, qu'on ne sauroit douter que ce ne soit le sentiment

Ll

(a) Navarrete Traitté 6. pag. 436. col. 6. *Dezia el Santo que mientras no estuvieran debaxo del mosquete, no avia de aver Christiano de provecho.* Voiez aussi le même Navarrete pag. 440. n. 26. où il refute le Jesuite François Colin, qui croioit que la force des armes étoit necessaire pour planter la Foi. *Va probando*, dit-il *con varios exemplares y successos la necessidad que ay de armas en las conversiones.*

(b) *Este foy sempre o parecer que os nossos Religiosos formaram d'aquellas cousas tocantes à la Religiam Catholica, a qual nam podia ser de dura em Ethiopia, sem ter authoridade di armas.* Voiez aussi le même Auteur, pag. 184. col. 2. & en plusieurs autres endroits.

timent commun & la pratique constante des Missionaires, principalement des Jesuites. En effet la même Reflexion se trouve dans une Lettre écrite d'Ethiopie au Pape Pie V. par le Patriarche Jesuite André d'Oviedo, & dans celle de Manuel Fernandez, autre Jesuite, au Provincial des Indes: „ Faut-il être surpris, „ dit il, que nous demandions des Soldats „ pour appuier nôtre Mission (a), *puisque même* „ *me en Portugal les Prelats ne sauroient s'ac-* „ *quiter de leurs devoirs sans le secours du bras* „ *seculier.* „

C'est donc une verité incontestable que les Jesuites, aussi bien que les autres Missionaires de leur Communion, emploient les armes aussi-tôt qu'ils le peuvent, pour l'établissement de leur Religion; &, quand ils ne le peuvent pas encore, ils se mettent en état de le faire le plus tôt qu'ils pourront par la multiplication de leurs Neophytes. C'est ce que le P. Couplet fameux Missionaire de la Société n'a pas eu honte d'avouer dans un Ecrit qu'il présenta l'an 1681. au Collége de la Propagation de la Foi. „ (b) Quelle gloire, „ dit-

(a) *Poys en Portugal, se faltara ajuda de braço secular, os proprios Prelados nam podem fazer seu officio.* Apud Tellez, p. 192.

(b) Cette Piéce se trouve à la fin du Tom. VII. du mois de Mai des Actes des Saints imprimez à Anvers, & dans la IV. Partie de la cinquiéme Classe de la Bibliotheque Historique & Theologique de Bréme. v. pag. 646. *Quanta etiam Romanæ Ecclesiæ ac Sanctæ Congregationi de Propaganda fide, usque ad extremum terræ accedet gloria, præ aliis omnibus Asiæ missionibus, si aliquando, uti certè sperandum est, adeo brevi dilatetur per plurimos indigenas sacerdotes Religio Christiana, ut ipsis etiam imperatoribus Sinicis & Principibus Ethnicis formidabilis sit futura credentium multitudo?*

„ dit-il, ne sera-ce point pour l'Eglise Romaine, & pour le Collége de la Propagation de la Foi, si la Mission de la Chine a un jour cette prérogative au dessus des autres, qu'elle s'étende tellement par le moien des Prêtres naturels du païs, que la multitude des croians donne de la terreur aux Empereurs de la Chine & aux Princes Païens?

Il resulte de tout ce que je viens de raporter que la haine des Indiens pour toutes les Nations Chrêtiennes de l'Europe, qu'ils appellent Francs ou *Pranguis*, regarde principalement les Portugais, bien moins à cause du peu de soin qu'ils ont de s'éloigner des *Castes* ou Tribus basses des Indiens, que par la connoissance que ces Infidelles ont de leurs cruautez, de leur esprit de domination, même dans la Predication de l'Evangile, & de leurs mauvaises mœurs. Si la raison que je viens de raporter, pour la refuter, & qui est celle du P. Martin (a) Missionaire de Maduré, étoit veritable, les Indiens n'auroient pas tant de respect pour leurs *Gnanigueuls*, ou Hommes Spirituels, qui se mocquent, comme nous l'avons fait voir, de ces distinctions superstitieuses; & ils n'auroient pas plus d'éloignement pour les Portugais, que pour les Mahometans, desquels ils parlent avec assez d'égards & d'estime, comme il paroît par les Ecrits des Missionaires de Tranquebar. D'ailleurs, les Chinois qui ne distinguent point les Castes ou les Tribus, comme les Indiens, les

(a) Lettres Edifiantes. V. Recueil. pag. 20.

les ſurpaſſent encore en mépris pour les Portugais. Le Mandarin de la Capitale de l'Ile où eſt ſituée Macao, Ville de la Chine dans laquelle les Portugais ſont établis dès le ſeiziéme ſiécle, les traitte avec un ſouverain mépris, comme nous allons le voir dans les paroles de Navarrete, un des plus illuſtres & des plus ſincéres Miſſionaires qui aient écrit de ces païs-là. (a) „ Quand la Ville de Macao à quelque affaire elle envoie des Deputez qui vont en corps, leurs *Varas*, ou bâtons de commandement en main, trouver le Mandarin de l'Ile, qui n'eſt éloigné de Macao que d'une petite lieue. Ils s'adreſſent à lui le Memorial à la main, & lui parlent à genoux. Lorſque le Madarin leur donne ſa depêche il la fait écrire en ces termes : *Cette Nation barbare & brutale demande telle ou telle choſe*, *on la lui accorde*, ou *on la lui refuſe*. Les Portugais ainſi expediez retournent en leur Ville avec une grande gravité. Il y a eu des Gentils-hommes & des Chevaliers de l'Ordre de Chriſt, qui, avec leur croix ſur la poitrine, ont été du corps de ces Deputations. „

Ce doit être là une grande mortification à des gens qui ſe perſuadent que tous ces Roiaumes d'Orient leur appartiennent par la Bulle du

(a) Navarrete, Tom. I. Traitté 6. pag. 366. n. 23. *Qando la Ciudad tiene algun negocio, va en forma, y cuerpo de Ciudad, con baras en la mano al Mandarin que diſta de aili una corta legua, hablanle por Memorial y de rodilias. En el deſpacho haze eſcrivir el Mandarin: Eſta gente barbara y brutal pide eſto, conceda ſe le, o niegaſe le: y buelvenſe muy graves a ſu Ciudad: y en eſtas demandas han andado fidalgos y con habito de Chriſto a los pechos.*

du Pape Alexandre VI, & qui, en vertu de cette belle Donation, ferment, autant qu'il est en eux, l'entrée de ces païs-là aux Predicateurs qui n'ont pas reçu à Lisbonne la Confirmation de leurs Missions. C'est encore là un des inconveniens de Missions Orientales. (a) *Si ces Nations*, dit Navarrete, *viennent un jour à en avoir connoissance, il ne restera en vie aucun Européen dans leurs Empires.* Que seroit-ce si j'avois le loisir de m'arrêter aux haines de Nations & d'Ordres, qui sont si frequentes parmi les Missionaires? Ils s'entre-détruisent, se chargent d'injures, & souvent ont recours aux Magistrats Païens pour se perdre les uns les autres. Je ne saurois entrer dans un champ si vaste, qui m'engageroit de sortir des bornes que je me suis proposées.

Voilà ce que j'ai cru pouvoir dire des anciennes Missions des Indes, & du peu de progrès qu'elles ont fait jusqu'à present. Si on en juge par les Relations des Missionaires, on croira que le Christianisme est fort étendu dans ces lieux-là. Jamais Hommes n'ont plus fait valoir leurs travaux. Les Jesuites, surtout, n'ont rien épargné pour persuader le public de la vaste étendue de leurs Conquêtes spirituelles. Mais, les Voiages frequens, que toutes les Nations de l'Europe font présentement en ces lieux-là, prouvent manifestement que l'Evangile n'y a point encore été suffisamment annoncé. On peut concevoir de

 meil-

(a) Navarrete, pag. 409. *Si se huele por aquellas Naciones lo que dizen, no quedara Europeo a vida en ellas.*

meilleurs esperances pour l'avenir, & c'est ce que j'entreprens de faire voir dans la Relation que je vais donner des nouvelles Missions établies à Tranquebar sur la Côte de Coromandel, par les soins & la liberalité du Roi de Dannemarc. Ce grand Prince a envoïé dans cette Ville qui lui appartient des Missionaires Allemans, qui ont fait jusqu'à present ce qu'on peut dire qui n'avoit encore jamais été entrepris, pour établir la Religion Chrêtienne dans les Indes.

Depuis l'an 1621. les Rois de Dannemarc sont en possession de la Ville de Tranquebar, par un accord fait la même année avec le *Naïque*, ou Roi de Tanjour, sur les terres duquel est situé ce Port de Mer. Les Jesuites ont dans cette même Ville une Eglise fondée vers la fin du seiziéme siécle. (a) Tranquebar est situé au dixiéme degré de latitude Septentrionale, dans un climat fort chaud, & peu convenable au temperament des Nations Européennes, que les seuls avantages du Negoce ont jusqu'à present obligées d'y sejourner.

Les Jesuites établis dans cette Ville depuis plus d'un siécle y ont joui d'une grande liberté, sur tout depuis que les Danois en sont les Maîtres. Ils n'ont poutant contribué en rien à y faire connoître la Religion Chrêtienne. D'autre part, les Danois occupez de leur negoce se sont fort peu mis en peine du miserable état où les peuples Indiens qui habitent dans

(a) Purchas, Pilgrimes, Tome II. pag. 1745. & suivantes.

dans cette Ville & aux environs, se trouvent par raport à la Religion. Les choses seroient demeurées en cet état, si Dieu n'avoit pas mis au cœur du Roi qui regne glorieusement en Dannemarc, de faire travailler à l'établissement du Christianisme en ces lieux-là, d'y apporter ses soins, & d'y contribuer de ses revenus, par une liberalité qui jusqu'à present n'a presque point eu d'exemple.

Il étoit necessaire de ne confier un si saint & si utile établissement qu'à des personnes d'une solide vertu, qui avec cela fussent d'un âge à souffrir les fatigues d'une si rude Mission, d'une érudition propre à soûtenir les disputes d'une Nation qui ne manque ni de penetration ni de bon sens, & d'un esprit aisé & capable d'apprendre en peu de tems les Langues necessaires pour converser avec ces Nations Païennes. Le concours de tant de bonnes qualitez rendoit le choix d'autant plus difficile, que le Roi de Dannemarc vouloit qu'on travaillât d'abord à un établissement sur lequel il n'y eût rien à reformer dans la suite des années.

Ce fut pour satisfaire à ces pieuses intentions de Sa Majesté qu'on s'adressa au célébre Monsieur Francke, Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de Hale. Comme ce pieux Théologien a consacré sa vie, ses biens, & ses soins à l'avancement de la pieté, on crut qu'il pourroit fournir du nombre de ses Disciples, ou des jeunes Théologiens de sa connoissance, des personnes capables de jetter les fondemens d'une si sainte entreprise. Il semble que la Providence

acheminoit par les voies les plus ſures & les plus courtes, tous les mouvemens qu'on ſe donnoit. Monſieur Francke fournit d'abord deux jeunes Théologiens dont le premier nommé Barthelemi Ziegenbaig, decedé depuis 3 ans, peut à bon droit paſſer pour le Chef & l'Auteur de ce qu'il a plu à Dieu qui s'éxécutât en ces païs-là pour ſa gloire. Son Collegue appellé Henri Plutſchau, après quelques années de reſidence à Tranquebar, eſt revenu en Europe, ne s'étant pas trouvé aſſez fort pour reſiſter aux fonctions d'une Miſſion ſi laborieuſe.

(a) Ces Meſſieurs partirent de Copenhague le 29. de Novembre l'an 1705. & arrivérent à Tranquebar après une navigation aſſez tranquille le 9. de Juillet l'an 1706. D'abord qu'ils mirent pied à terre la vuë des pauvres Indiens qu'ils venoient chercher de ſi loin leur fit repandre des larmes, & élever leur cœur à Dieu pour le prier d'éclairer ces Infidelles de la Lumiére de ſon Evangile. Leurs premiers ſoins butterent d'abord à cela. Comme le païs ne leur étoit pas connu, ils s'adreſſerent aux gens du lieu qu'ils croioient les plus propres à leur donner de bons conſeils. Mais il étoit juſte que le ſecours des Hommes leur manquât, afin qu'ils euſſent leur unique recours à Dieu. Pluſieurs perſonnes en Euro-

(a) *Hiſtoriſche Nachricht von der Bekehrung den Heyden in Oſt Indien.* C'eſt-à-dire, Relation Hiſtorique des Converſions faites parmi les Païens des Indes Orientales. Imprimée à Hale, l'an 1713. in 4. avec d'autres Ouvrages des mêmes Miſſionaires. C'eſt de cette Relation qu'eſt tiré ce que je dis ici, & ce que je dirai dans la ſuite.

Europe avoient jugé leur entreprise vaine & temeraire: à Tranquebar on la leur representa comme impossible. Loin de se décourager ils prirent de nouvelles forces, & personne ne leur donnant aucun conseil, ils s'appliquérent à la lecture des Actes des Apôtres, pour y trouver le modelle sur lequel ils entreprendroient de regler leur Predication.

Le premier obstacle qu'ils recontrérent fut l'ignorance de la Langue (a) Tamule ou Malabare, qui est celle des Habitans du païs. Comme la Langue Portugaise est depuis plus de deux Siécles fort commune dans les Indes, ils jugerent à propos de l'apprendre la premiére, pour se mettre d'abord en état de se faire entendre des Païens Malabares, qui pour la plus grande partie entendent le Portugais & le parlent, quoique d'une maniére fort corrompuë. Ils ne perdirent point de tems: dès le 15. de Juillet, c'est-à-dire, six jours après leur arrivée, ils commencérent leurs travaux Apostoliques, & firent de si grands progrès, qu'après avoir établi une Ecole Portugaise pour l'instruction de la jeunesse, ils furent dès le troisiéme de Septembre en état de s'appliquer à l'étude de la Langue Malabare.

Ce fut alors qu'ils eurent des difficultez à essuier qui leur parurent d'abord insurmontables. Ils trouvoient assez de Livres écrits en cette Langue sur des feuilles de Palmier. Il y en a un si grand nombre, qu'on en pour-

(a) C'est ainsi qu'elle est appellée dans les Relations Portugaises. M. Ziegenbalg écrit toûjours Damule.

roit former de nombreuſes Bibliothéques. C'étoit-là tout le ſecours ſur lequel ils pouvoient compter, y comprenant la vive voix des gens du païs, qui n'ont ni Grammaire ni Dictionaire, ni aucun art qui facilite l'intelligence de leur Langue, laquelle indepenđamment de ces ſecours ſe conſerve fort pure & fort reguliére dans les Ecrits de leurs Auteurs, ſur tout de leurs Poëtes, qui ſont extrémement eſtimez entre-eux pour peu qu'ils excellent dans leurs compoſitions. Après avoir inutilement tenté diverſes maniéres d'apprendre, ils furent obligez de ſe mettre ſous la Diſcipline d'un Maître d'Ecole Malabare, qu'ils engagérent à leur ſervice avec tous les Enfans qu'il inſtruiſoit auparavant chez lui. Ils commencérent donc à ſe joindre eux-mêmes avec ces Enfans, à écrire comme eux avec les doits ſur le ſable les Lettres Malabares, & à les joindre ſelon que le Maître d'Ecole les dictoit : maniére d'inſtruire aſſez commode, puiſqu'on apprend à lire & à écrire en même tems ſans aucune depenſe, le même ſable ſuffiſant pour un grand nombre de leçons. C'eſt à peu près de cette maniére que les Anciens Grecs apprennoient la Géometrie. M. Ziegenbalg & ſon Collegue furent bien-tôt en état de lire & d'écrire ce qui ne fut pourtant qu'une fort petite avance.

Leur Maître d'Ecole n'entendoit point le Portugais : ainſi, il ne pouvoit leur donner l'intelligence des mots qu'ils traçoient ſur le ſable avec leurs petits condiſciples. Heureuſement ils eurent occaſion de prendre à leurs gages un Malabare qui demeuroit dans le voiſina-

finage de Tranquebar. C'étoit un habile Homme pour le païs. Outre sa Langue maternelle, il parloit Portugais, Danois, Hollandois, & Alleman. Cet Homme leur fut d'un grand secours, aussi bien qu'un petit Abbregé de la Langue Malabare qui leur tomba entre les mains, & qui étoit de la composition d'un Missionaire Portugais. Ces aides joints à la communication continuelle qu'ils avoient avec les Indiens, leur procura peu à peu l'intelligence de la Langue. Ils se formérent en peu de tems à la prononciation qui est extrémement difficile. La benediction de Dieu fut sensible sur les travaux de M. Ziegenbalg. Il parvint au bout d'un peu plus d'un an à une si grande perfection dans la connoissance & l'usage de cette Langue, que les plus habiles d'entre les Païens en étoient eux-mêmes étonnez.

Cette connoissance de la Langue Tamule ou Malabare ne leur fut pas seulement utile pour la Prédication & pour l'Instruction des Gentils; ils s'en servirent encore pour lire les Livres qui contiennent les principes de l'Idolatrie, les Dogmes de Morale des Indiens, & l'Histoire de leur Nation. C'est dequoi il faut être exactement informé, pour disputer utilement avec ces Païens, & les amener à la connoissance de l'Evangile par la refutation de leurs erreurs.

L'Interprete Malabare dont nous venons de parler ne fut que deux ans au service de M. Ziegenbalg & de son Collegue. On lui suscita des contradictions, & il fut exilé hors de la Ville au grand déplaisir des Missionaires

res

res. Les Païens le perſecutérent & cherchérent à le perdre, en l'envoiant priſonnier à Tanjour, où il fut mis aux fers dans les priſons du Roi ennemi déclaré du Chriſtianiſme. Ce Prince le traitta fort rigoureuſement, ſur ce que ſes Sujets l'accuſoient d'avoir trahi la Religion, & d'en avoir révélé les Myſtéres les plus ſecrets aux deux Miſſionaires de Tranquebar. Néanmoins après quelques mois de priſon il fut relâché, quoique toûjours obligé de demeurer dans ſon exil, aiant à tout moment à craindre de nouvelles inſultes de la part de ſes ennemis.

Le ſixiéme de Novembre de l'an 1706. les Miſſionaires commencerent à inſtruire leurs Catechuménes en Portugais, dans une Maiſon qu'ils avoient louée à Tranquebar. Cet exercice étoit de deux heures par jour. Ils ſe ſervoient pour cela du Nouveau Teſtament imprimé en Portugais à Batavia, avec un petit Catechiſme dans la même Langue, qui contient les principaux Articles de la Religion Chrêtienne. Cet exercice a toûjours ſubſiſté depuis le commencement de la Miſſion juſqu'à preſent, avec cette différence que ce qui ſe faiſoit auparavant dans une Maiſon particuliere, ſe fait aujourd'hui dans l'Egliſe que les Miſſionaires ont bâtie depuis quelques années.

Quoique les commencemens de la Miſſion fuſſent déja aſſez laborieux, le zéle des Miſſionaires ne s'arrêta pas-là. Le grand nombre d'Allemans qui ſont à Tranquebar, & qui n'entendent point la Langue Danoiſe les engagea à travailler à leur édification. Ne ſe con-

contentant pas de leur prêcher, comme ils l'avoient ſouhaité, ils leur deſtinérent tous les jours une heure de priére, où après le chant de quelques Cantiques ſpirituels, ils expliquoient tous les jours un Chapitre du Nouveau Teſtament, & finiſſoient ce pieux Exercice par une Priére & un Cantique. On ne peut pas dire qu'aucun motif d'interêt eût part aux bonnes œuvres de ces Miſſionaires. Ils ne reçurent d'Europe les trois premiéres années de leurs Fonctions Evangeliques, que leurs gages: &, ſi leurs Auditeurs touchez de la pureté de leur vie, & de la Sainteté de leurs enſeignemens, tâchoient de leur procurer quelque aſſiſtance, tout cela étoit deſtiné à l'entretien de leurs Ecoles; car les Miſſionaires nouriſſoient leurs Catechumenes, & les entretenoient de tout, le mieux qu'il leur étoit poſſible.

Le 22. de Janvier l'an 1707. ils commencerent à catechiſer les Enfans de Païens en Langue Malabare, ce qui a pareillement continué depuis ce tems-là. Ainſi ils eurent alors deux Ecoles, l'une en Langue Portugaiſe, & l'autre dans la Langue du païs. Dans cette derniére Ecole, outre le Catechiſme des Egliſes de Saxe traduit en Langue Tamule, on explique publiquement le Nouveau Teſtament, un Chapitre après l'autre, & on en déduit les Veritez fondamentales du Chriſtianiſme. L'experience a fait connoître que ces Catechiſmes produiſent beaucoup plus de fruit ſur l'eſprit de la jeuneſſe, que la Prédication. Ces inſtructions neceſſaires cauſoient de la dépenſe. Comme il n'y avoit point

point encore d'Imprimerie établie, il faloit gager des Ecrivains pour multiplier les copies du Catechiſme, & des autres Inſtructions qu'on deſtinoit à l'uſage de ces Peuples. Outre cela, les Miſſionaires faiſoient faire pour leur uſage des copies non ſeulement des Livres Païens, mais encore de ceux des anciens Miſſionaires, qui pouvoient leur être de quelque utilité.

Lorſque tout commençoit à paroitre bien arrangé, & que du côté des Païens & même des Mahometans on appercevoit des diſpoſitions favorables à l'établiſſement de la Doctrine de l'Evangile, Dieu qui ne veut pas que ſes Serviteurs comptent ſur le bras de la chair, permit qu'on commençât à traverſer ouvertement une ſi ſainte Entrepriſe. Nos pieux Miſſionaires furent violemment perſecutez, moins par les Païens de qui ils n'avoient lieu d'eſperer aucune faveur, que par les Chrêtiens du lieu qui devoient être leurs principaux Protecteurs. Cette perſecution fut violente, & de longue durée. Elle ſubſiſteroit encore ſi le Roi de Dannemarc, qui avoit été l'Auteur & le promoteur de la Miſſion, n'avoit pas oppoſé ſon Autorité à l'acharnement des ennemis de ce ſaint Etabliſſement; car, ce n'étoit point à la perſonne des Miſſionaires qu'on en vouloit, c'étoit à leur Ouvrage. La piété du Roi impoſa ſilence à ces ennemis du progrès de l'Evangile, & deſapprouva leur conduite.

Cependant, les Miſſionaires ne perdirent point courage. Comme leurs travaux augmentoient à vue d'oeil, ils reſolurent de les par-

partager entre-eux. M. Ziegenbalg se reserva la Langue & les Exercices Malabares, sans pourtant abandonner entiérement le Portugais, duquel M. Plutschau son Collegue demeura uniquement chargé. On composa des Cantiques Ecclesiastiques dans les deux Langues, sur les airs dont on se sert en Europe dans les Eglises Protestantes; & quelques-uns de ceux de la Langue Malabare sur d'autres airs graves, & depuis long-tems en usage dans le païs.

Le cinquiéme de Mai de l'an 1707. les Missionaires bâtisérent quelques Catechuménes qu'ils avoient élevez dans leur Eglise Portugaise. Les Neophytes furent examinez publiquement dans l'Eglise Danoise de Tranquebar, sur tous les Articles de la Religion Chrêtienne. Ils édifiérent l'Assemblée par leurs reponses. L'Acte finit par un Sermon de M. Ziegenbalg, concernant la Conversion des Gentils, & la meilleure maniére de leur annoncer l'Evangile. Ces Messieurs se voioient obligés de commencer ainsi par l'instruction de la jeunesse plus aisée à former à la Religion & aux bonnes mœurs; l'opiniâtreté & la prévention des Adultes demandant de plus grands soins, & beaucoup plus de tems que ces jeunes plantes, que leur innocence rendoit plus susceptibles des veritez de la Religion. Outre la prévention generale des Indiens contre les Francs, il y avoit des raisons particuliéres qui éloignoient de la Foi les Habitans Gentils de Tranquebar. Les mauvaises mœurs & l'indevotion des Européens du lieu les avoit persuadez qu'ils n'avoient

voient veritablement aucune Religion. M. Ziegenbalg aiant objecté à un de ceux qui étoient dans cette pensée, que les Chrêtiens alloient le Dimanche à l'Eglise entendre la Prédication, cet Homme lui répondit, que jusqu'alors il avoit cru que le Ministre les exhortoit à boire & à faire la débauche, & qu'il fondoit son opinion sur ce qu'au sortir de l'Eglise, ils se jettoient dans les Cabarets & dans les lieux de plaisir. Ce ne fut pas le seul préjugé que les Missionaires eurent à combâtre. Nonobstant cet éloignement, ils convertirent des adultes, & sont enfin parvenus à former une Eglise assez nombreuse.

Cependant, les travaux croissant tous les jours, ils dresserent un Catéchiste Malabare de Nation, pour les soulager, en attendant qu'ils en pussent former davantage dans leurs Ecoles, ces sortes de personnes étant fort utiles dans les commencemens pour agir de près & de loin avec leurs compatriotes, ausquels ils insinuent les principes de la Foi. Les Missionaires jetterent le 14. Juin 1707. les fondemens d'une Eglise uniquement destinée à eux & à leurs Neophytes. Ils y emploiérent une partie de leurs gages, & la nommérent la Nouvelle Jerusalem. Ce bâtiment fut achevé le 14. d'Août de la même année. Ils y prêchoient en Portugais & en Malabare, & y faisoient le Catéchisme deux fois la semaine, dans les mêmes Langues. Ils y bâtisérent un petit nombre de Catéchumenes, le 15. Septembre de la même année.

Je ne m'arrêterai point à décrire les nouvelles Ecoles qu'ils établirent, & l'application con-

continuelle qu'ils eurent à faire connoître les principes ſolides de la Religion. Dieu benît leurs ſoins au delà de leurs eſpérances, quoiqu'ils fuſſent alors ſous la Croix, expoſez aux contradictions de ceux qui avoient traverſé la Miſſion dès le commencement; & que du côté du temporel ils ſe viſſent ſouvent reduits à une grande pauvreté. On ne ſauroit trop admirer la conſtance de M. Ziegenbalg. Plein de zéle & de foi, il ſe roîdiſſoit contre les difficultez, reſolu de finir ſes jours dans un lieu où il étoit perſuadé que Dieu l'avoit conduit pour porter le Flambeau de ſon Saint Evangile. Il fit l'an 1708. quelques voiages le long de la Côte, & diſputa avec les Bramines par tous les lieux où il paſſa. S'il ne fit pas grand fruit, au moins ſe fit-il connoître en cauſant de l'admiration aux Indiens, qui voioient avec étonnement un Homme venu d'Europe depuis ſi peu de tems, parler & diſputer ſi aiſément dans leur Langue.

Les ſecours que les Miſſionaires attendoient d'Europe leur manquérent préciſément dans le tems où ils en avoient le plus grand beſoin. Un navire Danois qui leur apportoit mille écus fit naufrage au Port de Tranquebar. Un autre qui devoit leur donner la même ſomme ſe perdit pareillement, mais l'argent fut ſauvé & renvoié en Dannemarc. Ce fut alors qu'ils n'eurent plus à compter que ſur Dieu ſeul, qui ne les abandonna pas.

Le Roi de Tanjour, Prince cruel & intereſſé, outre cela ennemi mortel du Chriſtianiſme, perſecutoit cruellement dans ſes Etats ceux de ſes Sujets qui avoient embraſſé la Religion

Romaine par le miniſtére des Jeſuites. Pluſieurs de ces pauvres gens avoient été cruellement maſſacrez en préſence de leurs femmes & de leurs enfans, d'autres avoient abandonné la Foi, un grand nombre des plus conſtans s'étoit diſperſé dans les Etats voiſins dependans du Grand Mogol. Quelques-uns de ceux-ci aiant oui parler des Miſſionaires de Tranquebar les vinrent trouver au mois d'Août de l'an 1708. Ils portoient encore ſur leurs corps des cicatrices affreuſes qui annonçoient la cruauté des tourmens auſquels ils avoient été expoſez. Ces Chrêtiens ſe diſoient deputez de pluſieurs milliers de leurs Fréres pour prendre connoiſſance de la doctrine des Miſſionaires, & voir ſi par leur moien ils ne pourroient pas obtenir permiſſion de s'établir ſur des terres incultes qui ſont en grand nombre aux environs de Tranquebar. Cela auroit rempli ces lieux d'un grand nombre de gens diſpoſez à embraſſer un Chriſtianiſme plus pur que celui dont les Jeſuites Portugais les avoient imbus, & pour lequel ils avoient été expoſez à de ſi cruels ſupplices. Les Miſſionaires les retinrent auprès d'eux pendant quelques jours, & les inſtruiſirent des veritables principes de la Foi. Comme ils étoient eux-mêmes dans le plus fort de leur perſecution, ils congediérent à leur grand regret ces pauvres gens, auſquels ils ne purent procurer l'établiſſement qu'ils ſouhaitoient, non plus qu'à pluſieurs autres perſonnes à qui la même raiſon les empêcha de donner du ſecours dans de pareilles occaſions.

M. Ziegenbalg commença au mois d'Octobre

bre de la même année sa Version du Nouveau Testament. Ils s'attacha principalement au Texte Grec : mais il eut soin de consulter les Versions Latine, Allemande, Danoise, Portugaise, & Hollandoise, aussi bien que les meilleurs Commentaires. On trouve dans les Indes des Livres Malabares, composez par les Missionaires de l'Eglise Romaine. Ce sont des Vies de Saints, des Instructions pour la Confession, des Catechismes, & même des Comédies tirées de la Legende, pour être représentées dans les Eglises, lorsqu'on célébre la Fête de quelque Saint : mais, l'Evangile de Jesus Christ après plus de deux cens ans de Prédication, n'y avoit encore jamais paru dans la Langue du païs. C'étoit une gloire reservée à M. Ziegenbalg qui peut, exclusivement à tout autre, porter le titre d'Apôtre des Indes, puisqu'il est le prémier qui y ait fait connoître l'Evangile de Jesus Christ. Il l'a fait imprimer à Tranquebar l'an 1714. in 4. J'en ai chez moi un Exemplaire, du quel je suis redevable à la liberalité du pieux & célébre Monsieur Francke, Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de Hale. Cet Ouvrage ne détourna point M. Ziegenbalg de ses travaux Apostoliques, comme les Journalistes de Trevoux, jaloux des progrès qu'il a faits, ont voulu l'insinuer dans un Tome de leur Memoires, en exaltant les fatigues des Missionaires leurs Confréres.

Les afflictions & la pauvreté de M. Ziegenbalg & de son Collegue ne pouvoient être plus grandes qu'elles étoient. Il se trouva à Tranquebar de bonnes ames qui leur avancé-

ment quelque argent pour l'entretien de leurs Ecoles. Elles étoient devenuës si nombreuses, que leur depense montoit tous les mois à quarante & cinquante écus l'un portant l'autre : Somme fort considérable dans un pais où il n'est pas besoin de faire de grands frais pour subsister. Tout affligez qu'ils étoient, ils ne negligeoient aucun exercice de piété public & particulier. Il se donnoient entiérement à l'Instruction de leurs chers Indiens, dont les progrès repondoient heureusement à leurs soins. Cette seule consideration adoucissoit leurs peines, & les portoit à souffrir patiemment les contradictions continuelles ausquelles ils étoient exposez.

Cela dura jusqu'au mois de Juillet de l'an 1709. jour qui fut signalé par l'arrivée de trois nouveaux Missionaires, Messieurs Jean Ernest Grundler, Jean George Beuving, & Polycarpe Jordan. Outre le secours qu'on pouvoit attendre de leurs personnes, ils apportérent une riche aumône, consistant en 2027. écus envoiez du Dannemarc, & 1117. que les bonnes Ames d'Allemagne avoient fournis, aussi bien qu'une bonne quantité d'excellens Livres, & une Apothiquairerie complete, fournie d'un grand nombre d'excellens remedes. Ce fut alors que leurs ennemis se virent couverts de confusion. Ils avoient esperé que leurs oppositions jointes à l'indigence à laquelle ils voioient les Missionaires reduits, les forceroit à retourner honteusement en Europe: mais Dieu souffla sur leurs projets. Le Roi de Dannemarc donnoit au Commandant de Tranquebar des ordres positifs

tifs de favoriſer & d'aider la Miſſion: ce fut une neceſſité pour lui de s'y ſoûmettre. Je paſſe ici ſous ſilence quantité de Lettres édifiantes que M. Ziegenbalg & ſon Collegue reçurent d'Allemagne pour les animer & les fortifier dans leurs travaux. Ces Lettres ſont imprimées. On les peut appeller véritablement *Ediſiantes*, par oppoſition à d'autres qui portent ce nom, & qui paroiſſent ſouvent avoir été dictées par l'amour propre, plus tôt que par l'amour de la verité.

Un fameux Poëte Malabare, âgé de vingt trois ou vingt quatre ans, s'engagea la même année au ſervice des Miſſionaires, qui aiant de nouvelles reſſources, commençoient à ſe mettre au large. Ce Poëte s'appelloit *Kanabadi Vathiar*. Il étoit fils du Maître d'Ecole, ſous la diſcipline duquel M. Ziegenbalg s'étoit mis au commencement. Ce jeune Homme, qui étoit célébre & eſtimé dans le païs, prit goût à la Religion en liſant les Livres des Miſſionaires, qui juſqu'alors en avoient compoſé pluſieurs en Langue Malabare, tant pour refuter le Culte des Idoles, que pour établir les Veritez de la Religion Chrêtienne. Après divers combats interieurs, il demanda le ſaint Bâteme. Le bruit s'en répandit incontinent parmi les Gentils, qui firent ce qu'ils purent pour le détourner de ſa reſolution, ſur-tout ſon Pére & tous ſes parens, qui, les larmes aux yeux & jettant de grands cris, le conjuroient de ne pas deshonnorer une famille, de laquelle, étant fils unique, il étoit la reſſource & le ſoûtien. Il reſiſta cou-

rageusement à ces attaques, & persevera dans ses bonnes intentions. Comme tout le Paganisme du païs étoit en mouvement & menaçoit d'en venir aux derniéres extremitez, les Missionaires remontrérent à ce jeune Homme les dangers ausquels il s'exposoit en embrassant la Religion Chrêtienne. Rien ne l'épouvanta. On fut donc obligé de le bâtiser, mais en secret; les Gentils qui croioient que l'Acte seroit public aiant menacé d'user de violence & de l'enlever.

Quelques tems après son Batême aiant commencé à paroître en public, il tomba dangereusement malade. Il y a quelque apparence qu'il avoit été empoisonné. Lorsqu'il eut recouvré sa santé, il eut le chagrin de voir que tous les Indiens le méprisoient, & que les Chrétiens, excepté les Missionaires, ne lui donnoient aucun secours. Cela le jetta dans de grandes angoisses, dont le Jesuite, Missionaire de Tranquebar, sçut adroitement faire son profit pour le gangner. Il lui fit de grandes promesses, & l'envoia avec des Lettres de recommandation à une Colonie Françoise de la Côte, qui n'est point nommée, mais qui ne peut être que Ponticheri. Cette Affaire causa autant de joie aux anciens ennemis de la Mission qu'elle donna de douleur à M. Ziegenbalg. Il écrivit à son Neophyte pour l'exciter à rentrer dans son devoir, il en reçut une réponse pleine de tendresse & de sentimens de reconnoissance, joints aux plaintes qu'il faisoit des mauvais traitemens qu'il avoit reçus des personnes qui haïs-

haïſſant la Miſſion, ne cherchoient que les voies de la traverſer même aux dépens de leur Religion & de leur Conſcience.

Au commencement de Septembre de la même année 1709. M. Ziegenbalg voulut tenter un voiage dans le Roiaume de Tanjour, pour y porter la Lumiére l'Evangile. Il s'habilla à la maniére du païs, & prit quelques Domeſtiques pour l'accompagner. Il n'avança dans les terres du Roi qu'environ trois lieuës. En un endroit appellé *Perumulei*, où il s'étoit arrêté à Midi pour ſe repoſer, il trouva une aſſemblée des principaux Malabares, & Bramines du lieu. Quelques-uns d'eux le reconnurent l'aiant déja vû dans d'autres endroits. Ces gens, qui étoient Receveurs de la Douane du lieu, lui dirent que ſon voiage étoit trop hazardé, & que plus il avanceroit dans le païs, plus il courroit de danger, les ordres du Roi étant de ne laiſſer paſſer aucun Européen ſans l'arrêter; que pour-eux, quoiqu'ils euſſent droit de le faire, ils lui laiſſeroient la liberté de s'en retourner, ſachant qu'il n'enſeignoit rien que de bon, & que toute ſa doctrine ne traittoit que de ce qui concernoit Dieu. Ils ajoûtérent que les ſages & éclairez entendroient volontiers ſes paroles, & prendroient plaiſir à s'entretenir avec lui, mais que ces gens-là étoient alors en petit nombre, le monde étant fort corrompu, & les hommes ne ſongeant qu'à amaſſer de l'argent: qu'ainſi, ils lui conſeilloient de s'en retourner. Ils lui repreſentérent que le Roi de Tanjour avoit cruellement traitté les Prêtres Portugais qui étoient venus dans

ſon païs ; que s'il tomboit entre ſes mains, peut-être ne perdroit-il pas la vie, mais il ſeroit enfermé dans une priſon juſqu'à ce qu'il pût paier une groſſe rançon ; que le bruit de ſa Prédication s'étoit répandu dans le Roiaume, & que ſi quelqu'un vouloit parler de Religion avec lui, il pourroit aller le trouver à Tranquebar ; qu'au reſte il ne pouvoit ni voiager ni s'établir dans le païs ſans une permiſſion expreſſe du Roi. Après pluſieurs autres diſcours de part & d'autre, ces Indiens lui préſentérent civilement à boire & à manger, & le congediérent. Cela ſert à faire connoître le genie de cette Nation, qui eſt la bonté même. M. Ziegenbalg, ne voiant point d'apparence d'aller plus loin, s'en revint à Tranquebar.

Le même mois les Miſſionaires conclurent d'un commun accord qu'il étoit néceſſaire de deputer un d'entre-eux en Europe, pour mettre fin aux oppoſitions qu'on leur avoit faites à Tranquebar dès le commencement de la Miſſion. L'ordre du Roi y avoit bien apporté quelque changement ; mais la même animoſité ſubſiſtant toûjours, on avoit des ſujets de craindre pour l'avenir. On croioit outre cela qu'il étoit à propos de faire connoître en Europe l'Etat de la Miſſion, autant afin que les bonnes ames en fuſſent édifiées, que pour procurer les ſecours néceſſaires à une Entrepriſe qui ne pourroit réuſſir que très difficilement, ſi l'on ne continuoit pas en Europe à la maintenir. Cette reſolution fut priſe alors, mais il ſurvint des obſtacles qui en retardérent l'éxécution.

La Société Angloiſe de la Propagation de la

la Foi aiant été informée des progrès que les Miſſionaires faiſoient dans la Converſion des Gentils, leur écrivit une Lettre pleine de ſentimens de piété, pour les encourager dans cette ſainte Entrepriſe, & leur envoia une petite Caiſſe de Livres, avec un préſent de vingt livres ſterlings. Tel a été le commencement des bienfaits ſignalez qu'ils ont reçus dans la ſuite de cette Illuſtre Société, avec laquelle ils entretiennent une union étroite, qui ne ſauroit manquer de produire de grands fruits pour l'établiſſement de la Religion Chrêtienne parmi les Infidelles.

Le nombre des Catechuménes croiſſant on bâtit des Maiſons pour les recevoir, & les entretenir aux environs de la Ville: on multiplia à proportion les exercices de piété. Un des plus grands ſoins de M. Ziegenbalg étoit de diſperſer dans tous les païs de la Côte des Traittez écrits en Langue Malabare, pour l'Inſtruction des Gentils, avec leſquels il établit peu après un commerce de Lettres, dont une partie, qui contient les Réponſes des Indiens, a été traduite en Alleman & imprimée à Hale en Saxe, auſſi bien que les Diſputes frequentes qu'il a euës avec pluſieurs de ces Idolatres. Je parlerai plus-bas de ces Lettres. Pour ce qui eſt des Conferences & des Diſputes, on ne peut rien voir de plus ſage. Elles ſont très propres à convaincre de menſonge le raport calomnieux du Jeſuite le Caron, dans une Lettre écrite de Pontichéri, l'an 1718. Voici les termes dont il ſe ſert. (a) „ De-là nous allâmes à Tran-

(a) Lettres Edifiantes XIV. Recueil, pag. 481. 482.

„ cambar, où les Danois ont une belle Forteresse, qui n'est qu'a 150. lieuës de Pontichery. Le Roi de Dannemarc y a fait bâtir un beau Séminaire, où on éleve les enfans des Idolâtres dans la Religion Protestante. Il leur donne chaque année deux mille écus pour leur entretien. Celui, qui est chargé de ce Séminaire, alla il y a deux ans en Europe: il ramassa pour cet établissement des grosses aumônes en Allemagne, en Hollande, & en Angleterre. Il a voulu entreprendre depuis quelque temps la Conversion des Brames: il s'avança pour cela dans les terres, & il fit quelques Instructions devant un grand Peuple que la nouveauté avoit attiré. Il ignoroit apparemment l'horreur que les Indiens ont pour le vin, & pour toute autre liqueur capable d'enyvrer: se trouvant un peu alteré au milieu d'une Instruction, il tira de sa poche une petite bouteille de vin, dont il vuida la motié, & donna le reste à son Compagnon. Les Brames s'offenserent d'une action si opposée à leurs maniéres: ils l'abandonnérent sur le camp, & le décrierent dans le payis. Ce pauvre Prédicant fut contraint de se retirer tout honteux avec sa femme & ses enfans dans son Séminaire. „

Pour refuter un mensonge si fade & si grossier, il ne faut que faire reflexion à toute la conduite de M. Ziegenbalg, qui établi depuis douze ans sur la Côte de Coromandel, & connu des principaux Bramines & Païens du pais, avec lesquels il entretenoit une communication continuelle de bouche & par écrit, ne

ne pouvoit ignorer leurs uſages, ni être cenſé avoir *entrepris depuis quelque tems*, l'an 1718. *la converſion des Brames*, comme parle ce Miſſionaire, qui avoit apporté avec lui une des diſpoſitions qui rendent ſa Société ſi fameuſe en Europe. La Fable eſt inventée pour avoir occaſion de parler de la Femme de M. Ziegenbalg. C'eſt une matiére qui tient à cœur aux Jeſuites; da laquelle je crois que les perſonnes ſenſées conviendront qu'ils ne devroient jamais faire mention. Cela va plus loin qu'ils ne penſent pour leur honneur. Au reſte, M. Ziegenbalg n'a été marié que ſur la fin de l'an 1715. dans le voiage qu'il fit en Europe, environ trois ans avant ſa mort.

Un autre Jeſuite appellé de Bourzes (a) a parlé de la Miſſion Danoiſe en termes peu meſurez & calomnieux. Je ne m'arrêterai point à le réfuter. L'abus, que ſa Société fait en Europe des Maximes de ſa Morale ſur le menſonge diſpenſe aujourd'hui tout le monde de les croire. Autrefois, il n'y avoit que leurs devots qui fuſſent la dupe de leurs recits: à préſent, ils en ſont, pour la plus grande partie, auſſi deſabuſez que les autres.

Le neuviéme de Juillet l'an 1711. M. Ziegenbalg fit un voiage à Madras. Il viſita tous les établiſſemens des Européens ſur la Côte. Il vit le fameux Mont de S. Thomas à Meliapour, & trouva par tout dans les Egliſes des Miſſionaires de l'Egliſe Romaine une profonde ignorance de la Religion, auſſi bien parmi le peuple que parmi les Eccleſiaſtiques, dont

(a) Lettres Edifiantes. XIV, Recueil, pag. 465. 469.

dont la plû-part entendoit aussi peu la Langue Malabare que la Langue Latine.

Le 15. Septembre de la même année, M. Plutschau s'embarqua à Madras pour retourner en Europe dans un navire Anglois. La Mission lui recommanda ses interêts autant auprès du Roi de Dannemarc que des Protecteurs qu'elle avoit en Allemangne. M. Plutschau, qui vit encore, abandonna la Mission malgré lui, à cause de la foiblesse de son tempérament. Il faut beaucoup de forces & de courage, pour soûtenir long-tems des fonctions aussi pénibles que le sont celles de la Mission de Tranquebar. M. Ziegenbalg y a succombé la trente sixiéme année de son âge, aiant plus fait en douze ou treize ans qu'il a été dans ces lieux, que ne sembloit promettre la foiblesse de son corps, qu'il ne menageoit point, quoiqu'il ne fut pas en état de soutenir le grand zéle dont il étoit animé.

La Mission de Tranquebar faisoit grand bruit en Angleterre depuis l'an 1709. qu'elle y fut premiérement connuë par uu Livre Anglois mis au jour par M. Bohme, Capelain du Prince George de Dannemarc. Monsieur Tennison, Archevêque de Cantorberi, Président de la Société de la Propagation de la Foi, commença à agir vivement pour le soutien d'un Etablissement si utile & si édifiant. Comme les Patentes de sa Société ne concernoient que les Missions des Indes Occidentales, on eut recours à une autre Compagnie établie dans le même Roiaume, sous le nom de Société de la Propagation de la connoissance de Jesus Christ. Rien n'est plus édifiant que

que la charité de la Nation Augloise, qui se signala en cette occasion. Des gens de tous Etats, Nobles, Ecclesiastiques, Seigneurs & Dames, Bourgeois & Marchands, contribuérent de grosses sommes, plusieurs mêmes sans vouloir être connus. L'Archevêque de Cantorberi, & le célébre M. Chamberlaine furent comme les ames de ces Collectes, qui montoient au mois d'Août de l'an 1713. à la somme de 1194. livres Sterlings, livrées & remises entre les mains des Missionaires, sans y comprendre plusieurs présens de Livres, d'Instruments de Mathematique, & une Imprimerie compléte, que la Société de la Propagation de la Connoissance de Jesus Christ envoia à Tranquebar dès l'an 1711.

Cette Imprimerie fut livrée aux soins d'un Alleman établi à Londres, appellé. M. Jonas Finck. Un attrait intérieur l'aiant porté à se devouer aux Missions, il se donna à la Société, & apprit le métier d'Imprimeur pour se rendre plus utile aux Missionaires, qui manquoient de Livres Portugais, sur tout du Nouveau Testament, dont ils souhaitoient de multiplier les Exemplaires dans les Indes. On en avoit entrepris une Edition à Londres, de laquelle le départ pressé de M. Finck ne lui permit pas de se charger. Il prit seulement avec lui 250. Exemplaires de l'Evangile de Saint Matthieu, qui étoient achevez d'imprimer, & un grand nombre d'autres Livres pour les Missionaires, du papier pour l'usage de l'Imprimerie, & une assez bonne somme d'argent.

M. Finck partit de Portsmouth vers le milieu

lieu du mois d'Avril de l'an 1711. Il arriva au mois d'Août à *Rio Janeiro* près de S. Sebastien dans le Bresil. Le Navire Anglois fut surpris en ce lieu-là par la Flotte de M. du Gué Trouïn Armateur François, qui pilla & rançonna la Ville, pour vanger les cruautez que les Portugais avoient exercées quelques tems auparavant contre 1500. François qui étoient tombez entre leurs mains, desquels ils avoient fait perir sans misericorde la meilleure partie. Le 13. de Septembre le Vaisseau Anglois se rendit à l'Armateur François, n'étant pas en état de resister à une Flotte entiére. Le Gouverneur Anglois de Madras, qui s'étoit embarqué sur ce Navire, le rachetta, & l'Imprimerie qui étoit au fond de Cale fut sauvée. La plus part des Livres furent perdus, entre autres les deux cens cinquante Exemplaires de l'Evangile de S. Matthieu, qui furent distribuez aux Portugais, ausquels jusqu'alors ce Saint Livre avoit été entiérement inconnu. Je ne dois par oublier de dire que M. Finck trouva une ignorance prodigieuse dans les Ecclesiastiques du Bresil. Il n'y avoit presque que les Jesuites, qui entendissent un peu de Latin.

Le Navire Anglois rachetté continua sa route vers le Cap de Bonne Esperance. Pendant ce voiage M. Finck mourut d'une fiévre chaude : accident qui causa une sensible affliction aux Missionaires, qui voioient leur Imprimerie devenuë inutile, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu une nouvelle personne capable de la diriger. Ils furent consolez sur la fin de la même année par la reception d'un grand nom-

nombre d'Exemplaires du Nouveau Testament imprimé à Londres en Portugais. Ces Livres arriverent à bon port accompagnez de plusieurs autres, de quelques Instrumens de Mathématique, & d'une aumône de cent livres sterlings.

Au mois de Decembre de l'an 1712. il arriva d'Allemagne trois Hommes bien entendus dans l'Imprimerie, qui apportérent avec eux les Caractéres Malabares, qui ont servi à imprimer la prémiére partie du Nouveau Testament. On en a fondu d'autres depuis, plus petits & plus commodes; &, après plusieurs épreuves on est parvenu à faire sur le lieu d'excellent papier, qui, en dispensant les Missionaires d'en faire venir d'Europe, épargne beaucoup les frais, & les met en état d'imprimer autant de Livres qu'ils en ont besoin.

M. Ziegenbalg toûjours infatigable, outre le Ministére continuel de la Prédication en Alleman, en Portugais, & en Malabare, entretenoit toûjours son commerce de Lettres avec les Indiens: il disputoit souvent avec eux: il mettoit sa Version du Nouveau Testament en état d'être imprimée, & composoit un Dictionnaire Malabare, qui au mois de Juin de l'an 1712. contenoit déja environ vingt mille mots. On peut juger par là du loisir & de l'oisiveté que lui veulent attribuer les Jesuites Auteurs des Memoires de Trevoux. Ils ne produiront jamais aucun de leurs Confréres, qui, en moins de treize ans de tems, ait rien fait d'approchant de la moitié des travaux de cet Illustre Missionaire, qui d'ail-

d'ailleurs n'a prêché que Jesus Christ crucifié, sans mêler à sa Prédication les Indulgences de Rome, les Reliques, les Images, & les Fables de la Légende.

Tel étoit l'état de la Mission sur la fin de l'an 1712. Depuis le départ de M. Plutschau, M. Grundler, qui avoit rempli sa place, présidoit avec M. Ziegenbalg à toutes les principales fonctions, à la conduite des Ecoles, à l'Instruction des Catechuménes, aux Batêmes, en un mot à tout ce qui pouvoit rendre florissante cette nombreuse Eglise de Neophytes, qui étoient parfaitement bien instruits. L'an 1713. se passa tout entier dans les exercices ordinaires de piété. On commença l'Edition Malabare du Nouveau Testament. Les Livres Historiques furent achevez d'imprimer au mois de Septembre de l'an 1714. Les autres Livres suivirent peu aprés. Je crois qu'on en a fait depuis d'autres Editions. Les Lives de l'Ancien Testament sortiront aussi de la même presse. M. Ziegenbalg a travaillé jusqu'à sa mort à les mettre en état d'être imprimez.

La même année 1714. M. Ziegenbalg s'embarqua au mois d'Octobre à Tranquebar sur un Vaisseau Danois, pour venir en Europe pourvoir lui-même aux besoins de la Mission. Le Commandant de Tranquebar, qui jusqu'alors n'avoit point été favorable aux Missionaires, exigea d'eux par voie d'amitié, ce qui lui fut aisé, aiant affaire à des personnes si pieuses & si desinteressées, un Ecrit Authentique en forme de reconciliation solemnelle, ou plû-tôt d'Amnistie ; car c'est ainsi

ainsi qu'il l'appella lui-même, dans l'Acte qu'il en dressa. Il souhaita que cet Ecrit fût présenté au Roi de Dannemarc, dont le zéle pour la Mission lui étoit bien connu. C'est aussi ce que fit M. Ziegenbalg, qui, par une reconciliation sincere, mit aux pieds de la Croix tous les mauvais traittemens qu'il avoit reçus, & consentit que cet Acte fût rendu public en Europe.

Nôtre pieux Missionaire, qui faisoit les fonctions de Prédicateur & d'Aumonier dans le Vaisseau Danois où il s'étoit embarqué, s'occupa pendant le Voiage à continuer de traduire l'Ancien Testament en Langue Malabare. Depuis Tranquebar jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, il traduisit le Livre de Josué. Etant descendu à terre au Cap, il eut en Hollandois un Entretien avec le Capitaine des Hottentots anciens Habitans de ce Païs-là. Je vais le raporter fort fidellement traduit. M. Ziegenbalg lui demanda d'abord s'il croioit en Dieu? „Qui est-ce qui ne croiroit pas qu'il y a „ un Dieu? répondit le Hottentot. Celui, qui se„ roit dans une telle ignorance, n'auroit qu'à „ regarder au dessus & autour de soi pour se des„ abuser. Mais, ajoûta M. Ziegenbalg, servez„ vous Dieu? R. Dieu a de bien meilleurs Ser„ viteurs que nous. D. Comment donc! Ne „ rendez-vous aucun honneur à Dieu, & n'a„ vez-vous point de soin de vôtre Ame? R. „ Nous ne savons rien autre chose que fuir „ le mal, & faire le bien. D. N'y a-t-il point „ de pécheurs parmi vous? R. Oui, certes, il „ y en a, & même de grands pécheurs. D. D'où „ vient le peché? R. Il vient du Diable. D. „ Où vont les pécheurs? R. En Enfer. D.

„ Qu'eſt-ce que l'Enfer? R. C'eſt un lieu „ où il fait bien chaud. D. Où vont les gens „ de bien? R. Dans le Ciel. D. Qu'eſt-ce „ que le Ciel? R. C'eſt un lieu beau & „ agréable. D. Où penſez-vous aller après „ vôtre mort? R. C'eſt Dieu miſericordieux „ qui le ſait; nous n'en ſavons rien. D. Ne „ voudriez-vous pas bien vous faire inſtruire „ des Principes de la Religion Chrêtienne, „ puiſque vous vivez parmi des Chrêtiens? „ R. Oui, pourvû que cela ſoit approuvé „ par la Compagnie. D. Voudriez-vous en „ ce cas-là me recevoir pour vôtre Prédica- „ teur? R. Très volontiers. Il faudroit, „ dit alors M. Ziegenbalg, en embraſſant le „ Chriſtianiſme vous vêtir un peu plus hon- „ nêtement, apprendre des Mêtiers, & ha- „ biter dans des Maiſonnettes, où l'on pût „ entrer pour vous annoncer la Parole de „ Dieu, & vous porter à la Vertu. Le Hot- „ tentot repondit: Les Européens ſont des „ Fous. Ils bâtiſſent de grandes Maiſons, & „ leurs corps n'occupent qu'un petit eſpace. „ Ils ont tant de beſoins pour ſe nourrir & pour „ ſe vêtir, que ne trouvant pas en Europe „ ce qui leur ſuffit, ils viennent ici & en „ d'autres lieux enlever aux Habitans leurs „ habits & leurs vivres. Nous n'avons beſoin, „ ni d'argent, ni de marchandiſes. Ne nous ha- „ billant point & ne nous nouriſſant point „ comme vous autres, rien ne nous oblige „ de travailler & de nous inquieter comme „ vous. „

C'eſt tout ce que M. Ziegenbalg dit ici des Hottentots. De tous les Barbares connus, ces

ces Peuples font les plus hideux & les plus dégoutans par leur faleté & leur puanteur infupportable. On a voulu les faire paffer pour des Athées, auffi bien que les Caraïbes des Antilles; & il y a des Savans qui prétendent affoiblir par là cette Preuve de l'Exiftence de Dieu qu'on tire du Confentement de toutes les Nations. On fait préfentement que les Caraïbes ont une Religion & des Prêtres; & ce que M. Ziegenbalg raporte ici fait voir que les Hottentots n'ont pas perdu la connoiffance de Dieu. On pourra objecter que celui dont il s'agit ici avoit formé fes idées fur celles des Hollandois & des autres Chrêtiens d'Europe qui habitent au Cap: mais M. Kolb, qui a demeuré plufieurs années dans le voifinage des Hottentots, & qui après avoir apris leur Langue, s'eft très foigneufement informé de leurs mœurs, eft entré dans un grand détail fur leurs Pratiques de Religion; Pratiques à la verité les plus infames & les plus abfurdes qu'on puiffe imaginer, mais pourtant fort oppofées à l'Athéifme dont on les a accufez fur le raport de quelques Voiageurs, qui, ne voiant les chofes qu'en paffant, mettent ordinairement par écrit des jugemens précipitez, fur lefquels on ne doit faire aucun fond. C'eft grand dommage que M. Kolb (a), à qui nous devons les meilleures connoiffances que nous aïons jamais eues du Païs & de la Nation des Hottentots, n'ait pas donné

(a) Son Livre, qui eft une Defcription du Cap de Bonne Efperance, a été imprimé in fol. en Alleman à Nuremberg, l'an 1719.

ſes Memoires à rediger à quelque autre perſonne capable d'en retrancher les inutilitez, qui rendent ſouverainement ennuieux un Livre d'ailleurs utile & inſtructif. C'eſt à quoi on pourroit remedier dans une Traduction, ſi quelque perſonne judicieuſe vouloit ſe donner la peine de l'entreprendre.

M. Ziegenbalg partit du Cap., le 15. de Fevrier de l'an 1715. Pendant le reſte du Voiage, il s'appliqua, outre ſon travail ordinaire, à la compoſition d'une Grammaire de la Langue Malabare, qui a été imprimée à Hale, l'an 1716. in 4. Le 1. du mois de Juin de la même année, il arriva à Bergue en Norwege, d'où il ſe rendit par Mer à Hambourg. Le Roi de Dannemarc étoit alors en perſonne au Siége de Strahlſund en Pomeranie. M. Ziegenbalg y alla. Il eut l'honneur de prêcher devant Sa Majeſté, qui l'honnora enſuite d'une audience fort favorable. Ce grand Prince avoit déja reçu un Exemplaire du Nouveau Teſtament Malabare, qui lui étoit dedié. Un Neophyte Indien, Diſciple de M. Ziegenbalg, eut auſſi l'honneur de ſaluer le Roi, & de le remrecier, par un Compliment Alleman qu'il lui fit au nom de tous les Païens convertis, des depenſes qu'il avoit faites pour leur procurer la connoiſſance des Veritez de l'Evangile.

Nôtre pieux Miſſionaire retourna à Hambourg d'où il ſe rendit à Copenhague par le Holſtein. Il fut très-bien reçu à la Cour, où ſon nom & ſa Miſſion étoient en bonne odeur. Après quelques autres courſes, il ſe rendit à Hale le 17. d'Octobre de l'année

1715.

1715. Ce fut là qu'il trouva auprès de Monsieur le Professeur Francke une source abondante de consolations. Ce pieux Docteur étoit en quelque maniére l'ame de toutes ses Entreprises, comme il l'est encore aujourd'hui de la Mission, qu'il soûtient autant par ses conseils, que par les secours que sa charité lui procure. Après avoir sejourné à Hale jusque vers la fin de l'année, M. Ziegenbalg partit pour se rendre en Angleterre, où il arriva vers la fin du mois de Decembre. Avant son départ il épousa une Demoiselle nommé Marie Dorothée Saltzman, Fille d'un Secretaire de la Regence du Duc de Saxe Mersebourg. Cette Dame, autrefois Disciple de son Epoux, avoit depuis été élevée aux exercices de la veritable piété dans une Communauté de Filles établie à Hale sous la direction de Monsieur le Docteur Franke. Elle se devoua à la Mission, & suivit son Mari dans les Indes. On a imprimé une de ses Lettres, dans laquelle elle rend compte de son Voiage en des termes qui font paroître autant de Religion que de force d'esprit.

M. Ziegenbalg fut extrémement bien reçu en Angleterre. On l'y combla d'honneurs & de bienfaits. M. Tennison Archevêque de Cantorberi, un des principaux Protecteurs de la Mission, étoit mort depuis quelques mois. M. le Docteur Wake, auparavant Evêque de Lincoln, qui lui avoit succedé, ne fut pas moins favorable à M. Ziegenbalg que son Prédecesseur. Le Roi, le Prince & la Princesse de Galles, lui donnérent

audience, s'informérent de la Mission, & lui promirent de la proteger en toutes choses. En un mot, le Voiage de M. Ziegenbalg en Angleterre, où il étoit allé chercher un embarquement pour les Indes, ne lui fut pas moins utile qu'honnorable. Il demeura à Londres jusqu'au vingt-sixiéme de Fevrier, & partit de la rade de Deal pour retourner dans les Indes, le 4. de Mars de l'an 1716. Le neuviéme d'Août de la même année il arriva à Madras sur la Côte, & se rendit de là à Tranquebar.

J'ai conduit nôtre Illustre Missionaire jusque vers la fin de ses travaux. Je ne suis pas entré dans des détails que d'autres se sont reservez. Le peu que j'en ai dit fait assez connoître son zéle & sa piété. Je vais dire quelque chose de sa mort, qui fut aussi sainte que l'avoit été le cours de sa vie. Il étoit né à Pulsnitz dans la haute Lusace le 24. de Juin, vieux stile, l'an 1683. Ses Pére & Mére qu'il perdit fort jeune étoient des gens de condition mediocre, fort adonnez à tous les exercices de la Piété Chrêtienne. Dès le tems de ses premiéres études, qu'il fit à Gorlitz, il se sentit extraordinairement porté à se donner entiérement à Dieu. Aiant abandonné cette Ville, il vint à Berlin où il fit quelque sejour. De là il se rendit à Hale l'an 1703. pour y faire ses études de Théologie. Sa santé, qui jusqu'alors n'avoit pas été fort robuste, s'affoiblissoit tous les jours, de sorte qu'il commença à deliberer s'il ne seroit point obligé d'abandonner ses études, quoiqu'il fût déja fort avan-

avancé dans la connoiſſance des Langues Grecque & Hebraïque, & dans les principes de la Théologie. Par le conſeil de ſes amis, il prit le parti de voiager en divers lieux, inſtruiſant la jeuneſſe, & portant, autant qu'il lui étoit poſſible, tout le monde à l'amour de la Religion. Enfin, étant venu à Berlin l'an 1705. dans le tems à peu près qu'on cherchoit des Miſſionaires pour Tranquebar, M. Francke, à qui ſa vertu & ſa piété étoient connuës, jetta les yeux ſur lui, & le fit reſoudre à accepter cette vocation. Il s'embarqua, comme nous avons dit, le 29. de Novembre de la même année, & arriva à Tranquebar le 9. de Juillet, l'an 1706.

Six mois avant ſa mort, il ſouffrit dans les entrailles de violentes tranchées, accompagnées d'une toux fort incommode. Quoiqu'il eût recours à la Medecine, il n'omit pourtant aucune de ſes fonctions ordinaires. Sur la fin du mois d'Octobre de l'an 1718. ſes douleurs augmentérent tellement qu'il fut obligé de garder le lit pendant un mois. S'étant un peu rétabli par l'uſage de quelques remedes, il prêcha les Fêtes de Noël, & le prémier jour de l'an 1719. Ce fut la derniére de ſes Prédications. Il retomba dans de plus violens Symptomes, & ne fit plus que languir juſqu'au 23. de Fevrier, qu'il rendit ſon ame à Dieu avec une reſignation parfaite, n'aiant eu à la bouche pendant toute ſa maladie que de ferventes Oraiſons jaculatoires tirées de la Parole de Dieu. Il étoit âgé de 35. ans ſept mois & 18. jours. Sa mort fut pleurée des Païens mêmes, qui l'avoient tous cheri &

eſtimé pendant ſa vie. Le grand nombre de Catechuménes & de Neophytes, qu'il avoit inſtruits à la Religion, feront éternellement ſon Eloge, auſſi bien que ſa belle Edition du Nouveau Teſtament en Langue Malabare. Il n'y avoit qu'un courage héroïque comme le ſien, qui pût ſoûtenir une pareille Entrepriſe dans un païs Barbare, où il n'eut long-tems pour recompenſe de ſes travaux que des inſultes & des contradictions à ſouffrir.

Le Jeſuite de Bourzes dit (a) qu'*à force d'argent* ils avoient *gagné à leur Secte*, lui & ſes Collegues, *environ cinq cens perſonnes.* Il ne faut pas être ſurpris qu'un Miſſionaire de la Société traitte de Secte la Profeſſion de l'Evangile, le Livre du monde le plus oppoſé à la Morale & à la Doctrine dont il fait profeſſion. Sans s'arrêter à cela, il y a ici un double menſonge, l'un pour le nombre des Neophytes, & l'autre pour la maniére des Converſions. Les frais, qu'il a falu faire pour la Miſſion, n'ont été emploiez qu'au bâtiment des Egliſes, à l'entretien des Ecoles, & à l'Impreſſion des Livres. Un jeune Miſſionaire nommé M. Schultz, duquel nous parlerons incontinent, étant à Madras fut abordé par un Indien qui lui dit qu'il embraſſeroit volontiers le Chriſtianiſme ſi on vouloit lui donner de l'argent, comme les Prédicateurs Portugais en donnoient à leur Neophythes. Le Miſſionaire lui remit l'infamie de ſa propoſition devant les yeux, & le renvoia couvert de confuſion. Dans un tems où

(a) Lettres Edifiantes, Recueil XIV, pag. 468.

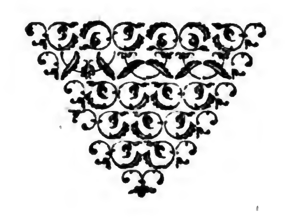
où la rareté du Riz & des autres vivres avoit causé une famine sur la Côte, le Jesuite Missionaire de Tranquebar achetta plusieurs pauvres Indiens, qui se vendoient eux-mêmes pour avoir dequoi subsister. Il leur enseigna l'Oraison Dominicale, l'*Ave Maria*, le Symbole des Apôtres, & le Signe la Croix. Il les bâtiza ensuite avec beaucoup de pompe & de solemnité. Ces pauvres gens demeurérent en cet état, comme les autres Chrêtiens des Portugais, n'aiant aucune connoissance des Principes de la Religion.

Monsieur Grundler ne survêquit pas longtems à son Bieuheureux Collegue. Il rendit son ame à Dieu le 19. de Mars l'an 1720. & priva la Mission d'un appui qui lui étoit alors plus nécessaire que jamais. Il étoit né à Weissensée en Thuringe l'an 1677. Fils d'un Conseiller de la Chambre de Justice du même lieu. Depuis son arrivée à Tranquebar l'an 1709, il avoit vecû dans une union d'autant plus étroite avec M. Ziegenbalg, qu'elle étoit établie sur une constante profession de piété, & un entier détachement du monde. Quelques mois avant sa mort, il avoit reçu un nouveau renfort de trois Missionaires envoiez d'Allemagne, MM. Benjamin Schultz, Nicolas Dal, & Jean Henri Kistenmacher. C'est sur ces trois Messieurs que roulera d'ores en avant la Mission, qui aiant été commencée avec tant de zéle, si peu d'apparence de réussir, & tant de contradictions, ne peut que promettre à l'avenir l'Etablissement d'une nombreuse Eglise de Gentils.

C'est ici que je finis mon Ouvrage. Je n'y

ai eu en vuë que la Verité, & la Gloire de Dieu. Si j'ai commis quelques erreurs dans les Faits, elles ne sauroient être de grande conséquence. J'ai toûjours été sur mes gardes contre les préjugez, & je n'ai rien avancé que sur de bonnes Preuves, ausquelles j'ai cru qu'on ne pourroit rien opposer.

F I N.



TABLE

TABLE DES MATIERES.

A.

B.

C.

Mis-

Chré-

Disci-

Evan-

Fa-

Guer-

H.

Jan-

K.

Se

M.

 réüſ-

N.

Q.

R.

S.

T.

 ren.

V.

W.

X.

Z.

Ses

F I N.

Pag. 14. *l*. 17. *lis*. du celebre Synesius Evêque.
P. 234. *l*. 23, *après* erreurs, *ajoutez* dit.
P. 238. *l*. 8. *otez* vres.
P. 241. *l*. 8. & e *lis*. & le.
P. 301. *l*. 8. la *lis*. le: *l*. 33. *lis*. lumbre.
P. 312. *l*. 24. *lis*. Mariages.
P. 352. *l*. *dern*. *lis* Godefroi.
P. 496. *l*. 11. *lis*. de l'Athéïsme.
P. 500. *l*. 18. *lis*. Langue.
P. 534. *l*. 19. *lis*. au de là de l'onzieme.
P. 560. *l*. 20. *lis*. Livres.

Li-

Livres qui se trouvent à la Haye chez les Freres Vaillant & Nic. Prevost, & à Londres chez les mêmes.

CATALOGUE.

Mœurs du Siecle, traduit de l'Anglois du *Guardian* de Mrs. *Addiſon*, *Steele*, & autres Auteurs du *Spectateur*. in 12. 3 vol.

Hiſtoire du Chriſtianiſme des Indes, par Mr. *La Croze* Bibliothécaire & Antiquaire du Roi de Pruſſe. in 8.

Entretiens ſur divers Sujets d'Hiſtoire, de Religion, de Litterature, & de Critique, par *le même*. in 8.

La Mere Chrétienne, ou Lettres Morales & Pieuſes touchant tous les Devoirs des Femmes Chrétiennes, & la véritable Maniere de les remplir. 12. 2 vol.

La Sicilia di Filippo Paruta, deſcritta con Medaglie, e riſtampata con Aggiunta da Leonardo Agoſtini, arrichita d'una Deſcrittione compendioſa di quella famoſa Iſola, & illuſtrata d'una ſuccinta Dichiaratione, non piu ſtampata, intorno alle ſue Medaglie, con l'Aggiunta della Chronologia, accommodata alla ſudetta Hiſtoria, in Lione, 1697. *fol.*

Hiſtoire Critique des Dogmes, des Controverſes, des Coutumes, & des Ceremonies des Chrétiens Orientaux, par Richard Simon. 12.

Biblia Hebraica ab E. Vander Hooght. 2 *vol.* 8. 1705.

La Ste. Bible, in Quarto, gros Caractere.

Amuſemens Serieux & Comiques, ou Nouveau Recueil de Bons-Mots, de Railleries fines, de Penſées ingénieuſes & délicates, de bons Contes, & d'Avantures plaiſantes, François & Anglois.

- - - Idem, tout François.

Vitruvius Britannicus, ou l'Architecte Britannique, contenant les Plans, Elevations, & Sections des Bâtimens Reguliers, tant Particuliers que Publics de la Grande-Bretagne, compris en 300. grandes Planches, gravées en Taille douce, par les meilleurs Maîtres. in Fol. 2 vol.

FIN.

à la fin du livre.

99 100

E

Riviere de Vend

D

Riv. de Narsep

E

18

Pointe de Pedre

patan

10

Paleraaw

Banc au President

nias

bares

Bedas

Trinquilimale

9

Baye de Trinquilimale

Cotiary

DE CEYLAN

Allout

le Pain de Sucre

8

99 100

